This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 481887

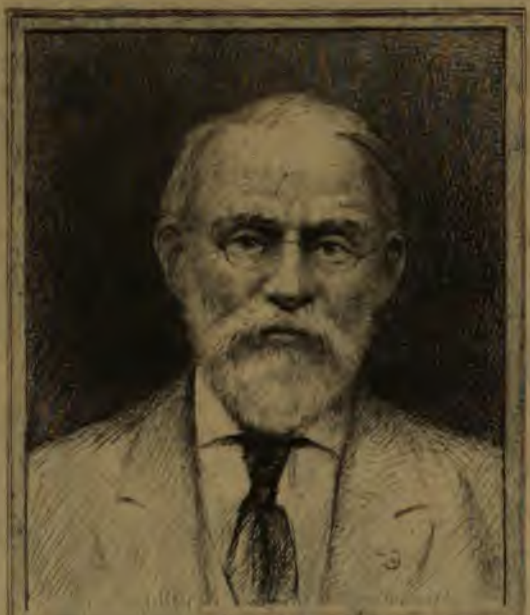

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.A85
R4

REVUE

DE

GASCOGNE

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

TOME VII. — 1866.

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FÉLIX FOIX, RUE BALGUERIE

1866.

Dunning
Nighoff
9-30-26
13603

REVUE

DE

GASCOGNE

Mgr DE SALINIS APOLOGISTE.

La Divinité de l'Eglise, par Mgr de Salinis. 1865. 4 vol. in-8°. Paris, Tolra et Haton, rue Bonaparte, 68.

I

Il me semble que Son Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, dès le début de l'éloquente lettre qu'il a adressée à M. l'abbé de Ladoue sur l'ouvrage posthume de Mgr de Salinis, a touché avec une extrême justesse les deux qualités les plus saillantes de cette belle publication. Le savant prélat y a vu d'abord une fidèle exposition des preuves traditionnelles, des démonstrations consacrées que renferment tous les traités classiques de la Religion et de l'Eglise : quelque chose de très opposé à ces vues personnelles, à ces brillantes innovations qui ont fait la fortune de certains écrivains ou orateurs catholiques de ce temps. Mgr Donnet n'en juge pas moins opportune l'impression des conférences de son illustre ami. « Si de récents travaux, écrit-il, ont fait éclore des démonstrations nouvelles, ce n'est pas un motif de renoncer aux anciens arguments qui suffisaient à convaincre nos pères. Le trésor de l'apologétique chrétienne ne doit-il pas être, comme un arsenal, tenu au courant des dernières découvertes, mais riche en même temps de toutes les armes amoncelées des siècles passés ? »

Mais à côté de ce caractère de fidélité aux habitudes de l'enseignement apologétique, caractère évident dans la matière, sinon dans la forme, de presque toutes les parties du grand plaidoyer de Mgr de Salinis pour l'Eglise de Dieu, éclate cette préoccupation constante du principe d'autorité qui a dominé toute la littérature catholique dans le mouvement religieux postérieur à la Révolution française. Mgr de Salinis y a eu sa bonne part; il a pu même à son heure se laisser entraîner dans quelqu'un des excès de cette réaction, d'ailleurs si noble, si légitime, si nécessaire, contre les funestes erreurs de l'individualisme politique et philosophique. On doit s'attendre à trouver dans son livre le résultat épuré, mais très réel, très appréciable, de l'action de M. de Lamennais sur la pensée religieuse de la génération dont il fut un instant le prophète et l'évangéliste. Mgr Donnet indique bien cet élément de haut intérêt.

« Ces conférences, dit-il, ont leur raison d'être particulière ; elles se rattachent à un fait historique qui a douloureusement ému le monde catholique, et il appartenait à Mgr de Salinis d'élever la voix en faveur de cette Eglise dont son malheureux ami et trop illustre maître avait méconnu l'autorité. Le système de la *certitude* de M. de Lamennais enlevait à Rome l'infaillibilité pour la répandre, d'une manière vague et insaisissable, sur toute la superficie du genre humain. L'organe de l'univers devait faire silence; et il fallait que chacun, l'oreille collée contre terre, écoutât individuellement les accents de la vérité que lui envoyaient les échos confus de mille traditions locales. » On verra comment Mgr de Salinis, quand l'oracle de Rome eut rompu le charme d'une amitié et d'un enseignement séducteurs, replaça l'infaillibilité où Dieu l'a mise, tout en tenant haut et ferme le drapeau de la tradition arboré par l'abbé de Lamennais sur les ruines entassées au nom de la raison.

Il me suffira d'indiquer ici en deux mots la part de la nouveauté dans la démonstration catholique de notre illustre archevêque. Toute la dernière partie, « la Religion considérée dans ses rap-

ports avec la destinée de l'homme dans le monde présent, » est inspirée par l'état de souffrance et d'inquiétude politiques, et par l'universelle aspiration des esprits vers le bien-être social, double suite des efforts avortés et des cruelles erreurs de la Révolution française. Quant à l'influence particulière du principe traditionnel, inauguré avec tant d'éclat par De Maistre, Bonald et Haller dès le début du XIXe siècle, et appliqué au système tout entier de la connaissance, avec une exagération déplorable, par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, il a dirigé M. de Salinis dans l'esprit général et la méthode ordinaire de sa démonstration et dans le choix de plusieurs arguments.

Mais avant d'apprécier l'action de ces influences, il est bon de déterminer l'origine et les phases principales du livre de la *Divinité de l'Eglise*. Je vais tâcher de les indiquer brièvement; je donnerai ensuite une idée sommaire du *Plan général* que l'auteur a tracé lui-même, avec beaucoup de force et de clarté, en tête de son ouvrage; j'essaierai enfin quelques observations raisonnées sur la portée réelle, les avantages et les inconvénients des différences d'esprit et de méthode qui distinguent ce traité des autres apologies chrétiennes de ces derniers temps, et une appréciation de la valeur, au point de vue de la doctrine et du style, de l'œuvre entière et de ses principales parties. Je tâcherai d'être court, et à cette fin, je conjure le lecteur de me permettre une certaine liberté d'allures. Il n'est que juste de déclarer ici que le livre de Mgr de Salinis est à conseiller, plus que tout autre du même genre, à la jeunesse instruite, aux hommes du monde, au clergé, et spécialement aux catéchistes de degré supérieur et aux aumôniers de collége. Je dois ajouter que je rétracte d'avance toute expression qui semblerait porter quelque atteinte sérieuse à la valeur logique et à la pureté doctrinale des conférences de Mgr de Salinis, et déclarer, une fois pour toutes, mon extrême confusion de ne savoir pas toujours contenir l'expression de ma pensée dans les strictes convenances de mon office de rapporteur modeste, d'annotateur timide, qui peut au besoin signaler une

lacune, relever un détail défectueux, présenter une objection, opposer une autorité, mais non prononcer un jugement.

II

La *Divinité de l'Eglise* peut être considérée comme l'œuvre intellectuelle totale de Mgr de Salinis. Ebauchée dès le commencement de sa carrière, il l'a enrichie en la recommençant à plusieurs reprises dans ses cours privés ou publics d'enseignement et du haut de sa chaire épiscopale, la modifiant d'abord dans le sens du système de l'*Essai*, la corrigeant ensuite de façon à concilier les doctrines traditionalistes avec la condamnation prononcée par Grégoire XVI contre la théorie du sens commun. La mort l'a surpris avant la fin de ce travail de révision et d'achèvement. Mais la bonne Providence avait placé près de lui un disciple, confident de ses pensées, qui a pu donner la dernière façon à quelques pierres, éparses et brutes encore, et les porter à leur place, sans danger de troubler le dessein général du maître (1). Mgr de Salinis, apôtre de la foi catholique (et j'ai dit ailleurs que c'était la plus haute expression de sa personnalité), s'est donc mis tout entier dans ce livre, avec les conquêtes successives de son expérience si souvent renouvelée. L'éditeur a eu le droit de présenter l'œuvre qu'il a sauvée de l'oubli, comme « le fruit de quarante années d'études sérieuses appliquées par une intelligence supérieure à un sujet unique, et fécondées par un enseignement public qui avait dû s'adapter à toute sorte d'esprits; » et l'un des plus habiles critiques de ce temps (2) a pu citer à propos de ce livre un adage dont il modifiait très heureusement le sens primitif: *Timeo hominem*

(1) « Nous n'avons eu guère, dit M. l'abbé de Ladoue, qu'à achever quelques contours, et à faire un choix entre les formes souvent très variées d'une même pensée. » Le savant éditeur parle ensuite des notes dont il a enrichi l'ouvrage et sur lesquelles je reviendrai. *Préface*, p. LXVIII. — Je n'analyse pas cette préface très étendue et très savante, parce qu'elle est formée presque en entier du *Coup d'œil sur l'histoire de l'apologétique chrétienne* dont j'ai rendu compte au commencement de l'an dernier (*Revue de Gascogne*, t. VI, p. 54-56). Je profite de l'occasion pour supplier les lecteurs qui conservent la collection de la *Revue* de corriger à la plume deux grosses erreurs typographiques de cet article. P. 55, premier mot: acteurs, *lisez* lecteurs; ligne 16, traditions, *lisez* habitudes.

(2) M. l'abbé U. Maynard, dans la *Bibliographie catholique*.

unius libri. Il faut aborder avec une attention respectueuse le livre de toute une vie laborieuse et féconde.

Le lecteur n'a pas oublié peut-être ce que j'ai dit ailleurs des débuts apostoliques d'Antoine de Salinis (1). Le saint abbé Lalanne lui avait mis au cœur, dans ses catéchismes, cet amour profond de l'Eglise romaine qui fut le mobile de sa vie intellectuelle et active. Encore séminariste à Saint-Sulpice, il fut choisi pour catéchiser lui-même les fils de la génération qui avait vu l'effroyable spectacle d'un grand Etat sans foi, sans culte et sans Dieu. Les nécessités exceptionnelles d'une époque si difficile et le talent merveilleusement précoce du jeune Salinis le firent choisir pour un enseignement supérieur à celui des catéchismes ordinaires. Ce fut l'origine de la première ébauche du grand travail apologétique qui l'occupa toute sa vie.

Au reste, une influence étrangère domine dès son début notre éloquent apologiste. Il gravitera bientôt avec docilité autour de cet astre éblouissant qui traça dans le ciel paisible de notre église de France un sillon si hardi, avant de se perdre dans la région de la nuit et du néant. Le premier parrain intellectuel d'Antoine de Salinis fut un esprit d'une trempe très différente (2). M. Teyssère, ancien élève de l'Ecole polytechnique, avait conservé, au milieu des sarcasmes d'une jeunesse incrédule et débauchée, la foi courageuse et les pratiques austères d'un chrétien des premiers temps. Jeté, par un accident qui lui parut un appel de Dieu, de l'école des ponts et chaussées, où il professait avec le plus grand succès, dans la compagnie de Saint-Sulpice, il devint directeur de l'œuvre des catéchismes et inspira lui-même les travaux de l'abbé de Salinis. Celui-ci l'aimait comme un père et il déposa l'expression de ses regrets, quand il l'eut vu mourir à la fleur de l'âge (33 ans, août 1818), dans une épitaphe dont je veux traduire quelques traits :

(1) J'indique un fois pour toutes mon travail sur *Mgr de Salinis*, d'après sa *Vie* publiée par M. de Ladoue (*Revue de Gasc.*, t. v, p. 171).

(2) Je ne cite qu'à titre de curiosité l'assertion de feu Quérard, d'après lequel le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* est autant de M. Teyssère que de l'abbé de Lamennais.

« Bon serviteur et bon soldat de Dieu, — dévoué tout entier à Jésus et à Marie,— il exprima par sa vie ce double modèle. — Il portait au cœur — un foyer de pur amour;— sur son visage, — la fleur d'une pudeur virginale — et comme le rayon d'une angélique beauté. — Jamais dans sa bouche— une parole amère,— mais l'onction du saint Esprit,— et pour fléchir les âmes — une éloquence qui coulait comme une douce rosée... » Il est clair qu'Antoine de Salinis fut gagné tout entier par le charme de ce prosélytisme inspiré qu'il a su si bien rendre. Il était dans sa destinée de s'attacher toujours à un guide, et même en prenant une large part au mouvement, de paraître le suivre et non le commander. On aurait tort d'y voir un signe de faiblesse. Il était né disciple, mais il mettait une énergie incomparable à propager et à défendre le dépôt qui lui était confié. Les âmes trempées pour l'attaque directe, pour l'initiative éclatante et souveraine, manquent presque toujours de cette force qui se contient et qui persévère. Docilité, douceur, brillaient avant tout dans l'intelligence comme dans l'âme d'Antoine de Salinis; mais c'était la docilité qui préserve du naufrage, la douceur à laquelle l'éternelle vérité a promis la possession de la terre.

On avait imposé au jeune Salinis, à peine âgé de dix-huit ans, le catéchisme de persévérance, et M. Teyssère lui recommanda d'exposer aux enfants qui suivaient ce cours d'instruction supérieure après leur première communion les preuves de la religion catholique. Il l'aida même à le rédiger d'après des habitudes d'enseignement que rien n'avait encore troublées. L'influence de l'abbé de Frayssinous ne dut pas rester étrangère à ce premier dessein. On se rappelle que le jeune séminariste avait écrit de mémoire le texte entier des célèbres conférences de Saint-Sulpice. On peut donc penser que le plan primitif du travail apologétique de Mgr de Salinis comprenait trois ou quatre démonstrations successives: de la religion naturelle, de la révélation mosaïque, du christianisme, de l'Eglise. Plan irréprochable au fond, quoi qu'on puisse dire, mais qui peut avoir dans

la pratique de graves inconvénients, en renvoyant la conclusion essentielle après une série effrayante de pénibles discussions.

M. de Ladoue nous apprend que l'ébauche tracée par le catéchiste de Saint-Sulpice fut perfectionnée par un enseignement de six ans au collége royal de Henri IV, et peu à peu modifié dans le sens de l'unité dans l'Eglise catholique dépositaire de toute révélation. Au reste, les conférences religieuses de Henri IV avaient à peu près déjà la même étendue et offraient les mêmes larges divisions que l'ouvrage imprimé trente ans après.

« Le cours embrassait trois années, dit le biographe de Mgr de Salinis. Première année : démonstration de la divinité du christianisme. Deuxième année : autorité divine de l'Eglise. Troisième année : la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre temporel. Cet ensemble de considérations, présenté avec une grande élévation de pensées, sous une forme à la fois vive et élégante, ne pouvait manquer de produire d'heureuses impressions sur les esprits droits. Ainsi en fut-il comme l'attestent les témoignages rendus par des hommes honorables et distingués qui, dans des carrières diverses, ont conservé les principes religieux qu'ils avaient puisés dans les leçons de l'aumônier de Henri IV (1). »

Nous renvoyons à la *Vie de Mgr de Salinis* les lecteurs qui voudront voir les preuves de l'influence profonde et durable de l'enseignement de notre apologiste. Les témoignages cités dans ces pages et choisis entre tant d'autres recommanderont plus efficacement que tous les éloges de la critique le livre où l'aumônier de Henri IV a déposé le secret de son habileté toute spéciale pour réveiller, conserver et augmenter la foi dans les âmes, malgré les périls d'un âge fougueux et d'une atmosphère intellectuelle saturée de doute et d'impiété.

Cependant l'adhésion de l'abbé de Salinis aux théories de Lamennais, sans lui faire modifier profondément comme on pour-

(1) *Vie de Mgr de Salinis*, par M. l'abbé de Ladoue, p. 57.

rait le croire le plan de sa démonstration catholique, lui fit faire de plus en plus large la double part de la foi à l'autorité et des traditions générales du genre humain, souvenir d'une révélation primitive. On sait que le second volume de l'*Essai sur l'indifférence* parut en 1820. Dans ce chef-d'œuvre de séduction dialectique, le novateur téméraire attaquait, sous le nom de Descartes, la raison privée, ruinant ainsi par la base toute certitude, aussi bien celle de la foi que celle de la science. Mais l'appareil d'une éloquence nerveuse et colorée dissimulait l'abîme. Le prophète de la tradition évoquant ensuite tous les siècles de l'histoire conférait à l'autorité du genre humain le privilége de l'infaillibilité. La science réelle et le rare bonheur avec lesquels le grand écrivain établissait la vérité catholique sur la base de la raison et de la tradition universelles entraînèrent les plus brillants esprits de la jeune génération. Notre compatriote travailla pour sa part à propager le système dit du sens commun.

On sait comment l'abbé de Salinis, directeur de Juilly, reçut l'Encyclique de Grégoire XVI (15 août 1832) portant condamnation des doctrines de son maître. Il eut soin depuis de purger ses conférences de ce levain funeste. Les traditions dont il avait invoqué l'autorité en faveur des grandes vérités de l'histoire mosaïque et de la foi chrétienne, d'après les derniers volumes de l'*Essai*, gardèrent la place qu'il leur avait faite. Mais il eut soin de n'en jamais exagérer la valeur et d'indiquer cet excès comme un écueil dangereux. Ces avis salutaires lui fournirent même la matière d'une conférence spéciale qu'il rédigea dans son enseignement à la Faculté de théologie de Bordeaux et qui est à son rang dans la *Divinité de l'Eglise,* comme préliminaire de la mission divine de Jésus-Christ prouvée par les monuments de l'antiquité profane. J'en citerai un fragment du plus vif intérêt.

« La chute de l'abbé de Lamennais est quelque chose d'unique dans l'histoire de l'Eglise : lui qui avait défendu les droits de l'autorité jusqu'à l'exagération; lui, la veille aux pieds du pape, lui disant : O père ! laissez tomber une parole sur le plus humble

de vos enfants; quoi que vous ordonniez, je suis prêt à obéir...; le pape parle; et il désapprouve la ligne suivie par M. de Lamennais avec des ménagements infinis sans prononcer son nom, et M. de Lamennais se relève pour lui dire : Vous ne représentez plus Dieu dans ce monde; vous êtes en désaccord avec le genre humain; je reste avec le genre humain.

» Que se passa-t-il dans l'âme de M. de Lamennais au moment où il fut condamné? C'est un de ces mystères qui seront éclaircis au dernier jour à la lumière de la justice de Dieu, ou plutôt, la miséricorde aura prévenu la justice. Dieu se laissera toucher par les ardentes prières qui lui demandent la conversion d'une âme qui a été l'instrument du salut d'un si grand nombre d'âmes. Une éclatante réparation couvrira cette éclatante apostasie. Jamais je ne désespèrerai du salut de cet ancien et malheureux ami. »

« Ces paroles étaient écrites en 1842, nous dit ici M. l'abbé de Ladoue. En présence de la triste fin de M. de Lamennais, poursuit le pieux éditeur, on ne peut que répéter avec son ancien ami : Que s'est-il passé dans ce dernier moment? C'est le secret de la justice de Dieu et aussi de sa miséricorde. »

Mgr de Salinis s'est cru obligé de dire toute sa pensée au sujet des causes de cette effroyable défection. Il a cru pouvoir en assigner deux : l'absence de charité et l'orgueil de la pensée.

« Il suffit de relire les articles polémiques insérés par M. de Lamennais dans les divers journaux et recueils religieux de l'époque pour comprendre jusqu'où allait son défaut de charité. Ce n'étaient pas seulement les doctrines qu'il attaquait avec force, mais il était impitoyable envers les défenseurs de ces doctrines. Et quand une de ces flèches acérées qu'il lançait avait atteint son but, il était heureux ; on eût dit qu'il eût remporté une victoire. L'orgueil qui faisait le fond de son âme était le principe secret et non avoué de ce défaut de charité; l'humiliation de ses adversaires servait de piédestal à son désir de domination....

» Cette défection, la plus inexplicable peut-être qui ait effrayé le monde catholique depuis Tertullien, eut cela d'unique (dont grâces

immortelles soient rendues à Dieu!) que lorsque ce génie déchu s'exila de l'Eglise et prit la route des abîmes, il marcha seul, absolument seul. S'il chercha des yeux ses amis et ses disciples, il put les voir agenouillés, tous, devant l'Encyclique dans laquelle Pierre avait parlé, heureux d'incliner leurs pensées d'un jour devant le jugement de la Chaire éternelle.

» Pour notre part, nous n'eûmes nul mérite, nous pouvons l'attester, mais une consolation dont nous ne saurons jamais assez bénir Dieu. Nous éprouvâmes dans cette occasion la vérité de cette parole : *crede ut intelligas :* la soumission ouvrit les yeux de notre esprit (1). »

La part souveraine faite à l'idée d'*autorité* par le disciple de Lamennais fut-elle donc diminuée dans son exposition chrétienne, après la condamnation du maître? Non, mais cette idée fut profondément modifiée dans le sens de l'enseignement traditionnel. L'autorité de l'Eglise fut affirmée par l'apologiste, non-seulement au terme de sa déduction, mais dès les premiers pas. Ainsi, quand Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, développa, dans sa cathédrale, les preuves les plus frappantes de la Divinité de l'Eglise, il commença par établir le mode suivant lequel l'autorité de l'Eglise se manifeste au catholique (2). Il montra que l'examen n'est pas, pour le catholique, la condition essentielle d'une foi raisonnable, et que nous n'avons pas à traverser le doute pour arriver à la certitude. Ces vérités n'avaient en elles-mêmes rien de nouveau. Elles ont toujours été regardées comme fondamentales dans l'Eglise, qui n'a eu à condamner l'erreur opposée que chez un théologien allemand du XIXe siècle, Georges Hermès. Elles ont été développées en particulier au XVIIe par Bossuet, dans la conférence avec le ministre Claude, et l'on ne peut exiger plus de clarté ni plus de force des apologistes qui les traiteront encore.

(1) *Divinité de l'Eglise*, tome II, 17e conférence, *Valeur historique des traditions profanes*, p. 45-47.

(2) Voyez *Station de l'Avent de* 1851 *dans la cathédrale d'Amiens; Analyse des conférences prêchées par Monseigneur et recueillies dans l'*Ami de l'ordre (Amiens, typogr. Yvert, 1852, in-12 de 144 p.), première conférence.

Mais l'habitude de plus en plus répandue des procédés purement rationnels dans la démonstration catholique pouvait les faire perdre de vue aux chrétiens de notre époque sceptique et légère, et par là exposer leur foi à de vrais périls.

Je dois ajouter que Mgr de Salinis, s'il avait la pensée de mettre en tête de son ouvrage la conférence sur la liberté d'examen et la méthode d'autorité, est mort avant d'avoir réalisé son projet. J'examinerai plus tard s'il n'y a pas quelque inconvénient dans cette disposition, telle que son éditeur l'a exécutée. Le travail que notre illustre archevêque ébaucha parmi nous dans les jours douloureux qui précédèrent son agonie, pour servir d'introduction à ses conférences, est une synthèse brillante et solide du plan surnaturel de la création réalisé par l'Eglise. Mais ce morceau, déjà connu de nos lecteurs (1), ne renferme aucune idée relative à la démonstration de la vérité catholique. Je puis donc le négliger en traçant une esquisse rapide du plan général de l'œuvre apologétique de Mgr de Salinis.

LÉONCE COUTURE.

(*La suite prochainement.*)

(1) Il a paru pour la première fois dans le *Bulletin du comité d'hist. et d'arch.*, tome IV, p. 245-264.

UNE HISTOIRE DES BASQUES.

(3e ET DERNIER ARTICLE.)

Un des premiers soins du linguiste qui possède tant soit peu les règles de son métier, consiste à étudier d'abord le terrain où il va bâtir, les matériaux qu'il veut employer. Cela revient à dire qu'il doit commencer par épuiser et contrôler les renseignements fournis par l'histoire positive sur la langue dont il s'occupe, et n'avoir recours à certains procédés qui lui sont propres que lorsque les informations positives et directes lui font défaut. Voilà comment opèrent les bons cartésiens; mais M. Baudrimont ne paraît pas être de ceux-là. Autant que j'en puis juger par son essai de *Vocabulaire chronologique* (p. 138 et suiv.), il procède de l'école humanitaire, et s'inspire volontiers du *Traité de l'unité universelle* et de la *Théorie des quatre mouvements* de Charles Fourier. Je dois être indulgent pour ce péché-là, car je l'ai moi-même commis jadis, et j'ai eu la simplicité de croire à la *mer de limonade*, aux *melons jamais trompeurs*, et aux *grandes batailles de petits pâtés dans les plaines de la Mésopotamie*. M. Baudrimont divise en cinq *âges*, diversement caractérisés, les progrès de la civilisation. Il se peut fort bien que tout ne soit pas faux dans cette division; mais l'auteur était tenu de justifier ce qu'il avance. M. Baudrimont devait surtout s'attacher à nous prouver que sa division ne sera point compromise par les progrès de l'histoire et des sciences auxiliaires. Il devait nous garantir que ces cinq âges, qui correspondent sans doute à l'*édénisme*, *sauvagerie*, *patriarcat*, *barbarie et civilisation* de Fourier, ne seront jamais remaniés, et qu'ils nous conduiront, à travers le *garantisme* et le *sociantisme*, à *l'harmonie universelle*. En attendant cette époque fortunée, la linguistique, qui n'est qu'une science *civilisée*, est tenue de marcher d'une allure prudente, et de se garer de l'impatience des romantiques et autres casse-cou. Si M. Baudrimont avait cru pouvoir déroger

jusqu'à troquer ses ailes d'Icare contre les souliers ferrés et la canne du piéton, il ne se serait élancé dans la région périlleuse des conjectures qu'après avoir épuisé l'histoire positive, par l'examen intégral et critique de tous les documents relatifs à la langue basque. Je suis donc encore forcé de signaler ici, le plus brièvement possible, la nouvelle et regrettable lacune qu'il a commise.

Les Basques étaient établis en Espagne avant l'arrivée des Celtes dans ce pays, c'est-à-dire plus de 1500 ans avant notre ère. L'Espagne devait être auparavant occupée par une race probablement brune et crêpue, de médiocre stature, brachy-céphale, généralement désignée sous le nom de *race pré-celtique*. Il n'est pas question de rechercher si, comme plusieurs l'ont affirmé, les Basques se superposèrent à cette race pré-celtique, de façon à occuper toute la Péninsule, où ils auraient répandu une civilisation relativement assez avancée, surtout dans le Midi. Il n'est pas question d'examiner davantage si, comme le veulent Mayans y Siscar, les frères Mohedano et Graslin, les nouveaux venus auraient été toujours à peu près réduits à leur territoire actuel. Malgré tout ce qu'on a pu dire et écrire là-dessus, il reste encore plus à apprendre. Les présomptions en faveur de la diffusion du basque dans toute l'Espagne, tirées de la toponymie et de la numismatique ibériennes, n'ont pas rallié tout le monde. Quant à l'épigraphie eskuarienne proprement dite, elle est, pour rester poli, véhémentement suspecte, et l'on n'a pas encore montré, que je sache, un monument lapidaire authentique (1). D'ailleurs, il est prouvé, par le témoignage de plusieurs historiens classiques, que de nombreuses tribus celtiques se sont établies en Espagne postérieurement aux Basques, sans parler des colonies phé-

(1) Restent à examiner les traces du basque dans l'épigraphie gallo-romaine des Pyrénées, et il n'y a que M. Edw. Barry qui puisse faire la lumière sur ce point et sur bien d'autres. Je ne me lasserai pas de le répéter, les essais donnés par d'autres sur l'épigraphie des régions pyrénéenne et sous-pyrénéenne sont vraiment des choses sans nom, où fourmillent les faux, les erreurs et les âneries. Il faut absolument que M. Barry nous donne là-dessus un travail complet, car, après lui, il y a grand danger qu'il ne soit jamais utilement entrepris. Je parle ici pour tous ceux dont l'opinion compte pour quelque chose, et je suis sûr qu'il leur donnera satisfaction en publiant ce recueil appelé à étendre et à préciser le domaine de l'histoire méridionale.

niciennes, grecques et carthaginoises. Tant que cette question, que M. Baudrimont ne soupçonne même pas, n'aura pas été résolue dans l'un ou l'autre sens, on doit renoncer à faire argument des deux hypothèses contradictoires. Nous voilà donc forcés d'opérer sur les Basques, réduits à leur territoire actuel, d'accepter leur langue, telle que nous la trouvons fixée par des monuments littéraires plus ou moins modernes, et telle aussi qu'elle est parlée de nos jours. A quelle époque rencontrons-nous le premier témoignage relatif à l'existence du Basque? Je pense qu'il n'y a pas là-dessus à faire grand fonds sur une phrase de Strabon relative à la difficulté de prononcer les noms de certaines peuplades voisines des Callaïques, des Astures, des Cantabres et des Vascons (1). Je crois qu'il n'y a pas non plus à se prévaloir d'un passage de la vie de saint Amand, apôtre des Vascons, écrite après le règne de Dagobert (2). Mais la vie de saint Léon, évêque et martyr à Bayonne, rédigée probablement au IXe siècle, atteste l'existence de la langue basque dans le Labourd (3), et dans le siècle suivant, la *Leyenda Pendadola*, déjà citée, en fait autant pour la Biscaye. A partir de cette époque, les preuves se multiplient au point qu'il serait fastidieux de les citer et même de les signaler. Mais si l'existence du basque est constatée par l'histoire à une époque relativement tardive, il n'en est pas moins certain qu'il porte, dans sa grammaire et dans son lexique, les preuves d'une haute antiquité. En cavant les choses au plus bas, et en admettant que les Basques aient occupé leur pays actuel peu de temps avant l'arrivée des Celtes, c'est-à-dire environ quinze cents ans avant la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, on se trouve forcé d'admettre que cette langue est parlée, sur les deux versants des Pyrénées, depuis près de 3,500 ans, ce qui est déjà bien joli. Une chose non moins remarquable et non moins certaine, c'est que le basque a toujours

(1) Ὀκνῶ δὲ τοῖς ὀνόμασι πλεονάζειν, φεύγων τὸ ἡδὺ ἀπῆς γραφῆς, εἰ μή τινὶ πρὸς ἡδονὴν ἐστιν ἀκούειν Πλευταύρους καὶ Βαρδυήτας καὶ Ἀλλότρεγας καὶ ἄλλα χείρω καὶ ἀσημότερα τούτων ὀνόματα. STRAB., lib. IV., cap. 4.

(2) V. BOLLAND., VI Febr. *In fest. S. Amandi, episc. Trajectensis.*

(3) V. BOLLAND., I, Mart. *In fest. S. Leonis mart., archiep. Rotomag. apostol. Baion.*

été à peu près réduit à la condition de patois, qu'il n'a jamais eu d'existence officielle, qu'il n'a jamais été fixé avant l'époque moderne par aucun monument religieux, littéraire ou juridique. Le *Chant des Cantabres*, publié par M. W. de Humboldt, et censé composé peu après la soumission de la Cantabrie par Auguste, le *Chant d'Altabisçar*, donné par M. Garay de Monglave, sont des pièces incontestablement apocryphes. Quant au fragment sur la bataille de Béotibar, livrée au XIVe siècle, tout porte à croire que ce n'est que la traduction beaucoup plus récente d'un couplet de romance espagnole. Le *Chant d'Annibal*, publié sous la garantie d'Augustin Chaho, n'est que l'aimable fantaisie de ce bel esprit départemental, de ce lyrique d'arrondissement, éclos sous la double et contradictoire influence du chevalier du Mège et de M. Quinet (Edgar). Les premiers monuments authentiques de la langue basque datent du XVe siècle, et sont en dialecte guipuzcoan. Ils sont au nombre de quatre. Les deux premiers (*Domenjon de Andia* et la devise du tableau héraldique de Leizaur) sont très courts et assez intelligibles. On les a publiés pour la première fois dans le *Diccionario geografico-historico de Espana*. Les deux autres, à peu près inintelligibles, se trouvent dans le *Compendio historico* du docteur Lope Martinez de Isasti. L'un est relatif à un certain Gomez, et l'autre à des *lacayos*, sorte de miquelets, qui s'étaient renfermés dans Onate (1). A partir de cette époque, les poésies se multiplient; mais les premiers monuments en prose n'apparaissent qu'au XVIe siècle. Le plus ancien livre basque est celui de Bernard d'Echepare, *Linguæ Vasconum primitiæ*, imprimé en 1545, c'est-à-dire la même année où Rabelais insérait dans le chap. IX de son *Pantagruel* quelques lignes de basque, si incompréhensibles aujourd'hui que l'on a cru devoir en tenter la restauration (2). Viennent ensuite le *Kalendera basco* (1571) et la traduction du Nouveau Testament de Jean de Leiçagarra (1591), édités tous deux à La Rochelle, dans un intérêt de propagande huguenote. Ceux qui

(1) V. les fragments dans le recueil du Dr MAHN, *Denkmaler der Baskischen Sprache*, Berlin, 1856, et dans le *Pays Basque* de M. FR.-MICHEL, Paris, 1857.

(2) Dans l'*Examen critique du Manuel de la Langue basque* (de M. Lécluse) par LOR. URRESIGARRIX. Bayonne, 1826.

veulent être fixés sur les ouvrages en vers et en prose édités à des époques postérieures, n'ont qu'à recourir au *Pays basque* de M. Francisque-Michel, et à faire leur profit de l'excellente bibliographie insérée à la fin du volume. Il suffit de comparer ces textes des xve et xvie siècles avec la langue actuelle, pour demeurer convaincu que, depuis cette époque, le basque a changé d'une façon notable, et qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les plus anciens documents des difficultés graves et même insurmontables. Cela se conçoit d'autant mieux que le basque n'a jamais eu d'existence officielle, et que son intégrité n'a jamais été protégée, dans la mesure du possible, par les grammaires et par les académies. Et si cet idiome a tellement changé depuis trois cents ans, combien de modifications impossibles à constater a-t-il dû éprouver depuis l'époque si lointaine où l'on a commencé de le parler sur les deux versants des Pyrénées.

Voilà pourtant des difficultés dont M. Baudrimont ne se doute même pas. Il paraît ne pas soupçonner non plus que, depuis l'époque de leur arrivée, les Basques ont eu nécessairement des rapports plus ou moins nombreux avec les peuples aborigènes, les Celtes, les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Germains, les Sarrasins, les Espagnols, les Béarnais et les Gascons. Ces rapports sont surabondamment attestés, dans le glossaire eskuarien, par une foule de mots empruntés aux lexiques de ces divers peuples, et dont il était aussi nécessaire que facile d'opérer la distraction, pour n'avoir plus à opérer que sur un résidu plus ancien, et par conséquent plus propre à éclairer l'histoire *primitive* des Escualdunais. Ce résidu lui-même aurait dû être traité de façon à isoler les divers contingents de termes communs aux langues sémitiques, âryennes et touraniennes, ou apportés séparément par chacune d'elles. Mais M. Baudrimont ne saurait descendre jusqu'à de si infimes détails. Il a pris tout bonnement les dictionnaires de Larramendi et d'Isturiz, dont il a copié les principaux termes, qu'il a ensuite rangés sous diverses rubriques, *Astronomie*, *Géologie*, *Météorologie*, *Ethnologie*, *Métaphysique*, *Chimie*, etc...,

toutes sciences que les Basques primitifs cultivaient sans doute avec ardeur. On voit d'ici l'effet de cet étrange galimatias. Des sauvages, comme les premiers Eskuariens d'Espagne et d'Aquitaine, sont censés avoir connu la dialectique (*dialectica*), l'histoire (*istorioa*), le riz (*irisa*), le crocodile (*crocodiloa*), l'artère (*arteria*), les Indiens (*indiatarra*), etc., etc.

En vérité, je crois rêver, et je suis encore à me demander comment M. Baudrimont a fait pour ne pas voir que ces termes, et je ne sais combien d'autres, ont été empruntés par les Basques aux langues voisines, ou mieux encore *basquifiés*, sans plus de façon, par les auteurs des deux dictionnaires qu'il a consultés. Il est aussi, dans ces dictionnaires, deux autres classes de mots contre lesquels il aurait dû se garer soigneusement. La première comprend tous les noms exclusivement formés à l'aide du basque, bien que les objets qu'ils désignent n'aient été connus des peuples qui parlent cette langue qu'à une époque plus ou moins récente. Exemples : *zuarria*, amianthe ou pierre de feu, *ibaizaldia*, hippopotame ou cheval de rivière, *cirberukia*, alliage de plomb et d'étain, *uncharte*, furet ou preneur de lapins, *bibechaoa*, diphtongue, etc. On jugera, sur ce simple échantillon, combien M. Baudrimont se montre prompt à enrichir, à leur insu, les Basques primitifs d'une foule de connaissances qu'ils n'ont acquises que beaucoup plus tard. Le second écueil, sur lequel il se garde bien de ne pas donner, consiste à accepter comme populaires tous les mots forgés par les auteurs des lexiques : *mutadia*, *isitza*, hiéroglyphe (langage muet, image d'Isis); *loroa*, perroquet (extension du nom de loriot); *morroya*, *mutylia*, esclave (Maure, eunuque, etc.)

Voilà comment M. Baudrimont excelle à éliminer la partie moderne des glossaires, sur laquelle il n'avait point à opérer. Je vais démontrer, en me réduisant au nombre d'exemples strictement nécessaire, que ce savant n'est pas en général plus heureux quand il opère sur des termes anciens, ou par lui supposés tels.

La pêche, *mirchica*, serait, dit-il, ainsi nommée par les Basques parce qu'elle est originaire de Perse, pays voisin de l'Ibérie. La

pêche nous vient en effet de Perse, et son nom le témoigne assez. Puisque *m*=*p*, *i*=*e*, et *ch*=*s*, nous pouvons dire *persica*, mot qui se retrouve dans le gascon *persec* et *pessec* (pêche mâle), et dans d'autres langues romanes. *Mirchica* n'est donc pas un mot propre aux Basques, et surtout il ne prouve pas qu'ils ont habité l'Ibérie caucasienne. L'ichneumon, *caturdea* (chat d'eau), n'existe pas chez les Basques, mais en Egypte, et ce mot a été forgé par Larramendi. *Hurka*, angle, que M. Baudrimont croit primitif, n'est qu'une extension de *furca* (en basque comme en gascon *h*=*f*), parce que les deux branches d'une fourche forment un angle. *Beira*, verre, ne paraît pas à M. Baudrimont avoir été accepté en Europe. Il se trompe. Sans sortir de notre Gascogne, nous avons le mot *beire* qui veut dire la même chose. *Noa* ne signifie pas vin, comme il le suppose, et surtout il ne vient pas de Noé; il veut dire boisson, liquide : *sagarnoa*, cidre ou boisson de pommes, *aranoa*, boisson de prunes, et par extension vin.

Batoa bateau, «dérive, dit-il, à n'en pas douter, de *bat*, nom de l'unité, et indique que les bateaux, contrairement aux troncs évidés dans le tronc d'un arbre, sont formés de pièces réunies. Le nom du bateau dérive donc de la langue eskuarienne, et les Basques sont probablement les inventeurs des barques formées par un assemblage de morceaux de bois.» Voilà, je l'espère, une manière de raisonner qui n'est pas commune parmi les linguistes. Si je me laissais aller aux suggestions de mon petit esprit, et si je croyais pouvoir admettre que *batoa* vient de *bat*, nom de l'unité, je l'appliquerais plus volontiers aux pirogues évidées dans *un seul* tronc qu'à une barque faite de *plusieurs* planches. De plus, comme il est probable qu'on a creusé des pirogues avant de construire des barques, on ne pouvait appliquer ce nom tiré de l'unité au bateau qui n'était pas encore connu. La preuve que, contrairement à l'hypothèse de M. Baudrimont, les Basques n'ont pas inventé le bateau fait de plusieurs planches, c'est que Strabon nous apprend que les anciennes peuplades de l'Espagne se servaient de canots d'écorce (1).

(1) Διφθερίνοις τε πλοίοις ἐχρῶντο. STRAB., lib. III, cap. IV.

Arrivons au bouquet. *Obi*, qui signifie en basque sépulture, est aussi le nom d'un fleuve de l'Asie. D'après M. Baudrimont «ce fleuve a pu recevoir ce nom, parce que les Basques y jetaient leurs morts au lieu de les enterrer.» Mais où donc l'auteur a-t-il vu que les Basques jetaient leurs morts dans l'Obi, comme les Indous jettent les leurs dans le Gange? Qui l'autorise à parler ainsi, et ne s'expose-t-il pas à se faire appliquer le mot de Voltaire sur un jésuite de son temps?

C'est le Père de Tournemine
Qui croit tout ce qu'il s'imagine.

Au lieu de s'égarer sur les bords de l'Obi, dans le nord de l'Asie, M. Baudrimont aurait bien fait de songer à *obire*, et surtout à *obit* (*obitus*), qui dans la langue de l'Eglise, signifie service mortuaire : messe d'*obit*, registre d'*obit*, fonder un *obit*.

L'étendue déjà trop considérable de ma critique ne me permet pas de m'appesantir sur les *Racines eskuariennes*; mais, après les travaux consacrés par Benfey, Zeuss, Bopp, Pott, Lassen, Grimm, Diefenbach, etc., aux diverses langues de souche âryenne, je suis étonné de voir M. Baudrimont se faire une idée si peu exacte du sujet qu'il veut traiter. Je ne le suis pas moins de voir figurer dans le tableau tel quel de ces racines, non-seulement des mots qui, de l'aveu de l'auteur, sont *composés*, mais beaucoup d'autres directement importés des vocabulaires étrangers. Ces derniers sont si nombreux que, sur près de douze cents prétendues racines données par M. Baudrimont, j'en ai relevé trois cents, c'est-à-dire *plus du quart*, qui n'ont pas d'autre origine que celle que je signale. Encore mon travail a-t-il été fort rapide, et si l'on me promettait un louis par chaque nouveau mot du même genre que je viendrais à y signaler, je crois que je me ferais, en deux ou trois heures, un assez joli petit *magot*. On peut juger, par les exemples suivants, du peu de soin que M. Baudrimont a mis à écarter les termes de provenance étrangère : *abilid* génie, *acusatu* accuser, *agat* agathe, *adarg* bouclier, *altare* autel, *amore* amour, *falso* faux, *pairatu* souffrir, *bander* enseigne, *fede* foi, *virgin* vierge,

gambi change, *colore* couleur, *cotilon* jupon, *esca* nourriture, *ingude* enclume, *lir* lyre, *marmol* marbre, etc., etc... Cela me dispense d'examiner, à d'autres points de vue, ces *Racines eskuariennes*, où on dirait que l'auteur s'est plus particulièrement attaché à montrer combien il est inférieur à la tâche qu'il a entreprise.

Je termine en relevant quelques autres erreurs pêchées, dans l'*Histoire des Basques*, au hasard de la fourchette. Dans le tableau des *Dérivés analogiques*, M. Baudrimont présente comme parasynonymes *aoa*, *aboa* bouche (basque), *aboyer* (français), *abogado* (espagnol) avocat, etc. Cette étymologie d'*abogado* ne manque pas d'esprit, et même parfois de justice; mais elle manque de justesse, et c'est à quoi les linguistes s'attachent exclusivement. *Abogado*, comme notre mot *avocat*, vient du bas latin *advocatus*, appelé auprès, assistant, auxiliaire, et non pas d'*aboyer*, quoique ça lui arrive trop souvent.

M. Baudrimont dit que le système de numération des Basques est décimo-vigésimal, autrement dit qu'ils comptent par vingt : *berogei* deux vingts, *hiruvogei* trois vingts, *laurogei* quatre-vingts. Il s'arrête là dans son dénombrement, et il fait bien, car, en suivant son système, cent devrait se dire *bostogei*, et cependant il se dit *ehun*. La loi formulée par M. Baudrimont n'est donc pas absolue. Mais où je le trouve particulièrement aventureux, c'est quand il conjecture que ce système de numération vient de ce que les Basques ont fait autrefois usage d'une machine à calculer, inventée par les Chinois plus de 2700 ans avant notre ère. Cette machine, ayant été imaginée pour calculer d'après ce système, n'en forme par conséquent qu'une application, et suppose donc l'antériorité du mode de numération dont s'agit. De plus, où M. Baudrimont a-t-il pris que les Basques ont fait usage de cette machine? comment le sait-il? où l'a-t-il vu? qui le lui a dit? Il a été, selon moi, beaucoup mieux inspiré dans la note qu'il a mise au bas de la page 100, et qui est relative au système quinaire. Malheureusement, il n'a pas suivi cette bonne idée, et surtout il s'est bien gardé de consulter les travaux de Benary, Bopp, Leipsius, Ben-

fey et Pott, qui prouvent que ce système a été en usage chez beaucoup de peuples primitifs.

A la page 112, M. Baudrimont proclame qu'il n'a rien découvert «qui ait pu lui démontrer que les Basques aient été polythéistes» ; et il attribue cela «au défaut de leur imagination, qui, pleine de positivisme, ne crée ni n'adopte les idées fantastiques, superstitieuses et religieuses des races sémitiques.» Dix lignes plus bas, il dit son fait à saint Ignace de Loyola, qui naquit dans les provinces vascongades, et affirme «que cet homme a fait preuve de fanatisme plutôt que de religion.» M. Baudrimont a sans doute mission et grâce spéciale pour traiter si sévèrement saint Ignace, et d'après la manière dont il entend l'histoire et la linguistique, je n'ai aucun droit de m'étonner qu'il mange du jésuite aussi souvent qu'il le peut. Mais il ne s'agit ici ni de saint Ignace ni des jésuites. Nous en sommes au défaut de croyances polythéistes des anciens Basques, et aux prétendues idées fantastiques, superstitieuses et religieuses des races sémitiques. M. Baudrimont professe, sur le caractère religieux des Sémites, des opinions absolument opposées à celles de tous les orientalistes modernes, et il pourra s'en convaincre rien qu'en ouvrant les livres de M. Renan, qu'il préfère sans doute à ceux de saint Ignace. M. Renan constate partout, et après bien d'autres, l'infériorité de l'imagination des Sémites, et la supériorité de celle des Aryas. De là, dit-il, le polythéisme indo-européen et le monothéisme sémitique. Sans doute, il y a des objections très fondées à formuler contre cette théorie. Mais ce n'est point ici le lieu, et, d'ailleurs, les exceptions proposées ne seraient pas incompatibles avec l'existence de cette règle générale. M. Baudrimont s'est donc trompé sur les Sémites, et je vais prouver qu'il s'est aussi trompé sur les Basques.

S'il n'a «rien découvert qui ait pu lui démontrer que les Basques aient été polythéistes,» c'est qu'il ne s'est pas donné la peine de chercher. Il y a je ne sais combien de textes qui prouvent, au contraire, que les Basques étaient idolâtres, superstitieux, et qu'ils ajoutaient foi aux augures. En voici trois qui suffiront à

le démontrer : Capitolinus parle d'un augure si savant qu'il surpassait les *Vascons* et les augures des Espagnols et des Pannoniens (1). L'auteur de la vie de saint Amand dit qu'à l'époque de son apostolat dans le pays basque on croyait encore aux augures, et qu'on adorait encore les idoles à la place du vrai Dieu (2). Celui de la vie de saint Léon, évêque et martyr à Bayonne, affirme que Léon fut mis à mort pour avoir ruiné le culte de Mars dans cette ville (3). Les Basques ont donc été polythéistes, n'en déplaise à M. Baudrimont. Ceci prouve une fois de plus combien il a eu tort de ne pas consulter l'histoire, et de s'en tenir aux tristes procédés linguistiques dont il croit être l'inventeur.

Je n'ai pas le courage de pousser plus avant ma critique, et pourtant je n'ai relevé que la plus minime partie des erreurs de M. Baudrimont. L'auteur de l'*Histoire des Basques* appartient, par l'agrégation, à l'Ecole de Médecine de Paris, et il professe la chimie, à la Faculté des Sciences de Bordeaux, avec une distinction reconnue par des hommes dont la science spéciale ne peut être égalée que par ma nullité. Il n'est donc pas étonnant que, à l'exception de M. Pictet, le livre de M. Baudrimont ait été accepté de confiance par le public, et cité comme une autorité par un numismate tel que M. Boudard, ou des jurisconsultes tels que MM. Laferrière et Béchard. Voilà précisément pourquoi j'ai cru devoir protester si ferme et si haut contre un succès dangereux, et qui prouve de reste combien la plupart des savants s'inquiètent peu de vérifier leurs autorités et sont enclins à jurer sur la foi d'autrui.

Lectoure, ce 15 décembre 1865.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(1) Ὀρνεοσκόπος magnus, ut et Vascones, et Hispanorum et Pannoniorum augures vicerit. CAPITOLIN. *In Macrin.*

(2) Vasconiam (Vacceiam) nimio errore deceptam, ita ut auguriis, vel omni errore dedita, idola etiam pro Deo coleret. Vit. S. Amandi, ap. SURIUM, t. I, febr. 6.

(3) BOLLAND. Mart. *In fest. S. Leonis.*

AUBIET

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION.

II

De l'année 1577 à l'année 1585.

Au commencement de 1577, les affaires prirent de nouveau une tournure alarmante.

La paix dite de *Monsieur*, signée le 2 mai 1576, avait été suivie d'un édit plus favorable à la réforme que tous les précédents. Le catholicisme semblait trahi par la cour; le peuple ne pouvait plus compter sur les Valois. Il devait aviser par lui-même à défendre le culte de ses pères. les protestants avaient donné l'exemple d'une vaste confédération : Les catholiques, à leur tour, en formèrent une qui se répandit dans les provinces avec une incroyable rapidité et qui bientôt se montra également terrible et menaçante aux ennemis de la foi et à une royauté avilie et dégradée, pour laquelle les croyances publiques étaient un jeu. On s'unissait contre l'envahissement du huguenotisme; ainsi naquit la ligue. Pendant qu'elle s'organisait, le roi de Navarre (depuis Henri IV) reprit le chemin de la Gascogne et arriva à Agen le 6 août. Malgré l'édit de pacification la province présentait une aspect de guerre; les deux partis s'observaient les armes à la main. On ne trouvait presque aucune ville qui ne fût gardée par des soldats.... Cette attitude obligea Henri à mettre des garnisons dans les villes qui reconnaissaient son autorité. C'étaient Agen, Lectoure, l'Isle-Jourdain, Gimont, Fleurance, Layrac, Puymirol, Auvillars, Villeneuve-d'Agen, Mirande, Bassoues, Eauze, Jegun, Barran, Puycasquier et plusieurs autres bourgs de moindre importance (1).

Jusqu'au mois de janvier 1577, Aubiet, dont le dévouement à la cause catholique ne se démentait pas, ne fut occupé militairement par aucun parti. Mais alors les adhérents du roi de Navarre pensèrent à s'en rendre les maîtres.

(1) Monlezun, *Hist. de la Gasc. ubi suprà.*

Le 10 de ce mois de janvier, les consuls annoncent au conseil que M. du Bruca (1) avait tout récemment mandé chez lui Paiché et Cousin « pour les avertir que les armes sont levées et que la ville doit se garder afin de n'être pas surprise. » M. du Bruca, partisan du roi de Navarre, voulait sans doute par là préparer le terrain pour l'exécution d'un projet qui se tramait et disposer les habitants à recevoir une garnison qui aurait occupé la ville au nom de son maître, tandis que lui-même en eût été le gouverneur. L'assemblée ne se laissa pas tromper : elle fit semblant de ne pas comprendre les intentions de M. du Bruca, et pleine de confiance dans le courage et la bonne volonté de tous les citoyens, elle ne voulut confier qu'à eux seuls la défense de la ville. Il fut donc décidé qu'on ferait bonne garde, et que chacun de ceux qui veilleraient pendant la nuit recevrait une solde de dix deniers. Le jour, il devait y avoir quatre hommes à chaque porte, et une amende de cinq sols était prononcée contre quiconque ferait défaut. Il fut aussi convenu qu'on enverrait à Montaut instruire le baron de ce qui se passait et prendre son avis.

Tout ne devait pas finir là, et quinze jours plus tard on était mis en demeure d'accepter M. du Bruca pour gouverneur ou de se voir attaquer, en cas de refus, par des forces auxquelles on n'était pas en état d'opposer une résistance efficace. Après une entrevue avec M. du Bruca, venu tout exprès dans la ville pour la sommer de se soumettre aux volontés du roi de Navarre, les consuls convoquèrent l'assemblée pour lui faire part des sommations qui leur avaient été faites et délibérer sur le parti à prendre. Les circonstances étaient graves : le catholicisme de M. du Bruca ne rassurait pas complètement; son attachement au roi de Navarre le rendait suspect; les termes mêmes de la commission dont il était porteur donnaient bien à penser. Aussi la ville était-elle dans une grande perplexité. On se rendit en foule à l'appel des consuls, et la réunion fut la plus nombreuse qu'on eût vue depuis bien long-

(1) Le Bruca, dans la commune de Blanquefort, aujourd'hui propriété de M. le baron de Ruble, appartenait alors à une famille de Montlezun.

temps. Nous avons relevé dans le procès-verbal quatre-vingt-seize votants, sans compter les quatre consuls; parmi eux on remarque en première ligne neuf prêtres dont voici les noms : Marot Tofflan, François Palanque, Bernard Casenove, Olivier Romégas, Pierre Jourdan, Dominique Castet, Barthélemy Dumont et Pierre Barquissan, jeune.

A l'ouverture de la séance, le premier consul, prenant la parole, exposa que la veille, jeudi 24 du présent mois, M. du Bruca s'était présenté dans la ville porteur d'une commission du roi de Navarre, lieutenant général pour le roi en Guyenne, suivant laquelle il était nommé « par le dit sieur roi » gouverneur de la ville d'Aubiet, avec ordre d'y dresser cent hommes arquebusiers pour les employer au service « du roi notre sire ». Cette commission était datée du 17 de ce mois, et elle était accompagnée d'une lettre en date du 20, du même roi de Navarre, à M. du Bruca. Copie de ces pièces avait été laissée aux consuls, et le syndic, Martin Romégas, s'était empressé de les porter à Montaut pour les communiquer au baron. Celui-ci, au rapport du syndic, avait dit que, s'il fallait subir la nécessité d'avoir un gouverneur nommé par le roi de Navarre, il préférait à tout autre M. du Bruca, comme étant catholique et voisin.

Après cet exposé, la question de savoir si l'on recevrait ou non M. du Bruca comme gouverneur, selon les termes de la commission dont il était porteur, fut mise en délibération. Marot Tofflan, appelé le premier à donner son avis, opina à ce que M. du Bruca, comme catholique et voisin, fût reçu pour gouverneur. Mais en même temps il aurait voulu que la ville ne fût pas occupée par une garnison, et qu'on ne permît pas aux soldats de M. du Bruca d'y entrer. Les autres prêtres, qui redoutaient les excès de ces soldats, vraisemblablement tous protestants, opinèrent tous dans le même sens. Après eux, le syndic Martin Romégas vota pour la réception, mu aussi par cette considération que M. du Bruca était catholique et voisin. Mais il ne mit à son vote aucune restriction et tous ceux qui vinrent après lui firent de même. Enfin on

arrêta « tous d'un commun accord, que l'on recevrait le dit sieur du Bruca pour gouverneur en la présente ville, pour oubéir au Roy de Navarre, comme Lieutenant général pour le Roy notre sire, en Guyenne, et volonté du sieur baron de Montaut. Auquel sieur sera remonstré que tous les habitants de la présente ville entendent et protestent de vivre en la foi catholique Romaine, et luy sera prié de nous vouloir permettre vivre en icelle, autrement prétendent le refuser. »

Ces protestations et ces réserves ne furent pas sans doute du goût de M. du Bruca et de sa troupe. Ce qui du moins est certain, c'est qu'elle n'entra pas dans la ville sans violence, et que la prise fut suivie du pillage et d'une nouvelle dévastation des églises. C'est ce qui est attesté par une délibération du 6 juillet de cette année, dans laquelle le conseil eut à statuer sur la requête qui lui avait été présentée par Me Jean Labéranet, prêtre et régent des écoles, par laquelle il demandait une récompense pour avoir sauvé les ornements de l'église en les cachant : et sur une seconde, de Dominges Bajon-Tardin, qui demandait qu'on lui donnât quelque chose pour vivre, « attendu qu'il avait été blessé par les ennemis lorsque la ville fut prise. » On accorda au premier deux livres et six au second.

La ville dut encore supporter tous les frais de la garnison, et ces frais étaient vraiment écrasants. On peut s'en convaincre par ce qui est dit dans la délibération du lundi 8 avril de cette même année. Les consuls y exposent « comme il a long temps que la garnison est en la présente ville; tellement que ils ont emprunté beaucoup de deniers pour payer la dite garnison. A present l'on ne peut trouver plus d'argent ni blé pour satisfaire à ce dessus. » Le conseil les autorisa « à faire vente de bois jusques à telle somme qu'ils aviseront, et des arbres les moins utiles. Et à ces fins furent commis pour vendre le dit bois ung des consuls, et ung pour escripre. »

La ville demeura au pouvoir de M. du Bruca jusqu'au commencement de mai. Le 5 de ce mois qui était un dimanche, les consuls

Bréque et Rivoca s'étaient rendus au Bruca pour supplier le gouverneur « de vouloir faire vuider la garnison, ainsi qu'il le leur avoit déjà promis. » Il leur avait répondu qu'il était disposé à le faire aussitôt après le retour de M. de la Valette qui était dans ce moment à Mirande où les affaires l'avaient appelé. Le lendemain, 6, après avoir rendu compte au conseil de leur démarche, les consuls, vu la nécessité de « payer au dit sieur du Bruca et aux soudarts de sa garnison, » demandent s'il ne serait pas bon se faire vente de cent ou deux cents arbres, au bois de l'Embécin. Il est arrêté qu'on en marquera cent et qu'on admettra pour susdire à ces enchères toutes personnes du dehors, pourvu qu'elles payent tailles dans la présente ville, « et sans préjudice de fait de conséquence. »

Le mardi, 7, le baron de Montaut vint en force attaquer la garnison et la contraignit d'évacuer la ville et le château à lui appartenant. Il ne voulut pas permettre le pillage à ses soldats, remarque-t-on dans la délibération; mais afin de mettre à l'avenir la ville à l'abri d'une nouvelle surprise de la part des ennemis, il voulut y laisser pour la garder un certain nombre d'arquebusiers, et demanda aux consuls, pour les payer, quatre cents livres par mois. Le 10, on tint conseil à ce sujet; on s'engagea à payer les 400 livres, et pour satisfaire à cette obligation, il fut arrêté qu'aux cent pieds d'arbres dont la vente avait été résolue précédemment, on en ajouterait encore cent : ce fut pour le moment tout ce qu'on gagna à cette délivrance. Sans compter que la somme votée ne pouvait suffire pour peu que l'occupation se prolongeât. Aussi voyons-nous par la délibération du 11 août que M. de Montaut avait déjà donné l'ordre d'imposer de nouvelles sommes pour soudoyer ses hommes, et l'on fut encore obligé de se soumettre.

M. de Montaut, cédant aux prières qui lui étaient faites, consentit enfin à retirer la garnison qui occupait son château à la réserve de six hommes qui devaient encore y rester trois semaines. Il y mettait cependant pour condition que les habitants, ou le plus

grand nombre d'entr'eux, prendraient en garde tant la ville que le château, et que les consuls et syndic auraient puissance des habitants de s'engager, personnes et biens, à maintenir le château et la ville sous l'obéissance du Roi et de lui baron de Montaut. Il exigeait aussi que tous ceux qui avaient le moyen de se procurer des armes en achetassent dans quinze jours, et s'ils refusaient, il se réservait de les y contraindre de force. La garde devait se faire autrement qu'elle ne s'était faite précédemment, tant la nuit que le jour, et les métayers devaient y venir à leur tour. Le 17 du mois de septembre, les consuls réunirent l'assemblée pour lui communiquer les dispositions de M. le baron, et les conditions qu'il mettait au départ de la garnison. Tout fut accepté. Les consuls et syndic furent autorisés à s'engager, comme il était dit, pour la communauté; les métayers, assujétis comme tous les autres à la garde de nuit et de jour, et tous ceux qui étaient inscrits au rôle tenus de se procurer des armes. Les métayers qui manqueraient à l'appel devaient être punis d'une amende d'une livre et cinq sols.

Le 4 octobre, on avait à satisfaire à de nouvelles exigences. Madame de Montaut avait mandé chez elle les consuls et leur avait demandé certaines gratifications pour les services que leur avait rendus son mari. Depuis, elle avait encore écrit pour renouveler sa demande. On dut souscrire à tout, et, comme on n'avait pas d'argent, on consentit une obligation de trois cent vingt-neuf livres.

Sur la fin de cette année « un nouvel édit vint commander de suspendre les luttes. Mais cet édit accordait de nouveaux avantages au parti protestant; il l'établissait régulièrement comme Etat dans l'Etat, comme opinion armée et comme secte indépendante. Les catholiques de la France entière, mais surtout ceux du Midi, accueillirent de pareilles concessions avec un profond étonnement. Les protestants eux-mêmes, soit qu'ils devinssent de jour en jour plus exigeants, soit qu'ils se défiassent tous les jours davantage des intentions de la cour, ne se montrèrent pas satisfaits. Personne ne déposa les armes; seulement on se relâcha en plusieurs lieux des précautions que commande une guerre ouverte. » Monlezun, *Histoire de la Gascogne, ubi suprà.*

Ç'avait été le cas à Aubiet. Mais au commencement de 1578, la reprise des hostilités étant imminente, les consuls prennent de nouveau l'alarme. Le 23 janvier, ils convoquent l'assemblée, lui font part des bruits sinistres qui sont parvenus à leurs oreilles, représentent que la ville est faible de murailles et de fossés et qu'il est urgent de prendre des mesures pour se mettre en état de défense. Il fut arrêté que ceux qui avaient des maisons sur les fossés seraient tenus de recurer ces fossés vis-à-vis de leurs maisons en leur donnant la largeur et la profondeur qui seraient jugées nécessaires, et que les fossés qui étaient vis-à-vis des murailles où il n'y avait pas de maisons seraient donnés à recurer à ceux qui habitent l'intérieur de la ville, par cannes et demi-cannes, suivant la portée de leurs biens. On assujétit également les métayers à cette corvée, en les menaçant, en cas de refus, de leur faire payer le prix que coûterait la portion de travail à eux assignée. On renouvela l'ordre d'acheter des armes à tous ceux qui en avaient le moyen, en les menaçant d'user de contrainte s'ils n'obtempéraient de bon gré. On devait aussi faire rentrer toutes les arquebuses de la ville qui se trouvaient dans les mains des particuliers, et pour la réparation des murailles il est dit qu'on prendra la pierre où l'on en trouvera, en la payant.

Le voisinage de Mauvezin était pour Aubiet et sa juridiction une source continuelle de vexations. Dans l'été de cette année 1578 on eut beaucoup à souffrir de ce côté. Des bandes, conduites par un certain Bernard Colom, parcouraient journellement la campagne « usant de menaces, battements et autres insolences; » et tout cela, bien entendu, n'était que le prélude des déprédations qui étaient le véritable but qu'elles avaient en vue dans leurs incursions. Dans l'assemblée du 20 juillet, les consuls annoncent que des informations juridiques ont été commencées contre ces malfaiteurs. Le conseil est d'avis qu'elles se poursuivent et que lorsqu'elles seront terminées, Bernard Colom et ses complices « soient appointés vers la majesté du roy de Navarre. »

Vers le mois de novembre, le danger croissant toujours, et les

ressources de la ville ne paraissant plus suffisantes pour en assurer la conservation, le baron de Montaut la fit de nouveau occuper par ses soldats. Le 15 de ce mois, l'assemblée était réunie pour aviser aux moyens d'assurer leur subsistance. On décida que l'on attendrait que le maréchal-des-logis eût fait connaître comment cette garnison devait vivre, avant de rien arrêter à son sujet, et que cependant la ville fournirait les vivres nécessaires. Les métayers qui feront des fournitures seront remboursés à ses dépens, et on prendra « un *foinié* de foin que messire Pierre Jourdan a vendu à ung de Nougaroulet en payant ce qu'il l'a vendu. »

Nous ignorons si cette garnison demeura longtemps ici et à quelles conditions elle y fut : il n'y a pas d'autre délibération pour cette année. L'an d'après n'en fournit aucune; cependant celles qui suivent laissent assez à entendre que l'on n'eut pas moins d'affaires sur les bras que les années précédentes.

Fatiguée d'une lutte dont rien ne permettait d'entrevoir la fin, et épuisée par tant de sacrifices, la ville eut un moment la pensée, au commencement de 1580, de faire sa soumission au roi de Navarre et de se mettre sous sa sauvegarde. Un premier conseil pour agiter cette question fut tenu le 18 janvier, et l'on convint qu'avant de rien décider on enverrait à Montaut Etienne, Paiché et Ramon Mestré prendre l'avis du baron. Le lendemain, on se réunit de nouveau pour savoir sa réponse et prendre une détermination; les députés rapportèrent que M. le baron consentait à ce qu'ils fissent cette démarche, mais il voulait y demeurer étranger, « sauf d'être contribuable.» Sur cette déclaration, il fut arrêté que Castanet, consul, et Paiché, syndic, se rendraient à Mauvezin et « feraient toutes les diligences qu'ils verraient estre à faire, et autres affaires nécessaires. » Les conditions qu'on voulait mettre à cette soumission ne parurent pas sans doute acceptables, et la négociation échoua; du moins c'est ce que donnent à entendre les événements qui suivirent.

Cependant les embarras augmentaient tous les jours. Les dettes s'accumulaient d'une manière effrayante, et même on ne trouvait

plus d'argent à emprunter. Le lundi 25 avril, les consuls font cette déclaration, et demandent, ne voyant pas d'autre moyen de subvenir aux affaires de la ville, d'être autorisés à emprunter du blé. L'autorisation leur est accordée d'en emprunter « telle quantité qu'ils aviseront au besoing, au prix de quatre francs d'argent et seize sols le sac. »

Au mois de juin, il y avait toujours des soldats dans la ville; mais plusieurs d'entre eux voulaient s'en aller aux champs. Les consuls, alarmés de cette résolution, parce qu'ils voyaient que s'il y était donné suite la ville allait demeurer sans défense, convoquent le conseil pour lui faire part de leurs appréhensions, et proposent de donner des gages aux soldats pour les retenir. La proposition est acceptée, et on ajoute que la quotité de ces gages sera déterminée par les consuls et par les gens de la jurée.

Dans l'assemblée du 24 juin, les consuls se plaignent que Domenges Biane, cordonnier, d'après les avis qu'ils ont reçus, rapporte aux ennemis tout ce qui se passe dans la ville; et comme il demeure sur les fossés et qu'il pourrait causer de grands préjudices, ils demandent au conseil d'aviser. On décide qu'ordre sera donné à «Colin» de le tirer de la maison «autrement l'en tireront, et le beau-fils de Biane sera congédié de la ville.»

Au mois de juillet, nouvelle mission auprès de M. de Montaut, confiée à Romégas, consul, et à Rivoca, syndic, pour le consulter sur les difficultés présentes. Le 18, le conseil est averti que le baron est d'avis qu'on contraigne tous les habitants à venir à la garde et qu'on impose, suivant la permission de la cour, une certaine somme «pour soudoyer ceux qui font garde.» — On impose cinq sols pour livre, tant pour cet objet que pour subvenir aux autres affaires de la ville, et on désigne, pour recevoir des arquebuses de la ville, Martin Romégas, dit Martinet, Bernard Palanque, Jean Palato, Martin Abadie, maçon, Bertrand Abadie et... (nom demeuré en blanc).

Le samedi 19 novembre 1580, commission est donnée à Romégas, consul, et Paiché, syndic, de se transporter à Nougaroulet,

pour emprunter, à telles conditions qu'ils trouveront, la somme de cinq cents francs, «pour estre employée cette somme à faire don à M. de Montaut pour la conservation qu'il a faite aux sujets de la dite ville, ce qui se fera sans fait de conséquence.»

Les délibérations qui suivent jusque vers la fin de 1585 n'offrent pas de traces d'événements saillants. C'est qu'en effet la paix avait été signée le 26 septembre 1580, et qu'il y eut cessation de combats jusqu'à ce que la mort du duc d'Anjou, arrivée le 10 juin 1584, vînt fournir l'occasion d'une nouvelle prise d'armes dont la religion était toujours le prétexte, mais dont les passions politiques et l'ambition des grands étaient le principal mobile.

Ici, on profita de ces années de répit pour travailler à réparer les maux de tout genre que la guerre avait enfantés, et particulièrement à relever les églises que les protestants avaient renversées. Les années précédentes, malgré les soucis de la guerre, on s'était occupé activement à préparer les ressources dont on avait besoin pour cette restauration. Les bénéficiers, bien malgré eux, avaient dû se résigner à abandonner pour cette œuvre le tiers de leurs revenus, et enfin le moment était venu de faire l'emploi des fonds qui avaient été ramassés. Mais, avant toutes choses, il était important de s'entendre sur ce qu'il y avait à faire. Toutes les églises avaient plus ou moins souffert, et on n'était pas en état de les réparer toutes. Des deux principales qu'avait la ville, celle de Saint-Martin, église paroissiale, et celle de Notre-Dame de Charité, la première avait été complètement dévastée. La seconde, quoique aussi bien maltraitée, pouvait être réparée à beaucoup moins de frais. Mais il fallait s'entendre, et ce n'était pas chose facile de déterminer les habitants à laisser ensevelie sous ses ruines leur ancienne église paroissiale. Le grand vicaire du cardinal-archevêque, Louis d'Este, nomma trois commissaires pour arranger cette affaire : «Lacassin, prébandier, Dominique Vivès et Pierre Boudoulte, maîtres architecteurs.» Il se rendirent à Aubiet le jeudi 17 mai 1582, et après avoir examiné l'état des lieux, ils furent d'avis d'abandonner l'église de Saint-Martin et de consacrer à celle

de Notre-Dame, pour en faire l'église paroissiale, les ressources dont on pouvait disposer. Elle devait, d'après le projet qu'ils soumettaient aux consuls, être augmentée d'un *clocher* et de chapelles, et recevoir des accroissements du côté du chœur. Les consuls demandèrent à en délibérer avec le conseil, et ils le réunirent à cet effet le 24 du même mois. Dans cette assemblée, il fut arrêté « qu'avant de répondre à M. le grand vicaire général sur les faits par les commissaires produits, l'on prendra avis et conseil, tant sur les dits chefs que sur l'arrêt de la cour, et autres chefs et motifs concernant le profit et utilité de la ville, pour, suivant l'avis qu'ils obtiendront, être procédé comme de raison.»

Dans ce même temps, on faisait réparer les orgues, et il fut tenu à ce sujet une délibération le 26 juin. Les consuls y représentèrent «que le maître faiseur d'orgues manquait de matière pour continuer son travail, et qu'il demandait deux quintaux d'étain et un quintal de plomb.» Il fut arrêté que, la ville n'ayant point d'argent, M. Jourdan, consul, emprunterait l'étain et le plomb, dont on manquait, pour trois mois, «à la meilleure commodité et condition qu'il verrait et pourrait trouver. Et en cas que pour le prest, couterait plus que si l'on payait comptant, la ville payerait le surplus.»

Pour la réparation de l'église elle-même, on ne s'accorda pas de si tôt avec le grand vicaire. Cette affaire traîna toute une année; mais enfin la ville finit par accepter le projet proposé par les commissaires. C'est ce que nous apprend une délibération tenue le 4 mai 1583, «à cinq heures du matin», dans laquelle il fut arrêté que MM. Aubin, consul, Souffarés, docteur, et Rivoca, syndic, se rendraient à Auch « pour proposer et accorder, si possible leur est, avec M. le grand vicaire, la réparation de Notre-Dame de Charité, à telles conditions qu'ils jugeront convenables.»

Il y eut encore quelque embarras de ce côté; mais, enfin, tout s'aplanit, et les travaux commencèrent. Avant la fin, d'autres difficultés survinrent, mais cette fois avec l'entrepreneur, Jean Lallemant, maître-maçon de la ville de Gimont, qui, le premier, se

plaignit qu'on ne tenait pas les conditions dont on était convenu. De leur côté, les consuls prétendirent que les travaux étaient mal exécutés. Des arbitres furent nommés, qui condamnèrent Jean Lallemand à démolir l'entrée qu'il avait commencée, et qui devait être reconstruite à ses frais. Il fut mis en question si l'on confierait encore le travail au même entrepreneur, et, après six jours de réflexion, le 23 septembre 1585, il fut décidé qu'il serait mis de côté et qu'on lui en substituerait un autre, suffisant et expérimenté. Lallemant fut, en outre, condamné à payer une indemnité.

Le clocher, qui se fit alors, ne fut terminé que dans les premiers mois de 1587.

A Aubiet, le 27 septembre 1865.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

CADIAC,

sa Pène-Taillade et les inscriptions romaines de son église paroissiale.

Cadiac, modeste village de la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées), a dignement restauré sa vieille église. Et Monseigneur Laurence, qui depuis vingt ans occupe si utilement le siége de Tarbes, a bien voulu la consacrer le 11 novembre 1865, soit à titre d'encouragement, soit pour mieux reconnaître la générosité des sacrifices que les fidèles se sont imposés dans cette louable entreprise.

M. Rey, curé de Bordères-Louron, et originaire de Cadiac, nous a adressé quelques notes, rédigées par M. l'abbé Latour, vicaire d'Arreau, pour la *Revue de Gascogne*. L'abondance des matières et le nombre des communications antérieures à cet envoi ne nous permettent pas de publier ici tout le travail de M. Latour. Toutefois, nous donnerons à nos lecteurs un extrait de cette intéressante étude, à propos d'une découverte que certains remaniements opérés dans les vieux murs ont mise à jour d'une manière plus complète.

« Cadiac, que, par erreur, on écrit souvent Cadéac, dérive de Cadit Aqua, s'il faut en croire nos traditions locales. Elles supposent que le nom du village retrace, à lui seul, le souvenir d'une sorte de cascade, jadis occasionnée par un barrage naturel qui aurait fait obstacle au libre cours de la Neste. Les eaux, accumulées en aval de la source, se seraient primitivement étendues en forme de lac sur la partie méridionale de la vallée. Et, pour favoriser le dessèchement dans le but de livrer à la culture le sol ainsi envahi, la main de l'homme aurait tranché le roc au point où les deux rives portent encore le nom vulgaire de *Pène-Taillade*, ou « roche taillée. »

» Telle est, au reste, la dénomination d'une chapelle, bâtie très anciennement en cet endroit en l'honneur de la Mère de Dieu: La Vierge de Pène-Taillade, particulièrement vénérée dans

le pays, aurait pris, dès l'origine, sous sa maternelle protection, le succès de cette périlleuse tentative.

» Faut-il en attribuer l'honneur aux premiers chrétiens de la vallée, ou bien aux Templiers qui, plus tard, seraient venus bâtir, comme on le dit, l'église paroissiale?... Il nous paraît bien difficile de se prononcer à ce sujet avec quelque certitude. Nous savons seulement que, d'après un vieux cadastre, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient, dans la vallée, des propriétés dont on ne connaît pas l'importance. Et personne n'ignore que ces derniers, par décision du pape Clément V, prise au Concile général de Vienne le 13 avril 1312, furent appelés à succéder à tous les biens des chevaliers du Temple (1).

» Quoi qu'il en soit de ces conjectures, l'Ordre des Templiers, fondé en Palestine en 1118, était déjà florissant en Europe, vers le milieu du XIIe siècle. Or, c'est à cette date que s'accomplissait la grande période du style roman, dont l'église paroissiale de Cadiac, malgré les retouches du XVIIe et du XIXe siècles, accuse encore certains caractères (2).

» On les retrouve surtout à la porte qui ouvre, vers le nord, dans la direction de la vallée. Les montants en marbre et les colonnes aux bases et chapiteaux bizarres qui les cantonnent sont surmontés d'un arc plein cintre qu'orne un tore, séparé d'un triple rang de billettes par une gorge profonde.

» Le chrisme, ou monogramme du Christ (3), sculpté en relief au-dessus de la baie quadrangulaire, occupe le centre du tympan. Un câble, délicatement fouillé, sert de nimbe au *chi*, inscrit en forme de croix grecque (4). Le *tau* est figuré par un léger trait

(1) Cette décision fut généralement exécutée, sauf en Espagne et en Portugal. Mais Philippe le Bel, non content de s'adjuger le Temple de Paris et les trésors qu'il renfermait, exigea 300,000 livres pour ce qu'il appelait *les frais* de son inique procédure.

(2) Nous les avons nous-mêmes étudiés sur place, en remontant cette délicieuse vallée, si riche en monuments de la période qui a vu construire cette petite église. — F. C.

(3) Voir la planche II, figure 12, et la page 150 de la *Revue de Gascogne*, t. I. [F. C.]

(4) Ordinairement la forme du *chi* est celle de la croix de saint André, X, dans les figurations analogues. Nous en voyons tous les jours un exemple à notre église de Saint-Exupère d'Arroau.

horizontal, un peu au-dessous de la panse du *rho;* tandis que le *sigma* est renvoyé au bas de la tige verticale; et celle-ci, en complétant le *chi*, représente l'*iôta* (1). Enfin l'*alpha* et l'*ôméga* sont disposés sur la traverse horizontale de gauche à droite, c'est-à-dire, comme nous faisons une lecture en Occident. Mais nous ferons observer qu'en certains lieux on rencontre, entre ces deux sigles, une disposition tout à fait contraire, comme par exemple sur la tombe et sur le couvercle du sarcophage roman de saint Léothade, si admirablement conservé dans la crypte de Notre-Dame d'Auch : l'ôméga est à gauche et l'alpha à droite.

» Il est donc inutile de se battre les flancs pour interpréter cette combinaison traditionnelle de signes. L'usage en remonte non aux Templiers seulement, mais à l'ère des martyrs, puisqu'on la retrouve de toute part sur les pierres tombales des catacombes de Rome.

» Enfin une corniche, dont la gorge est rehaussée de sujets fantastiques, surmonte et couronne le tout, en saillie sur l'ensemble de la muraille.

» L'église de Cadiac, bâtie sur la route de l'un des ports qui mettent en communication la France avec l'Espagne, devait présenter aux malfaiteurs un luxe de défense peu propre à favoriser un coup de main. Aussi avait-on, dès le XIIe siècle, orné cette porte, dont la serrure primitive a disparu, de plusieurs bandes de fer à nombreuses volutes affrontées, garnissant les ais à l'extérieur dans le but unique mais important de les protéger. Car les pentures à gond sont fixées à l'intérieur par les rivets à tête sphérique qui garnissent extérieurement les bandes correspondantes.

» Ce sont les démolitions partielles, exigées par les travaux de la restauration, qui ont amené la découverte de plusieurs pierres contenant des inscriptions romaines. Ces pierres avaient néces-

(1) Le monogramme de Saint-Exupère se complète, à Arreau, par l'*omicron* placé autour de l'intersection des deux branches de la croix : ce qui constitue le nom entier du Christ, XPISTOS, qui, dans l'Apocalypse, se dit lui-même l'*Alpha* et l'*Oméga*, le principe et la fin de toutes choses : *Ego sum Alpha et Oméga, principium et finis* (cap. I, vers. 8.)

sairement appartenu à des monuments antérieurs; car elles étaient employées comme simples matériaux, une à l'angle nord-ouest de la chapelle du Rosaire, et les autres dans la porte d'entrée. Une de ces pierres offre cette particularité qu'elle a dû servir, comme élément de construction, dans trois monuments successifs : 1° par son inscription, elle paraît avoir été primitivement consacrée à quelque divinité locale; 2° une figure humaine, sculptée sur l'une de ses faces renversée, indique que celle-ci a reçu postérieurement une destination différente; 3° enfin, par une dernière transformation, elle est entrée dans la corniche de la porte de l'église, où inscription et sculptures primitives sont demeurées cachées dans le mur durant plusieurs siècles (1).

» Que l'église de Cadiac soit élevée sur des tombeaux romains, ou bien aux environs de quelque autre monument de même provenance, c'est ce qu'il n'est pas permis de révoquer en doute, après la découverte dont nous venons de parler. Elle confirmerait donc la tradition locale, qui fait remonter à l'occupation romaine l'exploitation des bains sulfureux de Cadiac. »

Le lecteur ne pourrait qu'adopter les conclusions de notre correspondant, s'il nous était permis de faire passer ici sous ses yeux les inscriptions lapidaires dont il vient d'être question. Mais notre savant collaborateur, M. Ed. Barry, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Toulouse, a justement acquis, par ses importants travaux sur l'épigraphie pyrénéenne, le privilége de la priorité pour ce genre de reproductions. Nous le respecterons comme l'un des droits imprescriptibles de notre maître.

F. CANÉTO.
v. gén.

(1) Cette particularité de double et même triple remaniement de certains matériaux n'est pas moins digne de remarque, près du confluent de la Neste, dans l'église romane de Valcabrère. Les marbres qui avaient antérieurement servi à construire les monuments romains furent employés à l'édifice chrétien des premiers siècles de notre ère. L'église, démolie en 585, pendant le siége que Gondovald soutenait alors à Comminges, fut reconstruite à trois nefs voûtées par saint Bertrand au XIIe siècle; et les mêmes débris entrèrent pour la troisième fois dans la construction des nouveaux murs, où il est aisé de les reconnaître tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce curieux édifice. — F. C.

BIBLIOGRAPHIE.

LE ROMAN DE FLAMENCA, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne par PAUL MEYER. Paris, librairie A. Franck. Béziers, J. Delpech. 1865. 1 vol. gr. in-8° de XLV et 425 pages.

Dans un compte rendu de la *Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la littérature provençale* par M. Paul Meyer (*Revue de Gascogne* de juillet 1865), j'annonçais que cet érudit allait bientôt publier, avec tout le soin et toute l'habileté que l'on avait le droit d'attendre de lui, le *roman de Flamenca*. M. Meyer n'a pas tardé à me donner complètement raison, et je vois bien qu'il est du petit nombre de ceux au sujet desquels on peut s'avancer beaucoup, sans jamais rien risquer. Tout, en effet, dans le beau volume que je viens examiner, est digne d'éloges, tout depuis la charmante dédicace en langage provençal « al valen et onrat en F. Guessart » — un maître qui doit être bien fier de son disciple! — jusqu'au glossaire par lequel l'ouvrage est terminé, glossaire d'autant plus précieux qu'il contient exclusivement les mots qui jusqu'à ce jour n'avaient pas été relevés par les lexicographes ou n'avaient pas été bien expliqués par eux, et les mots dont le poème fournit l'exemple unique ou des exemples plus anciens que ceux qui avaient été déjà réunis. Entre cette dédicace écrite avec toute l'élégance qu'aurait pu mettre dans le *parlar proensal* un troubadour de la meilleure époque, et ce glossaire qui est un premier et si riche supplément au *Lexique* de Raynouard (1), nous trouvons : une introduction sur laquelle nous allons revenir; le texte qui reproduit le manuscrit avec une parfaite exactitude (2); une traduction qui, tout en étant très fidèle quant à l'esprit, n'est point servile quant à la lettre, et qui,

(1) La Société des archives historiques du département de la Gironde prépare un *Glossaire gascon* qui contiendra tous les mots employés dans les documents en langue vulgaire publiés par ses soins. On sait que, d'un autre côté, M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, a entrepris la publication d'un *Glossaire languedocien*. Tous ces travaux permettront, un jour, de refondre le *Lexique roman*, de façon à le rendre irréprochable.

(2) « Je n'ai tenté de corrections, nous dit M. Meyer, que lorsque la mesure ou le sens étaient défectueux; en ce cas, la leçon textuelle est rejetée dans les notes. Quant aux modifications plus nombreuses, mais aussi plus aisées, qu'eût exigées la régularité grammaticale, je n'ai pas cru devoir les entreprendre dans une édition princeps. Si plus tard il m'est donné de publier de nouveau *Flamenca*, j'essaierai de restituer au poème sa forme primitive, en la dégageant des marques que le copiste lui a imprimées. » (P. XLIII.) — Formons tous des vœux pour que la première Flamenca soit si favorablement accueillie que la seconde ne se fasse pas trop attendre.

débarrassée de certaines longueurs, a dans son allure aisée quelque chose d'infiniment agréable; enfin des notes toutes très substantielles, très intéressantes, et qui, au triple point de vue philologique, littéraire et historique, ne laissent rien à désirer.

L'introduction nous offre d'abord les détails suivants sur le *roman de Flamenca* (p. I) : « Raynouard est le premier qui ait fait connaître par une analyse et des extraits le poème dont je publie la première édition. L'unique manuscrit qui nous l'a conservé ayant perdu ses premiers et ses derniers feuillets, il n'y avait point à compter sur l'*incipit* ni sur l'*explicit* pour fournir un titre à l'ouvrage. Il a donc fallu l'imaginer. Raynouard a choisi « Roman de Flamenca » du nom de l'héroïne, comme il aurait pu dire « Roman de Guillaume de Nevers, » puisque tel est le nom du héros. J'adopte le titre consacré.

» Ce roman occupe dans la littérature provençale une place à part. Il n'a rien de commun avec les vieilles traditions carlovingiennes ou bretonnes; le sujet n'en est pas emprunté aux légendes que l'antiquité a transmises au moyen âge, et on ne saurait non plus y voir un de ces récits populaires que l'on retrouve presque en chaque littérature, et dont le caractère impersonnel empêche de démêler l'origine. *Flamenca* est la création d'un homme d'esprit qui a voulu faire une œuvre agréable où fût représentée dans ce qu'elle avait de plus brillant la vie des cours au XIIe siècle. C'était un roman de mœurs contemporaines. »

Après une vive analyse du *roman de Flamenca*, analyse trop considérable pour que je la transcrive ici et trop bien faite pour que j'ose essayer de l'abréger, le docte éditeur démontre que le caractère d'originalité dont ce roman est empreint d'un bout à l'autre exclut tout soupçon d'imitation. Il n'y a point lieu, d'après lui, de chercher à un tel livre une origine lointaine : tout reporte le lecteur au XIIe siècle. M. Meyer se demande si le sujet traité par le troubadour inconnu est historique : il n'hésite pas à déclarer que tous les éléments du récit lui paraissent provenir de l'imagination du poète. Bien différent de la plupart des éditeurs, il parle du *roman de Flamenca* sans aucun engouement. Loin de surfaire le mérite de cette œuvre, il l'apprécie comme pourrait le faire le juge le plus désintéressé. En ne permettant pas ainsi aux illusions habituelles des éditeurs de troubler son regard, M. Meyer a mérité qu'on lui applique, plus justement qu'à Flamenca, ces deux vers si gracieux :

Quar ben es tals que son talen
Sapes gardar razo et sen.

Dédaigneux de l'action, il nous dit que c'est par les caractères que vaut le poème. Ils lui semblent (p. VII) étudiés avec une extrême finesse, et certains d'entre eux, ajoute-t-il, peuvent passer pour d'excellents types. Ici encore, toutefois, l'éditeur cherche querelle à l'auteur, surtout à l'occasion du personnage de l'héroïne, et toutes ses objections prouvent qu'en lui le critique n'est pas moins ingénieux qu'impartial.

Après avoir envisagé le *roman de Flamenca* comme œuvre littéraire, M. Meyer l'envisage comme document utile à l'histoire des mœurs. Il y a là, remarque-t-il (p. XII), beaucoup à prendre pour l'histoire de la société polie au moyen âge. Dans le livre abondent, en effet, les plus curieuses indications sur les mœurs, les usages, le bon ton de cette époque. Au nombre des particularités qui nous sont révélées par l'auteur de *Flamenca,* M. Meyer signale principalement tout ce qui concerne les bains de Bourbon-l'Archambault, où se passe l'action (p. XII). Assignant ensuite au roman son rang dans la série des monuments de la littérature provençale, il s'exprime ainsi (p. XV) : « Il appartient à une période à laquelle tôt ou tard viennent aboutir toutes les littératures : celle où le récit d'aventures, si variées, si inouïes qu'on les suppose, ne suffit plus à exciter l'intérêt, où l'imagination n'ayant plus pour les faits extérieurs la curiosité du premier âge se complaît dans la description des sentiments intimes. »

Le sagace critique établit un peu plus loin, à l'aide de considérations diverses, que le poème a dû être composé dans cette partie du XIIIe siècle qui est comprise entre les années 1220 et 1250. En l'absence de tout témoignage positif, il était impossible de se servir avec plus de bonheur du procédé si souvent dangereux que l'on appelle l'induction. Mais si, à force de rapprochements significatifs, M. Meyer a donné à ses conjectures sur l'époque de la composition du poème presque toute la réalité d'une preuve décisive, il a dû renoncer à découvrir le nom de l'auteur. Il faudrait, ce qui est peu probable, retrouver un manuscrit complet de *Flamenca* pour arriver à connaître le secret qu'ont emporté avec eux soit les premiers, soit les derniers feuillets du manuscrit de Carcassonne. Résignons-nous donc à considérer ce roman comme un ouvrage anonyme, et consolons-nous de notre ignorance à l'égard du nom de l'auteur, en lisant les détails que nous donne M. Meyer sur les goûts, les tendances et les idées de ce mystérieux personnage (p. XXII). Dans *Flamenca* se reflètent aussi les connaissances littéraires du troubadour du XIIIe siècle, et l'éditeur, dans des pages qui sont au nombre des plus intéressantes de son introduc-

tion, a tiré un grand parti de tous les renseignements que ce troubadour fournit sur ses lectures (p. XXIV, XXV, etc.). Mais qui croirait que toutes les préférences du poète méridional sont pour les chants des Trouvères? Parmi les auteurs cités dans *Flamenca*, un seul représente la littérature provençale; c'est Marcabrun, un des plus anciens de nos troubadours et aussi un des plus célèbres, comme nous l'apprennent les témoignages recueillis par Raynouard, par Mahn, par Diez et par Bartsch, dans les œuvres de Peire d'Auvergne, de Guiraut de Cabreira, de Raimon Jordan, de Marcoat, de Matfre Ermengaut, etc.

L'introduction de M. Meyer est si pleine d'importantes observations que, de peur d'abuser de l'hospitalité trop bienveillante accordée à mes communications, je me vois forcé de négliger une foule de points sur lesquels il serait bon d'appeler l'attention du public. Je me décide d'autant plus facilement à laisser mon compte rendu incomplet, que je sais bien que la plupart de ceux qui jetteront les yeux sur ces lignes tiendront à connaître directement un travail auquel nos provinces méridionales surtout devront faire fête. Je renverrai, pour tout ce que je n'indique pas, comme pour tout ce que je me contente d'effleurer, mes chers lecteurs au livre même de M. Meyer. Négligeant donc les aperçus du brillant critique sur la langue et sur la versification de l'auteur de *Flamenca*, je m'occuperai, en finissant, de l'histoire si piquante qu'il nous retrace des travaux dont ce roman a été l'objet. Raynouard, à qui M. Gabriel Delessert, préfet de l'Aude, avait communiqué le manuscrit du poème en 1834, en publia quelques fragments, accompagnés d'une analyse, dans le tome XIII des *Notices et extraits*, 1838. Il les réimprima, un peu plus tard, légèrement augmentés, dans le tome I de son *Lexique roman*. C'est d'après ce travail qu'Amaury Duval rédigea pour l'*Histoire littéraire de la France* un article assez faible sur le *roman de Flamenca* (p. XIX) (1); puis vint M. Mary Lafon. Mais ici je laisse la parole à M. Meyer, car je ne me pardonnerais pas de priver mes lecteurs du plaisir de trouver ici un morceau où l'ironie est si fine et la verve si pétillante (p. XLI):

« Le désir de ne rien omettre de ce qui se rapporte à *Flamenca* m'amène à parler d'une publication illustrée mise en vente un peu avant

(1) Amaury Duval est pour moi celui des continuateurs de dom Rivet qui a été le plus écrasé par le fardeau qu'ont laissé les Bénédictins à l'Académie des inscriptions, ce fardeau que portait si bien, en sa verte et forte vieillesse, le vénérable M. J.-V. Le Clerc, dont tous les amis des lettres doivent pleurer la perte. Je ne doute pas qu'avant peu d'années M. P. Meyer, déjà depuis quelques mois auxiliaire de l'Institut, ne soit appelé à l'honneur de travailler au monument que toutes les littératures nous envient.

le premier janvier 1860 par la Librairie nouvelle sous ce titre : *Mary Lafon, la dame de Bourbon.* La dame de Bourbon, c'est Flamenca, Mary Lafon, c'est son traducteur. On trouve, en effet, dans ce volume, un abrégé des sept mille premiers vers du poème, augmentés d'un préambule qui paraît destiné à combler la lacune du commencement. Ayant moi-même essayé de traduire *Flamenca*, j'aurais gardé le silence sur le travail de mon devancier, s'il s'était cru obligé à quelques égards envers Raynouard. Mais M. Mary Lafon ne connaît pas ces scrupules. Dans un appendice intitulé, j'ignore pour quel motif, *Glose pour les érudits*, il nous fait part en ces termes de son opinion sur l'éminent auteur du *Choix des poésies des troubadours* et du *Lexique roman* : « Entré tard dans la science, l'illustre auteur des *Tem-* » *pliers*, pour parler comme nos pères en 1809, n'avait aucune des » connaissances indispensables à quiconque veut se mêler de philo- » logie. Il savait mal le latin, ignorait le grec, et n'entendait qu'à de- » mi ces mille dialectes patois qui...., etc. » M. Mary Lafon ne saurait mieux prouver qu'il n'a jamais étudié les ouvrages de celui pour qui il professe si peu d'estime. Et, de fait, il a une manière d'interpréter les textes qui n'exige point l'usage du *Lexique roman*. Ainsi le vers 56 qui, d'après les principes admis jusqu'à ce jour, pourrait se traduire : Je m'étonne de vous entendre parler ainsi, signifie selon M. Mary Lafon : Modus règne trop loin de nous. Ailleurs la foire de Lagny et de Provins, devient la foire du Landit et de Paris (v. 188). En un autre endroit (v. 1977), l'adjectif *adauta* est coupé en deux, et traduit par exposée au midi (p. 82), interprétation que vient appuyer cette note : Par ce mot *auta* l'on désigne encore la mer dans le Midi. C'est une corruption d'*altum* et d'*alta* (p. 120) !!

» Aux vers 2207-8, il est dit que Guillaume ne portait point de souliers,

Mais us bels estivals biais.

Estivals manque dans le *Lexique roman*, mais on l'interprète aisément au moyen de l'ancien français *estivaus* et de l'italien *stivale*, botte; M. Mary Lafon ne va pas chercher si loin : Wilhem se lève, se chausse, s'enveloppe d'un bel estival blanc (p. 85), et en note il ajoute : l'estival était la robe d'été du matin.

» Guillaume avait, suivant le poème, sept pieds de haut. Telle était la souplesse de ses membres qu'avec son pied il atteignait à deux pieds au-dessus de sa tête une chandelle placée sur un mur. C'est ainsi que j'entends les vers 1743-6. Tout autre est le sens adopté par M. Mary

Lafon : Il avait sept pieds et atteignait à neuf en se dressant sur la pointe de la bottine (p. 71). Voilà une bottine qui en vaut deux!

» M. Mary Lafon ne lit pas comme le commun des paléographes. Ainsi au vers 1951, j'ai lu :

Que pres es de Guillem li cors,

car le cœur de Guillaume est pris, et le texte continue : Où est-il le cœur qu'il porte en son corps? Selon M. Mary Lafon, c'est une *tour* que Guillaume porte en soi, il écrit *la tors* (p. 170) au lieu de *li cors!*

» M. Mary Lafon, si original dans sa méthode d'interprétation, a aussi des principes de critique qu'il ne tient de personne. Je ne les discute pas, je me contente d'en exposer les curieux résultats. Notre savant découvre que Marcabrun est cité dans *Flamenca;* et il ne lui en faut pas davantage pour assurer que ce troubadour est l'auteur du poème. Il est bien vrai que Marcabrun vivait au XIIe siècle, ainsi qu'on l'a vu plus haut, mais M. Mary Lafon n'en sait rien; il ne voit pas la contradiction, et n'hésite point à placer la composition du roman entre 1236 et 1264!

» On voit par ces échantillons quelles nouveautés la *dame de Bourbon* réserve à ses lecteurs (1). Mais pourquoi faut-il que M. Mary Lafon soit gascon! »

Ne nous fâchons pas de ce dernier mot, car gascons et gascons il y a, et M. Meyer sait aussi bien que personne établir entre les deux espèces la différence nécessaire. De même, nous autres, nous nous gardons bien de confondre avec les Parisiens qui sont de modestes et sérieux travailleurs certains enfants de Lutèce qui, pareils aux épis dont parle saint Augustin, portent la tête d'autant plus haut qu'elle est plus vide; et, par exemple, nous ne rapprocherons jamais d'un de ces faux érudits comme on en compte bon nombre parmi les 1,800,000 habitants de la capitale de la France, un homme qui, après avoir mis dans une œuvre difficile tout ce qu'il a de zèle, de talent et de science, vient noblement nous dire, ainsi que le fait M. Meyer (p. XLV) : « J'aurai pour ceux qui voudront examiner mon travail d'autant plus de reconnaissance qu'ils l'auront plus souvent rectifié. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) J'ai eu l'occasion d'adresser à M. Mary Lafon *historien* des reproches non moins sévères que ceux qu'adresse M. Meyer à M. Mary Lafon *critique* et *philologue*. Voir mon *Mémoire sur le sac de Béziers*, 1862 (p. 6, 13, 27); mes *Rectifications* dans les *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1862 (p. 369 à 373); enfin mes *Observations sur l'histoire d'Eléonore de Guyenne*, 1864 (p. 23).

VIES DES POÈTES GASCONS

III

GUILLAUME DE SALUSTE,

SEIGNEUR DU BARTAS.

Manuscrit original, tome 4, non paginé.
Copie, tome I, p. 171-185.

Pierre de Ronsard jouissoit paisiblement et sans trouble de la haute et unique principauté de nostre Parnasse françois, lorsque du Bartas vint à paroistre au monde. Mais le merite des ouvrages de cet excellent homme (1), la noble mattiere qu'il traittoit et la sublimité (2) de ses raisonnemens et de ses pensées, commencèrent si bien à partager les esprits des doctes, que tandis que les uns demeuroient tousiours fermes dans leur premier respect envers Ronsard les autres se revolterent contre luy, et proclamèrent hautement du Bartas le prince des poëtes françois; et pour fortiffier d'autant plus ce nouveau party ceux de la relligion pretendue reformée, du nombre desquels il estoit, prirent comme à tasche de lire, de traduire et de commenter ses ouvrages, et de les faire reimprimer à l'envy par toutes les villes de France et d'Allemagne où ils estoient les maistres. De là vient que nous n'avons peut estre point de livres en nostre langue plus cognus, ny plus fameux que les siens; s'ils sont preferables à ceux de Ronsard, du moins quand au charactère de la vraye poësie, car quand à la dignité de leur subiet je n'en parle point, je m'en rapporte à ceux qui ont une exacte cognoissance des secrets de cet art, et qui scavent distinguer le style du vray poëte d'avec celluy du poëte historien. Je diray seullement qu'il semble que du Bartas n'eut pas si bien cognu la force et la beauté de nostre langue, si Ronsard auparavant ne

(1) Le mot *homme* n'est pas dans l'original. Il était resté au bout de la plume de G. Colletet.
(2) G. Colletet avait d'abord écrit *solidité*.

l'eut cultivée, qu'il fut peut estre plus heureux que lui au choix de ses matières, et qu'il fit en docte historien ce que sans doubte Ronsard eut mieux faict en noble poëte. Les subiets serieux que Ronsard a traittez avec tout l'air de l'antienne et brillante poësie, me semblent des preuves assez claires de cette vérité, et quiconque voudra considerer de pres son fragment du poëme de la loy qu'il fit apres avoir veu la premiere sepmaine de du Bartas (1), jugera bien par cet essay, que son vaste esprit ne trouvoit rien d'impossible ny mesme rien de difficile dans les belles lettres (2). Du Bartas luy mesme en demeura bien d'accord, et le tesmoigna bien hautement, en quelque sorte, lorsque ravy des œuvres de Ronsard, il ne put s'empescher dans le second jour de sa Seconde Sepmaine d'en parler de la sorte :

L'autre est ce grand Ronsard qui pour orner la France
Le grec et le latin despouille d'éloquence
Et d'un esprit hardy manie heureusement
Toute sorte de vers, de style et d'argument.

Je scay bien qu'il y en a qui se sont persuadez que du Bartas avoit plus faict en une sepmaine que Ronsard en toute sa vie, et qui attribuent encore ce bon mot à Ronsard (3). Mais je scay bien aussy que Ronsard luy mesme de son vivant dementit ceux qui faisoient courir ce bruit si contraire à sa reputation aussy bien qu'à sa creance; et pour ce que le sonnet qu'il composa sur ce subiet, est tombé entre mes mains, escrit de la main propre de Ronsard, et que je ne croy pas qu'il se trouve aillieurs, si ce n'est peut estre dans la derniere edition de ses œuvres, je ne feray point de difficulté de

(1) Variante de la copie : *De celluy dont j'escris la vie.*

(2) Idem : *Dans les productions spirituelles.*

(3) Voir, à la fin de la présente notice, les *Remarques curieuses du sieur Colletet le fils.* Adrien Baillet dit dans ses *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs* (édition in-4°. Paris, 1722, tome IV) : « Il faut savoir que Ronsard ayant lu l'ouvrage de la Création de du Bartas en conçut tant d'estime et d'admiration, que sans s'arrêter aux inspirations de la jalousie, il lui fit présent d'une plume d'or, en lui témoignant qu'il avoit plus fait en sa semaine que lui-même, tout Ronsard qu'il étoit, n'avoit fait en toute sa vie. » B. de La Monnoye, dans une note sur ce passage, assure que Simon Goulart (en son commentaire) est le premier qui ait rapporté ce mot de Ronsard, mais qu'il n'a fait nulle mention du présent de la plume d'or. Cette plume doit aller rejoindre les objets célèbres si nombreux qui n'ont jamais existé, et dont j'ai donné une rapide énumération au bas de la page 21 de *Louis de Foix et la Tour de Cordouan*, 1864. (Voy. *Revue de Gascogne*, t. V, p. 428.)

le rapporter icy pour le contentement des curieux (1); c'est donc ainsi qu'il parle à Jean Dorat son maistre :

Ils ont menty, Dorat, ceux qui le veullent dire
Que Ronsard, dont la muse a contenté les roys,
Soit moins que du Bartas, et qu'il ait par sa voix
Rendu ce tesmoignage ennemy de sa lyre.

Ils ont menty, Dorat. Si bas je ne respire.
Je scay trop qui je suis, et mille et mille fois
Les plus cruels tourmens plustost je souffrirois
Qu'un adveu si contraire au nom que je desire.

Ils ont menty, Dorat. C'est une invention
Qui part à mon advis de trop d'ambition.
J'aurois menty moi mesme en le faisant paroistre.

Francus en rougiroit, et les neuf belles sœurs
Qui tremperent mes vers dans leurs graves douceurs
Pour un de leurs enfans ne me voudroient cognoistre.

Et en suitte de ce Sonnet, il escrivit ces six vers, qui sont sans doubte comme un jugement tacite qu'il fit des œuvres de du Bartas, son illustre rival :

Je n'ayme point ces vers qui rampent sur la terre
Ny ces vers empoulés dont le rude tonnerre
S'envole outre les airs; les uns font mal au cœur
Des liseurs desgoûtez, les autres leur font peur;
Ny trop haut ny trop bas, c'est le souverain style.
Tel fut celluy d'Homère, et celluy de Virgile.

Et en effect le style de du Bartas passe parmy les intelligens pour un style enflé et bouffi, mesme raboteux, dur, et qui faict autant de bruit dans la lice des muses que ce chariot de fer de Salmonée (2) lorsqu'il passoit sur un pont d'airrain. Avec tout cela, il faut que je die icy une chose assez curieuse dont mon lec-

(1) Ce beau et fier sonnet est dans l'édition des œuvres de Ronsard de 1623, in-f°, p. 601. Il a été reproduit dans le *Parnasse françois* de Titon du Tillet, 1732, à l'article *Du Bartas* (p. 157); dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, tome XIII; dans le *Tableau historique et critique de la poésie française au* XVIe *siècle* de M. Sainte-Beuve, p. 399 de l'édition de 1843; enfin dans la notice de M. Cénac-Moncaut sur Saluste du Bartas (*Revue d'Aquitaine*, 1863, page 280). M. Cénac-Moncaut est de ceux qui croient à l'envoi de la plume d'or.

(2) Variante de la copie : *de la fable.*

teur s'estonnera d'abord, c'est que l'invention de son poëme de la Création du monde n'est pas une invention toute pure de son autheur. Georges Pisides, qui selon l'opinion de Suidas estoit diacre et chartulaire de la grande église de Constantinople, et qui selon Tritheme et Gesner vivoit l'an 620, avoit composé un grand et vaste poëme grec, en vers iambiques (1), intitulé ΕΞΑΜΕΡΟΝ Η ΚΟΣΜΟΟΥΡΓΙΑ (sic), l'ouvrage des six jours, ou de la création du monde, que du Bartas (qui n'ignorait pas les poëtes latins ny les grecs) (2) imita en tout et par tout, horsmis en ses Frontispices et en ses Invocations, et en ses episodes (3), qui se sentent de la force de son genie et qui sont purement de luy. Du moins c'estoit la pensée de ce docte et fameux professeur du roy, Federic Morel mon maistre qui traduisit ce poëme grec en vers latins, et qui le publia à Paris in-4° l'an 1585 (4). C'estoit aussy le sentiment de Robert de Laudun qui dans son commentaire sur le second livre de la *Franciade* de Pierre d'Aigaliers son nepveu dict en termes expres que non seulement du Bartas avoit suivy dans la Sepmaine ce docte Pisides, mais encore qu'il l'avoit presque translaté entièrement, ce qu'il fit, adjouste-t-il, avec un tel succez qu'il a gaigné le nom de l'immortalité y ayant apporté tant d'enrichissemens de sa part que tout l'ouvrage semble sien. Et de vray apres les avoir conferez tous deux je trouve que la coppie de du Bartas l'emporte en merite d'aussy loin sur son original que Pisides l'emporte sur du Bartas dans l'ordre du temps qui estoit si vieux et si esloigné du sien. Après tout je trouve que la moindre des episodes de du Bartas vaut le poëme entier de Pisides qui s'est contenté

(1) Ce *grand et vaste* poème grec se compose de 1,910 vers dans l'édition plus complète qu'aucune autre qui en a été donnée par J. M. Foggini (*Corporis Historiæ Bysantinæ nova Appendix;* Rome, 1777, in-f°). S'il fallait en croire Suidas, l'Ἑξαήμερον ἤτοι Κοσμουργία ne nous serait point parvenu dans son intégrité, car il comprenait, d'après ce lexicographe, 3,000 vers. Mais l'ouvrage, tel que nous le possédons, ne paraît nullement tronqué. On sait, d'ailleurs, combien le texte de Suidas a été déplorablement altéré, et peut-être le nombre de vers indiqué dans son recueil n'est-il qu'un *lapsus calami* de copiste. Aucun de nos érudits, depuis le XVIe siècle, ne s'est, ce me semble, occupé de Georges Pisidès.

(2) Cette parenthèse n'est pas dans l'original.

(3) Variante de la copie : *en quelques-uns de ses épisodes.*

(4) *Opus sex dierum seu mundi opificium, poema; ejusd. senarii de vanitate vitæ: omnia nunc primum græce in lucem edita, et latinis versibus ejusdem generis expressa*, per Federicum Morellum, etc. Lutetiæ, 1584 (in fine 1585), in-4°.

de suivre pas à pas l'ouvrage de la Création, et qui n'osa presque s'enfoncer à faire des reflexions sur les choses dont il parloit, soit qu'il n'eust pas l'imagination assez vive, soit qu'il eust crainte d'ennuyer le lecteur par des discours et des disgressions qui luy sembloient hors de son subiet, et c'est en quoy certes excelle nostre illustre du Bartas qui tesmoigne bien du moins en cela s'il ne se fut pas si precisement attaché à la suitte exacte de l'histoire, qu'il se fust monstré capable de deployer tous les grands ornéments de la poësie heroïque. Certes quiconque prendra la peine de considerer la vive peinture qu'il y faict du cheval de Caïn, de l'Arion et de son Dauphin, du Phœnix (1), et une infinité d'autres descriptions pathetiques, et comparaisons estendües, je croy qu'il demeurera d'accord avecque moy que du Bartas estoit un des plus forts genies qu'ait jamais produit l'empire des belles lettres, et par consequent qu'il est très digne de cette haute reputation que ses doctes écrits luy ont acquis par tout le monde, d'estre le prince des poëtes chrestiens suivant cette belle inscription latine qu'un bel esprit de son temps prit le soin de consacrer à sa memoire.

« Gulielmo Salustio Poetarum facile Principi, scriptori mira-
» bili, pio mirabilium assertori, præconi virtutis dulci, doctoque,
» cujus monumenta documenta posteris futura sunt, qui musas
» ereptas profana lascivia sacris montibus reddidit; sacris fontibus
» aspersit, sacris cantibus intonuit; viro vere nobili, mortalibus
» exuviis spoliato immortalitatis compoti.

» A. M. M. P. P. » (2)

(1) Après le mot *Phœnix*, il y a dans le manuscrit original un vide que G. Colletet comptait sans doute combler par quelques autres citations.

(2) Je trouve dans un ouvrage peu connu d'un érudit hollandais (*Académie des sciences et des arts contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres qui ont excellé en ces professions depuis environ quatre siècles parmi diverses nations de l'Europe : avec leurs pourtraitz tirez sur des originaux au naturel, et plusieurs inscriptions funèbres, exactement recueillies de leurs tombeaux* par Isaac Bullart, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Paris, 1682, in-f°) une autre épitaphe de du Bartas composée par Jacques Lectius :

His, fateor, nemo exuviis inscribere honorem,
Aut pater Aonii debuit ipse Chori.
Gratia sed quoniam taciti prope nulla doloris,
Neu videar mœstas non maduisse genas,
Audiat ecce gemens etiam me turba gementem,
Ecce meus vano murmure peccet amor:
Et titulus saltem esto : Bona super æthera fama
Notus eget nullo, qui jacet hic, titulo.

Et que j'ay ainsy traduitte, tant pour la gloire de ce grand poëte que pour la satisfaction de ceux qui l'ayment, et qui n'ont pas assez la cognoissance de la langue latine pour entendre les veritables eloges qu'elle luy donne :

A la memoire eternelle de ce noble esprit Guillaume de Saluste, prince de tous les (1) poëtes, escrivain merveilleux, juste et pieux deffenseur des miracles du Tout puissant, doux et docte heraut de la vertu, de qui les fameux escrits doivent estre autant d'enseignemens à la postérité, qui delivrant les muses de ces profanes lascivetez dont elles estoient comme assiegées, les rendit à leurs sainctes montagnes, les arrosa des eaux de leurs fontaines sacrées et ne fit ouïr à ces chastes divinitez que de pures et de divines chansons (2).

Mais seroit-il raisonnable de parler icy deja de la mort d'un heros (3) dont je n'ay pas encore commencé la vie? Il nasquit l'an 1544 (4) d'une noble famille de Gascongne au pays d'Auch, et dans une petite terre seigneuriale nommée du Bartas dont il portoit le nom, et qui depuis longtemps avoit esté possedée par ses Ancestres (5). Son pere qui exerçoit une charge de thresorier de France

(1) Variante de l'original : *nos poëtes*.

(2) Du Bartas (chant 2e de la première Semaine) s'était rendu ce témoignage :

> ..... I'ay destiné
> Ce peu d'art et d'esprit que le ciel m'a donné
> A l'honneur du grand Dieu, pour iour et nuit escrire
> Des vers que sans rougir la vierge puisse lire.

(3) Variante de la copie : d'un héros du Parnasse.

(4) La plupart des biographes ne donnent cette date que comme approximative. *Vers* 1544, disent-ils presque tous. Si l'année de la naissance de du Bartas est un peu incertaine, le jour et le mois sont tout à fait inconnus.

(5) La Croix du Maine, Baillet, et bien d'autres encore, ont cru Guillaume de Saluste originaire du château du Bartas (commune de Saint-Georges, entre Mauvezin et Cologne). L'abbé Goujet, le premier, a rappelé que Pierre de Brach, intime ami de l'auteur de la *Semaine*, né dans la même province, dit expressément dans le récit du *Voyage en Gascogne* qu'ils firent ensemble, que Saluste naquit à Montfort, à quelques lieues du Bartas. Comme l'opinion contraire est ancienne et autorisée, remarquait le docte critique, je crois devoir rapporter les vers du sieur de Brach, et il cita un passage des poésies du chantre d'Aimée, lequel passage est aussi formel qu'un extrait des registres de l'état civil :

> Saluste me montra de loin un grand clocher...
> Voilà le lieu, dit-il, de ma nativité,
> Voilà Montfort qui m'a dans ses bras allaité...

Tous ceux qui sont venus après Goujet ont tenu compte de sa rectification, notamment Chaudon, M. Sainte-Beuve, MM. Haag et M. Cénac-Moncaut. Voir sur ce point,

dans ceste province (1), voyant les lumieres d'esprit qui des sa jeunesse esclattoient naturellement en luy, le destina d'abord à l'estude des bonnes lettres, où selon son désir, ce futur ornement de la France s'employa si heureusement, et avec tant d'assiduité, qu'il se rendit enfin par ses longues veilles, un des scavans hommes de son siecle. Car ayant joint l'art à la nature, il joignit la cognoissance des sciences profondes à l'intelligence des langues mortes et vivantes. Il se mit à composer des poëmes où l'on admire esgalement la force de son genie, et ses lectures prodigieuses. Aussy comme apres la publication de quelques-unes de ses œuvres, le bruit de sa reputation et de son merite fut parvenu jusques aux oreilles de Henry IV pour lors seulement roy de Navarre, ce genereux prince (2) le jugeant capable de quelques

et sur beaucoup d'autres points au sujet desquels je ne veux pas qu'on me dise: *Non bis in idem*, les notes dont j'ai entouré une *Lettre inédite de Saluste du Bartas à Henri IV* (*Revue d'Aquitaine*, novembre 1863).

(1) Le nom de la mère de du Bartas (Bertrande de Broqueville) nous a été révélé par le testament du poète qu'a publié M. Bladé dans la *Revue d'Aquitaine* de janvier-février 1864, et qui a été réuni, en une petite brochure portant le titre de: *Saluste du Bartas, Documents inédits*, à la lettre mentionnée dans la précédente note. — M. Louis de Broqueville (de Mauvezin) a cherché inutilement l'acte de mariage du père de notre poète; mais il a trouvé son testament (*Testament de noble François de Saluste du Barthas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié à Bertrande de Broqueville*, étude de Me Sabatier, notaire à Montfort, A, no 1, fol. 385) du 10 septembre 1566; et de la même année (ibid., fol. 19) l'acte de mariage d'une sœur (nom illisible) de Guillaume du Bartas avec noble Guillaume de Lafitan. M. L. de Broqueville signale de plus, d'après des notes prises dans la même étude et dans celle de Me Lauzero, notaire au même lieu, une Marie de Saluste, mariée à Géraud de....., et une Catherine du Barthas, épouse d'un Broqueville; mais il ne détermine pas le degré de parenté de ces dames avec l'auteur des deux Semaines. Je n'en dois pas moins des remerciements publics à ce bienveillant chercheur et à M. J.-F. Bladé qui m'a communiqué le résultat de ses recherches.

(2) M. Paul Raymond, dans son *Inventaire-sommaire des archives départementales des Basses-Pyrénées* (t. I. 1863), a signalé plusieurs documents relatifs aux relations qui existèrent entre le roi de Navarre et G. de Saluste. L'habile et zélé paléographe auquel on a si bien fait de confier d'aussi importantes archives que celles de Pau, après nous avoir appris qu'en 1571 du Bartas acheta la justice de Montfort (B 1589), nous apprend qu'en 1580 il reçut du futur Henri IV une pension de 400 livres (B 2482), qu'en 1583 il toucha ses gages comme gentilhomme servant (B 1598), qu'en 1584 le roi de Navarre honora de sa visite la maison de son dévoué serviteur (B 2712), qu'en 1585 diverses sommes furent comptées à du Bartas pour sa pension et pour des levées de troupes (B 2793-2802), qu'en 1587 des frais de voyages lui furent soldés à deux reprises, et notamment 150 écus pour son voyage en Angleterre (B 2923 et B 161), qu'en 1588 les trésoriers du roi eurent encore à verser entre ses mains le montant de sa pension et l'indemnité qui lui était due pour divers voyages (B 3012 et B 161), qu'enfin en 1589 il reçut cent écus comme gentilhomme de la chambre (B 163). Je lis dans une lettre écrite par le roi de Navarre, en janvier 1580, au sujet des désordres du Lauraguais: « J'ay aussy depesché le sieur » du Bartas devers mon cousin Monsieur de Montmorency pour le prier de choisir et » deputer quelque gentilhomme catholique et l'envoyer avec ledit sieur de Terride » (Géraud de Lomagne), pour par ensemble pourveoir à ce qui sera nécessaire. » (Recueil de M. Berger de Xivrey, tome I, p. 266.)

autres employs que ceux de l'estude, après l'avoir fait gentilhomme de sa chambre, l'envoya de sa part en ambassade en Angleterre, en Escosse (1), et en Dannemark, où il receut des princes étrangers des honneurs qui ne sont pas imaginables, jusques là mesmes que cet auguste Roy d'Escosse Jacques Stuard, ce prodige de toute sorte de doctrine et d'erudition, qualité qui n'est pas ordinaire en la personne des souverains (2), apres mille tesmoignages d'estime et sincere affection, fit tout ce qui luy fut possible à force de grandes promesses et par des presens mesmes fort considerables pour le retenir apres son employ, et pour l'obliger de s'arrester en sa cour, et demeurer aupres de sa personne Royalle. Mais le genereux du Bartas, qui aymoit naturellement son estude, ou plustost sa patrie, et qui ne voulloit pas qu'il luy fust un jour reproché d'avoir preferé le service d'un prince estranger au service de son Roy, legitime, ne pouvant se resoudre a satisfaire aux ardans desirs du Roy d'Escosse, il s'en excusa envers luy, avec toutes les soumissions et toutes les civilitez dont il se put adviser, et ce fut alors que pour tesmoigner encore à ce genereux prince la haute estime qu'il faisoit de sa rare vertu et de sa grande suffisance, il se mit à traduire en vers françois le poëme latin que ce docte prince avoit composé sur le subiet de la bataille (3) et de l'heureuse victoire de Lepanthe contre les Turcs, et lui desdia en ces termes :

Jacques si tu marchois d'un piéd mortel ça bas,
Hardy j'entreprendrois de marcher sur tes pas,
Je tendrois tous mes nerfs; et ma course sacrée
Loin loin (4) lairroit à dos les aisles de Borée, etc.

En quoy certes il l'obligea d'autant plus, qu'il n'estoit pas homme, comme il dit luy mesmes, à mettre la main à pas une traduction ny à paraphrase quelconque, estant beaucoup plus fecond en matière qu'en parolles, et l'invention luy coustant beaucoup moins

(1) Variante de la copie : *Auprès du roy d'Angleterre et d'Escosse.* — Voir à l'appendice n° 2 : *Du Bartas en Ecosse.*
(2) Variante de la copie : *des testes couronnées.*
(3) Variante de la copie : *fameuse* bataille.
(4) Idem : *Bien* loin.

que l'elocution; ce qui resiste puissamment à ceux qui traittent de version ou de paraphrase sa sepmaine de la creation du monde (1). Quoy qu'il en soit, son procedé fut universellement approuvé de toute la cour de France, qui commença de le considerer comme un grand homme d'estat, et comme un grand homme d'estudes, et principalement lorsqu'apres la bataille d'Yvry, où le roy son maistre remporta sur le party des rebelles de la ligue ceste memorable victoire qui furent comme les heureux auspices de sa royauté, il publia ce bel hymne triomphant que nous lisons encore avecque ravissement dans ses œuvres (2). Mais comme il vesquit en un temps, où souvent le bruit de Mars troubloit le repos et la tranquillité des muses; parmy les desordres du royaume il se vid une fois contrainct de quitter l'agreable sejour de son cabinet, pour

(1) Laissons un moment la parole à du Bartas: « Lecteur, ne pense point qu'un » desir d'augmenter ma reputation, m'ait poussé à travailler apres cette version. Quel- » que petitesse d'esprit qu'il y ait en moy, si suis-ie, par la grâce de Dieu, beau- » coup plus fecond en matiere qu'en mots, si que l'invention me couste moins que » l'élocution. Voilà pourquoy i'avoy fait vœu à mes plus sainctes muses, de ne mettre » iamais la main à traduction ou paraphrase quelconque : mais que ne pourroit sur » moy, ie ne di pas la grandeur ains l'admirable esprit du roy d'Escosse? Ainsi la » grave douceur, la belle et artificieuse raison, les vives et parlantes descriptions de » sa Lepanthe, m'ont tellement ravy que i'ay esté contraint de fausser mon serment. » Accepte donc, ie te prie, ceste plante que l'Apollon de notre temps a semé, de sa » propre main, et les graces ont arrousé du nectar plus divin qui coule de leur bou- » che. Sa Majesté l'a rebatu et resumé, et en somme fait tel, qu'il semble estre sorty » de la boutique d'Homère. » (*Préface du sieur du Bartas sur la Lepante*, p. 402 des *OEuvres de G. de Saluste, sieur du Bartas, revues, corrigées*, etc., in-f°, 1611. Paris, chez Jean de Bourdeaux.) Le *Manuel du libraire* n'indique aucune édition de la traduction du poème de Jacques VI. En voici une : *La Lepante de Jacques VI, roy d'Escosse faicte françoise par le sieur du Bartas*. Edimbourg, 1591, in-4°. Cette plaquette (de 13 feuillets non chiffrés) sortit des presses de Robert Waldegrave, imprimeur du Roi.

(2) *Cantique sur la victoire d'Ivry*. Lyon, Tholosan, 1594. Petit in-8°. M. Brunet dit en son *Manuel du libraire* (je cite toujours la dernière édition) : « La ba- » taille d'Ivry, *à laquelle du Bartas avait assisté*, ayant eu lieu le 14 *mai* 1590, » il est probable qu'il existe une édition de ce cantique antérieure à celle de 1594, » qui, d'ailleurs, est postérieure à la mort de l'auteur. » Du Bartas ne paraît pas avoir assisté à la bataille d'Ivry. Cette bataille fut livrée le 14 mars, et non le 14 mai. Enfin, il n'est nullement probable pour moi que le *Cantique sur la victoire d'Ivry* ait paru avant 1594. Du Bartas adressa le manuscrit de son petit poème au nouveau roi dans le même mois où le Béarnais avait si glorieusement ajouté le droit de conquête au droit de naissance. (Voir la lettre d'envoi publiée par moi.) Du Bartas mourut trois mois après, sans avoir eu le temps, en ce désordre affreux des guerres civiles, de faire imprimer son chant triomphal, et ce fut seulement quand les circonstances redevinrent propices que le patriotique poème vit enfin le jour. Il fut réimprimé, avec sommaire et annotations, à Genève, en 1596, in-12. Ces éditions isolées sont rares, mais comme l'énorme volume des œuvres complètes (1611) se trouve facilement, j'y renverrai (p. 418 à 428) le lecteur auquel, à défaut de lyrisme, le *Cantique sur la victoire d'Ivry* offrira des descriptions animées, un fidèle récit, dont l'histoire a pu avantageusement se servir, et surtout une vive et chaude empreinte de nobles sentiments.

endosser le harnois à la campagne, d'y convertir sa plume en une espée, d'accepter le commandement d'une compagnie de cavalerie soubs la conduitte du mareschal de Matignon qui l'aymoit pour la bonté de son esprit, et pour ses inclinations genereuses. Et ce fut en ce nouvel équippage, et dans ce changement de fortune et de vie, qu'après avoir rendu des preuves insignes de valeur et de courage, il mourut en la fleur de son aage, de 46 ans, dans sa terre natale veritablement, mais au milieu du bruit des trompettes, des canons et des armes, ce qui advint l'an 1590 et peu de temps après qu'il eut célébré sur les bords de Garone ceste fameuse bataille d'Ivry (1), comme si ces beaux vers eussent esté les derniers soupirs de ce nouveau cygne (2).

Comme il estoit marié (3), il laissa deux enfants masles

(1) Quelques auteurs ont écrit que du Bartas fut mortellement blessé à la bataille d'Ivry. J'ai déjà relevé ailleurs l'erreur commise à ce sujet par M. J. Travers dans le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire*, de MM. Dézobry et Bachelet, 1857. J'ajouterai que j'ai retrouvé la même erreur dans l'*Histoire de France*, par MM. Henri Bordier et Edouard Charton (tome 2, 1860, p. 146), et dans l'*Histoire abrégée de la littérature française*, par M. Eugène Geruzez (1862, p. 93). Ce dernier critique a dit, au contraire, avec autant d'exactitude que d'élégance, dans un autre ouvrage (*Histoire de la littérature française depuis les origines jusqu'à la révolution*, 2 vol. in-8°, 2e éd. 1861, p. 371) : « Les armes et la diplomatie l'arrachent » souvent aux muses qu'il voulait servir exclusivement, et les blessures qu'il avait » reçues sur les champs de bataille, en défendant la cause du Béarnais, lui laissèrent » à peine le temps de célébrer la victoire d'Ivry qui venait d'assurer la fortune de » son roi : ce fut son dernier chant. Cette manière de finir est rare chez les poètes; » elle sera pour la mémoire de du Bartas une auréole toujours rayonnante. »

(2) La vieille et *inusable* métaphore du chant du cygne, si fausse au point de vue de l'histoire naturelle, a été appliquée au *Cantique d'Ivry* par presque tous les biographes de du Bartas.

(3) Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 25 mars 1865, j'ai posé, sous ce titre : *Les Femmes du poète du Bartas*, les questions suivantes qui, jusqu'à ce jour, ont été laissées sans réponse : « Combien Guillaume de Saluste, seigneur » du Bartas, eut-il de femmes? Comment s'appelaient-elles? — M. de Villeneuve-» Bargemont (*Notice historique sur la ville de Nérac*, 1807) prétend que du Bartas » avait épousé une femme nommée Defréze, de laquelle il tenait le château de » Hordosse, où il aurait composé la *Semaine*. MM. Haag (*France protestante*) di-» sent qu'il eut une femme du nom de Catherine de Manas, qui le rendit père de » deux enfants. Enfin, le poète gascon lui-même, dans son testament (voir *Saluste* » *du Bartas, Documents inédits*. Aubry, 1864, p. 18), appelle, le 18 mars 1587, sa » femme Catherine d'Homs, et institue héritières les quatre filles que voici : *Anne*, » *Jeanne*, *Isabeau* et *Marie*. Du Bartas a-t-il eu réellement trois femmes? Une » seule, je l'avoue, me paraît authentique, Catherine d'Homs, et pour croire à l'exis-» tence des deux autres, j'attendrai que l'on me prouve que ce ne sont point les » filles... d'une distraction des érudits qui seuls en ont parlé. » Catherine d'Homs avait pour mère, d'après le testament de du Bartas, Hélène de Lacassaigne : elle était en vie le 18 mars 1587, et très probablement elle survécut à un époux qui paraît l'avoir tendrement aimée. Moréri nous apprend (article *du Faur*) qu'une des filles de du Bartas fut mariée à N. du Faur, fils de Louis du Faur, seigneur de Glatteins, chancelier du roi de Navarre, et d'Anne de Preignan, dame d'honneur de la reine de Navarre. Aucun des biographes de notre poète n'avait parlé de ce brillant mariage d'une de ses filles.

qui porterent son nom fameux et ses armes (1) ; ainsy que je l'apprends de cette épitaphe qu'un de ses amys prit le soin de consacrer à son illustre memoire.

Cet Orpheus françois dont la lyre immortelle
Nous a fait en sept jours renaistre l'univers
Au ciel fut appellé par la voix éternelle
Qui des sept jours forma le sujet de ses vers ;
Ça bas laissa ses os, sa vie à son ouvrage,
Son nom à ses deux fils, et sa gloire aux François.
O François, qui pourra avoir en appanage
Le laurier qui suivoit et sa lyre et sa voix?

Je serois volontiers tenté de ne point parler icy du detail de ses œuvres puisqu'elles ne sont pas moins publiques et connuës que l'air que nous respirons. Neamoins puisque c'est une loy que je me suis d'abord imposée, et qu'il est honteux à tout homme qui faict profession des belles lettres de les ignorer, je diray seullement (2) qu'en l'an 1579 (3) il fit imprimer à Paris son petit poëme pour l'accueil de la Reyne de Navarre, lorsqu'elle fit son entrée en la ville de Nerac, où il introduit trois nymphes qui débattent entre elles, en trois diverses langues, latine, françoise et gasconne, à qui aura l'honneur de saluer Sa Majesté, et par le petit eschantillon de son caractere latin, il paroist assez s'il eut voullu tenir quelque rang parmy les poëtes latins, qu'il n'eut pas esté des derniers. Mais la juste passion qu'il avoit pour sa langue, luy ayant faict mespriser les autres, il aima mieux estre

(1) Nulle part, je ne trouve de traces de ces deux enfants mâles. Furent-ils posthumes, comme le *Cantique pour la victoire d'Ivry*, et leur naissance justifia-t-elle les prévisions du testament du poète? Les archives départementales d'Auch renferment une pièce concernant un sieur du Barthas, vivant au dernier siècle, et l'on m'assure que la famille de Saluste existe encore, si elle ne s'est éteinte depuis peu d'années. Mais MM. de Saluste descendent-ils du poète lui-même? Des souvenirs de famille et des recherches faites avec soin dans les études des notaires du pays nous fourniraient sans doute sur ces deux points et sur quelques autres des renseignements qui ne sauraient guère nous venir d'ailleurs.

(2) La copie ajoute cette parenthèse : (en faveur des curieux).

(3) Voir sur cette composition une note assez étendue dans l'opuscule : *Saluste du Bartas, Documents inédits*, p. 8. J'y signale, entre autres choses, la réimpression qui en a été faite, en entier, par M. de Villeneuve-Bargemont dans sa *Notice historique sur la ville de Nérac* (Agen, 1807, in-8°), et, en partie, par M. le dr J.-B. Noulet, dans son *Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (Paris, 1859, in-8°).

un Virgile en sa langue qu'un Silius Italicus, ou tout au plus un Lucain en la langue romaine.

L'an 1580, il fit imprimer à Paris pour la première fois sa premiere *Sepmaine, ou creation du monde*, qui fut si favorablement receue qu'en moins de quatre ou cinq années elle fut reimprimée plus de vingt fois dans les villes de France, de Lorraine, d'Allemagne et d'Angleterre en toute sorte de marges et de characteres (1). Et sa reputation fut si grande que ce fameux ministre Simon Goulard si cognu parmy les doctes par ses divers escrits ne desdaigna pas de l'honnorer d'un docte commentaire qui en esclaircit les passages obscurs, et qui fait bien cognoistre la doctrine profonde de ce grand poëte, lorsqu'il y descouvre les sources veritables où il a puizé ses thresors d'esprit et de jugement (2).

Panthaleon Thevenin de Lorraine ravy du merite d'un si grand

(1) Phrase ainsi modifiée dans la copie : « Qu'en moins de quatre ou cinq années, elle fut imprimée plus de vingt fois en toute sorte de marges et de caractères *sans mettre en ligne de compte* les impressions qui s'en firent encore dans *toutes* les villes de France comme de Lorraine, d'Allemagne, d'Angleterre et autres provinces et royaumes. » On remarquera dans cette nouvelle phrase, ou plutôt dans cette paraphrase, un énorme contre-sens. L'édition de 1580 qu'indique ici Colletet est loin d'être la première. Le *Manuel du Libraire* en cite une édition de Paris donnée par Michel Gadoulleau, en 1578, in-4°, et une édition de Blois, donnée par Barth. Gomat, en 1579, in-8°. M. Brunet ajoute : « A en juger par la date de la traduction latine ci-dessous, il doit y en avoir une plus ancienne de quelques années.» Cette traduction a pour titre : *Guillelmi Salustii Bartassii hebdomas, opus gallicum a Gabriele Lermeo Volca latinitate donatum*, Parisiis, Mich. Gadoulleau, 1573, petit in-12. N'y a-t-il pas là une erreur? Ne serait-ce point un chiffre mis pour un autre, 7 au lieu de 8? Partout, je vois la date de 1583 attribuée à la traduction de Gabriel de Lerm, et Colletet, Goujet, et autres bons critiques et bibliographes ne permettent guère d'hésiter entre les deux dates.

(2) Le commentaire de Simon Goulart est comme cette terre de Gascogne que Pierre de Brach appelle « la terre plantureuse. » Mais plantureux n'est pas assez dire. Le théologien calviniste parle, en effet, dans ce commentaire, *de omni re scibili*, avec une inépuisable abondance. Il y a quelques utiles observations au milieu de tout ce fatras pédantesque. Goulart ne se contente pas d'être un prosateur infatigable; il cultive aussi ce que du Bartas appelle « l'art divin des vers, » et il a notamment décoré d'un sonnet très flatteur pour « la Muse Bartassine » une des pages préliminaires de *la Seconde Sepmaine*. Parmi les autres poëtes qui ont inséré leurs stances dans l'édition de 1611 des œuvres de du Bartas, je nommerai Pierre Bergeron, Lamberdière, Jean Lauron, advocat à Châteauroux, etc. La dédicace des éditeurs au roi contient cet éloge de l'auteur : « Les conceptions en sont si belles, » l'expression si claire et si vifve, et toutes autres choses si bien rapportées à leur » subject, que considérées en un gentilhomme champestre, et d'une nation qui ne » parle pas tousiours bien françois : elles semblent plus dignes d'admiration que de » louange : et faut confesser que s'il fut nay aussi bien en France comme en Gas- » cogne, et qu'il eust esté nourry en la cour comme en sa maison, il eust surpassé » tout ce que l'art de bien dire en a peu iamais enseigner. » L'*avis au lecteur* est sur un ton plus dithyrambique encore : « Les rayons du soleil esblouyssent les yeux : » et la splendeur des poëmes du Bartas offusque le plus clair de ma pensée...»

ouvrage le fit encore reimprimer à Paris in-4° l'an 1585, avec de nouveaux commentaires et de nouvelles illustrations qui ne cedent point en fonds ny en merite aux observations de ce docte senlisien et scavant ministre de Geneve; et pour une nouvelle preuve de son merite extraordinaire, Jean Edoard du Monin, et Gabriel de Lerm la traduisirent tous deux à l'envy en beaux vers latins, les uns imprimés à Paris l'an 1579, et les autres l'an 1583, comme en l'an 1592 Ferrante Guisone la fit paroistre en beaux vers italiens qui sont encore les delices du Tybre, et l'ornement de la Seine (1). Ce n'est pas pourtant, comme les jugements des hommes sont divers, qu'il ny en ait eu quelques uns, et mesme des plus scavans qui ont trouvé de notables deffauts dans les jours de ceste docte sepmaine, tant pour les raisons que j'en ay alleguées, comme pour ces deux suivantes. Ils disent que ce poëme n'estant qu'une nue et simple narration des choses comme son subiet semble le requerir on doibt plus tost mettre son autheur au nombre des historiens que des poëtes, et que n'ayant pas dans sa forme d'escrire suivy les regles prescrittes par les antiens, il s'est escarté du vray chemin, et que moins on travaille à les imiter et à les suivre de pres, moins on merite de louanges. Mais apres tout, on peut bien dire à l'exemple du poëte Martial, qu'il jouissoit de son vivant de la gloire qu'il s'estoit acquise par ses longs travaux, puisque par les charmes de la muse, il gagna le cœur de toutes les nations du monde. Et puis l'an 1584 il publia à Paris in-8° un advertissement (2) en prose où il respondoit succinctement aux objections que l'on avoit faictes contre son ouvrage, si bien que l'on recognut par là, s'il avoit peché, qu'il ne l'avoit pas faict par ignorance, ny par inadvertance, mais appuyé sur des raisons ou veritables, ou apparentes. Ce n'est après tout

(1) Le travail de Ferrante Guisone est dédié à Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et de Monferrat. Voici le titre de la cinquième édition de cette version italienne, qui ne méritait pas tant de succès : *La Divina Settimana; cioè, i sette giorni della creatione del mondo, del sig. Guglielmo di Salusto signor di Bartas; tradotta di rima francese in verso sciolto italiano... In Venetia, G. B. Ciotti Senese.* 1601. In-12 de 126 feuillets. Il y a en tête une ode alcaïque (3 strophes) de Guill. Dupeyrat, lyonnais, à la gloire de l'auteur et du traducteur.

(2) Variante de la copie : *Un discours* ou advertissement.

que Simon Goulard apres avoir amplement exageré dans sa preface le merite de son divin autheur, qui mesle si agreablement le doux avec l'utile, et qui parle pertinemment de toutes les sciences, il ne demeure d'accord qu'il y a des phrases rudes, et des duretez de vers et de rymes qui ne luy sont que trop frequentes; mais il adjoute pour la gloire de du Bartas, que si ce grand poëte eut vescu davantage, il eut fort adoucy ces endroicts rabotteux, et qu'il nous eut faict un jour cueillir toutes ses roses sans espines. Apres tout ses vers masles et hardis, et ses sentiments qui n'ont rien de bas, ny de populaire impriment ce me semble dans les cœurs je ne scay quel respect pour leur merite; de moy j'advoue franchement que si dans mes vers il se rencontre quelque forte elocution et quelque hardiesse qui ne desplaisent pas aux esprits rellevez, que je doibs moins ces advantages à la bonté de ma nature, ny à la force de mon imagination qu'à la lecture assidüe que j'ay faicte autrefois de ses ouvrages solides et aux nobles teintures que j'y ay prises.

L'an 1584 il fit imprimer à Paris sa *Seconde Sepmaine* (1) ou enfance du monde, qui toute imparfaicte qu'elle est dans son premier dessein, a les mesmes beautez et la mesme force de la premiere, quoy qu'en dient de certains autheurs qui la trouvent moins noble que l'autre; et certes je ne scaurois m'empescher icy de tesmoigner la joye secrette que je sens toutes les fois que je vois cette premiere et belle edition, où se rencontre le nom de Colletet au rang de ceux qui signerent la permission de la publication de son livre puisque je suis ravy que mon grand pere dont je porte le nom et qui estoit très digne secretaire de la noblesse de France, ait encore en qualité de commis au greffe, favorisé de son suffrage et de son approbation le plus important ouvrage de son siecle, ouvrage dont le premier jour sous le titre d'Eden, fut encore enrichy de doctes commentaires par un certain autheur annonyme qui les fit imprimer à Nevers in-4° l'an 1591 avec promesse d'achever

(1) Il y eut deux éditions de la *Seconde Semaine* en 1584, toutes les deux à Paris, chez l'Huillier, in-4°.

le reste, ce qui comme je croy autant que j'en ay pu faire la recherche ne fut jamais exécuté.

L'an 1603, Jean du Pin, tres digne gendre du fameux Isaac Casaubon, ayant heureusement recouvré un pretieux manuscrit intitulé la suitte de la seconde sepmaine du sieur Du Bartas, ne voullut point cacher ce thresor soubs la terre, et le publiant à Paris l'an 1603, le dedia au roy d'Escosse, d'Irlande et d'Angleterre, prince qui le receut avec presque autant d'accueil, qu'il en avoit faict autresfois à l'auteur luy mesme (1), et s'il m'est permis d'opposer ceste suitte presque incognue à son commencement si celebre; j'ose dire que du Bartas ne s'y dement pas luy-mesme, et qu'il ne fit jamais peut estre rien de mieux, de plus fort ny de plus poly. Et je souhaitterois volontiers que quelque scavant homme eut voullu prendre la peine de l'enrichir de quelques doctes commentaires tels que sont ceux de Simon Goulard sur la premiere et seconde sepmaine de ce fameux autheur, puisqu'il y a des choses cachées que le commun des lecteurs ne scauroit penetrer, et qui ne sont cognues que des intelligens, et des esprits versez et raffinez dans la lecture des sainctes lettres et de la plus profonde philosophie.

Si je ne parle point icy de la Judith (2) ny de ses autres poë-

(1) Cette suite de la *Seconde Semaine* contient *la Vocation, les Capitaines, le Schisme* et *la Décadence*. Dans les premiers vers de la Vocation, du Bartas adresse cette partie de son poème à Jacques VI. Du Pin, dans sa dédicace au « tres auguste roy » d'Escosse, d'Angleterre et d'Irlande » appelle du Bartas le « phœnix de nostre » siecle, qui, en mourant, comme un cygne sur les rives de Méandre » (ô l'inévitable cygne!), « chantant doucement l'hymne de la mort, a bien sceu faire choix du monarque le plus docte de l'univers. » L'éditeur a soin de présenter cette suite de la *Seconde Semaine* comme « un sommaire, lequel le poete pouvoit embellir, amplifier » et amener à perfection, si nostre Seigneur luy eust allongé la vie. »

(2) J'extrais de l'*Advertissement de G. de Saluste, sr Du Bartas sur la Judith et autres poëmes suivans* (p. 343 de l'édition de 1611), les lignes que voici : « Amy » lecteur, m'ayant esté commandé par feu très illustre et très vertueuse princesse » Jeanne, reine de Navarre, de rediger l'histoire de Judith en forme d'un poème » epique, je n'ay pas tant suivy l'ordre, ou la phrase du texte de la Bible, comme » j'ay tasché (sans toutesfois m'esloigner de la verité de l'histoire) d'imiter Homère » en son Iliade, Virgile en son Æneide, et autres qui nous ont laissé des ouvrages » de semblable estoffe : et ce pour en rendre de tant plus mon œuvre delectable... » Tant y a que comme estant le premier de la France, qui par un juste poëme ay » traitté, en nostre langue, des choses sacrées, j'espere recevoir de la grâce quelque » excuse... Or si ie cognoy que ce mien coup d'essay te soit agreable, ie poursuivray » avec plus grande allegresse la carriere commencée : et feray en sorte que tu ne te » repentiras de ton indulgence, ny moy de ma peine. » La *Judith* parut pour la

mes (1), c'est qu'il suffit de les lire dans ses œuvres publiques (2) pour les estimer comme ils le meritent, et d'ailleurs qu'est-ce qu'un petit trait de plume pourroit adjouster à la gloire d'un si grand homme?

Christophle de Gamon qui d'ailleurs honoroit fort du Bartas qu'il nomme d'abord une perle nompareille, l'honneur de son aage, la merveille du monde, homme immortel, esprit divin, ne laissa pas de refuter sa premiere sepmaine de la creation par une autre qu'il luy opposa hardiment, et qui n'est pas certes indigne d'un si grand antagoniste (3). Et quelques années après, Alexandre de Riviere dans son poëme du *Zodiac poétique* (4) prenant en main la deffense de du Bartas contre Gamon, le traitta comme un petit escholier qui se seroit revolté contre son maistre, mais s'il le fit avecque raison, et avecque la majesté qu'exigeoit nostre poesie francoise, c'est ce que j'ay observé en son lieu (5).

Entre ceux qui l'ont hautement loué dans leurs escrits, Theodose de Beze luy en addresse un sur sa docte Sepmaine, qu'il appelle un poëme digne de luy et d'une mémoire éternelle. Cet illustre prince Henry B. d'Angoulesme luy consacra un sonnet qui se void au frontispice de sa Sepmaine, aussy bien que celuy dont P. Abbé d'Elbeine la voullut honnorer, et tous deux furent traduits par ce fameux poëte du Roy Jean Dorat, qui d'aillieurs

première fois, avec d'autres petits poèmes de du Bartas, à Bordeaux, 1573, in-4° sous ce titre : *La Muse Chrestienne* de G. de Saluste, etc. C'est une des plus belles publications de l'habile Simon Millanges.

(1) L'*Uranie ou Muse céleste*, opuscule dédié à Gabriel de Minut, seigneur du Castera, l'original panégyriste de la belle Paule, l'Uranie dont le début est charmant :

Io n'estoy point encore en l'avril de mon aage,
Qu'un desir d'affranchir mon renom du trespas,
Chagrin, me faisoit perdre et repos et repas
Par le brave projet de maint savant ouvrage, etc.

Puis : *le Triomphe de la Foy*, dédié à Guy du Faur, seigneur de Pybrac, conseiller du Roy en son privé conseil, et président en sa cour de Parlement à Paris; *les neuf Muses Pyrénées, présentées* par *G. de Saluste au Roy de Navarre*, recueil de neuf sonnets dont le 3e célèbre l'Ariége, et le 5e Le Lers.

(2) Variante de la copie : *OEuvres poétiques.*

(3) « Ce Gamon, dit M. Sainte-Beuve, a fait peut-être les vers les plus ridicules qu'on ait écrit en français.» L'illustre critique en cite un échantillon, tiré de son *Printemps* (1600), et ajoute : « C'est de l'argot. Il n'y a plus, après cela, que les Petites-Maisons.»

(4) *Zodiaque poétique et philosophique de la vie humaine*, 1619.

(5) La copie ajoute : *C'est-à-dire dans leur vie que j'ay écritte.*

l'honnora de quelques autres vers grecs et latins de son invention, témoin cet heureux Anagrammatisme :

Musis laus illius viget,

qu'il trouva heureusement (1) sur le nom de Guilielmus Salustius, et qu'il expliqua dans une excellente épigramme qui finit ainsy :

Nam crescente novo mundo, nova carmina crescent,
Crescit et aucthoris gloria, sicut opus.

Henry Estienne, Federic Morel, Salomon Certon, Guillaume du Peyrat, André Mage, Simon Goulard, Jean de Serres l'historien, Pierre de l'Ostal, Roland du Jardin, Auguste Costé, Estienne Grisel, Jacques Lectius, Theodore de Beze, le baron de Solignac, et plusieurs autres excellens esprits, ont rendu en diverses langues, et en plusieurs differens poëmes que l'on void dans leurs œuvres propres, et quelques uns en celles de du Bartas, temoignages publics de la haute estime qu'ils ont faicte de ce grand poëte. Un Nicolas Clement de Tresles fit encor son anagramme où sur Guilelmus Salustius Bartasius, il trouva ces paroles :

Artibus ille satus sum gallis usu,

qu'il enferma dans ce distiche latin :

Artibus ille satus sum gallis optimus usu :
Artes testantur nomen et hebdomada.

Edoard Du Monin apres avoir, comme j'ay dict, traduict en vers latins sa premiere Sepmaine, dans un long poëme latin et françois conceu tout en la louange de du Bartas, rend graces a Dieu de ce qu'il avoit accomply ce laborieux ouvrage en l'espace de deux mois seullement comme on le void dans son Manipule poëtique; et non content de cela il parle encore magnifiquement de luy en plusieurs endroits de ses œuvres, particulièrement à la fin de son poëme du Phœnix, où il l'appelle ainsy ridiculement et pensant bien dire :

(1) Variante de la copie : Fortuitement.

Ronsard, Dorat, Pimpont, Saincte-Marthe, Bartas,
Evesques delphiens triez du mortel tas, etc. (1)

Ce fameux historiographe de France Scipion Dupleix pour soustenir ses opinions philosophiques rapporte en plusieurs endroits de ses œuvres plusieurs vers tirez de la *Sepmaine* de cet excellent poëte; Guillaume du Buys, Guillaume (du) Sable, celuy-ci dans sa *Muse chasseresse*, l'autre dans ses ouvrages poëtiques, le capitaine La Sphrise dans le recueil de ses *Diversitez*, du Chesne la Violette dans la preface de sa *Morocosmie*, Abel Dargent dans la préface de sa *Sepmaine* du mesme nom, Clement de Sauve dans son *Eraton*, Philippes Bosquier dans ses *Tragedies*, Antoine de la Puyade dans ses *OEuvres sainctes*, N. Guerin dans sa preface de *Penthée*, Guillaume Bonet dans son recueil chrestien, et une infinité d'autres orateurs et poëtes de son siècle fort cognus, le traittent de grand esprit et de grand genie en nostre poësie françoise. Estienne Pasquier faict encore honorable mention de luy dans ses doctes *Recherches de la France*, quoyqu'en quelques endroits il accuse son style de trop d'enflure (2). Ce que Claude du Verdier faict encore dans sa censure latine des autheurs françois, ou il l'appelle dur, trop fecond en epithètes, et destitué de cette veine douce et naturelle qui faict que les poëtes expriment naïfvement les choses.

Antoine Possevin jesuite dans son traicté de la poësie latine,

(1) Les vers de du Monin n'ont pas été calomniés dans ces lignes de l'abbé Goujet (p. 313 du tome XII) : « L'obscurité la plus profonde, une dureté insupportable, et le » galimathias le plus ridicule forment le caractère des écrits de cet auteur » Dans un piquant article de la *Nouvelle Biographie générale*, M. Gustave Brunet est tenté de voir en lui « une espèce de fou qui, de tous les auteurs de l'antiquité, aurait pris » pour modèle le ténébreux Lycophrôn. » M. Brunet renvoie à diverses notices sur le bizarre poëte bourguignon : la sienne peut tenir lieu de toutes celles qu'il indique, et même de celles qu'il n'indique pas, telles que celle de Bayle (*Dictionnaire critique*) et celle de B. de La Monnoye (dans l'édition de la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, par Rigoley de Juvigny).

(2) Déjà de Thou avait, au livre XCIX de son *Histoire*, observé que plusieurs reprochaient à du Bartas le même défaut, *stylum ejus tanquam nimis crebro figuratum, tumidum, et vasconice ampullatum, critici quidam reprehendunt*. Ce *vasconice ampullatum* me rappelle le mot d'un homme d'un goût pur jusqu'à l'austérité qui, choqué des trop pompeuses figures de rhéthorique d'un compatriote de Baour-Lormian, le disait possédé d'un démon particulier aux provinces méridionales, le démon de l'emphase, et s'écriait plaisamment : *A dæmonio meridiano, libera nos, Domine!*

dit que ce grand poëte faisant profession du calvinisme ne devoit estre leu qu'avec la permission de l'Eglise; neantmoins ses œuvres imprimées avec le privilege du roy ont encore le certifficat et l'approbation de deux docteurs en theologie (1).

Je scay bien que l'on a repris en luy quelques vers, qui semblent n'estre pas orthodoxes, comme en parlant de la saincte Trinité il dit :

Et faict des trois ensemble une essence triple une.

et qu'il devoit dire : Trine-une. Mais combien s'est-il rencontré de peres de l'Eglise mesme qui ont erré par megarde, et non pas de volonté determinée dans l'expression des termes mysterieux de la vraye theologie que la delicatesse du dernier siecle a changé dans la langue! Aussy fut il bien rellevé de cette maniere de parler par son docte adversaire Christophle de Gamon, qui bien loin de luy pardonner le traitta avec beaucoup de severité. Pierre Deimier dans son *Art poétique*, apres l'avoir aussy fort hautement loué, l'accuse de plusieurs deffauts tant au sens qu'aux paroles, et fait bien voir que pour grand homme que l'on soit, on se sent toujours de la foiblesse humaine (2). Scevole de Saincte-Marthe dans ses eloges des hommes illustres, lui en consacra un fort riche, et fort éloquent, que j'ay traduit en francois en traduisant son livre (3). Antoine du Verdier (4) et La Croix du Mayne, ne

(1) On a ajouté dans la copie : Ce qui marque probablement que l'examen particulier en avoit esté faict, et qu'il ne s'y estoit rien trouvé de contraire aux purs sentiments de nostre saincte église.

(2) Pierre de Deimier, en son *Académie de l'art poétique* dédiée à la reine Marguerite, 1610, n'a pas seulement censuré les fautes de langage et de versification de du Bartas, mais aussi celles de Desportes, de Ronsard, etc., il a trouvé à son tour, dit Goujet, t. I,, p. 398, un censeur dans Esprit Aubert, auteur des *Marguerites poétiques*, 1613, in-4°, Lyon. C'est un recueil par ordre alphabétique de lieux communs et surtout des œuvres de Ronsard et de du Bartas.

(3) Sainte-Marthe appelle du Bartas esprit sublime (p. 413 de la traduction de G. Colletet). Il assure que jamais livre ne fut accueilli en France avec plus d'applaudissement et d'admiration que la *Semaine*. Il n'a pas manqué de voir dans le cantique d'Ivry les derniers soupirs du nouveau cygne français. Sainte-Marthe est le premier qui ait parlé du voyage diplomatique de du Bartas en Danemark; j'ai eu soin de remarquer ailleurs, non pour le plaisir de faire un mot, mais pour le plaisir de rectifier une erreur, que les *missions* dont du Bartas avait été chargé par le roi de Navarre, et que l'on a grossies jusqu'à les présenter comme des ambassades, étaient tout bonnement et simplement des *commissions*, comme Henri aimait à en donner à ses secrétaires, à ses écuyers, à ses gentilhommes de la chambre.

(4) Du Verdier appelle du Bartas « homme aussi rare et singulier que nostre

se sont pas oubliez aussy dans leurs bibliotheques francoises d'ajouter leurs suffrages a celluy de tant de grands hommes. George Draude, et l'auteur du promptuaire des livres françois l'ont inseré pareillement au catalogue de nos autheurs, et depuis peu le R. P. de Saint-Romuald dans le troisieme volume de son Thresor chronologique a fait son eloge en peu de mots, et comme dans la pluspart des grands hommes qu'il loue, qu'il blâme ou qu'il censure, il me fait toujours l'honneur d'employer mes phrases et mes periodes entieres, je suis ravy de voir presque tout mon livre des eloges des hommes illustres inseré dans le sien. Cela s'appelle enchasser mon cuivre, ou tout au plus mes diamans bruts en email ou en or. Mais à mon advis celluy qui a le plus dignement et avec le plus d'apparance de vérité fait mention de luy, c'est ce grand et docte president Jacques Auguste de Thou, dans sa fameuse histoire (1).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(La suite au prochain numéro.)

» France porta oncques...» Il annonce que la *Semaine* « accomplira beaucoup de se-
» maines d'années, au contentement des plus doctes, c'est-à-dire pour vivre autant
» en splendeur et dignité, comme ce grand univers vivra: le berceau et origine du-
» quel il écrit d'une vive et émerveillable éloquence... » Du Verdier continue ainsi:
« On dit qu'à bon vin il ne faut point d'enseigne: partant ne faut entreprendre
» de louer ce qui est de soi même assez loué de tout le monde. » Le bibliographe lyonnais dit qu'il n'en citera rien: « car non moi seulement, mais tout autre seroit
» bien empêché de faire choix du meilleur, vu que tout ce qu'il a écrit est si bien
» qu'impossible est d'être mieux... » Que pourrait-on dire de plus d'un de ces poètes qui sont à la fois le charme et la gloire de l'esprit humain?

(1) La copie ajoute: Que mon lecteur curieux pourra consulter pour ne pas grossir cet ouvrage de tant de citations qui ne plaisent pas toujours à tout le monde.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite.*) (1)

D.

DAIS, s. m., ouvrage d'architecture, servant, en signe d'honneur, à abriter un personnage réel ou figuré.

Le dais est PORTATIF ou bien A DEMEURE. Ce dernier peut être simplement *provisoire*, c'est-à-dire dressé pour la circonstance, ou bien définitivement établi.

Le dais PORTATIF se compose d'un pavillon d'étoffe ajusté à un, deux ou même quatre bâtons. Dans le premier cas, c'est une sorte de parasol en dôme. Dans les deux autres, le dais est quadrangulaire, à ciel horizontal, bordé de pentes avec ou sans crépine, et porté par deux ou quatre personnes. C'est ainsi qu'un manuscrit de Froissard (2) de la bibliothèque Richelieu reproduit le dais que la bonne ville de Paris fit porter en 1385 au-dessus de la tête d'Isabeau de Bavière. La jeune épouse de Charles VI, montée sur une haquenée, faisait son entrée dans la capitale entre quatre échevins qui tenaient, nu-tête, les bâtons du pavillon à ciel d'azur semé de fleurs de lis d'or, et entouré de pentes sans crépine.

Le plus ancien exemple de cette espèce de dais remonte à celui dont on s'était servi, en 1378, à l'entrée du roi Charles V et de l'empereur Charles IV à Paris.

Le dais PORTATIF était alors déjà en usage pour le Saint-Sacrement; mais il consistait dans une sorte de parasol, même à la

(1) Voir tome V, page 648.
(2) Fonds Colbert, n° 8,323.

procession du *Corpus Christi*, dont la pratique générale datait à peine de 1264. Il ne faut donc pas s'étonner de voir encore si basse et si étroite l'entrée de certaines églises antérieures à la seconde moitié du XIVe siècle. On n'avait pas senti jusque-là le besoin d'en mesurer l'ouverture, comme on le fait de nos jours, sur les dimensions du dais du Saint-Sacrement, dont le XVIIIe siècle a si étrangement exagéré les dimensions.

C'est en effet à partir de cette dernière époque qu'on a transformé le châssis de son pavillon portatif en une sorte de charpente raide, bordée de très larges pentes, surmontée de gros panaches à ses quatre angles, et voilée d'étoffes sur toute son étendue : forme, poids et dimensions qui font le désespoir des gens de goût; non pas uniquement à cause de l'allure anti-traditionnelle de ce meuble incommode, mais surtout parce que son inflexibilité et son étendue ont provoqué la mutilation de la porte principale d'un grand nombre d'églises, afin de livrer passage à cette lourde machine.

Nous avons dit que le dais A DEMEURE est *provisoire* ou *définitif*. Dans le premier cas, on le dresse pour un reposoir du Saint-Sacrement, ou bien encore pour faire honneur à un personnage soit ecclésiastique soit laïque. C'est celui, par exemple, que l'on établit au-dessus du trône épiscopal dans certaines cérémonies religieuses, en l'accompagnant de courtines à droite et à gauche du dorsal. — Le dais est *définitif*, lorsque son pavillon fait partie intégrante d'une chaire, d'un trône fixe, d'une stalle, ou enfin d'une niche où doit se poser la statue d'un saint ou même celle d'un personnage historique.

L'usage de cette dernière espèce de dais est fort rare dans les édifices antérieurs au XIIe siècle. Mais à partir de cette époque de transition, ils se multiplient sur divers points, spécialement dans les ébrasements des portes principales. Et le caractère de leur ornementation varie avec les différents styles qui se succèdent et rivalisent de richesse jusqu'au milieu du XVIe siècle.—La cathédrale d'Auch en fournit de nombreux exemples dans ses boiseries. Le plus digne d'attention forme l'ornement supérieur des stalles à haut dos-

sier, en les couvrant d'un pavillon continu à pentes ajourées, et couronné d'une élégante crête.

Dans ce même édifice, quelques chapelles latérales ont conservé, depuis la première moitié du XVIIe siècle, une espèce de dais quadrangulaire, en bois, fixé horizontalement entre les contre-retables et la voûte. C'est un souvenir de l'ancien *apallarea* ou *aplaria* dont parlait Anastase le bibliothécaire, du temps de nos princes Carlovingiens.

Primitivement, l'*apallarea* devait être à l'autel ce que la *palla*, son diminutif, c'est-à-dire ce que la pale moderne est au calice : un pavillon tendu pour le couvrir en signe d'honneur, et aussi pour le protéger. Il est bien évident que dans notre *aplaria* auscitain on ne s'est jamais proposé ce dernier résultat. Ses dimensions sont trop réduites pour réaliser une véritable protection. Ajoutons enfin qu'il n'a ni pentes ni courtines.

A l'autel de la chapelle terminale, de tout temps consacrée à la *réserve* des saintes espèces eucharistiques, l'*aplaria* est une voûte à jour, splendidement ornée de découpures et de festons de pierre. Cette voûte est suspendue sur l'autel, qu'elle couvre largement, entre les fenêtres et le contre-retable.

Nous ne pensons pas que ce gracieux pavillon fixe ait pu être destiné à garantir de la poussière ni la suspension ni le tabernacle. Aussi avons-nous dit, à l'article Ciboire de ce vocabulaire (1), qu'il doit simplement être considéré comme le dais d'honneur du très Saint-Sacrement. Du reste, on voit encore, à droite et à gauche, vers les extrémités de l'arc qui l'encadre, en avant de l'autel, les deux anneaux de fer où venait se fixer la tringle de ses courtines. Pourquoi ce touchant appareil ne reviendrait-il pas prendre sa place et compléter notre magnifique *ciborium* ?

Généralement le dais sur niche se pose, en guise de couvre-chef (2), au-dessus de la tête des statues dressées. Mais par extension on le voit quelquefois au-dessus de celles qui sont

(1) Tome IV, page 220 et suivantes.
(2) Voir ce mot, tome V, page 571.

destinées à demeurer perpétuellement couchées, telles que les effigies des rois, des évêques, etc., etc., qu'on a sculptées sur leur tombe, avec un dais correspondant à la tête du personnage. Ce n'est plus qu'une allusion à celui qui, de leur vivant, avait dû, en signe d'honneur, les abriter dans les jours de cérémonies publiques.

DALLAGE, s. m., revêtement d'une surface unie au moyen de dalles, posées tantôt sans ordre déterminé, tantôt avec symétrie plus ou moins compliquée.

Les dalles ainsi employées sont ordinairement des tranches de pierre calcaire, dures, plates, polies et taillées sur leur bord à vive arête. On a quelquefois employé le marbre, le porphyre, le granit, même le jaspe, comme on le voit au Panthéon de Rome et à la basilique du *forum* de Trajan, par exemple. Les architectes chrétiens durent, presque sans exception, adopter pour leurs dallages des moyens plus simples et moins dispendieux. Toutefois lorsqu'ils voulurent décorer les aires en les revêtant de dalles calcaires, ils eurent soin de graver des dessins sur leur surface, et puis ils les remplirent soit d'incrustations, soit de plomb fondu ou de mastics colorés. Mais deux causes contribuèrent à ruiner ce genre d'ornementation tout artificielle : 1° le frottement occasionné par la chaussure des fidèles; 2° l'usage, généralement adopté à partir du XIIIe siècle, d'enterrer les clercs et bientôt aussi les laïques sous le pavé des églises. C'est ainsi qu'un grand nombre d'anciennes dalles durent successivement être remaniées et même remplacées par des pierres tombales. Du reste, celles-ci composèrent à leur tour, par places irrégulières, une nouvelle décoration. Elle s'obtenait par les mêmes procédés de gravures et d'incrustations (1), qui souvent furent d'une grande richesse.

Le dallage fut aussi employé comme couverture des combles, mais à joints couverts, autant que la combinaison des dalles pouvait le permettre. Toutefois, on reconnut bientôt que ces dallages

(1) Voir l'article CARRELAGE de ce vocabulaire, t. II, pages 592 et 593.

absorbaient, par l'effet de la capillarité, une grande quantité d'eau, surtout à travers les joints découverts, et que les voûtes avaient à subir une humidité permanente.

Des moyens dispendieux furent mis en œuvre, tant pour la taille et l'ajustement des dalles en forme de cuvette que pour leur isolement de l'extra-dos des voûtes. Mais ces soins apportés dans la combinaison des plus petits détails, essentiellement conservateurs des édifices, firent souvent défaut; tant il est rare de rencontrer toutes les conditions qui constituent le véritable *maître de l'œuvre*, celui dont l'esprit embrasse à la fois et les conceptions d'ensemble et l'organisation intime de l'édifice qu'il construit.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'une expérience trop généralement préjudiciable ait bientôt fait revenir à la pratique des charpentes, comme le meilleur moyen et le plus facile de pourvoir à la conservation des voûtes.

DAMIER, s. m., moulure romane, composée de petits carrés alternativement saillants et creux. Cet ornement, qu'on appelle aussi *échiquier*, est fréquemment employé pendant le XIIe siècle. Il forme, avec les *billettes* et les *dents-de-scie*, des découpures géométriques d'une grande facilité d'exécution, et qui rompent la monotonie des moulures horizontales ou concentriques, par des jeux d'ombre très simplement obtenus, sans avoir recours à la sculpture.

DAUPHIN, s. m., gros poisson de mer, de la famille des cétacés. Nous dirons en son lieu pour quels motifs le poisson en général fut, dès les premiers temps du christianisme, l'un des éléments les plus usités de la langue des symboles. Mais entre tous les autres, le dauphin eut souvent la préférence, peut-être à cause de l'idée généralement répandue chez les Grecs et les Romains que ce grand cétacé est doux et particulièrement ami de l'homme; ce que l'expérience est loin de confirmer aujourd'hui. Dans ces temps reculés, on aimait à le représenter enlacé à une ancre, comme symbole d'étroite, constante et salutaire affection; ou bien nageant avec cette allure d'excessive rapidité qui l'a fait nommer

flèche de mer par les marins. Sous ce dernier rapport, on le prenait comme symbole de la diligence avec laquelle nous devons opérer les œuvres du salut. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la forme d'un dauphin au manche d'un style à écrire qui fut trouvé, selon Boldetti (1), dans un *loculus* chrétien ou tombeau des catacombes. Le défunt était, sans doute, l'un des notaires régionnaires que les Souverains Pontifes avaient chargés de prendre note des actes des martyrs. L'accomplissement de cette périlleuse tâche était souvent très difficile : ces garde-notes ne pouvaient la remplir qu'à la hâte et par signes abréviatifs; ce qui faisait dire de leur style : *Calamus scribæ velociter scribentis* (2), après David qui, de son temps, connaissait aussi des sténographes, selon toute apparence.

DÉAMBULATOIRE, s. m., du latin *deambulatorium*, *deambulatio*, allée, galerie. Lorsque la nef latérale ou bas-côté d'une église importante se continue parallèlement au chevet, de manière à tourner autour du chœur, entre le maître-autel et les chapelles qui forment sa couronne, ce prolongement au-delà du transsept prend le nom de déambulatoire. Il est né de l'extension qu'un clergé plus nombreux a exigée pour les offices du chœur : les premiers exemples ne sont pas antérieurs au XIIe siècle. Mais à partir de cette époque, ils se généralisent partout où les offices cathédraux sont confiés à des chanoines réguliers, comme à Sainte-Marie d'Auch, par exemple. Les fidèles pouvaient se grouper autour de l'enceinte clôturée, c'est-à-dire sur tous les points du déambulatoire, tandis que la psalmodie et les chants liturgiques s'exécutaient à l'intérieur.

DÉCHARGE, s. f. Voir le mot *arc de décharge*, de ce vocabulaire (3), Nous ajouterons seulement ici que l'on peut, à la rigueur, considérer les nervures obliques des voûtes d'arêtes comme opérant une véritable décharge, puisqu'elles reportent,

(1) Page 332.
(2) Psalm. XLIV, v. 2.
(3) Tome I, p. 349.

dans chaque travée, le poids de ces sortes de voûtes sur la tête des piliers qui reçoivent leur retombée.

DÉCORATION, s. f. Ce mot, pris dans toute son extension, comprendrait l'ensemble et le style des ornements qui tiennent à la structure même de l'église, et principalement la sculpture, la peinture monumentale et la statuaire. Mais notre intention est de nous borner ici à des considérations pratiques beaucoup plus restreintes. Peu de fabriques ont aujourd'hui, en France, les ressources nécessaires pour faire les frais de l'ornementation monumentale. Mais toutes doivent se préoccuper des éléments ordinaires d'une décoration modeste et de tout point convenable, c'est-à-dire en rapport avec la sainteté du monument confié à leur sollicitude.

La décoration ainsi entendue se divise en deux espèces, celle qui est FIXE, ou qui tient à l'édifice lui-même sans faire partie de la structure, et celle qui est TRANSITOIRE, c'est-à-dire qui se produit à l'occasion de certaines solennités, soit annuelles, soit de circonstance.

Nous n'avons pas besoin de dire, à ce sujet, que le premier décor d'une église, celui que le saint roi prophète aimait de prédilection dans la maison de Dieu (1), c'est la propreté, depuis le sol jusqu'à la voûte, celle-ci ne fût-elle que le plus simple des lambris; et le second est le bon ordre dans le mobilier qui doit servir, soit au clergé, soit aux fidèles. Quelques soins et peu de frais suffiraient pour obtenir ces deux conditions, inséparables l'une et l'autre de la décoration du saint temple.

Si on néglige la première, l'état habituel des murs, des boiseries, des statues, des tentures, des verrières surtout, où les araignées veillent trop souvent en toute sécurité à la garde de leurs toiles doublées de poussière, finissent par établir un affligeant contraste avec les décors d'*emprunt* dont le sanctuaire se pare dans les grands jours de solennités religieuses.

(1) Psalm. XXV, v. 8. *Domine, dilexi decorem domus tuæ.*

Or, ce sont précisément ces sortes de décors qui constituent ce que nous appelons décoration TEMPORAIRE. Elle est provisoire de sa nature : la solennité qui l'a produite la voit aussi disparaître avec elle. Néanmoins, elle fut en usage à toutes les époques. Les anciens eux-mêmes décoraient les temples de leurs vaines idoles, à certains jours de fêtes publiques : ils les paraient d'arbustes mobiles, de guirlandes tressées de fleurs et de feuillage, de tentures surtout, et des chefs-d'œuvre d'orfévrerie qui se conservaient dans le trésor de la *cella*.

De très bonne heure, les chrétiens suivirent cet exemple, à certaines occasions que le cycle religieux ramenait annuellement, et même aussi dans quelques circonstances extraordinaires. Le riche dorsal (1) en drap fin, ou composé de cuirs gaufrés et dorés, remplaçait les pièces de serge ou d'étoffe moins commune qui d'ordinaire voilaient le dossier de la chaire et le mur d'appui des bancs, des formes et des stalles où le clergé venait, en corps, prendre sa place. Des tentures historiées s'accrochaient alors par des anneaux à des boutons saillants qui demeuraient fixés aux joints des piliers et des murailles, tandis que des tapis moins riches couvraient les dalles du sanctuaire. Le parement broché d'or et d'argent se tendait sur la face antérieure du tombeau de l'autel principal, selon la couleur que la liturgie assignait à la fête. Dans les pans coupés qui l'entouraient, des tableaux en émail ou de simples écussons armoriés, suspendus aux guirlandes de feuillage mêlé de fleurs, relevaient aussi le décor à leur manière. Bien plus, des estrades d'honneur y trouvaient quelquefois leur place en regard des fidèles. On les échelonnait de gradins décorés de tapis précieux, où se dressait avec art une exhibition d'objets de luxe dont le travail exquis rivalisait avec le prix de la matière. Les coffrets rehaussés d'émail cloisonné, les diptyques et les triptyques à sujets, les ivoires sculptés de toute forme, les monstrances d'or et d'argent, les vases sacrés, tous les produits enfin

(1) Voir ce mot un peu plus bas, comme suite à la lettre D.

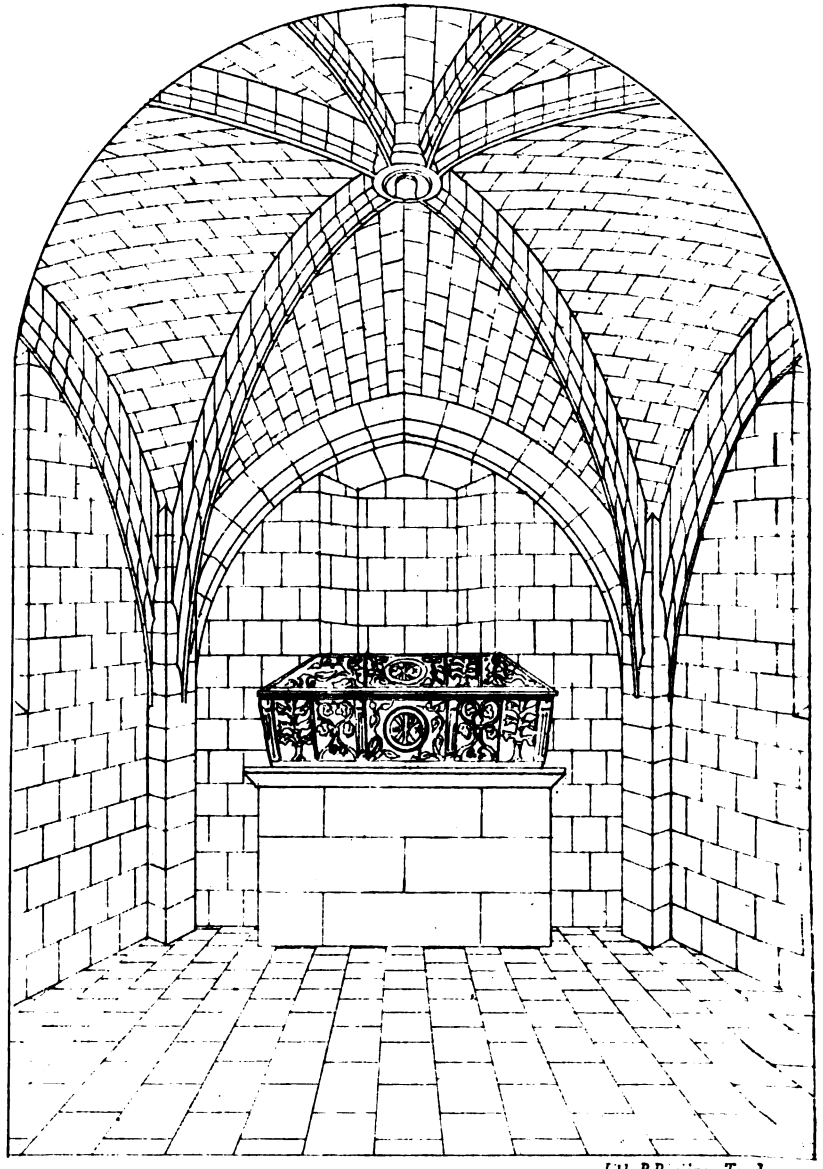

Lith. P Rivière, Toulouse

CRYPTE DE Ste MARIE D'AUCH

CHAPELLE DE St LÉOTHADE

de l'orfévrerie religieuse sortaient de leurs trésors, alors si riches dans les abbayes et les cathédrales. Ils allaient compléter, dans les abords du sanctuaire, l'éclat d'*emprunt* qui composait, à certains jours, la décoration TEMPORAIRE de l'édifice religieux.

Mais hâtons-nous de reconnaître qu'un très louable retour se manifeste généralement, depuis quelques années, en faveur des églises. Les fabriques cherchent partout à les rendre plus dignes de leur sainte destination. Si, à défaut de ressources plus importantes, on ne peut disposer que des moyens indispensables pour leur donner une certaine allure de propreté convenable, on a du moins le soin de revêtir d'un simple badigeon les murs et les voûtes, lorsque leur parement vu est sans pierre de taille.

Nous avons déjà dit, à l'article BADIGEON de ce Vocabulaire (1), qu'on le retrouve en usage dès les premiers siècles de notre ère, et que son emploi ne doit jamais se faire sans respecter les règles du bon goût et d'une sage mesure dans le choix et la nuance des couleurs. C'est dans le cas assez commun où ce genre de décoration fixe empruntait la couleur blanche que l'église prenait la dénomination de Dalbade, *calce dealbata*.

Nous ajouterons ici que, même dans cette limite du décor FIXE le plus élémentaire, il est de toute convenance de rompre la monotonie du fond adopté comme teinte, par un léger tracé de joints qui rappelle les assises de pierre à parement vu. La planche ci-jointe présente, dans l'espèce, un exemple des plus vulgaires et des plus faciles comme exécution. Il est pris d'une chapelle cryptale de Sainte-Marie d'Auch. Le sarcophage roman de saint Léothade est fixé en arrière-plan, sur la table de marbre qui recouvre le tombeau de l'autel. On voit que ce tombeau est bâti en pierre d'assises. Le pavé est en dallage disposé par tranches uniformes de calcaire; et c'est le même système que le décorateur a reproduit à la surface des murs, imitant surtout les assises de la voûte en pierre de taille,

(1) Tome II, p. 189 et suivantes.

au moyen d'un badigeon à joints simulés sur fond à teinte de la même nuance.

Cette espèce de décoration FIXE est incontestablement à la portée des fabriques les moins favorisées dans leurs ressources ordinaires. Mais on ne doit jamais la préférer aux parements vus d'assises réelles, pas même dans le cas où la pierre de taille aurait antérieurement reçu un enduit général, ou bien aurait perdu son premier lustre sous la funeste enveloppe d'une malpropreté par trop séculaire. Il vaut mieux, à tous les points de vue, se donner le soin de dégrader l'enduit jusqu'à remettre à jour la surface des assises, de laver ensuite chaque pierre, de les réparer au ciment partout où le besoin se manifeste, de refaire les premiers joints et de rendre à l'ensemble des murs et des voûtes toutes les conditions de l'ancien parement vu, dût-on sur quelques points employer une légère teinte pour dissimuler et fondre le ton des parties restaurées.

Nous empruntons ces détails pratiques d'une intelligente décoration FIXE que la fabrique de La Romieu a faite en régie dans son église paroissiale. L'édifice, bâti à grands frais par les soins du cardinal d'Aux, dans les premières années du XIVe siècle, se compose d'une seule nef orientée, dont la hauteur sous clé de voûte est en parfaite harmonie avec la longueur et la largeur. Trois pans coupés terminent le chevet; mais celui du nord-est est aveuglé par une élégante tour octogonale dont le rez-de-chaussée forme la sacristie.

Au XVe siècle, l'église entière avait été ornée de peintures historiques, dont tous les détails avaient disparu sous une triple couche de lait de chaux, sauf à la voûte où les personnages furent respectés jusqu'à la révolution de 1789.

En 1793, des vandales dont nous voudrions condamner le nom à l'oubli, par ménagement pour ceux qui le portent encore, se firent hisser jusqu'au contact des saintes images; et, selon la pratique de ces malheureux temps, ils coupèrent impitoyablement les têtes : Anges, patriarches, prophètes, apôtres, tous plus grands

que nature, passèrent indistinctement sous le couteau de ces Guillotins ruraux de la nouvelle espèce. Pour un grand nombre de figures ils poussèrent encore plus loin le raffinement de la mutilation, amputant les mains qui étalaient des phylactères inscrits, ou qui portaient les attributs caractéristiques, soit de la qualité, soit du nom des personnages.

Encouragés par le zèle éclairé du digne curé de la paroisse, M. l'abbé Palanque (Pierre), les fidèles de La Romieu avaient conçu le projet et nourri l'espérance de rendre la vie à ces victimes du culte infâme qui, à une époque de délire à jamais déplorable, avait souillé les autels de nos plus vénérables sanctuaires. Les deux conseils et de commune et de fabrique ont fait, dans ces dernières années surtout, les plus louables tentatives pour réunir les ressources qu'auraient exigées une restauration quelque peu digne de ces splendides peintures. Mais leurs efforts impuissants n'ont pu aboutir qu'à de vains et trop stériles regrets : on a dû se condamner à compléter l'œuvre de destruction. L'enduit qui dérobait aux regards l'appareil entier a donc été enlevé avec toutes les précautions nécessaires; un lavage général a remis toute la pierre à nu; quelques restaurations de détail ont rendu, soit aux voussoirs, soit aux arêtes leur première régularité; et la voûte du XIVe siècle s'est ainsi parée d'une modeste décoration fixe dont le bon goût fait honneur à M. Traverse, de Gimont, peintre choisi par la fabrique.

Le même genre de restauration décore les murs goutteraux, le mur pignon, et les trois pans coupés de l'est; avec cette différence pourtant que, dans tout le sanctuaire, le décor est sensiblement plus riche que dans le reste de l'édifice.

Ajoutons enfin que les Messieurs Goussard, de Condom, et Chalons, de Toulouse, viennent de poser une partie des verrières en couleur qui sont destinées à orner toutes les fenêtres.

Il va sans dire qu'ici encore la main du temps, *tempus edax*, et peut-être aussi le mauvais goût du XVIIIe siècle, avaient laissé de funestes traces de leur passage. Les meneaux droits et le réseau de

pierre qui jadis treillissait les trois rosaces et les couronnements en ogive étaient dans le plus mauvais état. Les riches peintures des fenêtres du XIVe siècle avaient dû, à La Romieu comme en cent lieux divers, céder la place au verre blanc, pour éclairer toute la nef d'une lumière plus abondante. M. Traverse, prenant ses modèles dans les fragments de moulure encore intacts, a très heureusement rétabli toutes les formes des compartiments qui, pendant plus de quatre siècles, s'étaient dessinés en lignes de pierre.

Pour cette délicate restauration, il n'a employé, ainsi qu'à la porte principale, que la pierre et le ciment, selon la méthode suivie dans ces dernières années et avec tant de succès, à Saint-Sever, chef-lieu d'arrondissement des Landes. Mais nous ne comprenons pas comment, dans certaines églises, même des plus remarquables, celle de Nogaro par exemple, on a pu se contenter de plâtre pour la restauration de très beaux chapiteaux en pierre dure. Les barbares du XVIIIe siècle les avaient indignement mutilés, sous prétexte de mieux ajuster au mur une série de stalles à haut dossier, qui, certes, sont fort communes.

« La peinture a tout dissimulé, » nous disait un jour, à titre d'excuse, l'artiste en décor. Le lecteur appréciera, à ce trait, et le mérite de cette œuvre de restauration, et l'excessive tolérance de ceux qui en ont fait les frais. — Hâtons-nous pourtant de reconnaître que l'ensemble de la décoration picturale, exécutée par M. Tartas, d'Agen, dans cette vénérable abside romane, est très digne d'éloges. Nous ne voyons pas ce que, dans l'espèce, on pourrait désirer de mieux sur les murs, à la voûte, au baptistère, et surtout aux verrières que M. Maréchal, de Metz, a ornées de personnages assortis de si belles couleurs. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi rendre hommage à cette œuvre récente du respectable doyen de Nogaro, M. Broqué, dont la générosité fut toujours aussi inépuisable que la sollicitude dans les questions qui intéressent la maison de Dieu.

CROIX DE CARAVACA.

Exemplaire conservé au Couvent des Carmélites de Lectoure.

Le couvent des carmélites de Lectoure possède de temps immémorial une croix dont le type est rare en France, et dont les malades, surtout les fiévreux, n'hésitent pas à implorer la vertu. C'est un exemplaire d'une croix miraculeuse en grande vénération dans toute l'Espagne, de la *Santa Cruz de Caravaca.*

Nous croyons que les lecteurs de la *Revue* ne verront pas sans intérêt la description de cette croix, dont nous pourrons expliquer le symbolisme, grâce à un précieux article que fit paraître, dans la *Revue de l'Art chrétien* de 1861, Dom F. Renon, bénédictin de l'abbaye de Solesmes.

Cette croix a deux croisillons, comme une croix patriarchale. Elle est en cuivre et historiée sur les deux faces. Un anneau placé à la partie supérieure permet de la suspendre.

L'une des faces présente au haut de la hampe une croix, et un peu plus bas le monogramme du Christ, avec les trois clous de la Passion au-dessous. — Le petit croisillon porte sur la gauche un vase; et, en se rapprochant de la hampe, des jours destinés, selon la remarque de Dom Renon, à recevoir des reliques ou simplement des bandes d'écarlate pour simuler l'émail. Sur la droite du petit croisillon se voit la lance, dont le cœur du Sauveur fut transpercé, en croix avec le roseau, à l'extrémité duquel est attachée l'éponge. — On remarque à gauche du grand croisillon des fouets entre-croisés et la lanterne qui éclairait les soldats au Jardin des Oliviers. Au centre est le coq chantant sur un pilier qui occupe tout le bas de la hampe. A la droite du grand croisillon est représentée une échelle. — Enfin, tout à fait à la partie inférieure de la hampe, une tête de mort.

L'autre face est bien plus mystérieuse. Et tout d'abord, au haut

de la hampe, apparaît une croix patriarchale que soutiennent deux anges représentés de part et d'autre du petit croisillon. C'est toute une scène historique ; car plus bas, au centre du grand croisillon, un prêtre en habits sacerdotaux, et prêt à offrir le sacrifice, se tient dans une posture de grand étonnement et d'admiration en contemplant la croix qu'apportent les deux anges. Il a sur sa poitrine le monogramme du Christ, et au-dessous celui de la Vierge. Des deux côtés, jusqu'à la hauteur des bras, l'enlacent des tiges de lis fleuries, tandis qu'au-dessus de sa tête, et au centre du petit croisillon, est déposé, comme sur un autel, un calice recouvert du linge sacré. On distingue facilement que l'intention de l'artiste est de représenter tous les objets nécessaires à la célébration de la messe. Deux cierges allumés paraissent, en effet, à droite et à gauche sur les deux bras du grand croisillon; et à l'extrémité inférieure de la hampe se montre un clerc agenouillé, et ayant devant lui la petite clochette. D'autres personnages encore prennent part à cette scène. Ainsi, à l'extrémité droite du grand croisillon sont deux rois saisis d'admiration, mais dont un seul cependant contemple l'apparition angélique; et à l'extrémité gauche, une reine et sa suivante.

Il nous reste à expliquer ce mystère. Il s'agit ici d'un fait qui se rapporte à l'histoire chevaleresque de l'Espagne méridionale. Nous transcrivons le récit qu'en donne le savant bénédictin. Lui-même, comme il l'avoue, procède d'après les données que lui ont fournies Juan de Robles, prêtre de l'église même de Caravaca, dans un écrit publié à Madrid, en 1615, sous ce titre : *Historia apparitionis et miraculorum sanctæ crucis Caravacanæ* (1), et Papebrock, dans les *Acta Sanctorum*, au 30 mai, qui a discuté les points principaux du livre de Robles.

(1) Voici le titre complet du livre de Juan de Robles : *Historia apparitionis et miraculorum sanctæ crucis Caravacanæ, divisa in libros duos, et dedicata D. Christophoro de Roxas y Sandoval, Duci Uzetensi, regiæ majestati Philippi III a cubiculis et commendatori Carabacensi, per licentiatum Joannem de Robles Corvalan, clericum presbyterum Carabacensem, cum approbatione auctorum gravium, cyfrarum, characterum, testimoniorum, epistolarum et traditionum antiquarum.*

Après avoir nous-même consulté les sources, nous acceptons sans peine l'exact et gracieux résumé de Dom Renon, avouant en toute sincérité que nous ne saurions dire aussi bien que lui.

« Vers l'an 1227 régnait sur Valence un prince Maure, désigné » dans les anciennes chroniques espagnoles sous le nom arabe » plus ou moins altéré de Zeyt-Abuzeyt (1). Ce prince embrassa » le christianisme à la suite d'un miracle qui s'était passé sous ses » yeux, Caravaca, ville de son territoire, où il se trouvait alors. » A ce moment, les victoires des Espagnols faisaient déjà pres- » sentir l'expulsion plus ou moins prochaine des Maures de la » Péninsule, et de fréquentes conversions avaient lieu parmi eux. » Un prêtre chrétien s'aventura au milieu des Sarrasins du » royaume de Murcie, dans le but de leur prêcher l'Evangile. Il » fut saisi et conduit devant Zeyt-Abuzeyt qui entreprit de le » faire parler sur la religion chrétienne. Il l'interrogea en parti- » culier sur le sacrifice de la messe, au sujet duquel le prêtre lui » donna des explications qui intéressèrent le roi à un si haut » point qu'il voulut que son prisonnier en accomplît aussitôt sous » ses yeux la célébration. Le prêtre, n'ayant pas à sa disposition » les objets nécessaires à cet effet, les envoya prendre dans la » ville de Concha qui était au pouvoir des chrétiens; mais il » advint que la croix, qui doit toujours être sur l'autel pendant » la célébration de la messe, avait été oubliée. Sans se rendre

(1) Ce Zeyt-Abuzeyt, d'après Zurita, était roi de Valence et de Murcie en 1224, et fut d'abord un violent persécuteur des chrétiens. En 1225, il conclut une trève avec Jacques, roi d'Aragon. et lui promit la cinquième partie des revenus de ces deux capitales, ce qui irrita ses sujets et lui fit perdre la ville de Murcie. Les Maures ayant découvert qu'il avait envoyé des messages secrets au pape et au roi d'Aragon, il fut aussi chassé de Valence en 1229. Sa mort arriva vers l'année 1248, avant que le roi Jacques se fût emparé de cette dernière ville.

Il avait déjà un fils lorsqu'il conclut la trève avec le roi Jacques, et ce jeune prince est désigné dans cet acte sous le nom de Zeyt-Abomahomad, qu'on changea à son baptême en celui de Vincent. A la mort de son père, Vincent, qui s'était marié à une chrétienne, prit le titre de roi de Valence qu'il conserva jusqu'au temps où le roi d'Aragon s'empara de cette ville. Il se contenta depuis ce temps des terres et des revenus que le vainqueur lui assigna dans le royaume de ses pères. C'est à ce prince que le pape Urbain IV adresse un bref de félicitation au sujet de son baptême. Ce bref est rapporté par Papebrock dans l'appendice qu'il consacre à la croix de Caravaca, 16e volume du mois de mai.

» compte de l'absence de cet objet indispensable, le prêtre com-
» mença le sacrifice; mais bientôt, s'étant aperçu que la croix
» manquait, il demeura tout troublé. Le roi qui assistait, avec
» les personnes de la famille et de sa cour, voyant le prêtre de-
» venu tout à coup pâle et interdit, lui demanda ce qui lui était
» arrivé. « Il n'y a pas de croix, répondit le prêtre. » — « Mais,
» reprit le roi, ne serait-ce pas ceci? » En effet, à ce moment, le
» roi apercevait deux anges qui déposaient une croix sur l'autel,
» et il désignait du doigt cet objet désiré. Le bon prêtre rendit
» grâces à Dieu, et poursuivit avec joie la célébration du sacri-
» fice. Un si grand prodige triompha de l'infidélité d'Abuzeyt,
» et tout aussitôt il crut en Jésus-Christ. La tradition populaire
» est qu'il aurait pris au baptême le nom de Ferdinand, par hon-
» neur pour le saint roi Ferdinand III qui l'aurait tenu sur les
» fonts baptismaux.

» Maintenant l'explication des figures représentées sur la croix
» est facile. On découvre de suite le rapport des différentes parties
» de la scène; le prêtre est dans l'attente, et la croix apportée
» par les deux anges exprime le dénouement. Celui des deux rois
» qui regarde la croix est Zeyt-Abuzeyt; l'autre, saint Ferdinand,
» son parrain. La reine qui est en face représente sans doute la
» femme d'Abuzeyt qu'il épousa après son baptême, et qui, selon
» la tradition populaire, se nommait Dominica Lopez : près d'elle
» est sa fille à laquelle on donne le nom de Aldea Fernandez en
» souvenir de saint Ferdinand. »

Cette croix, à laquelle on attribue grand nombre de miracles, se conserve avec soin dans le trésor de l'église de Caravaca, dans l'ancien royaume de Murcie. Comme elle est de bois, on la croit faite du bois même de la sainte croix du Sauveur.

Bientôt des exemplaires de même forme, et représentant de plus la scène de l'apparition telle que nous l'avons décrite, furent faits en grand nombre, et il n'est presque pas de famille en Espagne qui n'ait en sa possession une croix de Caravaca. Plusieurs la portent sur eux. Nous ne devons pas laisser ignorer que

sainte Thérèse y avait grande dévotion, et Dom Renon nous apprend que la croix de Caravaca de cette glorieuse réformatrice du Carmel passa aux Carmélites de Bruxelles. Elles en firent don au monastère de Saint-Denis durant la vie de Madame Louise, mais depuis cette relique est revenue au couvent de Bruxelles. L'abbaye de Solesmes en possède une qui a été apportée par un soldat espagnol réfugié en France à la suite de la guerre de 1834.

Nous terminerons en donnant les dimensions de la croix originale et celles de l'exemplaire qui se trouve au couvent de Lectoure. La croix originale mesure 17 centimètres de hauteur, 22 millimètres de largeur à la tige, 65 millimètres au petit croisillon et 95 millimètres au grand croisillon. L'exemplaire de Lectoure mesure 17 centimètres de hauteur, 18 millimètres de largeur à la tige, 70 millimètres au petit croisillon et 92 millimètres au grand croisillon.

Il est aussi quelques différences, mais nullement essentielles, entre notre exemplaire et celui de Solesmes. Ainsi l'exemplaire de Lectoure ne porte pas des deux côtés de la hampe à la partie inférieure, et en dehors, deux anges volants, qui se trouvent dans celui de Solesmes. A la première face que nous avons décrite, notre exemplaire, au lieu de l'effigie du Christ en croix que laisse voir celui de Solesmes, offre simplement une croix nue, et un peu plus bas le monogramme du Sauveur. Sur la seconde face la posture du prêtre n'est pas tout à fait identique : notre exemplaire le représente le bras élevé, et celui de Solesmes les mains jointes sur la poitrine.

Mais ces différences, insignifiantes en réalité, ne peuvent infirmer l'origine commune des deux exemplaires, et nous pouvons hardiment conclure qu'ils représentent l'un et l'autre le même fait miraculeux.

Il est très probable que les premières religieuses Carmélites de Lectoure apportèrent avec elles cette copie de la croix de Caravaca comme un souvenir de l'Espagne; du moins les religieuses actuelles

l'ont-elles reçues de celles de leurs mères qui avaient survécu à la révolution.

Telle est cette croix, dont le culte, comme on le voit, repose sur des motifs bien légitimes, et qui, tout en intéressant la piété du chrétien, mérite encore d'occuper l'attention de l'archéologue.

HENRI MARQUET,
professeur au grand séminaire d'Auch.

LETTRES INÉDITES

DE PLUSIEURS

Souverains et hauts personnages aux seigneurs de La Mothe-Gondrin.

Notre ami et collaborateur M. Amédée Tarbouriech, archiviste du département du Gers, a déjà annoncé dans cette Revue (1) la publication de ces lettres, que M. L. Barbaza a bien voulu transcrire pour nous sur les originaux, possédés aujourd'hui par M. O. Martin Lamothe, propriétaire à Puy-Laurens. Nous devons à l'un et à l'autre tous nos remerciements pour nous avoir révélé ces vieilles missives. Nous les publions d'autant plus volontiers que, n'étant point conservées dans un dépôt public, elles seraient restées peut-être à jamais inconnues. On verra que ce n'eût pas été sans quelque dommage pour notre histoire.

Nous regrettons de n'accompagner ces pièces que de notes trop peu instructives: nous n'avons guère pu consulter que des livres imprimés qui n'éclairent pas les points les plus obscurs. Nous croyons pourtant avoir rendu intelligibles pour tous les textes que nous publions, et avoir ouvert la voie aux recherches plus particulières qui nous sont interdites à nous-même.

(1) *Revue de Gascogne*, tome v, p. 402.

La maison de La Mothe-Gondrin était une branche de l'illustre famille de Pardaillan (1); elle eut pour chef Pons de Pardaillan (xve siècle), le second fils de Bertrand de Pardaillan, septième descendant de Bernard qui accompagna saint Louis à la croisade. Les La Mothe-Gondrin portaient *Ecartelé: au 1 et 4 d'or au château sommé de trois tours de gueules surmontées de trois têtes de maures de sable bandées d'argent*, qui est de Castillon (2); *au 2 et 3 d'argent à trois fasces ondées d'azur*, qui est de Pardaillan-Gondrin.

L. C.

1. DU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY A BLAISE DE PARDAILLAN, SEIGNEUR DE LA MOTHE-GONDRIN (3).

Monsieur de La Mothe, le Roi vous escript presentement les contentements et satisfaction qu'il a eues du bon devoir que vous avez fait en son service, mesme en ces dernières entreprinses qui ont ces jours passés esté executées. A quoi il s'assure bien que vous continuerez. Et se presentant l'occasion, il aura bonne souvenance de recognoistre envers vous et les vostres vos services, à quoi je tiendrai la main comme le meilleur ami que vous ayez. Ne voulant oublier vous dire que j'ai receu toutes les lettres que vous m'avez escrites, et encores que je ne vous y aye faict response, toutesfois je n'ai laissé pour cela d'avoir bien grand plaisir d'entendre de vos nouvelles, et m'assure bien que

(1) On peut consulter, outre les grands recueils généalogiques, la généalogie qui termine le *Mémoire pour M. P.-J.-T.-J. de Pardaillan*, par J. Noulens, p. 114 et suiv.

(2) Bourguine de Castillon porta les fiefs de son antique famille dans celle de Pardaillan par son mariage avec Bertrand de Pardaillan, qui prit son nom et ses armes. J. Noulens, *loc. cit.*

(3) « Blaise de Pardaillan, chevalier, seigneur de La Mothe-Gondrin, gouverneur de Villeneuve de Marsan, suivant une donation à lui faite par François de Pardaillan, prieur de Saint-Luper de Gavaret, diocèse d'Auch, du 17 avril 1554, fut d'abord homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, en 1526, puis lieutenant de 40 lances sous M. de Maugiron.....; ensuite, capitaine de 50 hommes d'armes..., et lieutenant-général commandant en Dauphiné en l'absence du duc de Guise, suivant le contrat de mariage de sa fille, du 8 janvier 1561.» Le P. Anselme, t. v, p. 186. Cette fille, nommée Isabeau, épousa (outre le contrat cité, il y en eut un autre du 21 octobre 1560), Jean de Lavardac, «seigneur dudit lieu et de Blancastet, fils de Bertrand de Lavardac, seigneur desdits lieux. Témoins, Bernard, seigneur de Bilhères et de Bernède, Bern. de La Tour, capitaine, André de La Gruë, Jean de Montesquiou, seigneur de Campanés, Hugues Benquet, du lieu de Pardaillan.» J'emprunte cette citation, en prévenant que j'ai pu mal lire une écriture presque illisible, aux *Additions et corrections* manuscrites de l'abbé de Vergès sur le P. Anselme, dont je compte avoir d'autres occasions de profiter.

vous n'espargnerez aucune chose pour estre adverty de l'estat de vos voisins et de leurs places ainsi que vous avez esté jusqu'ici, afin de ne perdre l'occasion quand elle se voudra offrir pour le service du roi et le bien de ses affaires, priant Dieu, monsieur de la Mothe, qu'il vous ait en sa très sainte garde. Escript à Fontainebleau le 15eme jour de septembre 1551.

Vostre bon amy

MONTMORENCY.

A Monsr de la Mothe Gondrin capitaine et gouverneur de Villeneuve dast (1).

2. DU ROI FRANÇOIS II AU MÊME.

Monsr de la Mothe Gondrin, pour la noblesse, prouesse et vertu que je scay estre en votre personne et pour le mérite de vos services, je vous ay esleu avec mes frères chevaliers de l'ordre St Michel, comme digne et capable d'estre associé en la compagnie dudit ordre, et escripts à cette cause à mon cousin le comte de Tende, chevalier dudit ordre, gouverneur, et mon lieutenant general en Provence, que après qu'il vous aura signifié ladite election et que vous l'aurez acceptée, il prenne de vous le serment tel qu'il est contenu au memoire que je lui en envoye, signé du greffier dudit ordre, et cela faict vous baille le collier dudit ordre selon qu'il est accoustumé en semblable cas. Vous priant que la presente receue et au jour que vous fera savoir mondit cousin, vous vous rendez par devers lui, pour après avoir accepté ladite election et faict et presté le dit serment en ses mains, recevoir de lui l'honneur dudit collier et lui en bailler vos lettres d'acceptation suivant ce que je lui en mande et qu'il est plus à plein specifié audit memoire. Priant Dieu, monsieur de la Mothe Gondrin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Orleans le 18eme jour de octobre 1560.

FRANÇOYS.

Monsieur de la Mothe Gondrin mon lieutenant general au gouvernement de Dauphiné en l'absence de mon oncle le duc de Guise (2).

(1) Le connétable ou son copiste était sans doute sur le point d'écrire, par erreur, « d'As^tarac » Il n'y a point de doute qu'il s'agit de Villeneuve de Marsan.

(2) Cette charge devait être funeste à Blaise de La Mothe-Gondrin. On sait que Catherine de Médicis, redoutant l'ambition des Guise, leur suscita un redoutable

3. DU ROI CHARLES IX A BERTRAND DE PARDAILLAN, BARON DE LA MOTHE-GONDRIN (1).

Monsieur de la Mothe, pour vos vertus et merites vous avez esté choisy et esleu en l'assemblée des chevaliers freres et compagnons de l'ordre Monsieur St-Michel pour être associé en ladite compagnie, pour laquelle election vous notifier et vous presenter de ma part le collier dudit ordre, si vous l'avez agreable, j'envoye presentement memoire et pouvoir au Sr de Montluc, vous priant, Monsieur de la Mothe, vous rendre devers lui pour cet effet et estre..... d'accepter l'honneur que la compagnie vous a faict, qui sera pour augmenter de plus en plus l'affection et bonne volonté que je vous porte et vous donner occasion de perseverer en la devotion qu'avez de me faire service, ainsi que vous fera plus à plain entendre de ma part ledit Sr de Montluc, auquel je vous prie d'ajouter foi autant que vous feriez à moi-même. Priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa garde. Escript au camp de (2)..... le 13eme jour de novembre 1569.

CHARLES.

Monsieur de la Mothe Gondrin.

ennemi dans la personne de François de Beaumont, baron des Adrets, qui se mit à la tête des protestants du Dauphiné et accomplit, en 1552, une des campagnes les plus sanglantes et les plus rapides dont l'histoire des guerres civiles ait gardé la mémoire. Elle débuta par la reddition de Valence. Je transcris le récit de Guy Allard, historien sûr, malgré quelque partialité en faveur du cruel dauphinois.

« La Mothe-Gondrin étoit lieutenant au gouvernement de Dauphiné, et son zèle pour la religion catholique étoit extrême. Il en donnoit tous les jours des marques par des violences et des exécutions contre les protestants, ce qui les avoit puissamment animés contre lui; et, d'ailleurs, il n'étoit pas aimé des catholiques. Il étoit à Valence lorsque le baron des Adrets, en suite des mandements de la reine, se présenta, le 25 d'avril, pour entrer dans la ville, à la tête de plus de 8,000 hommes de la Religion. Gondrin, qui se vit perdu, se fortifia dans la maison où il étoit; mais tout fut enlevé, et lui-même, ayant été poursuivi jusque sur les toits, fut poignardé par Jean de Vese, seigneur de Monjoux, beau-frère de Pierre de Foret, seigneur de Blacons, à qui il avoit fait une mortelle offense.....

» Les catholiques qui jusques alors avoient eu quelques avantages furent obligés de céder et de rendre les armes que les protestants emportèrent, et le corps de La Mothe-Gondrin fut pendu à une fenêtre.

» Des Adrets usurpa alors l'autorité que La Mothe Gondrin avoit auparavant et le prince de Condé l'ayant déclaré son lieutenant en cette province...., il établissoit sa puissance partout et faisoit régner la religion protestante en divers endroitz, malgré la résistance des catholiques qu'il maltraitoit, quoique, selon le bruit commun, il n'ait jamais été huguenot. » *Les vies de Fr. de Beaumont, baron des Adrets, de Ch. Dupuy, seigneur de Montbrun*, etc. (Grenoble, S. Nicolas, 1675. In-12), p. 26-29.

(1) « Bertrand de Pardailhan, baron de la Mothe Gondrin, chevalier de l'ordre du roi, son écuyer d'écurie par lettres du 18 may 1563 et serment du 3 septembre 1564, sénéchal des Landes par lettres registrées au parlement de Bordeaux, le 11 avril 1573, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 12 mai 1580 (P. ANSELME), » était fils du précédent.

(2) Charles IX, d'après l'*Itinéraire des rois de France*, fut du 9 au 19 novembre de cette année au camp des Landes, près Saint-Jean-d'Angeli.

4. DE MM. DU PARLEMENT DE BORDEAUX AU MÊME.

Très honoré Sr, vous estes assez adverty de la malheureuse execution faicte contre le sr de Gramont et autres de sa suite par les ennemis du Roy qui sont en Bearn (1). Lesquels comme nous pensons qu'ils ne puissent pas estre assez forts pour dresser armée, ils ne cesseront de brasser et faire toutes les surprinses qu'ils pourront pour courre le plat pays et entreprendre sur les villes et lieux qui sont sous votre défense. Et combien que nous ayons jusques à present cogneu le bon zele que vous avez au service du Roy, toutesfois l'accroissement de leur malice doit augmenter en vous la prevoyance, vigilance et dexterité dont vous avez usé jusqu'à presènt, à quoi nous vous exhortons et vous l'enjoignons très expressément par ces presentes, pour le devoir de nos charges et pour l'affection que nous avons à la protection de l'estat de ce royaume, au bien des sujets de Sa Majesté, à votre gloire et reputation de laquelle vous nous trouverez amateurs pour louer et reconnaitre vos bons effects par tous les moyens que nous avons. Priant Dieu, très honoré Sr, en santé vous donner longue vie. Escript à Bourdeaulx en parlement et soubs le seing d'icelluy le 23eme avril 1573.

Les gens tenans le parlement du Roy à Bourdeaulx

DEPONTAC (2).

A très honoré Sr
Le Sr de la Mote Gondrin chevalier de l'ordre
du Roy et senechal des Lannes.

5. DU ROI CHARLES IX AU MÊME.

Monsieur de la Mothe, j'ai vu par vos lettres du 29eme du mois passé les désordres et pilleries que font ceux du pays de Bearn sur mes sujets depuis la prise du Sr de Grantmont dont je suis bien

(1) Antoine de Gramont avait été chargé par Charles IX de l'exécution à main armée de l'édit du 16 octobre 1572 pour le rétablissement de la religion catholique en Béarn. Mais le jeune d'Arros le surprit au château de Hagetmau et ne lui accorda la vie qu'à cause des prières et des larmes de sa belle-fille Corisande d'Andoins. Il le retint prisonnier et refusa sa délivrance au roi de France lui-même. Voyez le détail et la suite de cette affaire dans d'excellentes pages de l'abbé POEYDAVANT. (*Histoire des troubles de Béarn*, t. II, p. 60 et suiv.)

(2) Jean de Pontac, greffier au parlement de Bordeaux, mourut en 1589, à l'age de cent un ans, après avoir conservé jusqu'à la fin toutes ses facultés. Un de ses fils, Arnauld, évêque de Bazas, fut célèbre par sa science et ses ouvrages. Un autre, qui succéda à la charge de son père, eut pour fils, je crois, le premier président Arnaud de Pontac, connu par cette anecdote vraie ou fausse : Il avait fait graver sur la porte de son cabinet quatre P (*Pontacus Primus Præses Parlamenti*), qu'un gascon fatigué de faire antichambre expliquait autrement : *Pauvres plaideurs, prenez patience.*

marry, et vous dirai que ç'a esté bien fait à vous de demourer par de là pour donner ordre à ce qu'il vous serait possible suivant la charge que vous en donna mon cousin l'admiral, lequel m'a escript qu'il s'en alloit par de là et y pourvoira à toutes choses qu'il verra estre necessaires pour le bien de mon service repos et soulagement de mes sujets, comme je vous prie de vostre part vous y employer, cependant, de vostre pouvoir. J'avois au demourant esté adverti de ce qui est advenu en ma ville de Bayonne auparavant la réception de vos lettres du 29ème du mois passé, et y avois pourvu ainsi que j'ai pensé qu'il estoit nécessaire pour le bien de mes affaires et service, de sorte que j'espère qu'il n'en adviendra aucun inconvenient, vous priant continuer à me donner advis qne vous verrez appartenir et toucher au bien de mes affaires et service comme vous avez fait ci-devant, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript de Monceaulx le 14ème jour de juin 1573.

CHARLES.

Monsieur de la Mothe-Gondrin.

6. DE CATHERINE DE MÉDICIS AU MÊME.

Monsieur de la Mothe, je ne vous ferai ceste ci que pour accompagner celle que le Roy, Monsieur mon fils, vous escript par laquelle il satisfait aux lettres du 29ème du mois passé, vous priant avoir toujours en affection et recommandation ce qui sera du bien de ses affaires et service par de là, nous advertissant des choses que vous verrez y appartenir, comme vous avez ci-devant faict. Priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Monceaulx le 14ème jour de juing 1573.

CATHERINE.

Monsieur de la Mothe-Gondrin.

7. DU DUC D'ANJOU (DEPUIS HENRI III) AU MÊME.

Monsieur de la Mothe, j'ai esté bien aise d'entendre par la lettre que j'ai receue de vous, du 26ème jour du passé, le bon devoir et diligence dont vous avez usé en Guienne, suivant ce qui vous estoit ordonné tant par la Cour de parlement de Bourdeaux que par Monsieur l'admiral lieutenant au gouvernement dudit pays, pour resister aux desseins et entreprinses des Bearnais, ayant fait à cette fin lever et assembler le nombre de gens de pieds et de cheval que vous m'escrivez. Qui est un secours notable et très utile au Roy Monseigneur et frère, auquel je

ne manquerai pas de le faire entendre, l'occasion se présentant, pour vous en faire recevoir le contentement et satisfaction que vous meritez. Et de ma part j'y tiendrai la main d'aussi bon cœur que je vous prie, Monsieur de la Mothe, ne bouger des quartiers là où vous estes, sans vous mettre en peine de venir de deçà, encores que je vous y visse autant volontiers qu'autre qui s'y puisse trouver, pour la parfaite assurance que j'ay qu'à l'imitation et suivant la trace et vertu de vos predecesseurs vous y feriez de très bons services. Mais estant si nécessaire au lieu où vous estes, il ne faut pas que vous en parties, à tout le moins jusques à ce que toutes choses y soient appaisées, et le pays rendu plus tranquille et en repos qu'il n'est à présent. Cependant, je supplie le Créateur vous avoir, monsieur de La Mothe, en sa sainte et digne garde.

Escript au camp devant la Rochelle (1), le 17e jour de juing 1573.

Vostre bon ami,

HENRI.

Monsr de La Mothe Gondrin, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et frère.

8. DE FRANÇOIS, DUC D'ANJOU (2), AU MÊME.

Monsieur de la Mothe Gondrin, sachant l'affection que vous avez au bien, repos, et tranquilité de ce royaume et en ce qui touche mon service, ainsi que le sr de Langoran m'a faict entendre, je vous ai bien voulu remercier et prier continuer toujours en cette bonne volonté et quant et quant favoriser et embrasser ce parti si juste, afin que l'œuvre si bien commencée puisse s'effectuer (3), premièrement à l'honneur de

(1) Peu de temps après avoir écrit cette lettre, où l'on trouve l'élégante netteté qu'il mettait dans tous ses écrits et dans tous ses discours, le duc d'Anjou apprit qu'il avait été élu, le mois précédent, roi de Pologne, par les soins de Jean de Monluc, évêque de Valence, notre illustre compatriote. C'est ce qui lui fit précipiter les affaires du siége de la Rochelle, où presque toute son armée périt et qui se termina, comme la quatrième guerre civile elle-même, par des conditions favorables aux Huguenots.

(2) Plus connu sous le nom de duc d'Alençon, qu'il porta jusqu'à l'avénement à la couronne de son frère Henri III.

(3) On sait en quoi consistaient cette œuvre et ce parti *si juste*. Le nouveau duc d'Anjou, déjà chef des *mécontents*, s'était enfui de la cour dès le milieu de septembre pour se joindre aux huguenots et aux politiques du Midi, et le roi de Navarre n'avait pas tardé à s'échapper à son tour et à rejoindre ses protestants béarnais. Le roi de France se trouva quelque temps comme sans défense contre les rebelles, et Catherine de Médicis, recourant aux négociations, conclut le 22 novembre une trêve qui n'arrêta que peu de temps les tristes entreprises de son fils. La présente lettre laisse entrevoir le rôle accepté par le sénéchal des Landes dans ces temps de trouble.

Dieu et au contentement d'un chascun, et croire aussi que ce qui touchera votre bien et advancement j'en aurai telle souvenance que vous en demourerez satisfait. Sur ce, je prie Dieu, monsieur de la Mothe Gondrin, vous avoir en sa sainte garde. Escript au camp de Chastellerault le IX jour de novembre 1575.

Vostre bon amy

FRANÇOYS.

A Monsieur de la Mothe Gondrin.

(*La suite prochainement.*)

Bulletin sommaire des dernières publications.

Almanach catholique du diocèse de Tarbes pour l'an de grâce 1866. 16 p. in-16. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun. 10 cent.

Annuaire administratif, statistique et historique du département des Landes pour 1866. In-18 de 331 p. Mont-de-Marsan, impr. veuve Leclercq, libr. Piron; Lespous; les libr. du département. 1 fr. 25 c.

BALECH-LAGARDE.—Les dîners de Saint-Blancard ou les Pyrénées-Orientales. In-12 de 120 p. et 1 grav. Tournai, impr. Casterman; Paris, Laroche. 60 cent.

Fait partie des Récits historiques et légendaires de la France.

BATBIE, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Paris. —Révision du code Napoléon. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques les 23 et 30 décembre 1865. 54 p. in-8°. Paris, Cotillon.

BERNARD (Henri).—Une courtisane au XIXe siècle. Etude de mœurs. Gr. in-18 de 310 p. Tarbes, impr. Lescamela. Paris, princ. libraires. 2 fr.

BERTHOUD (S. Henry). — La véritable histoire du duc de Roquelaure, suivie de l'Art de ne point s'ennuyer et de quelques anecdotes du temps. In-18 de 144 p. Paris, Renault.

BERTRANDY, inspecteur général des archives. — Cesari Torneo, épisode de l'histoire du Quercy au XIVe siècle. In-12 de 428 p. Cahors, impr. Laytou. 3 fr.

Nous avons reçu la *deuxième lettre sur Uxellodunum* du même auteur, et nous en donnerons l'extrait dès notre prochain cahier.

Bibliothèque communale de Lomné (Hautes-Pyrénées). Procès-verbal de la séance d'inauguration. Discours de M. Charles du Pouey et

de M. le maire de Lomné, et Catalogue de la Bibliothèque suivi de la proposition de formation d'une société des bibliothèques communales des Hautes-Pyrénées, par M. Charles du Pouey. 27 p. in-4°. Tarbes, impr. Telmon.

BISCHOFF (Ed.), membre de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — Inscription romaine trouvée à Auch. 11 p. in-8° avec fac-simile. Auch, impr. Félix Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne*, t. VI, p. 596.

BONNAFONT. — Le choléra et le congrès sanitaire diplomatique international. 44 p. in-8°. Paris, J.-B. Baillière.

— La femme arabe dans la province de Constantine. 20 p. in-8°. Paris, Maillet, 1 fr.

Extrait de l'*Union médicale* (nouvelle série), année 1865.

BOUCHER DE PERTHES. — Antiquités celtiques et anté-diluviennes. Mémoires sur l'industrie primitive et les arts à leur origine, avec 12 planches représentant 104 fig. Tome III. Gr. in-8° de XXIV et 685 p. Paris, Iung-Treuttel; Derache; Didron; Dumoulin.

BRUN (J.). — Lettre d'un paysan de Saint-Araille aux paysans-électeurs de son canton. 12 p. in-12. Auch, typ. Loubet.

Cette brochure électorale est datée de Miélan, le 30 janvier 1866.

CAPRAIS (Louis). — L'Etoile de la France. In-12 de 177 p. Auch, impr. F. Foix. 7 fr.

« Communications d'esprits connus tels que Napoléon Ier, Lacordaire, etc. » *Ægri somnia.*

CÉNAC-MONCAUT. — Le colporteur des Pyrénées ou les aventures de Pierre Ardisan. Ouvrage d'éducation pratique, dédié aux classes laborieuses. Gr. in-18 de 283 p. Paris, Maillet. 2 fr.

DURAND (Anatole), avocat.—[Allocution de M. le bâtonnier et] Eloge historique de M. de Boucheporn. Ouverture de la conférence des avocats à la cour impériale de Metz du 4 décembre 1865. 43 p. in-8°. Metz, impr. Nouvian.

On sait que M. de Boucheporn fut intendant de la généralité d'Auch.

FABRE DE LA BÉNODIÈRE, substitut du procureur général. — La justice révolutionnaire à Bordeaux (Lacombe et la commission militaire). Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 3 novembre 1865, de la cour impériale de Bordeaux. 35 p. in-8°. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

JUILLAC-VIGNOLES (Vicomte DE), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du midi de la France. — Etude historique et archéologique sur la citadelle de Perpignan et sur le Castillet. 10 p. in-4°, avec 3 planches et figures. Toulouse, impr. Chauvin.

— Recherches sur l'origine des armoiries. 32 p. in-4°. Toulouse, impr. Chauvin.

Le premier de ces opuscules, par ses détails historiques et par ses descriptions monumentales, accompagnées d'excellents desseins, se recommande de lui-même aux amateurs d'archéologie militaire. — Dans le second, les opinions si diverses, et pour la plupart si insoutenables, sur l'origine du blason, sont présentées avec une érudition aussi agréable qu'abondante. L'auteur ne se laisse pas séduire par les imaginations des vieux héraldistes; mais il se range un peu trop docilement, à notre humble avis, aux doctrines orientalistes de M. Adalbert de Beaumont, *Recherches sur l'origine du blason*, 1853. Voir sur cet ouvr. un article de M. J. Quicherat (*Biblioth. de l'Ecole des chartes* (1854), 3e série, t. v, p. 384), qui conclut en ces termes : « Nos pères n'ont guère pris de la main des Musulmans que des étoffes et de l'épicerie. »

KUNC (A.). — Fantaisie brillante sur Marie, de Hérold. Paris, Guérard. 6 fr.

— Parvulus Filius, musique pour piano, grand chœur à trois voix et duo. Paris, sans nom d'éditeur.

— Rapport à MM. les membres de la fabrique de l'église de Fleurance sur les travaux du grand orgue construit par Jules Magen et fils et inauguré le 22 février 1865. 8 p. in-8° et 1 planche.

La commission, composée de MM. A. Kunc, rapporteur, Dargein, Pujos frères, a émis une appréciation aussi avantageuse que possible du travail des habiles facteurs agenais, et le conseil de fabrique a reconnu le désintéressement et le succès de MM. Magen en portant spontanément de 28,000 fr. à 30,000 fr. le prix de leur travail.

LARRIEU, notaire à Saint-Clar. — Du danger des actes sous seing privé ou les bons conseils pour conserver sa fortune. In-12 de 112. p. Auch, impr. F. Foix. 4 fr.

La seconde partie du volume renferme le tableau complet des anciennes mesures agraires des quatre départements du Gers, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

LIBAROS. — Les Maquignons, comédie en 3 actes. Petit in-8° de 68 p. Auch, impr. F. Foix.

Avec cette épigraphe :

Et qui n'adore pas de vaines simagrées,
N'a ni respect ni foi pour les choses sacrées.

MAGEN (Adolphe), de la Société impériale des antiquaires de France, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamaran, novembre 1588-janvier 1591. 50 p. in-8°. Imprimerie impériale.

Excellent chapitre d'histoire municipale, dont nous aurons à rendre compte.

Opinion de la presse sur le premier volume des maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord, par J. Noulens. XXXII p. gr. in-8°. Paris, impr. J. Claye.

Cette brochure renferme les jugements motivés rendus en faveur de la magnifique et laborieuse publication de M. J. Noulens par la *Revue des Provinces* (Tamizey de Larroque), la *Revue de Gascogne* (Léonce Couture), la *Presse* (G. Bell), le *Courrier de la Gironde* (A. Bourgouin), l'*Union* (D. de Thézan et Dubosc de Pesquidoux), la *Nation* (U. Pic), la *Guienne* (Ch. de Batz-Trenquelléon), etc., etc.

PETIT-LAFFITE (Aug.) — Opinions, observations et écrits agricoles de maître Bernard Palissy, ouvrier de terre, etc. Discours d'ouverture pour l'exercice 1865-1866 du cours d'enseignement agricole. 37 p. in-18. Bordeaux, impr. Coderc, Degréteau et Poujol.

RIQUIER (A.), ancien professeur agrégé d'histoire. — Histoire grecque. In-18 de XI et 342 p., avec vignettes. Paris, Delagrave.

Fait partie du *Cours élémentaire d'histoire et de géographie à l'usage de la jeunesse*, par MM. A. Riquier, proviseur du lycée d'Auch, et l'abbé Combes.

— Histoire grecque. In-18 de X et 237 p. Paris, Tandou.

Fait partie du *Petit Cours d'histoire et de géographie à l'usage de l'enfance*, par MM. A. Riquier et l'abbé Combes.

SORBIER, premier président de la Cour impériale d'Agen.— Pensées et réflexions morales. 29 p. in-8°. Caen, typ. Le Blanc-Hardel.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. — Ces pages, qui font suite à beaucoup d'autres du même genre envoyées par le même auteur à la même compagnie, se recommandent par la moralité de la pensée, la finesse de l'observation et la netteté du style. Nous en détachons au hasard une seule maxime :

« La vie militaire est une grande école pour le caractère : l'habitude de l'action » influe sur l'habitude de la pensée, et apprendre à se décider, c'est aussi appren- » dre à bien voir. »

WEINBERGER (Clément), ingénieur civil, et LAFFOURCADE (Louis), propriétaire. — Notice sur la fabrication en grand de l'alcool avec le marc de raisin. 35 p. in-8° avec 1 pl. Auch, typ. Cocharaux.

Pour tout le Bulletin sommaire :

LÉONCE COUTURE.

DISSERTATION

SUR

LES CHANTS HÉROÏQUES DES BASQUES.

I

Depuis dix ans que je m'occupe de l'histoire de la Gascogne, j'ai dû m'inquiéter souvent et longuement de la langue basque, car c'est à elle qu'il faut demander la solution des problèmes les plus obscurs et les plus anciens de notre histoire provinciale. L'examen de l'idiome m'a conduit à celui de la littérature, et j'ai particulièrement insisté sur deux poèmes, prétendus héroïques, le *Chant des Cantabres* et le *Chant d'Altabiscar*, qui sont le sujet de ce mémoire.

Ce qui frappe chez les Basques, c'est l'absence totale de grandes et anciennes traditions poétiques. Et pourtant, ces hommes sont les héritiers d'une noble race, et ils ont accompli de grandes choses. Retranchés derrière leurs montagnes, ils ont fait tête aux légions de Rome, refoulé les Arabes, écrasé l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne. A l'époque féodale, ils ont suscité les ducs de Gascogne et les rudes et belliqueuses dynasties du nord de l'Espagne. Dès le XVIe siècle, leurs marins ont les premiers sillonné des mers inconnues, pêché la morue et harponné la baleine jusque sous les glaces du pôle.

Tout cela s'est passé sans marquer dans la poésie, sans laisser de trace dans une langue antique et originale. Pas de lointaine épopée, pas de chant de guerre, pas de récit où quelque navigateur inconnu raconte son aventureuse Odyssée. A peine quelques proverbes empruntés à l'Espagne moresque, et où vous chercheriez vainement la sobriété et la gravité gnomiques des

littératures orientales. Par ses formes éminemment compréhensives, par sa facilité d'inversions, l'idiome basque semblerait pourtant se prêter plus que tout autre aux exigences du rhythme. Mais « les Basques sont un peuple de chanteurs plutôt que des poètes. Malgré la facilité avec laquelle leur langue se prête à la composition des vers, ils n'ont jamais produit un poète de quelque réputation; leurs voix sont remarquablement douces, et ils sont renommés dans la composition musicale. — Ils ont à eux beaucoup de musique, dont une partie passe pour excessivement ancienne; des échantillons en ont été publiés à Donostian (Saint-Sébastien), en l'année 1826, par un certain Juan Ignacio Iztueta. Ces airs, au son desquels on croit que les anciens Basques avaient l'habitude de descendre de leurs montagnes pour combattre les Romains et plus tard les Maures, consistent en marches d'une harmonie sauvage et pénétrante. — Mais quelles paroles! On ne saurait rien imaginer de plus stupide, de plus commun, de plus dénué d'intérêt. Loin d'être guerrières, elles se rapportent aux incidents de la vie journalière et paraissent complètement étrangères à la musique (1). »

Le sentiment de G. Borrow sera pleinement partagé par tous ceux qui prendront connaissance des *Poésies populaires* publiées par M. Francisque-Michel dans son livre sur *le Pays Basque*. De vulgaires complaintes d'amour, des histoires de pêcheurs, d'émigrants, de matelots, de maquignons et de contrebandiers, des myriologues analogues aux *voceri* de la Corse, des couplets de noce, des improvisations de *coblacari* sur de plats incidents de la vie réelle, voilà tout ce qu'on y trouve (2). Même avant l'apparition de ce recueil fait pour dissiper tous les doutes, les plus chauds partisans de l'authenticité ou de l'antiquité des poésies guerrières dont je vais parler avaient été forcés de

(1) J. Borrow, *The Bible in Spain*, ch. 37. Je copie la traduction donnée par M. Francisque-Michel dans son livre sur *le Pays Basque*. Paris, 1857.

(2) Je ne parle, bien entendu, qu'au point de vue poétique. Sous le rapport historique, philologique et littéraire, cette collection est aussi complète que le public était en droit de l'attendre de M. Francisque-Michel.

convenir que, parmi les chants modernes des Basques, il n'en est pas qui méritent d'être cités (1).

Parmi les pièces plus anciennes ou réputées telles, les deux compositions qui tranchent le plus vivement sont le *Chant des Cantabres* et le *Chant d'Altabiscar* (2). Rejetées ou suspectées par quelques historiens et philologues, qui ont négligé d'en faire une critique formelle, elles constituent, avec quelques fragments relatifs à l'époque féodale, la partie la plus ancienne du Romancero eskuarien (3). Tant s'en faut cependant que ces deux prétendus vestiges des temps antiques aient excité la réprobation universelle, surtout en Allemagne, où beaucoup de savants se sont empressés de les accepter comme la vérification des théories de Wolf et de Lachmann sur la formation de l'épopée.

Le *Chant des Cantabres* et le *Chant d'Altabiscar* ont été révélés au public par des hommes placés dans la science à des degrés fort inégaux. Le premier a été publié par M. W. de Humboldt, frère de l'illustre conseiller du roi de Prusse, et devenu lui-même célèbre par ses travaux linguistiques. Un de ses meilleurs ouvrages est certainement son étude sur les origines eskuariennes, dont les conclusions et la portée se trouvent néanmoins fort réduites par les progrès de la science. Que M. W. de Humboldt ait publié cette pièce de bonne foi, cela ne peut faire

(1) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, aux notes. Cet auteur ne s'est prononcé qu'en faveur du *Chant des Cantabres*. Bien que son livre n'ait paru qu'en 1836, et quoi qu'ait pu dire l'inspecteur d'Académie Pierquin de Gembloux (*Bibliographie Basque*), qui n'a pas même pris la peine de lire, Fauriel ne parle pas du *Chant d'Altabiscar* publié pourtant en 1835.

(2) Il existe un recueil des anciens monuments de langue brsque publié par le docteur C.-A.-F. Mahn, *Denkmæler der Baskischen Sprache*, 1 vol. in-8°, Berlin, 1856. Outre les deux chants en question, M. Mahn reproduit le fragment de la bataille de Beotibar, les publications d'Axular, d'Oïhénart, de Garibay, etc., etc. Il est facile de voir, d'après la préface, que l'éditeur de ce recueil n'a guère étudié le basque, et qu'il s'approprie sans examen les idées de M. A. Schleicher sur le mécanisme et l'origine de cette langue : *Die Sprache Europas in systematischer Uebersicht*, p. 135-47. Bonn. 1850. Ce qui n'est pas moins évident, c'est l'impuissance où se trouve M. Mahn de présenter le tableau des variations de la langue basque, depuis la fixation des premiers monuments authentiques jusqu'à nos jours. Les philologues allemands ont fait souvent à la France de magnifiques présents; mais M. Mahn n'est pas de ceux qu'il faut remercier, et tout son mérite consiste à avoir rassemblé des textes épars.

(3) *Prüfung der untersuchengen über die urbewohner Hispaniens vermittest der Waskischen sprache*. Berlin, 1821.

l'ombre d'un doute. Ce qui me paraît malheureusement aussi certain, c'est la précipitation tout exceptionnelle de ce grand critique à accepter, sinon comme *antique*, du moins comme *ancien*, un poème dont la fabrication ne peut être antérieure au XVIe siècle.

Le *Chant d'Altabiscar* a été imprimé pour la première fois par M. Garay de Monglave, d'après un prétendu manuscrit appartenant au comte Garat, dont l'autorité, souvent contestable en littérature, devient tout à fait médiocre dès qu'il s'agit d'érudition et de philologie. Dans ce dernier domaine, M. de Monglave est encore demeuré beaucoup au-dessous de son compatriote des Basses-Pyrénées. Pour échapper à toute accusation de partialité, je renonce à traduire à son égard mes impressions personnelles, et je copie la notice du *Dictionnaire des Contemporains*, de Vapereau.

« MONGLAVE (François-Eugène GARAY, dit DE), littérateur français, né à Bayonne le 5 mars 1796, se rendit au Brésil après les événements de 1814, prit du service dans l'armée de Don Pedro, et passa en 1819 en Portugal, où il se mêla au mouvement constitutionnel. Rentré en France, il se jeta dans la petite presse, fonda, en 1823, *le Diable boiteux*, journal qu'il fit revivre en 1832 et en 1857, et fit, par ses articles et ses livres, une guerre continuelle à la Restauration. Il expia plus d'une fois son opposition par la prison et de fortes amendes, et fut obligé de se cacher sous divers pseudonymes.

« Outre ses brochures et ses traductions du portugais, nous citerons de lui les romans : *Mon Parrain Nicolas* (1823); *les Parchemins et la Livrée* (1825), avec M. Marie Aycard; *Octavie ou la Maîtresse d'un Prince* (1825); *le Bourreau* (1830); les biographies ou plutôt les pamphlets des *Dames de la Cour*, des *Pairs de France*, des *Quarante* (1826), et quelques travaux historiques, tels que *le Siége de Cadix* en 1810 (1823 in-8°); *Résumé de l'histoire du Mexique* (1825); *Conspirations des Jésuites en France* (1825 in-8°), etc. En 1835, il fonda l'Institut historique, société dont la création fut autorisée l'année suivante, et en fut élu le secrétaire perpétuel. Depuis 1830, il a principalement écrit des brochures administratives et des notices. »

Le lecteur appréciera, par cette notice, et par la préparation critique et linguistique dont elle témoigne, l'autorité du révélateur et du traducteur du *Chant d'Altabiscar*. Je puis maintenant aborder la discussion des *Chants héroïques des Basques;* mais je ne dois descendre dans l'examen détaillé de chacun d'eux qu'après avoir donné les raisons générales qui s'élèvent contre ces documents apocryphes.

II

« Le basque, dit M. J.-J. Ampère, a partagé avec le celtique le privilége de faire dire à son sujet d'innombrables extravagances. » —M. Pierquin de Gembloux, qui a transcrit cette phrase en tête de sa *Bibliographie Basque*, s'est activement occupé d'enrichir, pour son propre compte, la mine, déjà si opulente, de ces absurdités. Les opinions de ce novateur se trouvent principalement consignées dans son *Histoire littéraire des patois*, livre que l'on dirait souvent écrit dans les idiomes dont il traite. L'auteur y redresse d'importance les hérésies de M. Joseph Bouzeran, *professeur d'unité linguistique* dans le département du Cher; il invoque, à l'appui de ses théories, l'autorité de l'illustre Pellerin, et se trouve même en sympathie philologique avec M. Granier de Cassagnac. C'est aussi là qu'on peut voir que le Basque s'est formé, au XIe siècle, des débris de langues diverses, à peu près comme il est arrivé plus tard, en Orient, pour le Franc et pour le *Sabir*. Après tout, cette assertion n'est guère plus extravagante que beaucoup d'autres; mais je m'étonne que parmi les écrivains sérieux qui ont étudié les origines de la langue eskuarienne, aucun ne se soit préoccupé d'établir historiquement son existence à des époques reculées. Je ne crois pas qu'on puisse tirer un argument bien sérieux d'un passage de Strabon sur la difficulté d'écrire les noms des Pleutaures, Bardyètes et Allotriges, peuplades voisines des Cantabres et des Vascons (1). Il en est de même d'une phrase de la légende de

(1) Οκνῶ δὲ τοῖς ὀνόμασι πλεονίζειν, φεύγων τὸ ἀηδὲς τῆς γραφῆς, εἰ μή τινι πρὸς ἡδονῆς ἐστιν ἀκούειν Πλευταύρους καὶ Βαρδυήτας καὶ Ἀλλότριγας καὶ ἄλλα χείρω, καὶ ἀσημότερα τούτων ὀνόματα. STRAB. *Geog.*, lib. III, cap. 4.

saint Amand, apôtre des Basques, à l'époque de Dagobert, où il est dit : « que, tandis que le saint prêchait la parole divine et annonçait l'Evangile du salut, un des chefs, homme leste, agile et plein d'orgueil, se leva en marmottant des propos qui prêtaient à rire et que l'on appelle vulgairement *mimilogues* (1).» Evidemment, ceci n'est pas concluant, mais il n'en est pas de même d'un passage de la vie de saint Léon, évêque et martyr à Bayonne, au IXe siècle. Léon et ses compagnons, y est-il dit, «ne purent entrer dans la ville (de Bayonne), car les portes étaient fermées de tous côtés, à cause des embuscades des Basques qui harcelaient la cité nuit et jour. Le bienheureux Léon monta sur une colline située non loin de la porte qui regarde vers le midi, et y construisit une cabane... Voilà que pendant la nuit les brigands basques, ayant rencontré les frères du saint, leur demandèrent qui ils étaient, et d'où ils venaient; mais ceux-ci ne les comprirent point. Cela n'est pas étonnant, car l'idiome de ce peuple ne ressemble à aucune autre langue, mais au contraire s'en éloigne complètement (2).» Cela est clair et significatif. Si la légende n'est pas contemporaine de saint Léon, elle n'est pas postérieure au XIIIe siècle, ainsi qu'il serait facile de le prouver par le ton général du récit et quelques termes spéciaux de latinité barbare. D'ailleurs un passage de la *Leyenda Pendadola*, de Herman Llanes (1073), inséré dans

(1) Dum autem eis verbum prædicaret divinum atque Evangelium annuntiaret salutis, unus e ministris assurgens, levis ac lubricus, necnon et superbus, atque etiam apta cachinnans risui verba, quem vulgus mimilogum (*id est jocularem*) vocat, servum Christi detrahere cœpit, etc. BOLLAND. VI. Febr. *In fest. S. Amandi, Episc. Trajectensis.*

(2) Attentus ergo cum suis cohæredibus ingredi civitatem minime potuit, quia fores ex omni parte erant clausæ propter insidias Vasculorum molestantium nocte et die civitatem. Ascendit ergo B. Leo in quodam monticulo non longè à portâ quæ respicit ad plagam meridionalem; et ibi erexit cellulam..... Quos (fratres Leonis) nocturno tempore Vasculi prædatores reperientes, et qui et undè essent interrogantes, sancti eos non intellexerunt. Nec mirum, cum illorum idioma nulli lingagio sit consonum, imo penitus alienum. BOLLAND. I Mart. *In fest. S. Leonis mart. archiep Rotomag apostol. Baion.* — On sait que saint Léon était né à Carentan, en Normandie. La leçon que je viens de citer ne se trouve pas dans le *Bréviaire de Coutances.* — Un récent et remarquable historien de la ville de Bayonne, M. Jules Balasque, voudrait reporter l'apostolat de saint Léon à l'époque même de la diffusion du christianisme dans la Novempopulanie. Je reviendrai ailleurs sur cette opinion, que je ne partage pas, et qui, du reste, n'infirmerait en rien ce que j'avance sur la date approximative de la rédaction de la légende.

les *Grandezas de Avila*, rédigées en 1315 par Luiz de Ariz, fait mention du mauvais langage qu'on parlait à cette époque « dans les pays biscayens. » Llanes suppose que ce langage était celui des premiers habitants de l'Espagne. Il demeure donc historiquement établi que le basque se parlait dès le XIe siècle, et que cette langue différait totalement de celle des autres peuples.

Mais cet idiome était-il à cette époque celui d'aujourd'hui? Est-il demeuré toujours identique à lui-même, comme syntaxe et comme lexique, à ce point que, sauf quelques archaïsmes et détails de mœurs et d'histoire, un homme des pays basques puisse comprendre aujourd'hui le *Chant des Cantabres* et le *Chant d'Altabiscar*, dont le premier aurait deux mille et le second mille ans de date? Ce serait là certainement un phénomène inouï, et si contraire à toutes les lois philologiques que l'obligation de le prouver retomberait tout entière à la charge de ceux qui affirment son existence. Que l'on tente, comme M. W. de Humboldt, de déterminer le domaine primitif ou les migrations des Basques au moyen des noms de lieux qui ont une signification positive dans la langue de ce peuple, je ne l'admets qu'avec force précautions et tempéraments. Mais ni l'abus ni son correctif ne sont loin. En 1862, lorsque M. d'Abbadie, d'Urrugne, à qui l'on doit plusieurs travaux estimables sur les origines et la littérature eskuariennes, a voulu expliquer le nom de certaines divinités anciennes des Pyrénées au moyen du dictionnaire français-basque de l'abbé Hirribarrens, un savant aussi prudent qu'autorisé a réclamé devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (1). Or, celui qui réclamait n'est autre que M. Barry, l'un des épigraphistes les plus consciencieux et les plus distingués du Midi, et dont les recherches spéciales ont précisément porté sur les divinités topiques étudiées par M. d'Abbadie. Tout en rendant à ce dernier la justice qui lui est due, M. Barry ne croit pas à la légitimité de

(1) *Revue de Toulouse*, no du 1er mars 1862. Procès-verbaux des séances de l'Académie des Inscriptions. Séance du 13 février.

ces inductions, dont il peut mieux que personne apprécier la valeur et la portée.

En effet, à l'exception des deux chants suspects, d'un fragment relatif à la bataille de Beotibar (1321) et de quelques autres qui ne remontent qu'au xve siècle, il n'existe pas dans les *Poésies populaires des Basques* de monuments un peu anciens. Je discuterai tout à l'heure ces divers fragments, mais je constate dès à présent que la langue eskuarienne n'a jamais eu d'existence officielle dans le pays même où on la parle. Sans doute, le clergé a été dans la nécessité d'en faire usage pour ses exhortations et ses prônes, mais les administrateurs et les légistes n'ont jamais suivi cet exemple, au moins dans les documents écrits. Les fueros de la Biscaye (1) et de la Navarre (2), ainsi que ceux de Sobrarbe, sont en espagnol. Les coutumes générales du pays de Labourt (3) et celles de Bayonne sont en français (4). Celles de la Basse-Navarre (5) et de la Soule (6) sont en gascon, de même que les fors de Béarn (7) et les priviléges de la vallée d'Aspe (8). Les minutes du greffe de la cour de Lixarre, dans la vicomté de Soule, ne sont pas, que je sache, rédigées en langue basque (9). Les plus anciens et les plus authentiques monuments de cet idiome en Espagne sont au nombre de cinq, sans compter le fragment sur la bataille de Beotibar, sur lequel je me réserve de revenir. Ce sont d'abord les vers de *Domenjon de Andia*, em-

(1) *El fuero, privilegios, franquezas, y libertades de los cavalleros hijos dalgo del Senorio de Viscaya.* Bilbao, 1643.

(2) *Leyes y fueros de Navarra.* Madrid, 1848.

(3) *Coutumes de Labourt*, insérées dans un recueil de coutumes du parlement de Bordeaux, publié au commencement du xviie siècle.

(4) *Coutume générale de la ville et cité de Bayonne et juridiction d'icelle.*

(5) *Los fors et costumas deu royaume de Navarra deça ports.*

(6) *Les Coutumes générales du pays et vicomté de Sole*, publiées et accordées devant monsieur maître Jean Dibarola..., le septième jour d'octobre, mil cinq cent et vingt. Bordeaux, 1603.

(7) *Fors de Béarn.* Edit. Mazure et Hatoulet. Pau, Vignancour.

(8) *Lous priviledges, franquesses et libertats dounats et autreiats aux vesins, manans et habitants de la montaigne et val d'Aspe.* Pau, 1694.

(9) Les dispositions édictées dans les *Règlements et déterminations des Etats de Navarre* corroborent, au lieu de l'infirmer, tout ce que je viens de dire sur le défaut de reconnaissance de l'idiome basque en tant que langue officielle. — « Les greffiers doivent tenir un ou deux notaires enquesteurs basques qui sachent la langue. » — « Les informations, enquestes et toutes autres procédures seront faites par des officiers du pays entendant la langue basque. » *Archives des Basses-Pyrén. Reg.* 17.

pruntés par M. Francisque-Michel au *Diccionario geografico-historico de Espana* (1).

Vient ensuite une devise tirée d'un tableau héraldique de Leyzaur, à Andoain, et représentant un hibou (2).

Ajoutez-y les trois morceaux suivants recueillis par le docteur Don Lopez Martinez de Isasti, dans son *Compendio historico*, et accompagnés par lui d'une explication relative à l'époque où ils ont été composés, mais qui ne remplace que fort imparfaitement la traduction que personne n'a osé entreprendre (1).

Ces cinq fragments appartiennent incontestablement au XVe siècle. La traduction des deux premiers n'offre rien de bien satisfaisant pour l'esprit, et celle des trois derniers est impossible. Cela tient à la transformation que la langue basque a subie

(1) DOMENJON DE ANDIA.

Sagarra eder, guezatea	La belle pomme, la douceur,
Guerrian ere espatea.	Au côté aussi l'épée.
Domenjon de Andia,	Domenjon d'Andia
Guipuzcoaco erreguia.	Du Guipuzcoa le roi.

(2) DEVISE DE LEYZAUR.

Jauna, guc zuri.	Seigneur, nous à vous,
Ez zuc guri	Non vous à nous.
Leizarturrac ontzari.	La frênaie au hibou.

(3)

Gomez andia canarren
Anzan presebal bere
Bai Joanicori bere
Maldalenaan ei danza
Viola, trompeta bagué.

Ala Zalagarda, Zalagarda mala,
Zalagarda gaisto, Onaztarra ondaco.
Ardao zuri, ardao Madrigalgoa,
Ardao zuria Mendoza gana doa
Alabana sanda ili gogoa.
Zalagarda zanda ilira doa.

Sanda iliac atrac ditu zizarrez
Nola zizarrez da ala zeudaler
Hermandadea arcandoa negarrez
Anso Garcia é gasteluori emunez
Ec invinda estiquicha esan ez.
Lascavarroen y esataco lastorra
Lascavaro costatuan onela
Gavaz ere urtunica obela
Argui izarroc ditugula candela
Ostatuan guera dira igu emenda.

constamment surtout aux époques modernes, à une décomposition graduelle dont il est facile de suivre les diverses phases dans les livres imprimés en France, depuis le curé Bernard Dechepare (1587), Oïhénart (1657), etc., jusqu'aux poètes et prosateurs eskuariens de l'époque contemporaine. Avant Dechepare, Rabelais avait fixé pourtant quelques phrases dans le même idiome, vers le milieu du XVIe siècle, et ce qu'il a écrit alors et qui devait être intelligible semble défier maintenant la science de tous les philologues.

« Adoncques, dist Panurge : « Jona andie guaussa goussy etanu beharda erremedio beharde versela ysser lauda. Aubat es otoy y es nausu ey nessassust gourray proposian ordine den. Nonyessena bayta facheria egabe gen herassy badia sedassu noura assia. Aran hondavan gualde cydassu naydassuna. Estou oussye eg vinan soury hien er dastura eguy harm. Genicoa, plasar valu. » — Estes-vous là, respondit Eudemon, Genicoa (1)? »

Notez que ce passage incompréhensible ne se trouve pas dans les éditions antérieures à celle de Dolet (1541), que Rabelais l'a donc introduit après coup dans son Pantagruel, et qu'il est absolument impossible de nier qu'il ait été rédigé dans l'idiome eskuarien. Cela se prouve à suffisance par l'emploi de plusieurs mots diversement orthographiés depuis, tels que *jona*, seigneur, *genicoa*, Dieu, etc. On n'y rencontre, à la vérité, ni pronoms personnels tels que *ni*, *hi*, *hura*, *gu*, *zuec*, *hec*, ni aucune des formes du verbe être : *naez*, *haez*, *da*, *gare*, *zarete*, *due*, ce qui a fait que plusieurs érudits ont suspecté la pureté de ce morceau. Pourquoi

(1) *Pantagruel*, liv. II, chap. IX. — Dans son *Examen critique du Manuel de la langue basque* (de M. Lécluse), publié à Bayonne en 1826, M. Lor. URHERSIGARRIX propose la restauration suivante qu'il doit, dit-il, à l'*aimable complaisance de M. D*** Labourtain et de M. E*** Souletain :* « Jaun handia, gauza gucietan da erremedio; behar da, bercela icer lan da. Ambatez othoyez nauzu, eguin ezazu gur, aya proposatia ordine den. Non izanen baita facheria gabe, ginaraci beda zadazu neure asia. Arren horen hondoan, galde zadazu nahi duzuna; eztut hutcic eguinen zuri nic, erten derauzut eguia arimaz, Jaincoac placer badu. » Ce qui veut dire : « Mon grand Monsieur, à toute chose, il faut un remède; il en faut un, autrement besoin est de suer. Je vous prie donc de me faire connaître, par signe, si ma proposition est dans l'ordre; et si elle vous paraît sans inconvénient, donnez-moi ma subsistance. Puis après cela, demandez-moi tout ce que vous voudrez, je ne vous ferai faute de rien; je vous dis la vérité du fond du cœur, s'il plaît à Dieu. »

cette supposition gratuite lorsqu'il résulte indubitablement de l'usage de certains mots que Panurge demande à Pantagruel un remède (*erremedio*) contre la pauvreté, et qu'il ne fait par là que recouveler une requête déjà exprimée en plusieurs autres langues? Est-il naturel de croire que Rabelais, qui avait tant de facilités pour se renseigner auprès des Basques, ait retouché son œuvre pour interpoler un passage incorrect ou vide de sens? Ne faut-il pas, au contraire, en tirer la conséquence qu'il s'est passé des deux côtés des Pyrénées, depuis deux ou trois cents ans, un phénomène identique, et que l'idiome eskuarien a subi depuis de telles modifications que les anciens monuments sont devenus à peu près inintelligibles? Sauf les fragments déjà cités et les poésies de Dechepare, cet idiome ne s'est fixé sérieusement, par l'écriture et l'imprimerie (1), qu'à l'époque de la Réforme, moyennant la version huguenote du Nouveau-Testament commandée à Jean de Leiçagarra par Jeanne d'Albret, et imprimée à La Rochelle en 1591. Or, je défie le philologue le plus exercé, de nier que ce livre renferme bon nombre d'archaïsmes et d'obscurités dont il serait impossible de rendre compte, si l'on n'avait pour guides les originaux grecs et latins.

De tout ceci, je pourrais déjà conclure que la langue basque a subi, depuis les XVe et XVIe siècles, de notables transformations, et n'a point persisté dans cet état presque absolu d'immobilité, que les partisans de l'authenticité du *Chant des Cantabres* et du *Chant d'Altabiscar* se plaisent à supposer. Mais je dois faire auparavant justice d'une objection tirée du fragment relatif à la bataille de Béotibar.

Le fragment de la bataille de Béotibar est incontestablement relatif à une victoire gagnée par les Guipuzcoans sur les Biscaïens, le 19 septembre 1321. Publié pour la première fois par Estevan de Garibay, il a été inséré depuis dans de nombreux recueils, et

(1) Je ne tiens pas compte d'un calendrier basque (*Kalendera basco*) introuvable, imprimé, d'après Renouard, à La Rochelle (1571), et qui devait être un ouvrage de propagande protestante.

particulièrement dans le *Romancero Castellano* de Depping, publié à Leipzick en 1817 (1).

Plusieurs écrivains ont cru pouvoir rapporter ce fragment au XIVe siècle, par le seul motif qu'il fait allusion à un événement de cette époque. Ainsi qu'on le verra tout à l'heure, M. W. de Humboldt, et après lui M. Fauriel, partent de cette donnée, et des différences qu'ils relèvent entre ces six vers et le *Chant des Cantabres*, pour déterminer approximativement l'âge de ce dernier poëme, et établir son ancienneté. Le *Chant des Cantabres* contient, en effet, beaucoup d'archaïsmes, mais tant s'en faut qu'ils remontent à une date aussi éloignée qu'on pourrait le croire. L'opinion de MM. de Humboldt et Fauriel se trouve d'ailleurs en opposition avec le sentiment d'un grand nombre d'érudits espagnols. Ces derniers veulent que le fragment de la bataille de Beotibar ne soit que la traduction d'une *romance*. A quelle époque la romance originale aurait-elle été rimée? La chose est difficile à préciser, mais il n'est pas rare de voir dans les *Romanceros* beaucoup de poésies du même genre composées sur un thème unique. Parmi ces pièces, plusieurs sont certainement très-postérieures à l'événement qu'elles célèbrent. Exemple: les romances du roi Rodrigue, de la bataille de Roncevaux, etc., etc. L'original de cette chanson, dont les érudits espagnols affirment que les six vers basques ne sont qu'une traduction, se trouve, sans doute, dans le *Romancero general* d'Andres de Villata et de ses continuateurs, que je voudrais avoir sous la main, au lieu de l'abrégé de Don Eugenio de Ochoa. Mais, quand cette autorité nous ferait défaut, et quand la romance populaire aurait été composée en basque à l'époque même de la bataille de Beotibar, son langage n'aurait-il pas dû se modifier plus d'une fois, afin de pouvoir toujours être compris par les générations successives des chanteurs? Qui donc se soucie de conserver,

(1)

Mila urte y garota	Depuis plus de mille ans
Ura vede videan.	L'eau va son chemin.
Guipuzcoarroc sartu dira	Les Guipuzcoans sont entrés
Gasteluco etchean;	Dans la maison du château fort;
Nafarrokin hartu dira	Avec les Navarrais, ils se sont livrés.
Beotibarre pelean, etc.	A Beotibar, bataille, etc.

par la tradition, des choses devenues inintelligibles? Comment se peut-il faire que le basque du xve siècle étant pour nous si obscur, celui du fragment de Beotibar soit si intelligible et si clair? Comment expliquer cela, si non par le rajeunissement du texte primitif, ou plutôt par cette récente version eskuarienne d'un chant espagnol, admise comme un fait indubitable par plusieurs savants de la Péninsule?

L'objection tirée du fragment de Beotibar demeure donc écartée. La donnée historique et linguistique qui servit de base aux inductions de W. de Humboldt et de Fauriel est dépourvue de toute valeur et de tout fondement. Ils ont opéré sur une exception, et sur une exception purement apparente. La règle générale reprend ses droits. Plus peut-être que les autres langues, le basque a subi un mouvement graduel de décomposition, dont il est possible de suivre le cours dans les documents irrécusables, fixés par l'écriture ou l'imprimerie dès le milieu du xve siècle. Les plus anciens de ces documents, qui pourtant n'ont guère plus de trois cents ans d'existence, sont partiellement ou totalement inintelligibles. Devant cet argument capital, quel est l'homme de sens qui ne renonce à faire fonds sur le texte du fragment de Beotibar, tel que nous le possédons? Pour quelques termes vieillis, pour quelques archaïsmes qui trouveront plus bas leur explication, il n'est pas un esprit droit qui veuille admettre que l'on possède et que l'on puisse entendre encore un prétendu *Chant des Cantabres* qui remonterait au siècle d'Auguste. Il n'en est pas surtout qui puisse croire que le *Chant d'Altabiscar*, dont la langue ne diffère pas de celle que l'on parle aujourd'hui, soit contemporain de Charlemagne.

Notez, s'il vous plaît, que ces deux monuments poétiques auraient été fixés par l'écriture à une époque fort reculée. Le *Chant des Cantabres*, recueilli en 1590, par Ibanez de Ibarguen, ne serait que la copie tirée d'un original écrit sur un *très-vieux parchemin*. Autant valait dire que ce manuscrit datait de l'époque d'Auguste. Je ne demande pas mieux que de le croire; mais je voudrais avoir la description de ce *très-vieux parchemin*, et surtout savoir où on le conservait et ce qu'il est devenu. L'archiviste bis-

caïen, qui dit en avoir fait des extraits, et qui était commissionné par le gouvernement espagnol, aurait dû se montrer moins sobre de renseignements, et assurer la conservation d'un document historique dont il comprenait toute la valeur. Comment se fait-il que nul autre que lui ne l'ait mentionné? Aucun des anciens historiographes n'en souffle un traître mot. Zapater, Zurita, Briz Martinez, Olhagaray, Marca, Oïhénart, le P. José de Moret, si spécial et si exact pour tout ce qui touche à la Navarre, s'accordent à demeurer muets. Il n'en existe aucune trace dans l'immense collection du P. Buriel, conservée à la bibliothèque de Madrid, ni aux archives de Pampelune, ni à celles de Barcelonne, ni dans le voyage imprimé d'Ambrosio de Moralès, qui fut chargé par Philippe II d'explorer les cartulaires et papiers des églises des Asturies, ni dans les titres des anciennes communautés religieuses mis à la disposition de l'Académie royale d'histoire, depuis la suppression des couvents. Tout cela est pour le moins aussi surprenant que regrettable, d'autant qu'il arrive exactement pareille chose pour l'original du *Chant d'Altabiscar*.

D'après M. de Monglave, ce dernier poème aurait été copié pour la première fois par le *fameux* La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, sur un manuscrit *à deux colonnes*, écrit vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle et communiqué, en 1794, par le prieur d'un couvent de Saint-Sébastien. Ce serait précisément cette même copie que M. de Monglave aurait vue chez Garat, membre de l'Institut, qui l'aurait reçue de La Tour d'Auvergne lui-même. Je renonce, pour le moment, à entrer dans de plus longs détails. Mais qu'est devenu ce manuscrit *à deux colonnes?* Qui l'a vu? Est-il encore à Saint-Sébastien ou ailleurs? Pourquoi le premier grenadier de France, qui se piquait de philologie, n'en a-t-il jamais parlé dans ses livres? Pourquoi Garat, qui a laissé une *Histoire des Basques* manuscrite, n'a-t-il pas officiellement signalé le duplicatum? Vous avez l'air de vous retrancher derrière l'autorité de La Tour d'Auvergne, qui me paraît fort innocent de tout ce qu'on lui impute. A défaut d'original, montrez-moi sa copie. Nous appellerons un maître de

calligraphie, expert assermenté près les cours et tribunaux, élève de Brard et de Saint-Omer, émule de Favarger et de M. Joseph Prudhomme, et j'en passerai par ce qu'il dira.

Malheureusement, cette copie ne sera pas plus retrouvée que le texte primitif du *Chant des Cantabres*, et il y a de bonnes raisons pour cela. Les langues vulgaires de l'Europe, néo-latines ou autres, ont été rarement fixées par l'écriture avant le XIIIe siècle. Toute exception à cette règle doit subir, avant d'être acceptée, un contrôle rigoureux et défiant. Tant que les idiomes de formation nouvelle n'ont pas encore pris leur premier essor littéraire, c'est à celui qui affirme d'établir la vérité, l'authenticité des faits singuliers qu'il signale. Pour les *Chants héroïques des Basques* surtout, pour ces monuments d'une langue qui n'a jamais eu d'existence officielle, il faut arriver les mains pleines de preuves, terrasser l'incrédulité par l'évidence. Vous n'avez pas une chronique, pas une légende, pas un monument liturgique ou juridique à montrer, et vous voulez me faire croire à des rapsodies du temps d'Auguste et de Charlemagne? Commencez donc par les mettre d'accord avec les règles les plus générales et les plus vulgaires du développement philologique. Exhibez les prétendus originaux. Lorsqu'il est incontestable que la fixation graphique de la langue basque ne remonte pas plus haut que la fin du XVe siècle, prouvez, contre l'unanimité des documents, que cette fixation a précédé celle des premiers monuments littéraires des troubadours et des trouvères.

J'en ai fini avec les raisons générales, et j'arrive à l'examen de détail. Ce qu'on a lu suffirait, à la rigueur, pour rendre ma thèse inattaquable, et je considère désormais la fausseté des chants héroïques des Basques comme démontrée : 1° par la facilité absolue ou relative qui permet de comprendre, au moyen de l'idiome actuel, des poèmes censés composés il y a mille et deux mille ans; 2° par l'absurdité de l'hypothèse, qui, même avant l'essor de la poésie méridionale, accepte comme déjà fixés par l'écriture ces deux prétendus monuments d'une langue sans littérature ni existence officielles.

(La suite au prochain numéro.) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

VIES DES POÈTES GASCONS

III

GUILLAUME DE SALUSTE,

SEIGNEUR DU BARTAS.

(*Fin.*)

Remarques curieuses du sieur Colletet le fils (1).

Jean Baudoin dont le nom a esté si connu dans l'empyrée des belles-lettres et duquel nous avons de si fideles traductions, m'a dit autresfois que Ronsard qui estoit fort adroit à joüer à la paume, et qui ne passoit guiere de semaines sans gagner partie aux plus grands de la cour, estant un jour au jeu de l'Aigle dans nostre faubour Saint Marcel, quelcun apporta la Semaine de du Bartas, et qu'oyant dire que c'estoit un livre nouveau, il fut curieux quoy qu'il fust engagé dans un jeu d'importance de le voir et de l'ouvrir, et qu'aussy tost qu'il eut leu les vint ou trente premiers vers, ravy de ce debut si noble et si pompeux, il laissa tomber sa raquette, et oubliant sa partie il s'escria : O que n'ay-je fait ce poëme? il est temps que Ronsard descende de Parnasse et cede sa place à du Bartas que le ciel a fait naistre un si grand poëte. Guillaume Colletet mon pere m'a souvent assuré de la mesme chose ; cependant je m'estonne qu'il ait obmis cette particularité remarquable dans sa vie, pensée qui n'a point de rapport au sonnet allegué qui commence :

Ils ont menti, Dorat, ceux qui le veullent dire, etc.

(1) Ces remarques ne se trouvent que dans la copie. M. Sainte-Beuve en a reproduit les premières lignes à la page 398 de son *Tableau de la Poésie française au* XVI*e siècle*.

Mais il se peut faire que Ronsard ait esté alors de ce sentiment, et que la suitte du temps luy ait fait chanter cette palinodie, lorsqu'il vit la gloire de du Bartas prendre un si grand essor parmy les scavans de son siecle. Je ne puis aussy oublier de dire qu'ayant passionnement aymé cet autheur à l'imitation de mon pere dont j'ay sceu les plus beaux endroits par cœur, j'ay remarqué une chose qui merite bien de n'estre point passée sous silence. C'est qu'un essaim d'abeilles s'estant niché dans un endroit de la muraille de son chasteau du Bartas, il n'en sortit jamais, et ne cessa point tous les ans de luy produire du miel; presage qu'un jour la Muse de ce grand homme devoit estre un miel savoureux dont le goust des doctes poëtes seroit agreablement flatté. Aussy ne pût on taire ce petit prodige de la nature puisqu'on fit des vers latins en forme de dialogue qui se trouvent à la fin de la Semaine latine de Gabriel Lermeus, et qui commencent ainsy :

VIATOR.

Quod monstrum his oculis video? quibus advena turba
Auspiciis cursus huc nec opina tulit?
Non etenim sine mente deum, sine numine quodam
Huc vestrum, aligeræ, casus adegit iter, etc. (1)

Quelque sien amy en fit aussy de françois sur le mesme sujet. C'est un sonnet à l'antique, vraye description de sa maison :

Escrivant le bonheur du repos solitaire
Ton estang fut ta mer, ton Ardenne ton bois,
Ta Gimone ton Nil, les oyseaux tes haut-bois,
Ton Louvre le Bartas, et Cologne ton Caire.

Mais après ce bonheur, il ne falloit pas taire
Ton Hymette odorant, et resonant des voix
Des petits animaux façonnant de leurs doigts
Ce nectar savoureux qui chez toy coule flaire.

(1) Cette poésie de G. de Lerm, qui ne manque pas de grâce, a été reproduite en entier par Gruter, *Deliciæ poetarum Gallorum hujus superiorisque ævi* (Francfort, 1609, 3 vol. in-16), t. II, p. 421.

De leur bon gré jadiz ils se vinrent nicher
Dessous un soliveau de ton plus bas plancher
Preferant ta maison à leur manoir antique,

Et là vinrent du vent de ton souffle benin
Ne couvant soubs leurs corps eguillon ne venin
Mais sentant l'air naïf de ta candeur attique (1).

Il en suit encore un autre de mesme style qu'il n'est pas besoin de rapporter pour ne pas abuser de la patience du lecteur. Je diray seullement en passant qu'au commencement de cet ouvrage latin dedié à Elisabeth, Reyne d'Angleterre, il y a bien d'autres vers françois encore à la louange de du Bartas, qui ne me semblent pas mauvais pour le temps. L'anagramme qu'un certain seigneur de son voisinage fit sur son nom ne m'a pas semblé trop indigne d'avoir place en ce lieu puisqu'elle exprime assez naifvement la nature de son travail divin :

Saluste, ton beau nom monstre par Anagramme
Qu'un mystere sacré se cache bien souvent
Es lettres de nos noms, puis qu'il est evident
Que pour conoistre Dieu, *tu as seul guidé l'ame.*

Au reste cet excellent homme ayma si fort la solitude qu'il la preferoit au bruit et au tumulte de la cour, comme à l'attachement des grands dont il eust pu esperer de grandes recompenses. C'est ce qu'il dit en quelque endroit de ses œuvres :

Puissé-je, ô tout puissant, inconnu des grands roys,
Mes solitaires ans achever dans les bois!

(1) M. Sainte-Beuve dit à ce sujet bien spirituellement, comme toujours : « Rien » pourtant de plus mal placé que ces abeilles ; du Bartas, en ses vers, n'en a pas » une, tandis que bien d'autres de son temps, et même des secondaires, en pour- » raient offrir ; Gilles Durant, Passerat, Vauquelin de la Fresnaie, que sais-je en- » core? mais non pas lui. Il a du souffle, de l'haleine, des poussées de grandeur, » une certaine fertilité grasse, tout ce qui se peut à toute force rencontrer en Béotie, » jamais l'abeille. » (P. 398.) Jamais l'abeille, soit! Mais que de coups d'aile dignes de l'aigle! et, par exemple, quel beau vers que celui-ci :

Car l'enfer est partout où l'Eternel n'est pas!

Tout à côté de ce vers que je ne me souviens d'avoir vu cité nulle part, je trouve (*Première semaine*, p. 30 de l'édition de 1611) un admirable passage sur la nuit, passage qu'avec quelques autres encore où la poésie *roule comme un flot d'or*, pour me servir d'une expression appliquée par du Bartas aux psaumes, on a reproduit dans l'anthologie intitulée : *Les Poètes français*, tome 2, p. 235-244.

Il dedia son beau poëme de la *Judith* divisé en six livres à Madame Marguerite de France, Reyne de Navarre, son *Uranie* ou Muse celeste, à Gabriel Minutio, seigneur du Castera, et son *Triomphe de la Foy*, à Guy du Faur, seigneur de Pibrac, son illustre amy, qui l'honora toute sa vie d'une estime toute particuliere.

APPENDICE.

N° 1.

Quelques citations sur du Bartas.

Le grand critique génevois Isaac Casaubon, dont je me félicite d'avoir naguère fait mettre en lumière l'origine gasconne (1), parle de du Bartas avec admiration, tout en plaçant sa seconde Semaine bien au-dessous de la première. « Le poète avoue qu'il a entrepris cet » ouvrage dans la lassitude de son génie, et on s'en apercevrait sans » cet avertissement. Du Bartas est donc vaincu, mais par du Bartas lui-» même. Ce n'en est pas moins un poète admirable, et qui mérite d'être » tenu en haute estime par tout le monde (2). » Le philologue allemand Gaspard Barthius (*Adversaria*, 1624, in-f°, Francfort) proclame, lui aussi, du Bartas un poète admirable. Un autre grand critique d'Outre-Rhin, Gérard-Jean Vossius, reconnaît en lui un poète savant et élégant (*De arte poetica*, dans ses *Opera omnia*, 1695-1701, 6 vol. in-f°, Amsterdam). Et puisque nous en sommes aux étrangers, je détacherai de la notice de Bullart sur du Bartas (p. 353-355 de son *Académie des sciences*) ces lignes élogieuses : « Il ne puisa dans » l'Hélicon qu'une eau pure, et nullement souillée par une muse co-» quette et impudique : il n'apprit des neuf sœurs que des tons » graves, autant qu'ils estoient mélodieux. Aussi jamais livre n'a été » plus estimé que son poème françois de la Création du Monde. On » l'imprima plus de trente fois en cinq ou six ans... On le traduisit » en toutes les langues... A dire le vray on voit dans ce grand ouvrage » les plus beaux traits de la philosophie, de la science politique, mi-

(1) Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 février 1866, M. Théoph. Dufour (de Genève), répondant à une de mes questions, a fourni des renseignements inédits très intéressants sur la famille de son illustre compatriote. D'après lui, les parents de Casaubon étaient originaires de Montfort en Chalosse.

(2) «.....Vincitur igitur Bartasius, sed a Bartasio ; ceterum admirabilis nihilominus poeta est, et magni haberi ab omnibus meretur. » *Casauboniana .... ex variis Casauboni* MSS. etc. a Jo. Chr. Wolfio (Hambourg, 1710, in-8°), p. 33.

» litaire et économique, entremêlez parmy les plus charmants attraits » de la poésie : ce rare esprit y fait une alliance parfaite de l'utile et du » delectable : il plaist, il instruit, il persuade tout ensemble : il imite » l'adresse d'un peintre ingenieux dans la diversité de son paysage.» Réparant un oubli de Colletet, Bullart rapporte que Rodolphe Botereius avance dans ses *Commentaires sur l'Histoire de France* que les plus âpres censeurs de du Bartas confessèrent qu'il avait acquis plus d'honneur par une seule semaine qu'eux tous par les travaux de toute leur vie.

Sorel (*Bibliothèque françoise*, p. 211 de l'édition de 1664) trouve dans les poèmes de notre auteur « des marques d'un beau feu d'esprit » parmy quelque rudesse de style. » Ce même Sorel s'est beaucoup moqué, en son *Berger extravagant*, du style de du Bartas, et surtout des vers sur l'alouette, vers que M. Sainte-Beuve, à son tour, appelle « ces billevesées du talent, » mais que M. Cénac-Moncaut n'a pas craint de prendre sous sa protection. L'abbé Goujet a cité, après Baillet, les dures paroles prononcées contre le rival de Ronsard par le cardinal du Perron (*Perroniana*) et par le jésuite Rapin (*Réflexions sur les poètes*).

J'ai résumé, autour de la *Lettre inédite de Saluste du Bartas à Henri IV*, les appréciations de nos principaux critiques contemporains, par exemple celles de M. Sainte-Beuve, de M. Viollet-le-Duc, de M. Géruzez, de M. Demogeot. M. D. Nisard n'a daigné, en son *Histoire de la littérature française*, mentionner du Bartas qu'à propos d'une douteuse anecdote (1863, 3e édition, tome I, p. 315). A l'injurieux silence de M. Nisard, j'oppose les lignes par lesquelles M. Léonce Couture termine une belle page sur le poète (*Bulletin d'Auch*, tome II, p. 574) : « Qu'on étudie l'œuvre telle qu'elle est, en acceptant l'étran- » geté de la langue, en contrôlant l'impression première par la ré- » flexion, et l'on se convaincra qu'on a affaire à l'un des plus » puissants esprits qui se soient manifestés par la forme poétique. » J'appellerai aussi l'attention du lecteur sur la chaleureuse notice dont du Bartas est l'objet dans *les Poètes français*, tome 2e, 1861, p. 228-234. Là, M. Philoxène Boyer, qui d'ailleurs a commis plus d'une erreur, notamment en faisant envoyer par Ronsard la fameuse plume *métallique* au poète calviniste, et en prétendant que Joseph Scaliger, se départant (1) de ses sévérités coutumières, parlait de la *Sepmaine* comme il eût parlé du *Donec gratus eram* (2); là, M. Ph. Boyer, après avoir rappelé

(1) C'est sans doute une faute d'impression qui a introduit dans la prose brillante de M. Ph. Boyer l'imparfait barbare *se départissait*.

(2) Ce n'est point Joseph, mais Jules-César Scaliger, son père, qui aurait mieux aimé avoir composé cette ode délicieuse que d'être roi d'Aragon (*Poétique*, liv. 6,

tout ce que doivent à du Bartas le Tasse et Milton, après avoir constaté que dans les poésies de lord Byron et de Thomas Moore on a au moins en un endroit un reflet des poésies de celui que Gœthe a tant admiré, s'exprime ainsi : « C'est en vain que son œuvre, à loisir » étudiée, nous découvre une imagination forte, abondante, quel- » quefois gracieuse; c'est en vain que ses comparaisons, à l'ordinaire » tirées des forêts, des cieux, de l'océan et des fleurs, ont souvent une » magnificence naturelle qui décèle la vive originalité du poète; c'est » en vain que sa versification se soutient, en bien des passages, co- » pieuse, variée, brillante, majestueuse; c'est en vain que dans » l'énorme volume des œuvres complètes, publié en 1611, et qu'il » est, a-t-on dit, aussi difficile de porter que de lire, il y a plus » de pensées vivantes, plus de verve, plus de candeur, plus d'intui- » tion poétique que dans les recueils de mille puristes, phrasiers, » écolâtres de l'école du bon sens, ou confrères académiques de Faret » et de la Mesnardière : du Bartas est aux gémonies de l'oubli.... »

M. Ph. Boyer n'est point le dernier qui ait rendu hommage « à ce » génie tombé dans le sillon enflammé des Phaétons et des Icares. » Un critique distingué, M. Edouard Tricotel, a récemment publié un volume de *Variétés bibliographiques* (Paris, Jules Gay, 1863) dans lequel (p. 270) un chapitre est intitulé : *Du Bartas, Angot et André Chénier*. Les trois poètes dont le nom se lit en tête de ce chapitre, dit le savant bibliophile, ont chanté en beaux vers leur patrie. Ces vers sont peu connus, sauf ceux d'André Chénier (*Hymne à la France*); et c'est là un motif pour que nous les reproduisions. Du Bartas, ajoute-t-il, exprime bien dans le passage suivant (tiré de la *Seconde Sepmaine*; *les Colonies*, 3e partie du second jour, à la fin) la douleur que ressentait la France au milieu des guerres civiles qui la déchiraient. Je ne transcrirai point ici tout l'éloquent fragment consacré à l'éloge de la « reine de l'univers, » mais je ne saurais mieux couronner ce glanage sur du Bartas que par la citation de ces trois vers dans lesquels éclate toute la flamme du plus patriotique enthousiasme :

O mille et mille fois terre heureuse et féconde,
O perle de l'Europe, ô paradis du monde,
France, je te salue, ô mère des guerriers!

ch. 7); et ce n'est point de la *Semaine*, mais bien de la *Judith* que s'occupait le redoutable critique, quand il disait (Scaligerana) que du Bartas imite heureusement le style de Lucain, tout en étant souvent dufriuscule.

N° 2.

Du Bartas en Ecosse.

M. Francisque-Michel (*Les Ecossais en France et les Français en Ecosse,* 2 vol. in-8°, 1862) a donné sur le séjour de du Bartas à la cour de Jacques VI (tome II, p. 107 et suivantes) une foule d'intéressants détails, empruntés surtout aux dépêches des divers ambassadeurs. Je suis heureux de pouvoir compléter cette curieuse partie du livre de M. Fr.-Michel, en publiant ici une lettre inédite du fils de Marie Stuart au fils de Jeanne d'Albret, lettre qui a été insérée par le grand juge d'armes de la noblesse de France, d'Hozier, dans une généalogie manuscrite de la famille de Meulh. Cette généalogie se trouve entre les mains de Madame la comtesse Marie de Raymond, qui a mis la plus gracieuse obligeance à me la communiquer.

Monsieur mon frere je n'ay vouleu laisser passer l'occasion du partemant du sieur de Bartas sans par la presente vous tesmoigner le grand contentement que j'ay receu par sa compagnie ce tems passé et combien son absence me seroit desplaisante sy autremant se pourroit faire (1). *Vous avez certes grande occasion de louer Dieu et vous estime tres heureux d'avoir le service et conseil d'un si rare et vertueux personnage. Je cesse d'en dire davantage puisque ses merites publient ses louanges et vous prie de croire tant luy que ce gentilhomme mon serviteur* (2) *qui l'accompagne comme moy-mesme en tout ce qu'ils vous diront de ma part. Cependant je fay fin priant Dieu, Monsieur mon frere, de vous donner tel succès en toutes vos affaires que vos actions meritent et vostre cœur pourra souhaiter.*

De Falklande (3) *ce vingt et sixiesme de septembre* (4) 1587.

Vostre tres affectionné frere

JACQUES.

Suscription : *A Monsieur mon tres cher frere le roy de Navarre.*

(1) Ceci rend vraisemblable ce que rapporte de Jacques VI l'ambassadeur de L'Aubespine-Chateauneuf (14 mai 1587) : « Et a dict souvent que, s'il avoit le dict du » Bartas près de soy, il s'estimeroyt le plus heureux prince du monde.» Teulet, *Papiers d'Etat*, tome II, p. 923.

(2) Le sieur de Meulh, d'une très noble famille originaire de Nérac.

(3) Le château de Falkland, à quelques lieues d'Edimbourg, était la résidence favorite de Jacques VI.

(4) Cette date ne paraît pas tout d'abord s'accorder avec le passage suivant d'une lettre de l'ambassadeur Hamilton, citée par M. Fr.-Michel (p. 107), d'après Lodge

(*Illustrations of British history*, vol. II, p. 315) : « Du Bartas doit prendre aujourd'hui (30 août 1587) congé de Sa Majesté et retourner à la Rochelle par le navire qui est à Dumbarton. Il a été très honorablement traité par Son Altesse depuis son arrivée; car, non contente de le défrayer pendant son séjour et d'envoyer exprès un des meilleurs navires de ce pays pour le transporter sûrement, S. M. l'a fait hier chevalier, lui donnant en même temps une chaîne d'or de mille couronnes, avec deux mille couronnes au soleil; et à chaque personne de sa suite elle a fait présent d'une somme d'argent, avec une tablette d'or, représentant le portrait de S. M. sans compter nombre de hacquenées et d'autres cadeaux de quelques-uns des nobles et des courtisans.» Le départ annoncé fut sans doute retardé par quelque obstacle imprévu. Du Bartas était arrivé en Ecosse à la fin de juin (dépêche de l'ambassadeur de Courcelles du 24 juin 1587), et, selon la dépêche d'un autre ambassadeur, de L'Aubespine-Chateauneuf, il avait débarqué à Londres dans le mois de mai. D'après un passage assez confus de Palma Cayet, il semble qu'il faudrait admettre que déjà G. de Saluste avait été mêlé (en 1586) aux négociations relatives au mariage de Jacques VI avec la sœur du Béarnais. Voir la *Chronologie novenaire*, à l'année 1598, p. 88 de la 2e partie du tome XII de la collection Michaud et Poujoulat.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

Mgr DE SALINIS APOLOGISTE (1).

III

Le plan ordinaire des traités de la religion a été tracé par les derniers sorbonnistes; il a subi plus ou moins l'action du cartésianisme, il procède presque constamment par voie d'analyse, et va du connu à l'inconnu, du particulier au général, des origines aux développements. Je pense, donc je suis. Je suis, donc Dieu est. Dieu est créateur, Dieu est providence. Ces vérités et les conséquences qu'elles renferment constituent la *religion naturelle* qu'il faut établir avant tout. Dieu est de plus révélateur. Les révélations de Dieu sont des faits contingents, qui se démontrent par des témoignages. De là l'examen des témoignages de la révélation mosaïque, puis de la révélation chrétienne, deux *religions positives* dont il faut prouver la vérité. Et comme le christianisme a été divisé par les hérésies, troisième enquête critique sur les titres des diverses sociétés qui se présentent comme héritières de l'enseignement de Jésus-Christ.

Cette marche a une valeur scientifique inattaquable; elle est méthodique et complète; elle met chaque chose à son rang et ne néglige pas un détail du vaste ensemble sur lequel elle se déploie. Mais, excellente en théorie, elle a de graves inconvénients en pratique, au moins si on l'applique à l'apologétique populaire, la seule qui convienne au plus grand nombre des hommes même lettrés et intelligents. Elle n'atteint son terme qu'après en avoir mis en question une à une toutes les conditions, de façon que dans ce long trajet un seul point obscur à telle ou telle intelligence suffit

(1) Voyez le premier article en tête de ce volume.

pour l'empêcher d'avancer. De plus, elle expose les esprits peu capables de synthèse à se faire une idée fausse du dernier terme de la démonstration chrétienne, et à séparer (erreurs aussi funestes que communes) l'Eglise de l'Evangile et le christianisme de la religion.

Quelques-uns ont voulu couper court à ce double inconvénient en établissant l'apologétique sur la base d'une synthèse absolue. Le fait de l'Eglise catholique, embrassant dans son unité organique et vivante la religion naturelle, les promesses de l'Ancien Testament et les réalités du Nouveau, serait montré avant toutes choses, et la divinité de ce fait prouvée par des arguments historiques et rationnels. Ce procédé obvie parfaitement aux deux inconvénients que je signalais tout à l'heure; mais il est peut-être peu rigoureux, si du moins il exclut tout examen des antécédents du fait actuel de l'existence de l'Eglise (1).

Mgr de Salinis n'a pas précisément renoncé à l'ancienne division méthodique de la démonstration chrétienne; mais il l'a resserrée de manière à faire saisir dès les premiers pas, aux esprits les moins vastes, la largeur et la solidité de la synthèse chrétienne. Il démontre l'existence de Dieu, mais entre Dieu et l'homme il se hâte de placer le médiateur divin auquel les traditions juives et païennes rendent témoignage, et dont la parole vit et se perpétue dans l'enseignement de l'Eglise. Ainsi les anciens éléments de la démonstration subsistent, ils sont même à peu près à la même place, mais chacun d'eux est, pour ainsi dire, plus expressément orienté vers le point capital où tout converge. Dieu envoie son Fils : entre la religion naturelle et le christianisme, pas de séparation possible. Le Fils est annoncé par l'ancien monde tout entier : entre le mosaïsme et le Messie, pas de position possible. Le Fils est avec l'Eglise jusqu'à la fin des temps : entre l'Evangile et l'Eglise catho-

(1) C'est l'idée d'un très éloquent apologiste de notre siècle, le P. Dechamps, que la divinité de l'Eglise se démontre par la seule expérience de son harmonie avec les faits psychologiques. Tous les esprits ne seront pas également frappés de cette harmonie divine. Quant à l'idée du fait seul de l'existence de l'Eglise, sans contrôle expérimental ou rationnel, posé comme base suffisante d'une conviction raisonnable, j'avoue ne pouvoir m'en rendre compte.

lique, pas de divorce possible. Chacun de ces faits divins prouve les autres et se prouve par eux; et le dernier qui les renferme tous, l'Eglise, est montré dès le début comme le terrain qu'il s'agit d'étudier sans l'abandonner un instant, et dans les profondeurs duquel toutes les lois divines du monde s'enchaînent dans un ordre indissoluble et vivent dans une indivisible unité.

Dès la première conférence, en effet, *l'autorité de l'Eglise* est placée au-dessus de toute discussion (1). Cette vérité inattaquable, pourvu qu'on la restreigne au fidèle baptisé et instruit d'après l'ordre divinement établi dans l'Eglise, est l'application de la loi organique universelle d'après laquelle l'aliment est fourni par une cause extérieure comme la vie elle-même. Les titres de l'Eglise sont d'ailleurs en ses mains, et aucun de ses enfants ne la trahit sans se condamner à la mort de la raison. Car la négation de l'autorité ou l'*hérésie* conduit à la négation du médiateur ou au *déisme,* et le déisme aboutit logiquement à la négation de Dieu même, à l'*athéisme.* Ces trois systèmes d'erreur (IIe conférence) sont réfutés dans la première et la plus considérable partie de l'ouvrage.

L'athéisme a contre lui le fait de la révélation divine, fait attesté par la tradition du genre humain (III), et l'existence du monde, qui prouve la réalité et révèle les principaux attributs de la Cause infinie (IV).

Le déisme la reconnaît, mais il nie soit une loi quelconque de rapport entre Dieu et nous, soit une révélation positive ajoutée à la lumière de la raison. La première erreur se réfute aisément par l'étude la plus simple de la notion de Dieu, des facultés de l'homme et des conditions de la société (V); la seconde ne résiste pas à un coup d'œil jeté sur l'histoire de l'humanité et de la philosophie elle-même, qui attestent le fait de la révélation primitive (VI). La raison ne peut d'ailleurs nier l'autorité absolue de Dieu

(1) J'ai écrit dans mon premier article que cette disposition était le fait de l'éditeur. Quoique je n'aie pas été contredit, je crois m'être trompé, en interprétant mal la première note de l'éditeur, p. 65. Je n'en poserai pas moins sur ce point et sur quelques autres les réserves que j'ai annoncées.

sur l'homme ni se tenir, vis-à-vis de la révélation divine, dans un état d'indifférence, aussi coupable que funeste (VII).

Mais la révélation primitive n'a pas suffi; le péché a troublé le plan divin, que le Rédempteur a restauré. Jésus-Christ apparaît dès la VIIIe conférence de Mgr de Salinis avec cette abondance de lumière dont l'entouraient à toute occasion la foi et la piété de notre illustre archevêque.

« Toute l'action de la Providence dans ce monde est concentrée nécessairement en Jésus-Christ. Sa mission est le grand fait qui domine, qui résume l'histoire de l'humanité; sa croix est le centre auquel aboutit, autour duquel s'accomplit tout le mouvement des choses d'ici-bas, l'anneau qui lie les mobiles révolutions de la terre et du temps à l'ordre immuable du ciel et de l'éternité.

» Jésus-Christ est le mot de toutes choses, que nous ne comprendrons pleinement que lorsque la pensée divine réalisée par la création aura atteint son dernier terme; mais, dès maintenant, tous les siècles sont pleins de Jésus-Christ. De même que pour voir Dieu il n'y a qu'à regarder le monde, de même pour voir Jésus-Christ, il n'y a qu'à ne pas fermer volontairement les yeux sur l'histoire. »

En effet : 1° les temps anciens témoignent en faveur de Jésus-Christ, d'abord par l'histoire et les monuments du peuple juif, dont les caractères authentiques et divins sont soigneusement étudiés et vengés de toutes les attaques du déisme dans une longue suite de conférences (VIII-XVI); ensuite par les traditions des peuples même infidèles (XVII, XVIII). — 2° L'époque même qui a vu les œuvres de l'Homme-Dieu et de ses envoyés dépose en faveur de sa mission divine. La vie et la mort du Christ le démontrent Dieu, d'après le récit authentique et inattaquable des Evangélistes. Le sang des martyrs et la conversion du monde païen sont deux nouvelles démonstrations de la divinité d'une religion qui a seule trouvé de tels témoins et vaincu de tels adversaires (XIX-XXV). — 3° La suite de l'histoire confirme avec la même force le fait divin. Ce sont d'abord les quinze siècles chrétiens, où Dieu révèle et fait

triompher constamment par son Eglise sa puissance contre la persécution, son intelligence contre l'hérésie, sa sainteté contre la corruption des mœurs (XXVIII-XXX); ce sont ensuite les trois derniers siècles, où le triomphe même du mal devient une preuve plus éloquente du christianisme, moyen divin de guérison et de réparation morales et sociales (XXXI, XXXII).

C'est là, ce me semble, la partie la plus achevée de l'œuvre de Mgr de Salinis, celle aussi qui répondait le mieux aux tendances historiques de son esprit et à sa profondeur d'observation. On peut y voir un admirable développement de cette pensée féconde de Bossuet : « Etre attendu, venir, être adoré par une société qui durera autant que le monde, c'est là le caractère propre de Jésus-Christ et qui n'appartient qu'à lui. »

L'étude de cette société divine, l'Eglise, couronne la démonstration catholique, en montrant, conformément à l'habitude constante des apologistes, que l'Eglise romaine seule possède ces caractères essentiels : unité, sainteté, catholicité, apostolicité (XXXIII-XLII).

La démonstration de la divinité de l'Eglise est complète à ce point. Toutefois, l'Eglise n'a été considérée jusque-là que « par son côté surnaturel, comme la manifestatiou des lois qui constituent l'immortelle société de l'homme avec Dieu. » C'est par où sa divinité apparaît directement; mais elle se montre aussi, à envisager l'Eglise « par son côté temporel et comme liée à tous les développements de l'homme et de l'humanité dans le monde de la pensée, dans le monde social et jusque dans le domaine de l'imagination et des arts. » Mgr de Salinis, a voulu après la première démonstration de la divinité de l'Eglise, seule directe et rigoureuse, tenter aussi cette autre démonstration « indirecte, d'une importance en soi secondaire, mais qui exerce cependant, par un effet des préoccupations des temps où nous vivons, une influence remarquable sur un grand nombre d'esprits. »

Ce programme n'a pas été rempli dans toute son étendue; l'action de l'Eglise sur les développements de la pensée, de

l'imagination et des arts n'a pas été abordée; mais ce qui regarde son influence sur le monde social a été traité d'une façon à peu près complète. Et c'est sans contredit le point capital pour un siècle en proie aux fièvres révolutionnaires.

L'Eglise possède les principes de la perfection sociale. Telle est la vérité que Mgr de Salinis démontre dans cette dernière partie de son ouvrage par deux ordres de considérations : théorie et histoire.

La théorie de la vie sociale démontre l'excellence de la religion catholique, aussi bien que l'impuissance de toutes les négations qui lui sont opposées, pour fonder l'ordre dans la liberté. L'autorité vivante et infaillible de l'Eglise protége seule efficacement ces idées de justice et de charité qui sont les conditions de toute société; seule elle maintient contre les abus de la force et de la passion les lois primitives de la famille, premier degré de la société; seule elle rend facile, dans l'Etat, second degré de la société, l'exercice de la liberté, soit dans l'ordre de la pensée, soit dans l'ordre des intérêts matériels; seule elle fixe avec certitude la vraie origine du pouvoir, et partant sa fin et ses devoirs; seule enfin elle établit entre ces deux éléments si aisément hostiles, liberté et pouvoir, l'harmonie qui est la condition de l'ordre (XLIV-L).

L'histoire est la contre-épreuve de la théorie, dans la démonstration de la mission sociale de l'Eglise. La préparation, la fondation, les épreuves de cette influence deviennent comme une philosophie de l'histoire, dont l'auteur n'a pu indiquer tous les traits. Il fixe du moins la mission sociale du peuple juif et celle de l'antiquité païenne. Il montre pourquoi le Rédempteur n'a pas touché directement à l'ordre temporel, et comment malgré cela il l'a renouvelé, de façon que le Calvaire partage l'histoire en deux régions profondément différentes. « La croix fait une nouvelle terre en même temps qu'un nouveau ciel. » Ce renouvellement s'accomplit par l'action de l'Eglise, en quatre périodes principales : ère de purification par la parole et le martyre (les trois premiers siècles); destruction lente du monde païen (du IVe au VIe siècle); formation et règne de

la monarchie chrétienne au moyen âge; séparation de l'Eglise et de l'Etat au début des temps modernes. « Le lien nécessaire de dépendance qui soumet la société temporelle à la société religieuse est brisé par la main sacrilége de la Réforme; et le monde détaché de sa base divine, est entraîné dans l'abîme des révolutions par ce mouvement fatal qui dure depuis trois cents ans... »

On voit comment l'autorité de l'Eglise apparaît au terme de ces études comme le salut du monde social, après avoir été posée dès le début comme le fondement de la vérité.

IV

J'ai loué le plan de la *Divinité de l'Eglise* comme un noble et fructueux effort de synthèse dans les travaux trop morcelés de l'apologétique, comme une réaction légitime contre l'excès de la dialectique et de l'analyse rationnelle. Il n'est pas difficile de constater aussi dans cette défiance de la raison individuelle l'influence déjà signalée de la philosophie de l'abbé de Lamennais. Il s'agit maintenant de voir si cette influence, hautement répudiée par le vénérable apologiste dans ce qui avait été condamné par Grégoire XVI, n'a pas laissé quelque trace fâcheuse en de moindres choses et n'a point çà et là diminué la force, troublé l'ordre, amoindri la largeur de son œuvre.

Le point de départ de cet examen est dans la conférence déjà citée (XVII) sur la valeur des traditions profanes. Mgr de Salinis, après y avoir rappelé et expliqué la chute de son infortuné maître et ami, s'attache à montrer la portée et la raison de la condamnation prononcée contre son système. Il fait très bien voir que le souverain Pontife reproche au système du sens commun de ne pas asseoir la vérité sur des bases certaines, et de mettre au-dessus de l'enseignement de l'Eglise des doctrines ou des traditions vaines et incertaines. C'est incontestablement le sens de l'Encyclique, et la justesse de la censure pontificale ne peut échapper à un regard impartial. La révolution tentée dans la science par l'abbé de

Lamennais troublait le domaine de la théologie comme celui de la philosophie. C'est sur le premier que s'établit le Pontife, pour rendre son privilége incommunicable à la tradition apostolique interprétée infailliblement par l'Eglise, en repoussant les traditions vraies ou fausses du genre humain, qui peuvent être des *autorités* plus ou moins considérables, mais non l'AUTORITÉ, et qui, mises à la place de cette dernière, ne peuvent donner que des doctrines sans valeur.

Mgr de Salinis montre fort bien encore que l'Encyclique n'a pas tranché la question purement philosophique, soulevée par M. de Lamennais. « L'Eglise ne fait pas de la philosophie, de la science. Les conceptions des philosophes, les recherches des savants ne tombent sous sa juridiction, ne sont atteintes par ses jugements qu'autant qu'elles touchent aux vérités divines dont le dépôt lui a été confié. Ainsi, la question sur le principe de la certitude, soulevée par M. de Lamennais, par le côté où elle appartient au domaine pur de la philosophie, en tant qu'elle peut être considérée comme une nouvelle solution rationnelle, plus ou moins plausible, plus ou moins incertaine, d'un problème qui tourmente depuis quatre mille ans la raison humaine, l'Eglise ne la tranche pas. »

Tout cela est vrai sans doute, mais ne saurait satisfaire complètement le philosophe chrétien. Le système du sens commun est condamné comme déplaçant l'infaillibilité théologique, et mettant à la place de la vraie tradition des doctrines vaines et futiles (*inanes, futiles*)... Ne s'ensuit-il pas que la solution du problème de la certitude par l'autorité des traditions du genre humain est une solution fausse en elle-même et indépendamment de son application aux vérités de la foi ? Je regrette que Mgr de Salinis ne le dise en aucune manière. Il faut ajouter qu'il s'abstient prudemment de s'appuyer sur cette doctrine philosophique, la tenant en aussi médiocre estime que toutes les autres. Mais voilà peut-être encore un point bien regrettable. Car enfin, il est impossible de prouver à la raison humaine la vérité de la religion sans accepter, au moins implicitement, non-seulement une

dialectique sûre, mais une ontologie, une métaphysique, une philosophie. Le problème de la vérité, ou de la conformité de la pensée avec son objet, est le premier, le plus capital et le plus fécond des problèmes philosophiques. Aussi toutes les écoles catholiques ont-elles une philosophie proprement dite, dont l'existence et les principes essentiels sont protégés constamment et au besoin défendus par l'autorité de l'Eglise. Mgr de Salinis suit très bien en général les lois de cette philosophie. Je regrette qu'il ne la mette nulle part en pleine lumière et qu'il ait même l'air d'en faire bon marché.

Voyez, en effet, s'il lui fixe sa place, comme l'ordre naturel semblait le demander, au début de ce long examen *par la raison* des fondements de la foi. Point du tout. La première conférence est consacrée à prouver que l'enseignement de l'Eglise est revêtu d'une autorité qui donne la certitude, et que « la base divine que la foi établit dans l'âme du catholique n'a pas besoin d'être raffermie par la raison. » (Tom. I, p. 66.) Mais enfin, puisque la raison vient appuyer utilement l'édifice de la foi, ne fallait-il pas établir nettement la valeur, les lois et le domaine de cette raison? C'est ce que je cherche en vain dans les premières pages de la *Divinité de l'Eglise*, et je ne puis m'empêcher de regretter cette lacune.

Il y a plus : si l'on prenait à la lettre telle ou telle proposition de ces pages, inspirées par la préoccupation d'ailleurs si louable de ne point soumettre la foi à la raison, cette dernière semblerait privée de toute certitude propre en matière religieuse et morale, et par là-même l'apologétique serait supprimée. Plusieurs détails et le titre même de la première conférence ne sont pas inattaquables à ce point de vue : l'*autorité de l'Eglise*, FONDEMENT DE TOUTES LES DISCUSSIONS. Oui, pour le fidèle qui se demande s'il doit faire acte de foi sur telle ou telle vérité. Non, pour l'infidèle ou l'hérétique, qui travaille à conquérir la vérité qu'il ne voit pas encore; non, même pour le docteur qui veut soit amener l'incrédule à la foi, soit venger la foi contre l'incrédule : l'autorité de l'Eglise est sans doute son guide et le terme de ses efforts,

mais il s'appuie, comme sur un *fondement* solide de discussion, sur la saine raison.

Si l'on prenait à la rigueur certaine façon de présenter l'Eglise comme se démontrant directement sans aucun examen rationnel, on y trouverait le *supernaturalisme*, qui a été condamné, ou du moins authentiquement improuvé, dans le premier enseignement philosophique de M. l'abbé Bautain. Est-ce le sens de Mgr de Salinis? Je n'en crois rien. Lisez plutôt ce résumé tracé par lui-même : « L'existence de la société qui unit l'homme à Dieu, et l'ensemble des lois qui la constituent, se manifestent avec une entière certitude, avant toute discussion : le catholique n'est point forcé de traverser le doute pour arriver à une croyancé raisonnable. »

Cette dernière proposition, dont les théologiens même les plus suspects de cartésianisme admettent la rigoureuse exactitude, renferme l'essentiel de la pensée de notre illustre apologiste. Mais que la divinité de l'Eglise ne soit pas à proprement parler évidente par elle-même, qu'elle se démontre par une discussion implicite ou explicite, c'est ce que Mgr de Salinis ne contestait pas réellement, puisqu'il développait en cinquante-six conférences cette grave discussion.

Mais, encore une fois, cette habitude d'écarter la philosophie chrétienne, la raison antérieure à la foi, la démonstration rationnelle et philosophique de l'existence de Dieu et des autres *præambula fidei*, toutes choses ouvertement enseignées par l'Eglise et défendues dans ces derniers temps contre le zèle de certains partisans exclusifs de la tradition par la sagesse vigilante du Saint-Siége,— cette habitude, dis-je, laisse quelques ombres, sinon sur le monument même que Mgr de Salinis a élevé à l'Eglise, au moins sur l'avenue par laquelle il nous y conduit. Heureusement, pour parler sans figure, à part les deux premières conférences où cette lacune se fait sentir, le reste de l'ouvrage ne s'en ressent qu'à peine.

Quelqu'un pourrait soupçonner encore un reste de lamennaisianisme dans la conférence sur l'existence de Dieu. Il est vrai

que la preuve des traditions universelles y obtient les premiers honneurs. Mais l'argument cosmologique y a aussi sa part, et même l'illustre auteur convient de bonne grâce qu'il fait « de la métaphysique.» (T. I, p. 140.) A vrai dire, j'aurais aimé qu'il en fît un peu plus, et qu'il montrât mieux l'intelligence humaine rivée à Dieu par ses premiers principes. Si j'en fais la remarque, c'est précisément parce qu'on voudrait faire un mérite spécial à notre apologiste de cette excessive réserve, et qu'on se plaint à cette occasion du retour actuel de l'apologétique à la philosophie des idées. Ah! que ce soit notre gloire, dans un temps où les faits étouffent les principes, de défendre la raison et ses données immuables, et, à l'exemple de l'Eglise, de reconnaître tous les droits de la science, à l'heure même où, au nom de la science, on prétend repousser tous les droits de la foi! Si dans la question particulière de l'existence de Dieu, on m'accusait de vouloir introduire de force Descartes ou Malebranche dans l'apologétique, je n'insisterais pas sur ces noms, qui pourtant ne sont point méprisables. Mais je prierais les plus ardents zélateurs de la tradition, de lire saint Augustin répondant à cette question : *Quomodo manifestum est Deum esse* (De lib. arbit. l. II, ch. III à XVI), et d'accepter cette métaphysique si profonde et si simple, si belle et si rigoureuse, à moins qu'ils n'y voient, comme le P. Hardouin, l'œuvre d'un fauteur d'athéisme.

Un peu plus loin, on pourrait trouver que Mgr de Salinis accorde, au contraire, un peu trop au raisonnement. C'est quand il veut démontrer, non-seulement l'authenticité et la véracité, mais l'inspiration divine des livres saints, par un examen rationnel de leur contenu. Je sais que ces preuves ont été données par des apologistes respectables et qu'elles ont leur valeur relative. Mais il importe de ne pas en exagérer la portée, et il est plus prudent à l'apologiste de ne s'appuyer d'abord sur les livres sacrés que comme sur des monuments historiques. L'autorité de l'Eglise une fois établie prouvera ce que la raison ne pouvait tout au plus qu'entrevoir. On demandera peut-être comment un écrivain, plus porté

à exagérer qu'à diminuer la nécessité d'un enseignement infaillible, a pu s'exposer au reproche de n'y pas recourir, en tel ou tel cas, assez directement. C'est qu'il suppose toujours l'Eglise et son enseignement : la démonstration rationnelle est pour lui comme une contre-épreuve de la démonstration, ou plutôt de l'exposition catholique; la raison passe après l'autorité. Si l'autorité a été expresse, catégorique sur un point, la raison, déjà soumise et éclairée, en saisira les convenances avec une perspicacité dont l'honneur ne lui appartient pas en propre.

Un dernier reproche, toujours afférent à la préoccupation d'établir la nécessité de l'autorité. Il semble que la gratuité de la fin surnaturelle donnée à l'homme, et de la Religion qui l'y conduit, n'est pas bien marquée par l'apologiste. Il avait plus d'une occasion de l'établir, par exemple en parlant de la *religion naturelle*, dans sa sixième conférence. Or, il ne touche ce point que pour blâmer les scolastiques de leurs subtiles distinctions, dont il montre les inconvénients et dont un examen plus approfondi prouverait l'absolue nécessité. Sans une distinction nette des deux ordres de la nature et de la grâce, toujours unis sans doute par une disposition gratuite de la Providence, mais rigoureusement différents en eux-mêmes, il est impossible de saisir la portée exacte de beaucoup de preuves de la Religion, et en particulier de faire la part de la raison humaine sans diminuer les droits de l'autorité. C'est par cet oubli que l'école de Lamennais troubla profondément la théorie de la foi chrétienne. Il est à regretter que Mgr de Salinis n'ait pas songé à combler cette lacune, après que la condamnation de son maître eut ramené l'enseignement à une vigilance toute spéciale sur ces questions.

Ainsi donc, si un examen trop méticuleux peut-être ne m'a pas trompé, il y a quelques lacunes et quelques excès d'expression dans les pages que Mgr de Salinis a spécialement consacrées à affirmer l'autorité comme principe de toute conviction religieuse. Cause accidentelle de quelques défauts, cette revendication du principe d'autorité est la qualité caractéristique de son œuvre.

Il a voulu réagir contre la tendance rationaliste de son époque. D'autres l'ont combattue et repoussée en lui faisant les honneurs du champ de bataille, pour ainsi dire, et Dieu me garde de blâmer cette lutte courtoise, où la foi ne repousse la raison qu'à la limite exacte de son domaine, ou plutôt la gagne à sa cause en lui faisant accepter tous ses titres par un libre examen de leur légitimité. Les apologies de ce caractère parlent à l'incrédulité et à l'erreur; la *Divinité de l'Eglise* s'adresse au croyant. Elle lui développe les titres de sa foi, pour qu'il la sente plus ferme, plus courageuse, plus armée contre l'ennemi. Les livres de controverse peuvent être plus dangereux qu'utiles à certaines âmes solidement établies dans la simplicité de leur foi. Le livre de Mgr de Salinis échappe à tout péril de ce genre parce que, en établissant les titres de l'Eglise, il vous parle toujours en son nom, avec l'attrait de son amour et le poids de son autorité.

LÉONCE COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

DOCUMENT INÉDIT

SUR

LE CLOCHER DE LA CATHÉDRALE DE LECTOURE.

M. l'archiprêtre de Saint-Gervais de Lectoure possède dans les archives de son église un mémoire manuscrit dont la publication servira à venger le dernier évêque et les derniers chanoines de cette église d'un reproche d'incurie qu'on a souvent fait peser sur eux. M. Louis-Emmanuel de Cugnac et son chapitre n'auraient pas su s'imposer les sacrifices nécessaires pour conserver la magnifique flèche de 110 pieds de hauteur qui s'élevait au-dessus de la tour de la cathédrale, et que l'on démolit, au lieu de la réparer, à la suite de dégâts causés à plusieurs reprises par la foudre, dégâts qui rendaient la flèche dangereuse pour les habitations voisines. Comme on le verra en lisant le mémoire que nous publions, si la réparation n'eut pas lieu, ce ne fut ni par l'incurie, ni par la mauvaise volonté de l'évêque et du chapitre, mais par un manque bien constaté de ressources suffisantes.

H. MARQUET.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE LYON (1), AU MOIS DE JUILLET 1788, AU NOM DE MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE LECTOURE ET DU CHAPITRE DE LADITE VILLE.

MONSEIGNEUR,

Les malheurs successifs et multipliés qu'a éprouvés la cathédrale de Lectoure depuis 1782 nous obligent de remettre sous vos yeux le

(1) C'était M. de Marbœuf (dont le nom manque dans toutes les *Biographies*), récemment nommé à l'archevêché de Lyon, mais qui tenait depuis assez longtemps déjà la feuille des bénéfices ecclésiastiques à la nomination du roi. L'évêque et les chanoines de Lectoure s'adressent à lui, non comme Primat des Gaules, mais bien comme ministre chargé des affaires ecclésiastiques, puisqu'ils avaient déjà fait une semblable démarche près de lui, six ans avant qu'il montât sur le siége primatial de Lyon. M. de Marbœuf que les terribles événements de cette époque, qui se succédaient avec tant de rapidité, forcèrent bientôt à s'expatrier, ne put, croyons-nous, jamais venir dans son diocèse. Il mourut dans l'exil, en Allemagne, sur la fin de mars 1799. (Voir Mgr LYONNET, *Vie du card. Fesch.*)

mémoire que nous eûmes l'honneur de vous présenter alors, dans lequel nous exposions au Roi l'état déplorable de notre église, et les besoins des secours proportionnés que nous sollicitions de la bienfaisance de Sa Majesté, sur la loterie de Piété et les lots non réclamés, en justifiant en même temps notre demande par les plans et devis estimatifs des ouvrages nécessaires pour réparer le délabrement de cette cathédrale, et la remettre dans un état de décence convenable à la première église d'un diocèse.

Six années de retard pour les réparations dont nous vous avions présenté le tableau les ont rendues plus chères et plus urgentes; plusieurs nouveaux accidents du tonnerre, et notamment celui du 28 juin de l'année dernière, remarquable par l'orage affreux et sans exemple qui ravagea la ville de Lectoure et tout le voisinage, et récemment celui du 3 juin dernier, qui a écrasé le toit et la balustrade en pierre de taille que nous avions fait établir à grands frais au clocher de cette église, après la démolition forcée d'une flèche de plus de cent dix pieds de hauteur qui existait au-dessus du clocher, ont aggravé le mal, et doivent, Monseigneur, légitimer nos nouvelles instances auprès de vous, d'autant plus que la démolition de cette flèche menaçante nous a coûté près de dix mille livres (1).

Nous osons espérer, Monseigneur, qu'après six années d'attente et de confiance dans vos bontés le moment favorable d'en éprouver les effets sera enfin arrivé, et que vous daignerez, Monseigneur, appuyer avec zèle notre demande auprès du Roi, afin de nous faire obtenir le don d'une somme proportionnée à nos pressants besoins, payable en une ou plusieurs années consécutives, avec la grâce particulière de nous en faire délivrer le plutôt possible le tiers, ou au moins le quart, pour nous mettre en état de réunir les matériaux de toute espèce, nécessaires à cette importante opération, et qu'il vous plaira, Monseigneur, nous faire assigner la remise du restant de la somme qui nous sera accordée de manière que pour traiter plus avantageusement avec les différents entrepreneurs, nous puissions leur assurer une somme déterminée chaque année, à époque fixe, jusques au parfait payement de leur entreprise, car les ouvriers de notre province sont trop pauvres pour pouvoir faire les avances des ouvrages de cette nature.

Les devis estimatifs que nous avions eu l'honneur de vous présenter en 1782, et que nous avons celui de remettre encore sous vos yeux

(1) Le clocher de Lectoure a encore, privé de sa flèche, une hauteur de 49 m. 53. La plate-forme qui le termine mesure 8 m. de côté.

avec les plans relatifs à ces devis, portaient les différentes réparations nécessaires à la somme de cent vingt mille huit cent livres; mais comme nous avons été obligés de faire abattre l'énorme pyramide ou flèche de 110 pieds de hauteur au-dessus du clocher, dont le parfait rétablissement aurait exigé de grandes dépenses, nous nous bornons à vous supplier instamment de nous faire obtenir de la bonté du Roi une somme de quatre-vingt mille livres, ce qui réduit notre première demande de plus de quarante mille livres.

Nous vous prions, Monseigneur, de considérer et de ne pas perdre de vue que la cathédrale de Lectoure est dénuée de toute ressource, qu'elle n'a pas un sol de fabrique, ni le moindre revenu pour son entretien intérieur ou extérieur; qu'elle n'a point de bois, ni quart de réserve à pouvoir destiner à cette opération, et que les douze chanoines qui en composent le chapitre ont tout au plus 14 ou 15 cents livres de revenu pour leur subsistance; et les douze prébendés tout au plus trois ou quatre cents livres pour leur entretien et nourriture. D'où il résulte que le Chapitre ne peut faire aucun sacrifice pour les réparations qui sont devenues si nécessaires.

Nous avons prévenu de notre demande M. le baron de Bréteuil (1), ministre de notre province, en le priant instamment de nous accorder sa recommandation auprès de vous, Monseigneur, comme vous exigeâtes en 1782 celle de M. le comte de Vergennes (2). Nous conserverons, Monseigneur, la plus parfaite reconnaissance de tous les bienfaits dont nous vous serons redevables dans cette occasion importante.

(1) Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil, esprit droit, ferme, mais trop brusque parfois, a marqué sa place parmi les diplomates du XVIIIe siècle. En 1783, il quitta l'ambassade de Vienne pour devenir le successeur de M. Ancelot, au département de la maison du roi et de Paris. Ce fut lui qui fit arrêter le prince cardinal de Rohan dans l'affaire du *Collier de la Reine*.

En 1787, l'opposition de M. de Breteuil aux idées de M. de Brienne lui fit quitter le ministère. Il rentra dans le conseil en 1789 après le renvoi de Necker; mais son passage aux affaires fut cette fois de bien courte durée. C'est dans l'intervalle de ces deux ministères que M. de Cugnac s'appuya de lui près de l'archevêque de Lyon. En 1790 le baron de Breteuil quitta la France, où il ne rentra qu'en 1802, dans une position voisine de l'indigence. Un héritage qu'il reçut de Mme de Créqui vint relever sa fortune et il mourut tranquillement à Paris en 1807.

(2) Le comte Charles Gravier de Vergennes fut l'homme de confiance de Louis XVI. Il fut successivement ministre de France près l'Electeur de Trèves, ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur près de la Sublime-Porte, encore ambassadeur en Suède, et enfin ministre des affaires étrangères à l'avènement de Louis XVI. En 1783, il devint président du conseil des finances que Calonne administra sous lui. Il conseilla l'assemblée des notables, qu'il ne vit pas s'ouvrir, étant mort en 1787. C'était, avec de la souplesse et de la circonspection, un homme d'une grande austérité de principes et d'une foi sérieuse et pratique.

UNE DÉCOUVERTE PALÉONTOLOGIQUE.

M. Barbé, curé de Belmont, canton de Vic-Fezensac (Gers), nous écrivait, vers la fin de l'an dernier :

MONSIEUR LE GRAND VICAIRE,

Le 2 décembre courant, au sommet du coteau le plus élevé de Belmont, j'avais trois ouvriers occupés à extraire du sable de mine pour la construction de mon église. En se prolongeant vers la pente occidentale, les couches de sable changeaient de nature et devenaient du gravier. C'est dans un gisement intermédiaire qu'un terrassier, par un coup de pioche, emmena plusieurs fragments d'une dent. Comme je n'étais pas présent quand on fit cette découverte, je n'ai pu recueillir que ce qui m'a été remis par les ouvriers. J'ai collé les morceaux pour les replacer dans la position qui m'a semblé naturelle. Le porteur de ma lettre vous remettra ce fossile, afin que vous puissiez l'examiner à loisir et me dire votre appréciation.

Recevez, Monsieur le grand vicaire, etc.

C'est bien une dent fossile que M. Barbé a recueillie. Elle a perdu ses racines ; mais l'émail de sa couronne est intact, du collet aux points les plus élevés de la crête.

Les caractères qu'elle présente à notre observation accusent une molaire d'un grand mammifère-pachyderme, qui ne se retrouve plus dans les êtres vivants connus en zoologie. Pour en donner une idée, on l'a comparé à l'Eléphant, avec lequel les ossements analogues découverts jusqu'à ce jour lui donnent de très grands rapports. Il a reçu de G. Cuvier le nom générique de Mastodonte, dont la paléontologie distingue une dixaine d'espèces plus ou moins authentiques. Quatre de ces espèces se retrouvent dans notre région sous-pyrénéenne :

1° Mastodon *Simorrense*,
2° Mastodon *Tapiroïdes*,
3° Mastodon *Angustidens*,
4° Mastodon *Gaujaci*.

1° La première espèce tire son nom de Simorre, commune dans laquelle les ossements fossiles qui lui sont propres ont été fréquemment découverts. On les retrouve aussi dans toute la formation marno-sablonneuse de cette partie du bassin de la Garonne. Sansan, que M. Ed. Lartet a rendu si célèbre dans l'histoire des recherches paléontologi-

ques, Sauveterre et les environs de Lombez en ont fourni de nombreux spécimens.

Notre savant compatriote et ami les a étudiés avec le plus grand soin dans tous les détails que sa longue expérience a mis à sa disposition. Or, il a constaté que ce gigantesque pachyderme avait quatre incisives, deux supérieures et deux inférieures.

Les deux supérieures se développaient, à l'extérieur de la bouche, en forme de défenses légèrement courbes et recouvertes d'une bande d'émail sur la face concave. Leur structure interne avait beaucoup de rapport avec celle des défenses d'Eléphant ; et l'on distingue sur leur coupe transversale ces sortes de stries entrecroisées qui constituent le *guilloché* de l'ivoire.

Les incisives inférieures, moins grosses et moins longues que les supérieures, sont presque sans courbure. On distingue aussi sur leur coupe transverse des traces de ce *guilloché* qui caractérise l'ivoire des Eléphants.

Quant aux dents molaires du quadrupède qui nous occupe, elles n'existent pas toutes à la fois : elles se succèdent d'arrière en avant, l'antérieure tombant et la suivante poussant de manière à venir prendre sa place. On a de plus observé que leur nombre total est de 24, six de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, c'est-à-dire trois molaires de lait successivement chassées en avant par trois arrière-molaires se développant à la suite l'une de l'autre dans la partie postérieure de la mâchoire.

Des observations plus récentes et d'une précision concluante, ajoute à ce propos M. Lartet Ed., m'ont fourni la preuve directe qu'il se développe, en outre, sous les dents de lait, de véritables molaires de remplacement, qui font leur évolution de haut en bas et de bas en haut.

2° La deuxième espèce se distingue par ses molaires à collines crénelées, dont la forme rappelle celles du Tapir. Ce caractère les rapproche également des molaires du Mastodonte de l'Ohio et de celle que nous devons à M. le curé de Belmont. Le Mastodon *Tapiroïdes* a aussi été découvert à Sansan, à Simorre, à Saint-Arroman, aux environs de Condom, à Castelnau-d'Arbieu, à Sariac, à Francon et à Labarthe.

3° La troisième espèce est caractérisée par la mâchoire dont Cuvier a publié le dessin dans ses OSSEMENTS FOSSILES, planche II. Nous ignorons si notre département en a fourni des spécimens bien avérés.

La collection du petit séminaire d'Auch possède quelques parties de molaires, trouvées dans les Hautes-Pyrénées, qui pourraient bien être attribuées à l'*Angustidens*.

4° La quatrième espèce, dont la désignation nominale a été proposée par M. Ed. Lartet, fut découverte aux environs de Lombez par M. A. de Gaujac. La molaire est très petite. Elle porte six mamelons simples sur trois rangées, sans complication de tubercules intermédiaires. Quelques spécimens de Sansan ont paru à M. Ed. Lartet se rapporter au mastodon *Gaujaci*.

Le Mastodonte, pris en général, semble avoir habité, très anciennement, toutes les parties du globe terrestre : on en rencontre, à l'état fossile, dans les deux Amériques, dans une grande partie de l'Europe, dans les Indes et en Australie. Nous ignorons s'il s'en est trouvé en Afrique. — Dans les parties tempérées de l'Amérique du Nord qui sont les plus humides, les os du Mastodonte ne sont pas roulés comme dans nos régions. Ils gisent à peu de profondeur, et quelquefois dans une situation verticale, comme si ces grands quadrupèdes s'étaient tout simplement enfoncés dans la vase.

L'espèce la plus anciennement connue et la plus grande de toutes est le *Grand Mastodonte*, appelé Mastodon *Giganteum*, par G. Cuvier.

Mais revenons à notre molaire de Belmont.

Sa couronne a quatre collines bien distinctes et séparées par trois sillons. Si elles étaient entièrement unies, elles pourraient être comparées à celles du Dinothérium, dont M. l'abbé Mondin, chanoine d'Auch, a dessiné une molaire de remplacement, en 1837, pour les Annales de philosophie chrétienne (1).

Les nombreux mamelons qui distinguent ses quatre collines nous font attribuer, de préférence, cette dent au Mastodonte.

A son mamelon le plus élevé, la première colline mesure, collet y compris :

Hauteur..... $0^m,060$
Largeur..... $0,^m050$

Au même point correspondant, la dernière colline mesure :

Hauteur..... $0^m,040$
Largeur..... $0^m,041$

(1) Voir tom. XIV, pag. 410 et suivantes. — Le vénérable chanoine tiendrait encore ici son crayon d'une main ferme et assurée, bien qu'il soit presque octogénaire. Mais un dérangement passager le prive du plaisir qu'il aurait à nous rendre ce service, en cette nouvelle circonstance.

La longueur totale de la couronne mesure, collet y compris :

A la base. ..... $0^m,150$

A la crête..... $0^m,120$

Ces dimensions pourront sembler exagérées, pour une seule molaire, à certains lecteurs étrangers à l'étude des fossiles. Qu'auront-ils donc pensé de ce squelette gigantesque trouvé naguère dans le Missouri, et dont parlait, lundi dernier 19 mars, le *Moniteur du soir* à CINQ CENTIMES. La tête serait tellement grosse qu'une seule dent aurait 0^m 67^c de pourtour ; et une autre, entre les plus petites sans doute, aurait 0^m 50^c. — Il est peu vraisemblable que ce canard américain de nouvelle espèce ait jamais eu à ses mandibules autant d'arrière-molaires, de molaires de lait ou de remplacement que nos anciens Mastodontes des forêts de l'Astarac.

Le talon qui suit la petite colline, dans la dent de Belmont, est à peine rudimentaire. L'émail est d'ailleurs partout dans un état de si parfaite conservation que notre molaire ne saurait être qu'une dent de lait, ou peut-être de remplacement d'assez fraîche date. Ses dimensions et la disposition de ses collines nous autorisent, ce semble, à l'attribuer au Mastodonte *tapiroïde*.

F. CANÉTO.

v. g.

BIBLIOGRAPHIE.

I

DEUXIÈME LETTRE SUR UXELLODUNUM adressée à M. Léon Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des chartes, par M. BERTRANDY, inspecteur général des archives. 37 p. in-8°. Cahors, impr. A. Laytou.

TROISIÈME LETTRE SUR UXELLODUNUM, etc., 49 p. in-8°. *Ibid.*

La *première lettre sur Uxellodunum*, que nous avons déjà fait connaître, défendait, on s'en souvient, la cause du Puy d'Ussolud, par une foule d'arguments stratégiques et philologiques. La *deuxième* a pour objet la réfutation d'un partisan de Luzech, M. Nadal, qui a publié ses preuves dans le *Journal du Lot* (juin-juillet 1865). Il a voulu d'abord trouver à Luzech toutes les conditions exigées par le récit du siége d'Uxellodunum, comme il se lit dans les commentaires, en s'aidant de deux passages d'Orose et de Frontin. M. Bertrandy écarte ces deux auteurs qui ne peuvent faire foi, puisqu'ils ont ou mal compris ou mal rendu le sens du seul récit original, celui d'Hirtius. Quant à ce dernier, il montre que M. Nadal l'a interprété d'après des idées préconçues, écartant les nombreuses difficultés que lui offrait son texte par des explications tantôt arbitraires, tantôt forcées, et souvent contradictoires entr'elles. Il faut suivre cette discussion, que nous ne pouvons résumer, sur le texte même, avec le secours des figures et des chiffres par où M. Bertrandy a donné à son argumentation une rigueur mathématique.

Les objections de M. Nadal contre le Puy d'Ussolud sont résolues par un examen rigoureux des expressions d'Hirtius concernant la rivière qui coulait au bas de l'oppidum cadurque, expressions qui militent pour la Tourmente (rivière du Puy d'Ussolud), contre le Lot qui arrose Luzech. « Le Lot ne divise pas le point le plus bas de la vallée de Luzech; — le Lot pouvait être dérivé; — le Lot ne coule pas au pied du mont de Luzech; — le Lot enfin est trop large et trop éloigné des pentes les plus faciles de ce mont, pour que les Romains aient pu obtenir, avec des archers, des frondeurs et même des machines de guerre, les résultats constatés par les *commentaires*. Donc Luzech ne saurait représenter Uxellodunum. » La Tourmente réunit les caractères opposés: ce qui constitue en faveur du Puy d'Ussolud un argument négatif considérable. Il va sans dire que M. Nadal tient pour l'isthme de 300 pieds qui ne se trouve pas au Puy d'Ussolud, ce qui

donne lieu à M. Bertrandy de défendre son système sur ce point et de conclure : « Quant à la part que je réclame, je l'estimerais assez considérable, lors même qu'elle ne consisterait que dans l'avantage d'avoir, *le premier, établi* qu'Uxellodunum n'était pas entouré d'eau de tous les côtés à l'exception d'un isthme d'environ 300 pieds et d'avoir traduit un passage douteux (?) des *Commentaires* d'une façon également satisfaisante, au point de vue grammatical et sous le rapport du bon sens. »

Une nouvelle défense de cette traduction ouvre la *troisième lettre* qui est uniquement relative au Puy d'Ussolud. M. Bertrandy, dans cette discussion grammaticale, donne des preuves, à mon humble avis, surabondantes pour prouver que *vacare* peut se traduire quelquefois par *être séparé*, *circuitus* par *cours*, *intervallum* par *distance*. Mais j'avoue qu'en inclinant fortement à accepter sa traduction, je trouve toujours quelque embarras dans cette réunion de mots : ... *ab ea parte quæ fere pedum* CCC *intervallo fluminis circuitu vacabat*, dont le sens naturel semble être : « ... cette partie qui, sur un espace de trois cents pas environ, n'était pas traversée par le cours de la rivière. » Que l'autre interprétation soit pourtant la bonne, je le crois d'autant mieux que seule elle donne le moyen de trouver Uxellodunum en Quercy. Car les expédients de MM. Bial et Cessac paraissent décidément inacceptables.

Dans la seconde moitié de sa brochure, M. Bertrandy insiste sur deux faits très dignes d'attention : 1° Le nom de *Puy-d'Ussolud* est le nom même d'*Uxellodunum*. Là-dessus l'auteur défend très bien cette orthographe, aujourd'hui généralement adoptée, contre diverses objections, en particulier contre le calembour recueilli avec trop d'empressement par MM. Creuly et Jacobs : *Puy de Salut*. Je ne sais s'il est aussi évident que le mot *Puy* ait pris ici le rôle et la place de l'élément celtique DUN*um*. 2° Le Puy d'Ussolud a été certainement un oppidum dès le temps de César, comme il résulte de la découverte d'une urne pleine de médailles toutes consulaires, découverte dont rendent compte d'excellentes pages de l'abbé de Foulhiac, transcrites par M. Bertrandy. Ce dernier va plus loin, et fait jaillir du fait de l'enfouissement de cette urne précieuse la conséquence très probable que la place fut ruinée au temps de César.

Les lettres suivantes apporteront de nouvelles preuves en faveur de la thèse de M. Bertrandy. Mais quoi qu'on puisse incidenter sur quelques détails de son plaidoyer, il me semble bien qu'il a déjà gagné sa cause.

II

La Grange du Diable, par Al. Ducos Duhauron. 17 p. in-8° et deux dessins autographiés. Agen, F. Bonnet, imprimeur.

Jean Barthevieux, fermier d'Esclabanons,
N'eût pas donné son sort pour cent canons,
Tant sa récolte allait être abondante.
Ses grands blés mûrs, chargés de blonds épis,
Couvraient ses champs d'un splendide tapis;
Son cœur sautait, sa joie était ardente.

Elle était surtout prématurée. Un malheur le surprit avant la fin de moisson. La foudre tomba sur sa grange, qui flamba tout entière comme un fagot de bourrée. Le brave fermier, déjà chargé d'enfants, et dont la femme allait encore être mère, ne suffirait jamais à rebâtir ses greniers. Il ruminait cette pensée désespérante, quand il rencontra, un soir, dans un chemin creux, un étrange personnage.

Un plumet large et superbe, ombrageant
Son feutre noir, tout galonné d'argent,
Lui donnait l'air d'un hautain gentilhomme.
Quant à ses traits, l'obscurité du soir
Malaisément permettait de les voir;
Mais ils étaient peu rassurants en somme.

Ses yeux lançaient des éclairs sans pareils;
Et par moments, deux sinistres soleils
Semblaient briller au fond de ses rétines.
D'informes gants dissimulaient ses mains.
Ses pieds, plus courts que tous les pieds humains,
Allaient se perdre en d'étranges bottines.

On devine qui était ce gentilhomme et ce qu'il promit au fermier. Sa grange serait faite avant le chant du coq, mais il donnerait à son bienfaiteur l'enfant qui allait lui naître. De fait, toute la nuit des ouvriers surnaturels, voltigeant dans les airs, assemblèrent à merveille « briques, moellons, poutres et soliveaux. »

Dans un profond silence on travaillait.
Comme les gens, la scie et le maillet
Accomplissaient un labeur taciturne.

Nul bruit dans l'air. De verdâtres lueurs,
Sortant du front des mornes travailleurs,
Illuminaient cette scène nocturne.

Vous n'ignorez pas le dénouement de la légende qui se retrouve dans une foule de pays. Le diable allait tenir sa proie, il ne manquait que quelques tuiles à la toiture, quand la fermière, prévenue par son mari, se rendit au poulailler et fit chanter le coq avant l'heure; dès lors

Jean, dégagé de son pacte effroyable,
Père joyeux et fermier triomphant,
Tout à la fois conserva son enfant,
Les cent écus et la *Grange du diable*.

M. Ducos Duhauron a heureusement modifié la légende primitive, en rendant presque irréprochable le pacte du pauvre fermier avec le mystérieux inconnu. Barthevieux n'a conscience de ses rapports avec Lucifer que lorsqu'il n'est plus temps de se dédire, et la morale n'est aucunement blessée par l'agréable dénouement d'une si périlleuse affaire.

Les vers que nous avons cités nous dispensent de dire avec quel intérêt de narration et avec quel art de style et de rhythme le jeune poète a conté sa légende. Nos lecteurs connaissaient déjà son talent par l'appréciation aussi juste que sympathique de M. Bladé, à qui l'auteur des *Noces de Poutamouphis* a dédié sa nouvelle production. Nous pourrions y signaler un progrès dans le faire plutôt que dans l'inspiration. M. Ducos a fait œuvre d'artiste encore plus que de poète, et c'était son droit. Sa plume finement taillée a su donner une saillie curieuse à toutes les figures de ce bas-relief littéraire, comme son crayon facile a découpé sur la pénombre d'une nuit d'été les fantastiques silhouettes des architectes de Satan. Il y a même plus d'air et de vie dans ce joli dessin que dans la légende très nettement ciselée qu'il accompagne. De part et d'autre, M. Ducos Duhauron a montré un talent artistique digne de toute sympathie. Mais qu'il n'oublie pas, au charme de ces curieux exercices, l'attrait des grandes pensées sympathiques à son talent aussi bien qu'à son âme. Qu'il suive ses aspirations naturelles vers les hauteurs sereines du beau et du bien, et qu'il défende encore, avec un redoublement de chaleur et de souffle,— nous lui passerons à ce prix des rimes moins riches — les causes sacrées qu'il a vengées dans la *Danse macabre au dix-neuvième siècle*.

LÉONCE COUTURE.

HISTOIRE DES PAYS DE GUYENNE ET GASCOGNE, par M. Henry RIBADIEU.

L'*Histoire des pays de Guyenne et Gascogne*, à laquelle travaillait depuis plusieurs années M. Henry Ribadieu est en ce moment sous presse. Cet ouvrage, dont M. Paul Chaumas est l'éditeur, paraît sous le titre d'*Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*. Il comprend l'histoire entière de notre province sous les Romains, les Franks, la domination anglaise et la domination de la France. L'organisation municipale de la ville de Bordeaux, les anciennes franchises gasconnes, les faits de guerre si remarquables qui se sont accomplis à Bordeaux et dans la province sous les deux règnes de Charles VI et de Charles VII, les insurrections de 1548 et de 1635, la Fronde, le soulèvement de 1675, etc., sont racontés avec de particuliers développements. De nombreux épisodes qui, tout en reposant l'esprit du lecteur, caractérisent les mœurs et font connaître les usages des anciens Bordelais, augmentent encore l'intérêt du livre. Voici comment la *Guienne militaire*, de M. Léo Drouyn, qui annonçait naguère la publication de ce travail, s'exprime dans une note annexée à la dernière livraison.

« ... La substance de cet ouvrage, qui prend l'histoire de la Guyenne » à son berceau, c'est-à-dire à l'invasion des Romains, et la conduit » jusqu'à son terme, au mouvement fédéraliste des Girondins en 93 » et au régime éphémère de la *Commission populaire* à Bordeaux, a » été puisée en entier aux sources originales, les seules que la critique moderne accepte. Les collections de dom Bouquet, de Rymer, » de Bréquigny, de Champollion-Figeac et de M. J. Delpit, le *Catalogue des Rôles gascons*, les archives municipales et départementales » de Bordeaux, le recueil des *Archives historiques de la Gironde*, enfin » les chroniques contemporaines ont fourni à l'auteur ses matériaux. » Ce travail, où est raconté avec détails l'un des plus grands drames » de l'ancienne France, se recommande à l'attention du public par les » faits entièrement nouveaux qu'il met au jour et les éclaircissements » qu'il donne sur d'autres faits dont le caractère avait été complètement méconnu. »

L'ouvrage sera imprimé avec luxe et formera un très beau volume d'environ 500 pages. On souscrit, à Bordeaux, chez M. Paul Chaumas, libraire-éditeur, Fossés du Chapeau-Rouge, 34.

NOTRE-DAME D'ESCLAUX.

Les sanctuaires miraculeux, d'origine plus ou moins mystérieuse, ont toujours été chers à la piété populaire; et parmi les habitudes chrétiennes de nos aïeux, celle des pèlerinages vers les lieux recommandés par quelque vénérable image de la Vierge Marie était une des plus générales comme des plus poétiques. Aussi, lorsque l'orage de la Révolution française s'est dissipé, la dévotion de ces pieux voyages a reparu sans effort, comme tout ce qui a son origine et sa vie dans les entrailles du peuple. Il était du devoir des pasteurs de favoriser ce retour si légitime aux plus saines traditions du passé. De là, pour ne pas sortir des limites de notre diocèse d'Auch, la renaissance du pèlerinage de Notre-Dame de Cahusac, consommée aujourd'hui par l'entière restauration de sa chapelle, vrai bijou de l'art élégant et prodigue de la Renaissance, et par l'adjonction à ce sanctuaire d'une maison de missionnaires de la congrégation de Notre-Dame d'Auch et d'un beau couvent de sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde. De là aussi, la construction d'une chapelle, toute gracieuse et brillante dans ses modestes dimensions, à Notre-Dame de Tonneteau, près Gondrin. De là, les travaux entrepris dans un autre lieu de dévotion, Notre-Dame d'Esclaux, sur la paroisse Saint-Mézard, au canton de Lectoure. Il nous est doux de remplir une promesse plusieurs fois engagée, en communiquant à nos lecteurs les notes réunies sur ce dévot pèlerinage par le plus infatigable des pasteurs et par le plus zélé des patrons laïques; le moment ne paraîtra pas mal choisi à la veille du mois de Marie, qui attire en ce lieu de si nombreux pèlerins.

La chapelle de Notre-Dame d'Esclaux s'élève sur un plateau couvert de verdure, vers le milieu d'un coteau très élevé d'où l'œil aperçoit au midi la ville de Lectoure si hardiment assise sur

son haut promontoire, s'étend vers le nord jusqu'aux collines de la Garonne, et embrasse du levant au couchant tout l'espace qui sépare le vieux village de Miradoux des hauteurs fertiles dominant la Baïse du côté de Nérac. La vallée solitaire que protége le modeste clocher d'Esclaux repose agréablement le regard du pèlerin. La fraîcheur s'y allie à la fertilité. De vastes prairies s'encadrent dans des lignes de beaux arbres et plusieurs fontaines jaillissent çà et là sous des touffes de verdure.

Malgré l'isolement de la pieuse chapelle, on y arrive sans trop de peine. La route de Condom à Astaffort, qui bifurque non loin de là avec celle de Lectoure à Nérac, vous laisse à 400 mètres de l'église, où conduit un chemin bien entretenu. La station de Castex, sur la voie ferrée d'Agen à Auch, n'est guère éloignée d'Esclaux de plus de 4 kilomètres.

Avant de jeter un coup d'œil sur l'église actuelle et le calvaire qui l'avoisine, il faut dire un mot de l'histoire de ce vieux pèlerinage.

L'origine en est à peu près inconnue. Une tradition (1) qui n'a jamais été fixée par l'écriture parle ici, comme en tant d'autres lieux de dévotion, d'un bœuf qui s'agenouillait obstinément près d'un buisson de la prairie d'Esclaux (ou des Clos), appartenant à M. d'Esparbès de Lussan, seigneur de Saint-Mézard. Les bergers déterrèrent au lieu même une statue de la sainte Vierge. Le seigneur fit bâtir une chapelle où l'on renferma la merveilleuse image; et une fontaine, qui vint à sourdre tout auprès, attira en plus grand nombre encore les malades, dont la foi n'a cessé d'être récompensée par une foule de guérisons.

Le plus ancien document qui nous reste sur l'histoire d'Esclaux est du 23 avril 1626. Il nous apprend que la chapelle ruinée par les protestants pendant les guerres de Religion dut encore, en grande partie, sa restauration à la noble famille que la tradition regarde comme sa fondatrice. L'acte a été trouvé depuis peu dans

(1) Récit transmis par feu M. le comte d'Esparbès de Lussan, qui le tenait de M. de Saint-Gery, curé de Saint-Mézard, de 1765 à 1809.

les papiers de M. l'abbé Duluc, curé de Monfort. Nous nous faisons un devoir de le citer textuellement :

« Au nom de Dieu soit. Sachent tous présens et advenir que aujourd'hui vingtroisième du mois d'Avril mille six cent septante six après midy, reignant très chrétien prince Louis par la miséricorde de Dieu roy de France et de Navarre, dans le château noble du Feuga, juridiction du lieu de Saint-Mezard en Condomois, par devant moy Notaire Royal du dit lieu habitant soussigné, et présens témoins bas nommés : ont été personnellement constitués haut et puissant Seigneur Messire Pons d'Esparbès de Lussan, Seigneur du Feuga et de Saint-Mezard, Baron de Pelecan, et Dame Olive de la Chabanne son épouse; lesquels ont dit et déclaré que dans la juridiction du d. lieu de Saint-Mezard, et dans leur fief et fonds appellé aux Claux, il y a une chapelle dédiée à la Sainte Vierge sous le nom de Notre Dame d'Esclaux, laquelle fut découverte et ruinée par les Religionnaires durant les guerres de la Ligue, et depuis quelques années elle a été réparée tant par leurs soins que par ceux de Jean de Rison prêtre et curé du présent lieu de Saint-Mezard, de manière que présentement les peuples témoignent une grande dévotion pour la dite chapelle, et qu'il y a ordinairement un concours de peuple extraordinaire. Les dits Seigneur et Dame, pour témoigner le zèle et la dévotion qu'ils ont pour Notre-Dame et pour exciter par leur exemple les gens de bien à les imiter, Ils ont fait et font donation entre vifs et à jamais irrévocable à la dite chapelle du fons qui est entre la dite chapelle et maison nouvellement bâtie par les dits Seigneur et Dame, suivant les bornes qui ont été posées en présence desdits Seigneur et Dame et du Sr de Rison; ensemble du fonds qui sera nécessaire pour la bâtisse d'une sacristie au derrière de la dite Chapelle, et d'un petit corps de logis joignant ladite sacristie, comme aussi d'un sac de terre labourable au derriere de la dite chapelle conformement aux bornes qui ont été aussi posées et joignante au corps de logis qui sera bâti au derrière de la dite sacristie; et enfin de la somme de cent livres pour être employées à la bâtisse de la dite sacristie. Le dit Sr de Rison présent et acceptant pour la dite chapelle les choses cy dessus données à la charge et condition que le dit Seigneur et les siens à l'avenir outre la qualité de haut justicier du dit lieu seront comme ils sont dors et deja les véritables patrons de la chapelle pour jouir des droits et honneurs attribués tant aux Seigneurs hauts justiciers qu'aux patrons; à la charge et condition que le dit Sr de Rison et ses successeurs, curés du dit lieu de Saint-Mezard, célé-

breront à perpetuité une messe haute le jour de la feste de la visitation de Notre Dame et une aussi messe haute de *requiem* dans l'Octave des morts pour le repos des âmes des dits Seigneur et Dame, sans que le d. Seigneur et Dame ny leurs successeurs soient tenus de rien donner pour les dites messes; et il sera permis au dit Seigneur et Dame de mettre leurs armes tant en dedans de la nef de la dite chapelle qu'au dehors d'icelle. Tout ce dessus a été stipulé et accepté par les dites parties, promis n'y contrevenir sous obligation de leurs biens : et ainsi promis et juré; et requis et retenu le présent acte en présence de Mtre Barthelemy Foraignan Advocat au Parlement habitant de Condom, Sr Pierre Lusson homme d'armes et Philip Descrimes aussi homme d'armes habitans du d. Saint-Mezard. Sont signés à l'original des présentes avec les d. Seigneur et Dame et du d. Sr de Rison et moi.

Signés, Feuga, patron et fondateur, Olive de La Chabanne patronne, de Rison prêtre et Curé de Saint-Mezard, de Foraignan présent, Lusson présent, Descrimes présent, Ligardes Notaire Royal.»

Le concours des pèlerins au sanctuaire d'Esclaux et à la fontaine voisine n'a jamais cessé depuis trois siècles. Les derniers survivants de l'ancien régime ont raconté que de nombreux ex-voto appendus aux murs intérieurs attestaient les grâces accordées à la piété des fidèles par leur céleste patronne. Des paroisses entières s'y rendaient annuellement en procession pour perpétuer le souvenir de quelque bienfait insigne. La paroisse du Pergain a la gloire de n'avoir jamais interrompu ce pèlerinage annuel. M. Bladé, curé actuel du Pergain, certifie, d'après la tradition constante du lieu, que cette pratique date de plus de deux cents ans; qu'elle eut pour origine une grêle épouvantable qui avait ravagé la paroisse; que le vœu est encore aujourd'hui accompli avec zèle, et qu'on a tout lieu de s'en féliciter (1).

Il est à regretter que l'on n'ait pas consigné dans des écrits authentiques les faits les plus remarquables qui avaient si bien établi dans le passé la réputation du pèlerinage d'Esclaux, où l'on se rendait avec un merveilleux empressement, surtout à la fête du

(1) Acte du 8 février 1863. Signés : Bladé, curé; Maysonnave, instituteur; Roussille, ancien percepteur du Pergain; Duplan, notaire; Maignaut, adjoint au maire.

15 août, non-seulement de Lectoure et des environs, mais des diocèses voisins. Le souvenir de ce concours, qui se renouvelle sous nos yeux, n'avait point péri; mais la plupart des merveilles opérées à Esclaux sont oubliées. C'est une raison de plus de consigner ici un souvenir très intéressant conservé jusqu'à ce jour, avec les plus hautes garanties de certitude, par la foi exemplaire et touchante d'une famille de La Romieu.

C'était dans une des premières années du XVIIIe siècle. Un enfant, né perclus de ses jambes, était arrivé à l'âge de sept ans sans avoir pu faire un pas. Ses pieux parents le portèrent à Notre-Dame d'Esclaux où ils firent dire une messe pour sa guérison. Au moment de l'élévation, le petit perclus se leva de lui-même et se tint debout près de la sainte table. Il voulut ensuite se retirer à pied et fit sans fatigue le trajet de 9 kilomètres qui sépare Esclaux de La Romieu. L'anniversaire de cette guérison fut constamment célébré avec une pieuse reconnaissance par le jeune miraculé, et depuis par ses enfants et sa descendance. Sa famille, l'une des plus honorées du pays, n'en a jamais perdu l'habitude, et c'est son chef actuel, M. Lavardens, qui a bien voulu nous transmettre les détails de ce prodige.

Notre siècle a vu d'autres cures merveilleuses opérées à Notre-Dame d'Esclaux. Nous avons le témoignage de M. Bladé, curé du Pergain, touchant les trois guérisons entières et presque subites : d'un perclus de sa paroisse, en 1802; d'un jeune homme de Barran, à qui les médecins avaient ordonné l'amputation d'une jambe, vers 1830; d'une jeune fille de Lasseube, près d'Auch, atteinte d'un mal extérieur aussi profond que dégoûtant, et qui se sentit guérie presque en sortant de la dévote chapelle (1). Feu M. de Ferrabouc, curé de Saint-Mézard, fut témoin, de 1809 à 1842, de beaucoup de guérisons pareilles comme l'ont attesté, d'après ses récits, son successeur et les membres de la fabrique du même lieu (2).

(1) Attestations du 8 janvier 1863. Saint-Martin de Pergain. Signé : Bladé, curé.
(2) Déclaration du 30 janvier 1863. Signés : Fonpeyre, curé de Saint-Mézard et ancien vicaire de M. de Ferrabouc, etc., etc.

L'excellent abbé Raynaud, que pleure encore la paroisse de Saint-Martin de Goyne, a certifié par écrit connaître plusieurs personnes, notamment une de Mauvezin, guéries par l'intercession de Notre-Dame d'Esclaux (1).

Dans l'été de 1859, des fièvres pernicieuses firent de grands ravages à Lectoure. Une élève du pensionnat dirigé par les Sœurs de Nevers, déjà si gravement atteinte que les médecins n'espéraient plus la guérir, recouvra la santé après un vœu fait à Notre-Dame d'Esclaux. Au mois de mai suivant, cette jeune demoiselle se rendit en pèlerinage à la dévote chapelle, avec ses compagnes et ses maîtresses, pour remercier la Sainte-Vierge de sa guérison. Elle est entrée depuis dans la congrégation des Sœurs de Nevers, et nous venons d'apprendre qu'une vocation encore plus haute, et qui est sans doute un nouveau bienfait de la même céleste protectrice, vient de la conduire dans l'ordre austère des Filles du Carmel.

Le concours des fidèles tendait depuis plusieurs années à reprendre les vastes proportions qu'il atteignait avant la période antérieure à la Révolution. Le clergé favorisait de toutes parts ce mouvement : nous avons bon souvenir d'une réunion touchante provoquée il y a une dizaine d'années par M. l'abbé Fonpeyre, alors curé de Saint-Mézard. Tous les prêtres du doyenné de Lectoure assistèrent à la messe dite à l'autel de Notre-Dame d'Esclaux devant une foule immense de fidèles, et prirent l'engagement de ne plus oublier ce pieux rendez-vous. Plus tard, le zèle du premier pasteur du diocèse, excité surtout par l'honorable initiative de deux hommes de bien, active cette œuvre de renaissance en fixant un missionnaire près de la pieuse chapelle. Depuis 1864, M. l'abbé Coutin, déjà connu par le succès avec lequel il est parvenu à édifier le nouveau sanctuaire de Tonneteau, a le titre de curé de Saint-Mézard. Les pèlerins ont afflué dès lors à Esclaux des principales villes des diocèses d'Auch et d'Agen. Les fêtes du 8 septembre et du 8 décembre

(1) Déclaration du 28 décembre 1862.

en attirent surtout un grand nombre, auxquels se joignent tous les prêtres des environs. Un missionnaire vient ordinairement plusieurs jours à l'avance aider le pasteur à préparer les âmes à ces solennités. Le mois de Marie s'y célèbre avec une piété et un concours non moins touchants : bon nombre de paroisses se succèdent dans le courant du mois près du sanctuaire de la patronne de la contrée, et s'y rendent même en procession au chant des cantiques. Tous les ans une des conférences ecclésiastiques du canton de Lectoure se tient au presbytère d'Esclaux : chaque curé consacre ses travaux et ses paroissiens à Notre-Dame dans cette fête, qui rassemble encore un grand nombre de fidèles, et qui a donné lieu à une souscription particulière pour la restauration de la chapelle, sur l'initiative de Mgr Delamare, archevêque d'Auch.

Cet édifice était primitivement fort exigu. MM. d'Esparbès de Lussan l'agrandirent vers le couchant, en 1662. Mais il a toujours été insuffisant pour recevoir, soit les pèlerins du 15 août, soit la procession annuelle du Pergain, soit les autres processions qui s'y rendent des paroisses voisines. M. l'abbé Coutin a entrepris de l'agrandir du double en le prolongeant vers le levant. Depuis plusieurs mois, on a démoli la partie orientale de la chapelle, avec la vaste sacristie et partie du presbytère qui étaient attenants. Le chevet s'est rebâti d'après un plan tout nouveau avec double chapelle, au midi et au nord, et avec un système régulier de colonnes à l'intérieur, de contre-forts à l'extérieur de l'édifice. Les travaux sont assez avancés pour qu'on puisse recevoir les processions ce mois de mai. Mais il faudra encore du temps et de l'argent pour achever la construction, faire une voûte, élever un clocher, poser aux fenêtres des vitraux peints, etc. L'église, ainsi dignement restaurée, grâce à la générosité de Mgr l'archevêque, du clergé décanal, des notables et des habitants de la paroisse et des localités voisines, et même de plusieurs étrangers, pourra s'ouvrir à de nombreuses réunions de pèlerins : elle aura environ 30 mètres de longueur sur une largeur de 8 mètres, sans compter les chapelles latérales.

Le pèlerinage s'est enrichi dans ces derniers temps d'un calvaire conçu d'après celui de Verdelais et dû à la générosité de M. Philibert Rivière de Lussan, descendant par sa mère des fondateurs et patrons de Notre-Dame d'Esclaux. Ce terrain, consacré à la prière et à la méditation, a été inauguré le dimanche 30 avril 1865 par la bénédiction solennelle de Mgr l'archevêque d'Auch. Ce fut une fête splendide, dont le pays ne perdra jamais le souvenir. Dès la veille, Monseigneur, accompagné de M. l'abbé G. Darré, son premier grand-vicaire, descendit à la chapelle, où il fut accueilli par le curé et le maire de Saint-Mézard, entourés du conseil de fabrique et du conseil municipal. Sa Grandeur se rendit ensuite, au milieu d'une foule respectueuse et empressée, par une avenue de festons printaniers et d'arcs de triomphe aux devises pieuses, aux armes de Pie IX et de Mgr Delamare, au château du Feuga, où M. le baron E. d'Arblade de Séailles offrit au premier pasteur et à un nombreux clergé une hospitalité princière. Une brillante illumination, organisée par la délicate prévoyance de Mme de Séailles, couronna dignement la soirée. Le lendemain, Monseigneur célébrait à la chapelle d'Esclaux et y distribuait la communion à beaucoup de personnes qui avaient attendu cette fête pour accomplir leur devoir pascal et gagner l'indulgence du jubilé. Une heure de l'après-midi avait été fixée pour la cérémonie qui, annoncée par tous les journaux des villes voisines, avait attiré de toutes parts une foule qu'on a évaluée à quatre mille personnes. Une vingtaine de prêtres accompagnaient leurs fidèles, que n'avait pu retenir la coïncidence exceptionnelle du dimanche, de la clôture du temps pascal et de l'ouverture du mois de Marie. A l'entrée même du calvaire, un missionnaire diocésain expliqua à une partie de cette foule le sens des cérémonies qui allaient s'accomplir. Puis, Mgr l'archevêque, à la tête d'une procession aussi recueillie que nombreuse, qui défilait sous une multitude de bannières aux couleurs et aux insignes les plus variés, entra dans le calvaire et bénit successivement, en suivant les zigzags de la sainte voie, les croix des diverses

stations, avec les encensements, les chants et les prières d'usage. Mais ce fut un moment d'une rare solennité, quand le premier pasteur gravit le rocher où sont élevées les trois croix avec leurs belles statues en fonte (1), et que du pied du Christ, après une courte allocution, il fit descendre sur la foule agenouillée la bénédiction pontificale annoncée dès le dimanche précédent. Un pèlerin de Rome nous disait qu'il avait retrouvé alors toutes vives au fond de son âme les impressions de la bénédiction donnée par Pie IX du haut de la *loggia* du Vatican aux nombreux fidèles pressés sur la place de Saint-Pierre (2)

Le 15 août suivant, le calvaire de Notre-Dame d'Esclaux a reçu de M. l'abbé Chevalier, vicaire général et supérieur du grand séminaire d'Auch, une relique de la vraie croix, dont la réception a donné lieu à une fête touchante. Dans la matinée, une première messe fut dite, conformément à l'usage traditionnel, par M. Bladé, curé du Pergain, en présence de ses paroissiens, dont le plus grand nombre reçut de sa main la sainte communion. La grand'messe fut chantée solennellement par M. le grand-vicaire. Les vêpres furent suivies d'une instruction de M. l'abbé Chevalier, de la bénédiction du Saint-Sacrement et de la procession vers le calvaire. On y fit le chemin de la croix. Quatre prêtres portaient l'élégant pavillon où avait été déposée la relique. Du haut du rocher qui domine la voie douloureuse, le pieux donateur expliqua, dans une chaude allocution adressée en patois à la foule attentive, les avantages que le pays devait trouver dans la possession d'une relique si vénérable; puis, au moyen d'une échelle, il déposa le reliquaire dans une cavité pratiquée au chevet

(1) La croix principale a 8 mètres de haut, et le christ, haut de 2 mètres des pieds à la tête sans compter l'élévation des bras, pèse 200 kilog. Les statues des larrons ont chacune 1 mètre de haut et pèsent 100 kil.

(2) On lit à la fin du procès-verbal de la cérémonie, dressé le jour même à Saint-Mézard, les paroles suivantes :

« Nous exprimons à M. de Rivière de Lussan notre vive gratitude de ce que tout en concourant à la restauration de la sainte chapelle due à la générosité de ses aïeux, il enrichit ce lieu de pèlerinage en y sacrifiant un terrain vaste et précieux, sur lequel les stations et un calvaire vraiment monumental ont été érigés à ses frais et par ses soins.

† François-Augustin, Archevêque d'Auch. »

de la grande croix, au-dessus de la tête du crucifix, et recouverte d'une plaque métallique où se lisent ces mots : *Reliques de la vraie croix de N.-S.-J.-C.* 1865. La procession rentra en bon ordre dans l'église au chant du *Te Deum*.

La cause du sanctuaire d'Esclaux est désormais gagnée. Pourtant, que la charité des prêtres et des fidèles ne s'attiédisse pas : il s'en faut que tout soit accompli et que l'ornementation d'une chapelle où se pressent depuis des siècles les pèlerins accourus de tant de paroisses réponde pleinement aux vœux de leur piété. Daigne surtout Notre-Dame d'Esclaux bénir les vues généreuses des personnes qui ont déjà si bien inauguré la renaissance de ce dévot pèlerinage, et encourager par ses bienfaits l'empressement d'une région qui la proclame, depuis des siècles, sa reine et sa protectrice.

LÉONCE COUTURE.

DISSERTATION

SUR

LES CHANTS HÉROÏQUES DES BASQUES (1).

III

Chant des Cantabres. — On sait déjà que ce poème a été publié pour la première fois, en 1817, par M. W. de Humboldt, dans le supplément au *Mithridates* d'Adelung et Vater (2). Ce n'est que la reproduction d'un manuscrit de Juan Ibañez de Ibarguen, savant Espagnol chargé, dit-on, d'explorer, en 1590, les archives de Simancas et de la Biscaye. Ce manuscrit d'Ibañez n'aurait été lui-même qu'une copie d'un parchemin fort ancien, et qu'aucun autre paléographe n'a signalé. Inutile d'insister de nouveau sur l'étrangeté de cette assertion. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'existence du manuscrit de 1570 est un point hors de doute, et qu'avant M. W. de Humboldt, ce document était déjà visé par d'Ituriza dans l'*Histoire générale de la Biscaye*, publiée en 1785, et dans une lettre de don Juan Antonio de Moguel à don José de Vargas Ponce, insérée dans le *Memorial histórico español* de 1802 (3). Par l'honorabilité de son caractère comme par l'évidence des faits, le savant prussien est au-dessus de tout soupçon, et tout au plus peut-on reprocher à sa critique, ordinairement si sûre, d'avoir faibli pour un instant. Nous verrons tout à l'heure s'il est possible de découvrir le mystificateur, mais je veux donner d'abord le texte même du *Chant des Cantabres*,

(1) Voir, plus haut, page 97.

(2) Willelm von Humboldt, *Berichtigungen und Zusatze zum ersten Abschnitte des zweiten Bandes des Mithridates über die Cantabrische and Baskische Sprache*, p. 94 et suiv. Berlin, 1817.

(3) Renseignements empruntés au livre de M. Francisque-Michel : *Le Pays Basque*, p. 231.

en le faisant suivre de deux pages de Fauriel, où se trouvent résumées fort exactement les idées de M. W. de Humboldt.

1.

Lelo! il Lelo;	(O) Lelo! Lelo (est) mort;
Lelo! il Lelo;	(O) Lelo! mort (est) Lelo;
Leloa! Zarac	(O) Lelo! Zara
Il Leloa!	A tué Lelo.

2

Romaco aronac	Les étrangers de Rome
Aleguin, eta	Veulent forcer la Biscaye, et
Vizcaiac daroa	La Biscaye élève
Cansoa.	Le chant de guerre.

3

Octabiano	Octavien (est)
Munduco jauna;	Le seigneur du monde;
Lecobidi	Lecobidi
Vizcaicoa.	Des Biscaïens.

4

Ichasotatic,	Du côté de la mer,
Eta leorrez	Du côté de la terre
Imini deuscu	(Octavien) nous met
Molsoa.	Le siége (à l'entour).

5

Leor celaiac	Les plaines arides
Bereac dira	Sont à eux;
Mendi tantaiac	(A nous) les bois de la montagne,
Leusoac.	Les cavernes.

6

Lecu ironean	En lieu favorable
Gagozanean,	Nous étant postés,
Norberac sendo	Chacun (de nous) ferme
(Dau) gogoa.	A le courage.

7

Bildaric guichi	Petite (est notre) frayeur,
Arma bardinas,	Au mesurer des armes;
Oramaia zu	(Mais) ô notre arche au pain, vous
Guexoa.	(Êtes) mal (pourvue).

8

Soya gogorrac	Si dures cuirasses,
Badirituis,	Ils portent (eux)
Narru billosta	Les corps sans défense
Surboa.	(Sont) agiles.

9

Bost urteco	Cinq ans durant,
Egun gabean	De jour et de nuit
Gueldi bagaric	Sans aucun repos
Bochoa.	Le siége (dure).

10

Guereco bata	Quand un de nous
Il badaguian,	Eux tuent,
Bost amarren	Quinze d'eux
Galdua.	(Sont) détruits.

11

Aec anis ta	(Mais) eux (sont) nombreux et
Gu guichitaia;	Nous petite troupe.
Azquen indugu.	A la fin nous faisons
Lalboa.	Amitié.

12

Gueure lurrean,	Dans notre terre
Ta aen errian,	Et dans chaque pays
Biroch ain baten	(Il y a) une manière de lier
Zamoa.	Les fardeaux.

13

Eein gueyago	Davantage (était) impossible
.....	.....

14

Tiber lecua	La ville du Tibre
Gueldico zabal,	(Est) sise au loin,
Uchin tamaio	Uchin.....
Grandoja.	(Est) grand.

15

(Illisible.)	(.....)

16

Andi arichac	Des grands chênes
Guesto sindoas	La force s'use
Betigo naiaz	Au grimper perpétuel
Nardoa.	Du pic.

« Cette version, dit Fauriel, est aussi littérale que possible et a été entreprise à l'aide de celle que M. de Humboldt a faite sur les lieux, aidé lui-même des érudits du pays (1).

» Auguste ayant fait la guerre aux Cantabres et les ayant vaincus, ceux-ci, sous le commandement d'Uchin, leur chef, se retirèrent sur une haute montagne, où les Romains les bloquèrent, dans l'espoir de les contraindre à se rendre en leur coupant les vivres. Cette espèce de blocus dura, dit-on, plusieurs années, et se termina par une paix glorieuse pour les Cantabres.

» D'après les traditions du pays, le général cantabre, Uchin, serait allé après la paix s'établir en Italie, où il aurait fondé la ville d'*Urbino*. Ces traditions ne méritent certainement aucune foi; mais il est pourtant singulier, comme l'observe M. de Humboldt, que le nom d'*Urbino* (*Urbinum*) soit un mot basque qui signifie (*ville*) *entre deux eaux*, et qu'il y ait en Biscaïe une ville d'*Urbina*. Après le départ d'Uchin, les Cantabres se donnèrent un autre chef nommé Lecobidi. Tels sont, vrais ou faux, les événements auxquels le chant qui précède fait très vaguement et très obscurément allusion.

» Le premier couplet n'appartient point au sujet; il se rapporte à une vieille histoire basque, d'une étrange ressemblance avec celle du meurtre d'Agamemnon. Il y eut, selon cette tradition, en Biscaïe, un chef très brave et fort aimé, nommé Lelo. Ce chef ayant été obligé de faire une expédition de guerre en pays étranger, un certain Zara profita de son absence pour séduire sa femme Tota. Lelo, son expédition terminée, étant revenu chez lui, les deux amants se concertèrent pour le tuer, et le tuèrent. Le crime fut découvert et fit du bruit. Il fut décidé dans l'assemblée du

(1) «W. de Humboldt (Prüfung) a donné ce chant celtibérien (*sic*), dont nous rétablissons le sens.» Ainsi s'exprime, avec sa circonspection et sa modestie habituelles, M. Mary-Lafon, dans le tome I de son *Histoire du Midi*, p. 61. M. Mary-Lafon a reçu, je n'en doute pas, mission et grâce spéciale pour corriger le baron de Humboldt et les érudits basques qui l'ont aidé; mais il aurait dû mettre le lecteur à même de juger de la valeur de ses corrections en donnant le texte en regard. Pourquoi donc ce critique, si justement convaincu de sa supériorité, a-t-il négligé de traduire les couplets 1, 12, 13, 14, et de mentionner que le quinzième était illisible dans le manuscrit?

peuple que les deux coupables seraient à jamais bannis du pays. Quant à Lelo, il fut ordonné que, pour honorer sa mémoire et perpétuer les regrets de sa mort, tous les chants nationaux commenceraient par un couplet de lamentation sur lui. Si singulière que puisse paraître cette histoire, il y a un proverbe basque qui s'y rapporte et semble en atténuer, sinon la vérité, du moins la popularité. *Betico Leloa!* c'est l'*éternel Lelo!* ou *éternel comme Lelo!* dit-on de toute chose trop répétée. M. de Humboldt cite en outre le refrain d'une vieille chanson en l'honneur de Lelo.

» Encore quelques mots sur la découverte et l'âge de ce fragment. Il fut trouvé, vers 1590, par J. Ibañez de Ibarguen, savant biscaïen, chargé de visiter les archives du pays. Il était écrit sur une feuille de très vieux parchemin, tout rongé des vers, et consistait en un grand nombre de couplets, dont Ibañez ne copia que seize, ou plutôt quatorze. Cette copie, comme perdue au milieu de papiers du même genre, était restée inédite jusqu'en 1817, où M. Guillaume de Humboldt la publia dans son supplément à l'article de la langue basque dans le *Mithridates* d'Adelung.

» Les érudits basques n'hésitent pas à regarder ce fragment comme aussi ancien que le fait auquel il se rapporte. — En indiquer précisément l'époque, c'est chose impossible; mais on peut, à l'aide d'un rapprochement facile, s'assurer que, sans être antique, il est du moins fort ancien. »

« Il existe un autre fragment basque dans le dialecte du Guipuzcoa qui, avant la publication de celui-ci, passait pour le plus ancien qu'il y eût dans la langue basque; c'est le premier couplet d'un chant historique composé en 1322 sur une victoire remportée, cette même année, sur les Navarrais par les Guipuzcoans; ainsi donc, le fragment dont il s'agit a plus de six cents ans d'ancienneté. Toutefois, la diction ne présente ni difficulté ni obscurité, et la langue n'en diffère point sensiblement de la langue actuelle.

» Si, maintenant, on rapproche le chant cantabre du chant guipuzcoan, le premier a l'air d'appartenir à un autre idiome,

tant il abonde en archaïsmes, en mots perdus et inconnus dont il faut deviner le sens. Si l'on veut évaluer par approximation le temps indispensable pour amener une différence aussi marquée entre les deux fragments, on peut dire avec assurance que ce n'est pas trop de cinq ou six cents ans, et peut-être prouverait-on que ce n'est point assez (1). »

Il est impossible, je le répète, de mieux reproduire que Fauriel le système de traduction et les idées de M. de Humboldt au sujet du *Chant des Cantabres*. J'ai déjà dit ce que je pensais sur le fragment relatif à la bataille de Béotibar. Si l'on accepte ces six vers comme un échantillon de la langue euskarienne en 1321, et si l'on prend pied sur ce texte pour reporter à cinq ou six cents ans plus haut, à raison de ses obscurités et de ses archaïsmes, l'histoire de Lekobidi, on arrive au septième ou huitième siècles, c'est-à-dire à peu près à l'époque où aurait été composé le *Chant d'Altabisçar*. Or, le *Chant d'Altabisçar* est d'une intelligence si facile pour un homme de notre temps, que mon marchand de beurre, qui est un Souletin dépourvu de toute espèce de littérature, m'en a traduit mot à mot aussi long que j'ai voulu. La conséquence de ce dilemme, c'est qu'il faut au moins que l'un des deux poèmes soit faux, car on n'a pu composer, vers l'époque karolingienne, deux chants dont l'un diffère si notablement du fragment de la bataille de Béotibar, et dont l'autre ne s'éloigne pas sensiblement de l'idiome contemporain. Supposons, pour un instant, que celui qu'a découvert M. W. de Humboldt soit authentique : il n'est pas d'homme ayant pour deux sols de bon sens qui veuille admettre que la poésie se soit produite plus de sept cents ans après l'événement qu'elle célèbre, surtout lorsque cette pièce porte trace de la prétendue tradition encore plus ancienne de Lelo. Aussi, Fauriel, écho fidèle du philologue prussien, dit-il que peut-être cinq ou six siècles *ne sont point assez*. Puisque nous voilà embarqués dans les hypothèses, je consens à remonter

(1) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. II, 3e appendice.

au siècle d'Auguste, mais à condition que le document qu'on me présente concordera parfaitement avec ce que les témoignages historiques, philologiques, etc., nous apprennent incontestablement sur les Basques.

Et d'abord, écartons ces contes bleus de Lelo, de Tota et de Zara, dont on voudrait faire le pendant de la légende d'Agamemnon, d'Egisthe et de Clytemnestre. Je n'y croirai jamais, lors même qu'un congrès d'ekuarisants m'en ferait le serment par les mânes de l'abbé Iharce de Bidassouet, lequel veut « que l'on convienne qu'il n'y a aucune langue dans tout l'univers qui se rapproche davantage de celle que le Père Eternel a inspirée à Adam (1). » Je préfère en croire M. Francisque-Michel, qui ne voit dans ce *Lelo il Lelo* qu'un refrain analogue à nos *La Faridadondaine* et à nos *Tra la la*, et qui prouve ce qu'il avance en citant un fragment du *Romancero Castellano* (2), dont j'ai retrouvé, d'ailleurs, beaucoup d'analogues dans le *Tesoro de los Romanceros*, de don Eugenio de Ochoa (3). Que l'on dise de ce refrain, *éternel comme Lelo!* cela ne m'étonne pas et se pratique tous les jours pour les répétitions banales et fastidieuses.

Quant au voyage en Italie d'Uchin, fondateur d'*Urbino*, et à l'analogie de ce nom avec l'*Urbina* d'Espagne, je regrette vivement qu'aucun historien de l'antiquité n'ait pris la peine de nous instruire de cette expédition mémorable. C'est là une de ces rêveries extravagantes comme on en rencontre beaucoup dans les

(1) Iharce de Bidassouet, *Histoire des Cantabres*. Il dit encore dans le même livre, page 214 : « Je ne sais pas si la langue du Père Eternel... était basque. »

(2) Francisque-Michel, *Le Pays Basque*, page 230.

¡ Helo, helo, por do viene
El Infante vengador
Caballero à la gineta,
En un caballo corredor ;

Romancero Castellano, *Romance del Infante vengador.*

(3) *Helo* devient souvent *alá* ou *allá* dans les romances espagnoles. C'est une exclamation qui, comme *ay* et *o*, n'a par elle-même aucun sens précis.

¡ Oh valesme tu, Ala !
Romance de don Gaiferos.

Alla van a echar ancoras
Alla al puerto de San Gil...,
Romance del conde de Narbona.

écrivains du XVIe siècle, et même plus tard. Sans sortir de notre Sud-Ouest, les anciens bourgeois d'Auch ne montraient-ils pas aux voyageurs la maison du père de Cicéron? Dans ses *Gesta Tholosanorum*, Nicolas Bertrandi ne raconte-t-il pas que le poète Virgile vint d'Italie à Toulouse pour y étudier sous le célèbre Guillaume de Capdenier, et n'affirme-t-il point qu'il ne retourna à Rome, après la mort de son maître, que parce qu'il ne put obtenir de le remplacer dans sa chaire de rhétorique?— Sans doute, Urbinum et Urbina sont des noms de villes, et M. W. de Humboldt a signalé de nouveau cette analogie dans son livre sur les Basques, publié à Berlin en 1821. Mais il serait facile de multiplier ces rapprochements toponymiques et de relever, même en dehors des pays occupés par les Basques, ou réputés tels, une foule d'identités ou d'analogies qui ont probablement leur cause dans la parenté des langues âryennes, et probablement aussi touraniennes (1).

Laissons donc là Uchin et Urbino, et ajournons les autres questions historiques soulevées par le *Chant des Cantabres* jusqu'après l'examen de ce poème au point de vue de la langue. Ainsi que je l'ai déjà dit, si cette pièce est authentique, elle a dû être composée immédiatement après l'événement qu'elle célèbre, et non sept cents ans après. Dès lors, elle devrait être exempte de toute espèce de mots empruntés au vocabulaire latin ou à celui des langues romanes. On comprend, en effet, que de pareilles infiltrations dans le glossaire des Basques ne peuvent être que le résultat lent et insensible de la domination impériale ou du contact avec les civilisations néo-latines. Or, demeurant posé en fait qu'il existe trace de ces infiltrations dans le document suspect, il est difficile d'en reporter la date aux premiers siècles de notre ère, car ce n'est pas ordinairement lorsque son idiome s'altère qu'un peuple fixe ses traditions héroïques. Sous condition de prouver à suffisance, voilà déjà une contradiction manifeste; il ne reste plus de place que pour l'hypothèse d'un poème composé après coup, et

(1) Max Muller, *Letter on the Turanian languages.*

cette hypothèse se trouve confirmée d'ailleurs par certains détails caractéristiques.

Je prends le second couplet du *Chant des Cantabres*, et je trouve au quatrième vers le mot *cansoa*, la chanson, le chant de guerre. Voilà un terme, non pas latin, mais néo-latin, emprunté évidemment au vocabulaire poétique des troubadours. Sans doute, le radical primitif est *cantus*; mais la création du dérivé et son application spéciale à un certain genre de poèmes n'arrive qu'avec les littératures du moyen âge. Témoins, Raynouard, Schlegel, Diez et M. Fauriel lui-même. J'ouvre au mot *chant* le dictionnaire du P. de Larramendi (1), et je lis *canta*, *cantea*, *cantua*, *otsastea*. Les trois premières expressions dérivent incontestablement du radical étranger *cantus*, modifié dans sa signification par une influence particulière et postérieure. Mais le vrai terme basque, synthétique et compréhensif, source de plusieurs dérivés, c'est *otsastea* (*bruit.*) Parmi les similaires ou analogues très rapprochés, je puis citer : *ostotsa*, *odotsa*, *ostya*, tonnerre, *otsa*, son, mint-*zoa*, parole, *otsoa*, *oxoa*, loup (*hurleur*), et plusieurs autres encore. Il n'en faut pas davantage pour établir que *cansoa* est d'importation néo-latine, et l'on peut déjà légitimement en conclure que le poème est moderne.

Je prends le second vers du couplet suivant : «Octavien est le maître du monde, *munduco jauna*.» Sur *jauna*, je n'ai rien à dire; mais *munduco?* L'idée complexe de monde a-t-elle pu jamais éclore chez un peuple aussi barbare que les Euskariens de l'époque d'Auguste, et tout ce que Strabon nous apprend sur leurs habitudes et sur leurs mœurs ne répugne-t-il pas à une pareille supposition? Dans le dictionnaire basque, *mundua*, le monde, n'a ni synonymes ni dérivés. Ajoutez-y l'identité du radical avec le mot latin de même signification, et vous pouvez hardiment assurer que c'est encore là une importation étrangère.

Que dites-vous des *armes égales (arma bardinas)* du septième

(1) P. Manuel de Larramendi, *Diccionario trilingue del Castellano, Bascuence y Latin.*

couplet? La notion générale et abstraite d'arme, d'instrument de guerre, ne suppose-t-elle pas un développement social et des habitudes d'esprit incompatibles avec la civilisation rudimentaire des Basques? Ce terme n'est-il pas, lui aussi, transporté de la langue latine ou de ses dérivés? Est-il possible d'en trouver l'équivalent ou l'analogue dans le glossaire indigène? Prenez encore le dictionnaire du P. de Larramendi, vous y verrez que la plupart des armes primitives sont conçues sous la forme concrète, et désignées par un mot qui n'a rien de commun avec les langues voisines, bien que celles-ci aient pu fournir, plus tard, des synonymes. Exemples : *makila* casse-tête ou bâton, *agapurua* massue, *aballa* ou *uballaria* fronde, *brokela* bouclier, *istoa* flèche, *tiruztaya* arc, *burantza* casque, etc., etc. Les synonymes tirés des vocabulaires étrangers sont : *sageta* (*sagitta*) flèche, *dardua* ou *azagaya* (*zagaie*) dard, *ezkutakia* (*scutum*) ou *adarga* (*targe*) bouclier, etc. Un grand nombre de termes sont empruntés directement à l'espagnol : *pica* pique, *lapza* lame, *puñala* poignard, *arbtalea* catapulte, *ezpata* épée, et cent autres encore. L'usage du mot *arma* est donc une preuve nouvelle de la fausseté du *Chant des Cantabres*; il suffirait, à lui seul, pour faire croire que ce poème a été composé à une époque relativement récente.

(La suite au prochain numéro.) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite.*) (1)

DÉDICACE, s. f. Cérémonie religieuse que la liturgie désigne également sous le nom de CONSÉCRATION.

Jacob, par une effusion d'huile, fit à Dieu la *dédicace* ou la *consécration* de la pierre de Bethel; et Salomon célébra, pendant plusieurs jours, la dédicace du temple qu'il venait de bâtir à Jérusalem.

Cette cérémonie, que le paganisme lui-même avait usurpée en l'honneur de quelques hommes célèbres ou de ses faux dieux, prit, dès le IVe siècle de notre ère, un caractère tout particulier de solennité chrétienne. La première entre les plus célèbres fut, en Occident, la dédicace de Saint-Jean de Latran, mère-église de Rome et du monde catholique, fondée par Constantin, après sa conversion, et dont le pape Saint Sylvestre fit la consécration, le 9 novembre 324, sous le vocable *du Sauveur*. Mais l'Orient avait déjà vu, en 315, l'église de Tyr relevée de ses ruines réunir, pour une fête analogue, un concours nombreux d'évêques, de prêtres et de fidèles.

Pendant la cruelle persécution de Dioclétien, l'édit impérial de Nicomédie avait, en 303, abandonné cet édifice encore neuf à la rage des démolisseurs. «La ville, dit Eusèbe Pamphyle (2), veuve et sans défense, vit alors la hache et la scie traiter les portes comme le bois de la forêt. La flamme dévora les livres et le sanctuaire. Et, peu

(1) Voir tome V, page 648.
(2) EUSÈB. hist. eccl. libr. X, c. 4. — Eusèbe de Césarée avait pris le nom de Pamphyle par vénération pour un martyr de son temps qui le portait.

satisfaits d'avoir anéanti jusqu'à la dernière trace du saint temple, les infidèles s'efforcèrent de les défigurer, même dans le sol qui en avait reçu les fondations, en y entassant toutes sortes d'immondices.»

L'édit de pacification de 313 ayant laissé toute liberté de rebâtir cette église, on la vit se relever, en peu de temps, à cette même place, soigneusement purifiée par le zèle des fidèles et sanctifiée par les chants de la liturgie.

C'est aux décennales de l'année 315 qu'en fut célébrée la dédicace. Eusèbe en a consigné les principaux détails dans un discours qu'il prononça dans cette solennelle circonstance. L'orateur adressait spécialement la parole à Paulin, évêque de Tyr, vieillard vénérable et son ami particulier. « Notre nouveau Zorobabel, dit-il à son sujet, ne s'est pas laissé abattre à la vue de l'abomination qui avait désolé le lieu saint... avant tout, il a conjuré Dieu, le père des miséricordes, de favoriser son entreprise; et, encouragé par votre assentiment il a, tout le premier, mis la main à l'œuvre. Le peuple entier, transporté d'une ardeur incroyable, s'est réuni comme un seul homme, *atque ex omnibus una ingenti manu conflata* (1). Le sol a été purifié de ses indignes souillures; et le temple du Très-Haut, dont nous admirons en ce moment la magnificence, s'est élevé aussi semblable que possible à ce type merveilleux dont les formes idéales ne peuvent tomber sous le regard... Les dimensions et la gloire de ce second temple dépassent de beaucoup celles du premier. Le vestibule, aussi remarquable par sa hauteur que par ses vastes proportions, reçoit les rayons du soleil levant (2). Il attire de loin les regards des infidèles et semble les inviter à venir prendre place dans l'enceinte d'un édifice dont la splendeur établit un si étrange contraste avec la désolante nudité qui naguère attristait nos âmes à cette même place. — Quand on a franchi le premier portique, on trouve, avant d'arriver dans l'enceinte du temple, une vaste cour carrée, entièrement à ciel ou-

(1) Euseb. Ibid.
(2) L'édifice n'était donc pas orienté.

vert, et environnée de quatre galeries que supportent des colonnes. Du reste, les entre-colonnements ne se prêtent pas tous également à la circulation de la multitude. Des treillis de bois, disposés à une moyenne hauteur, garnissent convenablement les intervalles. Au centre de la cour et à l'air libre, d'abondantes fontaines épanchent leurs ondes en face de l'entrée de l'église, et semblent inviter les fidèles aux purifications symboliques qui se pratiquent avant de pénétrer dans le lieu saint. Les prosélytes qui manquent encore d'instruction s'arrêtent là, comme il convient.

» Au-delà de cette cour sont les vestibules intérieurs, avec leurs trois portiques de front, exposés aussi au soleil levant, et ouvrant sur les trois nefs de la basilique. La baie centrale est de beaucoup plus large et plus élevée que les deux autres, qui lui servent comme de satellites, et sa porte est rehaussée de panneaux d'airain que le fer relie entre eux, et que l'art a enrichis de diverses sculptures. De nombreuses fenêtres pratiquées au-dessus du double colonnement qui limite les trois nefs y répandent des flots de lumière. Mais elle est sagement tempérée par des volets de bois, sculptés à jour avec une incroyable délicatesse, *easque fenestras variis e ligno sculpturis minutissimi operis ornavit.* Tout le sol est merveilleusement orné de marbres distribués en riches compartiments (1).

» Une clôture ferme à la multitude l'entrée du sanctuaire. Elle est aussi de bois sculpté, mais d'un travail si fin et si délicat, que le ciseau y semble atteindre le dernier degré de la plus ravissante perfection (2).

» Au-delà, c'est l'enceinte réservée où siégent sur des trônes élevés les ministres qui président aux cérémonies religieuses; et vers le milieu est établi le Saint des Saints, c'est-à-dire, l'autel de l'auguste sacrifice (3).

(1) C'est-à-dire de mosaïque.

(2) Ubi suprà. — *Utque hæc sacraria multitudini inaccessa essent, ea rursùs ligneis cancellis munivit, minutissimo opere ad summum artis fastigium elaboratis, adeò ut admirabile intuentibus spectaculum exhibeant.*

(3) C'est l'ensemble des dispositions de l'abside centrale, l'autel et sa couronne presbytériale du *Consessus.* Voir ce dernier mot, tom. v, p. 120.

» Au reste, des siéges plus modestes sont disposés avec ordre sur les divers points du temple. Au-dehors, notre nouveau Salomon a fait construire, à droite et à gauche, de vastes salles dont les portes communiquent avec les nefs latérales. Elles sont destinées à l'usage de ceux qui ont besoin d'expiation, ou bien de ceux que la grâce n'a pas encore purifiés par l'eau et le Saint-Esprit.

» Il serait bien superflu de vous faire remarquer et la prodigieuse élévation et la longueur et la largeur de ce majestueux édifice. Que pourrais-je vous dire en outre de la richesse et de l'abondance de tant de précieux ornements dont l'éclat éblouissant atteste, de toutes parts, l'incroyable munificence et du pasteur et des fidèles? Que vous dirai-je des cèdres du Liban que la main du seigneur avait plantés pour la décoration de son temple, et qui semblent faire éclater au-dessus de nos têtes, la joie prophétique dont parle le psalmiste! Mais à quoi bon vous décrire l'ingénieuse disposition de l'ensemble, ou les inimitables beautés des détails, lorsque le témoignage de vos yeux dépasse de beaucoup tout ce que le discours tenterait inutilement de vous faire comprendre. »

Cet extrait du discours d'Eusèbe Pamphyle a, sans doute ici un intérêt de circonstance, puisqu'il se rattache à l'histoire de la première dédicace connue d'un édifice chrétien. Mais de plus il nous révèle dans ses détails l'intime relation que les églises de ces temps reculés avaient, même en Orient, avec la forme et le plan général qui furent adoptés, dans les âges suivants pour l'intérieur de nos cathédrales importantes.

Nous ferons observer, en outre, que la description de l'évêque de Césarée, quant à l'église proprement dite, a la plus grande analogie avec celle dont un écrivain célèbre a signalé, de nos jours, les principaux traits, à l'occasion de la précieuse découverte qu'il venait de faire dans les ruines de l'ancienne Tyr de Phénicie, aujourd'hui plus connue sous le nom de Sour (1).

(1) Voir, tome v, page 92 de cette *Revue*, ce que nous avons dit de la découverte de M. Renan.

La mosaïque de Sour porte, il est vrai, sur un de ses compartiments, la date de 652. Mais rien n'empêche de supposer que le riche pavé composé de marbres variés et à compartiments dont parlait notre orateur, au jour même de la dédicace, avait dû être restauré à cette année précise; ou, mieux encore, qu'on avait renouvelé, après 337 ans d'existence, une œuvre d'art faite à la hâte, dans un moment d'enthousiasme et d'ardente réaction contre la frénésie des démolisseurs de l'église antérieure.

La *dédicace* est réservée aux évêques. Nous sortirions du cadre, essentiellement restreint de ce vocabulaire, si nous voulions reproduire ici les détails de cette cérémonie, l'une des plus longues et des plus intéressantes du culte catholique. Au tome v, page 578, nous avons parlé des douze croix qui, d'ordinaire, en conservent le souvenir dans les églises consacrées. Mais à aucune époque ces croix ne furent en usage pour une simple bénédiction de la Maison de Dieu. Cette dernière cérémonie est également réservée à l'évêque. Néanmoins, tout prêtre peut la faire par délégation épiscopale.

DEGRÉ, s. m. Marche d'un escalier, d'un sanctuaire, d'un autel. Dans ce dernier cas, le degré ne doit pas se confondre avec le gradin, dont la destination spéciale est d'étager des candélabres, des reliquaires, des vases de fleurs, etc., etc., de manière à les mettre en vue, et à former rétable sur le bord opposé de la table du sacrifice.

Il convient que les degrés d'un autel soient en nombre impair, et au nombre de trois si l'on veut se conformer à la pratique la plus générale.

DÉLIT, s. m. Une pierre de taille est en *délit* lorsqu'on l'a posée en sens contraire à son lit de carrière; ce qui diminue considérablement sa force et ses conditions de durée.

DÉMON, s. m. Ange déchu personnifiant le génie du mal. Il est figuré sous la forme d'un serpent, au début de son histoire. C'est le type que les plus anciens monuments d'art chrétien em-

pruntent de la Genèse, en représentant le démon avec Adam et Eve, mais en rapport direct avec la première femme, comme souvenir caractéristique de la chute originelle. Au cimetière romain de Sainte-Agnès, le séducteur de la mère des hommes prend les dehors de la figure humaine. Sa tête hideuse domine un buste qui se termine en queue de serpent. Il s'élève ainsi au-dessus de l'arbre du fruit défendu et contemple ses deux victimes avec une joie féroce. Ce sujet, peint à fresque et publié par M. Perret (planche XLI, tome II de son travail sur les catacombes de Rome), est peut-être le premier exemple de ce genre de monstrueuses transformations.

A douze siècles de distance, Arnaut de Moles l'a reproduit dans la verrière de la Création qui orne, à Sainte-Marie d'Auch, la chapelle du Purgatoire. Autour de l'arbre de la science du bien et du mal est enroulé un énorme reptile, dont les replis tortueux embrassent la tige dans toute sa hauteur. Ils se terminent par un buste de jeune fille, qui avance à travers le feuillage et se penche artificieusement vers la mère des hommes. On voit, au geste persuasif de sa main gauche, que ce mauvais génie cherche à rassurer Eve sur les suites de sa désobéissance, en lui disant : « vous ne mourrez point, » tandis que, de la droite, il lui présente le fruit défendu. — Les traits encore indécis d'une vierge à peine adolescente, entés sur le corps du plus rusé des animaux, avaient paru à quelques artistes l'expression la plus complète de la puissance de séduire. Assez souvent ils donnèrent à cette face les dehors éblouissants de la beauté sensible; ils l'encadraient soigneusement, comme aux stalles d'Amiens, par exemple, dans les tresses d'une ondoyante chevelure.

Ailleurs, au contraire, ils auraient voulu emprunter de l'Enfer le type du laid absolu, pour mieux rendre la haine jalouse et la profonde malice de l'ennemi du genre humain. C'est ainsi qu'aux boiseries de notre Métropole l'entailleur substitue à la jeune séductrice les traits hideux d'un être dont l'ensemble et les détails ne sauraient exprimer que la charge de la figure humaine. Tandis que,

dans le vitrail de la Création, le peintre, uniquement préoccupé de l'union intime de la volupté et de la ruse, a trouvé plus piquant de faire contraster les grâces pures et naïves de la première femme, encore innocente, avec les grâces molles et perfides de ce premier type de la séduction.

Déjà au VIe siècle, la forme humaine du démon se complétait dans un diptyque cité par Gori (1). Notre Seigneur délivre le démoniaque; et le démon, ainsi figuré au-dessus de la tête de cet infortuné, sort de son corps, obéissant à l'ordre que Jésus lui intime par une simple bénédiction.

Néanmoins, l'iconographie chrétienne fut sobre de pareils sujets jusqu'au XIe siècle. Mais à partir de cette époque, la forme humaine du démon se trouve mêlée à toutes les scènes des deux Testaments, comme à toutes les légendes qui traitent de son intervention dans les choses d'ici-bas. L'imagination des artistes affecte aussi de l'associer aux figurations les plus étranges et les plus hideuses d'animaux fantastiques pourvus d'ailes, de queue, de pieds et de mains crochus, couronnant cet incohérent ensemble d'une figure humaine horriblement grimaçante. Les chapiteaux de la célèbre église de Vézelay (Yonne) sont couverts de ce genre de reproductions, où il est facile de reconnaître certaines visions de saint Antoine et de saint Benoît, ou bien des traits saisissants de morale évangélique, l'histoire du mauvais riche, par exemple.

A partir du XIIIe siècle, le génie du mal revêt un caractère moins terrible; il est souvent ridicule dans son allure : sa physionomie est plutôt dépravée ou ironique qu'effrayante et cruelle. A Notre-Dame de Paris, porte centrale de l'ouest, la scène du pèsement des âmes nous montre un petit diable déloyal qui, de sa main crochue, cherche à peser sur l'un des plateaux de la balance que tient saint Michel, et s'efforce de le faire pencher de son côté. A Notre-Dame de Cahuzac, près de Gimont, les ruses du séducteur des âmes simples et crédules sont figurées sur un chapiteau par

(1) Tom. III, pl. VIII.

un démon revêtu d'une peau de renard. Il cherche à capter les poules qui l'écoutent encore, et cache dans la hotte qui se voit accrochée à son dos celles qui déjà se sont laissé prendre. Le sculpteur gascon du XVIe siècle traduisait ainsi, à sa façon, les naïfs fabliaux des époques antérieures.

Dans les boiseries de Notre-Dame d'Auch, à la parclose de gauche de la 63e haute stalle, Jésus vient de mourir entre les deux larrons. Un bel ange, emporté sur un nuage, tient de ses deux mains le Saint-Graal (1), c'est-à-dire le calice dans lequel est déposé le sang du Rédempteur. A sa droite, un ange semblable emporte l'âme du bon larron; et les deux messagers célestes s'élèvent, d'un grand air de triomphe, sur leurs ailes déployées.

Au-dessus de la croix de gauche, l'âme du mauvais larron, en petite figure humaine comme la première, est entraînée de force par un démon qui la retient de sa main gauche et l'accroche à mi-corps de sa gaffe infernale. La première de ces deux âmes a joint ses mains et s'abandonne en toute confiance au bon ange qui l'enlève. La seconde résiste au démon et se débat en sens contraire. L'esprit malin, entièrement nu, est couvert de poils longs et hérissés sur ses bras, ses cuisses et ses jambes, qui se terminent en triple griffe. Il est pourvu de mamelles gonflées et pendantes, comme le diable souverain, gras et lippu, qui trône dans les voussures de la porte centrale de Notre-Dame de Paris. Celui d'Auch est couronné comme l'autre; mais sa couronne est de flammes qui s'échappent entre deux cornes divergentes. Sa large bouche, ses longues dents et ses deux oreilles horizontales complètent la charge de la figure humaine. Enfin, une longue queue traînante et à extrémité velue se rattache, en serpentant, au coccyx de ce vilain démon, dont la brutalité laisse percer un certain air de bonhomie bouffonne.

DENT-DE-SCIE, s. f. Genre d'ornement dont le nom accuse la forme. On le voit commencer au XIe siècle, se propager dans le

(1) Voir ce mot, tom. V, p. 623.

XIIe, et se reproduire même, parfois et comme exception, dans le XIIIe. Les dents-de-scie sont donc plus spécialement caractéristiques de la période romane, vers la fin de laquelle on a très souvent tronqué leurs angles saillants.

DENTELLE, s. f. Ce mot, comme celui de *dentelure,* s'applique en général à toutes les découpures à jour, faites sur la pierre, le bois, les métaux, etc., etc. Ce genre d'ornementation est d'un fini remarquable aux boiseries du XVIe siècle qui décorent le chœur et l'avant-chœur de notre cathédrale.

DÉTREMPE, s. f. Genre de peinture pour laquelle les couleurs se préparent à l'eau, avec mélange de colle ou de gomme, de blanc d'œuf, etc., etc., sans chaux ni corps gras. Avant l'invention de la peinture à l'huile (XVe siècle), on ne connaissait guère d'autre procédé que la détrempe pour l'emploi des couleurs. Ces sortes de peintures n'ont ni le luisant désagréable de l'huile, ni la même facilité à noircir. Elles se conservent longtemps, et leur éclat est d'autant plus vif qu'elles sont plus exposées à la lumière. Mais l'eau et les injures de l'air les altèrent facilement. Pour les fresques, les gouaches et les aquarelles, les couleurs sont aussi détrempées dans l'eau.

DEVANT D'AUTEL, s. m. Ce mot désigne, dans sa généralité, la face antérieure du tombeau de l'autel, depuis la table du saint sacrifice jusqu'au socle qui la sépare du marche-pied. Dans un sens plus restreint, le DEVANT D'AUTEL est l'ornementation qui pare sa face antérieure de motifs *fixes* ou *mobiles*.

De nos jours on se contente, presque sans exception, de donner à cette face une décoration *fixe*, du moins en France : la menuiserie, la sculpture, la plastique et la peinture en font tous les frais, soit que l'autel affecte la forme d'un tombeau proprement dit, soit qu'il se compose d'une simple table sur deux ou plusieurs colonnes, comme, par exemple, les trois autels que l'on vient de placer à la chapelle qui s'achève au petit séminaire d'Auch. Cette forme particulière suppose que des reliquaires trouveront leur place sous la table du Saint-Sacrifice.

Mais, dans les siècles antérieurs, cette décoration était sur parements *mobiles*, dont la couleur variait avec la fête. Si les églises des paroisses rurales se contentaient bien souvent d'un modeste autel en pierre, à peine revêtu de toile ou d'étoffe commune, les cathédrales, les abbatiales, les collégiales, etc., etc., paraient leurs autels de cuirs goffrés et dorés, de draps d'or brodés à l'aiguille, avec des figures à sujets historiques. Parfois même, les parements étaient métalliques, à motifs sculptés ou repoussés, enrichis d'émaux cloisonnés et de pierres fines. Tel est encore le célèbre *devant d'autel* de Bâle, qu'un antiquaire a sauvé de nos jours, et qui servit longtemps à sa primitive destination, aux jours de fêtes solennelles. Ce riche monument d'art chrétien, tout en or, pèse environ 25 marcs. Sa hauteur est de 1m 22 et sa largeur de 1m 85. La planche d'or, travaillée au repoussé, est fixée sur un fond de bois de cèdre de 0, 08 d'épaisseur. Des motifs d'architecture, des inscriptions, des arabesques, le tout mêlé d'animaux et de sujets historiques, forment l'ensemble de son ornementation. Dans le partage de fonds d'églises, qui se fit en 1834 entre la ville et la campagne de Bâle, le devant d'autel échut à la campagne, et le gouvernement du canton en ordonna la vente. C'est M. le colonel Theubet qui en devint acquéreur.

DÉVIATION, s. f., changement de direction. — Généralement parlant, ce mot n'a pas d'autre signification. Dans la direction d'une ligne droite, il signifie que la ligne se brise sensiblement au point où elle se dévie, pour prendre une direction nouvelle. Et, à ce point, celle-ci forme un angle en s'inclinant sur la première.

L'axe principal d'une église est la ligne longitudinale qui passe par le milieu de son plan général, et la coupe en deux parties égales, nord et sud par exemple, lorsque l'édifice est orienté.

L'axe a donc une *déviation* lorsque cette ligne s'infléchit sur elle-même, et se dévie de sa première direction en déclinant soit à droite soit à gauche.

On a observé que ce fait de la *déviation de l'axe* caractérise un certain nombre d'églises importantes du moyen âge. Mais on n'est

pas bien d'accord sur le véritable motif de ce changement de direction, qui pourtant n'est jamais brusque au point d'affecter péniblement le regard.

L'explication la plus plausible suppose que cette déviation est intentionnelle et qu'elle a pour objet de symboliser ce trait des historiens sacrés de notre Rédemption : *Et inclinato capite expiravit*, et ayant incliné sa tête, Jésus expira.

Du reste, il est admis que les chapelles rayonnantes, disposées selon la courbe de l'abside, forment la couronne symbolique qui ceint ici-bas la tête du Sauveur des hommes. L'autel principal figure plus spécialement cette auguste tête, dans le plan de l'édifice. La nef centrale représente son corps en croix; et les deux croisillons du transsept figurent les bras étendus. Pourquoi ne verrions-nous pas le complément de cette mystérieuse analogie dans la déviation de la partie de l'axe qui passe au chevet de l'édifice et fait décliner l'autel principal?

DEVISE, s. f. Espèce d'emblème accompagné de quelques mots appropriés, quand la devise est complète.

L'objet emblématique est appelé le *corps* de la devise, et la légende appropriée en est l'*âme*. Dans l'ordre des Chevaliers de l'Etoile, institué par le roi Jean, la *figure* de l'astre est le *corps* de la devise propre à cet Ordre; et les mots MONSTRANT REGIBUS ASTRA VIAM forment son *âme*. Les monuments du XVe et du XVIe siècle présentent assez souvent des devises, surtout dans les verrières monumentales. Leur interprétation fournit ordinairement des données historiques propres à nous fixer sur leur provenance (1).

DIADÈME, s. m. Bandelette ornée qui ceignait jadis les têtes couronnées, en signe d'autorité souveraine. D'abord fort étroite, cette bandelette s'élargit insensiblement chez les Orientaux, au point de couvrir une grande partie du front. Alexandre le Grand

(1) On peut voir au tome II, page 520, notre étude sur l'unique inscription qui se trouve dans les boiseries de Sainte-Marie d'Auch. L'interprétation la considère au double point de vue d'une devise ou d'une signature d'entailleur.

la portait, en outre, pendante sur les épaules, à l'exemple des rois de Perse.

Le diadème fut, de bonne heure, un des éléments d'ornementation emblématique dans l'iconographie chrétienne. On en ceignit le front des saints, en rehaussant cette élégante bandelette de perles et de pierres précieuses. Du reste, Baronius écrit que l'apôtre Saint Jacques portait sur le front une lame d'or, comme insigne de sa dignité épiscopale. Il n'est donc pas étonnant que parfois on retrouve le diadème au front de quelques anciens évêques, dans les portraits qui les représentent.

DIAMANT, s. m. La *Pointe de Diamant,* dans la période romane, est un ornement en forme de petite pyramide excessivement abaissée. Elle diffère de la *tête de clou* en ce que la pointe de diamant forme une sorte d'étoile à quatre rayons qui lui sont propres.

Ces deux motifs, faciles à confondre, décorent ordinairement l'archivolte des grandes baies et les moulures des corniches extérieures.

DIAPRÉ, ornement *diapré*, c'est-à-dire composé de fleurs, de fleurons, etc., etc., sculptés ou peints sur le nu d'une muraille. Les compartiments où sont placés ces gracieux détails sont d'une forme polygonale et ménagée de manière à reproduire une sorte de réseau cloisonné et continu. — En France, l'église qui, à notre connaissance, se distingue le plus par ces sortes d'ornements est la cathédrale de Bayeux. Les deux murs qui portent la voûte centrale sont couverts de nattes délicatement tressées, où le ciseau de l'artiste a sculpté des écailles imbriquées, des fleurs, des fleurons et autres motifs à dessin très varié. Au-dessous de la corniche inférieure qui suit la ligne des galeries, les quatre feuilles réunies en chaîne font ceinture à l'édifice, en guise de légère guirlande sculptée dans l'épaisseur de l'appareil. — Du reste, le caractère essentiel de l'ornementation diaprée consiste en ce que les fleurs et autres motifs, distribués et cloisonnés dans les compartiments par le sculpteur, ne dépassent jamais le niveau du parement vu.

VIES DES POÈTES GASCONS

IV

FRANÇOIS LE POULCHRE,

SEIGNEUR DE LA MOTTE-MESSEMÉ.

Manuscrit original, t. IV, non paginé.
Copie, tome V, p. 146-149.

François le Poulchre, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de La Motte-Messemé, se vantoit d'estre descendu en ligne directe de cet antique consul romain Appius Pulcher, qui signala si hautement sa valeur soubs le fameux Lucullus. Quoyqu'il dise en mille endroits de ses écrits qu'après que Rome eust esté envahie par la puissance des Goths et des Vandales, et que les successeurs de ce vieux consul romain se furent espandus en plusieurs endroits de l'Europe, et qu'enfin les principaux d'entr'eux eussent choisi pour lieu de leur habitation la noble et fertile province d'Anjou, si est ce que je crois qu'il lui eust esté bien malaisé de justifier une si longue et si ancienne genealogie dont le temps qui ruine tout a peu abolir les titres. Il est bien vrai qu'il dit qu'il les conservoit precieusement, si est ce qu'il demeure d'accord qu'il n'en a que depuis cinq ou six cens ans, ce sont ses propres termes, c'est à dire depuis que ses ayeux eurent basti des maisons en Anjou et se feurent alliez avec des plus illustres familles de Bretagne, de l'Anjou et du Poitou (1). Quoi qu'il en soit il nasquit en Anjou (2) lui-mesme au chasteau

(1) C'est à la page 4 des *Sept livres des Honnestes Loisirs* que François le Poulchre raconte avec la plus superbe assurance que les successeurs d'Appius Pulcher, après avoir longtemps erré dans le monde, vinrent enfin planter leur tente sur la terre angevine. Il déclare que ses titres, *authentiques et probants*, remontent à plus de six cents ans. Décidément le Poulchre était bien digne de naître en Gascogne!

(2) C'est sans doute par distraction que Colletet a placé en Anjou et au château de Marsan le berceau de notre poète. Le Poulchre a bien assez clairement informé ses lecteurs qu'il vit le jour à Mont-de-Marsan.

de Marsan environ l'an.... (1). Comme son pere estoit surintendant de la maison de Marguerite, reyne de Navarre, sœur du roi François Ier, il eut aussi l'honneur d'avoir pour parrain ce grand monarque, et pour marraine ceste grande et genereuse princesse (2) qui prit un grand et merveilleux soin de luy dès sa naissance jusqu'à le faire nourrir dans son chasteau de Marsan et à son occasion d'exempter pour jamais de tailles sa nourrice et tous les siens (3). Et dès qu'il commença de croistre et cajoller, elle voulut toujours l'avoir auprès d'elle, le fit tous les jours manger à sa table, si bien que quelques etrangers qui pussent arriver, il ne changeoit jamais de place (4). Après tant de marques de bonne volonté que cette princesse lui tesmoignoit, il n'y a point d'avancement ni de fortune qu'il n'eust pu apparemment esperer d'elle si elle eust vescu davantage. Mais le malheur de cet enfant voulut qu'il la perdit à l'aage de trois ans, c'est à dire en un aage innocent où ce malheur ne lui pouvoit pas encore

(1) L'abbé Goujet (tome XIII, p. 86) croit que le Poulchre naquit vers 1545. M. Monmerqué, dans un excellent article de la *Biographie universelle*, préfère l'année 1546, et cette date est justifiée par les vers dans lesquels le Poulchre nous apprend qu'il demeura pendant près de trois ans, depuis sa naissance jusqu'à la mort de Marguerite de Navarre, auprès de cette maternelle protectrice. Marguerite étant morte le 2 décembre 1549, il est bien évident que la date de 1546 est la bonne. Une faute d'impression probablement a fait dire à M. P. Louisy, dans la *Nouvelle Biographie générale*, que le seigneur de La Motte-Messemé naquit *vers* 1540.

(2) Le Poulchre (p. 3 des *Honnestes Loisirs*) nous donne à ce sujet les détails que voici :

J'eus l'honneur pour parrain d'avoir le roi François
Pour marraine sa sœur Royne des Navarrois
Qui me favorisa jusque là elle mesme
Me tenir sur les fons le iour de mon baptesme,
Faict par un grand preslat l'evesque du Loron. (*Sic* pour d'Oloron).
Sitost que i'eus dehors du maternel giron
Aperceu du soleil la clarté iournalière
Qui au Mont de Marsan m'apparut la première
Ayant dans le chasteau de ce lieu là esté
Où la Royne logeoit, lors ma nativité,
Qui ne me vist sitost d'un chrestien la marque
Qu'elle mesme ne fust la guide de ma barque.

(3) Colletet ne fait là que mettre en prose les vers du filleul de Marguerite, qui fut par elle pourvu de nourrice,

Logée en son chasteau, que si bien elle traicta
Qu'à mon occasion de taille l'exempta
Et les siens à iamais. Puis hors de la mamelle
Voulut pour son plaisir m'avoir tousiours près d'elle.

(4) Me faisant mesmement à sa table manger
En présence des siens, ou de quelque estranger
Qui peut y arriver, ne changeant onc de place.

estre fort sensible. Il ne laissoit pas pourtant, dit-il, de demander à toute heure sa Reine et sa bonne Maistresse, et rien ne le pouvoit appaiser, si ce n'est que quand on luy disoit qu'elle reviendroit le lendemain (1). Mais ce lendemain ne reveint jamais ny pour luy ny pour tous les doctes esprits de son siecle qu'elle honoroit de son estime, et qu'elle obligea toujours de ses bienfaits et de ses faveurs aupres du Roy son frere. Au deffaut de cette genereuse princesse les parents de ce jeune enfant eurent le soin de luy faire apprendre les premiers elemens des lettres et les premiers rudimens de la grammaire, et mesme après qu'ils l'eurent faict instruire dans la creance de l'Eglise Romaine du sein de laquelle sa naissance l'avoit separé, on le fit venir dans l'Université de Paris en intention de l'eslever dans la cognoissance des plus hautes sciences. Mais soit qu'il n'y eust pas rencontré des maistres conformes à son humeur, ou plustost comme cette fameuse Université en estoit alors remplie d'excellens en toute sorte de professions, qu'il n'eust pas beaucoup moins d'inclination aux travaux de l'etude qu'aux travaux dangereux de la guerre; il profita si peu dans ces exercices pacifiques qu'il ne fut jamais accusé d'avoir trop chargé son esprit du pesant faix de la profonde intelligence des sciences et des langues (2). Il quitta donc la discipline du college pour suivre celle des armées, et dans le dessein qu'il avoit de se rendre considerable dans cette profession turbulente, d'abord il voulut porter les armes en qualité de soldat, auparavant que de briguer une charge de capitaine, et s'achemina en Guyenne (3), comme il dit lui-mesme :

(1) Elle mourut, dit le poète,

Lors qu'estois sur la fin de ma troisiesme année
Année pour iamais à tout deuil destinée,
Que l'on m'avoit mené par son commandement
Chez mon père en Anjou pour me prendre en passant
En France où elle iroit trouver le Roi son frère.

Le Poulchre (même page 3) appelle cette protectrice si regrettée :

Un Phœnix en ce monde, en l'autre une déesse.

(2) *Habemus confitentem reum.* Le poète dit de ses études (p. 11) que :

N'y ayant pas son cœur il en a peu profité.

(3) ... Ie remply une place d'archer
Voulant estre soldat premier que capitaine.
Partant ie m'en allé au voyage en Guyenne...

Avecque ce grand duc non moins vaillant que bon
Race de Saint-Louis, dit Louis de Bourbon,

c'est à dire avec le prince de Condé qui l'esprouva en beaucoup d'occasions. Et après cela il n'y eut point de guerre de son temps, de bataille, ny de rencontre memorable où il ne se rencontrast, et où son courage et sa valeur ne parussent au dernier point. Mais puisqu'à l'exemple de Blaise de Montluc il a pris le soin d'escrire sa vie et ses diverses aventures, ou plustost puisque ce fut à son exemple que ce mesme de Montluc escrivit ses commentaires, et d'ailleurs que mon dessein n'est pas de faire icy la vie des capitaines, mais des poetes, j'exhorte mon lecteur curieux de consulter l'original que le Poulchre écrivit en vers, s'il est vrai qu'il se puisse resoudre à lire des rimes si plattes et si rustiques. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de belles et de bonnes choses dignes d'estre sceües de celui qui aime l'histoire de ce tems la qui n'est pas desagreable d'elle-mesme. Mais je ne scaurois m'empescher de dire qu'elles sont escrites de si mauvaise grace et avec tant de bassesse et de contrainte qu'il ne faut pas faire un petit effort dessus soi pour lire beaucoup plus de mauvais vers que l'*Eneide* de Virgile n'en contient de bons, ce qui soit dit sans comparaison de l'un à l'autre. En un mot si cet ouvrage peut subsister, ce n'est qu'en la consideration de plusieurs particularitez qui le composent et dont tous les historiens de son siecle n'ont jamais parlé, ne les aiant jamais sçües. Ce poeme, s'il est vray que ces rimes ou ces fatras historiques meritent un si beau nom, est intitulé : *les Honnestes Loisirs du Seigneur de La Motte Messemé* (1).

Il est divisé en sept livres qui portent le nom des sept planettes, comme l'histoire de Herodote porte le nom des neuf muses, et le

(1) Voici le titre complet : *Les sept livres des Honnestes Loisirs de Monsieur de La Motte Messemé, chevalier de l'ordre du Roy et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, intitulez chacun du nom d'une des planettes, qui est un discours en forme de chronoviologie où sera veritablement discouru des plus notables occurrances de nos guerres civiles, et des divers accidens de l'Autheur. Dedié au Roy, plus un meslange de divers poemes, d'elegies, stances et sonnets.* A Paris chez Marc Orry, rue Sainct Jacques, à l'enseigne du Lyon rampant. 1587. 1 vol. in-12 de 288 feuillets.

Zodiac poetique de Marcel Palingene porte aussi le nom, ut videtur, des douze signes du zodiaque. Il fut imprimé à Paris l'an 1587 sur la recommandation que Scevole de Sainte Marthe [fit] à l'imprimeur (1). L'auteur dit dans sa preface qu'ayant esprouvé son païs aussi peu favorable envers luy que la Grece le fut autrefois à Miltiade, à Pelopidas et à Timoleon, et que Rome le fut au grand et fameux Coriolan, il se retira comme par un ostracisme volontaire auprès de Saint-Nicolas en Lorraine dans le chasteau de Bouzemont qui appartenoit à Philippe de Ludre, sa femme (2), et que là il consacra (3) ses heures de repos et de loisir à composer cet ouvrage, et sur ce qu'en un voiage qu'il fit à Paris il en communiqua les premiers livres à Pierre (4) de Ronsard et à Scevol de Sainte-Marthe il fut exhorté de par eux de le poursuivre et de le mettre au point où on le void maintenant. Indulgence merveilleuse de ces deux grands poëtes qui supportoient en autruy des defauts et des foiblesses dont ils n'estoient point capables eux-mesmes! Bien loin de faire comme ces petits et lasches esprits de nostre siecle qui ne (5) peuvent aprouver des choses qu'ils ne scauroient faire, et qui sont en effet au dessus de leur petite intelligence (6)! Mais affin que l'on juge de ces vers par cet eschantillon voicy le commencement de son premier livre intitulé la Lune:

Si chacun eut escrit de sa vie les faits
Pour faire voir aux siens comme dans des portraits,

(1) Cet imprimeur était Pierre Hury, demeurant près Saint-Hylaire, à la cour d'Albret.

(2) M. Monmerqué s'exprime ainsi: « Le Poulchre se maria en 1570 avec Emée Savary, dame de Saché et de la Haulte Chevrière. Mais cette union, qu'il peint sous les couleurs les plus douces, fut trop tôt terminée: une maladie violente enleva Emée à Le Poulchre après dix-huit mois de bonheur... L'abbé Goujet lui donne pour femme Philippe de Ludre, dame de Bouzemont. C'est une erreur contredite par l'ouvrage même de Le Poulchre » J'en demande bien pardon à l'ombre de M. Monmerqué, mais c'est, au contraire, une vérité prouvée par l'ouvrage même de Le Poulchre. Le magistrat bibliophile n'avait donc jamais lu l'*Avertissement au lecteur* mis en tête *des Honnestes Loisirs*, où Le Poulchre parle de son séjour à Bouzemont, « l'une des maisons de dame Philippe de Ludre ma femme près Sainct-Nicolas en Lorraine » ?

(3) Colletet a écrit: il destina, consacra. Le lecteur a le choix entre ces deux verbes.

(4) *Pierre* a été écrit au-dessus du mot *sieur* qui n'a pas été effacé. A la rigueur on peut donc lire: au sieur Pierre de Ronsard.

(5) Colletet avait d'abord écrit: qui ne sçauroient. Il a laissé subsister cette expression qu'annulle évidemment l'expression *peuvent*.

(6) *Portée* suit *intelligence*.

Comme dans des tableaux eminens, remarquables,
De leurs predecesseurs les actions louables,
A l'imitation du premier des Cesars
Qui le soir escrivoit lui-même les hazards,
Les assauts, les combats, et les actes de guerre
Que sa main valeureuse, eslargissant sa terre,
Avoit au long du jour exploité vaillamment
Chacun dans sa maison monstrerait clairement
Qui fut son trisaïeul, bisaïeul, son grand pere,
Et les progeniteurs anciens de sa mere.

Et le reste qui va d'un mesme air et qui justiffie assez qu'il estoit bien plus adroict à se servir de l'espée que de la plume, et à commander en qualité de vaillant capitaine que de suivre les Muses en qualité de poete. Aussi en demeure-t-il d'accord lui-mesme dans une epistre en vers qu'il adressa au roy Henry III où il parle de la sorte à ce docte prince :

Je ne me puis resoudre à passer plus avant :
Car las je ne suis point, je l'avoue, sçavant.
J'escris sans sçavoir l'art, sans sçavoir les cesures
Ni non plus des mots longs que des briefs les mesures.
Je ne sais comme il faut faire un deguisement,
L'oreille me conduit pour juger seullement
Si mes vers sont de dix, ou s'ils sont hexametres,
Car je ne suis versé point autrement aux lettres,

et le reste qui ne justiffie que trop à sa confusion que son sentiment est plus remply de verité que d'humilité.

Ces sept livres qui, comme j'ay dit, portent le titre des *Honnestes loisirs* donnerent subiet à ceux de son siecle de donner à ce livre un sens tout contraire à celuy de l'autheur et de les railler en disant que c'estoient les deshonnestes loisirs d'un tel. Ce qui doibt servir d'avertissement à ceux qui donnent des titres bizarres, equivoques ou ridicules à leurs livres, puisque comme à l'ongle on cognoist le lion, par le titre d'un livre on peut quelquefois juger de l'esprit ou du raisonnement de l'autheur.

Ces sept livres sont suivis de plusieurs sonnets intitulés *les*

Amours d'Adrastis, desquels je ne diray rien davantage sinon que comme l'Adraste des anciens estoit celle là mesme qu'ils nommaient Nemesis ou la deesse de vangeance, qui punissoit tost ou tard les crimes des hommes, je ne doute point que sa maistresse se voyant louée par de si mauvais vers ne l'ait par des rigueurs extraordinaires justement chastié de son ignorance, ou du moins qu'elle ne l'ait jugé indigne de ses faveurs amoureuses. Je ne citerai pas un de ses sonnets, puisque je n'ay pas aujourd'huy assez de complaisance pour charger le papier d'autres impertinences que des miennes propres.

Ensuite de ces amours il y a un livre de melange de vers amoureux et d'autres matieres dédié aux princes, aux seigneurs et aux doctes hommes de son tems, qui ne sont agreables que par la diversité des poëmes et par le merite des personnes qu'il celebre (1) et de tout ce grand amas de rimes je n'en citerai que ces six vers qui sont la fin d'un sonnet adressé à sa maistresse à laquelle, après avoir dit qu'elle entend la messe devotement, qu'elle jeusne, qu'elle se confesse et qu'elle exerce des charités, il conclut assez ingenieusement ainsi :

Vous faictes tout cela, mais ce seroit resver
De croire que cela tout seul vous pust sauver.
Ne vous y arrestez, je vous prie, Madame;
D'aller en Paradis le plus certain moyen
C'est de rendre à chacun ce que l'on a du sien:
Rendez moi donc mon cœur, vous sauverez vostre ame.

Cela s'appelle une seule fleur dans un vaste parterre, et une seule hirondelle pour tout un printems.

L'autheur fit encore imprimer a Paris l'an 1595 un autre livre en prose et en vers, intitulé les Passetems de Monsieur de la Mothe-Messemé (2). C'est la qu'a l'exemple du grand Michel de

(1) Variante : dont il célèbre le nom.

(2) Le *Manuel du Libraire* ne signale point cette première édition. On a du même auteur, dit M. Brunet, un mélange de vers et de prose intitulé : *Les Passe-Temps; 2e édition, augmentée d'un second livre*. Paris, J. le Blanc, 1597, in-8°. M. Brunet ne se trompe-t-il pas en changeant, dans le titre du livre, le singulier en pluriel? Je puis attester, *de visu*, que la première édition est intitulée ainsi : *Le Passe-Temps de Monsieur de la Motte-Messemé*, et que j'ai tout lieu de croire que le même titre se

Montagne dans ses *Essais*, il fait d'assez belles réflexions sur les choses memorables de son tems, tant sur celles qu'il avoit vues durant l'espace de trente cinq ans qu'il avoit porté les armes pour nos Rois que sur celles qu'il avoit observées pendant le repos dont il jouit depuis dans sa maison soit en Poitou, soit en Lorraine. Quoy qu'il s'y extravague en beaucoup d'endroits et qu'il y emploie des metaphores et des comparaisons insolentes, si est ce qu'il y a quelques endroits aussi dont la lecture ne sera pas infructueuse. Il y compare les evenements de son siècle à ceux des siecles passez, et faict bien voir que quelque aversion qu'il eust de l'estude au commencement de son aage, il ne l'avoit pas toujours eüe jusqu'à sa fin, puisqu'il paroist bien par là qu'il avoit feuilleté les anciens autheurs et surtout Plutarque dès qu'Amiot l'eut faict parler françois.

Sur la fin de ses discours en prose il y a un poëme qu'il appelle songe à l'antique dédié au docte Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, songe, dit il, qu'il fit apres avoir tenté tous les moiens imaginables de rentrer dans la jouissance de ses biens dont le revenu montoit à la somme de plus de douze mille livres par an, qui luy avoient esté injustement envahis par ceux qui se disoient les catholiques de la Sainte-Union, et par là il paroist bien, s'il n'estoit pas si excellent poëte, qu'il estoit au moins grand et fidele serviteur de son prince legitime. Finalement il conclut ce livre par un autre recueil de ses vers amoureux qui ne sont guères meilleurs que les precedens.

Il mourut environ l'an.... (1) agé de plus de soixante cinq ans. Sa devise estoit : *Suum cuique pulchrum*, faisant allusion sur son nom de Poulchre (2).

retrouve dans la 2e édition. M. Monmerqué déclare n'avoir pas vu la première édition. Rien pourtant n'était plus facile que de la consulter à la Bibliothèque impériale, où elle est placée dans la réserve.

(1) M. Monmerqué déclare que l'époque précise de la mort de le Poulchre est inconnue, et qu'on voit seulement, par l'avertissement qui précède la 2e édition du *Passe-Temps*, que ce poète ne vivait plus en 1597. Si le Poulchre, né en 1546, avait, comme le prétend Colletet, vécu plus de 65 ans, sa vie se serait prolongée jusqu'en 1611, ce qui s'éloigne singulièrement de la date désignée par M. Monmerqué. Mort avant 1597, le Poulchre aurait eu cinquante ans à peine.

(2) Le Poulchre a arboré au frontispice de ses livres cette autre devise : *Fortitudo lenitati comes.*

Scevole de Sainte-Marthe, François Bellion, la demoiselle de Rivery (1) et plusieurs autres beaux esprits et personnes de condition l'ont hautement loué dans leurs vers latins et françois (2).

APPENDICE.

Extraits des **Honnestes loisirs** *et du* **Passe-temps.**

Comme les deux petits volumes de Le Poulchre sont des plus rares, les lecteurs qui ne les connaissent pas et qui parviendraient difficilement à se les procurer ne seront pas fâchés d'en trouver ici quelques bribes.

Dans l'Epître dédicatoire des *Honnestes loisirs* adressée à Henri III, roi de France et de Pologne, La Motte Messemé « son très humble et » très obeyssant subjet et serviteur » l'appelle :

Un second Alexandre en vertu, en vaillance
Comme un grave Caton magnanime en constance.

L'auteur parle ainsi de lui-même au « roy très chrestien : »

..... du commencement
Qu'Apollon me brusla du désir qui m'allume
De me rendre immortel par l'encre et par la plume,
Ie n'avois en l'esprit que d'escrire de moy
Mon heur, et mon malheur, mes voyages...
.... de faire un memoire
Qui servist chez les miens seullement d'une histoire
Privée en ma maison, pour ma postérité
Pousser à la vertu et à la piété.

Il dit que célébrer les exploits de Henri III eût mieux convenu au génie de Ronsard :

Baïf l'eut fait aussi, des Portes, du Bartas,
Et autres qui comme eux sont amis de Pallas
Mille fois mieux que moy (maistres ioueurs de lyre).

(1) Il était bien juste que la demoiselle de Rivery donnât un peu d'encens à celui qui lui en avait tant donné, notamment dans cet endroit du *Passe-Temps* (f° 33): « *L'Exercice de l'âme vertueuse*, composé et mis en lumière de n'aguères par Marie » Le Gendre dame de Rivery, semble se faire adjuger la prééminence tant de bien » faire un vers tragique, et expressif de sa passion, que bien escrire en prose, etc. »

(2) En dehors des auteurs que j'ai eu l'occasion de citer en ces notes, je ne connais que M. Viollet-le-Duc qui, parmi nos contemporains, se soit occupé de le Poulchre. L'auteur du *Catalogue de la Bibliothèque poétique* se demande si ce ne serait point dans le second livre du *Passe-Temps* que La Fontaine aurait pris le sujet de la fable: *La Goutte et l'Araignée.*

Mais il se console en ajoutant qu'ils auraient été incomplets, inexacts, qu'ils n'auraient parlé que par ouï-dire, « tandis que luy y a esté, »

Scachant asseurement la pure vérité.

Le Poulchre, ne voulant pas prendre son lecteur en traître, annonce qu'il parlera un peu de tout, de guerre, d'amour, de philosophie, de théologie, de mathématiques, de politique, de physique, voire même de la pluie et du beau temps. Que l'on ne croie point que je plaisante. Voici ses propres expressions :

Ie parle du beau temps, ie parle du tonnerre.

Il rappelle fièrement qu'il ne demande aucun bénéfice. Il ne désire que

..... le los
Qu'en recevront un jour dans le cercueil mes os.

Il établit un certain rapprochement entre lui et Guillaume et Martin du Bellay qui ont écrit les Commentaires du règne de François Ier « vostre ayeul genereux, » dit-il à Henri III, et encore entre lui et Philippe de Commynes. Il continue de la sorte à énumérer les chroniqueurs, ses devanciers :

Un Appius Pulcher gentilhomme romain
Duquel s'est maintenu le nom de main en main
Jusques au temps present, jusqu'à moy qui le porte,
De la guerre pontique en feist de mesme sorte.
Et des valeureux faictz où il avoit esté
Soubz Lucullus, mirouer de libéralité.

César qui jouyssoit de la double Pallas
Redigea par escript luy mesme ses combas
En langage si beau, qu'à peine on peut cognoistre
Si de faire ou bien dire, il estoit meilleur maistre.

Voilà deux vers très bien frappés ! Saluons-les, car nous chercherions vainement les pareils dans les œuvres de Le Poulchre, lequel partout ailleurs justifie trop bien cet humble distique :

J'escryps sans sçavoir l'art, sans scavoir les cesures,
Ny non plus des mots longs que des briefs les mesures.

Le poète (je suis confus de profaner ainsi ce beau titre) couronne son épître par des vœux pour le roi. Dans son *Domine, salvum fac*

regem, il fait allusion à la devise bien ambitieuse de Henri III, *ultima manet cœlo*, priant l'Eternel

qu'il ne vous abandonne
Vous gardant prez de luy une tierce couronne.

Dans un *Advertissement au lecteur,* en prose, Le Poulchre répète qu'il parle en témoin oculaire, et il constate qu'il a eu meilleure part aux combats qu'aux autres biens, n'ayant rien retiré de ses services « fors l'honneur que la pointe de mon espée m'y a acquis. » Il s'empresse d'ajouter que, malgré l'ingratitude qui lui a été témoignée, il n'a jamais été tenté d'imiter Coriolan. Ce sont ses amis (on a toujours de ces amis-là!) qui l'ont engagé à publier les *Honnestes loisirs*. Il rappelle que M. de la Motte-Messemé, son oncle, fut tué à la bataille de Dreux, que lui-même fit ses premières armes sous les feus sieurs de La Vallette et de La Rivière.

Suit un sonnet où il dit :

Je ne suis ny Ronsard, du Bellay, ny Jodelle.

Cela ne se voit que trop!

Après ce sonnet défilent devant nous diverses pièces composées à la louange de l'auteur, notamment un autre sonnet de M. de Pons en Touraine, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, une ode *in clarissimi viri Franc. Pulchri Horas subcisivas P. Anglici Belstatii*, une autre ode *in clarissimi herois Franc. Pulchri Messemaci equitis torquati honesta otia*, œuvre de Bellion, la mesme ode translatée par l'autheur en vers françois en façon de paraphrase, et dont je détache ces deux vers.

Poulcre, qui meritez que le Poulcre on vous nomme,
Pour estre vray surgeon d'une race de Rome, etc. (1).

(1) Dreux du Radier cite un suffrage plus honorable pour notre rimeur : « Scévole » de Sainte-Marthe, son contemporain et son ami, le félicite de ses talents guerriers » et littéraires, et de l'heureuse réunion de la valeur avec la science qu'il admirait » en lui, dans une de ses odes pindariques du 1er livre (p. 123 et suiv. du recueil » de 1606). » Il l'appelle *re et nomine pulcher*, et le proclame aussi brave que savant dans ce distique :

Lauream junxit utramque simul
Bellatorque bonus, bonusque poeta.

« Il le compare à Achille, mais, hélas! dit-il, la goutte et la vieillesse vous arrê- » tent malgré vous Il paraît par cette ode que Le Poulchre mourut fort âgé dans sa » maison, où ses infirmités l'obligèrent de rester. » A vrai dire, ces éloges ne font que justifier le jugement porté par Guez de Balzac sur l'extrême indulgence de son « voisin Scevole de Saincte-Marthe, qui pouvoit disputer de la gloire du latin avec la » superbe Italie, avec les Bembes et les Sadolets..... Il nous veut faire passer pour

Parmi les souvenirs historiques évoqués par Le Poulchre dans les sept chants des *Honnestes loisirs*, je mentionnerai ceux-ci : Il va rendre, à la fin de janvier 1563, les honneurs funèbres à son oncle tué, le mois précédent, à la bataille de Dreux (1),

l'accompagnant au tombeau
Y versant de mes yeux de pleurs un grand ruisseau.

Il va (même page 12) baiser ensuite les mains au jeune roi Charles IX; il voit (même page, verso) venir à Vincennes, auprès de Charles IX,

Anne, veufve du grand Lorrain
Qu'avait meschantement d'une traistresse main
Blecé d'un coup de plomb Poltrot, son domestique.

Anne, dit-il, demandait vengeance, non de Poltrot, qui avait été écartelé devant Saint-Jean de Grève, mais d'un autre personnage qu'elle croyait à ce l'avoir induict. C'était sans doute Coligny qu'Anne d'Este, dans la nef de l'église du château de Vincennes, accusait, entourée du cardinal de Guise et de ses autres parents et amis, d'avoir été le complice du crime du 18 février 1563. Le tableau que nous retrace là Le Poulchre est saisissant, et je regrette que tous les historiens l'aient jusqu'à ce jour négligé. De Gaillon (p. 13), l'auteur va rejoindre le maréchal de Brissac qui assiégeait le Havre-de-Grâce, place qui capitula bientôt (28 juillet), puis il va rejoindre son père en Poitou, et il assiste ensuite à l'entrée de Charles IX à Bordeaux (p. 14) :

Pendant que se faisoient les apprests de l'entrée
Qui fut deux ou trois jours, après mon arrivée,
Faite en grand appareil, marchant la ville en corps,
Mariant des clerons les differents accords
Au son des tambourins, et d'une gentillesse
Tesmoignant à leur Roy de leur cœur l'allégresse,
Je dis les habitants de ceste place-là
Et du chasteau Trompette aussi bien que du Ha

» d'excellens poetes des gens qui n'estoient pas seulement de passables versificateurs. » Il y a de l'apparence que c'est parce qu'ils estoient de ses amis. Mais c'est se mo- » quer de son siecle et de la posterité. » *Dissertation ou Responses à quelques questions du R. P. Dom André de Saint-Denis* (à la suite du *Socrate chrestien*, Amst., 1662), p. 87, 88.

(1) François Le Poulchre avait fait tous ses efforts pour se trouver lui-même à cette bataille ; mais il ne put arriver que le lendemain. L'abbé Goujet a eu tort de dire qu'il s'y trouva. Dreux du Radier (*Biblioth. hist. et crit. du Poitou*, 1754, 5 vol. in-12, t. III, p. 18) a relevé cette erreur en s'appuyant sur le témoignage formel de Le Poulchre.

Qui de force canons et mainte couleurine
Remplissoient de bruit l'air et de feu la courtine, etc. (1)

A la même page, Le Poulchre mentionne ainsi l'honneur qui lui fut fait peu de jours après :

Or le roy se hastant de traverser les Lanes
Pour aller voir sa sœur la Reyne des Espagnes
I'euz l'heur au mesme lieu de ma nativité
Dit le Mont de Marsan, que de Sa Majesté
Il me fit escuyer d'escuyrie ordinaire.

Dans les pages suivantes, l'auteur nous parle de Dax, de Bayonne, d'un petit voyage sur mer essayé plutôt qu'accompli, d'une visite faite en Poitou à son père par le prince de Condé et par le maréchal de Vieilleville, de l'hiver qu'il passe à Moulins, de son voyage à Lyon, où il rejoint, au faubourg de la Guillotière, le brave La Rivière, d'un autre voyage à Verdun, à Thionville, enfin à Paris, où son père venait de mourir, son père qu'il avait vu pour la dernière fois à La Haye, en Touraine, et au sujet duquel il s'était écrié (p. 18) :

Ayant la larme à l'œil et baissant le visage
Il me dict un adieu d'un baiser paternel.
Je ne l'ay veu despuis, car l'Eternel
Le tira tost à luy en sa béatitude.

Puis viennent les combats livrés sous les ordres de l'intrépide La Rivière, l'éloge de Catherine de Médicis, le siége de Chartres en 1568, à l'occasion duquel il est fort parlé de La Vallette, etc. Le Poulchre se garde bien de passer sous silence la lettre que Charles IX. lui écrit pour l'appeler auprès de lui afin de lui remettre de sa propre main le collier de l'ordre : il raconte son entrevue avec le roi, et il y a là quelques piquants détails. En avril 1568, quand la paix se fit devant Chartres, ce fut le moment où éclata dans toute son intensité son

(1) La *Chronique bourdeloise* dit à l'année 1565 : « Le roy Charles, le neuvièsme d'avril, fait son entrée solennelle à Bourdeaux, estant reçeu avec grand » applaudissement par tous les ordres de ladite ville, et conduit à l'Eglise Métropolitaine Saint-André sous le poile de drap d'or, porté par les iurats, etc. » J'ai trouvé, à la Bibliothèque impériale, dans le 268e volume de la collection Brienne, et dans les portefeuilles 816-820 de la collection Fontanieu, l'*Ordre qui fut tenu pour l'entrée solennelle que le roi Charles IX fit en la ville de Bordeaux lors de son grand voyage en l'année* 1565. Ce document curieux a été publié par Godefroy dans le tome I du *Cérémonial françois*. Paris, 1619. J'y note cette particularité : « M. Benoist, premier président (Benoît de Largebaton) luy a fait une si grande et » longue harangue (ô girondine prolixité !) que le Roy s'en faschant luy a couppé à » propos, et sans attendre qu'il eust achevé... »

amour pour une dame de la cour qu'il proclame l'*ornement de son temps, l'avril seul du printemps* (p. 212) :

Charlotte estoit son nom, Charlotte que i'honore,
Charlotte que mon cœur révère, prise, adore,
Charlotte qu'à iamais haut chantera mon vers
Comme rare trezor de ce grand univers.

Ces vers et bien d'autres (1) ne touchèrent point le cœur de la belle inhumaine. C'est Le Poulchre lui-même qui nous l'assure, et qui ajoute que Charles IX, lui aussi, vit se briser contre une si ferme vertu toutes ses tentatives. Dreux du Radier (*Mémoires et anecdotes des reines et régentes de France*, t. 5, p. 32, éd. de 1808) a pensé, sans aucun motif solide, dit M. Monmerqué, que cette maîtresse anonyme était Madeleine de Bourdeille, sœur de Brantôme. Je ne sais trop si, à son tour, M. Monmerqué a eu de meilleurs motifs pour prétendre que cette mystérieuse Charlotte est probablement la maîtresse de Charles IX que Brantôme indique sans la nommer, « fille de fort » bonne maison, dit-il, qui estoit une fort belle, sage et honneste » damoiselle. » (*Charles IX, roi de France.*) Quoi qu'il en soit, le poète nous transporte bientôt à Niort, puis à Poitiers, dont le siége commença le mercredi 27 juillet 1569, fait de guerre auquel presque tout le 6e livre (Jupiter) est consacré. Dans le 7e livre (Saturne), Le Poulchre décrit (p. 192 et seq.) la bataille de Moncontour. Voici le début de son éloge du vainqueur :

Qui pourroit d'une voix assez forte entonner
Ce qu'ores il me faut en cest endroit sonner,
Ce qu'ores il me faut maintenant faire entendre
Des hauts faits valleureux d'un second Alexandre.

Le Poulchre (p. 224) déplore la mort de son frère, messire Claude Le Poulchre, sieur de Senonnes, qui avait servi avec éclat en Italie et en Hongrie, et qui, emprisonné à Amboise, où la cour se trouvait en janvier 1572, était venu expirer à Colombiers, près de Tours, et dont le corps avait été inhumé en l'église de Saint-Maurice à Chinon (2). Je transcrirai les vers suivants (p. 230) dans lesquels le seigneur de

(1) M. Monmerqué en a cité quelques-uns qui sont d'un ton bien chaud et qu'il faut mettre dans la trop nombreuse classe des poésies délirantes.

(2) J'emprunte la plupart de ces détails à une note marginale du livre. On a un sonnet de Scevole de Sainte-Marthe, thrésorier général de France, sur la mort de M. de Senonne, frère puisné de M. de la Motte-Messemé.

La Motte-Messemé célèbre le mariage du fils de Jeanne d'Albret et de la fille de Catherine de Médicis :

..... il ne faust avoir crainte
Que iamais de son sang nostre France soit teinte,
Et puisque mesmement on veoit du Roy la sœur
S'estre par ces beaux yeux faicte Reyne du cœur
De Henry l'heritier de Bearn et Navarre
Qui bientost possesseur d'une beauté si rare,
Mais non de beauté seulle ains de tant de vertu,
Dont son divin esprit apparoist revestu,
Pour l'advenir sera, comme un enfant de France,
Désormais son support, son appuy, sa deffance.

Le volume est complété par les *Amours d'Adraste* en 39 sonnets, par des stances qui n'ont pas moins de 46 strophes (c'est presque l'infini quand les vers sont aussi mauvais !), par diverses chansons amoureuses, dont une adressée à Mademoiselle de Beaulieu, par quelques épigrammes, dont une est d'une crudité peu commune, par une complainte de Dido, par une épitaphe d'Andromane, par la prosopopée d'une femme tuée pour adultère par son mari, par diverses épîtres au roi, à M. Brullart, secrétaire d'Etat, à M. de Guise, à M. de Joyeuse, à M. le chancelier, à Loys de Bueil, sieur de Racan, à M. de Saincte-Foy, évêque de Nevers, à M. le président de Thou, à M. le président Brisson, par un discours de la vertu apparente en la dame de l'autheur, enfin par la traduction de ce sonnet de Pétrarque :

Pace non trovo e non ho da far guerra (1).

Comme bouquet, du Faur Robin nous offre l'anagramme de *François Le Poulchre* : *cry feru chez Apollon.*

Le Passe-temps est dédié aux amis de la vertu. Le sieur de Francalmont adresse tout d'abord ce distique *ad Franciscum Pulchrum ex antiquâ Appii Rom. stirpe satum* :

Pulcher es ingenio, tu Pallade Pulcher utraque :
E Pulchro Pulcher stemmate nomen habes.

L'auteur prend ensuite ainsi la parole : « ... Je vous veux faire part des miennes (actions), et vous dire qu'à mon retour des bains de Plombières en Voge, pays de l'obeissance de M. de Lorraine, non gueres

(1) Déjà (p. 110 des *Honnestes loisirs*, verso), Le Poulchre avait donné la preuve de sa connaissance de la langue italienne en imitant la première stance du 2e chant du poème de l'Arioste.

loing de Basle, à mon retour, dy-je, traversant tout le royaume depuis là iusques en ma maison, estant en ma litiere, à cause de mon indisposition, n'estant interrompu de mes gens ny diverty qu'autant qu'il me plaisoit, ie me mis à discourir si avant sur la condition de l'homme, etc... Ie me mis à mon premier sejour à mettre par escrit tout ce que ma memoire, qui n'est magazin capable de grande munition, me peut fournir de reserve de ce que i'avois autresfois ou leu, ou entendeu des bons livres, ou, comme les avettes vont cueillant ce qui leur plaist le plus ès fleurs pour en faire leur miel, i'avois peu effleurer dans iceux, entre lesquels le langage que Amiot a fait parler à Plutarche, m'a tant pleu que là où j'ay employé son authorité, i'ay creu que c'eust esté trop de presomption à moy d'y changer les termes puisque ie voulois dire les mesmes choses : en quoy si ie suis accusé de larrecin, ie ne suis pas prest d'en obtenir pardon, car ie n'y ay point de regret, et respondray toutesfois à tels scrupuleux Aristarques, que ç'a esté à la verité mon passetemps, tandis qu'ils prenoient possible le leur à passer les nuicts aux cartes et aux dez se rendant compagnons de leurs valets d'estable et de leurs laquais. Ils verront, au reste, qu'à l'imitation de Michel de Montaigne en ses *Essais*, ie leur ay leu l'advis de ces grands personnages du passé, se confondant avecques le mien sans leur coster bien souvent l'auteur, afin de les faire s'eschauder à blasmer Senèque, Ciceron, Platon, Homère, Aristote, Plutarche et autres... Adieu (de La Motte, ce 1 jour d'octobre 1595).»

Après un sonnet à M. de La Motte-Messemé par l'inévitable Madame de Rivery et une ode au même par M. Léonard Boullanger, conseiller du roy à Loudun (Messemé est à deux lieues de cette dernière ville), nous trouvons, dès les premières pages du *Passe-temps*, divers récits dont les héros sont le connétable Anne de Montmorency, François de Lorraine, duc de Guise (Le Poulchre nous montre le grand et généreux capitaine faisant souper et coucher avec lui son prisonnier Louis de Bourbon, prince de Condé), Annibal, Paul Émile, Philippe de Macédoine, Menenius Agrippa, etc. Puis vient le tour des femmes lacédémoniennes, des Muses, de Charles IX, de Henri III, qui, dit-il, lui faisait pitié, tant il était gouspillé et importuné de ceux qui le pressaient de leurs avides sollicitations, et surtout des femmes françaises distinguées par leur talent. Ici je citerai quelques lignes de Le Poulchre (p. 33) : « I'ay veu entre noz belles nymphes de la cour une » Heleine de Foncesques, fort estimée des doctes pour son sçavoir, » prudence et douceur de vie... L'on tenoit l'aisnée de Chaumont aussi » pour sçavante et l'ay veue avoir ceste curiosité d'apprendre la dia-

» lectique par reigles... Ronsard prince de nos poètes n'eust tant » magnifié une Claude de l'Aubespine s'il ne l'eust recognue digne de » louange... Les dames des Roches mère et fille, » celles qui ont été immortalisées par la fameuse puce ! « ont cassé la glace et monstré le » chemin à leur sexe de faire bien un vers... » Urbane de Laire, dame du Chesne, avait composé en l'honneur de Poulchre des stances que naturellement il admire beaucoup : « Et si elle eust prins sujet » aussi digne que le mien est de peu de merite, elle eust fait encore » chose plus admirable. » Le Poulchre (p. 44) répète qu'il est né au Mont-de-Marsan, qu'il a été tenu sur les fonts par la reine de Navarre, sœur si chérie de François Ier, « pour l'excellence de ses vertus, qu'il » la nomma la Marguerite des Marguerites. » Là aussi il vante la tendre amitié qui l'unit à messire Claude Le Poulchre, son frère, et donne place à ses souvenirs militaires (p. 48). La manière si judicieuse et si spirituelle dont Colletet a apprécié les poésies amoureuses de Le Poulchre me dispense de dire le moindre mal de ses *Sonnetz dediés aux belles dames*. Le poète sérieux ne vaut pas mieux dans le *Passe-temps* que le poète frivole, et ses stances (p. 66) sur ce sujet : *Qu'il n'y a que les meschans qui doyvent craindre la mort, comme à eux seuls aussi estant nuisible*, comme ses stances (p. 77) *aux vrais François*, ne diffèrent pas sensiblement de la prose à laquelle elles sont mêlées(1).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Dreux du Radier (*Bibl. du Poitou*) porte ce jugement sur les Œuvres de Le Poulchre : « Les *Honnestes loisirs*, histoire des troubles de 1560 à 1572, ornée, ou, » si l'on veut, embarrassée de la rime. On ne traitera jamais son poème que de ga- » zette rimée. Il a mieux réussi dans ses poésies galantes. On y voit des idées agréa- » bles, des pensées délicates et neuves. »

Bulletin sommaire des dernières publications.

Annuaire administratif, judiciaire et industriel du département des Basses-Pyrénées pour l'an 1866. 45e année. In-8° de 399 p. Pau, Vignancour. 1 fr. 25 c.

BÉNAZET. — Œuvres choisies. Les Olympiennes. 1 vol. in-12 de XXVIII et 256 pages. Auch, impr. Foix.

CAUDÉRAN (l'Abbé Hipp.). — Note sur une formation d'eau douce dans la falaise sableuse du rivage océanique au Vieux-Soulac (Gironde). 12 p. in-8°. Bordeaux, impr. et libr. Coderc, Degréteau et Poujol.

CÉNAC MONCAUT. — Histoire des chanteurs et des artistes ambulants. 30 p. in-8°. Saint-Germain, impr. Toinon et Ce.

CHAHO (J. Augustin). — Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques (1830-1835). 2e éd. In-8° de VIII et 451 p. Bayonne, impr. et libr. Lespès.

CHESNELONG, député au Corps législatif. — Discours prononcé dans la séance du 28 février 1866. 23 p. in-8°. Paris, impr. Panckoucke et Cie.

Extrait du *Moniteur universel* du 1er mars.

CROZE (Joseph de), [sous-préfet de Lectoure]. — Les Guises, les Valois et Philippe II, d'après les correspondances inédites des princes de la maison de Lorraine. 2 vol. in-8°. Paris, Amyot. 15 fr.

CYR SAINT-LAURENS. — Notice sur la mission donnée à l'Isle-Jourdain (Gers), par le R. P. Marie-Antoine et deux autres religieux de l'ordre des Franciscains à l'occasion du Jubilé de 1865, précédée de quelques réflexions philosophiques et religieuses sur les missions et sur les cloîtres. In-12 de 98 p. Toulouse, impr. Hébrail, Durand et Cie.

Se vend 80 cent. pour l'achèvement du monument commémoratif de la mission érigé en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

DRÊME, premier avocat général. — Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 3 novembre 1865. 24 p. in-8°. Agen, impr. Noubel.

C'est une étude prudente et sévère de la marche de la justice criminelle en France depuis une quarantaines d'années, et des causes de l'augmentation ou de la diminution de tels ou tels crimes et délits.

LAGRAVERE (P.-Thre), de Bayonne. — Poesies en gascoun, dedicades aous sous counpatriotes; precedades d'ibe introduccioun en francés per Jules de Lamarque. In-8° de xx et 191 p. Bayonne, impr. ve Lamaignère.

LARTET (Edouard) et CHRISTY (Henry). — Reliquiæ aquitanicæ; being contributions to the archæology and palæontology of Perigord and the adjoining provinces of Southein France. 1re livr. Décembre 1865. In-4° de 4 et 16 p. et 6 planches. 4 fr. 25. Paris, J.-B. Baillière.

LASSOUQUÈRE (Jh.), typographe, prote de l'imprimerie Foix. — Notice sur Bénazet, le chantre des belles, 24 p. in-12. Auch, impr. Foix.

Extrait du volume intitulé : Les Olympiennes (voir, plus haut, l'art. BÉNAZET) auquel ce morceau sert d'introduction.

MAITRE (Léon), archiviste du département de la Mayenne. — Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste (768-1180), étude historique sur la filiation des écoles, la condition des maîtres et des élèves, et le programme des études avant la création des Universités. Gr. in-8° de VIII et 320 p. Paris, Dumoulin.

MONBRUN (Alfred). — Le luxe, causerie. In-18 de 36 pages. Bordeaux, impr. Chaynes et Malichecq, principaux libraires.

Le but de cette causerie est moral et le style en est facile et agréable. Peut-être l'inexpérience de l'auteur se fait-elle un peu sentir par certain défaut de netteté dans l'ordonnance et dans les conclusions. — Se vend 30 cent. à Condom, chez M. Rivière, libraire.

PÉRÈS (J.-M.), inspecteur des écoles primaires. — Tableau d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, à l'aide duquel tout élève sachant lire et écrire les nombres de trois chiffres fera les quatre opérations, après un très petit nombre de leçons. 1 p. in-plano. Paris, L. Dupont. Saint-Sever, l'auteur.

PUJOS (Prosper), bibliothécaire-archiviste. — I. Rapport présenté à M. Jules Seillan, maire de Mirande, sur l'état actuel de la Bibliothèque de la ville de Mirande. II. Catalogue des ouvrages composant la Bibliothèque. In-8° de 20 et 24 pages. Mirande, typ. veuve Groc. 50 cent.

Cette brochure nous révèle, avec les rares qualités d'esprit et d'instruction du jeune bibliothécaire, les ressources encore modestes de la Bibliothèque de Mirande, que des dons importants viennent enrichir chaque jour.

SALMON (Charles), vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie. — Recherches sur l'époque de la prédication de l'Evangile dans les Gaules et en Picardie, et sur le temps du martyre de saint Firmin, premier évêque d'Amiens et de Pampelune. In-8° de 262 p. Amiens, impr. et libr. Lemer aîné.

Extrait du tome 20 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*

SAINT-LOUIS DE GONZAGUE (Le P. Joseph-Marie), carme déchaussé. — Ordo d'après le paroissien romain et le Propre des Carmes déchaussés à l'usage des fidèles et des personnes du tiers-ordre du carmel pour l'année 1866. In-32 de IV et 50 p. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun.

SAINT-MARTIN (Gabriel).— I. Rapport présenté à M. Jules Seillan, maire de Mirande, sur l'état actuel du musée de la ville de Mirande. II. Catalogue des tableaux composant le musée. In-8° de 8 et 9 pages. Mirande, typ. v^e Groc. 50 cent.

Le musée de Mirande ne renferme pas moins de 190 œuvres d'art, dont plusieurs toiles de Rigaud, Mignard, Largilliére, Watteau, etc., le tout en assez mauvais état de conservation. La publication de ce catalogue et de l'excellent rapport qui le précède est une preuve de l'honorable sollicitude de M. le maire de Mirande pour cette intéressante collection.

Une station à Lannemezan, impressions d'un touriste, par F. D. C. S., membre correspondant de la Société archéologique du Midi. In-8°. 88 p. Saint-Gaudens, impr. veuve Tajan.

Pour tout le Bulletin sommaire :

LÉONCE COUTURE.

VIES DES POÈTES GASCONS

V

JEAN DE LA JESSÉE.

Manuscrit original, tome 4.
Copie, t. 3, p. 358-369.

On dict qu'un excellent peintre ayant un jour entrepris de representer toute la vaste estendue de l'Ocean dans un seul tableau, que son imagination se trouva si saisie et si enveloppée de tant de difficultez qu'elle ne sceut d'abord ny par où commencer ny par où debvoir finir. Ce n'est pas que possedant à merveille tous les secrets de son art, qu'il se deffiast de ne pouvoir vivement depeindre la rapidité des flots (1), les noires et soudaines tempestes, les rochers et les escueils à fleur d'eau, ny la couleur bleue et azurée de cet element furieux (2). Mais c'est que ne luy voyant aucunes bornes, ny commencement ny fin où il deust arrester ses yeux et reposer son esprit et sa main (3), il desespera de pouvoir accomplir cet ouvrage, si bien qu'il y auroit quelque apparence qu'il renonceroit à son premier dessein ou il ne le commenceroit pas ou il le laisseroit du moins imparfaict aussy bien que la Venus d'Apelle (4).

(1) Variante de l'original : l'*agitation*. Le copiste, qui est éclectique, dit tout à la fois : *La rapidité et l'agitation des flots*.

(2) G. Colletet avait d'abord écrit *noble* élément. Puis il avait mis élément *infiny*.

(3) Variante de l'original : *et son pinceau*.

(4) Variante de la copie : *Si bien qu'il fut sur le point de renoncer à son premier dessein ou de le laisser imparfait après l'avoir commencé*. Le texte de G. Colletet est en cet endroit très embrouillé.

Voici les paroles de Pline (*Histoire naturelle*, l. XXXV, c. 28) : « Apelle avait commencé aussi pour les habitants de Cos une autre Vénus qui aurait surpassé même sa première (cette première était la Vénus Anadyomène); mais la mort jalouse l'empêcha de l'achever, et personne ne se trouva qui osât la continuer en suivant l'esquisse. »

J'en suis de mesme dans le dessein que j'ay de faire la vie de ce noble poete dont l'esprit a esté comme un vaste Ocean qui n'a point jamais eu de bornes ny de limites (1), et j'y trouve tant de choses à dire et tant de reflexions à faire que mon esprit partagé ne sçait quel commencement donner à mon discours. Et n'estoit que ce seroit le priver de la louange qu'il merite et trahir la resolution que j'ay prise de faire les vies de tous nos poetes, je serois tenté de passer celui-cy soubs silence, tant sa splendeur m'esblouit, et son abondance m'estonne. Mais en cela je feray comme les petites abeilles qui ne font que sucer en passant l'esmail des fleurs puisque je ne feray qu'effleurer les matieres sans les approfondir.

Il nasquit l'an 1551 (2) comme je l'apprends de l'inspection de son premier portraict de l'an 1574 où il est representé à l'aage de 23 ans.

Le pays de Mauvaisin en Guyenne fut le lieu de sa naissance comme il le dict luy mesme dans un de ses discours poétiques :

Les champs où je sortis à ma naissance esclose
Sont bien à trente mille esloignez de Tholose

(1) C'eût été le cas de citer le vers d'Ovide au sujet du déluge de Deucalion :

Omnia pontus erant; deerant quoque littora ponto.

Le lecteur des poésies de La Jessée pourrait dire à son tour :

Je me sauve à la nage, et j'aborde où je puis.

(2) Le Père Niceron (t. XLI, p. 377) pense que Jean de La Jessée naquit vers 1551. L'abbé Goujet (t. XIII, p. 174) fait venir notre poète au monde un peu plus tôt : « La Jessée doit être né après le milieu de l'année 1550. Il dit dans son discours » sur le Temps, adressé à Louis de Lorraine, cardinal de Guise :

Je n'avoy pas neuf ans lorsque Montgomery
De sa lance fatale occit le roi Henry.

» Cet événement arriva le 30 juin 1559, et Henri II mourut le 10 juillet suivant. » La Jessée déclare qu'il n'avait pas alors neuf ans, c'est-à-dire ce semble qu'il ap» prochait de cet âge. Il devait donc être né au plus tard vers la fin de 1550. » L'opinion de l'abbé Goujet a été suivie par Rigoley de Juvigny, par M. Léonce Couture (*Bulletin d'Auch*, 1861, p. 572), par M. Cénac Moncaut (*les Gascons célèbres, Jean de La Jessée*, dans la *Revue d'Aquitaine* de 1862, p. 365), etc. Il me semble pourtant que la date de 1551 doit être maintenue. Né en 1551, Jean de La Jessée pouvait avoir huit ans et quelques mois en juillet 1559, et dès lors il était parfaitement autorisé à écrire les deux vers sur lesquels s'appuie l'abbé Goujet pour lui donner un an de moins. Mon observation étant confirmée par la date inscrite au bas du portrait fait du vivant de l'auteur, c'est-à-dire par une date probablement très sûre, je ne vois pas pourquoi l'on n'en tiendrait pas compte désormais.

Du costé de Guyenne où des monts Pyrenez
Le Ras tardif au cours roule ses flots traisnez (1).

Il n'avoit que six ou sept ans que ses parens qui n'estoient pas ny de condition fort relevée ny fort accommodez des biens de la fortune, ne laisserent pas de le destiner à l'estude des bonnes lettres et de le faire instruire dans les premiers rudimens de la langue latine. De là peu à peu comme l'enfance le luy permettoit il acquit une assez grande cognoissance de la langue grecque et de l'hebraïque mesme et quelque temps après de la rhetorique et de la dialectique. Cependant la mort inopinée du Roy Henry second estant advenue et avec elle mille troubles et mille desordres estant nez en France soubs les règnes du jeune Roy François et bientost après de Charles IX ses enffans, ce futur ornement de son siecle (2) fut contraint d'interrompre le cours de ses estudes et de faire banqueroute à ses premiers et louables desseins si bien que, comme poussé de la tempeste, changeant de contrée et d'exercice, il oublia en peu de temps ce qu'il avoit appris avec tant de soings et tant de diligence. Mais comme il fut parvenu à l'aage de quatorze ans, opposant un grand courage à la mauvaise fortune, il retourna dans son pays où il reprit ses premieres estudes (3); et certes ce qui luy remit en l'esprit ceste noble pensée, ce fut comme il le dict luy mesme dans quelques uns de

(1) Le Ras est ici pour l'Arratz, petite rivière qui se jette dans la Garonne, en face de Valence. L'abbé Goujet cite, au sujet de Mauvezin, les vers suivants extraits d'une piéce de La Jessée intitulée : *Le Temple de Navarre*, à Jean de Beaumanoir, sieur de Lavardin :

Dessous le ciel gascon le destin m'a fait naitre
Où le Roi Navarrois est mon seigneur et maitre,
Au comté d'Armaignac, où le fleuve du Ras,
Tributaire à Garonne, entrecroise ses bras.
La ville à qui je doibs naissance et nourrissage
Le voit souvent couler par un double passage :
Elle est assez antique, etc.

Le docte critique ajoute : « Je m'arrête là; cette description est extrêmement prolixe. On aime naturellement à parler de sa patrie... C'est pour cela que La Jessée » donne au long toute l'histoire de Mauvaisin, et tout ce que la tradition du pays, qui » paroit un peu fabuleuse, en disoit. » (Un peu fabuleuse ! En vérité, le bon Goujet flatte la tradition.) « Il conjecture même que le nom de Mauvaisin vient de celui de » Malvoisie, bien renommé par son vin exquis, à cause, dit-il, des beaux vignobles » qui y étaient encore de son temps. »

(2) Expression qui sous la plume de Colletet ne tire pas à conséquence. Plus de cent des poëtes dont il a raconté la vie ont reçu de lui ce titre fastueux.

(3) Variante de la copie : *Ses premières brisées studieuses.*

ses discours en prose, ce secret instinct que la nature luy avoit donné pour la poesie et qui peut sans doubte beaucoup plus que l'art pour faire un grand poete (1). Ce fut alors qu'obeissant à la volonté de ses parents, il reprit veritablement les erres de sa logique delaissée et qu'il s'instruisit dans les ethiques d'Aristote. Mais il ne le fit pourtant que legerement, pour ce que suivant les monuments de son propre genie il commença des lors à s'abandonner (2) entre les bras des Muses latines et françoises qui le receurent à son gré si favorablement, que preferant leurs agreables chansons aux syllogismes comme aux arguments sophistiques des ergotistes nouveaux, il tesmoigna bien que le doux air de Parnasse luy plaisoit beaucoup plus que l'ombre de l'Eschole.

Quoy qu'il en soit, il recognut bien depuis à son grand regret qu'il avoit embrassé une profession delectable veritablement, mais de si peu de fruict qu'elle amuse bien plus qu'elle n'advance celluy qui l'exerce. Aussy Tacite ou plustost Quintilien (3) dans son fameux *Dialogue des orateurs* parlant des poëtes adjouste ces parolles : ils n'en rapportent, dict-il, qu'un contentement de peu de durée, et qu'une louange vaine et sans profict. Toutesfois l'applaudissement que receut Virgile de tout le peuple romain lors-

(1) M. Cénac Moncaut a exhumé (*loc. cit.*, p. 366) un assez long passage en vers dans lequel l'auteur raconte son initiation au culte de la poésie. Calliope lui promit qu'il marierait en ses poésies

Et la grâce françoise et la grâce latine.

Trompeuse promesse s'il en fut jamais! Ce qui manque le plus à La Jessée, c'est précisément le don de la grâce.

(2) Variante de l'original : à se jetter. Le copiste, gardant les deux expressions, dit : à s'abandonner ou plustost à se jetter...

(3) Aujourd'hui, au lieu de dire : *ou plutôt Quintilien*, on ne nomme plus que Tacite. On s'étonne même que les savants aient pu si longtemps hésiter entre les deux rivaux. Quintilien, on le sait, a eu pour lui les suffrages de Henri Estienne, de Boxhorn, de Freinsheim, de Grævius, etc. Beaucoup d'érudits, sans accorder à Quintilien la glorieuse paternité du *Dialogue des Orateurs*, n'ont pas osé reconnaître les droits incontestables de Tacite, par exemple Beatus Rhénanus, Juste Lipse, G. Barthius, Vossius, La Bleterie, Tiraboschi, Ernesti, et même les traducteurs Panckoucke et Louandre, le premier n'hésitant qu'un peu, le second hésitant beaucoup. Mais parmi les savants qui ne croient pas pouvoir refuser à Tacite le fameux dialogue qui lui est attribué, ne l'oublions pas, par plusieurs des plus anciens manuscrits que nous en possédons, je citerai les noms considérables de P. Pithou, de P. Colomiez, de Dodwell, de Brotier, d'Oberlin, enfin ceux de trois membres éminents en ce siècle de l'Académie des inscriptions, Dureau de la Malle, Burnouf et Daunou. A ces noms, qui devraient entraîner toutes les adhésions, est naguère venu s'ajouter celui de l'auguste auteur de l'*Histoire de Jules César*, tome I, p. 256, note 4.

qu'entrant au theatre public tous les spectateurs se leverent pour le saluer, et pour luy rendre les mesmes honneurs que l'on rendoit à l'empereur Auguste, et les gratiffications royales dont ce magnifique empereur recognut le merite de ses vers, le soin nonpareil qu'il eut de le restablir dans ses biens dont il avoit esté chassé par la tempeste des guerres civiles, et les belles et obligeantes (1) epistres qu'il luy escrivit de sa main propre aussy bien qu'au poëte Horace, son favori, tesmoignent assez qu'il y a des siecles où les poëtes n'ont pas subiet de se plaindre de leur art.

Je ne parleray point icy de Pindare dont la maison fut garantie du sac et de l'embrasement de la ville de Thebes par les ordres exprès d'Alexandre le Grand (2), non plus que d'Ennius qui s'estant par ses vers concilié l'estroitte et honnorable amitié de l'aisné des Catons posseda par eux, mesme de son vivant, le cœur et les thresors du grand Scipion l'Affriquain, et n'eut après sa mort d'autre sepulture que la sienne. Je tairay jusques à quel point Anacreon fut aimé du Roy Polycrate le Samien (3), Euri-

(1) G. Colletet avait d'abord écrit : *sçavantes epistres.* — Voir sur les divers points touchés ici par Colletet la *Vie de Virgile* par Dryden. Ce célèbre traducteur de l'*Enéide* se livre à des réflexions qui prouvent que, comme Colletet, il trouvait que les poëtes n'étaient pas aussi heureux de son temps que du temps d'Auguste. Mais quel poëte n'a pas maudit l'époque où il a vécu?

(2) C'est-il bien sûr? Des compilateurs et des rhéteurs, Plutarque, Elien, Dion Chrysostome, etc., l'affirment, il est vrai, mais Arrien, si admirablement exact, ne parle de ceci que comme d'un bruit : « *On dit* que par respect pour la mémoire du » poëte Pindare, Alexandre épargna sa maison et ses descendants. » Je doute d'autant plus de la légendaire exception faite par le roi de Macédoine en faveur de l'ancienne demeure de l'auteur des *Olympiques*, que le premier, par ordre chronologique, des biographes d'Alexandre dont l'ouvrage nous soit parvenu, Diodore de Sicile, passe entièrement sous silence un fait si digne de l'attention de l'histoire (L. XVII, c. 14). Sainte-Croix a eu le tort de ne pas s'occuper de cette difficulté dans son *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre le Grand.* 1re édition, 1785. 2e édition, 1810. In-4°.

(3) M. Ambroise Firmin Didot a tout récemment retracé l'histoire des relations qui existèrent entre le poëte et le tyran (p. 19 et 20 de sa *Notice sur Anacréon*, 1864, gr. in-8°). Ces deux pages ne dispensent pas de lire le docte et spirituel passage du *Cours d'études historiques*, dans lequel Daunou (t. IX, p. 21-22) a discuté les exagérations de la plupart des biographes d'Anacréon, et notamment celles de l'intrépide Madame Dacier transformant le chansonnier de Téos en un conseiller d'état de Polycrate. M. Didot n'a pas cité Daunou, et peut-être a-t-il bien fait, car les piquantes flèches de l'ironie du grand critique l'atteignent quelque peu : M. Didot, en effet, assure qu'Anacréon adoucit la violence du caractère du tyran par les charmes de la poésie et de la musique. Or, ces beaux renseignements ont été fournis pour la première fois par un traducteur d'Anacréon qui est mort en 1813, J.-J. Moutonnet de Clairfons. Comme on aurait peut-être de la peine à me croire, tant la

pide le Tragique du Roy Archelaüs, Eschile (1) et Simonide de Hieron, Roy de Sicile, Philippique de Lysimache d'Athenes (2), Catule, de l'empereur Jules Cesar qui bien loin de se vanger de cet excellent poëte dont il avoit esté malicieusement outragé par ses vers, ne desdaigna pas de rechercher son amitié et de se reconcilier avec luy (3), puisque toutes ces veritez sont congnues des amateurs des bons livres. Je passeray soubs silence encore la honne fortune du poëte Oppian qui receut de l'empereur Anto-

chose est singulière, je cite textuellement : « Presque tous les traducteurs d'Anacréon, » excepté M. Gail, ont transmis et amplifié ces traditions. L'un d'eux, Moutonnet de » Clairfons, n'a pas voulu que le séjour du poète chez les Samiens restât sans in- » fluence ; il a trouvé que les mœurs de leur prince en avaient été adoucies, et que » dès lors il était devenu le plus bénin et le plus délicat des tyrans. »

(1) Au sujet de l'hospitalité si libérale accordée par le roi Hiéron au vieil Eschyle, laissons parler M. Alexis Pierron (*Théâtre d'Eschyle, traduction nouvelle*, 5e édition, 1856, *Introduction*, p. XIII) : « Le biographe anonyme raconte qu'Eschyle, trois » ans avant sa mort, s'expatria d'Athènes et se retira en Sicile, auprès d'Hiéron, » roi de Syracuse. Il y a ici une difficulté chronologique qui a échappé aux com- » mentateurs, et dont je ne m'étais aperçu non plus jadis que tous mes devanciers. » En l'an 459 ou 458 avant notre ère, Hiéron était mort déjà depuis longtemps ; son » successeur même avait disparu. Il est certain qu'alors le poète quitta l'Attique » pour la Sicile ; mais, ce qui est évident, c'est qu'Eschyle ne put y être attiré par » Hiéron. D'ailleurs, il ne fixa pas même son séjour à Syracuse. Géla fut sa patrie » d'adoption : c'est à Géla qu'il passa ses trois dernières années ; c'est à Géla qu'il » mourut, et qu'on lui éleva un tombeau. » Déjà, dans le *Moniteur universel* du 21 décembre 1853, un helléniste du plus grand mérite, M. E.-P. Longueville, rendant compte de la publication de God. Hermann (*Æschyli tragœdiæ*. Lipsiæ, 1852, 2 vol. in-8°), avait dit : « On peut aussi élever plus d'un doute sur le séjour d'Eschyle à la » cour d'Hiéron et sur son épitaphe composée par lui-même, deux faits qu'avance le » savant Barthélemy d'après des autorités qui paraissent assez contestables. » Enfin, quelques années auparavant, un des plus sagaces et des plus profonds critiques de l'Allemagne, Fr. Ritter (*Quæstio tertia de vitâ Æschyli*, p. 86 de ses *Didymi Chalcenteri opuscula*, Cologne, 1845), avait nettement établi que le séjour de l'auteur du *Prométhée enchaîné* auprès du roi Hiéron était inconciliable avec la chronologie, toutes choses qui n'ont point empêché M. l'inspecteur général Artaud (article *Eschyle* dans la *Nouvelle biographie générale*), et même M. Patin (p. 82-83 du tom. I de la 2e édition de ses belles *Etudes sur les tragiques grecs*), de nous montrer Eschyle accueilli le plus gracieusement du monde par le (*feu*) roi de Syracuse.

(2) Il s'agit là de ce Philippide, poète comique athénien du IVe siècle avant J.-C., dont il est question dans Aulu-Gelle, dans Suidas, et aussi dans Plutarque qui, en son traité *sur la démangeaison de parler*, rapporte le mot suivant : « Rien n'est plus » sage que la répartie du poète comique Philippide au roi Lysimaque, qui lui de- » mandait avec bonté de quoi il voulait qu'il lui fît part : Prince, lui dit-il, de tout » ce qu'il vous plaira, excepté de vos secrets. » En un autre endroit (*Apophtegmes*), Plutarque ajoute que Lysimaque aimait beaucoup Philippide et vivait avec lui familièrement. Athènes, quoi qu'en dise Colletet, n'a rien à faire ici avec Lysimaque, un de ceux qui furent

Soldats sous Alexandre et rois après sa mort.

Lysimaque régna sur la Thrace et sur les contrées voisines jusqu'au Danube.

(3) Suétone raconte ainsi ce qui se passa entre Catulle et Jules César : « Il avouait » que Valerius Catulle, dans ses vers sur Mamurra, l'avait marqué d'un stigmate » éternel ; et quand celui-ci s'en excusa, il l'admit le jour même à sa table. Il n'avait » pas même interrompu les relations d'hospitalité qui l'unissaient au père du poète. » (*Les douze Césars ; C.-J. César*, ch. LXXIII.) M. de Pongerville (article *Catulle* de

nin (1) [un]..... (2) pour chaque vers qu'il avoit recitez devant Sa Majesté impériale, et cette somme, dict Suidas, fut si grande, qu'elle monta jusques à deux cens mille escus, et c'est pour cela que les vers d'Oppian ont esté nommez de l'Antiquité moderne vers dorez aussy bien que ceux de l'antique philosophe Pythagore.

Ce seroit bien icy l'endroict de parler des liberalitez que les ministres d'estat de nostre temps ont exercées en vers les poetes et ses héros des belles lettres. Mais pour ce que je les ay remarquées en tant d'autres endroicts de cet ouvrage, qu'il suffise que la posterité sçache que ces grands heros de nostre siècle les eminentissimes cardinaux Armand de Richelieu et Jules Mazarin et que ce grand chancelier de France Pierre Seguier n'ont pas laissé languir nos muses dans l'ombre ny dans la misere et qu'ils ont rendu le regne des Bourbons Louis XIII et Louis XIV aussy favorable aux lettres que celuy de François Ier et de Charles IX.

Ce n'est pas que nostre poete au sortir de ses estudes eust subiet de se plaindre de sa fortune, puisque dans un voyage qu'il fit en Flandre il eut l'honneur d'y estre cognu, aimé et caressé de François de France, duc de Brabant et d'Anjou, et frère unique du roy Henry III qui l'approcha de Son Altesse Royalle et qui pour recognoistre en quelque sorte sa vertu (3) le fit secrettaire

la *Nouvelle Biographie générale*) nous donne cette variante du récit de Suétone : « Celui qui tenait la vie des hommes entre ses mains n'opposa que la clémence à la » boutade satirique de Catulle. Votre père, lui écrivit-il, m'accueillit à sa table; venez » en ami vous asseoir à la mienne. Le héros et le poète se réconcilièrent la coupe à » la main, etc. » A quelle collection d'autographes, l'élégant académicien a-t-il emprunté le billet par lequel le conquérant des Gaules invite à dîner le chantre du moineau de Lesbie?

(1) Caracalla, qui reçut le titre d'Aurelius Antoninus avec la dignité de César en 196.

(2) Colletet, ne sachant trop comment traduire le στατὴρ χρυσοῦς du texte, avait laissé le mot en blanc. Le copiste a commis l'énorme bévue de mettre là le mot *talent*. On sait que le talent, d'après les évaluations des savants les plus compétents, Letronne, Bœckh, Mommsen, représentait 6,000 francs environ (5,821), tandis que les pièces d'or comptées à Oppien valaient seulement près de vingt francs. J'indiquerai, en passant, sur Oppien, d'excellentes pages de M. E. Miller, dans le *Journal des Savants* de 1850, p. 478, 479, etc. M. Miller, d'accord avec des juges aussi habiles que Schneider, Hermann, Lehrs, reconnaît que si Oppien est indubitablement l'auteur du poème sur la pêche (*Halieutica*), il n'est assurément pas l'auteur du poème sur la chasse (*Cynegetica*), visible imitation du premier de ces poèmes, lequel est de beaucoup antérieur au pastiche qui a trompé Belin de Ballu et tant d'autres critiques auxquels ne s'applique pas l'*emunctæ naris* de l'aimable Horace.

(3) Variante de l'original : *son merite*. La copie ne manque pas de dire : *Sa vertu et son merite*.

ordinaire de sa chambre avec de solides appointements (1). Mais ceste faveur ne fut qu'un bel esclat de verre qui s'obscurcit bientost par la mort de ce genereux prince, et ainsy ce poete naissant en perdant son maistre perdit non seullement toute sa fortune mais encore toute l'esperance de la restablir. Il s'en plaint en plusieurs endroicts de ses œuvres si amerement et de si bonne grace qu'il faudroit estre insensible pour n'estre point touché de sa perte. Aussy ne fit il que languir et que se plaindre depuis ceste mort si fatale à sa vie. Et certes il y a bien de l'apparence de croire que si ce grand prince qui l'aimoit n'eust point esté surpris du malheureux breuvage empoisonné qui nous le ravit avant le temps (2), il eust mis son poete en estat de chanter plustost après sa mort les louanges de son bienfaicteur que de souspirer ses propres disgraces, ce qui peut exciter les grands à penser de bonne heure aux chantres de leur gloire, d'estendre leurs bienfaicts au delà du tombeau et de faire encore après eux retentir noblement et utilement tout ensemble ces doctes voix qu'une mort precipitée voulloit estouffer, et en un mot de faire encore agir après la mort ceux qu'en vivant ils ont pris plaisir de tirer de souffrance. Cela s'appelle imiter la divinité, puisque c'est en quelque façon eterniser la felicité de leurs creatures.

Celuy-cy se voyant privé de ce bonheur ne laissa pas de chercher des consolations parmy ses livres et de frapper encore à la porte des muses qui semblaient avoir perdu leur unique Mecene, et il s'obstina de telle sorte à mandier jour et nuit leurs faveurs precieuses qu'il borna toute sa fortune à faire des vers qui pour estre marquez de la force de son genie, n'eurent pourtant pas tous les suffrages de son siecle, et qui par consequent n'auroient pas toute l'approbation du nostre. Et en effect ce n'est pas tout que de

(1) Variante de l'original : *bons* appointements. Dans la copie, il y a : *bons et solides*.

(2) Srada (*de bello Belgico*) a nié, avec raison, l'empoisonnement du duc d'Alençon. Il paraît certain que ce prince mourut de phthisie. Qu'il me soit permis de renvoyer, au sujet de ce protecteur de La Jessée, mon lecteur à diverses notes mises au bas des *Lettres inédites de François de Noailles, évêque de Dax*. Comme son frère Charles IX et comme sa sœur Marguerite, le duc d'Alençon aima et favorisa les lettres. Ce doit être pour lui devant la postérité la rançon de bien des fautes.

faire beaucoup de vers, il est important de les faire bien. C'est une monnoie que l'on ne compte pas, mais que l'on pese (1).

Versus non numerare sed ponderare licet (2).

Une seulle fleur impériale vaut mille (3) violettes et une seule tulippe panachée vaut mille simples barbeaux (4). Le Lyon ne produit qu'un de son espece (5), mais c'est un lyon. Je veux dire qu'un poëme bien conduit et bien orné en vaut mille qui ne le sont pas. Ce n'est pas que je veuille esgaler la miserable sterilité de certains esprits à l'heureuse abondance des autres; tant s'en faut. J'aime beaucoup mieux un grand poete avec quelques defauts apparens, que une petite épigramme polie et parfaitement ajustée, puisque ce n'est que dans les grands ouvrages que l'on void la force de l'imagination et la hardiesse du poete, et que le lecteur y sent calmer ou esmouvoir ses passions. Après tout comme il y a de certaines mauvaises herbes qui ne croissent jamais que dans les bonnes terres, il se rencontre de certains deffauts dont il n'y a que les grands esprits qui en soient capables. Et dans ce sentiment Homere me ravit bien plus que tous les anthologistes, Virgile plus que tous les Simonides et les Anacreons, Stace plus que tous les Martials, le Tasse plus que tous les Saint-Gelais, et le cavalier Marin plus que ... et Ronsard plus que tous les Saint-Gelais (6).

(1) La copie dit seulement: *Il faut les bien faire, et les peser au poids de l'or.*
(2) En marge: *Théod. de Bèze.*
(3) Variante de la copie: *Toutes les violettes.*
(4) Idem: *Vaut toutes les fleurettes des prairies.*
(5) Ceci est un conte. Voir Buffon, *OEuvres complètes*, édition de M. Flourens, tome III, p. 11.
(6) La copie a comblé le vide en disant: Le Tasse *et le cavalier Marini* plus que tous les Saint-Gelais. — Pour éviter la répétition de *Saint-Gelais*, à la fin de la phrase, elle dit: *Et Ronsard plus que tant d'autres de son siècle.*

On a le droit d'être étonné tout d'abord de voir surgir là le nom du cavalier Marin. Mais il faut se rappeler que l'auteur de l'*Adone* fut, dans la première moitié du XVIe siècle, et surtout en France, l'objet d'un immense engouement. Voir, à cet égard, outre l'*Histoire littéraire de l'Italie* de Ginguené continuée par Salfi, M. Philarète Chasles (*le Marino, sa vie et son influence*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1840 et dans les *Etudes sur l'Espagne et sur les influences de la littérature espagnole en France et en Italie*, 1847) et M. J. Le Fèvre-Deumier (le *cavalier Marino*, dans ses *Etudes biographiques et littéraires sur quelques célébrités étrangères*, 1854). De ces deux monographies je me reprocherais de ne pas rapprocher quelques pages bien remarquables écrites sur le poète italien par M. J.-B. Rathery dans le mémoire couronné par l'Académie française intitulé: *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, 1853 (p. 168-121). J'emprunte à M. Rathery

La Gessée donc composa un très grand nombre de poëmes de tous genres, et la source qui les produisit fut si feconde qu'il n'y avoit point de si vaste subiet qui la pust espuiser. De là sont provenus tous ces espais volumes que nous avons de ses vers, et encore tout cela n'est qu'un simple eschantillon de la piece entière. Certes comme il enfantoit aisement et avec une certaine promptitude d'esprit qui luy estoit toute particulière, il avait encore peu de soin de limer et de polir ce qui estoit party de sa forge (1), et mesme il ne pouvoit se resoudre à practiquer ce salutaire et difficile conseil d'Horace qui oblige le poete de ne point publier ses ouvrages qu'auparavant les neuf années de leur production. Ce long temps luy sembloit trop ennuyeux, et il appeloit cela une trop scrupuleuse maniere de proceder qu'il renvoyoit à ces esprits conscientieux qui promettent beaucoup de leur capacité et qui entretiennent de vent l'esperance que l'on a conceue de leur suffisance pretendue et qui gardent dans leur cabinet leurs compositions aussy religieusement que si c'estoient des reliques sacrées. Quant à lui il se donnoit à toute heure la liberté de paroistre au jour par l'edition de ses divers ouvrages, ne voullant encourir le bruit d'estre un paresseux casannier ou un poete muet, et dans tout ce qu'il mettoit en lumiere on peut dire qn'encore qu'il sceut les langues estrangeres et que les bons autheurs ne luy fussent pas incognus, si est ce qu'il ne s'asujettissoit guere aux inventions d'autruy. Il croyoit que l'imitation servile des antiens autheurs avoit plus de curiosité que d'industrie, et plus de peine que de louange ou de plaisir. Il ne puisoit guere en un mot que dans son propre fonds, et ne recueilloit guere d'autre moisson que celle qui estoit crüe dans son propre champ et ne presentoit guere au public que des fleurs et des fruicts qui avoient pris naissance dans ses vergers propres; car ostez les versions expresses qu'il fit de certains

cette citation de Crescimbeni parlant de l'enthousiasme excité par le cavalier Marin pendant sa vie : « De pareils succès n'obtiendraient pas de croyance si l'époque » n'en était assez rapprochée de nous pour que l'écho de ces louanges retentisse en » quelque sorte à nos oreilles. »

(1) La copie croit devoir ajouter : *De sa forge poetique.*

passages de plusieurs autheurs hebreux, grecs, latins, italiens et espagnols pour tesmoigner sans doubte qu'il n'en ignoroit pas les langues, il se soustient partout aillieurs de ses propres forces et ne triomphe pas impudemment ainsy de la gloire des morts, si bien que pendant que la pluspart de ceux de son siecle ne nous donnent presque que des coppies de l'antiquité, il nous donnoit dans ses œuvres diverses des originaux modernes et se gardoit bien d'imiter ainsy la ridicule corneille d'Esope et d'Horace, qui, dans l'assemblée des autres oyseaux, se vid bien devestue de toutes ses plumes empruntées. Mais quoy que dans ses œuvres il y ait en beaucoup d'endroicts du sçavant, du fort, et du poly mesme, et que les passions humaines y soient quelquesfois noblement exprimées, si est ce qu'elles ne sont pas d'ordinaire animées de ce genie secret et excellent qui donne le prix aux choses, de ce je ne sçay quoy que les intelligens cognoissent bien mieux qu'ils ne le sçauroient dire. Ce qui a esté cause que sa reputation n'a pas esgalé la gloire de tous ces autres doctes poëtes de son temps, dont les noms nous sont aussy cognus que le sien est caché aux apprentifs de la poësie.

L'an 1574, il fit imprimer à Paris in-8° un petit recueil de ses poësies latines divisé en deux livres contenant plusieurs epigrammes (1) la pluspart addressées pour estrennes aux princes et aux plus grands personnages du royaume, ce qui en rend la lecture fort agreable, et ce d'autant plus que la doctrine et la vertu y sont louées de fort bonne grace et que le style en est fort net et mesme assez fleury, de sorte que s'il eut continué davantage, il eut peu passer pour le Martial de son siecle si l'abondance de son genie ne l'eut vainement sollicité d'en estre l'Horace, le Virgile ou le Stace. Mais pour ce que j'y ay rencontré une epigramme

(1) *J. Gessei Mauvesii e Vasconia, epigrammaton ad principes et magnates Galliæ*, etc., *pro xeniis, libri duo.* Si Colletet avait voulu suivre l'ordre chronologique dans l'énumération des productions de La Jessée, il aurait dû commencer par citer une petite pièce satirique, flamboyante d'indignation, intitulée : *Exécration sur les infracteurs de la paix*, Paris, 1572, in-4°, omise par M. Brunet, mais indiquée par l'abbé Goujet dont la notice, faite avec un soin tout particulier, est aussi complète que possible au point de vue bibliographique. J'y renvoie le lecteur pour une foule de détails dont je ne veux point surcharger ces notes.

qui est assez ingenieuse quoy qu'elle ne consiste qu'en trois mots je ne feindray point de l'inserer en ce lieu. Il s'addresse au medecin Le Grand en ces termes :

Salve medicorum maxime.

Et puis c'est pour damer celle cy que Theodore de Beze fit autrefois sur la mort de ce fameux chancelier de France Antoine du Prat qui estoit un gros homme :

Amplissimus vir hic jacet (1).

L'an 1573 il fit imprimer à Paris in-8° la première partie d'un poëme épique intitulé *la Rochelleide, contenant un nouveau discours sur la ville de La Rochelle, les choses les plus memorables qui y advinrent et dans le camp depuis le commencement du siege avec les louanges des princes, des seigneurs et des chefs de l'armée* (2), poëme addressé au duc d'Anjou frere du Roy Charles, en faveur duquel il l'avoit conceu. Et affin que l'on puisse en quelque sorte juger de son style, en voicy le commencement :

J'ay deploré naguere le trespas
D'un prince occis dans l'horreur des combats :
Mais à present j'entonne les alarmes
Et nobles faits des principaux gens d'armes
Qui soustenant l'honneur de nos Valois
Ont assiegé les murs des Rochelois,
Et qui poussez d'un vif zele de gloire
Font en mourant plus vivre leur memoire.
Vous, preux Henry, tige des demy-dieux
De nostre Gaule et des Roys vos ayeux,

(1) C'est dans les *Poemata* de Bèze que l'on trouve cette grosse malice : *Antonio Pratensi, cancellario Galliarum, inter obesos obesissimo. Amplissimus vir hic jacet.* Le roi des menteurs, Varillas, raconte que l'embonpoint du cardinal fut tel que l'on fut obligé d'échancrer sa table pour que, dans le vaste demi-cercle ainsi ménagé, l'énormité de son ventre pût trouver une libre place (*Histoire de François Ier*). Je ne puis nommer l'habile ministre sans rappeler l'éloquente réhabilitation qui en a été faite par un homme qui porte si noblement son nom, par M. le marquis du Prat (*Vie d'Antoine du Prat*, in-8°, Techener, 1857).

(2) Le titre de ce poème est plus exactement cité dans le *Manuel du Libraire*. J'ai eu à m'occuper des deux siéges mémorables de La Rochelle, de celui de 1573 dans mes *Quelques pages inédites de Blaise de Monluc*, et de celui de 1628 dans mes *Quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle*. Voir principalement, pour le premier de ces siéges, la note 3 de la page 5 du premier de ces opuscules.

Si la fureur de la triste Bellonne
Par les assauts vostre cœur n'aiguillonne,
Et qu'à ce coup vous soyez en repos
Pour tost courir aux armes plus dispos,
Vous separant un peu de vostre armee
Oyez la voix de ma Muse animée
A vous chanter; puis d'une et d'autre part
Retirez vous dans vostre tente à part
Pour m'escouter et tendre icy l'oreille
Au vray discours de la grande merveille
Que vous verrez avenir vers ce lieu
Qui vous retient par le voulloir de Dieu.
Le mesme jour que ceux de La Rochelle
Furent marris de la triste nouvelle
De vostre camp, et que les gens armez
D'un fort Strossy furent d'ire allumez
Contre la ville, et plus s'en irriterent
Quand maint François dedans se retirerent,
Prince, l'on tient que dans ce mesme jour
On vid sortir de l'humide sejour
Vers un isleau Prothé le grand prophete
Du Roy des eaux le fatal interprete.

Et le reste où il faict predire à ce dieu marin toutes les choses depuis advenues pendant ce siege memorable. Au reste par ce prince mort en guerre dont il parle au premier vers, il entend parler de Claude de Lorraine duc d'Aumale qui fut tué devant La Rochelle au mois de mars 1573 (1) et sur la mort duquel il avoit composé plusieurs vers elegiaques et lyriques (2).

(1) Claude de Lorraine, duc d'Aumale, était le troisième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise. Né en 1526, il mourut le 3 mars 1573 Le Pére Arcère raconte ainsi la mort du vaillant guerrier (*Histoire de La Rochelle*, t. I, p. 465) : « Le 3 » mars, il y eut une action assez vive, sur les trois haures du soir. Ce jour fut pour » les assiégeants un jour funeste. Sur la fin du choc, un boulet, tiré du bastion » de l'Evangile, ayant percé un gabion, porta le duc d'Aumale roide mort par terre. » Ce prince avait eu des pressentiments de son malheur, et Brantôme lui avait ouï » dire : Voici le lieu où je mourrai, etc. »

(2) *Le tombeau du très excellent prince Claude de Lorraine*, etc , 1573. *Trois odes sur le même sujet*, 1573. M. Brunet n'a pas mentionné ces pièces, non plus que les *odes satyres*, qui sont de 1578. Mais il a cité divers opuscules de La Jessée qui ont échappé à Colletet, par exemple le *Nouveau discours sur le siége de Sancerre*, 1573, petit in-8°, et le *Discours du tems, de fortune et de la mort*, 1579, in-4°. Le premier de ces opuscules est dédié à « Mgr de Sarrieu, gascon, maistre de » camp devant Sancerre et commandant en general à l'infanterie, » lequel déploya

L'an 1579 il fit imprimer à Paris in-4° deux livres de ses vers, l'un intitulé d'un titre bizarre et nouveau *Odes-Satyres*, avec quelques sonnets, et l'autre le premier livre des *Odes françoises de Jean de la Gessée*. Dans l'un il invective puissamment tous les vices de son siècle et dans l'autre il loue hautement la vertu. Mais en tous les deux il me semble fort esloigné du merite de Juvenal et de Pindare. Je dy Pindare pour ce que toutes ses odes sont formées sur le modele de ce fameux poëte grec du moins quand a leur forme et à leur division de strophes, d'antistrophes et d'epodes et non pas quand à leur matiere puisqu'il se vantoit d'estre l'unique createur de ses pensées. Il y en a d'assez hardies tesmoin celle-cy de la cinquiesme de ses odes qu'il adresse au Roy de Navarre :

Comme un horrible tonnerre
Gronde en croissant peu à peu
Ains que sa fureur desserre
Le choc, l'esclair et le feu,
Puis faisant rougir sa creste
Des monts au superbe faiste
Saccage à coups redoublez
Un gros pin ou quelque roche
Qui voisine d'un front proche
Les cieux d'orage troublez.

ANTISTROPHE.

Ainsy devant que j'entonne
Tes beaux faits et ton bonheur,
Prince il me faut que je tonne
Pour esbaucher ton honneur, etc.

Ses odes satyres toutes dures qu'elles sont dans leur style ne me semblent guere moins agreables que les *Mimes* de Baïf qui sont à peu près conceues du mesme air et presque de la mesme cadence. Voicy un sonnet dont il orna le frontispice de ce livre

dans cette action une grande intrépidité, ainsi que plusieurs autres gascons dont La Jessée n'a pas oublié de vanter les mérites. Cette relation a été reproduite de nos jours dans une publication à très petit nombre sous ce titre: *Relations du siége de Sancerre en* 1573 *par J. de La Gessée et J. de Lery, suivies de diverses pièces historiques publiées par M. L. Raynal.* Bourges, 1842, in-8°.

qu'il dedia à la Royne Marguerite de Navarre dont il avoit esté domestique en sa plus tendre jennesse, comme je l'apprends de la quatriesme de ses epistres françoises sur la mort du duc d'Alençon dont il avoit esté fort aimé pour la beauté de son esprit et pour le merite de ses Muses naissantes.

L'oyseau plus doux en ses accords
Vient tristement sa voix espandre
Et se plaint aux bords de Meandre
Ou sur Caystre aux plis retors.

Moy qui m'esveille, chante, et sors,
Fasché, plaintif, brusque à reprendre,
Je me fay voir, conaitre, entendre,
Mettant au jour ces boute-hors.

Or satyriquement lyrique
Or lyriquement satyrique
Je monstre quelque eschantillon.

Si la piece entiere je tire
De cygne je seray freslon,
Et mon ode sera satyre.

L'an 1584 il fit imprimer à Paris in-4° un livre intitulé *Larmes et regrets sur la maladie et sur le trespas de François de France fils et frere de Roys*. Outre les vers funebres que ce livre contient il y a plusieurs lettres en prose que l'autheur addressa à ses amis sur la mort de ce genereux prince de la race de Valois, et c'est là que j'apprends qu'il aimoit son maistre à cause de son maistre seul, et non pas à cause de luy mesme, tesmoin, dit-il, les longs services que je luy ay rendus et le peu d'advancement qui m'en demeure. Pendant sa maladie ce prince manda son poëte et ouit avec un grand plaisir le recit qu'il luy fit de plusieurs oraisons chrestiennes qu'il avoit composées et luy tesmoigna si Dieu lui rendoit la santé qu'il l'obligeroit d'escrire l'histoire de sa vie dont il l'avoit plusieurs fois entretenu tant dans le Brabant qu'en France. Mais sa mort fit avorter tous ces nobles projets. O desseins formés en l'air ! ô vaines entreprises ! Le desirant il le dif-

fera, le pouvant il ne le voullut pas, et le voullant il ne le put. Belle leçon aux grands qui d'une parolle effective en temps et lieu peuvent faire executer tout ce qu'ils se proposent, pour n'avoir pas en mourant le sensible desplaisir de n'avoir pas faict tout ce qu'ils pouvoient faire pendant leur vie.

L'an 1595, il publia à Paris, in-8°, un autre livre de vers intitulé : *La Philosophie morale et civile du sieur de La Gessée.* Ce livre consiste en cent (1) quatrains serieux qui sont autant de preceptes à bien vivre. En voici deux ou trois des premiers :

Appren sans honte, enseigne sans envie,
Mais le sçavoir de l'homme bien disant,
Mais la valeur de l'homme bien faisant
A ne celer son autheur te convie.

Sois de cœur noble, et meurement regarde
Moins aux honneurs qu'aux merites d'honneur
Et plus qu'aux dons à l'honneste donneur.
L'avare aux biens, le sage aux mœurs prend garde.

Un grand phanal en plaine nuit esclaire
Haut sur son phare aux mariniers errans.
Le prince aussy par ses faits esclairans
Au peuple sert de lampe et d'exemplaire.

Mais le plus grand et le plus considerable de tous ses ouvrages c'est celluy qu'il fit imprimer in-4° à Anvers, l'an 1583, intitulé *Les premieres œuvres françoises de Jean de la Gessée, secretaire de la chambre de Monseigneur.* Ce livre imprimé des beaux characteres de Plantin, et qui n'est pas moins espais que ce gros receuil de tous les poëtes latins que l'on appelle *Corpus Poetarum*, est divisé en quatre tomes et ces quatre tomes en 24 livres, et c'est

(1) Variante de l'original : plusieurs. L'abbé Goujet observe, au sujet du nombre de ces quatrains, que Colletet qui en parle (*Traité de la poésie morale* p. 157), dit qu'il y en a là 150. J'ai vu, ajoute Goujet, la même édition, et je n'en ai compté que 101. On voit que Colletet ici donne d'avance raison à son contradicteur. Tout peut s'expliquer par une faute d'impression dans le *Traité de la poésie morale.* La *Philosophie morale* est dédiée à Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, que La Jessée avait pu bien connaître auprès du duc d'Alençon, dont ce prélat avait été le chancelier, et dont il avait prononcé l'oraison funèbre.

ceste grosse masse de vers sur toutes sortes de subiets qui m'estonne.

Le premier tome contient six livres, intitulez les Jeunesses qui sont presque tous sonnets de diverses matieres de morale, de louange et de blasme.

Le second tome qui est intitulé Meslanges contient trois livres de plusieurs poëmes de son invention et quatre autres livres de poëmes traduits ou imitez tant des antiens que des modernes autheurs en toutes langues, et c'est là qu'il y a beaucoup de choses curieuses.

Son troisiesme tome contient en plusieurs livres les Amours de Marguerite (1), de Severe, et de Grassinde (2), le tout en sonnets, stances, odes, chansons, elegies et autres sortes de poëmes, les uns froids les autres animez, les uns supportables, et les autres fort médiocres.

Son quatriesme tome divisé en deux livres, intitulé Discours poetiques, est à mon gré le plus noble et le plus digne de luy. C'est là principalement que l'on void la force de son genie et ses heureuses et nouvelles inventions en ce qu'il y a des poemes fort hardis et bien dignes de la lecture de ceux qui dans nos poetes modernes supportent patiemment quelques rudesses, quelques locutions obscures, quelques vers traisnans et prosaïques, et autres

(1) M. Cénac Moncaut a pensé que la Marguerite aimée en pure perte par La Jessée était Jeanne d'Albret. Malgré la parfaite compétence que je suis tout disposé à reconnaître, en ces galantes questions, à l'auteur de l'*Histoire de l'Amour dans l'antiquité et dans les temps modernes*, je ne puis guère lui accorder que, malgré l'extrême différence des âges et des positions, La Jessée ait brûlé pour la reine de Navarre. Je résiste d'autant plus que l'abbé Goujet n'a nulle part entrevu la moindre étincelle de cet amour insensé. La prétendue découverte de M. Cénac Moncaut aurait besoin d'être protégée par des citations plus décisives que celle-ci : Le ciel qui m'a permis de *la servir*, etc. L'expression a un sens trop incertain, trop ondoyant, pour justifier l'assertion du dernier biographe de La Jessée. Un mot dont l'interprétation est douteuse, voilà l'étroite et fragile base sur laquelle M. Cénac Moncaut a échafaudé tout un système auquel ne donnent nul appui des rapprochements tels que ceux-ci : Ovide aima bien Livie, et le Tasse aima bien la sœur du duc de Ferrare; car Ovide n'aima jamais Livie, que son âge vénérable eût dû mettre à l'abri du soupçon, et il n'est pas prouvé que l'objet de la passion du Tasse ait été la sœur d'Alphonse II.

(2) Les *Amours de Grasinde* avaient déjà été publiées à Paris, in-4°, 1578, avec une *Remonstrance* à Pierre de Ronsard. L'abbé Goujet appelle les quatre livres des *Amours de Grasinde* un «amas de fadaises amoureuses,» et ajoute que ces fadaises furent composées à Paris pour une parisienne.

semblables defaults, et ne considerent que l'heureuse œconomie de l'ouvrage, et la force de l'imagination, et là dessus il faut que je die que j'ay de quoy dementir ce qu'il advance dans quelque endroict de ses œuvres qu'il n'avoit jamais peu se resoudre à l'exemple des ours de relescher son fruict ny de polir curieusement ce qui estoit party de sa forge : car j'ay entre les mains une bonne partie de ces discours poetiques tellement raturez et polis et corrigez et changez de sa main propre, qu'ils ne seroient plus recognoissables à ceux qui les ont veuz imprimez, surtout son poeme intitulé *le Poete courtisan* et son autre poëme intitulé *la Franciade* (1) à Pierre de Ronsard où il excite avec des traits doux et picquans (2) ce fameux poete d'accomplir sa promesse en donnant ce poëme epique tout entier, me semblent assez beaux et assez bien imaginés. Le lecteur intelligent m'en peut dementir. Je n'en rapporteray rien ici, car ce ne seroit jamais faict et puis quelques autres poetes de sa vollée m'appellent et demandent ma plume. J'adjousteray seullement que ce gros volume n'est que le premier des trois de ses premières œuvres françoises, et dans un advertissement au lecteur il promettoit de donner à sa prémiere commodité ayant les deux autres tout prests qui contenoient plusieurs livres d'odes, hymnes, elegies, eglogues, odes, satyres, tragedies, et epitaphes, et en outre plusieurs autres petits poemes sur de divers subiets de l'escriture saincte et quatre ou cinq livres de prose françoise. Cela s'appelle estre bien ennemy de la langueur et de l'oisiveté, et n'estre pas un poids inutile sur la terre. Quoy qu'il en soit tous ces derniers ouvrages n'ont point esté publiez et sont demeurez ensevelis avec l'autheur que la mort nous ravit presque en la fleur de son aage, car je ne trouve point qu'il ait vescu au delà de l'an 1595.

Il publia encore à Paris l'an 1579 in-16 un petit livre de recueil de *Lettres missives,* de *Discours et* de *Harangues familieres* addressées à plusieurs princes et autres personnes de condition où

(1) Ou plutôt *Discours sur la Franciade.*
(2) G. Colletet avait écrit d'abord : *avec quelque aigreur.*

l'on voit comme de temps en temps il avoit composé plusieurs autres escrits, tesmoin le remerciement qu'il faict au marquis de Villars de l'audiance favorable qu'il avait donnée à ses Muses lorsqu'il avoit faict representer publiquement sur le theatre de Guyenne (1) une tragedie et une comedie ensuitte, et l'histoire de Tobie en vers françois qu'il avoit faicte, divisée en trois livres. Ce petit recueil est certes d'autant plus agreable que dans son langage prosaïque, qui n'est pas mauvais pour le temps, on void plusieurs particularitez de la court et touchant les affaires de son siecle.

Il mourut environ l'an 1596 aagé d'environ 45 ans. Les deux portraicts à l'antique et de profil qui sont à l'entrée de ses œuvres latines et françoises, l'un à l'aage de 23 ans et l'autre de 31, monstrent qu'il avoit un grand et large front, les yeux fort brillans et fort ouvers, le nez extremement aquilin, le poil clair brun, le cuir assez blanc, et le visage fort descharné. Sa devise estoit : Et lauro et myrtho, et c'estoit de l'un et de l'autre, je veux dire de laurier et de myrthe, que la couronne dont sa teste estoit environnée estoit composée, tesmoin ce distiche latin qui est [rendu] en françois dont l'un est au dessus de son portraict et l'autre au dessous :

Phœbus amat laurum, Veneri gratissima myrthus,
Et lauri et myrthi nos quoque serta juvant.

Le voicy en françois, mais bien esloigné de la perfection du latin :

Phœbus a son laurier, Venus son myrthe beau.
De myrthe et de laurier j'ayme aussi le chappeau.

Il composa une anagramme sur son nom et sur celluy d'une belle et jeune damoiselle nommée Anne Alaigne à laquelle il de-

(1) Le copiste a supprimé : *de Guyenne.* Le marquis de Villars était Honorat de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, qui fut nommé amiral de France après la mort de Coligny. On lit dans la *Chronique Bourdeloise* de Jean Darnal : «Le quatriesme janvier 1571 Monsieur le Mis de Villart, lieutenant pour le Roi en Guyenne, » arriva à Bourdeaux avec M. de Montpezat, son gendre, et Mme de Montpezat, sa » fille, à laquelle Messieurs les jurats présentèrent quantité d'excellentes confitures.»

dia ses epistres françoises et qu'il aimoit sans doubte avec de grandes passions, et ceste anagramme estoit :

Diane l'a à gré en aage de liesse,

qui est un vers assez obscur, par lequel il finit une epistre en vers qu'il luy addresse sur le subiect de ses harangues.

Guillaume Postel et Jean Morel, gentilhomme d'Ambrun, ausquels il addressa deux lettres, qui sont comme deux panegyriques de ces deux excellents hommes, l'avoient en grande veneration, comme je le voy par la lecture de ses epistres françoises. Jean Dorat poëte du Roy, François de Belleforest, cet historiographe de France, et la docte Camille de Morel luy adresserent des vers latins et françois qui se voyent dans ses diverses œuvres, et dans le tombeau que les plus sçavants hommes de l'Europe dresserent à Jean Morel. Philippe d'Angennes sieur du Fargis, Louis de Lauvergnac, et quelques autres, luy ont consacré des vers au frontispice de ses œuvres. Et quant à nos bibliothequaires françois Antoine du Verdier (1), La Croix du Maine, Draude et les autres, il n'y en a pas un d'eux qui l'ait oublié dans leurs catalogues, et luy attribuent mesmes encore quelques autres ouvrages, comme *la Henricide* latine qui estoit un recueil de divers poëmes faicts de temps en temps par l'autheur en l'honneur du Roy Henri III et des plus grands seigneurs de sa court. Et outre tout cela, on void encore plusieurs de ses poesies latines soubs ce nom : *Joannis Gessæi poemata*, dans ce gentil et fameux recueil de vers latins de nos poëtes françois qu'un docte Allemand (2) prit le soin de publier en trois volumes (3).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Du Verdier a reproduit le discours intitulé : *La Fortune*. La Croix du Maine appelle La Jessée « poète très excellent, tant latin que français. »

(2) Ce fut Jean Gruter, le célèbre érudit néerlandais, qui publia à Francfort, en 1609, les *Deliciæ Poetarum Gallorum*, 3 vol. in-12.

(3) Le copiste, trouvant sans doute que ceci finissait trop brusquement, a cru devoir ajouter : Et voilà tout ce que j'ay pu recueillir de la vie de cet excellent homme assez particulière et peu connue de son siècle. Je n'ajouterai ici au texte de Colletet que cette seule phrase de M. Léonce Couture (*Bulletin d'Auch*, t. II, p. 572), laquelle résume si bien tout ce que l'on peut dire du plus fécond de tous les poètes gascons : « Jean de La Gessée répandit à profusion sa verve terne et fluide dans une » foule de volumes. »

AUBIET

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION.

III

Depuis l'année 1585 jusqu'à l'absolution d'Henri IV par le Pape Clément IX, en 1595.

Il est essentiel de se rappeler, avant d'entrer dans la période qui nous reste à parcourir, trois faits qui dominent tous les autres : la mort de François duc d'Anjou, frère de Henri III, arrivée le 10 juin 1584; celle de Henri III, assassiné le 1er août 1589, et mort le lendemain des suites de sa blessure; enfin, l'abjuration de Henri IV, dans l'église de Saint-Denis, le 25 juin 1593, suivie deux ans après, 16 septembre 1595, de son absolution par le Pape Clément IX.

Henri III n'ayant pas eu d'enfants de la reine sa femme, Claude de Lorraine, le plus proche héritier de la couronne, après son frère, était Henri de Navarre, chef du parti protestant. L'avénement de ce dernier n'apparaissait toutefois que comme une éventualité assez éloignée. La mort du duc d'Anjou fit tout à coup entrevoir le jour où l'hérésie monterait avec le roi de Navarre sur le trône de France. « Cette perspective, dit M. Laurentie, parut sinistre aux catholiques, qui voyaient avec effroi, par suite de cet événement, le calvinisme s'établir dans l'Etat. Pour la masse des peuples, c'était une menace d'oppression; pour ceux qui se souvenaient de la Constitution de la monarchie, c'était le renversement des lois antiques. A l'instant, il y eut dans toutes les âmes comme un vaste accord d'opposition. L'énergie catholique se raviva, et la Ligue prit un caractère imprévu. L'association devint hardiment politique, et, une fois aventurée sur ce terrain, tout se précipita (1). »

(1) *Hist. de France*, tome v, page 502.

On sait les troubles qui suivirent. Henri III, après un essai de rapprochement du roi de Navarre, se jeta du côté de la Ligue. Le 15 juillet 1585, il signa le fameux traité de Nemours, par lequel il était stipulé : « Que les huguenots seraient contraints par les armes à rendre les villes qu'on leur avait laissées; que le roi cesserait de protéger Genève; que la Ligue recevrait des sûretés; qu'un édit de pacification irrévocable rendrait à la religion catholique son privilége; que le roi jurerait l'Edit; que le même serment serait prêté par les pairs, par tous les officiers de la couronne, par les parlements, par les gouverneurs et par les communautés des villes; enfin, que l'édit serait exécuté sans aucun retard. »

Les luttes recommencèrent alors plus ardentes et plus acharnées que jamais entre catholiques et protestants. « Cette province, en particulier, dit l'abbé Monlezun, fut plus que jamais pressurée par les levées extraordinaires, par les impositions, et surtout par les pilleries des gens d'armes, car cette lutte était moins une guerre qu'un brigandage continuel. La plupart des capitaines n'avaient d'autre but que le saccagement de quelque ville ou de quelque château, ou la rançon de quelque riche prisonnier; et s'il se livrait quelque combat, c'était plutôt par *nécessité* ou par *rencontre* qu'avec un dessein arrêté d'avance (1). »

Cette fois encore, les assertions de notre historien sont pleinement justifiées par les faits dont nos délibérations nous ont conservé le souvenir.

Fidèle à ses traditions, Aubiet, au début de cette nouvelle phase de nos dissensions intestines, se jeta avec ardeur dans le parti de la ligue et y persévéra jusqu'au moment où, le motif qui l'avait fait naître ayant disparu, elle ne parut avoir d'autre but que la satisfaction de l'ambition personnelle de quelques particuliers. Les délibérations dont nous allons reprendre l'analyse en sont la preuve évidente, en même temps qu'elles nous révèlent les immenses malheurs qu'attira sur les habitants leur inébranlable fidélité à leur religion.

(1) *Histoire de la Gascogne*, t. v, page 426.

Les hostilités recommencèrent aussitôt après le traité de Nemours, signé, comme nous avons dit, le 15 juillet 1585. Cependant, la première délibération où il y soit fait allusion ne se tint que le 15 décembre suivant. Alors, les consuls font part au conseil de l'avis qu'ils ont eu que les ennemis trament quelque chose contre la ville, et proposent d'envoyer à Montaut prendre consei de M. le baron. Cette mission fut confiée à Jean Jourdain, syndic, qui stipula qu'au cas où il serait pris par les ennemis du roi la ville procurerait à ses frais son élargissement.

Dès lors, la garde aux portes de la ville et sur les murailles avait été reprise, et elle n'était interrompue ni la nuit ni le jour. Cet assujétissement devenait très onéreux, particulièrement pour les pauvres qui avaient besoin de leur travail pour se procurer les moyens d'existence. Il y eut des murmures, et le 3 février 1586, les consuls portèrent devant le conseil les doléances arrivées jusqu'à eux, disant «que les pauvres habitants se sont plaints qu'à cause de la pouvreté qu'ils ont ne peuvent faire garde sur les murailles de la ville sans que ne leur soit donné quelque moyen de vivre.» Le Conseil arrêta « qu'il serait vendu bois aux *affourets* de la ville, aux habitants d'icelle, et donné à chacun habitant qui fait garde la nuit, jusques à la somme de quarante sols, sans conséquence.»

Nous ne trouvons pas trace d'événements remarquables qui se soient accomplis ici durant cette année, ni même pendant les suivantes. Le théâtre des luttes était ailleurs. Nous ne voyons pas non plus que, durant cette seconde phase de la guerre, Aubiet ait été attaqué de nouveau, ni occupé par l'ennemi. Il se contentait de le rançonner et de le contraindre au paiement des énormes contributions qu'il lui imposait, en faisant des courses armées dans la campagne et enlevant les animaux de labourage, ce qui porta la désolation dans tout le pays et en consomma pour longtemps la ruine. Jusqu'alors, grâce aux revenus considérables dont jouissait la ville, on avait réussi, quoique avec peine, à faire face à toutes les nécessités. Les emprunts contractés n'avaient pas atteint

des proportions alarmantes, et quelques années tranquilles auraient tout réparé. Mais la perspective de la paix s'éloignant toujours, les charges s'ajoutant aux charges, on put entrevoir cette décadence funeste d'où Aubiet ne s'est jamais relevé.

Déjà, à l'époque où nous sommes parvenus, 1586, l'épuisement et la détresse étaient extrêmes. Dans l'assemblée du 11 juillet, après l'exposé qui fut fait par les consuls de la situation, le conseil, d'une voix unanime, prend une résolution qu'on dirait presque désespérée. Il est arrêté « que Messieurs les consuls emprunteront telle somme de deniers qu'ils pourront, à tel intérêt qu'ils aviseront et trouveront; et d'icelle somme s'obligeront particulièrement, et la communauté les en relèvera.»

Deux mois plus tard, les besoins étaient les mêmes. Le 3 septembre, par résolution du conseil, on députa à Auch Jean Jourdain, syndic, Etienne Paiché et Jean Romégas, pour emprunter de M. Chanalh, clerc de Mgr l'archevêque, la somme de deux cents écus sol, à l'intérêt, avec autorisation expresse d'engager à ces fins tant les biens de la communauté que les leurs, moyennant, bien entendu, la promesse qu'on leur fait de leur passer instrument de relief.

On n'eut pas de répit de toute cette année. La suivante, 1587, commença sous de mauvais auspices. On en était toujours aux expédients afin de fournir aux dépenses nécessaires pour préserver la ville des surprises dont elle était continuellement menacée. La garde aux portes et sur les murailles se faisait toujours. Mais chez un grand nombre de ceux sur qui pesait cette lourde charge, le zèle, après tant de temps, commençait à se refroidir. C'est ce qui fit prendre au conseil, dans la séance du 3 février, cette détermination : « Que si l'on pouvait trouver quelque moyen de gratifier les gardiens de nuit, on donnerait désormais tous les matins un sol à chacun. »

Les deniers des tailles levés l'année précédente n'avaient pas encore été versés intégralement entre les mains du receveur : on s'en était servi pour subvenir aux besoins urgents de la commu-

nauté, sauf à combler plus tard le déficit par quelque autre moyen. Il fallut enfin y aviser. Le 21 février, un conseil fut tenu dans ce but. Il y fut résolu qu'on consacrerait à cet objet l'argent provenant de l'arrentement de la métairie de Labarthe, de même que celui qu'on retirerait de la vente de vingt sacs de blé « prins aux messieurs du chapitre d'Aux pour la fabrique. » Dans ce même conseil il fut encore arrêté « qu'on emprunterait une certaine quantité de blé à telles personnes que se trouveront, pour être distribuée à touts les habitants qui font garde de la ville, et non aux autres. »

Les mesures prises dans cette assemblée pour payer au receveur des tailles les arrérages de 1586 ne suffirent pas; et comme celui-ci pressait vivement et menaçait d'employer des mesures de rigueur, on dut se résoudre à recourir à un nouvel emprunt. Le 19 avril, mission est donnée à Olivier Lausin, consul, conjointement avec le syndic, de négocier avec M. d'Oignax un emprunt de trois cents écus sol.

Il n'y a pas d'autre délibération pour cette année. L'année suivante, 1588, n'en a aucune, et cette lacune est bien à regretter parce qu'elle nous prive des renseignements que ces délibérations n'auraient pas manqué de nous fournir sur les événements importants qui s'accomplirent en ce temps. Nous soupçonnons que cette lacune est due à la gravité même des circonstances où l'on se trouvait. Il est certain que la situation était des plus critiques. Les protestants dominaient dans le pays. Lectoure et Mauvezin qu'ils occupaient étaient pour eux comme deux centres d'opérations, d'où ils se répandaient dans les environs pour y porter la dévastation et le pillage. Les expéditions parties de ces centres commencèrent en cette année et se continuèrent les années suivantes, comme nous allons voir.

Il est plus que probable qu'Aubiet eut sa large part aux calamités qui affligèrent en général toute la contrée durant cette année. Les premières délibérations de 1589, sans offrir de renseignements précis, le donnent assez à comprendre. Celle du 22 janvier sup-

pose que les protestants étaient ici les maîtres déjà depuis un certain temps. Car on voit que, sous le couvert de l'autorité du roi de Navarre, ils avaient imposé des contributions exorbitantes qu'il fallait payer en outre des tailles ordinaires au roi de France. Les consuls exposent dans cette assemblée qu'une requête a été présentée par Bernard Castex, syndic, et Raymond Mestré, délégués à cet effet par la communauté, pour demander un allégement de ces contributions. La requête s'adressait à M. de Fontarailles, gouverneur de Lectoure. Mais on l'avait d'abord portée à Madame de Fontarailles, dont on voulait implorer la protection auprès de son mari, et cette dame, catholique de naissance (1), avait bien accueilli les députés, et envoyé à Lectoure leur supplique, en joignant ses instances à celles de la communauté. Les choses en étaient encore là, et les consuls demandent au conseil ce qu'ils doivent faire afin d'assurer le succès de la démarche. On décide que les mêmes députés se transporteront partout où besoin sera pour plaider les intérêts de la communauté, « à la charge, ajoute-t-on, que au cas que fesant ledit voyage les députés soient pris en chemin, la communauté les relèvera de tous dépens. »

Ces démarches demeurèrent sans résultat; et le 9 février suivant, les consuls eurent à présenter au conseil « une nouvelle assiette (d'impositions) à eux envoyée par Messieurs de Lectoure, demandant tant pour la taille que contributions, deux quartiers, prendre de janvier à avril. » Il fut de nouveau résolu qu'on enverrait Bernard Casteret et Raymond Mestré à Lectoure pour essayer d'obtenir un rabais. Dans ce même conseil « à cause des facheries qu'occasionnent les guerres » les gages des consuls furent portés à cinquante *francs* pour chacun.

Le 17 mai, communication est faite au conseil d'une lettre des

(1) Fille de Devèze, sénéchal de Rouergue, elle avait reçu une éducation très catholique; mais son mariage avec un protestant fut pour elle une occasion de séduction. Sa mère fut si affligée de ce malheur qu'elle se condamna, une année entière, à jeûner tous les jours au pain et à l'eau, pour obtenir de Dieu la conversion de sa fille. Elle mourut sans l'avoir obtenue. Madame de Fontarailles revint à la foi catholique après avoir assisté (en mai 1618) à la conférence qui eut lieu à Lectoure entre Chamier, célèbre ministre protestant, et le P. Regourd, jésuite. Elle alla faire son abjuration à Garaison; le chapelain Molinier en a écrit une relation intéressante. L. C.

consuls d'Auch qui demandent « un certain nombre de souldarts pour faire la guerre. » Il est arrêté qu'avant de satisfaire à cette demande un des consuls ou le syndic se rendront à Auch pour demander des explications.

Vers cette époque, M. de Fontenille, qui soutenait la cause du roi de Navarre, passa par Aubiet, où il séjourna quelque temps avec le corps de troupes qu'il commandait et son train d'artillerie. Nous trouvons à la date du 28 mai l'arrêté suivant des dépenses qui furent faites à cette occasion, sur le rôle produit par devant les députés nommés pour en faire la vérification.

« En premier lieu aurait été taxé à M. Pierre Jourdain, prestre, estant lougé en sa maison M. de Fontenille, avec son train, par les susdits députés, la somme de neuf écus sol, deux souls et six deniers.

» Plus à Jehan Jourdain luy aurait été taxé par les susdits députés comme appert par son rôle, la somme de deux écus sol, trente souls.

» Plus à Jehan Romégas, cinq écus.

» Plus à Pierre Romégas, trois écus cinquante deux souls.

» Plus à Martin Romégas, un écu.

» Plus à Pierre Rivoca, trois écus.

» Plus à Me Bernard Bréque, trois écus trente souls.

» Plus à François Estévenet, deux écus.

» Plus à Me François Palanque un écu.

» Plus à Dominique Blanc, un écu.

» Plus à Jehan Larrieu, un écu.

» Plus à Bernard Castanet, trente sols.

» Plus à Mathieu Messine, un écu.

» Plus à Jehan Sould, un écu, vingt souls.

» Monte en tout à la somme de trente cinq écus, quarante quatre souls et six deniers. »

On imposa cette somme sur toute la communauté. Mais, nous ne savons pourquoi, les consuls firent difficulté d'en faire la levée; tellement que, dans l'assemblée du 7 août, le conseil chargea le syndic « de les contraindre à faire leur devoir par toute voie de justice. »

Henri III était mort au commencement de ce mois; après avoir déclaré Henri de Navarre son successeur. Ce fut pour la ligue un

motif de plus de déployer une nouvelle énergie dans son opposition; et, d'un autre côté, les protestants, dont les espérances s'exaltaient toujours davantage, se livrèrent, dans ces contrées surtout, à des excès qui surpassèrent peut-être ceux qu'on avait vus jusqu'alors. Tous les détails ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous ne trouvons même rien dans les délibérations qui puisse nous faire comprendre ce qui se passa à Aubiet. Mais nous avons sous les yeux des documents contemporains et originaux concernant Solomiac, Maubec et Monfort, qui peuvent donner une idée de la manière dont étaient traités les autres lieux qui tombaient au pouvoir des sectaires et des affreux malheurs qu'on eut alors à déplorer. Un jour nous espérons les publier textuellement, et c'est pourquoi nous nous contentons en ce moment de cette simple indication qui suffit à notre but. Mais nous croyons devoir insister davantage sur un autre document de ce genre tombé depuis peu entre nos mains, parce qu'il concerne une commune limitrophe d'Aubiet. Il s'agit d'une enquête commencée à Lussan le 28 septembre 1610, et continuée ici même le 30 du même mois, par Me Ducasse, notaire du lieu, à lar equête de Me Jean Duclos, prêtre, originaire dudit Lussan, et alors recteur de l'église de Monclar, au diocèse d'Auch. Duclos, dans ce moment, se trouvait avoir besoin de ses lettres d'ordination, et il était dans l'impossibilité de les produire par suite de circonstances dont il voulut avoir une déclaration authentique. C'est pourquoi il fit comparaître devant le notaire, d'abord Me Jean Angelé, prêtre et archiprêtre dudit Lussan, le priant « de vouloir lui faire déclaration, s'il n'est mémoratif que en l'année 1583, ledit comparant (Duclos) prit les ordres de prestrise de feu Mgr l'évêque de Lombez; et sy apres avoir esté de retour le dit comparant montra au dit Angelé archiprestre, et à feus Mrs Jehan Baillac, Pierre Baillac, François Bonnemaison, Dominique Baillac, décédés, et Mrs Charles Thoulouse et François Coulin, les tous prestres dudit Lussan, toutes les lettres tant de tonsure, demissoaires, quatuor minores, l'épitre, l'évangile que celles de la messe, que le dit Duclos aurait obtenues et luy auraient esté ex-

pédiées par le secrétaire du dit feu seigneur évesque de Lombez... et y après les avoir veues et leues... le dit Angelé, archiprestre, aurait permis au dit Duclos de célébrer sa première messe, laquelle il célébra en l'esglise du dit Lussan, le jour et feste de monsieur Saint Barthélemy, patron de la dite esglise.» Tous ces faits furent en effet attestés par l'archiprêtre, et par là il demeurait établi que Duclos avait bien réellement eu ses lettres d'ordination. Mais comment se faisait-il qu'il ne les eut plus? Pour justifier leur disparition, il fit comparaître devant le même notaire Manaut Carrère, Philippe Liberos, Bertrand Cassaigne, Pey Garros, dit Grangé, Mathieu Baillac, forgeron, Antoine Casabant, Bertrand Duprat, meunier, et Olivier Castères, les tous habitants de Lussan ou d'Aubiet, et les pria de déclarer s'ils se souvenaient que vingt-et-un ans auparavant ou environ, M. de Larroque-Bénac, avec son régiment au nombre de quinze cents hommes, logea audit lieu de Lussan et y demeura cinq ou six jours vivant à discrétion; que ces gens « y apourtarent une grande ruyne et dommaige et firent brusler grande quantité de meubles, comme aussy ils firent brusler tous les livres et autres documents qu'ils trouvèrent dans l'esglise du dit lieu, ou se les apourtarent; et encore tous les papiers, instruments, et autres tiltres qui sont dans les maisons qui sont hors de l'inclos du dit lieu, que en la juridiction. Au faubourg duquel lieu le dit Duclos y a une maison et se tenait dans icelle et aussy tous ses tiltres et papiers, qui aussy de Georges Duclos son frère; et s'ils ne rompirent les coffres où ils tenaient leurs dits papiers. » A ces réquisitions les témoins répondirent unanimement et individuellement, qu'en effet « ils se souvenaient et était véritable que le dit sieur de Larroque-Benac, avec son régiment où il y avait environ quinze cents personnes, lougeaient aux maisons qui sont au faubourg du dit lieu, que en la juridiction : lequel dit Duclos y a une maison au dit faubourg, dans laquelle il tenait, et Georges son frère, tous leurs tiltres, papiers et documents; de sorte que le dit sieur de Larroque-Benac, avec son régiment, demeurant aux dites maisons, que en la dite juridic-

tion, cinq ou six jours, vivant à discrétion, apourtarent une très grande ruine, à cause qu'ils firent brusler les livres et ornements de l'esglise dudit lieu et s'en apourtarent aussy plusieurs ornements de la dite esglise. En oultre aussy firent brusler plusieurs tiltres et documents des dits habitants dudit Lussan, et notamment rompirent les coffres qui estaient dans la maison du dit Duclos, prestre, où il tenait, et son frère, leurs instruments et autres tiltres, et les firent brusler : à cause que personne n'osait demeurer dans les dites maisons, ains feurent contraints les quitter et se retirer ailheurs. Et mirent le feu à la dite esglise, comme ils s'en allarent.»

Voilà ce qui se passait à une heure d'Aubiet, environ vingt-et-un ans avant l'époque où se fit cette enquête, datée, comme nous avons dit, des 28 et 30 septembre 1610. Ces vingt-et-un ans nous reportent précisément à l'année 1589; et c'est aussi à cette époque que Monfort fut pris et saccagé; Solomiac eut le même sort le 3 septembre de la même année, et Maubec quelques mois plus tard. C'en est assez, ce nous semble, pour faire comprendre ce qui se passait dans tous les lieux environnants sur lesquels Mauvezin pouvait étendre son action.

C'était là, en effet, que les protestants avaient leur quartier général pour ces contrées. Là se trouvait le bureau où était versé le produit de leurs exactions; là aussi se centralisait tout ce qu'ils pouvaient enlever dans les courses journalières qu'ils faisaient aux environs. A la tête de ce bureau se trouvaient alors La Farine, Sainte-Fauste, Tarenque et Dubascou. Le capitaine Sus et Panissault commandaient les expéditions. Les délibérations qui suivent vont nous montrer comment Aubiet était traité par ces messieurs.

Dans celle du 19 novembre 1589, les consuls représentent au conseil que les envoyés d'Etienne Farine leur ont remis de sa part un commandement portant que, faute par eux de payer les deniers des quartiers de juillet et d'octobre, ils veulent courir comme ils en ont été avertis par le capitaine. Le conseil arrête que les consuls feront le paiement qu'on leur demande, et qu'ils prendront à cet effet les deniers du quartier des tailles, « à la

charge qu'il en soit fait le département sur tous les habitants qui *labourent* ou qui *font labourer*, et d'en relever les consuls envers le collecteur Daignan, d'Auch. »

Au commencement de l'année suivante, on fut encore obligé de recourir à de nouveaux emprunts; en même temps, la ville était occupée par les gens d'armes du baron de Montaut. Cette occupation la préserva peut-être d'une nouvelle surprise et d'un nouveau pillage qui en eût été l'inévitable conséquence. Mais elle n'en contribua pas moins à rendre de plus en plus pénible et embarrassée la situation des habitants, obligés de fournir à l'entretien des gens d'armes. Le 6 juin, il y eut encore un emprunt motivé par ces nouvelles charges; et par surcroît on ajoute « qu'on gratifiera M. de Montaut d'une honneste somme jusques à deux cents écus sol. »

Ces gens d'armes de M. de Montaut furent ici pendant le reste de cette année 1590, et au moins une partie de l'année suivante. Le 30 décembre, les consuls représentent que les magasins établis pour leur subsistance sont épuisés. Il est urgent de les approvisionner de nouveau; comme ils n'ont en main aucune ressource, ils demandent l'avis du conseil. Il est arrêté que les consuls « prendront des moyens des habitants qui en ont, pour et au nom de la ville, à la charge qu'ils seront remboursés sur le général de la communauté. »

R. DUBORD,
curé d'Aubiet.

(*Fin au prochain numéro.*)

DISSERTATION

SUR

LES CHANTS HÉROÏQUES DES BASQUES (1).

(*Suite.*)

J'arrive au douzième couplet.

Gueure lurrean,	Dans notre terre
Ta aen errian,	Et dans chaque pays,
Biroch ain baten	(Il y a) une manière de lier
Zamoa.	Les fardeaux.

Je veux bien admettre qu'il y a dans chaque pays, et dans la terre basque une manière de lier les fardeaux, mais pourvu que l'on m'accorde que Humboldt et Fauriel ont commis une faute dans la traduction du dernier vers. *Zamoa*, de même que *zamaria*, signifie bête de somme et non fardeau. Je sais qu'on l'emploie quelquefois en basque pour désigner le cheval dont le véritable nom est *zaldia*. Or, comme $z = s$ il est facile de reconnaître dans *zamoa*, comme dans *zamaria*, un mot emprunté au gascon ou à l'espagnol.

Le mot *grandoja* (grand), placé à la fin du quatorzième couplet, a certainement la même origine, et, comme le précédent, il est entré dans le glossaire euskarien à une époque relativement récente. Parlez-moi d'*andia*, *aundia*, *larria*, *eskergea*, *ordongoa* : voilà tout autant d'adjectifs qui ne doivent rien à personne, tout en signifiant la même chose, et parmi lesquels on aurait assurément choisi, si le *Chant des Cantabres* avait été composé à une époque voisine de leur défaite par les Romains.

Je pourrais me borner à cette démonstration linguistique; mais l'histoire me fournit des preuves surabondantes, et le lecteur

(1) Voir, plus haut, pages 97 et 155.

pourra bien vite en juger après un exposé que je m'efforce d'abréger le plus possible.

Marca, Oïhénart, le P. José de Moret, et tous les annalistes du nord de l'Espagne et du sud-ouest de la France, regardent, à bon droit, les Basques actuels comme les descendants des anciens Vascons. Le territoire occupé par les Vascons a été décrit par Strabon, Pline, Ptolémée et Pomponius Méla, admirablement résumés par Oïhénart dans les premiers chapitres de sa *Notitia utriusque Vasconiæ*. J'y renvoie, pour faire court, et je constate qu'à l'origine ce territoire comprenait non-seulement la Navarre actuelle, mais encore, au-delà de l'Ebre, la ville de Calagorris et celle de Gracurris. Au midi, il avait à peu près les mêmes limites que l'ancien comté d'Aragon, et au nord il touchait à l'Océan cantabrique, dans cette partie de la province de Guipuzcoa où se trouve Fontarabie. Voilà ce qui résulte du témoignage unanime des géographes anciens et modernes. Bornés au septentrion par la chaîne des Pyrénées, les Vascons avaient pour voisins, à l'orient les Vescitani et les Ilergètes, au sud les Pelendones et les Berones, et au couchant les Varduli et les Autrigones, peuples de la Cantabrie. On a longtemps disputé sur les limites de ce dernier pays, et je ne puis ici rapporter les opinions diverses de Florianus Ocampo, Mariana, Salazar *e tutti quanti*. Ce qu'il importe de savoir, c'est que, dans le chapitre III de sa *Notitia utriusque Vasconiæ*, intitulé : *Vera Cantabriæ descriptio proponitur*, Oïhénart a déterminé avec exactitude l'emplacement de l'ancienne Cantabrie, et que les recherches entreprises après lui, par le P. de Moret et les autres historiens de la Navarre espagnole et des provinces vascongades, n'ont fait que confirmer ce qu'il avait si bien établi. Oïhénart a démontré que l'ancienne Cantabrie commençait au levant avec le pays des Vardules, c'est-à-dire en suivant à peu près une ligne qui partirait de Villafranca, dans les montagnes d'Oca, pour se diriger vers le port de Laredo. Il a également démontré, contre Sandoval, Pintianus et Joannes a Ponte, que cette région s'étendait au couchant jusqu'à la *Tierra de Vierço* et

aux montagnes voisines. Au midi, la Cantabrie descendait jusqu'à la plaine située au-dessous des montagnes d'Oviédo, et à cette partie du royaume de Léon connue sous le nom de *Tierra de Campos*. Il serait même facile de reculer sur certains points cette limite méridionale, de façon à prouver que la Cantabrie englobait la plus grande partie du royaume de Léon, c'est-à-dire les Asturies, tant du côté de Santillane que du côté d'Oviédo, et la *Tierra de Campos*, et commençait à cette partie du mont Vindio (Léon et Vieille-Castille), où se trouvent les villes d'Auseva et de Covadonga.

On ne sait rien de l'histoire des Vascons avant l'arrivée des Carthaginois en Espagne; mais, dans trois ou quatre passages de son poème, Silius Italicus nous les montre servant en Italie contre les Romains, dans l'armée d'Annibal (1). Les Vascons furent ensuite soumis par les Romains, ainsi que d'autres peuples de la Celtibérie, témoins deux ou trois passages de Tive-Live (2), après lesquels le doute n'est plus permis à quiconque est un peu versé dans la géographie ancienne du Nord de l'Espagne. A partir de cette soumission, on ne compte qu'une révolte, et encore partielle, en Vasconie, celle des habitants de Calagorris, qui embrassèrent le parti de Sertorius.

Les Cantabres avaient été soumis bien avant l'époque d'Auguste en même temps que les Vaccéens et quelques autres peuplades (3), et ils servaient dans les armées romaines durant la guerre entre César et Pompée (4). De concert avec les Astures, les Galiciens, les Lusitaniens, les Celtibères et les Vaccéens, les tribus Cantabres se révoltèrent sous Auguste (23 ans avant J.-C.), qui vint lui-même à Sigesama pour comprimer la révolte. Un corps de troupe marcha contre les Astures et les Galiciens, et un autre

(1) Sil. Italicus, *Punic.* Lib ii. v. ix. x.
(2) Tit Liv. Dec. 3, Lib. i. et v.
(3) L. Lucullus consul... Vacceos, Cantabros et alias regiones, et iterum alias incognitas regiones subegit. Florus, *Epitom.* Lib. xlviii.
(4) His rebus constitutis, equites auxiliaque toti Lusitaniæ a Petreio, Celtiberis, Cantabris, Barbarisque omnibus qui ad Oceanum pertinent, ab Afranio imperantur Cæs. *de Bello civili*, Lib. I.

commandé par Auguste lui-même, assisté de ses lieutenants Emilius et Antistius, s'avança contre les Cantabres. Dion Cassius, Suétone, Plutarque, Strabon et d'autres auteurs anciens, nous ont transmis divers épisodes de cette guerre, que je n'ai pas à raconter en détail. Ce qu'il importe d'en savoir, c'est que le premier corps d'armée cerna les rebelles en Asturie, sur le mont Médulius, qui domine le cours du Minho. Les assiégés, au nombre de douze cents, s'empoisonnèrent dans un festin pour échapper à l'ennemi. Un historien espagnol du ve siècle après Jésus-Christ, Orose, raconte que les Cantabres furent également investis, sur le mont Vinnius, par l'armée d'Emilianus. Mais Orose a commis ici une grave erreur, et renouvelé chez les Cantabres un événement qui ne s'est passé qu'en Galice, où se trouve le mont Medulius, non loin de la région connue sous le nom de *Tierra de Vierço*. Il ne peut rester à cet égard aucun doute à ceux qui liront la lumineuse dissertation d'Oïhénart qui forme le chapitre quatrième de la *Notitia utriusque Vasconiæ*. Quant à l'expédition en Cantabrie, Auguste se vit forcé d'en abandonner la conduite à ses lieutenants, Carisius et Caius Furnius. Dion Cassius nous apprend que le petit nombre des rebelles de ce pays qui tombèrent vivants au pouvoir des Romains, désespérant de leur liberté et comptant leur vie pour rien, brûlèrent leurs munitions et s'entretuèrent dans l'incendie (1). Florus confirme le récit de Dion Cassius, lequel ajoute un peu plus bas qu'Agrippa, dans une nouvelle expédition, massacra la plupart des Cantabres en état de porter les armes, désarma le reste et le transporta des montagnes dans la plaine.

Tout porte à croire que les vaincus furent cantonnés dans le territoire des Bérons et des Turmodiges, dans le pays qui devint plus tard la province de Rioia. Ce pays dut prendre alors le nom de Cantabrie, qu'il portait encore à l'époque de l'occupation sarrazine. Ce pays se trouve, en effet, ainsi désigné dans l'auteur de la vie de saint Emilien, Roderic de Tolède, Lucas de Tuy, et plusieurs autres anna-

(1) Dio Cass. Lib LIII.

listes espagnols. Après le massacre et l'expulsion des Cantabres, les Vascons s'emparèrent de leur pays, et lors de l'occupation wisigothique, ils luttèrent contre les nouveaux maîtres avec des succès divers. Vers la fin du VIe siècle, ils franchirent les Pyrénées et firent de fréquentes excursions dans la Novempopulanie. Ils s'emparèrent d'abord du pays basque (*Vascitania*), et plus tard de toute la province, qui prit alors le nom de Gascogne (*Vasconia*), et devint un duché héréditaire à partir de l'élection de Sanche, en 851. Le pays des Basques trans-pyrénéens, augmenté de la Cantabrie depuis la dépopulation de ce pays par Agrippa, se divisa, sous la féodalité, en quatre régions : Navarre, Alava, Guipuzcoa et Biscaye. Oïhénart rattache à Loup, qui vivait vers l'an 1000, la série des comtes de Biscaye. Par-delà, dit-il, il n'y a qu'incertitude et ténèbres sur ce pays, dont le nom n'apparaît d'ailleurs qu'avec le régime féodal.

Dieu merci, je suis au bout de mon exposé, et les contradictions du *Chant des Cantabres* avec l'histoire positive peuvent maintenant être comprises sans grands efforts.

Second couplet :

Romano aronac	Les étrangers de Rome
Aleguin eta	Veulent forcer la Biscaye, et
Vizcaiac daroa	La Biscaye élève
Cansoa	Le chant de guerre.

Je constate d'abord que les Romains de l'époque d'Auguste étaient déjà maîtres de la Cantabrie comme du pays des Vascons. Depuis longtemps, ils n'étaient pas des étrangers en Espagne, et loin de venir attenter à la liberté de ces contrées, ils ne faisaient que les ramener à l'obéissance. La Biscaye n'a pas pu élever de chant de guerre pour deux motifs. Le premier, c'est que le territoire devenu plus tard la Biscaye des Euskariens appartenait encore aux Cantabres, et que les Vascons, ancêtres des Basques, et demeurés constamment soumis, sauf la révolte partielle de Calagorris, ne s'en sont emparés et n'y ont propagé leur langue qu'après l'extermina-

tion des anciens maîtres (1). Seconde raison bien supérieure à la première : la Biscaye est un nom qui appartient exclusivement à la géographie féodale de l'Espagne. Elle ne pouvait donc rien entonner du tout sous Auguste.

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

Troisième couplet.

Octabiano	Octavien est
Munduco jauna,	Le seigneur du monde,
Lecobidi	Lecobidi
Vizcaicoa.	Des Biscayens.

Auguste était, en effet, le seigneur du monde, y compris les Cantabres et les Vascons, et la preuve, c'est que les premiers se révoltèrent contre sa domination. Mais il est fâcheux que Dion Cassius, Suétone, Strabon, Florus, etc., n'aient pas soufflé mot de l'aimable Lecobidi, seigneur des Biscayens, à peu près un millier d'années avant qu'il y eût une Biscaye.

Quatrième couplet.

Ichasotatie	Du côté de la mer,
Eta leorrez	Du côté de la terre,
Imini deuscu	(Octavien) nous met
Molsoa.	Le siége (à l'entour.)

Auguste n'a mis le siége ni du côté de la mer, ni du côté de la terre, et les historiens nous apprennent qu'il se retira malade. Ce sont ses lieutenants qui ont tout fait pour lui chez les Astures et les Galiciens comme chez les Cantabres. Voilà pourquoi, sans

(1) Beaucoup de gens croient encore, sur la foi du système de toponymie ibérienne propagé par Humboldt, à l'antique diffusion du basque dans toute l'Espagne. J'espère démontrer plus tard le peu de fondement de cette opinion, qui a trop souvent égaré les historiens et les auteurs de numismatiques dites ibériennes. — Les Astures et les Cantabres étaient des peuples celtiques. V. là-dessus la dissertation de Graslin, *De l'Ibérie*, p. 345. Marca, le P. de Moret, les frères de Mohedano, etc., ont adopté la distinction établie par Oihénart entre l'ancienne Cantabre et le pays des Vascons. Dans ses *Origenes de la lengua Espagnola*, nº 13, p. 9, et nº 98, p. 84, Mayans y Siscar va même jusqu'à affirmer, non sans apparence de raison, que l'idiome basque n'a jamais dépassé de beaucoup les limites de son domaine actuel, et dans le livre déjà cité désigne le pays montueux des *Pasiegos* comme correspondant à l'extrême frontière de l'ancienne Cantabrie.

doute, Auguste refusa le triomphe, quand il fut de retour à Rome. A partir de ce couplet, jusqu'au dixième exclusivement, nous voyons en outre que l'auteur du *Chant des Cantabres* s'est inspiré du récit d'Orose sur le siége du mont Médulius, et qu'il fait arriver, non pas en Vasconie, mais en Cantabrie, un siége qui s'est passé dans le pays des Astures, et dont aucun historien ne limite la durée à cinq ans, comme le neuvième couplet.

Onzième couplet.

Aec anis ta	(Mais) eux (sont) nombreux et
Gu guichitaia;	Nous petite troupe.
Azquen indugu	A la fin nous faisons
Lalboa.	Amitié.

Ah! c'est trop fort! Ils font amitié. Et quand cela, s'il vous plaît? Est-ce après s'être empoisonnés, entr'égorgés et brûlés? Est-ce après qu'Agrippa a fait mettre à mort tous les hommes en état de porter les armes, et déporté dans la plaine le petit nombre de survivants?

Je n'insiste pas davantage, et j'en ai dit assez pour démontrer que l'histoire, aussi bien que la linguistique, démontre la fausseté du *Chant des Cantabres*. Il en est de même du rhythme, et quiconque a parcouru les provinces vascongades et les pays environnants a souvent entendu chanter, et même improviser, soit en euskarien, soit en espagnol, une espèce de chanson dont je ne sache pas qu'il ait encore été question dans les recueils de poésies populaires. Chaque couplet se compose de deux vers composés d'un nombre variable de syllabes et rimant plus ou moins par assonance. L'air est invariablement celui des vêpres espagnoles, et, comme dans les psaumes, on va plus ou moins vite, selon que le vers est plus ou moins long. Si l'on prend chaque quatrain du *Chant des Cantabres*, de façon à faire un seul vers des deux premiers, et un autre des deux derniers, on obtient une poésie exactement semblable à celles dont je viens de parler. Mais alors l'histoire de Lecobidi est moderne, et il est difficile d'admettre

que ses exploits et ceux de ses compagnons aient été chantés sur l'air des vêpres avant la naissance de Jésus-Christ.

Le *Chant des Cantabres* est donc une pièce fausse, et il est même possible de déterminer approximativement l'époque de sa fabrication. Et d'abord l'usage répété du mot Biscaye (*Vizcaiac*, *Vizcaicoa*) ne permet pas de la reporter plus haut que le commencement de l'époque féodale. Mais si l'on songe que c'est surtout à partir du xve siècle que les historiens du nord de l'Espagne donnent volontiers le nom de Biscaye tantôt à la réunion de la Biscaye et de l'Alava, tantôt à l'ensemble des provinces vascongades, nous pouvons légitimement descendre jusqu'à cette époque. On désigne aussi alors ces provinces sous le nom de Cantabrie, et cette dénomination se continue pendant les xvie, xviie et xviiie siècles suivants, ainsi qu'il serait facile de l'établir de Jove, des deux Scaliger, de de Thou, de Mariana, du P. de Moret et de beaucoup d'autres. La pièce en question étant en langue basque, et ayant pour titre le *Chant des Cantabres*, ne peut donc être antérieure à l'époque où l'on a indifféremment désigné sous le nom de Cantabres, de Biscayens et de Basques, les Euskariens établis au-delà des Pyrénées. Après ces explications, il ne paraîtra pas étonnant qu'Ibañez de Ibarguen ait trouvé, en 1590, un exemplaire manuscrit de la pièce apocryphe. En activant ses recherches, il aurait peut-être pu découvrir, en Biscaye, un document beaucoup plus curieux, une histoire en cinq livres de la conquête de la Cantabrie, rédigée, disait-on, par Auguste lui-même, et que l'on prétendait exister encore au xviie siècle. Oïhénart traite avec raison cette histoire de rêve de gens éveillés (*mera vigilantium somnia*), et il faut en faire autant du *Chant des Cantabres*, dont la linguistique, l'histoire, le rhythme et tant d'autres particularités démontrent à la fois la fausseté et la fabrication récente.

(La suite au prochain numéro.) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

LETTRES INÉDITES

DE PLUSIEURS

Souverains et hauts personnages aux seigneurs de La Mothe-Gondrin.

(Suite) (1).

9. DE HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, VICOMTE DE TURENNE (2), A BERTRAND DE LA MOTHE-GONDRIN.

Monsieur, je vous remercie humblement de la diligence que vous faites et de la peyne que vous prenez de m'advertir soigneusement. Il suffira que vous fassiez porter cent piques. De corcellets il n'en est pas de besoin. Je vous prye sur toutes choses ne manquer de vous trouver avec les troupes et ce que je vous ay mandé au rendez-vous que je vous ay envoyé (3), et m'en assurant, je vous baise les mains comme estant,

Monsieur,

Vostre humble amy à vous servir

TURENNE.

A Nerac, le premier jour de l'an 1590.

A Monsieur de la Mothe-Gondrin.

10. DE HENRI IV A BERTRAND DE PARDAILLAN, BARON DE LA MOTHE-GONDRIN (4).

Monsieur de la Mothe-Gondrin, la qualité des affaires que j'ai par deça auroit bien merité que je y retirasse prés de moi la pluspart de

(1) Voir plus haut, p. 86 (livr. de février).

(2) Le pére du grand Turenne. Il devint, l'année d'après cette lettre, duc de Bouillon par son mariage avec Charlotte de la Mark, héritière de ce duché et de la principauté de Sedan (principauté qui fut depuis (en 1651) cédée à la France en échange du duché d'Albret). Le roi de Navarre, au parti duquel il s'était attaché dès 1576, et pour lequel il avait défendu Montpellier en 1577 contre Montmorency-Damville, son oncle, l'avait établi en 1589 son lieutenant général en Guienne, Quercy, Rouergue et Haut-Languedoc.

(3) Le vicomte de Turenne avait à faire mouvoir des troupes avec une activité et une vigilance infatigables, à cause des efforts désespérés de la Ligue, qui tenait toujours Toulouse et beaucoup de villes de Languedoc et de Guienne. Il amena, en juillet, au siége de Paris, 6,000 hommes de pied et 1,000 chevaux de notre province.

(4) Cette lettre de Henri IV, qui n'avait jamais été signalée, mérite, ce semble, de prendre son rang dans la correspondance si précieuse du Béarnais. On y voit à merveille les temporisations prudentes et les promesses flatteuses dont il fut coutumier dans cette période si occupée qui s'écoula entre la victoire d'Ivry (14 mars) et la reddition de Paris.

mes bons et affectionnés serviteurs, mesme ceux qui ont plus de conduite et d'experience. Mais le mal qui afflige cet estat est si general que je suis contraint d'en tenir mes provinces fournies et ne les en puis laisser desgarnies sans les mettre en peril; mesme maintenant celle de Guienne que je scay estre menacée, outre les forces qu'y tiennent mes ennemis, se quelque descente d'estrangers qu'ils hasteroient tout plus tot qu'ils la sauroient despourvue de ceux qui la peuvent mieux defendre. Pour ceste occasion, estant aussi contraint d'en tirer quelque bon secours pour venir servir en mon armée, je me suis resolu de n'en prendre pas toutes les forces à la fois, mais me contenter d'en faire venir maintenant une partie et en laisser le reste dans la province; et puis, quand l'une se retirera y faire venir l'autre, afin que chacun vienne ici servir à son tour. Vous estes de ceux que j'ay reservés pour ceste fois pour demeurer dans le pays près mon cousin le marechal de Matignon, où je vous prie de vous rendre avec votre compagnie et ne l'abandonner point, afin que pendant que je presserai en deçà les ennemis le plus que je pourrai, ils n'ayent pas par delà plus de patience, vous asseurant que j'aurai le service que vous me ferez en pareille consideration que celui qui se fera auprès de ma personne, où je fais estat de vous appeler quand ceux que je fais presentement venir y auront demeuré quelque temps et que je les renverrai par delà, qui est ce que j'ai à vous dire pour ceste fois. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de la Mothe-Gondrin, vous conserver en sa sainte garde. Escript au camp devant Melun ce 7ème jour d'avril 1590.

HENRY.

A Monsieur de la Mothe-Gondrin.

14. DE LA REINE MARIE DE MEDICIS A M. DE ROQUELAURE (1).

Monsieur de Roquelaure, j'ai esté advertie que le sr de la Mothe-Gondrin (2), vous est allé trouver pour se justifier d'aucuns excès et violences dont il estoit accusé d'avoir usé envers les habitants de la ville

(1) Cette lettre est la seule de la série que nous publions qui ne soit pas adressée à un La Mothe-Gondrin, mais elle regarde un de ces seigneurs, comme on va le voir. Le Roquelaure à qui elle est écrite, est sans doute Antoine, maréchal de France (mort à Lectoure en 1625). Notez pourtant que son titre de maréchal, qu'il avait depuis 1615, ne figure pas dans la suscription de cette lettre.

(2) Blaise de Pardaillan, seigneur de La Mothe-Gondrin, fils de Bertrand, « fut fait, le 13 décembre 1615, capitaine de 30 lances au titre de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi en considération des services qu'il avait rendus à Henri IV. » Le P. Anselme, t. v, p. 187. — Il nous sera peut-être permis un peu plus tard de donner quelque éclaircissement sur les faits intéressant le village de Bretagne, près Eauze.

de Bretagne en Armagnac, et vous a tesmoigné se vouloir soubmettre à ce qui est en cela de son devoir, et n'avoir autre intention que de rendre l'obeissance et service qu'il doit au Roy Monsieur mon fils, dont je suis bien contente et lui en scay bon gré, estant le moyen qu'il avoit à tenir pour nous faire facilement oublier la faute qu'il pouvoit avoir commise. Et pour cette occasion desirant voir tous differentz et debats terminés et assoupis entre lui et lesdits habitants, afin qu'il n'arrive plus d'inconvénient et desordre entre eux, j'ai bien voulu vous faire celle-ci pour vous prier de vous employer et apporter ce qui pourra dependre de votre pouvoir et autorité pour les accorder de leurs dits differends, en sorte qu'ils puissent vivre à l'avenir en paix et en repos les uns avec les autres, et que ledit s^r de la Mothe-Gondrin en son particulier n'entreprenne plus aucune chose sur lesdits habitants, sinon par les voies ordinaires et permises, lui recommandant de se comporter ci-après de façon que je n'aye plus aucune plainte de sa part. Sur ce, n'estant cette-ci pour autre effet, je prie Dieu, mons^r de Roquelaure, vous avoir en sa saincte garde. Escrit à Paris le 3eme de may 1623.

MARIE.

Monsieur de Roquelaure chevalier des ordres du Roy, monsieur mon fils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général en Guyenne.

12. DU DUC D'ÉPERNON A BLAISE DE PARDAILLAN, SEIGNEUR DE LA MOTHE-GONDRIN (1).

Monsieur, je viens de recevoir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire par ce porteur, pour réponse à laquelle je vous dirai que je n'ai point changé de dessein pour mon voyage vers Montauban (2), et qu'avec l'ayde de Dieu je fais estat de me rendre à Moissac le jour du rendez-vous que j'ai marqué à la noblesse d'Armaignac, pour exécuter les commandements réitérés que j'ay reçus du Roy d'aller faire le dégast es environs dudit Montauban (3). J'ay beaucoup de déplaisir

(1) Le même que regardent les accusations mentionnées dans la lettre précédente. (Voyez la note 2.)

(2) Le 12 octobre de l'année précédente. Montauban avait promis au conseiller d'Etat Aug. Galand, député par Louis XIII qui assiégeait La Rochelle, de demeurer ferme au service du roi. Mais Rohan travaillait activement à remettre la ville en révolte, et son parent, Saint-Michel de la Roche-Chalais, qu'il avait nommé gouverneur, en avait fait sortir presque tous les partisans du roi. LE BRET, *Hist. de Montauban*, éd. Marcellin et Ruck (Montauban, 1841, 2 v. in-8°), t. II, p. 273-283.

(3) Des lettres patentes du 14 juin avaient, en effet, ordonné au duc d'Epernon de ravager les environs de Montauban. Le Roi avait donné des ordres semblables au prince de Condé pour Castres et au duc de Montmorency pour Nimes, afin de priver

de l'incommodité en laquelle vous me mandez que ladite noblesse se trouve. Mais pour leur donner moyen de témoigner la bonne volonté qu'ils ont au service du roy et au bien public, je trouve fort bon que vous les meniez en gros ou par brigades, comme vous jugerez plus à propos, en sorte toutesfois que le pauvre peuple n'en ressente que le moins d'incommodité et de foule qu'il se pourra, veu la misère à laquelle il est réduit. Je vous supplie donc de vous acheminer en diligence au lieu assigné, car vous voyez que le temps et la saison pressent. Et vous assure que l'obligation qui me demeurera de l'assistance que nous départirez en cette occasion me fera toujours embrasser avec grand contentement celles qui m'arriveront de vous servir et témoigner par les effets que je suis véritablement

Votre plus affectionné et fidèle amy
à vous faire service

LOUIS DE LAVALETTE.

De Cadillac, 29 juin 1628.

A Monsieur Monsieur de la Mothe Gondrin.

13. DU MÊME A RENAUT DE PARDAILLAN, SEIGNEUR DE BRIDOIRE-BRETAGNE (1).

Monsieur, m'étant acheminé en cette ville par le commandement du Roy pour y servir sa Majesté aux occasions présentes, je vous ai voulu faire ces lignes pour vous en donner advis et vous prier de vous tenir prest à me venir assister au premier mandement que vous en aurez de moy qui me promettant cela de vostre affection, fidélité audit service de sa Majesté et de vostre amitié en mon endroit. Je vous asseureray qu'aux occasions où vous désirerez des marques de la mienne vous me connaitrez par les effets

Votre plus affectionné et fidèle amy
pour vous servir

LOUIS DE LAVALETTE.

A Monsieur le Baron de Bridoire.

les villes révoltées des fruits de la moisson dont le temps approchait. *Mercure François*, tome XIV, p. 103. — Les ravages commencèrent réellement, après que d'Epernon en eut donné avis aux consuls par une lettre citée dans l'*Hist. de Montauban* (t. II, p. 286, note).

(1) Fils du précédent et de Barbe de Pardaillan-Panjas. Renaut, «marquis de la Mothe-Gondrin, seigneur de Bridoire-Bretagne, etc., capitaine d'une compagnie de 100 maîtres le 25 janvier 1639» (P. ANSELME, t. V, p. 187), épousa Catherine d'Audric de Bazillac, dont il n'eut pas d'enfants. En lui s'éteignit la branche des La Mothe-Gondrin.

BIBLIOGRAPHIE.

UN DERNIER MOT sur l'inscription des Auscii. Lettre de M. E. Barry à M. E. Bischoff. 16 p. in-8°. Toulouse, Delboy. (Extrait de la *Revue de Toulouse*, mai 1866.)

Le dissentiment entre le docte épigraphiste de Toulouse et notre jeune collaborateur sur le sens de la jolie épitaphe de Myia persiste après leurs explications désormais bien suffisantes. M. Bischoff vient de nous déclarer que ses preuves lui paraissent toujours solides, et son interprétation saine et sauve (1), après le *Dernier mot* de M. Barry. Les adhésions qu'il a obtenues le rassurent d'ailleurs sur le sort de sa version, et cette opposition persistante elle-même lui agrée et l'honore, venant d'un homme de ce mérite, et qui a la polémique aussi polie que l'érudition élégante. Il ne veut pas faire mentir le titre de la nouvelle dissertation du savant professeur qui est son maître et le nôtre, et à qui l'on peut laisser le *dernier mot* sans accorder qu'il ait plaidé la meilleure cause.

On entrevoit que nous sommes, en ce pacifique débat, du côté de M. Bischoff (2), et on a le droit de juger que notre suffrage ne lui sera pas d'un grand secours. Mais c'est notre devoir de *bibliographe* de faire connaître les objections qu'on lui oppose et les raisons qui nous empêchent de nous rendre à ces objections.

Il nous semble d'abord que la plus grande partie de la dissertation de M. Barry (les onze dernières pages) s'appuie sur une appréciation peu exacte de la version de M. Bischoff. Celui-ci n'a pas du tout voulu expurger le petit poème auscitain; il n'a fait qu'en donner une interprétation plus nette, plus naturelle, plus simple, plus *d'une venue*, et dont la vérité lui a semblé évidente. Il n'y a vu, il n'y a fait voir ni «mièvreries» ni «rêveries échevelées ou larmoyantes.» Lisez le Moineau de Lesbie, puis l'Epitaphe de Myia, en suivant l'interprétation de notre jeune collaborateur. Il n'y a ni plus ni moins de verdeur, de

(1) Nous rappelons à nos lecteurs qu'elle a paru dans la *Revue de Gascogne*, t. VI (livr. de décembre 1865), p. 596 et suiv.

(2) Nous ne voulons pas dire que l'interprétation de M. Bischoff soit en tout et pour tout *la vraie*. Il nous paraît en particulier que le *Latrares modo...*, sans être « oublié » ni « faussé » par lui, convient plus naturellement à un personnage intéressé à surveiller la *domina* qu'à la *domina* elle-même. C'est une difficulté. Mais M. Barry ne l'écarte qu'en introduisant un intéressé qui n'est pas le propriétaire de la chienne : et cela nous paraît une impossibilité. Si cet article n'était pas purement analytique et critique, nous essaierions peut-être une interprétation nouvelle qui réunît ces deux conditions : une personne intéressée aux affections de la *domina* et qui pleure sa propre chienne.

franchise, de «grâce à brûle-pourpoint,» dans l'une que dans l'autre de ces pièces. Je parle, bien entendu, au point de vue moral et sans toucher à la question proprement littéraire. La seule différence sous ce rapport, c'est que le poète parle en son nom dans le Moineau, et au nom d'une femme dans l'épitaphe. Il nous paraît donc que les pages consacrées par M. Barry à la poétesse Sulpicia et à la question des convenances morales dans la poésie antique, pages très curieuses d'ailleurs et très instructives, n'infirment en rien le système d'interprétation développé dans la *Revue de Gascogne*. Il ne suffirait pas d'ailleurs que ce système respirât un peu moins la liberté latine pour être moins acceptable. Mais, en vérité, la différence nous semble à peu près nulle à ce point de vue, et les deux versions justifient également l'origine antique et païenne de ce petit poème, sans tomber dans l'excès hideux que M. Bischoff a rejeté par une des dernières phrases de son travail. Nous craignons un peu que M. Barry n'ait pris cette phrase pour lui, tandis qu'elle s'adressait uniquement à certaines interprétations de luxe suscitées par la version même de M. Bischoff. Ce n'est pas au nom des convenances et de la morale que ce dernier a opposé son interprétation à celle du savant professeur, c'est en vertu de la liaison des idées et de la netteté du sens. Et nous sommes bien trompé si, en effet, la première impression, après une lecture attentive, n'est pas entièrement favorable aux idées de M. Bischoff. Nous en avons fait plus d'une épreuve à nos yeux décisive, et la *Revue critique d'histoire et de littérature* (1), le plus savant recueil d'érudition qui se publie en France, a confirmé naguère notre conviction à cet égard.

« M. Barry, dit l'un des directeurs de la *Revue critique*, suppose l'épitaphe composée par un amant de la maîtresse de la chienne, qui exprimerait ses sentiments personnels : « Il se rappelait les heures » charmantes et intimes auxquelles la petite chienne avait été si sou- » vent mêlée.» M. Bischoff reproduit en partie la dissertation de M. Barry, mais il ne peut souscrire à ses conclusions; il pense que l'inscription a pu fort bien être rédigée par la maîtresse elle-même, par une femme ayant un penchant marqué pour la poésie. Il reconnaît cependant que rien n'appuie sérieusement cette idée. « Mais si ce n'est » pas une femme, c'est un mari, un amant qui fait spontanément ou » accueille la demande de faire ces vers, un poète qui s'efface pour » laisser parler la femme affligée.» Je crois que c'est à cela qu'il faut s'en tenir. Les vers parlent INCONTESTABLEMENT au nom de la femme.»

(1) N° 14, 7 avril.

Le témoignage d'un latiniste aussi compétent que M. Ch. Morel, qui n'a eu à faire au travail de M. Bischoff que deux légers reproches(1), nous enhardit à déclarer que les difficultés de détail énoncées par M. Barry nous ont paru ne pas entamer sérieusement l'argumentation de son adversaire. La remarque de ce dernier sur le possessif de la première personne, sous-entendu dans les deux premiers vers, constate, non une règle absolue, mais une «habitude» de la syntaxe latine, que le sens impérieux du contexte peut seul faire écarter. Il est curieux que le premier exemple opposé par M. Barry soit expressément favorable à son adversaire! *Dextera tua, Domine, percussit inimicum.* Le texte biblique (*Exod.* xv, 6) exige qu'on sous-entende, soit *nostrum*, parce que Moïse parle au nom du peuple (*cantemus...*), soit *tuum*, parce que la seconde personne est deux fois désignée dans la phrase : *TUA Domine;* et c'est justement l'application du principe de M. Bischoff. L'autre exemple, l'*ex testamento* des inscriptions, ne prouve pas davantage, précisément parce que le pronom de la première personne donnerait un non-sens. Sans doute, la correspondance des personnes est la première loi dans l'interprétation de l'ellipse des pronoms : *amisi librum, amisisti librum, amisit librum*, offrent successivement à l'esprit les possessifs *meum, tuum, suum;* mais dès que le sens général repousse cette correspondance, la personne qui parle est censée parler de ce qui la touche, si le contexte ne fournit un autre objet possesseur. *Dolet caput, Pater mortuus est*, veulent dire, quand le contexte n'indique pas une personne autre que celle qui parle : *J'*ai mal à la tête, *MON* père est mort. Dans le cas actuel, *in sinu jacebat*, que sous-entendre? *Suo* serait le plus grammatical, mais il est absurde; *dominæ* vient trop tard, séparé de ce vers par deux achèvements de sens et par un vers-refrain; *tuo* est impossible, puisque le poète ne s'adresse directement qu'à la chienne elle-même, et seulement à partir du troisième vers. Donc *meo* est incontestable!

M. Barry reproche à son adversaire de n'accorder « qu'une valeur insignifiante » aux deux vers de l'épitaphe qui sont précédés et suivis du refrain : *O factum male...* Il nous semble qu'il en tient un compte raisonnable, sans en faire comme M. Barry le « trait culminant et capital » du poème. Ne montre-t-il pas très bien, en particulier, que l'avant-dernier vers s'y rattache intimement? Son interprétation du mot *rivalis* est peut-être le point le plus discutable de sa traduction;

(1) « Au point de vue scientifique, nous n'avons que deux observations à faire à M. Bischoff. D'abord, il était inutile de dire que l'inscription était en lettres majuscules; ensuite, loin d'être rare dans les inscriptions en vers, l'absence d'abréviations est de règle. »

mais elle est identique à celle qu'en a donnée M. Barry lui-même (1). Il a d'ailleurs admis, aussi bien que ce dernier, le « rival réel ou possible » dont on l'accuse de faire « table rase.» A la vérité, ce n'est pas pour M. Bischoff un rival du poète galant; c'est pourtant un « amant humain, » que la petite chienne regardera très naturellement comme un rival, sans qu'il y ait la moindre nécessité de recourir à des « suppositions scabreuses » qui gâteraient cette jolie poésie. Ainsi, nous sommes amené à le répéter, dans le système de M. Bischoff, l'épitaphe de Myia ne perd rien de son énergie, de sa franchise antique ; elle gagne tout en unité, en précision. M. Barry n'est pas éloigné de modifier, d'après les idées de son « jeune contradicteur, » le sens qu'il avait d'abord donné à l'avant-dernier vers ; mais comment a-t-il cru, après cela, que M. Bischoff n'accordait pas même un « amant humain » à la maîtresse de Myia?

Il nous semble peu nécessaire de justifier, soit la division symétrique en trois parties, indiquée par M. Bischoff avec un peu d'insistance peut-être, mais, quant au fond, évidemment légitime; — soit l'orthographe *Myia* (M. Barry écrit *Muia*) : l'*upsilon* se transcrit constamment par notre *y*, même dans la diphthongue υι (ἅρπυια, harpyia), sans que cette transcription suffise à résoudre l'insoluble problème de la prononciation antique de la voyelle ou de la diphthongue (2).

Il est un autre détail, des plus accessoires, sur lequel nous nous en rapporterons aveuglément à la science de M. Barry. C'est le signe (feuille cordiforme) qui termine le sixième vers sur le marbre funèbre

(1) « Jalouse à sa manière de cette jeune maîtresse qu'elle n'était pas seule à aimer, etc. » Ainsi s'exprimait M. Barry en interprétant le vers *Rivalis dominæ licentiosa*. C'est donc après lui que M. Bischoff a traduit *rivalis* par *jalouse*. Si cette traduction paraît inacceptable, on peut recourir à cette ponctuation que j'adopterais dans un système d'interprétation un peu différent de celui de M. Bischoff, ponctuation qui peut d'ailleurs s'adapter à ce dernier système :

Latrares modo, si quis adcubaret
Rivalis dominæ, licentiosa!

« Tu aboierais maintenant si un amant, ton rival, s'approchait de ta maîtresse, petite bête sans retenue ! » Cette traduction est pour le système de M. Bischoff. Dans le nouveau, que je laisse deviner d'après cette indication, on pourrait paraphraser ainsi : « Fusses-tu là du moins pour m'avertir par tes aboiements sans retenue, si un rival trouvait trop bon accueil auprès de ma dame. Oh ! quel malheur, etc... » Notez que M. Barry pourrait adopter ce dernier sens, quoique mon interprétation générale diffère de la sienne bien plus que de celle de M. Bischoff.

(2) La *Revue critique* écrit comme nous *Myia;* la *Revue des Sociétés savantes* (mars 1866) écrit comme M. Barry *Muia*. A la vérité, on peut craindre que cette dernière n'ait copié la transcription du professeur toulousain, et même avec quelque négligence, puisqu'elle a mis *servire* au lieu de *sævire* à l'avant-dernier vers. Nous dirons encore, pour corriger une erreur de la même Revue (erreur sans conséquence pour la présente discussion et n'intéressant que l'exactitude de notre humble publication), que la *Revue de Gascogne* de décembre 1865 a paru avant la *Revue de Toulouse* du 1er janvier 1866.

de la petite chienne, signe auquel M. Bischoff avait essayé timidement de donner une signification particulière. Dans les questions propres à l'épigraphie, nous ne doutons pas que le jeune écrivain ne soit disposé à s'incliner comme nous devant la compétence incontestée du savant professeur. Mais l'épitaphe de Myia est avant tout une œuvre littéraire, sur laquelle le plus humble amateur des lettres classiques peut céder à la tentation de donner son avis et de soutenir ses idées, sans prétendre (j'emprunte une expression de M. Barry) à « la sagacité tout exceptionnelle d'un épigraphiste. » Que l'amour des muses latines, l'une de nos vieilles et chères passions,

Me juvat in prima coluisse Helicona juventa,

soit notre excuse auprès de M. Barry, qui les aime comme nous (avec d'autres titres!), pour la liberté avec laquelle nous avons opposé nos vues aux siennes, à la plus grande gloire du poète anonyme qui écrivit, dès le premier siècle de notre ère, ce chef-d'œuvre en dix vers!

LÉONCE COUTURE.

A M. l'abbé Canéto, directeur de la REVUE DE GASCOGNE.

MONSIEUR,

Le bruit court parmi certains savants voués à l'étude de l'ancienneté de l'homme que je me serais défait de la hache en roche verte et du grand couteau de silex, dont j'ai entretenu les lecteurs de la *Revue de Gascogne* dans le numéro du mois d'août 1865. On m'a même assuré que ces objets étaient aux mains d'un archéologue bordelais. Ces bruits ont d'autant plus lieu de me surprendre que les armes décrites par moi ne sont jamais sorties de mon cabinet, où je me ferai toujours un véritable plaisir de les montrer aux visiteurs.

Vous savez mieux que moi combien la falsification et la fraude ont troublé la question des silex ouvrés. Dans une matière si délicate et si controversée, il importe de n'opérer que sur des pièces de provenance parfaitement authentique, et l'on doit se tenir en défiance contre toute exhibition dont l'origine ne peut être justifiée.

Au lieu de s'expliquer sur ces particularités significatives, l'antiquaire bordelais garde un silence *prudent*, mais ses réticences ne tendent pas à moins qu'à laisser croire que je me serais dessaisi en sa faveur des objets que j'ai toujours conservés. Je ne doute pas que, en agissant ainsi, cet antiquaire n'ait voulu augmenter la valeur de sa collection; mais l'intérêt de la vérité est infiniment au-dessus de l'amour-propre de cet amateur, et voilà pourquoi j'ai cru devoir protester publiquement.

C'est encore dans l'intérêt de la science que je prie les recueils spéciaux qui ont bien voulu se préoccuper de ma découverte de reproduire la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

Daignez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de la haute considération de votre dévoué serviteur.

Auch, 15 mai 1866. Edouard BISCHOFF.

DE L'OPINION DE L'EMPEREUR

SUR

L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM.

Le tome deuxième de l'*Histoire de Jules César* est presque entièrement consacré à la guerre des Gaules, et comme il est en tout point digne de ce grand sujet, je ne connais aucun livre dont la lecture soit plus attachante. Je n'y ai pas moins admiré la parfaite exactitude des récits et des appréciations que la sévère beauté de la forme, dont on peut si bien dire avec Cicéron, caractérisant le style de Jules César : « Rien n'est plus agréable dans l'histoire qu'une brièveté correcte et lumineuse (1). » Après avoir rendu ce sincère hommage au mérite éminent de l'écrivain et de l'historien, je vais examiner très rapidement celles des pages du livre qui doivent particulièrement nous intéresser, nous autres enfants de cette Aquitaine que l'auteur des *Commentaires* flatta un peu trop (III, XIX), en avançant qu'elle formait le tiers de la Gaule par son étendue et sa population.

Pour l'expédition de P. Crassus, en 698, l'Empereur a traduit avec une remarquable fidélité la seule relation qui nous en ait été conservée, celle de Jules César. Ai-je besoin d'ajouter que l'auguste archéologue a reconnu (p. 132) dans l'oppidum des Sotiates la ville de Sos ? Peut-être désormais M. de Lagrèze, dont j'ai naguère combattu l'insoutenable opinion (2), ne persistera-t-il pas à faire du Lavedan la patrie de ces vaillants soldats qui « fiers de leurs anciennes victoires, croyaient par leur valeur sauver l'Aquitaine. » L'Empereur n'a pas manqué de rappeler, au sujet du chef suprême du pays, qui, entouré de ses six cents *soldures*,

(1) Brutus, LXXV.

(2) *Quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle*, Paris, 1863, p. 3 et 4.

tenta une sortie désespérée, le témoignage de Nicolas de Damas cité par Athénée, mais il n'a pas signalé le témoignage des médailles relatif à celui qu'il nomme Adiatunnus (1).

J'ai été bien heureux de voir que l'Empereur, se séparant de la commission de la topographie des Gaules, qui avait eu l'étrange tort de mettre Uxellodunum à Luzech, s'est déclaré pour le Puy d'Issolu. L'auteur de l'*Histoire de Jules César* n'a pas hésité le moins du monde à donner raison à ceux (*quorum pars PARVA fui*) qui ont si vivement protesté contre les conclusions du mémoire de MM. Jacobs et Creuly : « Les fouilles faites au Puy d'Issolu, en 1865, dit-il (p. 343), ne laissent plus aucun doute sur l'emplacement d'Uxellodunum. » Je ne résiste pas au plaisir de transcrire la nette description que l'Empereur retrace de ces lieux si célèbres (p. 343) : « Le Puy d'Issolu est une haute montagne située non loin de la rive droite de la Dordogne, entre Vayrac et Martel; elle est isolée de tous les côtés, excepté vers le nord, où elle se relie, par un col de 400 mètres de largeur (le col de Roujou), à des hauteurs appelées le Pech Demont. Son plateau, que couronne une ceinture de rochers à pic, domine, presque de toutes parts, le terrain bas environnant. C'est ce qu'exprime l'auteur du VIIIe livre de la *Guerre des Gaules*, par ces mots : *Infima vallis totum pœne montem cingebat in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum*. Ce plateau, de 80 hectares de superficie, présente des ondulations très marquées : sa pente générale s'incline du nord au sud, dans le sens de la longueur du massif; son point culminant est à 317 mètres au-dessus du niveau de la mer, et il s'élève de 200 mètres au-dessus des vallées qui l'entourent.

» Tout le versant oriental de la montagne, celui qui regarde Vayrac et la Dordogne, est surmonté de rochers, qui ont jusqu'à 90 mètres de hauteur : aussi aucune opération n'a eu lieu de ce côté pendant la durée du siége; seul, le versant occidental a été le

(1) Jules César l'appelle Adcantuannus, et M. de La Saussaye, d'après une médaille décrite dans ses *Conjectures* sur la numismatique de la Gaule, l'appelle Adietuanus.

théâtre des divers combats. Ses pentes ne sont pas inaccessibles, principalement entre le village de Loulié et le hameau de Léguillat, mais elles sont assez abruptes pour que l'auteur latin ait pu dire : *Quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile.* Au pied même de ce versant, et à 200 mètres au-dessous du point culminant du plateau, coule la Tourmente, petite rivière de 10 mètres de largeur, encaissée entre ce versant et celui des hauteurs opposées (*Flumen infimam vallem dividebat*, etc). Une telle disposition des lieux, aussi bien que la faible pente de la Tourmente (1 mètre pour 1,000 mètres) ne permettait pas de dériver cette rivière (*Hoc flumen averti loci natura prohibebat*, etc).

» Il n'y a aucune source sur le plateau du Puy d'Issolu; mais il en sort plusieurs des flancs de la montagne, dont une seule, celle de Loulié, est assez abondante pour subvenir aux besoins d'une nombreuse population. C'est cette dernière source que les Romains parvinrent à détourner. A l'époque du siége, elle jaillissait du flanc de la montagne en S (voir planche 31), à 25 mètres au-dessous du mur de l'oppidum et à une distance de 300 mètres environ de la Tourmente. Ces 300 mètres font 200 pas romains. On voit donc qu'il faut, dans le texte latin, remplacer le mot *pedum* par celui de *passuum*. On voit aussi que le mot *circuitus* (VIII, XLI) doit se prendre dans le sens de cours de la rivière. »

L'Empereur ajoute que les emplacements des trois camps que Rebilus établit dans des positions très élevées (VIII, XXXIII) sont indiqués par la nature même des lieux, que le premier se trouvait sur les hauteurs de Montbuisson; le deuxième, sur celles du château de Termes; le troisième, en face du col de Roujou, sur le Pech Demont; il insiste sur l'importante découverte de la galerie souterraine, découverte due aux recherches persévérantes de M. J.-B. Cessac, dont le zèle méritait une telle récompense; il termine ainsi (pp. 346, 347) cette curieuse description : « Indépendamment des fouilles faites pour retrouver les fossés et la galerie souterraine, il en a été pratiqué d'autres sur le versant de Loulié, dans le terrain qui avoisine la source. Elles ont fait découvrir des

débris nombreux de poterie gauloise et d'amphores, et, ce qui a été une nouvelle confirmation de l'identité du Puy d'Issolu avec Uxellodunum, des débris d'armes en tout pareils à ceux des fossés d'Alésia (1). Sous les éboulements qui se sont produits depuis dix-neuf siècles sur le versant de Loulié, on a également constaté toutes les traces de l'incendie décrit dans les Commentaires. On reconnaît ainsi, sur le terrain, l'emplacement de la terrasse et des galeries couvertes qui prirent feu. »

Ceux qui ont bien voulu lire ma dissertation intitulée : *de la question de l'emplacement d'Uxellodunum* (Paris, 1865), se souviennent peut-être de la véhémence avec laquelle, en finissant, j'ai repoussé l'injure adressée par le général Creuly aux derniers représentants du patriotisme gaulois. L'Empereur a pris soin de venger ces hommes dont j'ai dit qu'ils doivent être à jamais sacrés devant l'histoire : « César, ainsi s'exprime-t-il (p. 461), infligea aux héroïques défenseurs d'Uxellodunum un atroce châtiment : il leur fit couper les mains; cruauté impardonnable, quand même elle eût paru nécessaire ! » Nobles paroles que je suis fier de répéter et auxquelles, certainement, applaudiront tous les gens de cœur(2)!

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) L'Empereur dit (p. 299) : « Alise Sainte-Reine, dans le département de la Côte-d'Or, est, sans aucun doute, l'Alésia des Commentaires. L'examen des raisons stratégiques qui ont déterminé la marche de César, la juste interprétation du texte, enfin les fouilles faites récemment, tout concourt à le prouver. » L'Empereur appelle ensuite avec raison l'attention du lecteur sur les nombreuses monnaies romaines et gauloises trouvées dans les fossés du camp D, et dont la nomenclature est donnée à l'*Appendice* C, pp. 555-561. La preuve tirée de la présence de ces monnaies dans les fossés du camp D (voir planche 25) me paraît décisive entre toutes. Du reste, la discussion sur l'emplacement d'Alésia est magistrale d'un bout à l'autre.

(2) En tête du tome II de l'*Histoire de Jules César*, l'éditeur a mis une note dans laquelle il rappelle les noms des souverains et des princes qui se sont occupés du même sujet, et qui sont Charles VIII, Charles-Quint, le sultan Soliman II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, le grand Condé, Christine, reine de Suède, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et enfin l'Empereur Napoléon Ier. L'occasion me paraît bonne pour citer un passage bien peu connu de Brantôme sur la vive admiration que Jules César inspirait à la première femme d'Henri IV : « Or, un jour, entre autres discours, que l'on se mit à parler de Jules Cæsar, de ses louanges et de ses beaux faicts, vous en prinstes la parolle, et l'allastes exalter par de si gentils et briefs mots, qu'ils pesoient, et portoient plus de coup que cent longs discours que d'autres en eussent sceu faire. Entre autres, en desapprouvant et taxant fort les meurtriers qui l'avoient mis à mort, fut cestuy-cy et le dernier : car, distes vous, la plus belle gloire qu'eurent jamais les Romains, Cæsar la leur avoit acquise, et Cæsar estoit digne plus que de Rome. — Voylà vos propres mots, et très beaux certes. » (*Epistre dedicatoire à Marguerite de Valois, reyne de France et de Navarre, sur les harangues suivantes*, c'es-à-dire sur les harangues de César et de Pompée traduites de Lucain. Edition du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 460).

LE GÉNÉRAL CASSAIGNOLLES.

Au mois de mai 1860, un de nos officiers de cavalerie, qui avait donné sa démission pour prendre rang parmi les volontaires pontificaux, écrivait de Rome à Joseph Cassaignolles :

Mon général,

..... Après avoir cru qu'il n'y avait absolument rien à faire [ici], je me disposais à rentrer en France, lorsque j'ai vu hier le général de La Moricière, absent depuis mon arrivée, lequel a un peu changé mes idées.

Sous la brusque franchise de sa réception à l'africaine, j'ai cru reconnaître un certain désir de ne pas me laisser partir sans nouvelle réflexion. Lorsque je lui ai prononcé votre nom, mon général, il s'est récrié et m'a dit tant de bonnes choses qu'il ne m'appartient presque pas de vous les répéter. Permettez-le-moi cependant. « Ah ! vous avez une lettre de Cassaignolles ! c'est différent ! c'est mon ami, c'est un peu mon enfant, et le meilleur général de cavalerie que nous ayons en France »....

Ce jugement, si glorieux pour notre regretté compatriote, vient d'assez bon lieu pour défier la contradiction; mais, loin d'être isolé, il reproduit, on le verra, l'opinion exprimée par d'autres hautes autorités militaires. C'en est assez pour justifier, en dehors des plus légitimes sentiments d'affection personnelle et de patriotisme local, l'à-propos de ces pages destinées à recueillir quelques notes biographiques sur le général Cassaignolles. Si j'ai besoin d'excuse, c'est pour avoir abordé cette tâche avec trop peu d'intelligence de la matière et en l'absence de renseignements complets et suivis. Mais, à défaut d'une notice achevée, on ne lira pas sans intérêt des fragments morcelés d'une vie si active et si brillante ; et les humbles efforts d'une plume guidée par l'affection bien plus que par la science, susciteront peut-être (Dieu le veuille !)

un travail moins indigne de l'éminent général. Après tout, les plus délicats ne refuseront pas leur attention sympathique à des pages signées des plus beaux noms de l'armée française, malgré la pauvreté du cadre où ces pages leur seront présentées. Peut-être n'aurais-je pas osé, sans ce secours, entreprendre une notice dont beaucoup d'éléments essentiels me font défaut : mais avec de telles richesses, j'ai quelque confiance de gagner tous les suffrages; et l'on ne s'étonnera pas que je me taise le plus souvent que je le pourrai pour laisser parler Pélissier ou Bosquet.

I

Joseph-Charles-Anthelme Cassaignolles naquit à Vic-Fezensac le 15 mai 1806. Sa famille occupait depuis deux siècles un rang considérable dans le pays. Un de ses grands-oncles, l'abbé Cassaignolles, vicaire-général de M. de Montillet, rendit d'importants services au diocèse d'Auch, où sa mémoire mérite de rester en vénération et qui profite encore de plusieurs monuments de son zèle ecclésiastique (1). Son oncle, ancien président de la cour royale de Nîmes, député sous la Restauration, élevé à la pairie après juillet 1830, réunissait à un rare degré la dignité de l'homme d'état et les qualités aimables de l'homme du monde (2). Son père, Raymond Cassaignolles, engagé volontaire de 1792, avait débuté dans la carrière militaire avec ses amis et compatriotes Delort et Bagnéris (3); il était aide-de-camp de Moncey lorsqu'il se retira du service après les événements de fructidor : homme d'honneur et d'esprit, dont le souvenir est resté cher à tous ceux qui l'ont connu.

(1) On lui attribue l'excellente instruction pastorale qui précède les *Statuts synodaux* publiés par M. de Montillet, et l'*Amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus*, insérée aux *Heures d'Auch*.

(2) Le président Cassaignolles mourut le 25 août 1838 à Vic-Fezensac, sa ville natale, à l'âge de 85 ans.

(3) On me permettra de glisser au bas de cette page un distique familier consacré par M. R. Cassaignolles à cet honnête général :

Bagnéris dans le Gers finira sa carrière
Et jamais que d'un œil ne verra la lumière.

Mort en janvier 1835, trop tôt pour voir les premières actions d'éclat qui mirent le jeune Cassaignolles en évidence, il laissa à sa veuve, privée par la guerre de la présence de son fils, une fille accomplie, qui mourut elle-même à la fleur de l'âge en janvier 1839.

La première enfance de Joseph Cassaignolles ne permit guère d'entrevoir sa destinée; sa constitution, qui semblait frêle, n'annonçait pas un homme de guerre. Son caractère même se ressentit d'abord de la délicatesse de son tempérament. L'enfant, choyé dans la famille, ne se plut guère à l'école. Il dut pourtant, à l'âge de neuf ans, s'arracher aux caresses de sa mère pour se transporter au collége royal de Toulouse. Heureusement qu'il trouva dans cette ville l'affection et les soins d'une nouvelle famille : je veux parler de sa tante, madame la comtesse de Villeneuve, et de M. de Brethous, son oncle, qui n'ont jamais cessé depuis, on le verra, de l'aimer et de le traiter comme un fils. Il quitta le collége à l'âge de dix-sept ans sans avoir achevé ses classes. Avec cette provision d'études fort imparfaites, il se jeta à Saumur où se développa rapidement son goût pour la cavalerie, goût inné qui éveilla son talent militaire de l'ordre le plus élevé, et détermina tout son avenir. Engagé volontaire de l'école de cavalerie en octobre 1825, brigadier un an après, il entrait comme maréchal-des-logis au 10e régiment de chasseurs le 17 septembre 1827, et passait maréchal-des-logis chef en octobre 1828 et adjudant-sous-officier en janvier 1831. A la fin de la même année, il fut incorporé, comme sous-lieutenant porte-étendard, au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, que l'on organisait à l'heure même. C'était à Alger la période des essais et des tâtonnements, signalée surtout par la création d'armes spéciales, appropriées aux étranges conditions morales et stratégiques de notre conquête encore bien disputée.

Cassaignolles fit sa première campagne africaine en 1832, et il ne quitta qu'en 1848, pour y retourner bientôt, cette terre d'Algérie, si chère à tous ceux qui lui ont donné leur sueur et leur

sang en échange de la gloire. Il devint lieutenant au même régiment le 2 septembre 1835, après quatre années de rudes efforts dans les guerres d'aventure de ces premières années d'occupation. Ces luttes incessantes et infiniment variées ne sont pas à retracer ici; je me contenterai de dire un mot des actions où le jeune officier se distingua plus hautement, d'après les documents officiels.

Son nom apparaît pour la première fois, à l'ordre du jour de la division d'Oran, après l'affaire de la Sikkah (6 juillet 1836) contre l'émir Abd-el-Kader, qui avait déjà établi son influence sur les débris de la domination turque, grâce aux hésitations des gouverneurs pour la conduite de la guerre et de la politique dans l'ouest de l'Algérie. L'émir s'était posté depuis quatre jours près de la Tafna pour empêcher le général Bugeaud de ravitailler Tlemsen, et s'apprêtait à enfermer nos troupes dans le ravin de la Sikkah : il avait annoncé à ses soldats la dernière bataille et l'expulsion des Français de la province d'Oran. Bugeaud lui fit accepter le combat non loin de ravins profonds où l'impétuosité de nos troupes finit par précipiter les Arabes. Rien ne manqua au succès de ce combat, comparable à une bataille, que la prise longtemps rêvée de l'émir; du moins son cheval resta mort sur la place. On fit un carnage horrible des soldats ennemis; il y eut de leur côté douze à quinze cents morts, et du nôtre trente-deux hommes tués et soixante-dix blessés. Le 2e régiment de chasseurs eut la principale part à la lutte : il fut par deux fois et longtemps engagé pêle-mêle contre des forces très supérieures; pas un militaire de ce corps qui n'eût à combattre individuellement plusieurs ennemis (1). Parmi tant de braves, Cassaignolles, avec plusieurs officiers (entre autres le capitaine Montauban), mérita l'honneur d'une citation spéciale; exposé au plus chaud de la mêlée, il eut un cheval tué sous lui et donna les premières preuves de ce sang-froid imperturbable qui ne se démentit jamais dans les affaires les plus dangereuses.

D'autres succès réprimèrent l'audace des tribus révoltées contre

(1) Rapport du maréchal-de-camp commandant la division d'expédition à Oran, Bugeaud, au ministre de la guerre. *Moniteur universel* des 30 et 31 juillet 1836.

notre domination, et la prise de Constantine amena, dès l'année suivante, un temps d'arrêt dans cette guerre morcelée et toujours renaissante. Toutefois dans la province d'Oran la lutte ne se ralentit guère. Les spahis réguliers de cette division furent créés à la fin de 1836 et Cassaignolles y entra comme lieutenant adjudant-major; il devint capitaine-adjudant en mars 1838 et capitaine en avril 1840. Quelque temps avant cette dernière date, il s'était fait remarquer à la brillante affaire de Tem Salmet, où une colonne de 850 hommes de toutes armes, sous la conduite du lieutenant-colonel Yusuf, résista pendant trois quarts d'heure, sans se laisser entamer, à une armée de 8,000 Arabes qui l'entourait, et fut enfin dégagée par l'arrivée de troupes envoyées d'Oran (1).

Le traité de la Tafna, cette unique faute si glorieusement réparée de notre illustre Bugeaud, loin de terminer la *guerre sainte*, avait mis Abd-el-Kader dans la situation la plus favorable à son patriotisme ou à son ambition. La province d'Oran fut le théâtre de ses efforts organisateurs et de ses tentatives militaires, et Cassaignolles grandit dans cette lutte sous les Lamoricière, les Changarnier, les Bedeau, les Cavaignac, les Pélissier, à côté des Montauban, des Montebello, des Forton, des de Cotte, des Carbuccia, des Rivet... Je nomme les morts aussi volontiers que les vivants : pour une gloire qui s'achève, pour une fortune qui se fonde, que de carrières brusquement coupées, que de vies fauchées dans leur fleur ! Est-ce trop d'un souvenir reconnaissant pour de tels sacrifices ?

Nous rencontrons le jeune capitaine dans plusieurs de ces razzias organisées contre des tribus indisciplinables par le général de Lamoricière, maréchal-de-camp commandant la province d'Oran. En décembre 1842, toute une tribu, 6 à 7,000 personnes, avec bagages et troupeaux, s'était groupée sur les bords de la Mina. Notre cavalerie, sous les ordres du lieutenant-colonel Sentuary, les chargea avec cette impétuosité qui triomphe de la force et du

(1) Rapport du général Guéhéneuc. *Moniteur universel* du 4 avril 1840.

nombre. Les chefs Arabes voyant leurs lignes forcées de toutes parts, demandèrent miséricorde. L'honneur de ce succès revenait principalement aux spahis commandés par le capitaine Cassaignolles et aux chasseurs commandés par le capitaine de Forton (1).

Le dernier mot n'était jamais dit avec les chefs arabes, trop fidèles héritiers de la foi punique. La tribu des Flittas donna, par exemple, des tracas incessants à notre armée d'occupation. A peine remis de l'affaire de la Mina, les mêmes régiments eurent à poursuivre une de leurs caravanes. Il fallut franchir, par des sentiers de chèvre, la chaîne abrupte qui sépare le Theghighest du Riou; et après une nuit de marche forcée, la tête de notre cavalerie atteignit les premières tentes, tandis que les canonniers et les soldats du train étaient encore fort en arrière et qu'une partie de la cavalerie légère, obligée à un détour, était retenue sur un point éloigné par une rude résistance. Nos cavaliers, en petit nombre, furent non moins énergiquement accueillis par les premiers douars qu'ils abordèrent. Le lieutenant-colonel Sentuary et les capitaines de Forton et Cassaignolles « surmontèrent cette résistance avec leur vigueur accoutumée. » Ce sont les expressions du rapport de Lamoricière. Les Arabes, après une lutte acharnée, gagnèrent les montagnes en laissant une soixantaine de morts sur le champ de bataille. On eut depuis l'explication de leur ardeur extraordinaire : l'émir avait couché la nuit précédente dans la tribu (2).

Cette année 1843 parut décisive contre lui. Les généraux Changarnier et Lamoricière avaient presque achevé de dompter les tribus de l'Ouest. La prise de la smalah d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale (16 mai), à la tête de forces dix fois inférieures à celles de l'ennemi, sembla le coup de grâce porté à sa puissance. Le colonel Morris commandait la cavalerie qui exécuta ce merveilleux coup de main sur la maison de l'émir,

(1) Lettre du général de Lamoricière, à M. le gouverneur de l'Algérie, Bugeaud. *Moniteur universel* du 8 janvier 1843.

(2) Rapport du général de Lamoricière à Bugeaud. *Moniteur* du 29 janvier 1843.

comprenant ses fonctionnaires, ses domestiques, ses otages, avec les provisions de guerre, les vivres, le trésor, les archives, le bétail, le haras, les femmes et les enfants. Les chasseurs chargèrent à droite; les spahis, entraînés par leurs intrépides officiers (Cassaignolles y était), prirent à gauche, où se trouvait le douar d'Abd-el-Kader et de ses lieutenants. Le prince, placé au centre avec un escadron, dirigeait tous les mouvements. En quelques minutes, tout céda. Et bientôt, le duc d'Aumale put écrire en tête de son rapport au général de Bar, commandant à Alger, ces lignes triomphantes : « Mon général, la smalah d'Abd-el-Kader est prise, son trésor pillé, les fantassins réguliers tués ou dispersés. Quatre drapeaux, un canon, deux affûts, un butin immense, des populations et des troupeaux considérables sont tombés en notre pouvoir (1). » Le reste de l'année fut occupé à poursuivre les débris épars des forces de l'armée arabe.

Au mois de juin, par exemple, on eut avis d'une émigration considérable qui remontait la vallée du haut Riou. Notre cavalerie, partie à minuit, atteignit, à 8 heures du matin, la queue de cette immense caravane, composée d'au moins 40,000 personnes, chassant une quantité de troupeaux et de bêtes de somme. Les spahis, sous les ordres des capitaines Arbellot et Cassaignolles, donnèrent vigoureusement; ils eurent quatre blessés et perdirent plusieurs chevaux; mais il ne fut pas possible à des escadrons fatigués par une marche de plus de dix lieues de pénétrer bien avant dans la masse confuse des bataillons ennemis (2).

Une affaire bien plus sérieuse, et qui fut regardée un moment comme le terme de toute résistance de la part d'Abd-el-Kader, fut la défaite et la mort de son principal lieutenant, Ben-Allal-Sidi-Embareck. Joseph Cassaignolles, on va le voir, eut la plus brillante part dans cette action, et s'il avait été facile jusqu'alors de prévoir son bel avenir, il fut impossible d'en douter depuis.

(1) *Moniteur universel* du 31 mai 1843.
(2) Dépêche du lieutenant-général de Lamoricière. *Moniteur* du 16 juillet 1843.

Le général Tempoure, sorti le 6 novembre de Mascara avec 800 fantassins, 3 pièces d'artillerie et 500 chasseurs et spahis, poursuivait les restes de l'infanterie d'Abd-el-Kader, qui cherchaient à rejoindre l'émir sous le commandement de son khalifa Sidi-Embareck. Ce dernier avait une grande avance sur nos troupes. Mais, après plusieurs jours de marches forcées, par des terrains presque impraticables, sous une pluie battante, le général, guidé par les traces des bivacs arabes et par quelques indications des habitants du pays, finit par rencontrer, le matin du 11 novembre, un dernier bivac dont les feux n'étaient pas encore éteints. Sûrs alors d'atteindre l'ennemi, nos soldats oublient leur fatigue, franchissent des torrents gonflés par la pluie, d'affreux ravins, des forêts presque inextricables, et reconnaissent enfin, à une épaisse fumée sortant d'un bois voisin, le campement du khalifa à l'origine de la vallée de l'Oued-Malah. Le général forme alors sa cavalerie en trois colonnes, sous les ordres du colonel Tartas, ordonnant à l'infanterie d'en suivre au pas de course tous les mouvements.

Bientôt, un coup de feu tiré par une vedette arabe avertit Ben-Allal de la présence des Français. En même temps, nos cavaliers partent au trot, et, en quelques minutes, se trouvent à une portée de fusil de la troupe arabe, qui marchait en deux colonnes serrées, tambours battant, drapeaux en tête. Les soldats du khalifa envoient à bout portant un feu nourri sur les nôtres. Mais ils ne peuvent résister à la charge de la cavalerie qui en fait un terrible carnage, surtout vers la tête de la colonne, où les drapeaux attirent en foule chasseurs et spahis. Bientôt ces trophées enviés étaient à nous et n'avaient plus de défenseurs. A la vue de ces pertes, le khalifa prit la fuite avec un certain nombre de cavaliers et parvint à gagner les pentes rocheuses des collines appelées Kefs.

« Mais M. le capitaine Cassaignolles, des spahis (je copie la relation publiée quelques jours après par le *Moniteur algérien*), sans le connaître, et conduit par un heureux instinct, s'était

acharné à le poursuivre au travers d'affreuses difficultés. Deux brigadiers du 2e chasseurs et un maréchal-des-logis de spahis, accourus à la voix de M. Cassaignolles, vinrent le seconder dans son entreprise. Ben-Allal, entouré par ses quatre ennemis, semblait ne devoir plus songer à se défendre, et déjà le brigadier Labossay se préparait à recevoir de ses mains le fusil que ce chef lui présentait la crosse en avant, lorsque, par un mouvement rapide comme l'éclair, il en dirigea le canon sur la poitrine du brigadier qu'il étendit raide mort. M. le capitaine Cassaignolles, le sabre au poing, allait venger la mort de Labossay, quand un coup de pistolet renversa le cheval de cet officier; un second coup de pistolet de Ben-Allal blessa légèrement le maréchal-des-logis de spahis Sicot, qui venait de lui asséner un coup de sabre sur la tête. Ben-Allal, n'ayant plus de feu contre ses assaillants, se défendait de son arme déchargée, lorsque le brigadier Gérard mit fin à cette lutte désespérée en lui tirant un coup de pistolet dans la poitrine, à brûle-pourpoint.

» M. le capitaine Cassaignolles ne savait point encore à quel ennemi il avait à faire; il n'avait pu que remarquer son courage, son sang-froid et son habileté à manier ses armes. Un signe bien connu de tous dissipa ses doutes : un œil manquait à la figure de son ennemi terrassé; ce ne pouvait être que Ben Allal Ould Sidi Embareck, le borgne, comme l'avaient surnommé les Arabes. Sa tête fut apportée aux pieds du général.

» ..... Ben-Allal était le conseiller le plus intime d'Abd-el-Kader, son véritable homme de guerre, et, après lui, le personnage le plus important et notre ennemi le plus acharné (1). »

Telle avait été l'impétuosité de nos cavaliers qu'il n'y eut de notre côté qu'un mort, le brigadier tué par Sidi-Embareck, et un petit nombre d'hommes gravement blessés, tandis que l'ennemi avait subi de grandes pertes : plus de quatre cents morts, presque autant de prisonniers, cinquante chevaux, six cents fusils et trois

(1) *Moniteur algérien*, cité dans le *Moniteur de l'armée* et dans le *Moniteur universel* du 3 décembre 1843.

drapeaux. Le jeune capitaine, à qui sa bonne fortune et son courage avaient donné une si belle part dans cette brillante affaire, fut cité avec honneur dans le rapport du général Tempoure, et le gouverneur général de l'Algérie le désigna pour porter à Louis-Philippe les drapeaux enlevés aux Arabes. Le maréchal Bugeaud écrivait en même temps au ministre de la guerre (24 novembre 1843) :

« Je charge M. le capitaine des spahis d'Oran Cassaignolles de vous apporter les drapeaux pris à l'infanterie d'Abd-el-Kader dans l'heureux et brillant combat du 11 novembre sur l'Oued-Malah. M. Cassaignolles est un officier des plus distingués par le courage, l'intelligence et le dévouement. Il en a donné de nombreuses preuves. C'est à lui qu'on doit la mort du khalifa Ben-Allal... » Et le maréchal résumait les faits dont nous venons de présenter le récit.

Après avoir reçu à Paris l'accueil que méritaient ses services, Cassaignolles vint passer quelques jours à Vic-Fezensac. Il avait besoin de jouir du bonheur de sa mère et de serrer la main de ses amis d'enfance, tous orgueilleux de ses succès, et pour qui son affection resta toujours si vive et si cordiale. Du reste, la ville entière voulut témoigner son admiration au jeune officier devenu l'honneur de sa patrie : le conseil municipal et les habitants de Vic lui offrirent un banquet.

II

Pendant que Cassaignolles se reposait dans le calme de sa ville natale de cette rude campagne de 1843, l'Algérie semblait complètement pacifiée. Le maréchal Bugeaud avait fait entendre ces paroles trop confiantes dans un banquet public, à la fin du mois de novembre : « Je vous dis hardiment que la guerre sérieuse est finie. Abd-el-Kader pourra bien, avec la poignée de cavaliers qui lui restent, exécuter quelques coups de main sur les Arabes sou-

mis de la frontière ; mais il ne peut rien tenter d'important (1). »
Le génie d'Abd-el-Kader devait donner, quelques mois après, un rude démenti aux calculs de Bugeaud. L'émir, en attirant nos troupes sur la frontière du Maroc, nous mit en guerre avec cet empire jusque-là paisible et ami. On connaît les faits d'armes où éclatèrent la valeur et le coup d'œil du prince de Joinville, et cette brillante victoire qui valut au gouverneur général de l'Algérie le titre de duc d'Isly. Je n'ai pas à donner ici le détail de cette journée ; on sait qu'après quatre heures d'attaques réitérées et repoussées partout avec une bravoure prodigieuse, les Marocains furent mis en complète déroute. Parmi les hommes qui l'avaient « parfaitement secondé » dans cette action, Bugeaud n'oublia pas de mentionner (après les généraux Lamoricière et Bedeau, et les colonels Pélissier, Cavaignac, Gachot, Tartas, Yusuf et Morris), bon nombre d'officiers, entre autres Cassaignolles, chef d'escadron aux spahis (2). Il était monté à ce grade le 6 janvier précédent.

Pendant l'année 1845, la lutte, apaisée du côté du Maroc, se reporte plus rude que jamais sur les tribus indigènes, et continue avec des incidents parfois douloureux. Je n'en rappellerai qu'un seul, celui des grottes où le colonel Pélissier, après des sommations réitérées et toujours inutiles, se décida à faire périr par la fumée la tribu des Ouled-Riah : mesure sinistre, mais peut-être nécessaire, au sujet de laquelle Cassaignolles crut devoir témoigner son approbation au rude guerrier, comme je l'apprends du billet qui suit :

Alger, le 20 août 1845.

Mon cher Cassaignolles, je vous remercie pour votre bonne lettre du 14 août. Je la classe avec plus de cent autres que des chefs ou de bons camarades m'ont écrites pour me féliciter d'avoir eu l'énergie de ma situation, le courage de mes œuvres et la satisfaction de mener à bien une œuvre qui m'avait été confiée et n'était pas sans difficultés.

Je vous embrasse de cœur.

A. PÉLISSIER.

(1) Cité par A. Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, p. 500.
(2) Rapport du maréchal Bugeaud, *Moniteur universel* du 30 août 1844.

En juin, au moment où Abd-el-Kader, en se retirant dans le Maroc, allait nous accorder un trop court armistice, Cassaignolles prit une part notable à une expédition dans les montagnes de l'Aurès. J'en laisse raconter un épisode au général Bedeau :

Un chef appelé Saali, particulièrement signalé comme le principal instigateur des intrigues préparées pour compromettre l'autorité des chefs investis, s'était réfugié avec un douar nombreux, à sept heures du camp du colonel Regeau, sur le territoire des Oulad-Derradj-Gharabas.

Le commandant Cassaignolles reçut l'ordre de partir dans la nuit du 18 juin avec deux escadrons de spahis et cinquante cavaliers du caïd Si-Mokram pour enlever ce douar. Au point du jour, le douar était entouré. Trois cent cinquante chameaux et trois mille moutons étaient pris, et les chefs des Oulad-Derradj-Gharabas se rendaient eux-mêmes près du commandant Cassaignolles pour s'excuser d'avoir donné l'hospitalité à un chef dissident.

Au moment où les escadrons se préparaient à retourner au camp, Saali, qui était parvenu à réunir quelques cavaliers, fit insulter les gens du goum de Si-Mokram, et quelques coups de fusil furent échangés entre eux. Le commandant Cassaignolles, qui avait une mission de simple police politique à remplir, parvint à faire cesser le feu du goum, mais quelques coups de fusil avaient suffi pour réunir d'autres cavaliers.

La mobilité arabe se montra bien évidente en cette circonstance. Malgré les chefs, plus de 500 chevaux et près de 200 fantassins entourèrent en moins d'une demi-heure les 150 spahis du commandant Cassaignolles. Cet officier supérieur, dont vous connaissez toute la valeur militaire, était parfaitement secondé par le capitaine Arbellot et par plusieurs officiers de mérite. Ils durent maintenir en ordre régulier les deux escadrons, et par des charges partielles bien combinées parvinrent à tuer plusieurs hommes aux Arabes en compensant l'infériorité numérique par une énergie disciplinée et habilement dirigée.

Le combat dura deux heures. Il nous a coûté trois hommes et cinq chevaux tués, un officier, douze hommes et quinze chevaux blessés. Nos spahis ont conservé la totalité des chameaux et moutons; ils n'ont pas laissé une seule arme, un seul mort au pouvoir des Arabes, auxquels ils ont pris 21 fusils, 7 sabres, 10 pistolets et 7 chevaux.

Ce combat fort inattendu a produit dans ce pays, jusqu'à ce jour peu visité, un très avantageux effet, en prouvant la supériorité de nos armes. Dès le lendemain, les chefs des Oulad-Derradj-Gharabas écrivaient pour demander au colonel de pardonner à leurs Arabes que Dieu, disaient-ils, avaient déjà punis pendant le combat (1).

(1) Rapport du lieutenant général Bedeau au gouverneur général de l'Algérie, 1er juillet. *Moniteur universel* du 24 juillet 1845.

DISSERTATION

SUR

LES CHANTS HÉROÏQUES DES BASQUES.

(*Suite*). (1)

IV

Chant d'Altabisçar. — On sait déjà que ce poème a été publié pour la première fois par M. de Monglave (2). Le voici tel qu'il le livra lui-même, dans son appétissante primeur, aux membres de l'Institut historique de 1835.

Oyhu bat aditua izan da
Escualdunen mendien artetic,
Eta etcheco jaunac, bere athearen ainticinean chutic,
Ideki tu beharriac, eta erran du : « Nor da hor? Cer nahi dautet? »
Eta chacurra, bere nausiaren oinetan lo zaguena,
Alchatu da, eta karrasiz Altabisçarren ingurruac bethe ditu.

Ibañetaren lepoan harabotz bat aghertcen da,
Urbiltcen da, arrokac esker eta escun joten dituelaric;
Hori da urruntic heldu den armadabaten burruma.
Mendien capetaric guriec erepuesta eman diote;
Bere tuten seinuia adiarazi dute,
Eta etcheco jaunac bere dardac zorrozten tu.

(1) Voir, plus haut, pages 97, 155 et 228.

(2) *Journal de l'Institut historique*, t. I, p. 176. Paris, 1835. Je copie exactement la traduction de M. de Monglave; mais j'adopte une autre orthographe que celle de sa leçon.

« Un cri s'est élevé — du milieu des montagnes des Escualdunacs; — et l'Etcheco-jauna (*maître de la maison*), debout devant sa porte, — a ouvert l'oreille, et il a dit : Qui va là? Que me veut-on? » — Et le chien qui dormait aux pieds de son maître — s'est levé, et il a rempli les environs d'Altabisçar de ses aboiements.

» Au col d'Ibaneta, un bruit retentit; — il approche en frôlant à droite, à gauche les rochers; — c'est le murmure sourd d'une armée qui vient. — Les nôtres y ont répondu du sommet des montagnes; — ils ont soufflé dans leurs cornes de bœuf, — et l'Etcheco-jauna aiguise ses flèches.

Heldu dira! heldu dira! cer lantzazco sasia!
Nola cer nahi colorezco banderac heien erdian aghertcen diren!
Cer simiztac atheratcen diren hein armetaric!
Cenbat dira? Haurra, condatzac onghi!
Bat, biga, hirur, laur, bortz, sei, zazpi, zortzi, bederatzi, hamar, [hameca, hamabi,]
Hamahirur, hamalaur, hamabortz, hamasei, hamazazpi, heme- [zortzi, hemeretzi, hogoi.]

Hogoi eta milaca oraino.
Hein condatcea demboaren galtcea liteke.
Urbilt ditzagun gure beso zailac, errotic athera ditzagun arroca [horriec,]
Botha ditzagun mendiaren patarra behera
Hein buruen gaineraino;
Leher ditzagun, herioaz jo ditzagun.

Cer nahi zuten gure mendietaric Norteco ghizon horiec?
Certaco jin dira gure bakearen nahastera?
Jaungo coac mendiac in dituenean nahi izan du hec ghizonec [ez pasatcea.]

Bainan arrokac biribilcolica erotzcendira, tropac lehertcen dituzte.
Odola churrutan badoa, haraghi puscac dardaran daude.
Oh! cembat hezurr carrascatuac! cer odolezco itsasoa!

Escapa! escapa! indar eta zaldi dituzuenac.
Escapa hadi, Carlomano eregghe, hire luma beltzekin eta hire [capa gorriarekin;]

Hire iloba maitea, Errolan zangarra, hantchet hila dago;
Bere zangarrtassua beretaco ez du izan.
Eta orai, Escualdunac, utz ditzagun arroca horiec;
Jautz ghiten fite igor ditzagun gure dardac escapatcen diren contra.

» Ils viennent! ils viennent! Quelle haie de lances! — Comme les bannières versicolorées flottent au milieu! — Quels éclairs jaillissent des armes! — Combien sont-ils? Enfant, compte-les bien! — Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, — treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt.

» Vingt, et des milliers d'autres encore. — On perdrait son temps à les compter. — Unissons nos bras nerveux, déracinons les rochers, — lançons-les du haut des montagnes — jusque sur leurs têtes. — Ecrasons-les! tuons-les!

» Et qu'avaient-ils à faire dans nos montagnes ces hommes du Nord? — Pourquoi sont-ils venus troubler notre paix? — Quand Dieu fait des montagnes, c'est pour que les hommes ne les franchissent pas. — Mais les rochers en roulant tombent; ils écrasent les troupes; — le sang ruisselle, les chairs palpitent. — Oh! combien d'os broyés! quelle mer de sang!

» Fuyez! fuyez! ceux à qui il reste de la force et un cheval. — Fuis, roi Carloman, avec tes plumes noires et ta cape rouge. — Ton neveu, ton plus brave, ton chéri, Roland, est étendu mort là-bas. — Son courage ne lui a servi à rien. — Et maintenant, Escualdunacs, laissons les rochers; — descendons vite en lançant nos flèches à ceux qui fuient.

Badoadi! badoadi! non da bada lantzezco sasi hura?
Non dira heien erdian agherri ciren cer nahi colorezco bandera hec?
Ez da gehiago simiztaric atheratcen heien arma odolez bethetaric.
Cembat dira? Haurra, condatzac onghi!
Hogoi, hemeretzi, hemezortzi, hamazazpi, hamasei, hamabortz, [hamalaur, hamairur],
Hamabi, hameca, hamar, bederatzi, zortzi, zazpi, sei, bortz, laur, [hirur, biga, bat].

Bat! ez da bihiric aghertcen gehiago.
Akhabo da. Etcheco jauna, joaiten ahalzira zure chacurrarekin,
Zure emaztearen eta zure haurren besarkatcera,
Zure darden garbitcera eta alchatcera zure tutekin, eta ghero [heien gainean etzatera eta lo itera].
Gabaz, arranoac joanen dira haaghi pusca lehertu horien jatera,
Eta hezurr horiec oro churituco dira eternitatean.

M. de Monglave a cru devoir enrichir sa publication d'une notice où il explique sa découverte, tout en cherchant à déterminer les caractères particuliers de la poésie nationale des Euskariens. « J'ai vu autrefois, dit-il, une copie du chant d'Altabisçar chez M. Garat, ancien ministre, ancien sénateur et membre de l'Institut. Il la tenait du fameux La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, lequel, pendant les guerres de la République, se délassait de ses fatigues en travaillant à un glossaire en quarante-cinq langues. La Tour d'Auvergne avait été chargé de traiter de la capitulation de Saint-Sébastien, le 5 août 1794, et c'était au prieur d'un des couvents de cette ville qu'il était redevable de ce précieux document, écrit en deux colonnes, sur parchemin, et dont les caractères peuvent remonter à la fin du douzième ou au commencement du treizième siècle, date évidemment postè-

« Ils fuient! ils fuient! Où donc est la haie de lances? — Où sont ces bannières colorées flottant au milieu? — Les éclairs ne jaillissent plus de leurs armes souillées de sang. — Combien sont-ils? — Enfant, compte-les bien! — Vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, treize, — douze, onze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois, deux, un.

« Un! il n'y en a plus même un. — C'est fini. Etcheco-jauna, vous pouvez rester avec votre chien, — embrasser votre femme et vos enfants, — nettoyer vos flèches, les serrer avec votre corne de bœuf, et ensuite vous coucher et dormir dessus. — La nuit, les aigles viendront manger ces chairs écrasées, — et tous ces os blanchiront dans l'éternité. »

rieure de beaucoup à ce chant populaire (1) ». — « Les Escualdunais ont peu écrit; ils ne se nourrissent (*sic*) que de traditions verbales. Parmi les poésies qui se sont ainsi conservées de génération en génération, on cite un poème assez étendu sur la religion des Cantabres, des chants guerriers et allégoriques, quelques chansonnettes supérieures peut-être en naïveté à celles de Métastase, et des romances populaires qui datent, d'après M. de Humboldt, de l'invasion des Romains, et qui ne sont pas inférieures aux plus beaux chants des grecs modernes. Viendra peut-être un Macpherson qui les recueillera (2). »

Arrêtons-nous quelques instants sur l'argument dont M. de Monglave a enrichi le *Chant d'Altabisçar*: la discussion du texte en deviendra d'autant plus facile.

Le lecteur s'imagine, sans doute, qu'après s'être expliqué de la sorte, M. de Monglave va prendre pour base de sa traduction la fameuse copie censée faite par La Tour d'Auvergne, et réputée remise par lui au sénateur Garat. Point du tout. Il opère tout bonnement sur un texte *formé des meilleures variantes* par un certain M. Duhalde, d'après plusieurs versions qui seraient traditionnellement conservées *sur la montagne* (3). Si vous ne voulez pas le croire, allez-y voir. C'est le parti que j'ai dû prendre, il y a cinq ans. Le bâton à la main et le sac du fantassin sur le dos, j'ai couru la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd, à la poursuite des chants historiques des Basques en général, et du *Chant d'Altabisçar* en particulier. Durant cette odyssée, dont les étapes sont constatées par les visa de mon passe-port, j'ai souvent regretté, dans l'amertume de mon âme, que ces mots *sur la montagne*, n'aient point été remplacés par des indications plus précises. Moins heureux que M. Duhalde, qui n'a eu que la peine de choisir, j'ai vainement interrogé les lettrés et les illettrés, curés, instituteurs, aubergistes et paysans.

(1) *Journ. de l'Inst. Hist.*, t. I, p. 176.
(2) *Id. Ibid.*
(3) Dans le tome I de son *Histoire du Midi de la France*, p. 398, note 1, publiée en 1845, M. Mary-Lafon nous apprend que le *Chant d'Altabisçar* « a été traduit en 1834 par M. G. de M. » Pourquoi cette date de 1834, puisque la pièce a paru en 1835, et pourquoi M. Garay de Monglave n'est-il désigné que par ses initiales ?

Sauf le dénombrement ascendant et descendant, sur lequel je m'expliquerai plus bas, pas le moindre vestige du *Chant d'Altabisçar*, ni d'aucun autre poème historique. J'ai vainement essayé de recueillir aussi quelques bribes du *poème assez étendu sur la religion des Cantabres* dont parle M. de Monglave, qui a le tort, lui aussi, de confondre en une même nation les Cantabres, et les Vascons ancêtres des Basques. Si M. de Monglave ne prend la peine de publier ce précieux document, nous serons donc forcés de nous contenter, comme par le passé, des renseignements trop sommaires donnés par Strabon sur les croyances religieuses des anciens peuples du nord de l'Espagne (1).

De cette enquête infructueuse, je crois pouvoir déjà conclure que M. de Monglave est dans le vrai encore plus qu'il ne pense, quand il prophétise l'avénement d'un Macpherson euskarien, qui pourrait seul, en effet, révéler au commun des martyrs les richesses historiques et littéraires dont il parle dans l'argument du *Chant d'Altabisçar* (2). Je ne crois pas néanmoins que M. de Monglave soit à la hauteur de ce rôle, car plusieurs Bayonnais, ses compatriotes, m'ont dit et écrit que, malgré son nom et son origine basques, cet écrivain est étranger à la langue du pays (3). Cela étant, il n'aurait pu traduire le poème sur la déroute de l'armée de Charlemagne qu'avec le secours d'autrui. Mais la notice citée plus haut est bien l'œuvre de M. de Monglave, et il y est parlé des chants des

(1) Ἔνιοι δὲ τοὺς Καλλαϊκοὺς ἀθέους φασί, τοὺς δὲ Κελτίβηρας καὶ τοὺς προσβόρους τῶν ὁμόρων τινὶ θεῷ (θύειν) ταῖς πανσελήνοις νύκτωρ πρὸ τῶν πυλῶν, πανοικίους τε χορεύειν καὶ παννυχίζειν. STRAB. *Geog.* Lib. IV. — Chaho n'a pas manqué de prendre droit des paroles de M. de Monglave sur le prétendu poème relatif à la religion des anciens Cantabres, pour donner libre carrière à son penchant inné pour le faux. V. notamment dans l'*Hist. primit. des Euskariens-Basques*, les chapitres intitulés *les Pyrénées occidentales*, et *Aitor, légende cantabre*.

(2) Personne n'ignore aujourd'hui, sauf M. Garay de Monglave, que les poésies d'Ossian sont l'œuvre d'un mystificateur habile et lettré qui opérait sur des traditions populaires. Cette supercherie a été démasquée dans cent publications, dont une des plus remarquables est assurément celle de lord NEAVES, publiée en 1856, dans deux journaux d'Edimbourg: *The Courant*, nº du 24 juillet, et *The Scotsman*, nº du 26 du même mois.

(3) Voilà le sentiment des gens bien informés, et pourtant M. DU MÈGE a écrit dans ses *Addit. et Notes* à l'*Hist. du Langued.* VIIIe livr., p. 34 : « M. de Monglave, qui connaît mieux peut-être que tout autre homme de lettres de notre époque la langue des *Escualdunacs*, ses compatriotes. »

Grecs modernes, en même temps que des poésies d'Ossian. En 1835, les chants grecs étaient, en effet, connus depuis longtemps du public français, grâce à la publication de Fauriel (1). Eh bien ! j'en fais juge quiconque compare, sans prévention, les poèmes ossianiques et palikares avec le *Chant d'Altabisçar*, ce dernier ne paraît-il pas évidemment inspiré des livres indiqués par M. de Monglave lui-même? N'est-ce pas le même bruit nocturne d'armées, les mêmes chiens vigilants, les mêmes aigles anthropophages, les mêmes ossements blanchis, dont la génération romantique de 1835 a fait une si effrayante consommation? Et que dire de Charlemagne qui détale, comme un pleutre, avec ses plumes noires et son manteau rouge, le costume du héros de l'opéra de *Robin des Bois*? Que dire enfin de cette maxime philosophique placée dans la bouche des montagnards des Pyrénées du VIIIe siècle? *Quand Dieu fit ces montagnes, il voulut que les hommes ne les franchissent pas.*

Il me semble que toutes ces réflexions ne sont pas de nature à inspirer une très vive confiance dans le *Chant d'Altabisçar*. Je ne veux pas l'examiner au point de vue linguistique, ni relever une foule de mots d'origine évidemment latine ou romane. On ne manquerait pas de m'objecter qu'il n'en est pas de cette pièce comme du *Chant des Cantabres*, et qu'au VIIIe siècle, la langue basque devait évidemment avoir emprunté beaucoup au lexique des idiomes parlés dans les régions voisines. Mais il ne m'est pas interdit de me rabattre sur le rhythme et sur l'histoire, et je n'en demande pas davantage.

Sur le rhythme, je serai court. Les Basques n'ont point de pro-

(1) FAURIEL, *Chants populaires de la Grèce moderne*, 1824. Je ne pense pas que M. de Monglave ait eu connaissance du livre publié l'année suivante à Leipzig, par M. Vils. MULLER, *Neugriechische Volksliedern, Griech und Franz ausgegeben von* C. FAURIEL; mais il a pu fort bien être informé, par le *Bulletin des sciences historiques de* FÉRUSSAC, t. XIII, p. 301-303, d'un chant bohémien du XVe siècle, intitulé: *Défaite des Saxons*, dont le texte original avait été publié à Prague, en 1829: *Die Koningin Handschrift*... p. 72. Je copie dans le *Pays Basque* de M. FRANCISQUE-MICHEL, p. 235, la traduction du dernier couplet du chant bohémien: « Wenesh escalada la montagne, — il leva son épée vers la droite. — C'est là que se lance l'armée, — et de là sur le rocher; — et du haut de ce rocher on jetait des pierres sur les Germains. — L'armée se précipite du haut du rocher dans la plaine, — et les Germains gémissaient, — et les Germains fuyaient, — et ils succombèrent. »

sodie spéciale, et ils ont emprunté, tant pour la poésie littéraire que pour la poésie populaire, les procédés des Espagnols, des Français et des Gascons. Je ne connais qu'une exception à cette règle, et elle m'est précisément fournie par la pièce suspecte, par le *Chant d'Altabisçar*. Ce chant n'est pas en vers, car on ne peut raisonnablement donner ce nom à des séries de mots comprenant un nombre de syllabes aussi variable. Je vais plus loin. On peut couper la pièce comme on voudra, et je défie que l'on arrive une seule fois à faire coïncider le sens avec n'importe quel mètre régulier, surtout en maintenant la division en huit strophes de six vers chacune adoptée par M. de Monglave. J'ose à peine parler de la rime. Les prétendus vers, qui riment pour la plupart par assonnance, ne forment qu'une assez faible minorité. Notez aussi que ces assonnances ne présentent, pour chaque strophe, aucun retour régulier et périodique, de sorte qu'il est permis à quiconque a tant soit peu l'habitude de la langue basque, de les attribuer au hasard plutôt qu'à l'artifice du poète. Le *Chant d'Altabisçar* se présente donc, dans le romancero basque, comme une pièce solitaire, conçue et exécutée dans des conditions si étranges, qu'il est impossible de ne pas l'attribuer à un homme qui a sacrifié toutes les règles de la prosodie, à la nécessité de traduire dans l'idiome euskarien un thème conçu dans une autre langue.

L'histoire s'accorde avec la prosodie pour prouver la fausseté de cette pièce. En effet, si le *Chant d'Altabisçar* était une poésie héroïque, composée, comme on l'assure, immédiatement après la bataille, ou même à quelques années de date, il ne devrait y être question que d'événements historiques, et en tous cas le poète n'aurait pu se rencontrer, dans ses fictions, avec d'autres légendes de formation postérieure. Cela dit, étudions rapidement la déroute de Charlemagne, à son retour d'Espagne, au double point de vue de l'histoire et de l'épopée.

Les historiens du temps se sont montrés fort sobres de renseignements sur le fait qui nous occupe, et Eginhard est le seul qui le raconte avec quelques détails. En 778, Charlemagne avait fait

une expédition assez heureuse dans le nord de l'Espagne. « Il ramena, dit Eginhard, ses troupes saines et sauves. A son retour cependant, et au sommet même des Pyrénées, il eut à souffrir un peu de la perfidie des Basques. L'armée défilait sur une ligne étroite et longue, comme l'y obligeait la conformation du terrain resserré. Les Basques se mirent en embuscade sur la crête de la montagne qui, par l'étendue et l'épaisseur des bois favorisait leur stratagème. De là, se précipitant sur la queue des bagages, et sur l'arrière-garde destinée à protéger ce qui la précédait, ils la culbutèrent au fond de la vallée, tuèrent, après un combat opiniâtre, tous les hommes jusqu'au dernier, pillèrent les bagages, et protégés par les ombres de la nuit qui déjà s'épaississaient, s'éparpillèrent en divers lieux avec une extrême célérité. Dans cet engagement, les Basques avaient pour eux la légèreté de leurs armes et l'avantage de la position. La pesanteur des armes et la difficulté du terrain rendaient au contraire les Franks inférieurs en tout à leurs ennemis. Eggihard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, Rotland, commandant de la frontière de Bretagne, et plusieurs autres périrent en cette occasion. Le souvenir de ce cruel échec obscurcit grandement dans le cœur du roi la joie de ses exploits en Espagne (1). »

Voilà donc cette bataille, si exagérée dans les divers romans

(1) Carolus..... salvo et incolumi exercitu revertitur; præter quod ipso Pyrinei jugo Wasconiam perfidiam parumper in redeundo contigit experiri. Nam cum agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat porrectus iret exercitus, Wascones, in summi montis vertice positis insidiis (est enim locus ex opacitate sylvarum, quarum ibi est maxima copia, insidiis ponendis opportunus) extremam impedimentorum partem, et eos qui novissimi agminis incedentes, subsidio procedentes tuebantur, desuper incursantes, in subjectam vallem dejiciunt, consertoque cum eis prælio, usque ad unum omnes interficiunt, ac direptis impedimentis, noctis beneficio, quæ jam instabat protecti, summa celeritate in diversa disperguntur. Adjuvabat in hoc facto Wascones et levitas armorum, et loci in quo res gerebatur situs; et contra Francos et armorum gravitas et loci iniquitas per omnia Wasconibus reddidit impares. In quo prælio Eggihardus regiæ mensæ præpositus, Anselmus comes palatii, et Hruodlandus Britannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur, etc.... EGINHARD. *Vita Karoli magni* ap. *Script. fr.* V. 93. Cf. EGINH. *Annal. Ibid.* 203; POET. SAX. L. I. *Ibid.* 143. Je ne crois pas devoir citer, sur le même événement, un passage de la *Charte d'Alaon*, car la fausseté de ce document a été démontrée par M. RABANIS : *Les Mérovingiens d'Aquitaine.*

épiques du cycle karolingien, réduite, par un historien contemporain et bien informé, aux simples proportions d'un combat d'arrière-garde, dont l'armée de Charlemagne a peu souffert (*parumper*). Les Basques ont pillé les bagages, massacré les gardiens et quelques officiers de l'empereur, parmi lesquels Roland, qui n'est pas encore, comme dans les légendes postérieures, le neveu de Charlemagne, l'invincible paladin, l'homme à la Durendal et le corniste sans pareil, mais un simple commandant de la frontière de Bretagne (*Hruodlandus Britannici limitis præfectus*).

On ignore en quel lieu précis ce combat a eu lieu; mais si l'on considère que l'armée s'en retournait vers le Nord, et si l'on tient compte de certaines expressions d'Eginhard (*ipso Pyrinei jugo... in summi montis vertice... in subjectam vallem... etc.*), il semble que les choses ont dû se passer sur le versant nord des Pyrénées basques. Quoi qu'il en soit, les Espagnols s'attribuèrent de bonne heure cette victoire. Ils firent de Roncevaux le théâtre de la défaite de Charlemagne, et imaginèrent toutes sortes de fables sur l'amitié de l'empereur et d'Alfonse le Chaste, l'opposition des barons, l'héroïque valeur de Bernard de Carpio, etc., etc. (1). En France, au contraire, on mit tout sur le compte des Maures qui n'en pouvaient mais, et avec le temps apparurent, dans les récits légendaires et les romans épiques, une foule de personnages transformés ou fabuleux : l'archevêque Turpin, Roland, neveu de Charlemagne, la belle Aude, sœur d'Olivier, le traître Ganelon, *e tutti quanti*. Le nom de Roland, enterré, disait-on, dans le *castrum* de Blaye, devint surtout populaire en Gascogne et dans les contrées voisines. Il existe, dans notre pays, une foule de traditions relatives à ce personnage, et l'on prétend posséder son épée à Notre-Dame de Rocamadour (Lot), siége d'un pèlerinage renommé. Dans les Pyré-

(1) Roderic. Toletan. *Rer. in Hisp. gest. Chron.* Lib. IV. — E los ricos omes del rey don Alfonso el Casto, quando sopieron lo porque fueron los mandaderos al emperador Carlos, pesoles mucho de coraçon : e consejaron al rey que revocas e aquello que embiara dezir al emperador, synon que lo echarien del reyno, e que ellos catarien autro senor, etc. *Las quatro partes enteras de la Cronica de Espana*, cap. x. — V. aussi dans les divers recueils espagnols les romances sur la bataille de Roncevaux et sur Bernard de Carpio.

nées surtout, on compte je ne sais combien de *Pas* ou *Brèches de Roland*, et ces dénominations remontent à des époques très diverses. Si les unes paraissent être assez anciennes, d'autres sont incontestablement très modernes, et depuis le commencement du siècle elles ont été considérablement multipliées par les touristes troubadours, et par les guides de la montagne, qui font le commerce des légendes au plus juste prix. J'ai eu maintes fois l'occasion de m'assurer par moi-même de ce fait, que me signalait, il y a quatre ans, un Bayonnais, magistrat et historien distingué. « A Cambo, par exemple, m'écrivait-il, tous les étrangers, depuis cinquante ans, ne manquent pas d'aller visiter le *Pas* ou *Gorge de Roland:* les indigènes pur sang ignorent ce nom de *Pas de Roland* et l'appellent *Utheca gaiz,* porte mauvaise, dangereuse. C'est en effet un étroit et dangereux défilé. Le nom de Roland a donc été rapporté tout récemment dans notre Pays basque. »

J'en ai dit assez sur l'histoire et sur la légende, et je vais tâcher d'en tirer parti pour relever, dans le *Chant d'Altabisçar*, trois ou quatre invraisemblances capitales.

Ce chant présente, dans son ensemble, le combat comme une extermination complète des Franks par les Basques. Les Franks étaient arrivés par milliers (*hogoi eta milaca oraino*), et il n'en reste pas même un (*bat! ezta bihiric agertcen geheiago*); Eginhard, au contraire, réduit la chose à un simple combat d'arrière-garde, meurtrier, il est vrai, mais au demeurant peu de chose *(parumper)* par rapport à toute l'armée.

Dans le poème, Charlemagne fuit avec ses plumes noires et son manteau rouge (*escapa hadi, Carlomano erreghe, hire luma beltzekin eta hire capa gorriarekin)*. Dans Eginhard, il n'est question ni de la fuite de l'empereur, ni de ses plumes noires, ni de son manteau rouge. Charlemagne devait être naturellement à la tête ou au centre de l'armée, et sa place n'était pas en arrière, avec les soldats du train.

Toujours, d'après le poème, l'armée serait passée par le col d'Ibañeta, et le combat aurait eu lieu près du mont Altabisçar.

Le col d'Ibañeta ou d'Ibayeta est situé un peu au nord de Roncevaux, au levant du mont Altabiscar, Altabisçar, ou Altobiscar. De ce col part une vallée qui descend vers Arneguy, Saint-Michel et Saint-Jean Pied-de-Port. Près du col d'Ibañeta s'élevait une croix, dite *croix de Charles*, sur l'emplacement occupé depuis par la chapelle du Sauveur (1). C'est là que d'après plusieurs historiens du nord de l'Espagne (2) et de la Gascogne, l'arrière-garde de Charlemagne aurait été exterminée. On comprend que l'auteur du poème ait voulu faire concorder son récit avec les traditions, en y parlant du mont Altabisçar et du col d'Ibañeta; mais Eginhard ne détermine aucun emplacement fixe, et désigne seulement les Pyrénées basques comme le théâtre de l'action (3).

Je pourrais relever encore trois ou quatre autres invraisemblances du même genre; mais j'aime mieux finir par une preuve certaine qu'au lieu d'être contemporain de la bataille et antérieur aux romans épiques, le *Chant d'Altabisçar* a été composé après eux et d'après eux. Dans Eginhard, Roland est simplement le commandant de la frontière de Bretagne (*Britannici limitis præfectus*), et l'histoire ne nous apprend pas autre chose sur ce personnage. Dans le poème, au contraire, c'est-à-dire à une époque réputée antérieure à la légende, il est déjà le personnage légendaire, le neveu de Charlemagne, le plus brave, le chéri (*hire iloba maitea, Erroland zangarra*).

Je crois que cela suffit, et il me semble avoir à la fois démontré la fausseté du *Chant d'Altabisçar*, par l'enquête infructueuse à laquelle je me suis livré pour le retrouver, par ses affinités évi-

(1) Navarriam usque ad montes Pyrenæos et usque ad Crucem Caroli. HUG. MONACH. *In Chron. Viseliac. Monast.* — Caroli crux sita erat, ubi nunc sacellum sancti Salvatoris ad Yuainetan, in summo Pyrenæo. OIHENART. *Not. utr. Vasc.* p. 406.

(2) Parece ser, que los Navarros.... aguardaron a los Francos en la montana de Altabiscàr... en aquella pequena llannada, que hay en la antigua Hermita de S. Salvador de Ibaneta. MORET, *Antig. del Reyno de Navarra*, p. 237.

(3) FAURIEL. *Hist. du midi de la Gaule*, t. III, p. 346, ne parle pas du *Chant d'Altabisçar*, mais il en a eu certainement connaissance. Son ouvrage a paru, en effet, en 1836, c'est-à-dire un an après la publication du poème. Or, Fauriel fait « rouler sur l'armée de Charlemagne des rochers sous lesquels elle fut écrasée, » circonstances omises par Eginhard, et révélées seulement par le poème de M. de Monglave.

dentes et significatives avec certaines poésies littéraires et populaires, par l'étrangeté de sa prosodie, et par sa comparaison avec les récits historiques et légendaires. Je vais maintenant essayer de déterminer la date de la fabrication de cette pièce.

Dans le tome XIII du *Dictionnaire de la Conversation*, p. 14-29, publié en 1834, M. G. Olivier a inséré un article sur les *Chants populaires* dont j'extrais littéralement ce qui suit : « Que dirais-je des chants basques, par exemple, et d'où vient à ces tribus exilées entre le ciel et la terre une telle franchise de rhythme et d'intonation? Tout ce que je connais d'airs basques est d'un ton grandiose et décidé; mais aucun n'est plus frappant sous ce rapport que le chant national des Escualdunac, comme ils se nomment eux-mêmes dans leur idiome. Ce beau chant n'a cependant pour paroles que des nombres cardinaux déclinés depuis un jusqu'à vingt, et, dans le second, répétés dans l'ordre inverse. — Souvent, en écoutant cet air d'une si pure et si franche mélodie, je me suis demandé quel sens caché pouvait couver sous ce texte bizarre; d'hypothèses en hypothèses, je suis remonté jusqu'aux souvenirs héréditaires des temps où les races vascones (*sic*), acculées au pied des Pyrénées par l'invasion celtique, durent chercher sur leur sommet un refuge infranchissable aux dévastations de cette marée. Alors il s'offrit à ma pensée que ce chant avait retenti dès les premiers âges comme une ode guerrière où les aïeux, après avoir désigné par leur simple dénomination numérique les dures années de l'exil, appelaient une à une, par une sorte de symbolique progression décroissante, celle de la vengeance. »

Ce passage dénote, chez M. G. Olivier, une puissante imagination, et une aptitude singulière à *remonter d'hypothèses en hypothèses*, pour découvrir les *sens cachés qui couvent sous des textes bizarres*. Au lieu de s'épuiser en conjectures ingénieuses, je crois qu'il aurait aussi bien employé son temps à remarquer qu'en Gascogne, comme dans le Pays basque, les noms de nombre figurent dans plusieurs chansons en progression croissante, et

qu'ils sont ensuite repris dans l'ordre inverse (1). Quoi qu'il en soit, M. G. Olivier a raison quand il dit que les nombres cardinaux de un à vingt et de vingt à un sont chantés par les Basques, et c'est là le seul fragment que j'ai retrouvé, comme je l'ai dit plus haut, dans mon enquête sur le *Chant d'Altabisçar*. Mais n'est-il pas étrange de rencontrer cette singularité, signalée pour la première fois en 1834, dans le poème édité en 1835? N'est-il pas surprenant que ces nombres de un à vingt et de vingt à un, forment précisément les deux derniers vers des troisième et septième strophes? Le mystificateur ne manifeste-t-il pas assez l'intention de

(1) Je prends quelques exemples au hasard, parmi les chants populaires du Sud-Ouest de la France :

Souy soulet de un moutoun.
Souy soulet
Junté
Mas amouretos,
Souy soulet
Junté
Mas amouretos *reposez*.
Souy soulet de dus moutouns, etc.

En aquesto danso
Tant plan danson nau
Coumo detz e nau.
En aquesto danso
Tant plan danson hoeyt
Coumo detz e hoeyt, etc.

A Granado y a nau pins.
A Granado boli ana,
Bese lous pins coumo berdejon :
A Granado boli ana,
Bese lous pins a berdeja.

Nous aus em nau dounzelos,
Marcham sur las estelos
Leugé, leugé.
Sur la punto de l'herbo
Pausam lou pé.

Ce n'est pas seulement en Gascogne que les choses se passent ainsi, et tout le monde connaît l'interminable chanson que les soldats chantent pour oublier les longueurs de l'étape :

Ma poule a fait un poulet:
Filons la route, gai, gai,
Filons la route gaîment.
Ma poule a fait deux poulets, etc.

Je ne crois pas devoir multiplier les exemples.

rendre sa fraude plus acceptable, par deux fragments véritables et récemment signalés au public, intercalés dans le poème sorti de sa féconde imagination? (1)

Un autre indice de la fabrication très récente du *Chant d'Altabisçar* s'évince du mot de *Carlomano* appliqué à Charlemagne. Ce nom de Carloman (*Karl-mann*, homme fort) est à peu près celui que Charlemagne a porté de son vivant. C'est ce qu'a très bien démontré J. Grimm en 1831 (2), mais ce qu'on ignorait généralement en France, et particulièrement en Gascogne, avant 1833, époque où M. Michelet a inséré dans son *Histoire de France* une note sur le vrai nom de Charlemagne (3). Il n'est donc pas surprenant qu'en 1835 le nom de Carloman ait été appliqué à cet empereur; mais cette désignation, impossible à retrouver dans les romanceros espagnols et dans les traditions basques et gasconnes, démontre une fois de plus que le *Chant d'Altabisçar*, sur lequel je me suis trop arrêté, est une pièce apocryphe, et que sa fabrication est de très peu antérieure à la publication de M. Garay de Monglave.

V

Ma dissertation est finie, et je croirais abuser de la patience du lecteur, en remettant sous ses yeux, même de la façon la plus brève, les nombreux arguments invoqués à l'appui de ma démonstration. Le *Chant des Cantabres* et le *Chant d'Altabisçar* sont des

(1) J'ai déjà dit, dans la note 3, p. 40, que M. Mary-Lafon, collaborateur de M. de Monglave au *Journal de l'Institut historique* (V. le *Dict.* de VAPEREAU, art. MARY-LAFON), affirme que M. de Monglave, qu'il désigne simplement par ses intiales G. de M., a traduit le *Chant d'Altabisçar* en 1834, quand tout le monde peut se convaincre qu'il a paru en 1835. Quel est donc ce mystère? Pourquoi *traduit* au lieu de *publié*? Pourquoi 1834, date la mise en vente du t. XIII du *Dictionnaire de la conversation*, au lieu de 1835, date de la publication du *Chant d'Altabisçar*? On dirait que M. Mary-Lafon tient beaucoup à rajeunir d'un an le *Chant d'Altabisçar*, et à le faire contemporain de l'article de M. G. Olivier sur les chants populaires. A-t-il voulu confirmer l'authenticité du poème en laissant croire que M. de Monglave ne pouvait connaître le travail de M. G. Olivier? A-t-il redouté, pour ce poème, les défiances qui pouvaient naître de similitudes jugées d'abord favorables et ensuite inopportunes? J'aime à penser que l'auteur de *Sylvio ou le Boudoir*, a tout simplement ajouté une erreur de plus à celles qui fourmillent dans son *Histoire du Midi*.

(2) Voir Jacobus GRIMM, *Deutsche Grammatik*, t. III, p. 319-320. Gottingen, 1831.

(3) MICHELET, *Hist. de France*, t. I, p. 307, aux notes.

pièces absolument fausses. Quand j'ai parlé de la première et de son révélateur, le baron Wilhelm de Humboldt, j'espère avoir gardé, envers la mémoire de ce savant illustre, l'attitude respectueuse qui convient à tout écrivain obscur que le hasard met à même de relever les erreurs d'un maître. Si ma plume a trahi ma pensée, j'en demande pardon à ceux qui ont eu la patience de me suivre jusqu'au bout; mais je confesse volontiers que je me suis cru le droit de parler du *Chant d'Altabisçar*, avec beaucoup moins de façons. Je n'ai pas à rechercher quel est le fabricateur d'une pièce évidemment si récente; mais le succès de cette grossière supercherie m'a révolté plus d'une fois, et peut-être y paraît-il à mon langage. Les annalistes du midi de la France, et surtout ceux de la Gascogne, savent aussi bien que moi combien d'erreurs et de mensonges anciens et accrédités arrêtent leur marche et paralysent leurs efforts, sans que de nouveaux mystificateurs viennent encore embarrasser la besogne (1). Il faut absolument mettre un terme à de pareils abus, et la critique doit exécuter, sans miséricorde, tous les auteurs et propagateurs de documents apocryphes.

(La fin au prochain numéro.) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(1) On comprend que je ne puis nommer ici tous ces mystificateurs, et je me borne à citer feu Alexandre Du Mège, dont les nombreuses publications fourmillent d'erreurs volontaires et involontaires. Dans ses *Additions et Notes à l'Histoire du Languedoc*, VIIIe livraison, p. 33, cet écrivain donne notamment une ballade sur Roland qui sue le faux à chaque ligne du texte et de la prétendue traduction. Je me borne à citer cette pièce entre cent, et je regrette que la nature et les limites de ce travail m'interdisent de prouver ce que j'avance par un examen approfondi. V. là-dessus BORMANS, *Fragments des anciennes versions Thioises de la chanson de Roland.*

AUBIET

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION.

(*Suite et fin*). (1)

Quand on faisait un emprunt, on comptait toujours sur les ressources ordinaires de la ville, et particulièrement sur les ventes de bois, pour le remboursement. Mais les charges allant toujours croissant et les exactions s'ajoutant sans cesse aux exactions, les ressources sur lesquelles on avait compté manquaient, et pour éteindre une dette on était réduit à en contracter une plus considérable, et à des conditions toujours plus onéreuses. Il arrivait même dans de telles circonstances qu'on se voyait frustré de la ressource des revenus ordinaires; ainsi, en 1591, on ne trouva pas à vendre du bois et pour remplacer la somme qu'on avait espéré retirer de cette vente, il fut arrêté, dans l'assemblée du 24 mars « qu'il serait emprunté telle quantité de blé que les Messieurs du conseil aviseraient, pour subvenir au payement des debtes qui sont deubs, aux créanciers plus nécéreulx (*nécessiteux*), à telles conditions quils verront.»

Le 16 avril, encore un emprunt pour payer 40 sacs de blé que la ville doit fournir pour les magasins de M. de Montaut.

Au mois de juillet, on était de nouveau pressé par MM. de Mauvezin qui réclamaient les deniers des tailles, en menaçant, faute de paiement, de faire des courses sur le territoire d'Aubiet. Le 11, les consuls font connaître les ordres qu'ils ont reçus à cet égard et il est arrêté qu'on enverra à Mauvezin Olivier Lauzin, consul, et Jean Jourdain, syndic, pour entrer en arrangement. On ne manqua pas d'ajouter qu'au cas qu'ils vinssent à être arrêtés,

(1) Voir, plus haut, p. 217.

la ville supporterait tous les dommages qu'ils pourraient éprouver.

Cette démarche n'eut aucun succès. Pour toute réponse aux propositions qu'on leur faisait, les protestants de Mauvezin exécutèrent leur menace de faire des courses, et enlevèrent tout le bétail qui leur tomba sous la main. On dut alors finir par se résigner à payer ce qui était demandé, et on n'eut pour cela d'autre moyen qu'un nouvel emprunt. Ce ne fut pas sans peine qu'on trouva la somme dont on avait besoin (deux mille francs). Enfin, M. de Lagausie, de Gimont, consentit à la donner, pourvu qu'on lui fournît de bonnes et suffisantes cautions, et le conseil s'empressa d'accepter ses offres avec toutes les conditions qu'il y mettait, dans la réunion du 4 novembre. Antérieurement, il avait été présenté une requête à M. de Fontarailles pour demander que le bétail qui avait été enlevé fût précompté sur les deniers des tailles. Comme on n'avait pas encore eu de réponse, il fut convenu dans ce même conseil qu'on renouvellerait les instances; et le procès-verbal ajoute que Casterès n'avait pas été d'avis qu'on empruntât les deux mille francs pour les donner à ceux de Mauvezin, mais bien pour payer le blé et le vin de la dépense faite par les gens d'armes de M. de Montaut, « autrement prétend avoir son recours contre qui appartiendra. »

Cet emprunt ne fut pas le dernier de cette année. On en trouve un autre de pareille somme de deux mille francs, fait le 17 novembre, à un nommé Saint-Pau, marchand de la ville de Gimont.

On était déjà au mois de février 1592, et MM. de Mauvezin n'avaient pas encore répondu à la requête par laquelle on demandait que le bétail qu'ils avaient enlevé fût précompté sur les deniers des tailles. On eut alors la pensée de prier Mme de Montaut d'intervenir en faveur de la communauté et elle consentit à se rendre à Mauvezin, en compagnie de M. de Miramont qu'on pria de se joindre à elle. On y envoya en même temps Etienne Paiché, Mathieu Jourdain et Pierre Daignan, auxquels on n'oublia pas de

promettre que s'ils étaient détenus par ceux de Mauvezin ils seraient relevés de tous dépens, dommages et intérêts aux frais de la communauté.

En même temps, la disette se faisait cruellement sentir. Une requête fut présentée aux consuls de la part «des habitants et pouvres nécessiteux» pour demander qu'on les secourût dans leur misère. Le Conseil fut d'avis qu'on achetât du blé pour le distribuer à chacun selon ses besoins, et les consuls en procurèrent d'abord trente sacs qui leur furent fournis par le capitaine Belmane. Le 16 avril, ils réunirent de nouveau le conseil pour s'entendre avec lui sur le mode dont la distribution se ferait. Il fut réglé que les consuls et le syndic en seraient chargés, qu'ils retireraient obligation de ceux qui étaient en état de payer, et qu'on le donnerait gratuitement à ceux qu'on verrait dans l'impuissance de le faire. Si les trente sacs ne suffisaient pas, ordre était donné aux consuls d'en prendre d'autre où ils pourraient en trouver, à la charge de la ville.

En outre des sommes empruntées l'année précédente à M. de Lagausie et à Saint-Pau, la communauté devait encore mille écus à une dame de Belloc. Vers cette époque, elle demanda le remboursement, et les consuls, pour la satisfaire, à défaut d'argent qu'on ne trouvait pas, négocièrent un emprunt de blé avec Mme de Lussan, à sept francs le sac, prix très élevé pour cette époque.

Tant de dettes accumulées inquiétaient vivement les consuls. Le 7 mars, ils réunirent le Conseil à ce sujet, et, après avoir fait de la situation un exposé qui n'était pas rassurant, ils finirent par déclarer nettement que, pour sortir d'affaire et éviter de plus grands frais, ils ne voyaient d'autre moyen que d'imposer sur toute la communauté la totalité des sommes qu'on devait, plus deux mille francs pour les tailles de l'année précédente, à l'occasion desquelles on était encore menacé de contrainte. Dans cette délibération, on a soin de remarquer que l'imposition des tailles a été faite par ordre de M. le maréchal de Matignon, et l'arrêté qui fut pris porte

« que d'ores en avant les dits deniers des tailles que nous convient payer au sr maréchal de Matignon, seront imposés sur tous et chacun les habitants et taillables de la dite ville; que le livre de la dite imposition sera levé par M. Pierre Romégas, second consul, et que si quelqu'un se refuse à payer, il y sera contraint par ledit Romégas et les autres consuls, ses collègues, assistés, au besoin, de tous les jurés, qui devront se trouver aux assemblées tenues à cet effet, sous peine de vingt souls d'amende pour les défaillants.» Ce qui suit l'arrêté mérite également d'être remarqué. «Et au cas, est-il dit, il s'en ensuivrait aucune conteste par les gens de guerre de Mauvezin et que le dit Romégas n'eut argent en main pour payer, le dit Romégas ne sera tenu de payer les dépens, si aucuns en sont faits à faute de paiement des dites tailles. Comme aussi, si occasion d'icelles s'en ensuivait procès, la ville sera tenue de relever le dit Romégas, tant du principal que de tous dépens, dommages et intérêts. Comme aussi, si ne pouvait estre payé entièrement de ladite imposition des dites tailles de l'année présente, par aucun refusant; audit cas la ville sera tenue par le même moyen en relever le dit Romegas.»

Nous avons insisté à dessein sur cette délibération, et nous l'avons rapportée presque tout au long, parce qu'elle nous a paru propre à jeter quelque jour sur la situation dans laquelle on se trouvait en ce moment. Elle révèle, croyons-nous, le changement qui s'opérait dans la disposition des esprits, ici comme dans le reste de la France, et fait pressentir qu'on n'était pas éloigné d'abandonner le parti de la Ligue et de reconnaître Henri IV.

En effet, jusqu'à la mort de Henri III, Aubiet, dont l'attachement au légitime souverain ne se démentit jamais, avait souvent, à cause de sa fidélité, payé double contribution : les tailles ordinaires d'abord, et puis les taxes imposées par les rebelles quand l'autorité n'était pas assez forte pour les contenir. Pour les tailles, la perception se faisant régulièrement par l'intermédiaire des agents du pouvoir dont les bureaux étaient à Auch, c'était là que les consuls-collecteurs faisaient leurs versements et recevaient dé-

charge, sans qu'il pût y avoir de confusion. Mais, après la mort tragique du roi, il en fut tout autrement. La grande majorité de la nation ayant refusé de reconnaître, à cause de son attachement à l'hérésie, le prince que sa naissance appelait à régner, le pays se trouva livré plus que jamais à toutes les horreurs de la guerre civile et à une effroyable anarchie. La confusion se fit sentir dans la perception de l'impôt comme dans tout le reste. Il n'était pas rare que la levée se fît d'abord au nom de la Ligue, et que les agents du roi la renouvelassent ensuite; et c'est ainsi que les choses se passèrent à Aubiet durant les deux années dont nous venons de retracer les épreuves.

Au moment où nous en sommes, les incertitudes semblent se dissiper. L'imposition est faite par l'autorité du maréchal de Matignon. Or, Matignon, gouverneur de Guyenne depuis 1584, sans cesser d'être attaché à la religion catholique, avait évité de prendre parti contre Henri IV, et, au contraire, s'était efforcé de ménager le rapprochement des partis et la réconciliation de la France catholique avec son roi, qu'il pressait dans ce but d'abandonner l'hérésie. On dut penser naturellement ici, quand on vit l'imposition se faire par l'autorité d'un tel personnage, que le moment approchait où satisfaction serait donnée à la conscience publique. Cet espoir calma les oppositions, et on n'hésita plus à voter l'acceptation et la répartition de l'impôt. On n'était pas cependant rassuré par rapport aux hommes du parti contre lequel on avait lutté jusqu'alors. On ne pouvait se défendre de certaines préoccupations et de témoigner quelque méfiance. Mauvezin était toujours là comme une menace. Que vont faire les protestants qui l'occupent? Malgré ce rapprochement auquel on se prête, ne vont-ils pas continuer d'infester le pays de leurs brigandages? Il y avait bien quelque raison pour le craindre, et ce furent ces sinistres prévisions qui motivèrent de la part de l'assemblée les mesures de précaution par lesquelles se termine le procès-verbal. Nous verrons bientôt que ces précautions n'étaient pas inutiles et que les craintes qui les motivaient n'étaient que trop fondées.

Dix jours s'étaient à peine écoulés depuis l'assemblée dont nous venons de rendre compte, lorsque les consuls en convoquèrent une autre (16 mai), à laquelle ils exposèrent que M. de Miramont s'était transporté à Mauvezin, comme on l'en avait prié, pour parler à Tarenque et à Dubascou, et faire la vérification de certains deniers des tailles de 1590. Il n'avait pu convenir de rien, ces Messieurs ayant exigé que ceux qui avaient fait les payements se rendissent à Mauvezin pour l'attester. Cependant, les gens de guerre menaçaient de courir sur le bétail de la juridiction si on ne payait tout de suite et les arrérages et deux quartiers de l'année présente. L'assemblée fut d'avis qu'on envoyât à Mauvezin Etienne Paiché et Mathieu Jourdain, par qui, sans doute, les paiements avaient été faits, pour faire la vérification et prier Tarenque et Dubascou d'attendre quelque temps pour le payement de ce qui pourrait encore être dû, ainsi que pour les deux quartiers de l'année courante. Les mêmes garanties leur étaient offertes que précédemment pour le cas où ils seraient retenus prisonniers à Mauvezin.

Le 3 juin, nouvelle assemblée relative aux mêmes affaires. Les consuls exposent que Dubascou leur a écrit pour demander le versement immédiat des deux quartiers des tailles. Le terme convenu par M. de Miramont pour faire ce paiement est passé, et si l'engagement n'est pas rempli, les gens de guerre menacent de faire des courses sur le bétail. Pour éviter ce malheur, les consuls proposent de consacrer à l'acquit des deux quartiers l'argent qu'ils ont retiré de la vente du blé prêté par Mme de Lussan. La proposition est acceptée, et, par suite de cette décision, on est obligé d'ajourner le remboursement d'une portion de la somme qu'on devait à un certain Palato, pour lequel l'emprunt du blé avait d'abord été fait. Tout cela n'aboutit à rien. Les protestants, exécutant leurs menaces, vinrent faire des courses dans la campagne d'Aubiet et enlevèrent presque tout le bétail. Cependant, avant d'en faire la vente, La Farine écrivit aux consuls pour les engager à se rendre à Mauvezin pour s'accorder, leur donnant l'assurance qu'ils pouvaient

faire ce voyage en toute sécurité. Le 22 août, les consuls communiquèrent cette lettre au conseil, et il fut encore convenu que M. Jourdain et Olivier Lausin se rendraient, comme il était dit, à Mauvezin pour s'accorder, si possible était, avec La Farine, Sainte-Fauste et Tarenque, et recouvrer le bétail enlevé. Mais comme on ne se fiait pas trop aux assurances données par La Farine, on ne manqua pas de dire qu'en cas que les députés fussent retenus prisonniers, la ville pourvoirait à leur élargissement.

Notons ici en passant un nouvel emprunt de deux mille francs, qui eut lieu le 14 juin, toujours pour subvenir aux affaires de la ville. Cette somme fut prêtée par un nommé Darnaut.

Dès le commencement de 1593, nous voyons se renouveler les vexations des protestans de Mauvezin. Les consuls eurent ordre de leur part de se rendre dans cette ville « pour faire les comptes des deniers des tailles dus à Tarenque.» Ils avaient reçu en même temps assurance et passeport pour faire ce voyage, tant de M. de Lahas, gouverneur de la ville, que des autres Messieurs. Après avoir communiqué le tout au conseil, ils demandent qu'on envoie sans retard quelqu'un de Messieurs les jurés afin d'éviter les nouvelles courses dont Tarenque les menace. Lauzin et Ducassé, notaire, furent chargés de cette mission, toujours avec la condition que, s'ils étaient arrêtés et retenus prisonniers, la ville pourvoirait à ses frais à leur élargissement: tant était grande la confiance qu'inspirait la parole de MM. de Mauvezin! Enfin, on s'accorda; et pour payer les arrérages convenus, on emprunta, le 1er mars, vingt-trois sacs de blé, qu'on devait payer seulement à Notre-Dame d'août, à raison de huit francs le sac.

A peine était-on dégagé de ce côté qu'on se vit harcelé de l'autre. Daignan, receveur des tailles à Auch, envoya, au commencement d'avril, un de ses commis avec un sergent pour opérer une saisie, faute de lui avoir payé une somme de quatre-vingt-trois écus, d'une part, et huit sacs une mesure et trois picotins de blé, d'une autre, pour reste des deniers des tailles des années passées. On ne fit pas de remontrances; mais, comme on n'était pas en

mesure de payer, on arrêta qu'on enverrait à Auch pour demander un délai à M. Daignan, et qu'on lui apporterait le prix du blé, après s'être accordés, pour éviter de nouveaux frais, avec le commis et le sergent.

Au mois de mai, on négociait encore de nouveaux emprunts, toujours pour subvenir aux affaires de la ville, et en particulier pour procurer l'élargissement d'Olivier Lauzin, depuis si longtemps, dit-on, détenu prisonnier à Mauvezin, preuve manifeste, pour le dire en passant, que les précautions que l'on prenait en cas d'arrestation, quand on envoyait quelqu'un en mission, n'étaient pas toujours inutiles. On ne trouva pas d'argent; mais Mme de Lussan offrit encore cent sacs de blé, et on les accepta. On lui devait déjà mille écus, de sorte que, au mois d'avril de l'année suivante, les intérêts de cette somme, joints au prix des cent sacs de blé, s'élevèrent à quatre cents francs. On dut encore emprunter pour payer cette somme, Mme de Lussan menaçant d'exiger le remboursement du capital si la rente n'était pas servie.

Rien ne pouvait assouvir la rapacité des gens de Mauvezin. Au commencement de juillet, ils firent de nouvelles courses et enlevèrent une grande quantité de bétail, qu'on se disposait à vendre le 12 de ce mois, si l'on n'était payé d'une somme de soixante écus, suivant ce qui avait été convenu avec Lauzin et Jourdain (vraisemblablement pour leur rançon). D'un autre côté, Lafarine et Tarenque s'opposaient à l'élargissement dudit bétail, s'ils n'étaient payés de certaines sommes qu'ils prétendaient leur être dues. On souscrivit à tout, et on consacra au paiement des diverses sommes exigées le prix du blé qu'on avait emprunté en dernier lieu à Mme de Lussan.

En ce moment s'accomplissait l'acte décisif et si impatiemment attendu par la grande majorité des catholiques, qui devait mettre fin à l'opposition qu'ils faisaient au souverain légitime, en faisant disparaître l'unique raison sur laquelle elle se fondait. Le 25 juillet 1593, Henri IV abjura le protestantisme et fit solennellement profession de foi catholique, dans l'église de Saint-Denis, entre

les mains des évêques qui l'avaient préparé à cette démarche (1).

Cet événement devint pour les protestants de nos contrées l'occasion de se livrer à de nouveaux excès. Toujours maîtres de Lectoure, de Mauvezin, de Fleurance et de quelques autres localités moins importantes, ils continuèrent à désoler le pays pendant le reste de cette année, et il en fut à peu près de même de la suivante, jusqu'au commencement de 1595. Alors, le calme paraît définitivement se rétablir, et rien n'indique qu'il ait été de nouveau troublé durant ce règne, après l'absolution d'Henri IV par le pape Clément IX, accordée, après bien des hésitations, le 16 septembre 1595.

La ville put désormais s'occuper de rétablir l'ordre dans ses affaires, et, en effet, on se mit à l'œuvre avec ardeur. Mais le mal était si grand qu'il semblait défier tous les remèdes. Aussi, les efforts les plus héroïques demeurent impuissants pour arrêter cette décadence dont nous avons maintenant à retracer le tableau, décadence qui rendit bientôt Aubiet méconnaissable et laissa à peine subsister l'ombre de ce qu'il était avant ses malheurs.

A Aubiet, le 13 novembre 1865.

R. DUBORD,
curé d'Aubiet.

(1) La cérémonie fut des plus imposantes; une foule immense était venue de Paris grossir le cortége. Le roi y parut « revêtu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noir, entouré de plusieurs princes et grands seigneurs et autres gentilshommes en grand nombre, et précédé des Suisses de la garde, des gardes du corps écossais et français, et de douze trompettes.» Quand tout fut terminé, on put enfin se livrer à l'espoir que les luttes fratricides allaient finir. Les vrais catholiques sentaient se réveiller dans leur âme leur amour pour l'antique monarchie. Des larmes coulaient de tous les yeux, et «les Parisiens venus à cette pompe s'en retournèrent porter de touchants récits à la ville des Ligueurs.» (Laurentie, t. VI, p. 95.)

BIBLIOGRAPHIE.

I

LA STRATÉGIE DE M. RENAN, œuvre posthume de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. In-12 de 170 p. Paris, Tolra et Haton.

Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* savent tous à quelles mains, aussi habiles que fidèles, sont confiés les manuscrits laissés par l'illustre évêque de Perpignan. Puissent d'autres écrits de l'éminent théologien, par exemple cette *Tradition de la prière* dont M. l'abbé de Ladoue nous a parlé avec tant d'intérêt, paraître par ses soins avec le même succès que l'opuscule dont nous venons d'écrire le titre! Le pieux et savant éditeur y a mis du sien, non-seulement la vigilance intelligente qui établit le texte et dirige l'impression, mais une préface vraiment digne du livre et qui fait d'une publication en apparence un peu attardée une œuvre de l'actualité la plus vive.

A la vérité, l'œuvre de Mgr Gerbet est de celles qui ne peuvent vieillir, non-seulement à cause du talent de l'écrivain, mais surtout par la portée de sa critique, qui dépasse le roman nuageux et douceâtre de la *Vie de Jésus*, pour atteindre dans tous ses faux-fuyants le système perfide, le procédé *ondoyant et divers* qui a produit ce livre malsain et qui ne prétend pas s'arrêter là. Mgr Gerbet a démoli pièce à pièce le premier édifice du rêveur archéologue voué aux fantômes de Tubingue et aux mystères de Byblos; mais il nous laisse une arme à laquelle ne résisteront ni *les Apôtres* qui ne paraissent plus, ni *Saint Paul* qui ne paraît pas encore. L'ennemi a beau s'entourer d'apparences formidables; dès que vous savez par cœur tous les secrets de sa stratégie, il est battu d'avance. Or, pas un de ces secrets n'échappe à l'analyse profonde, à l'exposition ferme, vive, originale, de l'illustre évêque. Ils constituent un cours suivi de prestidigitation. Il y a les artifices préparatoires, qui endorment la prudence, éveillent la curiosité et amènent les esprits naïfs à grossir le troupeau des badauds et des dupes. Il y a les expériences, qui font voir ce qui n'est pas (procédé du *trépied*, ou des divinations artistiques) et cachent ce qui est (procédé du *boisseau* ou des textes habilement dissimulés). Il y a enfin tout un arsenal de doubles-fonds et d'effets de chiffres, où la prestesse de la main et la séduction du boniment cachent bien ou mal les faux et les contradictions. Tout M. Renan est dans ce portrait dont nous

reproduisons à peine quelques lignes caractéristiques. Il ne sera jamais disséqué avec plus de rigueur ni réfuté avec plus de force. On connaissait à Mgr Gerbet un talent grandiose ouvert aux plus sublimes harmonies des dogmes chrétiens et qui cherchait de lui-même (trop constamment peut-être) la hauteur et l'immensité. On avait encore entrevu chez lui, à côté de ce génie au vol d'aigle, un génie familier dont on redisait des inspirations charmantes. Ici les deux dons si divers de ce grand esprit se sont fondus dans une œuvre à la fois élevée et joyeuse, où l'admiration donne place au rire, où même la verve française est la qualité dominante, ce qui ne saurait être une mince recommandation pour quiconque chez nous n'a pas sacrifié aux faux dieux de la jeune Allemagne le bon sens national.

M. l'abbé de Ladoue, dans la préface aussi agréable que décisive qu'il a mise en tête de l'ouvrage posthume de son saint ami, a fait l'application de sa méthode au nouveau roman du même auteur. L'instrument est excellent, car tout ce qu'il attaque tombe en poussière sans le moindre effort. Il faut dire que l'habile éditeur, en maniant cette arme si sûre, déploie lui-même— ce qui ne gâte rien, au contraire! — une rapidité de coup d'œil, une aisance d'allure, une verve facile et brillante, qui ajoutent au poids de la vérité tout le charme de l'éloquence. Nous voulions en détacher quelque passage; mais il est dur de déchirer un tissu si bien ourdi, et il faut tout prendre.

Lisez donc *la Stratégie de M. Renan*, jugement sans appel sur un livre qui a fait trop de bruit pour ne pas faire de mal; lisez-en la préface qui démolit à son tour le roman apostolique de l'athée féru de mysticisme. Etudiez, conseillez, répandez ce précieux petit volume : c'est une arme solide, pénétrante, qui suffit pour battre en brèche tous les travaux spécieux et insolents qu'une certaine science, encouragée par notre faiblesse logique et morale, ose opposer à l'édifice indestructible du vrai Jésus de Nazareth.

II

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE à Paris et dans les départements d'après les documents originaux la plupart inédits (17 août 1792, 12 prairial an III) par M. CH. BERRIAT SAINT PRIX, conseiller à la cour impériale de Paris. N° VIII. (Extrait du *Cabinet historique*). 31 p. in-8°.

M. Ch. Berriat Saint Prix, continuant à refaire et à compléter l'Essai qu'il publia en 1861 sur un sujet où la vérité a besoin d'être connue tout entière, n'épargne ni recherches, ni correspondances, ni

voyages, pour recueillir des renseignements positifs touchant les diverses commissions qui ont ensanglanté la France pendant la période de la Terreur. Nos lecteurs connaissent l'esquisse si nette, si frappante, si appuyée de documents sûrs, qu'il a tracée de la justice révolutionnaire dans les départements du Sud-Ouest (1). C'est avec la même abondance et la même sûreté d'informations qu'il a abordé successivement, dans une série d'articles, la plupart de nos provinces. Dans la brochure qui est sous nos yeux, on trouve le résumé des opérations des tribunaux criminels ou des commissions militaires d'Orléans, de Blois, de Tours, de Poitiers, d'Angoulême, et surtout des commissions militaires et révolutionnaires de Bordeaux. Nous dirons quelques mots de ces dernières seulement.

A la nouvelle de l'arrestation des députés girondins (juin 1793), une vive émotion s'était produite à Bordeaux et une commission populaire s'était organisée pour diriger la résistance à la tyrannie révolutionnaire. Elle dut bientôt se dissoudre, et deux émissaires de la Convention vinrent surveiller l'exécution du décret qui mettait hors la loi tous les adhérents à ce pacte éphémère. Arrestation des suspects, désarmement général, visites domiciliaires, furent comme partout le prélude du régime de la terreur à Bordeaux.

Une commission militaire fut bientôt établie; elle avait pour président l'instituteur Lacombe et comptait en tout sept membres qui furent surnommés les sept péchés capitaux : un comédien, un commis en vins, un droguiste, un mégissier, un tonnelier, etc. Ces hommes ne se recommandaient que par leur fanatisme révolutionnaire, et leurs rapports, qui subsistent, sont des documents aussi curieux par l'absence de toute orthographe que par l'éclipse totale du sens moral. Le programme de la terreur à Bordeaux avait été nettement énoncé : « Faire tomber les têtes des meneurs, et saigner fortement la bourse des riches égoïstes. » Ce dernier point fut aussi bien observé que l'autre : le total des amendes approcha de sept millions, dont une part était attribuée, par acte de justice, aux bons patriotes de Bordeaux et des villes voisines. On comprend que les dénonciations ne manquaient pas. Lacombe dressait chaque matin la liste des accusés; les soldats de l'armée révolutionnaire les amenaient au tribunal. Il n'y eut de défenseurs publics qu'au bout de quatre mois, et la défense se bornait à la lecture d'un mémoire ordinairement écrit par l'accusé. L'interrogatoire était une réfutation violente de la défense; l'arrêt intervenait

(1) Bulletin du comité, tome IV, p. 498.

si vite que le tribunal en reçut presque officiellement le titre d'*expéditif;* l'exposé des motifs dénota presque toujours un acharnement aveugle et voisin de la démence.

Les citoyens les plus en vue et les plus respectables montèrent les premiers sur l'échafaud, entre autres l'ancien maire de Bordeaux, l'intègre Saige. On engloba depuis, dans une accusation commune, 171 artistes dramatiques (dont trois danseuses de quinze ans) les uns pour avoir représenté une farce où figuraient un roi de Pologne et sa cour, les autres pour avoir monté des pièces « propres à alarmer la pudeur des âmes vertueuses. » Tous finirent par être acquittés, et Lacombe se rejetta sur un spectateur qui avait crié *vive le roi!* à une représentation; ce grand coupable fut condamné à mort.

L'activité de la commission se ralentit en pluviose et en ventose; elle eut même un temps d'arrêt pendant six semaines, de germinal à prairial. Mais sur les ordres du Comité de salut public, elle reprit ensuite ses travaux avec plus d'ardeur que jamais. On vit jusqu'à treize condamnations à mort dans la même séance; les femmes, épargnées jusque-là, montèrent à l'échafaud au nombre de plus de quarante. C'est alors que paraît à Bordeaux un jeune homme de dix-neuf ans, A. Jullien, ami de cœur de Robespierre, qui emploie des chiens de chasse pour découvrir les girondins Guadet et Salles dans les grottes de Saint-Emilion, et qui, non content de la mort de trois députés et de leurs familles, écrit à son *bon ami* pour obtenir l'ordre de faire raser leurs maisons.

Rien n'égale le mélange de positions sociales qu'on remarque sur les listes fatales de Lacombe. Tel jour il faisait une fournée de parlementaires : le 22 messidor, sept conseillers et deux avocats généraux passaient par le couperet. D'autres fois, c'était le tour des petites gens : cuisinières, couturières, porteurs d'eau, etc. Le 19 messidor, six religieuses étaient condamnées à mort « pour avoir assisté à la messe de prêtres réfractaires; » c'est TOUT ce que porte le jugement, ajoute M. Berriat Saint Prix.

La nouvelle de la chute de Robespierre vint mettre un terme à ces horreurs. Il était plus que temps : 301 victimes avaient péri sur l'échafaud, cent vingt-neuf étaient dans les fers, sans parler des amendes et des confiscations; le fer de la guillotine, usé en peu de temps, avait dû être réparé, puis renouvelé; et la commission Lacombe avait imaginé la construction d'un instrument plus expéditif, que la tradition a nommé guillotine *à quatre tranchants* : les documents officiels, transcrits par M. Berriat Saint Prix, ne parlent pas à la vérité de qua-

tre couperets; mais ils révèlent le projet d'un échafaud vraiment monumental, avec un grand escalier et deux portes cochères pour retirer têtes et cadavres; ce n'était pas trop de quatre couteaux pour cet engin gigantesque.

Lacombe et quatre de ses complices payèrent de leurs têtes la rançon du sang qu'ils avaient fait couler. Mais c'est le devoir rigoureux de l'histoire d'immortaliser leur honte, et celui des honnêtes gens de tous les partis d'encourager les écrivains comme M. Berryat Saint Prix, qui ne négligent rien pour découvrir la vérité, et n'hésitent jamais à la dire tout entière. Que le courageux auteur poursuive son enquête dans toutes les parties de la France, et qu'il en rassemble les données dans un tableau complet, où les moins clairvoyants ne pourront méconnaître (leçon toujours utile) l'abîme fatal où conduisent la passion révolutionnaire et la doctrine de la souveraineté du but.

Bulletin sommaire des dernières publications.

Annuaire statistique, administratif, industriel, agricole et judiciaire des Hautes-Pyrénées pour l'année 1866, précédé d'un aperçu analytique de la puissance exécutive, des corps législatifs et des administrations générales de la France; suivi d'une notice sur les principaux établissements thermaux des Pyrénées, etc. 22e année. In-16 de 326 p. Bagnères-de-Bigorre, impr. et libr. Dossun.

BOYER (l'abbé Eugène). — Une visite à Bernadette et à la grotte de Lourdes, précédée de quelques renseignements sur Lourdes et ses environs, et suivie d'une notice sur Saint-Savin, son monastère et son église. 72 p. in-18. Limoges, impr. F. F. Ardant frères; Lourdes, libr. Dufour.

Calendrier paroissial à l'usage des fidèles du diocèse d'Auch pour l'année 1866. 8e année. Indication de l'office qui est célébré chaque jour. 72 p. in-18. Auch, impr. Cocharaux; librairie Chanche. 25 cent.

Compte-rendu des travaux de la commission des monuments historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde pendant les exercices de 1862 à 1864. 100 p. grand in-8°. Paris, Didron.

A la suite de cette publication d'une société dont les travaux méritent d'être atten-

tivement suivis, on a placé l'introduction très intéressante, très riche de faits, d'un travail encore inédit: *Dictionnaire géographique et historique de la Gironde, rédigé sous les auspices de la commission des monuments*, etc., *de la Gironde*, par J. Reclus, ancien inspecteur du canal de la Gironde, attaché au ministère de l'instruction publique. Bordeaux, Eug. Bissei. 36 p.

COUTURE (Léonce). — Notre-Dame d'Esclaux. 12 p. in-8°. Auch, impr. Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne*. Se vend 30 cent. au profit de la chapelle.

— Bulletin bibliographique. Un dernier mot sur l'inscription des Auscii, par M. Edw. Barry. 6 p. in-8°. Auch, impr. Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne*.

Erection d'une statue de la Sainte Vierge dans la paroisse d'Astaffort le 27 mai 1866. 23 p. in-12. Agen, impr. Noubel.

Cet opuscule renferme 1° une notice sur la fête de l'inauguration de la statue; 2° l'allocution de M. Bonnin, curé-archiprêtre d'Astaffort, à cette occasion. Nous recommandons cette édifiante publication qui se vend (30 cent.) au profit du monument élevé à la Vierge à Astaffort, monument qui, faute de ressources, n'est pas complètement achevé.

FEZENSAC (duc de), général de division. — Souvenirs militaires de 1804 à 1814. 2e édition. In-18 jésus de 547 p. Paris, libr. Dumaine. 3 fr. 50 c.

GRANIER DE CASSAGNAC, député au Corps législatif. — La liberté de la presse périodique. Discours prononcés dans les séances des 16 et 20 mars 1866. 39 p. in-8°. Paris, impr. Panckoucke et Ce.

Extrait du *Moniteur universel* des 17 et 21 mai 1866.

GHIKA (princesse). — La duchesse de Cerni. In-18 jésus de 225 p. Paris, libr. Hetzel. 3 fr.

Ce nouveau roman de la princesse Ghika (Aurélie Soubiran, de Lectoure) fait partie de la collection Hetzel.

Journal de mon voyage à Rome. Mai 1865. 52 p. in-8°. Pau, impr. et libr. Vignancour.

JUILLAC-VIGNOLES (vicomte de), ancien capitaine de cavalerie et membre de plusieurs sociétés savantes. — Réponse à la 35e question signalée dans le programme du congrès archéologique tenu à Montauban en juin 1865, sur l'origine des noms terminés en *a*, en *ac* et en *an*. 10 p. in-12. Toulouse, impr. Chauvin.

Cette note, fort intéressante, ne prétend pas résoudre complètement un problème si vaste. L'auteur indique très bien le radical latin des noms dont il s'agit, et l'origine générale des lieux auxquels ils appartiennent; les finales nous paraissent moins bien expliquées, et nous aurions voulu voir éliminer résolûment les prétendues racines *aquæ*, *ager*, etc.

LASSOUQUÈRE (J.), typographe. — Cafés-concerts, moralité. 7 p. in-8°, impr. Foix.

— Spiritisme. 11 p. in-8°. *Ibid.*, *id.*

Extrait du *Courrier du Gers* des 2 et 3 août et du 2 décembre 1865.

LAVERGNE (Léonce de), membre de l'Institut.— L'agriculture et l'enquête. 48 p. in-8°. Paris, libr. agric. de la Maison rustique.

LOCHARD (Joseph). — Ephémérides du Béarn et du pays basque. In-8° de 192 p. Orthez, impr. et libr. Goude-Dumesnil; Paris, Dumoulin. 2 fr.

LURO (Victor), membre du Conseil général du Gers. — Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Renaissance, étude historique et littéraire en trois conférences. Gr. in-18 de 196 p. Paris, Michel Lévy. 2 fr.

Nous parlerons sous peu de ce travail.

LARTET (Louis). — Note sur la formation du bassin de la Mer Morte ou lac Asphaltite, et sur les changements survenus dans le niveau de ce lac. In-8° de 44 p. et 1 planche. Paris, impr. Martinet.

Extrait du Bulletin de la Société géologique de France, 2e série, tome 22, p. 420, séance du 1er mai 1865.

Mémorial (le) *des Pyrénées* peint par lui-même. In-16 de 184 p. Orthez, impr. Goude-Dumesnil; Pau, libr. Lafon.

MOULS (l'abbé X.). — Deux bienfaiteurs des Landes de Gascogne: l'abbé Desbiey et Brémontier. 28 p. in-8°. Bordeaux, impr. Delmas.

MARRAST (A.), procureur impérial à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées). — Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne à l'aide de la langue basque, par Guillaume de Humboldt, traduit de l'allemand; avec un avertissement et des notes du traducteur. Grand in-8° de XXVII et 195 p. Paris, A. Franck. 8 francs.

Quelque opinion que l'on adopte sur les conclusions de l'éminent philologue allemand, on ne peut que savoir gré à M. A. Marrast d'avoir consacré ses loisirs à faire passer dans notre langue cette dissertation souvent citée, mais encore peu connue en France.

NAPOLÉON III (S. M. l'Empereur).— Histoire de Jules César. Tome 2. Guerre des Gaules. Gr. in-4° de VIII et 516 p. et 32 pl. Paris, impr. impér.; libr. Plon. 50 francs.

Le même volume, édition Plon, coûte 10 fr. — Voyez l'art. de M. Ph. Tamizey de

Larroque en tête de cette livraison; nous aurons du reste quelque occasion de reparler de ce volume.

Pregariac Bayonaco diocezacotz. Ioannes d'Olce Bayonaco Iaun Aphezpicuaren manamendut ordenatuac eta imprimaraciac. 32 p. in-16. Bayonne, impr. veuve Lamaignère.

Formulaire de prône conservé dans l'église d'Arbonne et réédité sans aucun changement par le prince Louis-Lucien Bonaparte, en février 1866.
Tiré à 250 exemplaires, dont 1 sur grand papier velin.

RIBADIEU (Henri). — Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français, de ses antécédents et de ses suites. In-8° de xv et 540 p. et portr. Bordeaux, libr. Chaumas. 8 fr.

TOULOUSE-LAUTREC (comte Raymond de), un des quarante mainteneurs de l'Académie des Jeux-Floraux. — Eloge de M. de Voisins-Lavernière. 23 p. in-8°. Toulouse, impr. Rouget frères et Delahaut.

M. de Voisins-Lavernière, mainteneur et doyen de l'Académie des Jeux-Floraux, ancien député, etc., est mort à Toulouse le 7 avril 1865. Sa vie noble et modeste, fidèle à toutes les saines traditions, ne pouvait être retracée par une plume plus sympathique, plus littéraire et plus chrétienne.

Pour toute la Bibliographie :

LÉONCE COUTURE.

VIES DES POÈTES GASCONS

VI

JOSEPH DU CHESNE,

SIEUR DE LA VIOLETTE.

Manuscrit original, t. III, p. 98-103.
Copie, t. II, p. 92-95.

Joseph du Chesne, sieur de la Violette, nasquit en Gascongne comme je l'apprends (1) de quelques endroicts (2) de ses œuvres, comme de l'epistre liminaire de sa *Morocosmie* où il dit que le naturel de sa langue gasconne ne le faict que trop begayer, de la fin de son *Poeme du Souverain Bien* où en parlant à Guy de Pibrac il luy dit :

Or toy ! mon de Pibrac ! des muses seul honneur
Qui chantes le dessus dedans leur sacré chœur,
Toy miracle produit dedans nostre Gascongne, etc. (3)

d'une autre epistre liminaire au roy de Navarre où pour sa deffense (4) il rapporte plusieurs proverbes gascons et adjouste qu'il est impossible que sa muse ne se sente tousiours de ce mesme terroir, et finalement d'un de ses advertissements au lecteur où il dit qu'il estoit non seullement compatriote mais encore compagnon d'escole du fameux du Bartas (5) qu'il appelle contre

(1) Variante de la copie : *ce que j'apprends.*
(2) Idem : *de deux ou trois endroicts.*
(3) Le poème du *Souverain Bien* est dédié à Pibrac.
(4) Variante de l'original : *pour son Apologie.* Cette phrase manque dans la copie.
(5) Senebier (*Hist. littér. de Genève*, 1786, 3 vol. in-8°, t. II, p. 40), désigne comme patrie de du Chesne l'Esturre en Armagnac. M. Weiss (*Biographie Universelle*) l'a suivi, sauf une légère variante : il écrit l'Esture. La *France protestante*, la *Nouvelle Biographie générale*, etc., ont répété que l'Esture avait été le berceau de du Chesne. Mais qui connaît l'Esture? M. Léonce Couture disait, en 1860 (*Bulletin d'Auch*, t. I, p. 400), qu'il espérait que l'on saurait trouver la situation précise de ce château de l'Esture qui lui était totalement inconnue. Près de six années se sont écoulées sans que nul ait répondu à l'appel du docte critique. Ce silence me portait assez à regarder l'Esture comme appartenant à cette géographie idéale

toutes les editions de ses œuvres du Bertas aussy bien qu'Estienne Pasquier dans ses *Recherches* (1), ce qu'il repute à une grande faveur, estimant heureuse la Gascongne d'avoir produit une si rare fleur qui espandoit desià son odeur par tout le monde; aussy fut ce peut estre autant l'exemple de ce grand esprit et l'aide qu'il offrit à sa muse naissante tant qu'elle marcheroit soubz les enseignes de la saincte Uranie, autant que l'inclination naturelle qu'il avoit dez sa jeunesse à faire des vers qui l'engagerent insensiblement à cet agreable et divin exercice, et en cela mesme il ne croyoit peut estre pas s'escarter beaucoup de la profession solide de la medecine qu'il avoit embrassée

dans laquelle, pour ne citer que deux exemples fameux, se placent la ville de Pharsale où M. le président Troplong fait débarquer César, quoique Pharsale soit à huit lieues environ de la mer, et la ville de Chéronée, patrie de Plutarque, *autre*, d'après M. Villemain, que la ville du même nom fameuse par la victoire de Philippe. J'ai voulu faire une nouvelle tentative en m'adressant à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Dans le n° 59 (10 juin 1866) de cet utile recueil, un savant genevois, que je prie d'agréer ici l'expression de ma reconnaissance, a répondu à ma question par une note très substantielle, qui n'éclaircit pas entièrement la question de l'*Esture*, mais qui fournit de bons renseignements sur la biographie de du Duchesne. Sur l'origine du poète, il nous apprend que, d'après les registres du conseil de Genève (16 octobre 1584), il était fils de Jacques du Chesne, et « natif de Lestoure en Armagnac; » que cette indication a passé dans le *Livre des Bourgeois* dont les nombreuses copies renferment toutes l'indication de ce même lieu d'origine avec des variantes insignifiantes (l'Estourre, Lesture, l'Esturre, etc.); que dans les Registres de mariage on lit : « Joseph du Chesne de Lestore. »

« Pas plus que M. T. de L., poursuit M. Th. Dufour, je n'ai su découvrir dans l'Armagnac un village dont le nom se rapprochât de Lestoure ou Lestore. Si nous n'étions en présence que de la première de ces deux leçons, nous aurions pu supposer une erreur et songer à Lectoure. Mais une double affirmation faite à dix ans de distance sur des registres différents nous interdit cette hypothèse. Il existe bien dans le département de Lot-et-Garonne une localité appelée Estor, qui compte 10 habitants, mais elle faisait partie de l'Agénois. Espérons que d'autres lecteurs en sauront davantage au sujet de ce nom introuvable, qui n'était probablement que celui d'un château ou d'une bourgade aujourd'hui disparue. »

Colletet n'indique pas l'époque de la naissance de du Chesne. On s'est généralement rallié autour de la date de 1544. On a pensé que le seigneur de La Violette, ayant été condisciple du seigneur du Bartas, devait avoir le même âge que lui, induction qui n'est pas tout à fait légitime, car deux enfants d'un âge différent peuvent s'asseoir en même temps sur les bancs d'une école. Ainsi, du Chesne était un écolier un peu plus jeune que G. de Saluste, car, en 1606, il avait 60 ans, comme l'indique l'inscription mise sous son portrait au devant de l'édition du *Diæteticon* de cette année-là, et, par conséquent, il était né deux ans plus tard que l'auteur de la *Semaine*, c'est-à-dire en 1546. C'est ce qu'ont reconnu avant moi MM. Haag dans le tome IV de la *France protestante*, 1853. La rectification de MM. Haag n'a pas été admise dans le tome XIV de la *Nouvelle Biographie générale*, 1856.

(1) Voir les chapitres 6 et 7 du livre VII, 3 du livre VIII, et aussi la 2e lettre du livre XVIII, lettre qui doit être si chère à la Gascogne dont elle vante tant, comme écrivains, les quatre enfants que voici : Blaise de Monluc, Michel de Montaigne, Florimond de Raymond et Saluste du Bartas. Cette phrase incidente de Colletet : *qu'il appelle contre toutes les éditions*, etc., n'a pas été maintenue dans la copie.

puisqu'Apollon qu'il servoit est esgalement dieu de la medecine et de la poesie :

Inventum medicina meum est, opiferque per orbem
Dicor, et herbarum subjecta potentia nobis, etc. (1)

La grande cognoissance qu'il s'acquit de ce bel art que le ciel inventa pour le secours des creatures de la terre le rendit fort considerable auprès des puissances du monde, puisque le duc d'Anjou, frere unique du roi Henri III, l'appela près de sa personne et le fit son conseiller et son medecin ordinaire, et qu'en ceste qualité il servit ce genereux prince iusques à sa mort (2). La perte d'un si bon maistre luy fut sensible iusques au point qu'il ne s'en put consoler qu'avec ses livres et qu'avec les muses, si bien qu'après cela (3) il s'adonna plus que jamais à l'estude des bonnes lettres, à composer et à publier plusieurs traittez de medecine et de philosophie en langue latine. Il fit bien paroistre par la force de ses raisonnements, par la profondeur de sa doctrine et par la doulseur (4) de sa diction (5).

(1) Cette citation d'Ovide (*Métamorph.* I, 521) et la phrase qui la suit jusqu'à : *le duc d'Anjou*, ne sont que dans l'original.

(2) G. Colletet ne nous dit rien des voyages de du Chesne; il n'y eut pourtant guère de médecin qui méritât plus que lui le surnom de docteur *errant* (sans jeu de mots). On voit par ses ouvrages, dit Goujet, qu'il avait séjourné à Cologne, à Strasbourg et en plusieurs autres villes de l'Allemagne, et qu'il avait pris le degré de docteur en médecine dans l'université de Bâle. M. Léonce Couture a rappelé qu'il avait d'abord étudié à Bordeaux (*Bulletin d'Auch*, t. II, p. 574). MM. Haag nous le montrent s'établissant à Genève, s'y distinguant comme médecin, y obtenant gratuitement le droit de bourgeoisie, le 15 octobre 1584, entrant, trois ans après, dans le conseil des *Deux Cents*, puis député vers les ambasadeurs de France Sillery et Sancy, pour les prier de s'opposer au traité particulier que les Bernois voulaient conclure avec la Savoie; enfin, en 1594, admis par la reconnaissance de ses nouveaux concitoyens dans le conseil des *Soixante*. Rentré en France vers cette époque, il en sortit bientôt pour revenir en Suisse où Henri IV l'avait chargé de quelque mission. En 1601, il accompagna, en qualité de médecin, Brulard de Sillery (plus tard chancelier de France) qui avait été nommé ambassadeur en Suisse pour le renouvellement de l'alliance. Ce fut alors, remarque Bayle, que, comme l'on parlait beaucoup d'une fille qui avait vécu longtemps sans manger, Sillery l'envoya à Berne pour vérifier le fait que du Chesne trouva exact (*Diæteticon*, f° 31). En France même, du Chesne mena une existence très nomade, et tantôt nous le trouvons à Paris, tantôt à Lyon, tantôt au château d'Aubusson, en Auvergne, chez M. de La Fin, gouverneur de Touraine, auquel, pour payer sans doute son écot, il dédia son poème sur l'*Amour Céleste*.

(3) Toute cette phrase, depuis : *la perte d'un si bon maistre*, a disparu de la copie.

(4) Variante de l'original : *pureté*. L'un de ces mots n'est pas plus vrai que l'autre; jamais poète ne fut ni moins doux ni moins pur. Pour mes péchés, je ne le sais que trop!

(5) Variante de l'original : *son éloquence*. Toute la phrase fait défaut dans la copie. Cette fois-ci du moins, la suppression est un acte de justice. C'est un sacrifice accompli sur l'autel du goût.

comme son esprit estoit capable de tout. En effect il ne concevoit que de grands desseins, et pendant que la pluspart des autres poëtes de son temps s'appliquoient à de menus ouvrages, il entreprenoit des poemes françois doctes et laborieux au possible, et quoyque la diction n'en soit pas fort espurée, et les vers mesme n'ayent pas toutes les justesses ny la belle cadance qu'il seroit à desirer pour sa gloire et pour le chatouillement des oreilles, si est-ce que les matieres serieuses et sublimes qu'il y traitte en maistre peuvent en quelque sorte suppleer à ces notables deffauts. Comme il est bien plus aisé de contenir dans l'ordre et dans les reigles du debvoir un simple regiment qu'une puissante armée, il est aussi bien plus facile d'ajuster les vers d'un sonnet ou d'une petite ode que tous ceux d'un ouvrage de longue haleine. Et puis il escrivoit en un siecle où les plus polis se sentoient encore un peu de la barbarie des siecles precedents, et où les Ronsards et les du Bartas qui sembloient estre nez seuls pour la reparation de nostre langue ne commençoient qu'à peine à en desfricher les ronces et les espines et qu'à en retrancher les superfluitez. Dans ceste ardante et legitime passion qu'il avoit de servir beaucoup au public et d'acquerir en son particulier un peu de gloire (1), il composa et publia mesme deux livres de poesie françoise : le premier imprimé à Lyon in-4° l'an 1583 et intitulé la *Morocosmie ou de la Folie, Vanité et Inconstance du Monde* (2), est un vivant tableau de la vie perverse et detestable des mondains qui comme ils sont composez des quatre elements, n'ont autre feu que leur convoitise, d'autre air que leur legereté et leur folie, autre terre que leur avarice maudite ny autre element d'eau que leur inconstance

(1) Ce long passage, depuis : *comme il est bien plus aisé,* a été banni de la copie.

(2) La *Morocosmie* fut réimprimée à Rouen, en 1601, petit in-8°.— Bayle dit au sujet de l'édition de 1583 : « Je crois que cette édition n'est pas la première, » car l'auteur, citant cet ouvrage dans son *Diæteticon*, imprimé l'an 1606, observe » qu'il y avait vingt-six ans qu'il l'avait fait imprimer. » Ces 26 ans nous reporteraient à l'année 1580. Or, il ne serait point étonnant qu'il y eût eu, à cette date, une première édition dont aucun bibliographe, pas même M. Brunet, n'a parlé, car Goujet constate que l'ouvrage était achevé dès 1573, puisque le privilége accordé pour l'impression est du 21 janvier 1574.

vagabonde, ce qu'il exagere dans une centaine de stances de huict vers chacune et dont voici les deux ou trois premieres :

Toy seul, qui le timon conduis de l'univers,
Gouverne, ô Dieu, la nef où s'embarquent mes vers.
Garde la d'abysmer. Sois ore son pylote.
Le monde est un carybde où sans cesse elle flotte.
Fay que la fermeté de ta sainte parolle
Soit son ancre, son mast, et ses voiles sa foy;
Fay, Seigneur, qu'autre carte elle n'ayt que ta loy
Et que ton sainct esprit luy serve de boussolle.

Par le triangle aqueux Dieu noya tout le monde.
Ton monde ore approchant de la triplicité
Ignée, qu'attends tu, veu ton iniquité,
Sinon que par le feu Dieu te rende plus monde!
Les eclypses, la terre infertile, de l'air
Les prodiges sans bouche à toy viennent parler,
Te menacent sans bras et t'escrivent sans plume
De t'amender devant que ce feu te consume.

Monde pourquoy fuis tu pour chercher asseurance,
Et si ce n'est en toy où la trouveras tu?
Où le monde n'est pas du monde combatu
Le monde se faict il à soy mesmes effense?
Oui, puisque sur la terre, en l'air, au feu, dans l'onde,
Il se fuyt, il se brusle, il se noye, il se pend,
Monde, fuy donc au ciel, car fol est qui s'attend
Pouvoir ancrer sa nef en l'Euripe du monde (1).

Ce n'est pas que toutes les stances de ce poeme soient composées de vers de mesme mesure, puisqu'elles sont encore entrelacées d'autres stances de vers de huict syllabes, tesmoin celle-cy :

Quel Thalès vois-ie qui regarde
La hauteur des flambeaux des cieux,
Qui d'un fossé ne s'est pris garde
Qu'il avoit tout devant les yeux?

(1) Ces huit derniers vers n'ont pas été conservés dans la copie. Nul, je suppose, n'aura le courage de blâmer le censeur qui avait cru devoir en débarrasser cette notice. Il faut avouer que jamais huitain plus hétéroclite n'a mis la patience du lecteur à une plus rude épreuve.

Asseurant autour d'une escharpe
De voir marcher onze animaux,
Luy qui ne peut voir dans nos eaux
Qu'à peyne nager une carpe (1)?

Par ce docte eschantillon on peut iuger que la rudesse de ses vers ne doict pas entierement desgouter le lecteur puisqu'au deffaut de l'agreable il y a de l'imaginatif, de l'utile et du solide que l'on peut rencontrer encore plus abondamment dans plusieurs autres stances.

Ce poeme est suivy de deux chants, dont l'un s'appelle l'*Amour celeste* et l'autre le *Souverain bien*, tous deux composés de stances de six vers chacune, desquelles je ne rapporteray que celle-cy et ce d'autant plus qu'elle faict partie d'une apologie pour les femmes dont le beau sexe (2) ne sçauroit estre ni assez loué ny aimé des bons esprits et des honnestes gens :

Dieu me gard de douter comme Platon a faict
S'il rangeroit la femme, ô l'estrange forfaict!
Au nombre seulement des bestes raisonnables.
La femme a la raison, la femme a bon esprit
Encor qu'avec raison tousiours ne soit conduit.
Les femmes en cela sont aux hommes semblables.

Son second ouvrage de poesie, imprimé à Lyon in-4° l'an 1587 et depuis encor reveu et augmenté par l'autheur (3) et

(1) Diogène de Laërte (*Vies et doctrines des philosophes de l'antiquité*, l. I, c. 1), raconte, en effet, que Thalès ayant roulé dans un fossé, en observant les astres, une vieille femme lui dit : « O Thalès, tu ne vois pas ce qui est à tes pieds » et tu veux connaître ce qui se passe dans le ciel! » On se souvient de la traduction libre de La Fontaine.

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : Pauvre bête.
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?

(2) La copie a supprimé le mot *beau* qui, en cet endroit, formait un pléonasme bien naïf.

(3) *Le grand miroir du monde, seconde edition, revue, corrigée et augmentée en divers endroits, et d'un livre entier : à la fin de chaque livre sont de nouveau adjoustées amples annotations*, par S. G. S. Lyon, 1503, in-8°. Voilà Simon Goulart, senlisien, commentateur de du Chesne aussi bien que de du Bartas! Goujet a très bien analysé les six livres du *Grand miroir du monde*. Le 6e livre est principalement consacré à l'eau, et l'auteur y a chanté presque toutes les rivières de

dedié au très puissant prince Henry roy de Navarre souverain de Bearn, et depuis roy de France, qui cherissoit cet autheur tant pour son propre merite que pour ce qu'il l'avoit veu serviteur et domestique du duc d'Anjou : cet ouvrage, dis-ie, est intitulé *Le grand miroir du monde* divisé en dix livres desquels il ne voulut alors publier que les cinq premiers où il traitte des plus grandes merveilles de Dieu et de la nature, et puisqu'il (1) commence par l'autheur de toutes choses en monstrant par une infinité de belles raisons tirées des antiens peres de l'Eglise grecs et latins qu'il est un, eternel, infiny, simple, vivant, très perfaict, tout puissant, immuable et veritable, et qu'il poursuit son ouvrage par la creation du monde, et c'est là qu'il prouve aussy bien que du Bartas au commencement de sa première sepmaine que contre l'opinion de plusieurs philosophes payens le monde a eu commencement, que contre la creance de Platon la matiere premiere n'est pas eternelle et que le monde a esté creé de rien. C'est là que divisant encore le monde en l'intellectuel, le celeste et l'elementaire, il traitte à fonds toutes les questions qui concernent la creation, la naissance, la cognoissance, le ministere et la cheute des anges, l'introduction de l'idolatrie et des dieux payens, leurs sacriffices, leurs expiations, les sorts, les songes, les oracles, les augures, les sibylles et les faux prophetes. Et puis entrant dans le monde celeste il y traitte de la matiere et de la forme des cieux, de leurs accidents et de leur nombre, de leurs images et de leurs figures, de leurs aspects et de leurs influences, de la naissance et de la mort des choses, des sympathies et anthipathies de la nature, et finalement descendant dans le monde elementaire, il commence par les agens et les principes des choses, il y parle de la nature des elements où par de nouvelles

France, y compris le Gers, ainsi que tous les *grands hommes*, et surtout les poètes nés sur leurs bords, et notamment pour ce qui regarde les illustres riverains de la Garonne, du Haillan, Pibrac, du Bartas, etc. M. Th. Dufour a remarqué (*Intermédiaire*, loc. cit.) « que l'édition de 1581 du *Grand miroir du monde*, par S. du Chesne, citée par le cat. de la bibl. publ. de Genève, n'existe pas. La date de 1581 est dans ce catal. une faute d'impression : il faut lire 1587. »

(1) Tout ce passage jusqu'à : *il dit que la mer n'a presque pas de poissons* manque dans la copie.

raisons il prouve qu'il y en a seullement que deux qui sont la terre et l'eau, l'air n'estant autre chose qu'une exhalaison d'eau et que la terre contient le feu. En suitte de quoy il y parle des trois principes elementaires du sel, du souphre et du mercure, pourquoy on les appelle ainsy et en quoy ils different des elemens, et dans les cinq autres livres qu'il promet et qu'il appelle la fin de sa premiere decade (livres que je n'ay point veus et que je doubte qu'ils ayent esté publiez) il dit que la mer n'a presque point de poissons, la terre presque point de plantes ny de fleurs, de fontaines ny de mineraux dont il ne descrive l'usage et les proprietez. Car pour ce qui est de l'homme qui est le petit monde, il luy voue un livre entier où il monstre qu'il contient en abregé tout ce qui est dans les trois mondes. Voilà certes de beaux desseins et de belles promesses, puisqu'au moins il nous a donné la moitié de ce qu'il avoit promis et qu'il a faict voir par un style docte mais par des vers un peu durs et raboteux veritablement la difficulté qu'il y a de traitter en vers une si haute philosophie. Aussy se vante-t-il fort d'avoir esté le premier des poetes français qui a ouvert le chemin d'une si belle et vaste carriere. Mais afin que l'on iuge mieux, voicy le commencement de son premier livre :

Je chante l'Eternel pere de l'univers,
Je descry la nature et ses effetz divers;
Je peins le petit monde. Artiste, ie figure
Et represente au vif l'apprentif de nature,
L'Art qui par art descouvre, ayant pour son tableau
Nature, ce qu'on void de nature de beau.

Createur tout puissant, trine un en une essence
Duquel seul la nature a receu sa puissance,
Qui tout parfaict ouvrier as tout parfaict de rien,
Qui ce tout entretient soubz un ferme lien,
Esprit anime tout, o grand Dieu, favorise
Mon penible labour, benis mon entreprise (1).

(1) Tous les vers qui suivent ont été retranchés de la copie.

Darde en moy ton esprit, sers d'addresse à ma main,
Affin que mes discours ne tiennent rien d'humain,
Esleve à toy mon cœur, destouppe mes oreilles,
Pour, en sonnant, ouyr moy mesme tes merveilles
Fay qu'à l'envy de moy chacun à qui mieux mieux
Consacre à ton honneur tous ses vers et ses vœux.

Le premier, le dernier, Dieu de tousiours un mesme,
Sans principe sans fin, non cognu qu'à soy mesme,
Qui est, estoit, sera, après, avant tout temps,
Tout estant dedans luy l'estre de tous estant, etc.

Et le reste qui s'esleve à mesure qu'il entre en matiere. Avec tout cela je ne voy pas que ses livres ayent eu le mesme destin que ceux de du Bartas, son amy, puisque ceux de ce fameux poete sont aussy cognus que le jour (1) et que les siens sont ensevelis dans les tenebres (2). Mais en parlant de ce *Grand miroir du monde*, j'exhorte les sçavans à le lire pour y voir le veritable tableau de ce qu'ils sçavent, et quant à ceux qui ne sont pas sçavans je les sollicite de le lire encore pour le devenir (3).

Je ne parleray point icy davantage de ses escrits latins puisque cela n'est pas de mon subjet (4), ny mesme de ses escrits en

(1) Variante de la copie : *sont fort connus.*

(2) La phrase : *Mais en parlant*, etc., n'est que dans l'original. La moitié au moins des pages sur du Chesne ont été biffées. Cette notice a été plus maltraitée encore que la notice sur Belleforest.

(3) C'est le sens du vers si antique du président Hénault : *Indocti discant et ament meminisse periti*, vers souvent donné à Horace. Colletet a oublié les ouvrages poétiques suivants de du Chesne, mentionnés par M. Brunet : *L'Anatomie du petit Monde, avec quelques sonnets des vices d'icelluy* (sans nom de ville), 1584, in-4°. *L'Ombre de Garnier Stoffacher, suisse, tragi-comédie sur l'alliance perpétuelle de la cité de Genève avec les deux cantons Zurich et Berne* (Genève, Jean Durant, 1584, in-4°). *Larmes ou Chant funèbre sur les tombeaux de deux hommes illustres et tres puissants princes du Saint-Empire et des trois fleurs rares de notre France, perles précieuses de notre temps.* (Genève, 1592, in-4°). L'auteur du *Manuel du Libraire* ne cite ce volume que d'après Senebier (*Hist. littér. de Genève*, t. II, page 42). — Il ne faut pas oublier que J. du Chesne fut éditeur d'un recueil de poésies qui vaut mieux que toutes les siennes : *Poesies Chrestiennes de messire Odet de la Noue, capitaine de 50 hommes d'armes..., nouvellement mises en lumière par le sieur de la Violette.* (Genève, 1584, in-8°.)

(4) On trouvera la liste des écrits médicaux de du Chesne dans le *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, par le docteur Dezeimeris, bibliothécaire adjoint de la Faculté de médecine de Paris, t. II, 1834. Ce recommandable érudit, auquel le docteur Guardia a rendu un si digne hommage dans l'introduction de *la Médecine à travers les Siècles*, 1865, énumère douze ouvrages de du Chesne; il ajoute que Sprengel indique les diverses pièces relatives à la dispute que du Chesne et la chimie eurent à soutenir contre la Faculté de Paris et les fidèles adorateurs de Galien. MM. Haag, ajoutant dans la *France protestante* les écrits poéti-

prose françoise dont il a faict quelques uns, comme de son *Traicté de la cure generale et particuliere des arquebusades* (1). Je diray seulement que Laurent Joubert, medecin du roy en l'université de Montpellier, a faict un traitté de la mesme matiere, et que ie ne scay si ce n'est point celluy là mesme que nos bibliothequaires françois attribuent à nostre autheur (2). Et ce d'autant plus que je voy qu'ils en parlent diversement, car la Croix du Maine dict que l'autheur de ce livre se nommoit Joseph du Chesne ou Quercetanus baron et seigneur de Morancei et de Lyserable (3), qui ne s'accordent gueres avec nostre Duchesne qui se nommoit la Violette et qui ne prenoit point d'autre qualité que celle de docteur en medecine.

Quoi qu'il en soit comme il florissoit avec honneur l'an 1584 il mourut environ l'an..... (4)

tiques de du Chesne à ses écrits médicaux, arrivent à un total de 16 publications (de 17 en comptant le *Quercetanus redivivus*, Francfort, 1648, qui est le recueil en 3 vol. in-4° de tous les ouvrages de médecine de notre auteur). Le premier livre publié par du Chesne est un livre de polémique : *Ad Jacobi Auberti, Vindonis, de ortu et causis metallorum*, etc., *brevis responsio*. Lyon, 1575, in-8° (souvent réimprimé). Aubert tenait pour les péripatéticiens, et du Chesne pour les théosophes. B. de La Monnoye (sur la Croix du Maine) dit que du Chesne s'attira, entre autres réponses, une épître macaronique sous le nom de magister Antitus de Cressonnières, où il fut turlupiné. Un des ouvrages les plus célèbres de du Chesne est son *Diæteticon polyhistoricon, sive de victus ratione*, etc. (Paris, 1606, in-8°), traduit en français, la même année, sous le titre de : *Le Pourtraict de la Santé*. Le texte et la traduction ont eu de nombreuses éditions. M. Léonce Couture a extrait du *Diæteticon* une foule de curieuses particularités qui donnent le plus piquant intérêt et la plus agréable saveur à ses *Quelques Notes sur le Régime alimentaire des habitants de l'Armagnac et des contrées voisines au* XVIe *et au* XVIIe *siècles* (*Bulletin d'Auch*, 1860, t. I, p. 399-423). Du Verdier attribue à du Chesne un *Traité de Saint Augustin de la Vie Chrétienne*, Paris, 1542. Du Chesne aurait pu dire à ce sujet :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?

(1) Lyon, 1576, in-8°; traduit en anglais en 1590, Londres, in-4°; traduit en allemand en 1635, Strasbourg, in-4°. L'auteur publia le même ouvrage, la même année, en latin, aussi à Lyon, sous ce titre : *Sclopetarius, sive de curandis vulneribus quæ sclopetorum et similium tormentorum ictibus acciderunt*, in-8°.

(2) Laurent Joubert a composé un ouvrage tout différent par les doctrines et même par le titre : *Traicté des Arcbusades, contenant la vraye essence du mal et sa propre curation par certaines et méthodiques indications : avec l'explication de divers problèmes touchant ceste matière;* Paris, 1570, in-8°. Du Chesne regarde la brûlure comme le principal accident qui accompagne les plaies faites par les armes à feu. L. Joubert, au contraire, avait soutenu qu'il y avait, en ce cas, contusion et jamais brûlure. Le livre de du Chesne, loin d'être le même que celui de L. Joubert, comme l'avait cru Colletet, en est la contre-partie.

(3) Du Chesne était seigneur de la Violette et autres lieux. La Croix du Maine lui a donné tous ses titres, tandis que d'autres, pour abréger, ne lui ont donné que le titre sous lequel il était le plus connu. Là est l'explication toute naturelle de la difficulté qui arrêtait le bon Colletet.

(4) Du Chesne mourut en 1609. MM. Haag nous apprennent même que ce fut le 12 septembre sans nous dire d'où provient cette précise indication. Colletet qui,

Outre la Croix du Maine, du Verdier et Draude qui l'ont seulement nommé dans leurs bibliotheques sans particulariser ses livres, du Fresne Canaye, Christophe du Prépassy, Pierre Tamisier president à Mascon, Pierre Enocle, Claude du Verdier fils du bibliothequaire, Claude Mermet savoyard, et quelques autres l'ont hautement loué dans leurs vers latins et françois que l'on peut voir par cy par là dans ses œuvres et dans les leurs pareillement.

APPENDICE.

Quelques citations relatives à J. du Chesne.

Bayle s'exprime ainsi dans son *Dictionnaire* : « Patin l'a fort maltraité, » et il n'avait garde de l'épargner, vu la haine qu'il avait pour les » chimistes et pour l'antimoine. Le sieur de la Violette n'ordonnait » point ce médicament ; mais il s'en rendait en quelque manière le » défenseur. » Bayle rapporte (note C) le passage des lettres de Gui

nous devons le reconnaître, a rarement été moins bien informé, ne nous parle pas du mariage de Du Chesne avec Anne Trie (pourquoi la *France protestante* dit-elle : Marguerite ou Anne de Trie?), laquelle Anne Trie était, non la fille, comme l'a prétendu Portal, mais bien la petite-fille du savant helléniste Guillaume Budé. Ce fut Marguerite Budé, fille de l'auteur du célèbre traité *de Asse*, qui fut la belle-mère de du Chesne. Je note qu'après la mort de Guillaume Budé (24 août 1540), sa veuve (R. Lelyeur) et la plupart de ses nombreux enfants (il en existait déjà sept en 1518) abjurèrent le catholicisme et se retirèrent à Genève où Jean Budé, frère de Marguerite, devint un des premiers magistrats de la république, ce qui nous fait mieux comprendre la faveur dont Joseph du Chesne y fut plus tard l'objet. Le seigneur de la Violette eut de son mariage une fille unique, nommée Jeanne, qui épousa un gentilhomme poitevin, Joachim du Port, seigneur de Mouillepied. Ce Joachim eut un fils unique, Pierre du Port, seigneur de Mouillepied et de Boismasson, conseiller du roi et commissaire des vivres dans les armées de S. M. ; lequel, à son tour, fut père d'une fille du nom de Charlotte, mariée avec Frédéric Spanheim, le professeur en théologie à Leyde, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* publiée en 3 vol. in-f° de 1701 à 1703. Je trouve la plupart de ces renseignements dans la note C de l'article *Spanheim* du *Dictionnaire* de Bayle, note qui est un résumé de la partie généalogique de l'Oraison funèbre (en latin) du docte professeur, par Heidanus. — Ce qu'on vient de lire était écrit avant qu'eût paru la note déjà citée de M. Th. Dufour, laquelle complète et modifie mes renseignements relatifs au mariage de notre poète. Elle nous en donne d'abord, d'après les *Reg. des mariages* de Genève, la date précise : « Joseph du Chesne de Lestore épousa, le 14 juin 1774, » dans l'église de Saint-Pierre, Anne, relaissée [veuve] de Mathieu Sève de Lyon. » M. Dufour l'appelle Anne de Brie ; ne serait-ce pas une faute d'impression? « Deux ans après, ajoute-t-il, il leur naquit un fils, Léonard, qui, présenté au nom » de Léonard Pournas, fut baptisé dans la même église, le 25 mars 1776, par Th. de » Bèze. » Jeanne ne fut donc point fille unique, comme l'ont dit Heidanus et Bayle ; mais peut-être Léonard du Chesne sera-t-il mort en bas âge.

Patin, dans lequel notre pauvre du Chesne est horriblement déchiré. Je reproduis ce passage d'après l'édition de M. Reveillé-Parise (3 in-8°, 1846), édition meilleure que celle dont Bayle s'est servi (Genève, 1691), ce qui ne veut pas dire qu'elle soit excellente (1) : « Il est vrai que ceste même année il mourut ici un méchant pendard » de charlatan, qui en a bien tué durant sa vie, et après sa mort, par » les malheureux écrits qu'il nous a laissés sous son nom, qu'il a fait » faire par d'autres médecins et chimistes de ça et de là : c'est *Jose-* » *phus Quercetanus*, qui se faisoit nommer à Paris le sieur de la Vio- » lette, lequel étoit un grand charlatan, un grand ivrogne et un franc » ignorant, qui ne savoit rien en latin, et qui, n'étant de son premier » métier que garçon chirurgien du pays d'Armagnac, qui est un pau- » vre pays (2), passa à Paris, et particulièrement à la cour, pour un » grand médecin, parce qu'il avait appris quelque chose de la chimie » en Allemagne. Je ne vous dirai rien de ce monstre davantage; il y en » a bien encore à dire, mais vous en savez peut être encore plus que » moi (3). » (Lettre CCXX du 8 janvier 1650, t. I, p. 509, 510). « Il y a » bien de l'emportement dans ces paroles de Gui Patin, » observe Bayle. M. Dezeimeris, qui a transcrit les virulentes invectives du terrible doyen de la Faculté de médecine de Paris, regarde comme « plus que suspecte » l'opinion exprimée « en termes fort grossiers » sur celui qui fut « le principal promoteur en France de l'école para- » celsico-chimique. »

En véridique annotateur, je dois constater que bien d'autres que Gui Patin ont très défavorablement jugé le sieur de la Violette. Jean Riolan, notamment, le traita de la façon la plus injurieuse. Si Gaffarel, dans ses *Curiosités inouïes*, ch. V, l'appelle « un des meilleurs chi- » mistes que notre siècle ait produits, » si Boerhaave a fait à la *Pharmacopea* l'insigne honneur d'en recommander la lecture à ses élèves, Eloy, cité par M. Weiss, l'a soupçonné d'avoir eu des plumes à gage, Haller, cité par M. Reveillé-Parise, l'a appelé *jactator, vanus homo, indoctus homo*, et Sprengel, cité par MM. Haag, lui a reproché, avec

(1) Dans la *Correspondance littéraire* du 25 avril 1864, j'ai exprimé le vœu qu'un habile homme nous offrît enfin une édition fidèle et complète de ces lettres. Mon vœu sera parfaitement exaucé s'il est vrai que M. Ravenel s'occupe de cette édition.

(2) L'édition de Genève porte ces mots : *qui est un pauvre pays maudit et malheureux*. Sur quoi dom Chaudon s'écrie avec indignation : « Il porta son acharne- » ment jusqu'à s'en prendre à tout le pays d'Armagnac, qu'il appelloit *maudit pays*. »

(3) Cette dernière phrase n'est pas dans l'édition de Genève. Peut-être les éditeurs ont-ils trouvé le mot monstre un trop gros mot. La phrase que cite Bayle, à la place de celle-là, a l'air d'avoir été édulcorée.

Haller, beaucoup de jactance, beaucoup de vanité, et un manque total de connaissances. MM. Haag eux-mêmes ont été obligés de confesser que leur coreligionnaire adopta d'une manière trop absolue le système de Paracelse. D'après ces biographes, du Chesne « attribuait l'épilepsie » et l'apoplexie à l'éclair »; il croyait «l'individu mâle d'une plante plus » convenable pour les hommes, et l'individu femelle pour les femmes; il » trouvait la cause de la peste dans la conjonction des astres agissant » sur certains esprits de nature vénéneuse qui mettent en mouvement » les humeurs et prédisposent à l'infection.» Décidément, le médecin ne valait pas mieux que le poète, quoique le poète, nous l'avons vu, fût aussi mauvais que possible; et pourtant je ne sais pas si, drogue pour drogue, je n'aurais pas encore préféré les meurtrières pilules inventées par le premier, aux vers obscurs et barbares entassés par le second dans le *Grand miroir du monde* et dans la *Morocosmie*.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

APPENDICE

SUR

LE CHANT D'ANNIBAL.

J'ai soumis les épreuves de ma critique du *Chant des Cantabres* et du *Chant d'Altabiçar*, à un ami très versé dans la langue et la littérature euskariennes. Il m'a prié d'ajouter à la critique de ces pièces apocryphes celle du *Chant d'Annibal*, qui n'a pas fait autant de bruit que les deux autres, mais qui a pourtant séduit un certain nombre d'érudits. Va donc pour le *Chant d'Annibal*, dont l'examen n'allongera mon travail que de quelques pages.

Il a été pour la première fois question de cette pièce dans l'*Ariel*, journal de Bayonne, numéro du 5 janvier 1845. L'auteur de l'article est feu Augustin Chaho, dont les nombreux écrits sur les Basques fourmillent d'erreurs et de mensonges à toutes les pages. A propos du couplet que je reproduis exactement ci-dessous (1), malgré son orthographe défectueuse, Chaho forge un conte à dormir debout sur l'expédition des Cantabres en Italie à la suite d'Annibal. Néanmoins, on voit assez qu'il ne s'agit encore que d'une fiction à laquelle l'auteur a voulu donner les couleurs de la vérité, en supposant l'existence d'un chant basque sur les conquêtes du général carthaginois. Mais patience, et sans sortir de cette même année 1845, nous allons voir comment ce conte va recevoir de M. Mary-Lafon un brevet d'authenticité.

« Voici maintenant, dit-il (2), un chant ibérien, qui, tout en fournissant un sujet de comparaison entre la littérature des deux

(1) Tchori khantazale eïgerra,
Noun othe hiz khantatzen?
Hire botzic aspaldian
Nic eztiat entzuten,
Ez orenic, ez mementic
Nic eztiat igaraïten
Noun ehitzaitan orhitzen.

(2) MARY-LAFON, *Hist. du midi de la France*, t. I, p. 85-86. Paris, MDCCCXLV.

races (gauloise et ibérienne), nous reporte à l'un des événements les plus profondément gravés dans la mémoire des peuples. »

« I. Oiseau, chantre délicieux du pays, où fais-tu entendre à présent ton ramage? Depuis longtemps, je prête en vain l'oreille à ta voix mélodieuse; il n'est point d'heure dans ma vie où tu ne sois présent à ma pensée. »

« II. Un soir, il passa au pied de nos montagnes, l'étranger africain, avec une foule de soldats étrangers, et il dit à nos vieillards : « que nous, leurs enfants, nous étions braves (comme cela est vrai), et qu'il ne venait pas contre nous, mais contre les Romains, nos ennemis. »

« III. Et alors, les jeunes lui répondirent : « Annibal, si tu dis vrai, nous marcherons devant toi, et nous nous mêlerons à tes soldats étrangers. Les Romains ont voulu soulever les Gaules contre nous, et ils n'ont pas réussi : nous te suivrons au bout du monde. »

« IV. Et nous sommes partis pendant que les femmes dormaient tranquillement, sans réveiller les petits enfants qui dormaient sur leur sein; et les chiens, qui pensaient que, suivant la coutume, nous reviendrions avec le jour, n'ont pas aboyé. »

« V. Et bien des jours, bien des nuits ont passé, et nous ne sommes pas revenus. Courageux Cantabres, au jarret souple, au pied léger, nous avons suivi l'étranger africain, nous avons traversé les Gaules comme un trait, nous avons franchi le Rhône plus furieux que l'Adour, les Alpes plus droites que les Pyrénées. »

« VI. Et, partout vainqueurs, nous sommes descendus dans la belle Italie, où il y a des campagnes fertiles, des villes dorées et des femmes belles. Mais tout cela ne vaut pas nos montagnes, nos mères, nos sœurs et nos bien-aimées. »

« VII. Ils disent que dans un mois nous entrerons dans la capitale des Romains(!!!), et que nous y amasserons de l'or à pleins casques (1). Moi je leur réponds : « Je ne veux pas; c'est assez; j'aime mieux revenir dans mes montagnes et revoir celle qui possède mon cœur. Le pays est loin d'ici, et il y a longtemps ! »

« VIII. Oiseau, joli chanteur, chante doucement ! Je suis le plus malheureux qui soit au monde. J'ai quitté la montagne sans faire nos adieux, et je m'abreuve de larmes. »

(1) Les Basques ne pouvaient *amasser l'or à pleins casques*, par la raison décisive qu'ils n'en portaient pas.

Nec Cerretani, quondam Tyrinthia castra
Aut Vasco insuetus galeæ, ferre arma morati.
SIL. ITALIC. *Punic.* L. II.

Cantaber et galeæ contempto tegmine Vasco.
Id. Ibid. L. X.

Le premier couplet de cette rapsodie, renvoie à une note que je reproduis exactement.

Chori cantatzate eigena
Non othe hiz çantatzen?
Aspaldian hire botzic
Nic er diat ent zuten.
Ez orenic ez merentic
Ez diat igaraiten
Non chizaitan.
.....

Le dernier couplet renvoie à une autre note, que je copie avec la même fidélité.

Chori, cantari cigerra,
Canta eçac ez lite;
Malerousic mundiala
Ez tu sorthu ni baiçi.
Adioni erran gabe.
Phartitu niz hirriti
Nigarrez arinis bethi.

Par ces deux citations, M. Mary-Lafon semble vouloir se borner à traduire ces couplets, initial et final, d'une poésie qu'il est censé posséder tout entière, car il ajoute aussitôt :

« Le texte, dont nous ne donnons que le premier et le dernier couplet, a été copié, le 7 octobre 1821, dans la bibliothèque du couvent des capucins de Fontarabie. La tradition en a conservé les principaux passages qu'on chante dans les montagnes. (*Extrait d'une Histoire inédite des établissements des Basques sur les deux versants des Pyrénées*). »

Dans son *Histoire primitive des Euskariens-Basques* (p. 17-19), publiée en 1847, Augustin Chaho donne, avec certaines différences d'orthographe, et même de texte, les mêmes couplets que M. Mary-Lafon. Entre ces deux couplets, il intercale une prétendue traduction française que je ne crois pas devoir reproduire. Cette traduction présente, avec celle de M. Mary-Lafon, des différences notables, et Chaho ajoute dans une note : « Les

critiques attribuent le chant d'Annibal à quelque poète du XVIIe siècle. A vrai dire, pour notre part, nous ne connaissons en texte, de cette improvisation, que deux couplets; nous avons cité le premier, voici le dernier : »

« Tchori khantazale eïgerra
Khanta ezac eztiki;
Mundu hountan malerousic
Eztuc sorthu ni baïzi.
Maiteñobat ukhen eta
Phartitu nintçan herriti.
Nigarrez ari niz bethi. »

Comment Chaho, qui, dans l'*Ariel* du 5 janvier 1845, présentait le premier le *Chant d'Annibal* comme une fiction, a-t-il pu croire à son authenticité en 1847? Comment s'y est-il pris, lui qui confesse ne connaître *en texte* que le premier et le dernier couplet du poème, pour donner de tous les autres une traduction qui diffère si notablement de celle de M. Mary-Lafon? C'est un problème dont j'abandonne la solution à la sagacité du lecteur; mais M. Mary-Lafon aurait dû nous faire connaître le nom de l'auteur de cette *Histoire inédite des établissements des Basques*, qu'on est tenté de lui attribuer. Il aurait dû surtout, après l'article de l'*Ariel*, s'attacher à dissiper de légitimes défiances, par la publication intégrale d'un texte qu'il est encore temps de soumettre à l'examen des critiques. Quant à dire que ce texte aurait été copié, le 7 octobre 1821, dans la bibliothèque du couvent des capucins de Fontarabie, c'est ce que M. Mary-Lafon ne persuadera jamais à personne. Les deux couplets qu'il donne, après les avoir préalablement estropiés, sont en souletin, qui est un dialecte cis-pyrénéen, et ils seraient en guipuzcoan si on les avait copiés à Fontarabie. M. Mary-Lafon n'a pu lui-même faire cette copie le 7 octobre 1821. Il est né, si j'en crois Vapereau, le 26 mai 1812, et je ne puis admettre que sa précocité soit allée jusqu'à exécuter un pareil travail, à l'âge de neuf ans quatre mois et onze jours.

M. Mary-Lafon n'a pu entreprendre aucune traduction totale ou partielle du *Chant d'Annibal*, parce qu'il ne sait pas le basque,

ce que je vais démontrer à suffisance, et même en sacrifiant la moitié de mes raisons.

Si M. Mary-Lafon avait su le basque, il n'aurait pas écrit, dans dans le premier vers du premier et dernier couplet, *eigena* et *cigerra*. Ces mots ne signifient rien : il aurait fallu *eïgerra* ou mieux *ejerra* (charmant). Il n'aurait pas écrit non plus (couplet I, v. 4) : ni *nic er diat*, ni *merentic* (dernier couplet, v. 5), mais *nic ez diat* et *mementic* (moment). *Chitzaian* ne veut rien dire : il aurait fallu *ehitzaitan*. Il en est de même de *ez lite* (dernier couplet, v. 2), et il aurait fallu mettre *eztiki* : chante doucement, *canta ezac eztiki*. *Ez tu* n'a aucun sens, et il était facile de le remplacer par *eztuc*, et mieux par *ez duc*.

La traduction est à la hauteur de la grammaire et de l'orthographe, que je suis forcé de rétablir. Voyez plutôt : *chori*, *cantatçale ejerra*, oiseau, chanteur charmant. M. Mary-Lafon dit : « Oiseau, chantre délicieux du pays. » Le *pays* est là de trop. *Nun othe hiz cantatçen*, où peux-tu être chantant? M. Mary-Lafon trouve plus élégant et plus exact : « Où fais-tu entendre à présent ton ramage? » *Aspaldian hire botçic, nic ez diat entçuten*. Mot à mot : Depuis longtemps de ta voix, moi, je n'en entends plus. Cela devient : « Depuis longtemps, je prête en vain l'oreille à ta voix mélodieuse. »

Il est inutile de poursuivre. Je crois avoir démontré que l'élève Mary-Lafon ne mérite pas le prix de grammaire basque, et qu'il n'a que des droits fort contestables à un accessit en version. Je crois aussi que cet examen me dispense de mettre en lumière les nombreuses contradictions historiques des second, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième couplets français, dont personne n'a jamais vu le texte euskarien, et à les écarter comme notoirement apocryphes.

Restent le premier et le dernier couplet, qui auraient la rime et la mesure, si M. Mary-Lafon les avait écrits correctement. Mais à qui persuader que le petit poème, qui remplit ces conditions essentiellement modernes, est contemporain d'Annibal? A qui per-

suader que *cantaçale* (chanteur), *cantatçen* (chantant), *botçic* (voix), *orenic* (heure), *mementic* (moment), *mundiala* (au monde), *malerousic* (de malheureux), *adio* (adieu), *phartitu* (parti), (1) ne sont pas autant d'emprunts, plus ou moins récents, faits par le basque aux glossaires de la Gascogne et de l'Espagne?

M. Mary-Lafon dit, à la fin de sa note sur le *Chant d'Annibal*, que « la tradition en a conservé les principaux passages qu'on chante encore dans les montagnes. » Il ne s'agit que de s'entendre. Si M. Mary-Lafon veut insinuer par là qu'on chante les couplets dont il n'a pas donné le texte, mais seulement une prétendue traduction, je m'inscris contre cette proposition. Qu'il m'indique une seule paroisse, un seul hameau du Pays basque, où la poésie populaire ait conservé le souvenir d'Annibal, des Romains et de l'expédition des Cantabres en Italie et je pars aussitôt pour m'en assurer, et publier le résultat de mon enquête. Puisqu'il possède le texte des six couplets intraduits, qu'il l'imprime, et qu'il livre à la critique des linguistes un document déjà si monstrueux sous le rapport historique. Je n'insiste plus sur ce point, mais je confesse très volontiers que le premier et dernier couplet, expurgés des nombreuses fautes que j'ai relevées en partie dans le texte de M. Mary-Lafon, se chantent souvent dans la Soule. La Soule est une vallée qui a son dialecte particulier, et qui touche à la vallée d'Aspe, où l'on parle béarnais. Voici le texte et la traduction (2):

Chori, cantaçale ejerra,	Oiseau, chanteur joli,
Nun othe his cantatçen?	Où peux-tu être chantant?
Aspaldian hire botcic,	Depuis longtemps de ta voix,
Nic ez diat entçuten;	Moi je n'en entends plus;
Ez orenic, ez mementic	Ni heure ni moment
Ez diat igaraiten	Je ne passe
Hi gabe gogora.	Sans t'avoir à l'esprit.
Chori, cantari ejerra,	Oiseau, chanteur joli,
Canta ez ac eztiki:	Chante plus bas.
Mundiala malerousic	Au monde de malheureux
Ez duc sorthu ni baicic.	Il n'en est point d'autre né que moi.

(1) En Basque *ph* = *p*.
(2) FRANCISQUE-MICHEL, *Le Pays Basque*, p. 312 et 313.

Erran gabe adio eni,	Sans dire aucun adieu,
Phartitu hiz herriti	Tu as quitté le pays,
Nigarrez ari niz bethi.	Depuis lors je suis toujours dans les [larmes].

Dans ce petit poème, probablement incomplet, un amant pleure l'absence de sa maîtresse, et il appelle un oiseau qui d'abord semble avoir disparu avec elle. Cette donnée n'est pas rare dans la poésie populaire du Sud-Ouest.

Chante rossignol, chante,
Dondaine,
Tu as ton cœur en gai
Dondé.

Le mien est en tristesse
Dondaine,
Ma mie m'a quitté
Dondé.

Rossignol prend sa volée
La la deran la,
Au palais du roi s'en va.

— Votre ami vous envoie dire
Lan la deran la,
Que vous ne l'oubliiez pas.

Nous partons, adieu nos belles,
N'oubliez pas vos amants:
Vous aurez de nos nouvelles
Par les rossignols chantants.

Ce thème a été traité, avec bien d'autres, au XVIIIe siècle, par un lettré, le chevalier Despourrins, dont les poésies béarnaises se sont rapidement vulgarisées dans le pays à l'égal de la poésie populaire.

Roussignoulet que cantes
Sus la branque pausat,
Que't platz e que't encantes
Aupres de ta mieytat.

E you ple de tristesse,
Lou co tout enclabat,
En quittan ma mestresse,
Parti desesperat (1).

Notez que le chevalier Despourrins composait ses poésies à Accous, dans la vallée d'Aspe. J'ai déjà dit qu'on parle béarnais dans cette vallée, et qu'elle est contiguë à la Soule, où commence l'idiome basque, et où se chantent précisément les deux couplets en question. Ces couplets ne sont évidemment qu'une paraphrase de ceux de Despourrins, et les équivalents basques de *ni heure ni moment, le plus malheureux du monde, sans me dire aucun adieu*, sentent assez leur XVIIIe siècle.

Voilà, quoique puisse dire ou insinuer M. Mary-Lafon, les seuls passages *conservés* par ce qu'il lui plaît d'appeler *la tradition*. Encore, si l'on compare les deux derniers vers du second couplet chanté dans la Soule à ceux de Chaho et de M. Mary-Lafon, est-il facile de remarquer qu'ils ont subi le remaniement exigé par la mystification projetée. *Tu as quitté le pays, et depuis lors je suis toujours dans les larmes* n'était pas en situation. Il a fallu le modifier et mettre :

Phartitu nitçan herriti,
Nigarrez ari niz bethi.

J'ai quitté le pays, et depuis lors je suis toujours dans les larmes.

Je m'arrête, et je crois avoir suffisamment prouvé que le *Chant d'Annibal* est apocryphe et de fabrication très récente, qu'en dehors du premier et dernier couplets, il n'existe pas de textes basques sur lesquels les traducteurs aient pu s'exercer, qu'on a tiré parti de ces deux couplets pour rendre la mystification plus acceptable, et faire croire que l'intervalle est comblé par un texte original qui n'a jamais existé.

J.-F. BLADÉ.

(1) *Chansons et airs populaires du Béarn recueillis par* Frédéric RIVARÈS, p. 49. Je rectifie l'orthographe. Les poésies de Despourrins ont longtemps été conservées par la seule tradition ; c'est M. Rivarès qui les a le premier recueillies et publiées.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 97, ligne 7, *Altabisçar*. On dit et on écrit plus souvent *Altabiscar* ou *Altobiscar;* mais ayant adopté, dès le début, *Altabisçar*, qui n'est ni défectueux ni inusité, j'ai cru devoir maintenir cette orthographe jusqu'à la fin de ma dissertation.

Page 103. Depuis l'impression de ma brochure, j'ai trouvé dans les *Antiguedades del Reyno de Navarra* du P. de MORET, p. 97, une nouvelle preuve historique de l'existence du Basque au-delà des Pyrénées. C'est un acte rédigé en l'année de l'incarnation 1167, et tiré des archives de l'église de Pampelune. « Defensores supradictarum baccarum erunt Rex, et Episcopus, et ipse comes vel successores ejus. Est autem inter Ortiz Lehoarriz, et Aceari Umea, quod Ortiz Lehoarriz faciet, ut lingua Navarrorum dicitur, Una Maizter: et Aceari Umea faciet Buruzagui, quem voluerit. » En Basque un *Maizter* est un chef de bergers (*mayoral de pastores*), et un *Buruzagui* est un chef de cultivateurs (*mayoral de peones*).

Page 161, note 2, vers 4, au lieu de : *En un caballo corredor.*
lire : *En un caballo corredor!*

LE GÉNÉRAL CASSAIGNOLLES.

(Suite) (1).

Je ne crois pas me tromper en rapportant à cette action la lettre suivante (2), écrite quatre ans après à Joseph Cassaignolles par un de ses meilleurs amis, officier distingué qui unissait aux plus belles qualités militaires le goût des études historiques et qui a rendu de grands services à l'archéologie africaine (3) :

Batna, le 21 avril 1847.

Mon excellent ami,

.... Je vous annonce avec plaisir que j'ai parcouru avec ma colonne les lieux qui ont été les témoins de votre glorieux combat; que j'ai fait élever au point où vous avez enterré vos cadavres un monument de 10 mètres de base sur 6 m. de hauteur en pierres sèches, et que sur le plateau, à côté de ce petit monument, j'ai fait creuser dans le sol une croix de 20 m. de long sur 8 et enfoncée de 1 m. Cette croix, ainsi tracée à terre, a été remplie de petits cailloux pris dans la rivière, et elle fait un merveilleux effet. (*Suit un double croquis de la projection horizontale et verticale*)... Au pied de la croix sera placée une pierre

(1) Voir, plus haut, p. 249.

(2) Depuis que ceci est imprimé, j'ai acquis la certitude de ne m'être pas trompé sur ce point. Voici un ordre du jour trouvé parmi les papiers du général Cassaignolles :

« *Colonne expéditionnaire du Hodna.*— La colonne va ériger un monument pour perpétuer dans ce pays le souvenir de l'admirable combat livré le 19 juin 1845 par le commandant Cassaignolles, à la tête de 150 spahis. Tous les corps conduits par leurs officiers y travailleront.

» Le soir, il sera distribué une ration d'eau-de-vie à titre de gratification à tous les travailleurs.

» Bivac de l'Oued-Magra, le 6 avril 1849.

» *Le Colonel commandant la colonne,*

» Signé : CARBUCCIA, » etc.

(3) L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance publique annuelle, du 22 août 1851, décerna la première médaille du concours des antiquités de la France à M. le colonel Carbuccia, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Archéologie de la subdivision de Batna*, accompagné de dix cahiers de dessins, cartes et plans.

de taille élevée sur une colonne et où sera relatée votre affaire.

.... Adieu, mon bon ami, mon cher Cassaignolles; vous savez que je suis et que je serai toujours

Tout à vous de cœur,
CARBUCCIA.

J'avoue que tout me charme ici : la franchise de ces amitiés fraternelles que la vie des camps semble avoir le privilége de faire naître et d'entretenir ; le respect de l'homme et le culte de la mort, mille fois plus profonds et plus solennels dans la double austérité de la guerre et du désert; et surtout cette image divine de la croix, protégeant les restes de soldats obscurs morts loin de leur famille et de leur clocher pour la cause de la France et de la civilisation chrétienne.

La lettre qu'on vient de lire est une de celles qui portaient fréquemment au colonel Cassaignolles passé en France les souvenirs toujours chers de l'Algérie. Lieutenant-colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, le 8 octobre 1846, il avait eu bonne part à la rude expédition du général Marey-Monge dans le Tell en 1848; et le 21 juillet de cette année, après des événements qui changèrent tant de choses en France et en Afrique, mais qui, en favorisant un instant la fortune de notre compatriote, ne montrèrent que mieux la noblesse de son caractère, il avait été nommé colonel du 3e chasseurs. Parmi les lettres qu'il reçut alors, je me reprocherais de ne pas en citer une où l'amitié sincère et l'admiration légitime parlent un trop noble langage pour n'être point reconnues de tous :

Mon cher Cassaignolles,

Je viens vous embrasser et vous porter mes félicitations de tout mon cœur. Vive la République, tant qu'elle ne mettra de nouvelles épées que dans de vaillantes et loyales mains comme les vôtres ! Au plaisir que j'éprouve de vous voir nommé se mêle un regret; c'est que je n'aurai plus la chance, que je croyais prochaine, de vous embrasser réellement et de me dédommager de tout le temps si long qui nous a séparés. Car vous rentrez en France et vous quittez à votre tour notre vieille conquête qui semble destinée à ne pouvoir garder aucun de ses

enfants de prédilection. Je comprends bien au reste qu'on vous appelle là-bas; ils ont besoin d'être compris par les chefs de troupes et ils veulent s'assurer les meilleurs. Allez donc, mon cher ami, où le choix de nos généraux et le sort vous appellent; soyez heureux : la fortune ne vous réservera jamais un plus bel avenir que celui que rêve de bon cœur pour vous votre vieil ami

BOSQUET.

5 août, d'Orléansville.

La promotion du jeune colonel n'étonna personne dans l'armée. Elle avait pourtant souffert quelques retards, parce qu'on aurait d'abord voulu laisser Cassaignolles en Afrique, où les cadres étaient complets. Mais la guerre semblait devoir changer de continent, et il fallait à nos régiments de France des chefs à la fois jeunes et expérimentés. En présence d'éventualités si favorables, malgré le regret de l'Algérie, c'était une double fête de revoir la France. De ce côté se tournaient les pensées et les vœux des officiers d'avenir de l'armée d'occupation. La prise de notre redoutable adversaire avait à peu près pacifié notre belle colonie, qui semblait désormais un champ ouvert aux administrateurs plutôt qu'aux hommes de guerre. Je trouve dans une lettre de M. Charras, du commencement de cette année, les sentiments de nos africains trop heureusement rendus pour que je m'abstienne entièrement de citer :

Eh bien! Abd-el-Kader est pris! après avoir si souvent glissé dans nos doigts, l'anguille un beau matin s'y est trouvée si bien serrée qu'elle y est restée. Bonne affaire pour le pays, pour la France à qui il a coûté si cher, mauvaise pour les gens de guerre, pour les vieux légionnaires. Il faudra que les fantassins s'en consolent en cassant des pierres sur les routes, en creusant des fossés, des canaux de dessèchement, d'irrigation, etc. Cela les amusera peu sans doute pour la plupart; mais, au fond, cela vaudra mieux que d'astiquer indéfiniment leur fourniment et de blanchir à mort leur buffleterie, ces deux grandes occupations des fantassins en garnison. Quant aux cavaliers bleus et rouges, ils n'auront pas maille à partir avec le sol, avec la terre, avec le roc. A eux les bonnes garnisons, les bonnes chambres et les bons lits pendant que les autres

Ergo ægre rastris terram rimantur....

à moins qu'Abd-el-Kader si bien pris ne soit mal tenu et ne s'en vienne faire son 20 mars. Auquel cas il y aura grand bacchanal en pays colonisés et autres...

Cassaignolles eut l'avantage de rester à portée de son foyer, dans les deux garnisons de Tarbes et de Niort, dont il parlait toujours avec une chaleur de parole et d'accent qui expliquait assez l'affection universelle dont il se vit si constamment environné.

Il n'est pas facile de déterminer l'influence particulière qui amena sa promotion, d'ailleurs si justifiée par le mérite. Les deux hommes de guerre les plus en vue à cette époque s'en renvoyaient l'honneur, comme je l'apprends d'une lettre curieuse écrite de Paris, dès le 17 août, à Cassaignolles:

Mon cher colonel,

Ainsi que vous m'en avez chargé, j'ai parlé au général Cavaignac de votre gratitude, c'est-à-dire que je lui ai montré tout simplement votre bonne lettre. Le général a reçu avec plaisir ce témoignage de reconnaissance, puis il a ajouté : *Cassaignolles doit d'ailleurs son grade à lui-même*. Sur ces entrefaites est entré le général de la Moricière. Je lui ai dit ce dont il était question, et alors le général Cavaignac a dit que c'était le général de la Moricière qui vous avait nommé. Celui-ci a répondu que vous aviez été promu par son président. Enfin chacun d'eux rejetait sur son voisin le mérite de vous avoir rendu justice. J'ai voulu vous raconter ce petit détail pensant bien qu'il vous intéresserait....

S.....

S'il y a quelque chose de plus glorieux pour Joseph Cassaignolles que ces brillants suffrages, c'est la constance et la générosité de sa reconnaissance. Il n'a jamais parlé de notre héroïque Lamoricière qu'avec l'émotion d'un fils; quant au général Cavaignac, Cassaignolles répondit à sa confiance par un dévouement qui se montra plus que jamais à l'heure où la fortune était passée à un autre nom. La mort seule le délia de cet hommage d'affection et d'honneur, et un souverain qui sait apprécier les hommes, et que notre brave compatriote servit avec non moins de dévouement et d'admiration, a pu voir une fois de plus que les services

les plus sûrs ne sont pas précisément les plus affichés et les plus précoces, mais ceux qui sont purs de tout alliage d'ingratitude et d'oubli.

Loin de rapporter son succès à ses mérites, le jeune colonel, en qui la gratitude n'avait d'égale que la modestie, s'était hâté d'envoyer l'expression de ses sentiments reconnaissants à Changarnier et surtout au vieux maréchal qui lui avait ouvert la carrière. Voici les réponses de Changarnier et de Bugeaud :

Gardes nationales du département de la Seine.

Paris, le 20 août 1848.

Mon cher colonel,

Les officiers aussi distingués que vous doivent leur avancement à eux-mêmes. Je suis heureux si j'ai pu contribuer à votre nomination de colonel; elle a été connue avec grand plaisir par toute l'armée d'Afrique.

Je vous remercie de votre excellente lettre. Elle me donne une nouvelle occasion, mon cher colonel, de vous assurer de mes sentiments très distingués et très affectueux.

Le général commandant en chef,
CHANGARNIER.

La Durantie, 20 août 1848.

Mon cher colonel,

Je m'étais réjoui de votre avancement avant d'avoir reçu la lettre par laquelle vous me l'annoncez, en voulant bien m'en attribuer en partie le mérite, lorsque je n'y suis absolument pour rien, si ce n'est pour avoir contribué à vous faire monter l'échelon immédiatement inférieur. Je n'en suis pas moins flatté du sentiment qui vous a dirigé en m'écrivant, il nous honore tous les deux.

Je ne suis pas étonné que Rivet, malgré sa petite ancienneté au-dessus de la vôtre, ait vu votre avancement avec plaisir : c'est une des mille preuves qu'il a données de l'élévation de son esprit. Au reste, il voit dans votre succès le présage prochain de son avancement, et je le désire fort.

Il fallait que nous eussions frappé bien fort et bien juste, notamment dans la campagne de 45 et 46 pour que les Arabes n'aient pas saisi l'occasion de nos troubles et de l'affaiblissement de l'armée d'Afri-

que pour faire une levée de boucliers générale. Je crois que cela tient à ce qu'ils manquent de chefs assez influents pour concentrer les efforts; peut-être s'en présentera-t-il, et alors recommencera une lutte sérieuse où vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de prendre votre part de gloire.

Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes sentiments distingués et affectueux.

M^al B. D'ISLY.

Le vaillant maréchal était alors, on le sait, loin des régions du pouvoir; il y était revenu lorsque le choléra l'emporta en 1849, et alors même Cassaignolles se tenait quelque peu du côté des vaincus. Mais ses amitiés ne dépendaient ni de la fortune ni des opinions. Il pleura son vieux bienfaiteur, et reporta sur sa famille ses sentiments d'infatigable reconnaissance. J'en pourrais trouver de touchantes preuves dans plusieurs lettres de la maréchale d'Isly et de son fils, si la discrétion ne me faisait une loi de taire une foule de témoignages de ce genre.

Cassaignolles suivait du reste avec un intérêt fiévreux tous les incidents de cette année historique, où des noms qui lui étaient chers pesaient d'un si grand poids dans les affaires. Je ne veux citer de cette époque qu'une lettre adressée d'Auch à notre éminent compatriote par un homme de guerre non moins éminent, que semblaient attendre de hautes destinées brisées dans la guerre d'Italie par une mort imprévue. On était au milieu des apprêts de l'élection du 10 décembre :

Auch, le 13 novembre.

Mon cher Cassaignolles, j'ai appris par le général que vous aviez reçu comme moi un étendard envoyé de Paris et sans aucun avis préalable du ministre. Dans le premier moment de mon indignation, je voulais écrire une lettre à cheval, mais j'ai réfléchi que nous recevrons sans doute des ordres pour le jour de la fête de la Constitution, et qu'on aura voulu choisir ce jour-là pour faire rendre à nos étendards l'honneur qui leur est dû. S'il en était autrement, je me plaindrais énergiquement, et en attendant je me garde bien de répondre ou d'envoyer un reçu au garde d'artillerie qui s'est chargé de nous expédier nos étendards.

Vous êtes sans doute comme moi à regretter d'être si éloigné de Paris dans un moment aussi intéressant que celui où l'on se trouve actuellement. Je ne serais pas surpris que l'armée de Paris eût quelque chose à faire. Cavaignac et Lamoricière voient arriver l'élection de Louis Bonaparte, ce qui entraîne l'entrée au pouvoir du maréchal Bugeaud qui serait évidemment alors chef du ministère. On assure qu'ils sont décidés à tenir lors même que Louis Bonaparte serait élu, et l'on s'attend par conséquent à de graves événements.

Quoique les luttes de ce genre aient un côté pénible, il n'y a rien de pis, selon moi, que d'être en dehors de ce qui se passe, et je déplore la nullité à laquelle nous sommes condamnés. — Enfin il faut s'y résoudre et attendre le journal comme les bons bourgeois.

Que faites-vous de vos biographies, si vous en avez reçu autant que nous? Je regrette pour Cavaignac qu'il ait donné dans cette rengaîne; je crois que chaque biographie lui enlève au moins une voix.

Adieu, donnez-moi de vos nouvelles et croyez à mon sincère attachement.

J. DE COTTE.

En 1849, un ami de Cassaignolles songea à le proposer aux votes du département du Gers pour l'Assemblée législative. On lui écrivit pour avoir son assentiment; on lui présentait sa candidature comme sympathique à toute la population, on se chargeait de la patronner dans tous les cantons du département.

« Déjà l'année dernière, répondit Cassaignolles, une proposition pareille à celle que vous me faites aujourd'hui me fut adressée en Afrique. Je répondis que, sans être complètement étranger aux débats politiques, je croyais cependant ne pas en avoir assez l'habitude pour être ainsi utile à mon pays. Toujours prêt et ardent à le servir, je crois pouvoir le faire plus efficacement en restant dans ma spécialité de soldat, m'estimant heureux si je puis un jour prouver à mes généreux compatriotes tout le prix que je mets à leur estime. Je préfère encore aujourd'hui céder au même sentiment..... J'estime que chacun doit rester dans la limite des moyens que la nature lui a donnés. Soldat par tempérament, mon éducation militaire me trace mes devoirs consciencieux (1). »

(1) Lettre écrite de Tarbes, le 13 janvier 1849.

Du reste, le mouvement des affaires politiques et militaires en France et en Europe ne répondant guère à son attente, Cassaignolles ne tarda pas à désirer et à obtenir son rappel en Algérie.

III

Il est difficile que les dissentiments politiques n'amènent pas des mécomptes aux ambitions les plus légitimes; la correspondance des jeunes chefs de l'armée d'Afrique avec Cassaignolles offrent plus de traces de leurs inquiétudes que je n'en voudrais montrer. Pour lui, il attend sans doute et parfois peut-être avec quelque impatience; mais il n'est guère moins préoccupé du sort de ses camarades et de ses rivaux. A vrai dire, il y eut un point d'arrêt dans la fortune de nos Africains après 48. Cassaignolles en particulier, après avoir repris la route d'Algérie, comme colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique (10 mars 1851), ne devint général de brigade que le 28 décembre 1852 (1). Quelque rapide que puisse paraître son avancement, l'armée en

(1) Ces années ne furent pas oisives; mais les documents officiels que j'ai eus à ma disposition (en trop petit nombre il est vrai) ne signalent guère d'action importante où le colonel Cassaignolles ait eu un rôle bien dessiné. Les actes de bravoure personnelle, qui l'avaient fait remarquer si souvent dans les grades inférieurs, sont presque toujours interdits par un grand commandement. Voici pourtant un épisode raconté par le *Moniteur algérien* du 20 octobre 1851.

La tribu des Flissa avait fait défection. Le général Cuny porta son camp près de leur frontière, le 16 octobre, afin d'établir à cette place une maison de commandement nécessaire pour la sécurité de nos alliés. « Il quitta son camp au jour et en vue d'un rassemblement qui grossissait. Les cris des Kabyles ne laissaient aucun doute sur leurs intentions.... Ils se précipitèrent à notre suite. Tout à coup, deux escadrons du 1er de chasseurs, habilement dirigés par le colonel Cassaignolles, font demi-tour et s'élancent avec cette ardeur et cette impétuosité qui les caractérisent; les spahis, le goum, sous les ordres du capitaine Péchot, sont à leur hauteur. Les ruines (d'Aïn-Fassy), l'emplacement du camp, sont en un instant balayés; 50 Kabyles restent sur place, 80 autres qui avaient échappé au sabre sont tués par le bataillon de tirailleurs indigènes qui arrive au pas de course sur la trace des chasseurs. En un instant, les Kabyles disparaissent et l'on n'entend plus un coup de fusil.

La rapidité du mouvement et la promptitude du coup ont tellement saisi les Arabes que nous n'avons pas eu un seul homme tué. Trois de nos chevaux ont seuls été touchés. Cette brillante charge rappellera aux Flissa la valeur de nos armes.

jugeait d'une autre manière. Le général Pélissier lui écrivait quelques jours avant :

Lar'ouat, le 11 décembre 1852.

Mon cher Cassaignolles, et je peste de ne pouvoir vous dire mon cher général, alors qu'on vous préfère..... Mon cher et brave ami, je vous remercie de votre cordial compliment. Je vous rends accolade pour accolade, et bien appuyée, croyez-le. Je désire non moins vivement avoir à vous faire le compliment le plus selon mon cœur; car si vous êtes mon ami, vous êtes aussi depuis un an général. Si je tenais Saint-Arnaud, je risquerais un acte d'indiscipline, moi la discipline carrée. Mais attendons, on a dû en faire le 10. Et peut-être suis-je injuste dans mes déclamations.

Je vous embrasse de cœur, vieil ami.

Gal A. PÉLISSIER.

Et après avoir reçu la nouvelle de sa promotion :

Oran, le 10 janvier 1853.

Mon cher Cassaignolles, vous devez croire que j'ai été aussi heureux que vous de votre nomination. Je pestais du retard; l'événement n'a pu que combler mes vœux. Au revoir, Dieu sait où, mais au revoir. Je vous embrasse bien cordialement, mon très cher général.

Gal A. PÉLISSIER.

Les lettres suivantes, outre l'intérêt qui s'attache toujours à ces confidences intimes d'hommes de talent et de cœur, ajouteront quelques traits à la peinture de la situation.

Mon cher Cassaignolles, une bonne et cordiale poignée de main qui vous dise combien je suis heureux de votre promotion, et doublement heureux après les doutes que vous m'exprimiez tout dernièrement à Alger. Votre nomination est un coup de fortune pour la vieille armée d'Afrique et comme une trêve à des préoccupations bien naturelles aujourd'hui. Donc il y a aussi à se réjouir publiquement, et je vous achève mon compliment en vous embrassant sur les deux joues en vieux frère d'armes qui vous garde au fond du cœur ses meilleurs sentiments d'estime et de chaude amitié.

12 janvier 1852. — De Sétif.

BOSQUET.

Que devenez-vous? Votre lettre de service sera-t-elle pour la

France ou pour l'Afrique? Amitiés et bons souvenirs autour de vous à Rivet et Durrieu (1) qui vont porter votre deuil si vous vous éloignez beaucoup d'Alger.

Palais de l'Elysée, 18 décembre 1852.

Mon cher ami, de tous côtés on m'annonce votre promotion : je vous embrasse.....

..... La France est lancée dans les airs, mon bon ami : si elle tombe, elle se cassera le cou; et vous et moi et tous les hommes de cœur nous nous ferons tuer pour la relever, sans distinction d'opinion... Ralliez-vous donc, faites comme nous. C'EST L'EMPEREUR QUI A VOULU VOUS NOMMER.....

Le reste à Paris : venez-y; nous referons notre vie à deux jusqu'à ce que vous soyez casé, et nous crierons encore ensemble : Vive la France !

G. CARBUCCIA.

Paris, 1er février 1853.

Mon cher général, j'ai appris avec une très vive satisfaction votre nomination au grade d'officier général. C'est une juste récompense de votre dévouement aux intérêts de l'armée, et en particulier des services que vous avez rendus en Algérie.

Je crois que votre désir de rester dans cette contrée est très bien entendu, et je ne mets pas en doute qu'il ne soit pris en considération. Vous trouverez ainsi le moyen d'ajouter de nouveaux titres à l'estime et aux sympathies publiques. L'expérience que vous ne pouvez manquer d'acquérir dans l'exercice de fonctions élevées vous préparera à des éventualités qu'il est permis de prévoir; et si l'Europe devient encore un théâtre de guerre, cette expérience y trouvera un utile emploi.

Quant à moi, mon cher général, je suis selon toute apparence arrivé au terme de ma carrière; mais s'il m'était réservé de prendre encore les armes pour la défense de mon pays, vous seriez un des compagnons d'armes dont je réclamerais le concours avec le plus d'empressement et de confiance.

Quoi qu'il puisse arriver, au surplus, votre amitié me sera toujours très chère; je vous prie d'en agréer l'assurance et de croire à la constance de mes dévoués sentiments.

OUDINOT, duc de Reggio.

(1) Un des plus intimes amis du général Cassaignolles, neveu du général Durrieu, des Landes.

Biskra, le 16 janvier 1853.

Mon cher Cassaignolles, vous êtes un bon ami, et j'éprouve plus de joie de votre nomination que de la mienne. En vous faisant général, on répare un oubli; je suis l'objet d'une faveur en recevant la croix de commandeur.....

Vous restez en Algérie : tant mieux ! elle a besoin d'hommes comme vous, et si j'en juge par mes sentiments, vous ne devez pas désirer un emploi en France, où le devoir me semble moins facile que sur cette terre d'Afrique, à laquelle on peut se donner tout entier.....

Vous allez donc quitter vos ombrages de Mustapha, votre villa mauresque! Je n'oublierai jamais que, près de vous, j'y ai trouvé la paix du cœur, loin des déchirements de notre pays. Ces quelques mois me restent au cœur, et dans ma solitude de Batna je me prends à penser souvent à cet heureux temps, un des plus calmes de ma vie...

D.....

Cassaignolles devait quitter, en effet, la villa algérienne où il s'était fort agréablement installé et où tant d'amis avaient goûté le charme très apprécié de sa société. Il était appelé au commandement de la subdivision de Milianah, où l'attendaient des travaux fort nombreux et fort assujétissants. Il s'y dévoua tout entier, montrant pour l'organisation coloniale une aptitude et un zèle non moins remarquables que ses qualités militaires. La route de Milianah à Alger, aussi nécessaire pour la prospérité du pays que pour les intérêts du gouvernement, était inachevée; il en activa les travaux avec une vigueur nouvelle. L'amélioration de la race chevaline, une des principales préoccupations des gouverneurs de l'Algérie, trouva chez lui un promoteur intelligent et infatigable : inspections, encouragements, demandes de récompenses ou d'indemnités, correspondances, missions pour achats de beaux étalons, il employa tous les moyens pour favoriser et développer dans sa circonscription l'élevage du cheval, et le succès répondit à ses efforts. Ses rapports avec les chefs arabes furent pleins de prudence et d'aménité ; il les rattacha de plus en plus à notre cause par ses bons services, et il obtint d'eux à plusieurs reprises les témoignages les plus touchants de dévouement et de gratitude. Sa

correspondance épistolaire avec le général Randon, gouverneur général de l'Algérie, était des plus suivies, et de part et d'autre animée par de vifs sentiments de confiance et d'affection. Madame Randon, qui honorait J. Cassaignolles d'une très particulière estime, n'omettait, de son côté, aucune occasion de lui en adresser l'expression, et je ne saurais dire avec quelle vivacité de reconnaissance y répondait l'excellent général.

Le plus fréquent usage qu'il fit alors de son influence fut au profit des transportés ses compatriotes. Sans souci de sa réputation politique encore mal établie, il prodigua des soins vraiment fraternels et très publics à ces infortunés. Je pourrais citer de lui des notes, des rapports, des lettres écrites à plusieurs personnes en France et en Algérie pour améliorer le sort ou obtenir la grâce de plusieurs. Je sais, du reste, que nos exilés n'ont pas manqué une occasion de dire les bontés du général Cassaignolles à leur égard, et j'en appelle à leur témoignage en toute confiance. Mais ce serait méconnaître son généreux désintéressement et altérer profondément la vérité des faits que de voir dans ces actes d'humanité une adhésion quelconque à des principes fort opposés aux siens.

Malgré les résultats heureux et applaudis de son administration, il ne resta pas longtemps à ce poste. Sa santé altérée, le désir de consacrer plus de temps à sa mère, enfin quelques autres motifs qui m'échappent, mais qui eurent l'approbation de ses meilleurs amis, du général Pélissier par exemple, le portèrent à demander sa mise en disponibilité. Il l'obtint le 5 octobre 1853, et, s'arrachant à ses amitiés d'Afrique, vint passer à Vic-Fezensac la fin de l'année. L'ami très distingué dont je viens de citer une lettre lui écrivait à ce sujet : « Tout en vous approuvant beaucoup d'avoir pensé à votre mère, je ne puis cependant m'empêcher de regretter votre éloignement de l'Afrique. Outre l'utilité pour ce pays de posséder des hommes comme vous, il me semble que l'on y respire plus à l'aise. Enfin, que votre volonté soit faite ! Mais que les doux loisirs du Midi ne vous laissent pas oublier ceux qui

vous aiment ici... Si la guerre éclate, et qui peut en dire la fin? on vous arrachera à votre repos, et l'on vous donnera le commandement d'une brigade de cavalerie. Je le souhaite pour elle et pour vous (1). »

Tel était le langage de tous les militaires qui connaissaient Cassaignolles. L'événement ne tarda pas à leur donner raison.

IV

Le général Cassaignolles rentra en activité le 1er janvier 1854 et reçut le commandement de la subdivision de l'Oise; moins de deux mois après (25 février), il était désigné pour prendre part à la guerre de Crimée. Dans cette campagne, il commanda successivement trois brigades de cavalerie, sans prendre jamais une part active aux opérations militaires, sans même paraître sur le théâtre de la guerre. Il fut condamné à recevoir dans son paisible séjour d'Andrinople et de Constantinople les détails du long siége de Sébastopol, dont son éminent ami, le général Morris, lui envoyait un journal à peu près suivi.

Une peine plus vive encore que cette inaction forcée, c'était la perte de plus d'un compagnon de ses campagnes d'Afrique, de plus d'un ami de cœur dont il ne lui fut pas permis de fermer les yeux. Aucun ne lui coûta plus de regrets que son excellent camarade Rivet, tué au siége de Sébastopol le 8 septembre 1855. Rivet avait été le plus intime confident de Cassaignolles; si notre compatriote eut quelques autres amis aussi chauds, il me semble qu'il n'avait été avec aucun en aussi entière communauté d'idées et d'affections. Il l'avait toujours suivi dans la carrière, dirigé et soutenu de ses conseils et de ses encouragements, relevé par ses lettres rudement amicales aux heures de trouble et de mélancolie. « Rassurez-vous, lui répondait en janvier 1849 Rivet, nommé colonel du 8e de hussards, je n'ai pas eu la moindre pensée d'hé-

(1) Lettre du 14 octobre 1853.

sitation... Je suis de l'armée des Alpes, et sous les ordres de mon illustre maréchal, c'est trop de bonheur à la fois. Je ne me dissimule pas toute l'étendue, toute la difficulté des nouveaux devoirs que je vais avoir à remplir; j'y mettrai toute mon énergie, toute l'activité, tout le feu sacré que vous me connaissez; je confierai le reste à la garde de Dieu. Votre lettre m'a été au cœur, vous m'avez donné une preuve touchante d'affection et de dévouement. Ecrivez-moi encore et souvent. Vos lettres ranimeraient mon courage, si je venais à en manquer. »

Un boulet russe brisa ces liens si chers; non moins affligé de cette perte, le général *** écrivait peu après à Cassaignolles :

.... Vous saviez de quels vifs regrets j'accompagnerais la mémoire de ce brave général Rivet, et vous avez cru avec raison qu'un témoignage de sympathie m'arrivant de vous dans ce moment me serait particulièrement agréable à recevoir. J'avais pour Rivet cette amitié que tous ceux qui l'ont connu lui ont portée, et je ne puis m'empêcher parfois de regretter de lui en avoir donné une preuve si franche et si désintéressée lorsque, pendant mon dernier voyage à Paris, j'ai, pour seconder ses désirs, fait les démarches les plus actives jusqu'auprès de l'Empereur pour lui faire avoir une destination à l'armée d'Orient. Je faisais abnégation de mes propres convenances et de mes sentiments personnels en me privant de ses services, mais je ne voulais pas que ces considérations pesassent dans sa destinée... Quelque glorieuse qu'ait été sa mort, je n'ai pu que la déplorer bien amèrement. Si un deuil public pouvait diminuer un pareil chagrin, le nôtre aurait éprouvé cet adoucissement; car il n'est pas possible d'avoir laissé de meilleurs, de plus tendres souvenirs, que ce bon général. Hélas! il n'a pas été le seul de nos amis qui ait trouvé une honorable mort sous ces murs de Sébastopol, et la nomenclature de ceux que nous avons perdus est lamentable. Puissions-nous désormais applaudir à vos succès, à vos victoires, sans avoir tant de larmes à verser!...

On ne me reprochera pas d'avoir fait cette place à un des meilleurs amis de Cassaignolles dans sa biographie : il me semble d'ailleurs qu'une part lui revient des éloges décernés à un homme qui lui fut si attaché. Et puis ces confidences, parties de si bon lieu, ne font-elles pas aimer à la fois l'ami perdu et les

amis qui survivent ? Le même illustre général écrivait le 20 avril 1856 à notre compatriote :

Il me tarde de voir rentrer cette vaillante armée de Crimée, qui n'a rien de mieux à faire que de revenir en France et en Afrique du moment qu'elle n'a plus d'ennemi à combattre dans la Chersonèse. Je serai heureux de revoir nos régiments africains pur sang, et nous leur ferons le plus chaleureux accueil. Je ne puis former le vœu de vous recevoir à leur tête, parce que je pense que vous préférez rentrer en France par les mêmes raisons qui vous y ont appelé quand vous commandiez à Milianah : c'est un vif regret pour moi et que ne combat qu'imparfaitement l'intérêt si vif que je vous porte.

Peu de temps avant de retourner en France (19 avril 1856), Cassaignolles avait reçu le commandement de la 3e brigade de cavalerie de la garde impériale, chasseurs et guides. Il passa dans le calme d'un séjour charmant, à Fontainebleau, les années de paix qui précédèrent la campagne d'Italie. Dès le début de cette guerre il fut désigné pour l'expédition avec sa brigade. Il serait difficile autant qu'ennuyeux de le suivre dans toutes les péripéties de ce grand drame militaire. Mais il est deux actions, les plus considérables de la campagne, Magenta et Solférino, où il eut l'honneur de se distinguer par des mouvements importants. Il suffira d'en donner une idée d'après les documents les plus sûrs.

La journée du 4 juin 1859 commença, comme on le sait, par un mouvement des grenadiers de la garde qui étaient sortis de leur campement dès 8 heures du matin pour marcher sur San Martino; la brigade Cler les suivit à 10 heures, accompagnée de deux escadrons des chasseurs de la garde commandés par le général Cassaignolles. Quand ces derniers arrivèrent, vers 11 heures, sur San Martino, l'artillerie avait déjà joué de part et d'autre; mais les généraux Mellinet et Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qui les suivirent de près, firent cesser le feu. On attendit ensuite, jusqu'à près de deux heures, qu'une canonnade annonçât l'approche de Mac-Mahon pour engager sérieusement l'attaque. Elle fut rude et brillante, malgré les inquiétudes que laissaient à

l'Empereur et aux généraux qui l'entouraient l'éparpillement des forces sur un trop vaste espace et l'absence de toutes nouvelles des divisions Canrobert et Niel. A 2 heures et demie, Ponte Nuovo di Magenta était emporté, et les grenadiers et les zouaves de la garde marchaient sur Magenta, quand éclata la contre-attaque des Autrichiens. Un combat partiel s'organisa près de Ponte Nuovo, que Giulay voulait faire reprendre pour nous empêcher d'atteindre les derrières de la position de Clam-Gallas devant Magenta.

La division Reischach, précédée de la brigade Lebzeltern, marcha sur les trois bataillons qui gardaient Ponte Nuovo et auxquels un quatrième vint se joindre à l'heure même. Lebzeltern chargea si impétueusement que les Français reculèrent vers Ponte Nuovo, sous le feu des tirailleurs ennemis, aux mains desquels ils laissèrent un canon rayé. Le général Cassaignolles, à la tête de 110 chasseurs de la garde à cheval, se jeta alors « avec un souverain mépris de la mort (1)» sur les tirailleurs autrichiens. Il ne put arrêter qu'un instant l'élan de l'ennemi; son petit détachement, après avoir beaucoup souffert, dut chercher un abri sous les maisons de la station de Ponte Nuovo, puis repasser le pont. Mais cette diversion donna aux grenadiers et aux zouaves de la garde le temps de se retrancher sur la rive orientale du canal. Il était 4 heures. Dès lors les Français postés à Ponte Nuovo purent garder la défensive.

Telle fut cette manœuvre, aussi habile qu'héroïque, qui sauva quatre bataillons français et arrêta sur un point important un commencement de déroute. On peut lire ailleurs la marche décisive de Mac-Mahon et de Niel et la prise laborieuse de Magenta qui détermina vers 8 heures du soir la retraite générale des Autrichiens.

Cassaignolles fut désigné à la suite de cette journée pour le grade de général de division qu'il ne devait obtenir qu'après Solferino. Je sais qu'il regrettait de n'avoir pas eu un pareil comman-

(1) Ce sont les expressions de la *Campagne d'Italie*, par Ruston, relation allemande très circonstanciée, dont j'ai sous les yeux des fragments de traduction inédits.

dement à cette dernière action, où il avait trouvé quelque temps autour de lui l'attaque trop lente. Il y était avec la cavalerie de la garde impériale sous les ordres du général Morris, qui fut mis vers le milieu de la journée à la disposition du général de Mac-Mahon, duc de Magenta, commandant le 2e corps. C'est vers 3 heures, quand les positions ennemies avaient été enlevées l'une après l'autre, que Cassaignolles reçut du général Morris l'ordre de faire une charge sur la cavalerie autrichienne; l'impétuosité de ce mouvement repoussa la colonne ennemie qui menaçait de tourner la droite de la cavalerie de la garde (1).

Un de nos généraux les plus distingués, qui prit une part fort brillante à la campagne d'Italie, écrivait à notre compatriote entre les deux batailles un billet que je veux citer comme une preuve charmante de la modestie de ce dernier :

Milan, le 8 juin 1859.

Mon cher Cassaignolles, ce matin je ne connaissais pas les détails de l'engagement des chasseurs de la garde à Magenta. Vous m'aviez laissé ignorer la part que vous y aviez prise; mais le commandant de M*** que j'ai rencontré, m'a dit que le général Cassaignolles avait été *admirable*. Je n'en suis pas étonné le moins du monde, mais j'en suis fort heureux. Je vous envoie mon compliment, et j'attends avec plus d'impatience que jamais votre promotion.

Amitié dévouée.

D.....

C'est le même général, déjà cité plus haut, et dont la discrétion m'engage, bien malgré mon cœur, à taire le nom, qui écrivait à son ami peu avant la guerre d'Italie :

Batna, le 11 mars 1859.

Mon cher Cassaignolles, j'ai eu grand plaisir à recevoir votre lettre; elle me vient d'un bon ami, d'un cœur chaud, d'un officier que j'ai toujours considéré comme le premier de notre arme.

Je ne sais pas ce que l'on veut faire de moi, mais je vous le dis du fond du cœur, si par hasard je dois être nommé général de division,

(1) Rapport du maréchal commandant en chef le 2e corps. 26 juin.

ma joie ne sera complète qu'à la condition que vous serez de la même promotion ; depuis longtemps votre mérite vous désignait pour ce grade..... Combien je désire presser votre main loyale et causer avec vous des ombrages de Mustapha!

Batna, le 24 mars 1859.

Mon excellent ami, je suis triste et joyeux : triste d'être nommé avant vous à un grade que vous méritez bien mieux que moi ; joyeux de votre tendre et constante affection.....

Je plaindrais quiconque pourrait voir sans attendrissement et sans admiration cette expression éloquente d'un noble et tendre cœur. On conviendra qu'elle ne témoigne guère moins en faveur de l'homme qui excite de telles sympathies, et l'on ne s'étonnera pas que l'armée tout entière ait accueilli avec la faveur la plus marquée sa nomination au grade de général de division, le 27 juin 1859.

V

De 1859 à 1863, le général Cassaignolles commanda la division de Toulouse. C'est dans ces années que ses plus vieux amis ont pu jouir avec quelque suite de son voisinage et apprécier de plus en plus son noble caractère. Accessible et affable surtout aux militaires, il resta militaire lui-même et ne se répandit jamais beaucoup dans le monde. A défaut des fêtes et des réunions bruyantes qu'il n'aimait point, il trouvait ses meilleurs plaisirs dans l'intimité de ses collègues. Il se plaisait aussi à se rapprocher de la vie de famille, dont sa carrière aventureuse l'avait exclu; et il en trouvait tout le charme, relevé du double attrait d'une vieille affection et d'un rare mérite, auprès de ses parents, Mme de Villeneuve et M. de Bréthous. Il leur rendait bien l'affection dont il était l'objet, et la salutaire influence de ce calme et pur milieu ajoutait encore à ce qu'il y avait d'affectueux et d'élevé dans son âme. Les pauvres apprirent de jour en jour davantage le chemin de son hôtel, et je sais que ses serviteurs s'étonnaient des

abondantes générosités qu'il renouvelait plusieurs fois dans la semaine. Lui-même reprit le chemin un peu oublié de l'église, et, pendant tout son séjour à Toulouse, ne manqua jamais d'assister le dimanche à la messe, sans compter les cérémonies du soir où il se rendait souvent, sans cachotterie comme sans ostentation. Quelque orageuse qu'eût été sa vie, le souffle désolant de l'impiété n'avait pas atteint son âme franche et généreuse. Au moment de la guerre d'Orient, il se faisait recommander aux prières d'un ecclésiastique que je pourrais nommer. Mme de Villeneuve l'avait suivi avec une sollicitude toute chrétienne dans sa périlleuse carrière. Quelques jours avant Magenta, elle lui avait écrit de mettre toute sa confiance en Dieu; elle lui avait remis une chaîne bénite et une relique de saint François Xavier, en grande vénération dans sa famille, et elle attribue à une visible protection du ciel le bonheur du général, épargné par plusieurs coups de feu qui passèrent tout juste entre son aide de camp et lui, quoiqu'ils se tinssent à peu près côte à côte. Enfin, plus tard encore, lorsque la santé si affaiblie de l'excellent général inspirait à sa mère des craintes trop fondées, celle-ci, toujours inquiète, sans oser le dire, de l'âme de son fils, le surprit un jour dans sa chambre, le regard fixement attaché sur une petite image encadrée : c'était son souvenir de première communion. Mme Cassaignoles, à son tour, regarda attentivement son fils et crut voir des larmes dans ses yeux: Elle sortit sans rien dire, mais son inquiétude fut dès lors soulagée; et l'on verra plus bas qu'à l'heure du deuil suprême, elle a reçu la seule consolation que puisse accueillir sur la tombe d'un fils une mère vraiment chrétienne.

L'affection profonde du général pour sa mère était un de ses traits caractéristiques. Non content de s'inquiéter sans cesse de sa santé, de répondre à ses moindres désirs, de lui ménager d'aimables surprises, il avait besoin de la faire apprécier de tous ses amis. Combien de fois Mme Cassaignolles n'a-t-elle pas reçu la visite d'officiers connus de son fils! Quels gracieux échanges

de cadeaux et de délicates attentions entre Vic-Fezensac et les plus lointaines vallées de l'Algérie ! « Je suis bien content, écrivait à Cassaignolles le bon Carbuccia, que mes dattes aient été de votre goût; j'espère bien que vous n'aurez pas oublié votre digne, votre excellente mère dans la distribution et que cela a eu lieu en mon nom; autrement, je vous préviens que je ne vous envoie plus rien ! » D'autre part, je pourrais citer les remercîments pleins d'effusion du général Randon, gouverneur général de l'Algérie, pour les beaux fruits qui lui arrivaient de Gascogne. Qu'on me pardonne ces détails familiers; je ne sais rien de plus touchant que ces douces affections dans des âmes guerrières, ce sourire humain sur de mâles visages.

Après les fragments épistolaires dont j'ai semé ces pages, je n'ai pas besoin d'insister sur la bonté qui caractérisait Cassaignolles. « Vous êtes le meilleur des amis et le meilleur cœur que je connaisse au monde, » lui écrivait un de ses camarades, et c'était l'appréciation de tous. Il s'attachait sans arrière-pensée et faisait de l'intérêt de ses amis le sien propre, toujours prêt à applaudir à leurs succès, à ranimer leur confiance souvent abattue par un mécompte, à leur révéler leur propre valeur et l'avenir qui les attendait. Il avait à un rare degré ce don d'intuition, que la modestie de ses illustres amis pouvait seule méconnaître. Lisez plutôt cette lettre écrite en 1848 :

Mon cher Cassaignolles,

En vous adressant mille remercîments pour vos compliments de bon camarade, laissez-moi vous dire que ma promotion m'a laissé au cœur un sentiment de tristesse que vous devez comprendre. Tout cela est allé trop vite et par trop exceptionnellement. L'imagination et l'amitié du général de la Moricière l'ont aveuglé, et je suis fort loin d'être de son avis. Il fallait attendre et surtout me donner compagnie le jour où l'on aurait jugé que le tour était venu. Cela eût été juste d'abord et ensuite prodigieusement facile. Je ne me consolerais pas de tout ceci, si j'avais dû y perdre l'affection d'un seul de mes vieux camarades. Heureusement ils me connaissent assez pour ne pouvoir à ce sujet avoir la moindre mauvaise pensée à mon égard.

Je suis fort loin aussi de me faire illusion; un grade ne change pas l'homme. Et je ne voudrais pas prendre charge qui me fît fléchir sous le poids.

Croyez-moi, mon cher ami, votre seconde vue vous trompe; et sans l'amitié que vous voulez bien me conserver, je croirais que vous voulez rire et faire des châteaux en Espagne.

Vous ne me dites rien de vous, du pays que vous habitez; je sais que vous êtes près de votre mère et je suis heureux du bonheur qui vous en revient. Cela me donne à penser que ces bonnes journées que vous devez passer près d'elle valent bien mieux que toutes celles qu'on prépare pompeusement avec des fers dorés qu'on met aux pieds des gens.

Adieu, mon cher ami, conservez-moi votre vieille amitié, et songez que vous êtes aujourd'hui plus heureux que vous ne le serez jamais.

A vous de cœur.

BOSQUET.

15 octobre. De Mostaganem.

LÉONCE COUTURE.

(*La fin au prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS.

COMMISSION DE CATHERINE DE MEDICIS ET DE HENRI ROI DE NAVARRE A BERTRAND DE PARDAILLAN, BARON DE LAMOTHE-GONDRIN ET AU SIEUR DE BOURROUILLAN (1).

De par la Royne mère du Roy et le Roy de Navarre.

Comme il ayt plu à Dieu donner si bonne et heureuse issue et succès à la conférence (2) qui a esté faite pour parvenir à l'entière exécution de l'édit dernier de pacification, conclu au mois de septembre 1577, entre la Royne mère du Roy notre souverain seigneur, assistée des princes et Srs de son conseil privé étants prés elle, le roy de Navarre assisté du député de monsieur le prince de Condé, d'aucuns Srs et gentilshommes de la religion pretendue reformée, des deputés de ceux de ladite religion pretendue reformée des provinces de Guyenne et Languedoc, que toutes choses sont à present resolues pour le bien de la paix. Ladite dame Royne et ledit Sr Roy de Navarre ont ensemble advisé que cependant et attendant l'arrivée des Srs commissaires ordonnés pour les dites provinces pour y executer entièrement ledit edit, à ce qui a esté arresté dans ladite conférence, à quoi ils commenceront dès les premiers jours du mois de mars prochain, il estoit necessaire de couper promptement chemin aux desordres, excès et attentats qui se commettent journellement au grand interest et mépris de l'autorité du Roy notre souverain seigneur, foules et oppressions de ses subjects. Pour cet effet ayant esté fait élection de d'aucunes personnes paisibles et affectionnées au bien des affaires et service d'icelluy Sr Roy, notre souverain seigneur, et au repos commun. Ladite dame Royne a nommé, commis et deputé de sa part le Sr de la Mothe Gondrin, chevalier de l'ordre du Roy, et le dit Sr roy de Navarre le Sr de Bourlan, auxquels ils ont donné et donnent plein pouvoir, commission et mandement specialement par ces présentes, pour sous l'autorité du Roy, notre souverain, seigneur, eux transporter et aller à Eauze (3) et au bas pays

(1) On verra que le commissaire du roi de Navarre est nommé *Bourlan* dans le texte; mais je ne crois pas me tromper en l'identifiant avec le sieur de Bourrouillan, gouverneur de Nogaro, sur lequel j'ai publié un document inédit (*Bulletin d'Auch*, t. III, p. x) et à qui Henri IV adressa plusieurs lettres éditées dans les *Archives départementales de la Gironde* (au commencement du tome II, je crois).

(2) La conférence de Nerac avait eu lieu au commencement de cette année 1579; mais les articles n'étaient pas encore arrêtés à la date de cette lettre. Ils ne le furent que le 28 fevrier, après une quantité d'incidents qui ne troublèrent point la magnificence des fêtes données par le jeune roi de Navarre à la reine-mère et à la reine Marguerite.

(3) Le roi de Navarre avait couru à la prise de cette ville, en 1576, le plus grand danger où il se soit jamais trouvé exposé. Il y avait nommé pour gouverneur l'un des quatre gentilshommes qui l'avaient aidé à se tirer de cette affaire, M. de Batz, auquel il écrivait : « Pource que je ne puis songer a ma ville d'Euse qu'il ne me souvienne de vous ni penser à vous qu'il ne me souvienne d'elle... » *Lettres de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, t. I, p. 118.

d'Armaignac. Et passant par les villes faire entendre aux conseils d'icelles ladite resolution de l'execution dudit edit de pacification prise à ladite conference et faire publier, aux ressorts de juridictions de la dite senechaussée es lieux accoutumés à faire avis et proclamations publiques, ce que dessus. Commander de par le Roy, notre souverain seigneur, à tous les subjects de vivre ensemble désormais en bonne paix, union et concorde les uns avec les autres sous l'observation de ses edits et par ce moyen faire cesser tous actes d'hostilité. Assembler devant eux les capitaines gouverneurs de villes, officiers de la justice, maires, consuls, jurats, echevins et autres qu'il appartiendra, pour entendre l'estat desdites villes et faire faire promptement ladite publication afin d'aller au devant du mal. Enjoindre de la part du Roy notre souverain seigneur et de ladite dame Royne et dudit Sr Roy de Navarre, tous gens de guerre estant aux champs, tant d'une part que de l'autre, de se retirer incontinent sans aucune foule du peuple, faire remettre le commerce libre et surtout mettre en pleine liberté tous les prisonniers, prins à l'occasion des troubles, tant d'une part que d'autre, sans exiger d'eux aucune rançon, avec inhibitions et deffenses de commettre desormais tels rançonnements, pilleries, meurtres, attentats, sur peine d'être tenus pour infracteurs de la paix et seureté publique, sans esperance d'en pouvoir à l'advenir obtenir aucune grace ou pardon ni participer au fruit de ladite conference. Commander de par le Roy notre souverain seigneur à tous les juges des lieux, prevots, visenechaux et autres officiers de justice, où ils passeront, diligemment et soigneusement informer des larcins et pilleries et autres maux qui se commetront ci-après de part ou d'autre, pour en faire promptement rigoureuse et exemplaire justice, sans aucune connivence ou dissimulation, sur peine de privation de leurs offices. Et de tout ce qui aura esté fait sur ce que dessus certifier incontinent ladite dame Royne et ledit Sr Roy de Navarre, auxquels lesdits Srs de Lamothe Gondrin et Bourlan enverront pareillement procès verbal de ce qu'ils auront fait et escriront ensemblement l'estat auquel ils trouveront toutes choses et l'ordre qu'ils y auront donné.

Fait à Nerac le 12eme jour de fevrier 1579.

CATHERINE.

HENRY.

Depuis a esté advisé et resolu que les sieurs de la Mothe Gondrin et Bourlan executeront du tout l'edit de pacification ès lieux où ils sont ordonnés. Ensemble la resolution qui a esté prinse en la conference tenue à Nerac, suivant l'instruction qui leur en a esté expediée.

Commission pour Eauze et bas-païs de l'Armaignac (1).

(1) L'original de cette pièce appartient à M. O. Martin Lamothe, de Puy-Laurens.

BIBLIOGRAPHIE.

VOYAGE EN GASCOGNE D'AGEN A AUCH, par Ed. BISCHOFF, membre de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. 1 vol. in-12 de xv et 239 p. avec deux cartes et cinq planches lith. Auch, impr. F. Foix. Se vend chez M. Icard, libr.-éd. à Auch, et dans les gares d'Agen et d'Auch. 3 francs.

Beaucoup de mes lecteurs ont déjà fait plusieurs fois ce voyage depuis que la vapeur nous permet de franchir en deux heures un espace qui demandait naguère tout un jour de fatigue. La première fois, ç'a été un enchantement continu. Siffle, char monstrueux où le génie de l'homme emprisonne et gouverne la force aveugle qu'il a dérobée à la nature, siffle et hurle dans la campagne accoutumée à tes cris et qui sourit à ta fureur. Nous, mollement étendus sur les coussins d'un wagon luxueux et commode, laissons errer nos yeux et notre âme sur le paysage sans cesse renouvelé qui s'étale à droite et à gauche. Salut, clochers vieux et neufs, ponts de brique et de fonte, métairies et châteaux, hameaux et villages, plaine immense et luxuriante de la Garonne, vallée modeste et resserrée où l'on prétend que le Gers coule, coteaux plantés de vignes, routes bordées d'arbres, horizons perdus dans l'azur ou que la main peut atteindre, salut et adieu! Passez, fuyez, succédez-vous, pour le plaisir du voyageur. Voilà, je crois, la première impression du spectacle. Elle est joyeuse et rafraîchissante, et on n'a pas besoin d'un libretto pour la goûter.

Mais un second voyage (pour quelques-uns c'est même le premier) donne une fois de plus raison à l'axiome qui ouvre la métaphysique d'Aristote : *Omnis homo naturaliter scire desiderat.* C'est-à-dire que si tout le monde n'est pas savant, ce n'est pas faute d'en avoir bonne envie. Le joli village! en savez-vous le nom? Quelle ruine pittoresque! qui donc y a vécu? Vous n'avez jamais voyagé, ou ces phrases vous résonnent encore aux oreilles. Il est vrai qu'un besoin si ancien n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour obtenir satisfaction. Les Guides du voyageur ne datent pas d'hier, et ils foisonnent aujourd'hui avec une abondance presque alarmante. J'avoue qu'il y en a d'excellents, même et surtout parmi ces Guides-Joanne, qui me semblent maltraités à tort par mon ami J.-F. Bladé, juste dans le livre dont je veux rendre compte. On dit que M. Célestin Port prépare pour cette collection un Guide d'Angers à Tarbes, dont je souhaite de tout mon cœur avoir à dire le plus de bien possible. Mais le manuel de M. Bischoff, il faut le dire, est tout autre chose.

M. Bladé en a fait l'Introduction. En homme voué aux origines et à la paléontologie, il a cru devoir mettre en regard d'un moderne voyage à la vapeur cette chose antique, fossile, anté-diluvienne, qu'on nommait familièrement un voyage en patache. Projets longtemps mûris, diplomatie prudente, préparatifs sans fin, armes à feu et provisions de bouche, adieux déchirants, confidences honnêtes et candides, libre-échange de l'aile de poulet et du filet de veau froid, rivière passée en bac, robes blanches et habits noirs, patachons de l'école de Fabius Cunctator, rien ne manque à cette odyssée *comico-seria*, et

tout y est dit avec une veine charmante de grâce et d'humour. Jene veux pas déflorer ces jolies pages; je compte bien que tout le monde voudra les lire.

J'ai hâte d'arriver au travail de M. Bischoff. Il est divisé en trois parties. Il y a 1° le voyage à vol d'oiseau — ou plutôt à vol de vapeur — que vous devez lire en wagon et qui vous traduit le paysage, vous démontre les courbes et les terrassements, vous commente les haltes et les sifflets. Il y a 2° la partie historique, qui vous fait connaître le passé et le présent du pays, ses mœurs, sa culture, sa flore, sa faune et d'autres choses encore. Il est clair que ce petit livre est un compagnon de voyage qu'il faut amener et garder chez soi, et qui a bien des choses à nous dire entre deux pèlerinages. Il y a 3° enfin des notices particulières sur les quatre principales villes traversées par la voie ferrée, notices qui feront rechercher ce livre par tous les habitants éclairés — ou désireux de l'être — d'Agen, de Lectoure, de Fleurance et d'Auch. Je ne veux dire qu'un mot sur chacune de ces trois parties.

Le voyage à vol d'oiseau me paraît la plus remarquable. C'est écrit très nettement, très sagement, très agréablement, malgré quelques négligences. Un avantage bien précieux, c'est que l'auteur marche avec vous et mesure à votre temps son instructive causerie. Pas de longs détails historiques par conséquent, mais des renseignements précis où l'antique et le moderne se mêlent sans se confondre. On vous dit l'année des fondations et des siéges, les noms des familles et des grands hommes; mais on vous avertit avec le même scrupule de mettre la tête à la portière pour voir un pont leste et hardi qui fuit derrière vous, de préparer votre billet pour descendre ou de prendre votre temps pour savourer à l'aise les douceurs du buffet.

Les accidents du terrain, les divers aspects du paysage, les travaux exécutés sur la voie sont décrits avec soin et de façon à plaire en instruisant. Quand la longueur de la plaine laisse un peu plus de loisir, une légende est contée à propos. On lira avec intérêt cette vieille histoire, recueillie par M. Bladé, des sorciers du Ramier qui se chauffaient à un foyer dont les tisons étaient de l'or. Pure fantaisie populaire, d'une sobriété grave et originale, que M. Ed. Bischoff a complétée pour en faire un récit moral et dramatique conté en fort jolis vers :

Dans vos plus grands malheurs n'invoquez pas le diable :
Le secours de Satan est trop à redouter;
S'il écoutait vos vœux, créancier redoutable,
Avec lui tôt ou tard il vous faudrait compter.

L'*Aperçu historique sur la Gascogne* était bien difficile à renfermer dans les limites imposées à l'auteur. M. Bischoff a su présenter les traits saillants de ce tableau si vaste et si complexe, et il me semble qu'il a réussi à combiner l'intérêt et la science. Sur quelques points— origine des ducs d'Aquitaine, défaite de Roncevaux, cause de la disgrâce d'Eléonore de Guyenne,—on pourrait lui chercher chicane; mais ce n'est pas ici qu'on doit trouver la solution de problèmes si controversés, et il suffit que l'ensemble soit exact, clair et attachant. En ce qui concerne la langue, les mœurs et les coutumes, le jeune auteur a fait un bon usage de ses observations, et les a complétées en consultant les écrivains qui l'ont précédé dans cette étude. Il est fâcheux que les in-

dications de Cazaux et de M. du Mége sur notre patois soient dépourvues de toute valeur scientifique, et que la *Monographie du Paysan du Gers*, de M. Alcée Durrieu, dépeigne trop souvent un être imaginaire au lieu de la réalité si originale que nous rencontrons dans nos campagnes. Mais M. Bischoff a su corriger, compléter, et surtout choisir des passages d'un intérêt réel et d'une exactitude irréprochable. Si le tableau n'est pas complet, il est à la fois vrai et agréable.

Ce qui me paraît complet dans sa brièveté, c'est l'esquisse géologique, botanique, zoologique et agricole qui termine la seconde partie. On n'est pas plus instructif, plus clair, plus fort d'informations précises et pratiques, mille fois préférables au vain appareil d'une science abstruse.

Les notices sur Agen, Lectoure, Fleurance et Auch seront lues avec autant de plaisir que de profit. Elles ne sont pourtant pas égales en mérite. Le travail sur Agen m'a paru très satisfaisant; Fleurance est étudiée d'après un mémoire inédit de M. Henri Denjoy, dont cet extrait nous permet de penser tout le bien possible; et pour Auch, il suffit de dire que la notice de cette ville appartient à peu près en entier à son historien si apprécié, M. Prosper Lafforgue. Mais Lectoure, dont les destinées ont quelque chose de plus attachant encore et de plus varié, méritait bien un autre monographe que M Mary-Lafon. M. Ed. Bischoff a eu beau l'épurer, le corriger par des notes, l'érudit de mauvais aloi montre encore çà et là (par exemple dans ses phrases sur la conquête de Clovis) sa griffe, qui n'est pas celle du lion. Après tout, le jeune écrivain a pris ce qui existe et l'a présenté sous la forme la plus favorable à ses lecteurs. Si vous me demandez une lecture facile et rapide qui vous renseigne sur le passé de nos bonnes villes, je ne saurais vous indiquer rien de mieux. Il y a plus : si l'on rencontre ici des lacunes, on doit un peu les imputer à tous ceux qui ont défriché le champ de notre histoire municipale, et à moi après tous les autres. Nous avons encore beaucoup à faire pour éclairer le passé, même peu reculé, de notre province. Je connais un homme de savoir et de talent qui travaille depuis longues années à l'histoire de la Fronde dans l'Agenais; il en a fait un chapitre excellent, mais jusqu'à ce jour un seul chapitre! Ah! nous n'avons pas le droit de nous reposer encore! l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués est, sur bien des points, à peine ébauchée. Nous serions trop injustes si nous exigions de M. Bischoff un travail complet et personnel sur nos villes gasconnes. C'est assez qu'il nous offre un manuel où les données généralement reçues sont condensées sous la forme la plus appropriée aux besoins du grand nombre, un livre agréable et substantiel qui n'a pas jusqu'ici de semblable (1).

Ainsi, ne vous embarquez pas sur la voie ferrée qui relie Agen à Auch sans vous adjoindre ce Guide sûr et commode. Je crois qu'il vous apprendra bien des choses et je suis sûr qu'il ne vous ennuiera pas. Est-il beaucoup de compagnons de route dont on puisse en dire autant?

LÉONCE COUTURE.

(1) Je m'aperçois au dernier moment que je n'ai rien dit des planches qui ornent le volume Les vues (sauf celle de Lectoure qui laisse à désirer) sont d'un bon effet; la carte générale, fort bien exécutée, qui est à la fin, sera d'une utilité inappréciable pour les voyageurs.

DE

QUELQUES MONUMENTS D'ART CHRÉTIEN

DU

VERSANT SEPTENTRIONAL DES PYRÉNÉES.

Ce titre est assez vague pour qu'il y eût beaucoup à dire, si le cadre essayait de s'étendre aux limites qu'il indique. Mais notre intention, pour le moment, est de nous restreindre à quelques souvenirs d'excursions récentes. Et, dans l'espèce, nous nous arrêterons plus spécialement à certains caractères généraux qui nous ont frappé dans un grand nombre d'églises *rurales*. Nous passerons sous silence toutes celles qui demeurent étrangères à ce dernier type. Et peut-être en dirons-nous encore assez pour déterminer plus d'un touriste à rechercher les traces de notre rapide parcours. Nous pouvons du moins donner ici l'assurance que les plus intrépides seront agréablement surpris de voir notre bassin sous-pyrénéen conserver encore de si beaux restes de son ancienne splendeur, malgré les nombreuses révolutions qui l'ont si profondément bouleversé.

En général, c'est le style roman qui domine dans ceux de ces modestes édifices qui sont d'ancienne date. Ils sont même assez nombreux, et beaucoup plus assurément dans les vallées principales ou secondaires qui remontent vers la chaîne centrale que sur les vastes plaines qui s'étendent jusqu'à la rive gauche de la Garonne, à prendre son parcours de Toulouse à l'embouchure.

Ces églises, du reste, très anciennement destinées à réunir des agglomérations isolées les unes des autres et fort peu populeuses, sont généralement petites : 8 à 10^{m} de largeur sur 15 à 20 de longueur, y compris le sanctuaire en cul-de-four, et quelquefois à mur terminal rectangulaire. Mais elles sont bâties, presque

sans exception, même les plus modestes, dans des conditions de solidité très remarquables, bien que les matériaux mis en œuvre soient à peine dégrossis à la forte pointe.

C'est ainsi que les murs n'ont guère moins de 0m 90 d'épaisseur, sans y comprendre la saillie des contreforts ou simples bandes lombardes, qui se reproduit parfois à l'intérieur.

Les baies à jour qui n'ont pas été renouvelées sont extrêmement réduites; elles sont en outre tellement rares qu'il pénètre à peine un demi-jour à l'intérieur. Aussi l'aspect seul de ces édifices accuse-t-il une intention de défense ou de refuge en cas d'attaque, tout autant qu'ils révèlent un asile ouvert aux exercices religieux.

Il ne faut donc pas s'étonner si les traditions locales les attribuent à certains Ordres militaires, tels que les Templiers par exemple, les chevaliers de Calatrava, d'Alcantara ou autres. Rien assurément ne s'y opposerait, à ne considérer que le style et la période qu'il caractérise. Mais les documents historiques sont loin d'être toujours d'accord avec ces hautes prétentions à illustre origine.

Les luttes d'invasion et la crainte de les voir revivre, les guerres intestines, les aventures des routiers, les coups de main du vagabondage montagnard, furent assurément, depuis le VIIIe siècle, des motifs très légitimes de faire de ces sortes d'églises sinon des forts redoutables, du moins un refuge provisoire ouvert à ceux qui, au sein des peuplades rurales, pouvaient le moins prendre part à la défense active des intérêts communs. La portion valide des habitants se massait sur le plateau voisin qui pouvait le plus se prêter à la résistance; ou bien elle se renfermait dans le château seigneurial, tandis que les femmes, les enfants, les malades et les vieillards cherchaient un asile dans la maison de Dieu. Ils y attendaient l'issue des combats qui ensanglantaient la vallée, à l'ombre du modeste autel que protégeaient des voûtes basses et épaisses, et des murs que leur force rendait presque invulnérables.

C'est bien là, ce nous semble, ce qui explique pourquoi toutes

ces églises présentent dans l'ébrasement de leur porte d'entrée des rainures de sûreté correspondant à des trous profonds, et régulièrement quadrangulaires sur toute leur longueur : précaution des plus élémentaires, et dont la pratique, pour le dire en passant, remonte à la période anté-historique de nos régions sous-pyrénéennes. Les obscures et sinueuses habitations troglodytiques de Léojac (Tarn-et-Garonne) en fournissent diverses preuves dont nous devons la récente communication à M. Devals, de Montauban.

Ce que les primordiales générations des cavernes creusées dans le roc faisaient, pour se protéger contre tout ennemi acharné à les poursuivre dans leurs derniers retranchements, nos pères de la période romane le pratiquèrent donc à leur tour, comme l'indiquent les profondes entailles que nous retrouvons à l'intérieur des deux ébrasements qui forment la porte de leurs églises. Dans ces cavités, ménagées par le constructeur primitif, ils logeaient de fortes barres de fer ou en simple cœur de chêne et les destinaient à prêter horizontalement leur concours aux gonds et aux verrous de l'intérieur. Ramenées de droite à gauche jusqu'à l'entaille qui devait les fixer par bout, ces fortes traverses épaulaient également et l'informe barricade des habitations troglodytiques et le vantail artistement ouvré de nos édifices romans.

Au dehors, on ne retrouve, dans ces deux périodes, si éloignées l'une de l'autre, aucune précaution prise en vue d'une sérieuse résistance. Ainsi pour nos églises, une gentille serrure, plate et mince, munie d'un verrou à verte velle, est le seul mode adopté comme fermeture. Encore serait-il bien facile à un maraudeur nocturne de forcer, au moyen d'une pince, le moraillon qui descend verticalement jusqu'au pêne qui s'y rattache par un simple tour de clé. Evidemment, ce qu'on redoutait le plus chez nos rudes montagnards du XIIe siècle, ce n'est pas l'adresse des filous qui, sans bruit, crochettent les serrures, mais plutôt la violence des assaillants qui enfoncent les portes avec éclat.

Néanmoins, il est assez rare que, dans le but de les repousser,

on ait pris, comme par exemple à Mauléon, canton de Castelnau-Magnoac, la sage précaution de surmonter la porte d'un moucharaby qui dût menacer leur tête de lourds projectiles ou d'immersions d'eau bouillante, de plomb fondu, d'huile ardente, etc. Mais, à défaut de ce balcon à meurtrières verticales, les ais de ladite porte et les pierres de son appareil offraient à la hache et au marteau une très forte résistance.

I

Saint-Aventin.

Si vous suivez, de l'est à l'ouest, la route thermale qui serpente sur le flanc septentrional du Larboust, vous rencontrerez, à près de six kilomètres de Luchon, le village de Saint-Aventin. De son étroit plateau, élevé au-dessus du niveau de la mer d'environ 950 mètres, l'église paroissiale domine cette riante et fertile vallée que l'auteur du *Maudit* a tenté naguère d'ennoblir d'une étrange et honteuse célébrité qu'elle repousse.

L'édifice est, dans son ensemble, de la plus modeste construction romane. Deux tours à base carrée le couronnent : l'une assise à l'extrà-dos de la travée qui avoisine, à l'ouest, le mur pignon, et l'autre sur les quatre piles qui d'ordinaire correspondent à l'intertranssept des églises basilicales. Le beffroi, comprimé sous les formes trapues d'une pyramide à quatre pans, offre, pour tout passage au son de ses cloches, des baies larges et basses, dont le linteau droit et dentelé d'arcatures à plein-cintre repose sur un simple rang de colonnettes médianes.

Une seule porte à voussures toriques ouvre au sud et donne entrée à l'intérieur de cette église. On est tout étonné d'y rencontrer trois nefs, portées sur dix piliers à quatre pans. Par leur disposition très régulière, ces trois nefs caractérisent une exception très rare dans les communes rurales des vallées environnantes. Elles aboutissent à un égal nombre d'absides dont l'arc

triomphal se dessine sur un même plan vertical. Dans son ensemble, l'édifice mesure, hors œuvre, 26 mètres de longueur sur 13 de largeur.

Le maître-autel, modernisé vers le milieu du XVIIIe siècle, s'élève, avec son contre-retable, à l'entrée de l'abside centrale et voile ainsi la conque, qui, par un étrange abus, se trouve transformée en un dépôt confus de vieux débris, de poussière et de décombres entassés. Ce pêle-mêle obstrue les abords d'un informe sarcophage vide, que recouvre un couvercle d'emprunt, beaucoup moins long que la vieille tombe abandonnée. On assure que là reposèrent longtemps les restes de saint Aventin.

Les deux absidioles sont plus petites, mais égales entre elles. Celle du sud a aussi son autel, encore plus avancé de toute la largeur de la première travée.

Dans le plan vertical qui lui correspond, du côté du nord, s'élève non un troisième autel, mais un simple mur d'appui sur lequel la châsse très moderne du Saint est exposée à la vénération des fidèles.

A ces deux places étaient jadis fixées symétriquement deux belles grilles romanes. Celle qui ouvre dans le sanctuaire, sous l'arc-doubleau correspondant, complétait avec elles une clôture à claire-voie entre les trois absides et les nefs. Elle avait disparu, comme ses voisines, pendant les troubles de 1792. Mais, plus heureuse qu'elles, cette grille a conservé jusqu'à nos jours son intégrité primitive. Et, moyennant rançon de 700 fr., on a pu la rétablir à son ancienne place.

Sa hauteur totale mesure 3^m 70, y compris une élégante imposte à jour que couronne une série de lances disposées en forme de crête.

Les deux vantaux, pris ensemble dans le sens de la largeur, ont 3^m 82.

Chaque vantail est brisé, sur sa hauteur, en deux parties égales qui se replient avec aisance sur la face antérieure du pilier voisin.

Développés en clôture, les deux vantaux, mobiles entre gond et pivot inférieur, s'arrêtent à un dormant fixé au sol et à une traverse supérieure, l'un et l'autre en fer battu.

A cette traverse viennent se river par bout les quinze lances qui dominent la crête; tandis que leurs voisines, plus basses et au nombre de seize, sont tout simplement reliées au double rang des volutes affrontées qui composent l'imposte, et qui se rattachent fortement aux quinze premières lances au moyen de quatre frettes chacune.

Au dormant vient correspondre une lance plus élevée qui arbore, au centre du système, une croix des plus élémentaires, et qui ne paraît pas avoir jamais eu de Christ.

Le signe sacré de notre rédemption est la seule consécration religieuse que le ferronnier ait donnée à son œuvre. Aussi, en présence de ces étranges moyens de défense, fixés à l'abord d'un sanctuaire d'église rurale dont l'aspect est si pauvre, plus d'un touriste se demande si cette grille ne serait pas de provenance profane, si elle n'aurait pas fait partie d'une ancienne clôture seigneuriale du Larboust ou de quelque vallée voisine. C'est qu'on ignore généralement que la clôture ou cancel (1) des sanctuaires formait, de très ancienne date, une sorte de barrière, dont l'entrée était défendue aux simples fidèles et réservée aux divers ordres de la hiérarchie sacerdotale.

Plus tard, cette austère clôture, d'abord solide et opaque, fit place à une espèce de réseau en bois dur, ou même de grillage métallique, à travers lequel l'œil des fidèles pouvait jouir du spectacle des cérémonies religieuses. Mais dans ce dernier cas, l'espace réservé était encore circonscrit de telle façon que les prescriptions réglementaires de la sainte liturgie ne pussent pas être facilement violées : un voile intérieur pouvait aussi se ramener sur l'étendue de la clôture, dans tous les cas où le regard ne devait pas être admis à pénétrer l'ombre du mystère.

(1) Voir, dans notre Vocabulaire, le mot *Cancel*, t. II, p. 585, de la *Revue de Gascogne*.

Il est, au reste, bien vraisemblable que, dans le principe, une pensée de prévoyance contre les spoliateurs ou les simples profanateurs du sanctuaire ne fut pas étrangère à l'établissement de ce qu'on appelait *les saintes portes*, car des moyens de précaution les protégeaient contre toute surprise.

Mais par le laps du temps ces moyens cessèrent d'être en usage, comme on peut le voir aux vantaux de Saint-Aventin : aucun d'eux, en effet, ne porte la trace même d'une simple serrure destinée à prémunir l'intérieur contre les coups de main des maraudeurs les plus vulgaires. Toute l'attention du ferronnier larboustais semble s'être épuisée au perfectionnement de son œuvre, considérée au point de vue de l'art.

Il a distribué les détails de ferronnerie, dans le corps entier de la grille, par dessins à contours gracieux et réguliers, mais dont l'uniformité est loin d'être complète.

Les tiges à quatre faces, employées à ces détails, s'enroulent en volutes affrontées qui s'enchaînent, comme à l'imposte, au moyen de petites frettes quadrangulaires, et forment ainsi quatre panneaux allongés.

Enfin, chaque volute se rattache fortement à des tiges verticales, fixées par bout à un cadre commun et ouvrées à quatre pans.

Du reste, il est facile de reconnaître que les deux vantaux sont exécutés sur trois dessins différents :

1° Les deux panneaux qui composent le vantail de gauche, avec l'imposte tout entière ;

2° Le premier panneau du second vantail ;

3° Le dernier panneau qui le complète.

On voit que le dessin du premier numéro est manifestement le plus correct.

Les autres panneaux décèlent comme une espèce de tâtonnement d'ouvrier qui réalise un système assez confus de lignes, sans modèle bien arrêté.

Mais faut-il pour cela supposer que trois ferronniers différents

ont concouru à la confection de ce remarquable grillage? Ou n'est-il pas plus naturel d'admettre que l'œuvre entière, née dans une période de transition, a fourni à son auteur l'heureuse occasion d'opérer de mieux en mieux dans la recherche du progrès?

L'étude comparée des anciens monuments d'art chrétien amène à conclure qu'avant le XIe siècle il n'y avait, dans les églises, aucun exemple de ce genre de cancels à réseau métallique. On s'était contenté jusque-là, comme emploi de fer battu, de l'appliquer aux armatures des fenêtres, à la clôture de petites baies à soupiraux ou autres, et aussi, plus en grand, à la composition, au solide montage et au décor des vantaux de bois dur, dont se faisaient les portes extérieures. Celle de Saint-Aventin fournit elle-même, pour ce dernier genre, un assez beau spécimen dans la ferrure à volutes fort simples qui orne et fortifie ses deux vantaux dans une certaine mesure. Mais c'est surtout à l'église de Cadiac (vallée d'Aure, Hautes-Pyrénées), que nous retrouverons le vrai type de ces espèces de portes à enroulements de ferronnerie.

Or, de cette dernière application du fer battu aux clôtures à réseau, il n'y avait plus qu'un pas à faire; et tout semble prouver qu'il s'accomplit sous l'influence des idées progressives qui caractérisent la période romane.

A la surface des forts madriers qui s'ajustaient en forme de vantaux, il avait toujours été facile, au moyen des rivets, de combiner l'élégance des détails contournés en volute ou ramifiés en divers sens, avec la solidité de l'ensemble.

Tandis que dans les cancels à claire-voie, on ne triomphe de la difficulté que par un habile système de frettes et de tiges verticales rattachées à un cadre commun.

C'est ainsi que nous venons de voir le ferronnier larboustais s'évertuer, à Saint-Aventin, à la recherche du solide et du nouveau, en reliant son triple système de volutes à des tiges à base carrée, tiges rivées à un cadre commun et consolidées en vantaux au moyen du dormant et de la traverse horizontale qui, par ses deux bouts, se rattache à la maçonnerie.

Et remarquez, en outre, le progrès sensible de l'artiste dans cette voie de consolidation. La première moitié du second vantail n'a qu'une tige verticale de force, entre les volutes, et la seconde en a deux, mais deux seulement ; tandis que le vantail de gauche en compte 14, partagées symétriquement et en nombre égal entre ses deux cadres.

De plus, à la droite du dormant, tout le fer mis en œuvre est simplement battu. A sa gauche, les tiges sont, d'une entre autre, non-seulement plus fortes, mais encore ornées alternativement, sur toute la hauteur, de moulures pratiquées à la lime et d'estampages empreints dans la matière ramollie au rouge-cerise.

Du reste, ce dernier progrès se soutient également, sur toute l'étendue de l'imposte, à la surface antérieure de la hampe des lances qui ont le moins de hauteur.

Les caractères d'une période de transition sont donc ici des plus manifestes. Et c'est là, sans doute, ce qui faisait dire à M. de Castellane, dès 1832 (1), que la clôture du sanctuaire de Saint-Aventin était due à la munificence de saint Bertrand, mort évêque de Comminges vers 1116. Le lecteur nous pardonnera, sans doute, d'avoir arrêté quelques instants son attention sur les détails qui nous semblent confirmer cette attribution, généralement acceptée dans le Larboust et les vallées qui l'environnent.

Le plâtre forme, à l'intérieur de l'édifice, un revêtement général qui, dans les voûtes, accuse à peine, entre les arcs doubleaux, de simples lignes de pénétration à la place des arcs obliques.

Du reste, l'architecture est partout des plus simples, des plus sobres d'ornementation : les moulures les plus élémentaires font elles-mêmes défaut sur tous les points.

Quant à la sculpture sur pierre, elle s'est bornée, du moins à l'intérieur, à rehausser d'un petit nombre de dessins deux bénitiers, dont le plus grand a seul pu conserver de très curieux mo-

(1) *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. I, pag. 212.

tifs que nous allons décrire. Ils méritent bien, à notre avis, d'être vengés de l'indigne flétrissure qu'une société savante a le regret de retrouver dans ses mémoires. « On ne pense pas que cet ouvrage barbare demande une explication, » disait en 1832 un de nos prédécesseurs dans la série des touristes. « C'est apparemment le résultat du caprice d'un ouvrier maladroit (1). »

Apparemment, le plus maladroit des deux n'est pas celui qu'on pense.

Essayons, quoi qu'il en soit, d'une interprétation que notre modeste bénitier ne demandait pas, il est vrai, à un tel critique. Peut-être y découvrirons-nous la preuve que ce petit monument d'art n'était pas consideré par les fidèles de son temps comme le produit capricieux d'un ciseau sans école.

Ils y retrouvaient, en effet, certains caractères distincts et nettement tranchés d'une langue qui, pour le très grand nombre des touristes modernes, n'a que les formes plus ou moins correctes de lettres mortes.

La transparence de l'eau bénite laisse voir, au fond de la piscine, un agneau nimbé portant la croix légère où flotte le pennon de saint Jean-Baptiste. C'est l'Agneau du jour de Pâques, muni de sa croix de résurrection, l'Agneau vainqueur de la mort, l'Agneau figuratif du Messie attendu, et que Jean le baptiseur dénonça aux fidèles comme *l'Agneau de Dieu effaçant les péchés du monde*, quand le fils de Marie fit, sur les bords du Jourdain, son début dans la vie publique. Il est ici, dans l'eau sainte, comme autrefois dans les flots du Jourdain, lorsque par le contact de ses membres adorables il communiquait à l'eau du fleuve la vertu qu'elle devait avoir dans le baptême régénéré.

L'Agneau, dans cette eau bénite, est donc le grand et divin poisson dont parlait Tertullien aux fidèles du IIIe siècle (2); et c'est de ce poisson, *piscis*, dont la vertu, d'après saint Optat, passe aux ondes purifiantes, qu'on a nommé *piscine* le vase qui les contient,

(1) *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. I, p. 213.
(2) De Baptism. nº 1, A.

notamment les fonts qui nous purifient et nous sauvent (1). Il ne faut donc pas être étonné de rencontrer le poisson lui-même sculpté en relief au fond de la vasque en marbre blanc qui se dresse sur pied de balustre, à la principale entrée de l'église de Laruns, vallée d'Ossau dans les Basses-Pyrénées.

A Saint-Aventin, c'est à l'extérieur du vase que l'artiste a gravé en creux une série de poissons, disposés tout autour sur l'épaisseur du marbre. Son intention est de rappeler aux fidèles l'enseignement que Tertullien a formulé dans ces termes : « Nous » sommes de petits poissons, en Jésus-Christ notre grand poisson. » Car nous naissons dans l'eau; et nous ne pouvons être sauvés » qu'en y restant (2).» C'est donc à tort que nous imiterions l'exemple des petits poissons qui, sous le ciseau du sculpteur larboustais, essaient de vivre hors de l'eau, séparés du *poisson divin* qui communique, pour nous, à ce liquide les principes de la vie surnaturelle.

On le voit, le divin poisson était, pour les symboligraphes des âges de foi, le Sauveur des hommes. Or, l'usage de cette allégorie venait, selon saint Optat de Milève (3), de ce que le nom grec ΙΧΘΥΣ, *poisson*, donne successivement les initiales des principales dénominations du Messie :

Ι ησοῦς	Jesus	Jésus
Χ ριστὸς	Christus	Christ
Θ εοῦ	Dei	de Dieu
Υ ἱὸς	Filius	Fils
Σ ωτὴρ.	Salvator.	Sauveur.

Un peu plus bas, et sur deux zones horizontales superposées, se voient deux colombes, la tête penchée vers le fond d'une même coupe, montée sur tige en forme de calice. Elles se désaltèrent à longs traits dans le mystérieux breuvage que la coupe contient.

(1) Contra Parmen. Lib. III, D.
(2) De Baptism. ubi supra.
(3) Optat. Milevit. *De schismate Donat.* lib. 3, c. 2, in Patrol. Migne, t. XI, col. 991.

Cette figuration allégorique, très familière aux symboligraphes des quatre premiers siècles de l'Eglise, est surtout devenue célèbre, en Occident, par les belles sculptures du sarcophage de saint Ambroise que l'on admire encore à Milan. Elle se perpétue dans les âges suivants; et, pour notre Gascogne, nous en avons signalé divers exemples jusqu'au milieu du xve siècle (1).

Quant à la signification, les textes varient selon les circonstances entre l'onde régénératrice du baptême et le breuvage eucharistique. D'après les meilleurs interprètes, les colombes symbolisent les âmes fidèles, purifiées dans le premier cas et abreuvées dans le second par l'efficacité du liquide que renferment les deux coupes. Pourquoi ne pas reconnaître dans le bénitier de Saint-Aventin que l'artiste a voulu mettre en parallèle ces deux idées à une époque peut-être fort antérieure à la construction de l'église actuelle?

A ne considérer que la sculpture elle-même, l'ouvrage pourrait assurément être considéré comme *barbare*. Mais l'interprétation dont la pensée de l'*ouvrier* est susceptible ne va-t-elle pas du moins le venger de l'injuste accusation qu'on a voulu faire peser sur sa tête?

Non, ce n'est pas un vain caprice qui a présidé au choix des motifs que nous venons de décrire.

L'agneau, les poissons, les colombes et le calice sont, avons-nous dit, autant de caractères empruntés d'une langue aujourd'hui morte, mais dont le pauvre peuple lui-même avait jadis la clé, grâce aux explications de ceux qui recevaient de l'Eglise la mission de l'instruire.

Cette langue est celle des symboles, c'est-à-dire, d'après saint Grégoire le Grand, « de certains signes conventionnels empruntés » à la nature visible dans le but de rappeler une vérité de l'ordre » surnaturel (2) : » méthode d'enseignement aussi ancienne que

(1) *Revue de Gascogne*, tome v, p. 624, à propos de l'ancienne cloche de Fleurance, dans le Gers.

(2) Moral. xx, 21.

le monde. Elle s'est perpétuée d'âge en âge dans les traditions de la Synagogue; et on la retrouve à chaque pas, sous la nouvelle Alliance, dans le langage allégorique de Jésus-Christ, des apôtres et des pères les plus rapprochés des temps apostoliques. Encore de nos jours n'est-elle pas, pour le commun des mortels, le meilleur et le plus sûr moyen d'arriver à l'intelligence des choses invisibles (1)?

Un groupe de petits enfants, mis en scène à l'extérieur du bénitier de Saint-Aventin, rappelle en outre qu'ici comme ailleurs l'enseignement allégorique était à l'adresse des privilégiés de la grande famille humaine que le génie du mal a perdue, et que l'eau sainte régénère au début de la vie.

Mais revenons à l'extérieur de l'édifice, et portons, avant tout, notre attention sur sa porte romane.

Deux forts tores, absolument unis, encadrent le tympan, ajusté en pierre dure, et forment comme une espèce d'auréole demi-circulaire, entourant le groupe qui couronne l'entrée.

Au centre, le Christ, nu-tête et nimbé du nimbe crucifère, est assis dans une espèce de gloire ovale. De la main gauche, il tient le livre fermé de son enseignement; et, sur le plat de la couverture, nous lisons : EGO SUM LUX MUNDI, *je suis la lumière du monde*. Sa main droite est levée et bénissante.

Tout autour et comme tenants de cette forme d'auréole elliptique, quatre anges, vêtus de longues tuniques, font cortége au Messie réparateur. A chacun d'eux est associé l'un des quatre évangélistes, simplement représentés par leurs attributs personnels. Encore ne voit-on des quatre attributs que la tête, nimbée toutefois, comme aurait dû l'être celle de l'évangéliste lui-même (2).

A la droite du Christ est, sur le haut, la tête de l'aigle, et

(1) Roman. Cap. I, v. 20. — Invisibilia enim ipsius a creaturâ mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.

(2) NEC MINUS HOS SCRIBAS ANIMALIA ET IPSA FIGURANT, dit l'évangéliaire du roi Charles V.

en bas, celle du lion. A la gauche, c'est, en haut, la tête de la figure humaine, et en bas, celle du veau des anciens sacrifices (1).

Si vous les considérez en ligne ascendante, vous trouverez que le *veau*, c'est-à-dire le plus lourd, est en bas, au dernier rang des attributs symboliques et à la gauche du Christ.

A sa droite, à l'avant-dernier rang, rugit le *lion* du désert que Jean-Baptiste habitait de préférence.

L'*aigle* vole et plane à la hauteur de l'*humanité du Verbe*, c'est-à-dire de cette seconde personne dont saint Jean osa scruter l'éternelle génération, au début de son évangile.

Cet ordre se trouve néanmoins assez souvent interverti dans les œuvres d'art chrétien des meilleures époques. Nous n'oserions pas dire, même à l'exemple d'un savant iconographe, M. Didron, que c'est toujours par irréflexion ou ignorance.

Au-dessous de ce groupe si plein d'intérêt restent encore, à droite et à gauche, comme deux arrachements de frise. Nous avons appris de M. le curé de Saint-Aventin que là se voyaient, avant 1793, une série de personnages en pied, représentant les douze apôtres. Les Vandales du temps jugèrent à propos de les briser. Le marteau dévastateur mutila également, sur quelques autres points, et les colonnes et les reliefs qui avaient complété dans les âges précédents l'ornementation de cette porte.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

(1) Quand ces attributs sont complets, les trois derniers sont ailés conformément à la vision d'Ezéchiel et de l'Apocalypse, tout aussi bien que l'aigle de saint Jean. Ce n'est pas un ange, mais bien l'humanité sainte du Verbe fait chair qu'il faut voir dans la figuration humaine.

LE GÉNÉRAL CASSAIGNOLLES.

(Suite et fin) (1).

L'excellent général avait conquis les plus vives et les plus enthousiastes amitiés dans tous les rangs de l'armée. Les preuves abondent entre mes mains, et le choix ici me paraît impossible. Je citerai pourtant encore un nom et deux lettres, ne fût-ce que pour payer ma dette de regret sympathique à un écrivain dont le dernier ouvrage a expié ce qu'eurent de trop léger quelques-uns des premiers, et dont la vie vouée à la guerre a été tranchée si inopinément en pleine paix par un vulgaire accident. Il me semble qu'on ne peut lire les lignes suivantes sans aimer, sans regretter le poétique et généreux auteur des *Commentaires d'un soldat.*

Mon colonel,

J'ai l'honneur de vous adresser les pièces concernant le nommé M. qui veut devenir spahis. Je saisis une occasion de vous rappeler un officier qui serait enchanté de se faire casser bras et jambes pour vous, quoique vous lui refusiez des chevaux et qu'il n'ait pas encore eu le bonheur de servir sous vos ordres.

Je suis avec un dévoûment respectueux, mon colonel, votre subordonné

Paul de Molènes.

Mon général,

Je professe pour vous une affection déjà si ancienne, et vous m'avez toujours témoigné une si profonde bienveillance que je n'ai pas voulu, quand j'ai été nommé chef d'escadron, vous envoyer une lettre banale de faire part. Je me suis réservé de vous écrire à une époque où je serais assis déjà dans mon nouveau grade, et où je pourrais vous donner

(1) Voir, plus haut, p. 249 et 315.

quelques détails sur une existence à laquelle vous voulez bien vous intéresser.

Depuis la campagne d'Italie, j'ai mené constamment la vie régimentaire. Je me suis mis à étudier dans ses détails le métier que j'avais essayé de voir sur quelques champs de bataille. J'ai eu le bonheur d'être bien noté dans mon corps et de passer de bonnes inspections.

Je suis maintenant établi avec ma femme, à Limoges, dans une petite maison au fond d'un grand jardin, qui a une vue magnifique et qui est voisine du quartier. J'ai dans mon écurie une bête vigoureuse, bien bâtie, que je monte tous les jours, et je médite l'achat prochain d'un cheval de sang. Je fais des armes tous les jours, comme par le passé, et mon dévouement pour vous, mon général, étant aussi ce qu'il pouvait être à Mustapha, en Crimée et à Fontainebleau, il me semble que j'ai peu changé.

Ce que je souhaiterais bien vivement, ce serait quelque occasion qui me replacerait sous vos ordres. Parmi les passions auxquelles je suis resté fidèle, je mets au premier rang ma vieille passion pour la guerre. J'espère, malgré le tour philosophique et parlementaire que certaines gens voudraient voir prendre à la politique, qu'on est loin d'en avoir fini avec l'ère des coups de canon.

Enfin, mon général, je saluerai avec joie, quel qu'il soit, le lieu où j'aurai l'heureuse fortune de vous retrouver. En attendant, vous me causeriez un très vif plaisir si vous aviez la bonté de répondre à cette longue lettre.

Je suis avec un profond respect, mon général, votre très dévoué subordonné

Paul de Molènes,

Chef d'escadrons au 2e chasseurs, Limoges.

J'aurais pu citer des témoignages aussi précieux de franche amitié des généraux Canrobert, Tartas, Trochu, sans parler de MM. Desvaux, de Noue, de Montebello, Anatole de Montalembert, de Fénelon, Saiget, etc. On s'étonnera que je n'aie pas fait connaître plutôt le général Cassaignolles par ses propres lettres. C'est que je n'en ai eu presque aucune à ma disposition. Je le regrette vivement pour l'intérêt de ces humbles notes biographiques. D'après

le peu que j'en ai vu, le style épistolaire de notre éminent compatriote pouvait manquer parfois de cette exacte correction, de cette netteté ferme et brillante, qui indique la rare réunion de riches facultés et d'études complètes. Mais il avait à la fois la bonne gaîté française, ou, si l'on aime mieux, la verve gasconne féconde en saillies, et l'accent du cœur qui touche, qui remue, qui élève, qui console. « Ecrivez-moi donc de votre bonne encre, » lui mandait un jour un des hommes les plus spirituels de l'armée, le colonel Charras; et bien d'autres avaient l'habitude d'applaudir à l'entrain de ses causeries écrites ou parlées. Mais le charme de sa conversation venait surtout de qu'il avait le cœur sur les lèvres — un vrai cœur d'ami, noble, chaud, dévoué. — C'était cette tendresse native qui donnait au besoin à sa parole écrite un charme puissant de sympathie et de consolation. « Vous avez, mon cher ami, lui écrivait un colonel désolé de la perte d'un proche parent, jeune militaire de grande espérance, vous avez des paroles nobles comme votre cœur et qui sont bien douces pour ceux qui restent. Ma famille tout entière vous remercie et vous bénit pour ce que vous avez fait et ce que vous avez dit, pour l'adoucissement que vous avez apporté à son chagrin. » Je pourrais multiplier les témoignages, mais tous ceux qui ont connu Cassaignolles lui ont rendu justice en l'appelant un homme de cœur.

Ce n'était pas moins un homme d'esprit. Une vive intelligence brillait dans son regard et animait sa parole. Il ne l'avait pas étendue à une foule d'objets, et son métier fut toujours sa seule étude profonde et sérieuse. De ce côté, sa réputation fut bientôt faite et ne cessa de grandir. Il avait de son état la passion, le talent et l'expérience, soldat parfait et complet, cavalier amoureux de son arme, chef vigilant et d'une équité à l'abri de toute influence, inflexible pour le bon ordre, mais par sa franchise et son esprit de justice apprécié et chéri de ceux mêmes qu'il avait à punir; dans l'action, doué d'un sang-froid, d'un coup d'œil, d'un entrain, d'un mépris de la mort, auxquels tous ont rendu hommage; « homme de guerre en un mot, » conclut la notice que lui a consacrée le

Moniteur de l'Armée (1). Mais il n'a voulu rester entièrement étranger à aucune des études où se distinguaient tel et tel de ses bons camarades. Carbuccia lui adressait fidèlement des copies de tous ses mémoires sur l'archéologie et l'épigraphie africaines, et lui-même faisait recueillir et confiait aux savants de l'armée les médailles et les débris antiques découverts autour de lui. Je pourrais dire avec quelle finesse indulgente il appréciait les timides essais que lui envoyait un de ses parents. Je me rappelle surtout avec quelle parfaite compétence il me parlait du caractère et des exploits de Monluc, à propos d'un article sur la dernière édition des Commentaires donnée par M. Alphonse de Ruble (2). Il me prouva une fois de plus que ce ne sont pas précisément les gens de lettres qui savent le mieux lire avec intelligence et atteindre le vif des hommes et des choses sous l'enveloppe des formes littéraires. Il parlait avec le même intérêt sérieux et pénétrant de l'*Histoire de César* qui venait de paraître, et marquait très nettement, dans le vaste tableau par où s'ouvre cet ouvrage, les points saillants et lumineux qui éclairent la marche des révolutions de Rome depuis ses origines jusqu'à l'agonie de la République.

Il ne fallait qu'approcher Cassaignolles pour éprouver quelque chose du charme qui le rendit populaire partout où il se fixa quelque temps. Mais ce qui dominait toutes ces qualités brillantes, c'était la modestie la plus sincère, la simplicité la plus naturelle. Il ne parlait jamais de ses actions d'éclat; et, si bien des faits manquent à ces pages, c'est que les meilleurs amis du général n'en avaient reçu de lui ni récit, ni document. Dans ses papiers même, où abondaient les lettres signées de noms aimés et célèbres, sauf deux ou trois vieux numéros du *Moniteur de l'Armée*, pas la moindre trace de ses citations qu'il m'a fallu pêcher à grand'peine dans une collection incomplète du *Moniteur*. Il ne redoutait rien tant que de paraître; et son premier soin en voyage était de recomman-

(1) Article nécrologique de M. H. Hennet. *Mon. de l'Arm.*, 1er avril 1866.
(2) *Revue de Gascogne*, t. VI, p. 293.

der à ses amis de ne point faire connaître son nom ou ses titres. En dehors des circonstances officielles, il n'a jamais fait montre de ses nombreuses décorations si noblement conquises : il était grand officier de la Légion-d'honneur (1) et de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, décoré de 3e classe de l'ordre du Medjidié de Turquie, chevalier compagnon de l'ordre britannique du Bain, etc.

VI

C'est à la levée du camp de Châlons, où il commanda la division de cavalerie, qu'il reçut le titre de grand officier. Il avait quitté le commandement de la division de Toulouse en 1863 pour résider à Paris comme membre du comité consultatif de la cavalerie. Peu après il fut nommé président de ce comité et à ce titre membre de la commission mixte des travaux publics. Il prit une part très active aux inspections générales de cavalerie en 1864 et 65. Enfin son état maladif, trop longtemps dissimulé, lui fit demander d'être relevé des fonctions de la présidence qu'il ne pouvait plus exercer. Il fut fait droit à sa demande dans les premiers jours de janvier 1866, deux mois avant sa mort.

Sa santé avait subi les deux années précédentes d'irréparables atteintes. Les inspections de cavalerie qui l'occupèrent l'été passé achevèrent le mal. Il faut l'avoir entendu lui-même raconter les souffrances atroces qu'il endurait stoïquement, restant les journées presque entières à cheval, malgré la débilité de son estomac qui supportait à peine la plus légère nourriture. Les jours qu'il passa, dans l'automne de 1865, à Vic-Fezensac, furent employés à soigner une maladie d'entrailles qui parut céder un peu à l'influence du repos et de l'air natal. Mais l'amélioration n'était pas profonde, et peu après la rentrée du général à Paris, son état s'aggrava sensiblement et dégénéra en une méningite mortelle. Il souffrit durant

(1) 10 septembre 1864. Il avait été fait chevalier le 20 avril 1839, officier le 20 août 1845, commandeur le 29 décembre 1854.

plusieurs jours des tourments effroyables avec une constance aussi digne d'admiration que la bravoure qu'il avait déployée sur tant de champs de bataille.

Aucun secours ne lui manqua. Deux religieuses le veillèrent dans ses derniers jours de souffrance; et pendant toute sa maladie, Pagès, ancien militaire, depuis plusieurs années attaché à son service, lui prodigua ses soins avec une affection qui était plus d'un fils que d'un serviteur. J'acquitte la dette de la famille du général, j'obéis surtout aux désirs les plus formels de sa digne mère en rendant un hommage public au dévouement de cet excellent homme.

Les remèdes étaient impuissants à réparer les ravages du mal. L'aide-de-camp du général en avait les déclarations formelles des hommes de l'art; il n'osait trop le dire à son chef si aimé, mais il n'hésita pas à prendre des mesures pour le bien de son âme. Le mercredi, 7 mars, M. l'abbé A. Riche, prêtre de Saint-Sulpice (1), se présenta devant le lit du malade : il fut reçu avec plus que de la bienveillance. «Docteur, disait bientôt après le général au médecin qui le soignait, voici le médecin de mon âme. » Il se confessa dès cette première entrevue et reçut le lendemain matin tous les sacrements des mourants dans la plénitude de ses facultés. Il n'est pas besoin d'ajouter, pour quiconque a pu seulement entrevoir Joseph Cassaignolles, qu'il accomplit cet acte suprême avec la franchise et la générosité qui le caractérisaient. Sa dernière parole fut dite à son confesseur à l'adresse de sa mère : « Pauvre mère! »

L'excès des souffrances ayant peu à peu émoussé son énergie physique, il eut une agonie assez douce. Son dernier soupir fut reçu, le samedi matin, 10 mars, par M. H. Drême, premier avocat général à la cour d'Agen, son parent et son ami, qui s'était rendu près de lui peu de jours avant et qui accompagna ses restes jusqu'à Vic-Fezensac. Le funèbre dépôt arrivait à la gare d'Auch

(1) Auteur de l'excellent ouvrage : *Le Catholicisme considéré dans ses rapports avec la Société* (in-8° de XXVI et 506 p. Paris, A. Le Clère, 1866), qui vient d'être honoré d'une lettre pontificale des plus flatteuses. Voyez les *Etudes* des PP. Jésuites, juillet 1866, p. 429.

le lundi, à 2 heures après midi. Vers 5 heures, la voiture qui l'avait reçu à Auch atteignait Vic. Le maire et le corps des pompiers de cette ville étaient allés à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue. De toutes parts, les travaux avaient été suspendus spontanément, et la population entière était sur pied. Le cercueil fut déposé dans le salon de la maison paternelle, transformé en une sorte de chapelle ardente; les pompiers firent la garde à la porte toute la nuit.

Soucieuse à l'excès, au milieu de sa douleur, de rester fidèle aux habitudes de simplicité et de modestie du général, sa vénérable mère ne voulait aucun apprêt et s'était même abstenue de toute invitation. Mais l'élan unanime de la ville et des environs était trop énergique pour ne pas trouver son cours; et rien ne manqua à la magnificence des funérailles du général que deux choses : le soleil d'abord; mais la persistance de la foule, dans la boue, sous la pluie et le vent, avait une signification plus éloquente que la lumière du jour le plus splendide; — puis, les honneurs militaires; lacune d'autant plus fâcheuse que le 3e chasseurs, en garnison à Auch, avait été commandé trois ans par le colonel Cassaignolles. Je sais du reste très positivement que les officiers de ce régiment ont souffert de ne pouvoir rendre ce dernier hommage à un chef aimé de tous; mais des circonstances fortuites n'ont pas permis l'émission d'un ordre supérieur autorisant cette démarche.

La cérémonie funèbre commença le mardi à 10 heures. Le cortége présentait l'ensemble le plus varié. Après la croix paroissiale marchait l'école de Saint-Joseph, institution secondaire déjà florissante et qui avait reçu du général les plus sympathiques encouragements. Suivaient les religieuses de Nevers et les différentes écoles de filles. Les confréries et congrégations défilaient ensuite en longues lignes sous leurs diverses bannières. Après elles, les ouvriers se groupaient par corporations, d'après les habitudes de la population industrielle de Vic-Fezensac, qui a gardé noblement ses titres et ses patrons du moyen âge : saint Crépin, saint Eloi, saint Eutrope, saint Joseph. Ils étaient suivis des deux

très nombreuses sociétés de secours mutuels. Enfin, le corps municipal précédait immédiatement le clergé. Les pompiers et la gendarmerie escortaient les deux beaux chars funèbres, dont l'un portait les insignes militaires du général, l'autre son cercueil surveillé par le fidèle Pagès, qui n'a voulu quitter son maître qu'à la tombe. Un long convoi de parents et d'amis fermait la marche.

Le cercueil fut déposé provisoirement, au cimetière communal de Vic-Fezensac, dans le caveau de la famille Barada, que des liens étroits rattachent à la famille du général. Un élégant mausolée s'est élevé depuis, par les soins de Mme Cassaignolles et de sa parente, Mme de Villeneuve, au-dessus d'un caveau où l'on a réuni au corps du général les restes des membres de sa famille qui étaient ensevelis à Mourède.

Après les dernières prières, trois discours furent prononcés au milieu du calme religieux des assistants, qui résista jusqu'au bout aux ennuis d'une journée froide et pluvieuse.

M. J. Lapeyrère, juge de paix de Vic-Fezensac, en laissant parler sa vieille amitié pour le défunt, paya la dette de tous les amis d'enfance de l'excellent général; il loua avec le même accent ému les grandes actions de la vie militaire de son compatriote et la simplicité de sa mort chrétienne, « exemple pour tous. »

M. Dupuy, maire de Vic, se fit ensuite l'interprète des regrets de la ville. Elle était fière des triomphes de son général, elle s'était sentie honorée elle-même de tous les honneurs décernés à un citoyen si cher et si dévoué, elle se flattait de le posséder presque sans partage au moment même où elle l'a perdu.

Enfin, M. J. Mothe, ancien maire, exprima en paroles émues la sympathie puissante qui réunissait, sans distinction de classe ni de parti politique, toute une population dans le même sentiment de regret, dans le même élan cordial et spontané ; il justifia cette popularité de bon aloi par les qualités de cœur de Cassaignolles, et surtout par l'incomparable modestie qui rehaussait son mérite : il

protesta, au nom de ses concitoyens, que cette affection universelle se reporterait tout entière sur la digne mère du général, comme un surcroît d'hommage et une consolation.

Après ces allocutions qui n'avaient rien des formules convenues d'un deuil officiel, les pompiers firent des feux de peloton sur la tombe, et la foule s'écoula avec le recueillement d'une douleur publique.

Je ne pouvais mieux finir que par des éloges partis du lieu natal et des amis d'enfance cette esquisse consacrée à une mémoire qui doit rester chère au pays. J'ai été heureux de recueillir, sur la tombe encore ouverte, ces témoignages exempts de tout soupçon de partialité, comme j'ai voulu montrer plus haut les qualités du général par des citations qui n'ont à redouter aucun contrôle. On aurait eu le droit de récuser les appréciations stratégiques d'un pauvre clerc attaché à la glèbe de la presse et de l'enseignement, et de suspecter l'impartialité d'un parent sur les qualités morales d'un homme qui fut toujours si affable et si dévoué à tous ses parents. Mais je puis me taire, général, parce que nul ne parlera de vous que pour faire votre éloge. Ceux qui ont marché sous vos ordres sont unanimes à vous caractériser en deux mots : bonté, justice; bonté offerte à tous, justice égale pour tous. Les honneurs n'ont pas manqué à votre vie; mais pour vous les honneurs passaient après l'honneur, et en aucun temps l'ambition ne vous fit faire ou omettre la moindre démarche au détriment de votre exquise délicatesse. Vous avez prouvé d'exemple que le mérite peut échapper à l'envie en évitant l'orgueil, et que le meilleur moyen d'être aimé de tous est de ne se faire le courtisan de personne. Jamais vous ne mentîtes à votre conscience en sacrifiant le devoir à la faveur; jamais vous ne fermâtes à un malheureux votre cœur ni votre bourse. Aussi le Dieu juste et bon a voulu consoler votre dernière heure, et, en marquant la fin de votre carrière de sa bénédiction souveraine, imprimer à votre nom ce sceau de l'infini sans lequel toute gloire va s'éteindre dans le froid du tombeau.

LÉONCE COUTURE.

LE PETIT SÉMINAIRE D'AIRE

(LANDES).

NOTICE HISTORIQUE.

Une des plus douces satisfactions de l'homme qui a eu le bonheur de recevoir une éducation sérieuse, c'est de se reporter, au moins par le souvenir, vers le lieu témoin de ses premières études, et de le visiter de nouveau. Chaque pierre de ces murs respectés, chaque arbre de ces cours chéries, semble prendre alors une voix pour lui rappeler les émotions les plus vraies excitées tour à tour par le travail ou le plaisir. Il se prend à regretter ces jours printaniers, ces amitiés naïves, ces efforts généreux de l'esprit, et redit avec le poète classique, en substituant pourtant un sens chrétien au sens païen du texte :

O mihi præteritos reddat si Juppiter annos!

Voilà ce que j'ai éprouvé en revoyant, après des années, le petit séminaire de la ville épiscopale d'Aire en Gascogne.

Ces sentiments, je l'espère, seront facilement compris de mes lecteurs. Aucun d'eux ne s'étonnera qu'épris d'une affection sincère pour la maison et les maîtres auxquels je dois la direction de mon intelligence et de mon cœur, j'aie voulu rechercher les origines d'une institution si précieuse.

Les annales du petit séminaire, d'ailleurs, sont liées à celles de la plupart des maisons d'éducation du diocèse d'Aire, où dans la première partie de ce siècle a été élevée presque toute la jeunesse de nos contrées.

Hélas! le temps nous emporte si rapidement qu'il faut se hâter de fixer les témoignages, sous peine de voir disparaître le sou-

venir des services les plus réels, avant d'avoir pu les désigner à la reconnaissance de la postérité.

I

Le Premier Collége d'Aire.

Il serait difficile de dire quelles furent les conditions de l'instruction publique pour la ville et le diocèse d'Aire pendant la période du moyen âge. Depuis le concile de Tolède (1) qui, au VIe siècle (531), s'intéressait à l'éducation des clercs et réglait leur admission aux saints ordres, jusqu'au concile de Trente, comment en Occident se recrutait le clergé séculier? L'antique cité romaine des Aturains, le *Vicus-Julii*, où l'un des plus importants du VIIe siècle, saint Philibert, abbé de Jumiéges, avait été élevé (2), eut-elle quelque école spéciale attachée à son abbaye bénédictine du Mas ou à sa cathédrale? Le fait est plus que probable. Les habitudes des églises et des monastères conservateurs de la science sacrée et profane, la piété et l'intelligence de la plupart des évêques permettent de le croire. De plus, les Universités formèrent aux connaissances théologiques un grand nombre de clercs. Les étudiants de nos contrées fréquentèrent surtout celle de Toulouse, quand ils ne demandèrent pas à l'Espagne voisine la science qu'elle possédait alors. Enfin, il y avait dans la plupart des collégiales, et notamment près du chapitre d'Aire, des scholanies ou maîtrises, véritables écoles primaires ecclésiastiques. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au milieu du XVIe siècle un collége fut fondé à Aire. Certes, le temps était bien choisi. La Renaissance et la Réforme avaient fait leur apparition. De tous côtés, l'ardeur pour les études, hélas! et aussi pour les discussions religieuses, était éveillée. En 1558, comme le disent les archives

(1) Labbe, t. IV, p. 1734.

(2) « *Vico Julii est nutritus.* » Annales Bened. Sec. II. Quand verrons-nous saint Philibert honoré dans la ville où il est né (Eauze) et dans celle où il a passé sa jeunesse? Son corps entier repose à Tournus (Saône-et-Loire).

d'Aire, et non pas en 1553 comme le veut le manuscrit de l'évêché (1), Jacques de Saint-Julien jeta les fondements du collége (2).

Des lettres-patentes de Henri II, en date du 19 décembre 1558, vinrent l'autoriser. L'évêque bâtit entre ses deux villes d'Aire et du Mas sur un terrain voisin du camp Begorre ou de Gorre (*Campus Gothorum*, selon Larcher), sorte de forum où les habitants discutaient leurs intérêts et signaient leurs divers traités (3). Pour soutenir une maison dans laquelle l'instruction était probablement gratuite, il affecta 1210 livres sur la mense abbatiale du Mas et sur les fabriques dont le revenu des années bissextiles lui appartenait. De violentes oppositions se manifestèrent, car il s'agissait d'une question d'intérêt. Le prélat les réduisit au silence par des arrêts du Parlement et du Grand Conseil, et le collége se maintint. Il était destiné à prospérer par les soins d'évêques aussi distingués que Christophe de Foix de Candale (1560-1594) et son frère, François, un des personnages les plus instruits de son siècle (1590-1594). Mais une affreuse tempête vint à ce moment confondre dans la même ruine les hommes et les institutions du catholicisme en Gascogne et en Béarn. Les guerres de religion, avec leurs terribles représailles, jonchèrent le sol des débris des monuments élevés par la foi. Les moines et les prêtres furent massacrés ou chassés. Aire, passant quatre fois tour à tour aux mains des deux partis, vit sa cathédrale effondrée, l'abbaye et l'église du Mas livrées aux flammes, les maisons des chanoines et des prébendiers saccagées (4). Comment le collége aurait-il

(1) *Histoire manuscrite des évêques d'Aire.* Ce recueil, extrait de Larcher, a été trop souvent suivi sans contrôle par des écrivains de notre pays. Il n'est pas toujours exact. La liste des évêques d'Aire ajoutée pendant nombre d'années au bref du diocèse est également erronée.

(2) *Archives d'Aire* FF. Mémoires pour le sieur Lamarque, 1780. GG. Reçu du titre relatif à la fondation du collége (26 juin 1596). *Gallia Christ.*, t. I, col. 1166, C.

(3) En 1769, l'ouverture de la route d'Aire vers Tarbes ayant presque entièrement fait disparaître le cimetière situé au chevet de la cathédrale, la ville affecta à cette destination le Camp Begorre que l'on vient d'abandonner à son tour, il y a quelques années, pour un nouvel asile funèbre.

(4) Verbal de Charles IX. *Bulletin d'Auch*, t. I, 1860, 1re livraison. Il nous sera permis de regretter que la publication de ce précieux manuscrit ait été faite dans le *Bulletin*, d'après une copie trop fautive.

échappé à l'aveugle fureur des huguenots? Il dut tomber (1570). Les pasteurs qui le dirigeaient, atteints ou effrayés par la tourmente, ne purent sans doute songer de sitôt à rappeler leur jeune troupeau dispersé.

Un acte de 1681 (à la mairie d'Aire), relatif à une discussion entre l'évêque Fromentières et les jurats, nous apprend que le collége fut transféré à Saint-Sever. Là aussi il y avait eu d'horribles désastres. La vaste abbaye bénédictine et son église, la plus belle du diocèse, que le zèle intelligent d'un ancien supérieur du séminaire d'Aire achève de restaurer aujourd'hui (1), et le monastère gothique des Dominicains, avaient subi le fer et la flamme. Sans doute, parmi ce qui restait de religieux échappés à la mort, le collége dut rencontrer quelques maîtres habiles et se les attacher. Mais les habitants d'Aire étaient jaloux de leurs droits. Ils réclamèrent et obtinrent, par arrêt du 14 janvier 1591, que leur maison leur fût rendue.

Néanmoins, la période pénible que traversait alors le diocèse d'Aire ne permettait pas au collége de guérir promptement ses blessures, ni surtout de prendre une nouvelle vigueur. Le siége épiscopal était en réalité vacant depuis la catastrophe de 1570. François de Foix de Candale n'avait jamais résidé et portait sur le collége d'Aquitaine, à Bordeaux, ses libéralités de savant.

Après sa mort, en 1594, et jusqu'en 1607, aucun prélat ne lui succéda.

Les revenus de l'évêché furent perçus par son héritier, le duc d'Epernon. Philippe Cospéan ou plutôt Cospeau, orateur distingué, nommé par l'influence de ce grand personnage, justifia les espérances de l'Eglise par son zèle et son éloquence (2); heureux si, transféré sur le siége de Nantes (1621), et plus tard sur celui de Lisieux (1635), il ne donna pas lieu aux soupçons d'attachement

(1) M. l'abbé Du Sault, archiprêtre de Saint-Sever.

(2) Confer « Philippi Cospeani... nupera in Urbem reversio, ejusdemque Aturensium episcopi facti consecratio XVIII febr. 1607. Parisiis. S. Prevosteau, 1607. » Bibl. Impériale.

au jansénisme qui l'ont poursuivi (1). Que pouvaient, d'ailleurs, le talent et la vertu en présence d'une situation aussi grave ? De toutes parts, des ruines matérielles et morales à relever. Une seule main devait-elle y suffire ? Tandis que les deux cents églises abattues étaient réparées peu à peu (2), le collége soutenait sa marche chancelante, luttant contre les obstacles qui semblaient se succéder pour le décourager. L'enseignement était confié à des prêtres séculiers, tantôt pris dans les rangs du clergé diocésain, tantôt amenés par les évêques d'un diocèse étranger. Mais la nomination du principal, à laquelle prétendaient la ville et le prélat, occasionnait souvent de regrettables divisions. Ainsi, le 15 février 1611, André Pellac, licencié en droit, est nommé par les jurats de Lespiault, de Forgues, Antoine Peix (3). Le 4 octobre 1617, Robert Hamèle, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale, arrive au titre de principal par une décision semblable. Ses fonctions lui sont confiées pour quatre ans « avec charge de nourrir, entretenir pour l'exercice de la jeunesse trois autres régents, personnes suffisantes, idoines, capables et assidues à leur devoir (4). »

En 1623, l'évêque Sébastien Le Bouthillier, voulant placer lui-même un homme de son choix à la tête du collége, est obligé de soutenir un procès contre les jurats (5).

Du reste, ce prélat, oncle du fameux abbé de Rancé, et dont Abel de Saint-Marthe fait un si brillant éloge, mourut à Mont-de-Marsan, le 25 janvier 1625, trop tôt pour terminer ces querelles, et surtout pour réaliser de généreux desseins (6). Les démêlés continuent et prennent des proportions plus considéra-

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 303.

(2) Cospeau continua à la cathédrale l'œuvre des Foix-Candale, et accola ses armes aux leurs à la clé de voûte voisine du transsept.

(3) *Archives d'Aire*, FF.

(4) *Archives d'Aire*, FF.

(5) *Histoire manuscrite des évêques d'Aire.*

(6) C'est par erreur que le manuscrit de l'évêché dit qu'on voyait au portail de la cathédrale « les armes de Philippe Cospeau à trois fusées d'argent. » Ce sont les armes de Bouthillier qui portent : d'azur, à trois fusées d'or.

bles sous l'épiscopat de Gilles Boutault, sacré en 1626. Le 9 novembre, une délibération des jurats d'Aire, Montaut, Doazit, Geaune, Saint-Cricq, etc., des paroisses, en un mot, dont les fabriques se plaignaient d'être imposées, porte « inhibition au sieur Lafosse de prendre la qualité de principal du collége. » Le 1er juin 1634, un accord suspendit un instant les débats. L'évêque reconnut aux magistrats, à la suite d'un arrêt du parlement, « le droit d'être consultés et de donner leurs avis dans toutes les élections du Régent principal. »

Mais de plus graves soucis occupaient l'âme de l'illustre prélat. Ce n'était pas assez pour son zèle de continuer les œuvres de ses prédécesseurs, il n'hésita pas à en entreprendre de nouvelles.

II

Le grand Séminaire d'Aire.

Un mouvement général se manifestait en France à cette époque pour la régénération du clergé.

La paix rendue par Louis XIII à nos contrées permettait de songer à l'application des sages décrets portés pour l'établissement des séminaires par le concile de Trente et répétés par les conciles provinciaux voisins (1). Des hommes aussi remarquables par la largeur de leur esprit que par la sainteté de leur vie venaient réduire en acte ces décisions, et, marchant sur les traces du cardinal Borromée, montrer aux pasteurs le moyen de former un bercail.

Tels étaient, entre autres, les Olier, les Bourdoise, les Berulle, les Condren, et, au-dessus d'eux tous, tel fut l'enfant des Landes de Gascogne, Vincent de Paul. On n'a pas assez dit encore les services immenses que rendirent ces prêtres dévoués par la création des séminaires. L'œuvre dont l'Oratoire semblait

(1) *Conc. Burdigal., ann.* 1583. Cossart, tome xv, p. 974. *Conc. Bituric.* 1584. Cossart, ibid, p. 1097.

appelé à doter l'Eglise passa aux mains du vénérable Olier qui, après avoir établi la Société de Saint-Sulpice, en 1645, fonda le grand séminaire de Paris (1649), et contribua à la formation d'un bon nombre d'autres, parmi lesquels ceux de Bordeaux et de Toulouse. Déjà Vincent de Paul avait constitué un petit séminaire dans les bâtiments du collége des Bons-Enfants, rue de Saint-Victor (1625); puis un grand et un petit séminaire dans l'enclos de Saint-Lazare qui lui fut cédé (1632). Ainsi, il précédait par son génie organisateur les travaux réservés à l'épiscopat.

Gilles Boutault, actif et dévoué à son diocèse, en avait fait d'abord une visite minutieuse (1). Pour rendre au catholicisme les âmes séduites ou ébranlées par l'hérésie, il pensa qu'il ne suffisait point d'avoir donné aux jeunes filles chrétiennes de pieuses institutrices, en attirant les Ursulines à Mont-de-Marsan (1638) et à Saint-Sever (1645); aux habitants des campagnes d'infatigables missionnaires, en plaçant des Capucins à Grenade; il voulut reconstituer le clergé séculier, et, après la publication de statuts synodaux (2), il fonda un grand séminaire dans sa ville épiscopale.

L'antique abbaye de Sainte-Quitterie du Mas, unie depuis 1228 à l'évêché, avait ressenti autant qu'aucune autre institution religieuse les coups de la tempête du siècle précédent. Ses murailles, ouvertes par le fer et noircies par la torche des huguenots, semblaient abriter à regret le Prieur et les quatre ou cinq moines qui desservaient encore leur église en ruines, vivant péniblement de quelques restes de revenus. Ce fut sur ce local que l'évêque jeta les yeux. Il abandonnait généreusement la partie des biens de la mense abbatiale qui lui revenait. Avec des réparations considérables, Sainte-Quitterie pouvait recevoir les douze ecclésiastiques qu'il voulait y réunir. Ceux-ci devaient suppléer les religieux dont

(1) *Description de l'Evêché d'Aire en Gascogne*, par P. Duval, MDCLI. Bibl. Imp.

(2) *Règlements et Ordonnances*, etc., par Gilles Boutault. Bordeaux, Lacourt, 1643, in-4°.

les places s'éteindraient par la mort des titulaires, desservir l'église, et être distribués à leur tour dans les paroisses. Des lettres-patentes de Louis XIV, en date du mois d'août 1645, approuvèrent cette importante fondation (1). Aire devança donc, grâce à l'initiative de son évêque, les cités rivales d'Acqs, de Bayonne, d'Oleron, etc., qui n'établirent leurs séminaires que sur la fin du XVIIe siècle ou dans le XVIIIe.

Rien ne devait en apparence entraver le developpement d'une œuvre sur laquelle son fondateur avait apposé le cachet du désintéressement; mais les moines supprimés par Gilles Boutault n'entendaient pas quitter la partie, et leur opposition prit de l'insistance en raison directe de leur inutilité. Ils en appelèrent au Grand Conseil qui finit par leur donner droit dans un arrêt du 30 mars 1647 (2). En même temps, la Fronde transportait la guerre civile dans notre malheureux pays. Les troupes du colonel Balthazar, partisan des Princes, venant de Bordeaux et Bazas, occupaient dans le diocèse d'Aire tour à tour Roquefort, Pujo-le-Plan, Grenade, Mont-de-Marsan, Tartas, Saint-Sever et Cauna dont le château soutint un siége de huit jours contre l'armée du roi commandée par le duc de Candale (3).

A la suite de ces luttes, des vexations acharnées obligèrent Gilles Boutault à quitter un diocèse où il avait fait tant d'heureuses réformes et le palais épiscopal, abattu depuis 1616 (4), qu'il avait presque entièrement relevé. Il fut transféré à Evreux (1649).

Que devenait cependant le collége? Il continuait à subir une situation de plus en plus précaire. L'édifice gardait la triste empreinte de l'injure des hommes à laquelle s'ajoutait chaque jour celle du temps. Les revenus des fabriques, compromis par les guerres et par des années de disette, n'arrivaient qu'en très faible

(1) Cette pièce a été publiée ici par les soins du docteur Léon Sorbets. *Bulletin du Comité*, t. III, p. 37.

(2) Archives d'Aire.

(3) *Guerre de Guyenne*, par Balthazar; à la suite des *Mémoires* de Sault-Tavanes. Paris, Moreau, 1859.

(4) Mémoires de Caumont la Force.

proportion ; et, suivant la loi commune, cette gêne matérielle produisait son contre-coup intellectuel et moral.

Aussi, ce n'était point par les demi-mesures qu'adopta le successeur de Gilles Boutault, Charles d'Anglure de Bourlemont, que l'œuvre pouvait se soutenir.

Pendant huit ans encore, tout alla en déclinant. Nous voyons à la tête du collége le sieur Esnault, prêtre du diocèse du Mans, plus attentif à surveiller ses propres intérêts que ceux de la maison que l'évêque lui a confiée. Les jurats, le chapitre, s'aperçoivent trop bien du danger qui menace l'enseignement dans la ville épiscopale, et ils songent à le remettre entre les mains d'une congrégation religieuse. C'était le meilleur moyen d'en finir avec les éventualités du renouvellement des professeurs qui désormais seraient envoyés directement de la communauté. Dax avait déjà donné aux Barnabites son collége (1636) (1); Mont-de-Marsan venait de confier aux mêmes religieux la direction du sien (1656). Aire, qui ne pouvait ou ne voulait s'adresser à ces maîtres, guidée par la générosité d'un de ses chanoines et la piété de son évêque, se détermina, en prenant des hommes nouveaux, à imposer au collége une transformation.

JULES BONHOMME,

vicaire à Sainte-Elisabeth, à Paris.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir *Archives de l'Empire* : S 3624; et aux Archives de Dax : Etat de la situation actuelle du collége de la ville de Dax, en exécution de l'édit du mois de février 1763.

DE LA FONDATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE.

Une nouvelle société littéraire vient de s'établir à Bordeaux sous le titre de *Société des Bibliophiles de Guyenne*. Il y avait longtemps que je désirais une semblable création, et j'allais même exprimer ici mes vœux et mes idées à cet égard, quand tout à coup j'ai été devancé par le fait lui-même, et me suis trouvé dans la position de ce plaisant personnage qui, voyant après six mois de mariage arriver une petite fille aussi charmante que précoce, lui dit: Soyez la bienvenue, Mademoiselle, mais en vérité je ne vous attendais pas sitôt. Je ne m'applaudis pas moins de la réalisation d'un de mes rêves les plus chers, et c'est avec une bien vive et bien joyeuse sympathie que je souhaite aux fondateurs de la Société des Bibliophiles de Guyenne un rapide et complet succès.

Comment ce succès pourrait-il leur faire défaut? Tous ils ont autant de zèle que de mérite, et avec un président tel que M. Gustave Brunet (*Nil desperandum Teucro duce et auspice Teucro*), avec un vice-président tel que M. Jules Delpit, avec deux secrétaires tels que MM. Reinhold Dezeimeris et Henri Barckhausen, que ne doit-on pas attendre? L'armée, je me hâte de le dire, est digne de l'état-major, et parmi les vaillants soldats dont elle se compose, j'en retrouve plusieurs dont les glorieux services sont bien connus de tous ceux qui lisent les *Archives historiques de la Gironde*: je nommerai notamment MM. Emile Brive-Cazes, Alexis de Chasteigner, Léo Drouyn, Emile Lalanne, Henri de Marqueyssac, Théobald de Puifferat, Léo Saignat, etc. (1) Grâce à la généreuse

(1) En dehors des collaborateurs de M. J. Delpit aux *Archives historiques*, je mentionnerai le modeste et savant sous-bibliothécaire de la bibliothèque de Bordeaux, M. Rancoulet.

ardeur de tous ces travailleurs, grâce au concours dévoué qu'ils trouveront dans les travailleurs de toute la province, la Société des Bibliophiles de Guyenne n'aura, j'en suis sûr, rien à envier bientôt à la prospérité de sa sœur, la Société des Archives historiques de la Gironde.

Je ne saurais trop engager les amis des livres qui liront ces pages à s'empresser de donner raison à ma prophétie. Je détache des statuts adoptés le 7 février 1866 les articles suivants qui me paraissent devoir entraîner de bien nombreuses adhésions :

Article 1. La Société des Bibliophiles de Guyenne est instituée pour publier, traduire ou réimprimer les ouvrages inédits ou rares qui intéressent l'ancienne province de Guyenne.

Art. 2. Pour être membre de la Société il suffit de faire verser, chaque année, avant le 1er mai, la somme de vingt francs dans les mains du trésorier (1) ou du libraire de la Société (2).

Art. 3. Tous les sociétaires jouissent des mêmes avantages: voix délibérative dans les réunions et droit à un exemplaire de toutes les publications faites par la Société; l'exemplaire de chacun des sociétaires portant sur le faux titre un numéro d'ordre avec ses noms et qualités.

Art. 5. Il ne pourra être tiré de chaque publication que cent exemplaires en sus du nombre des exemplaires réservés pour les membres de la Société (3).

Art. 6. Les statuts et la liste des membres de la Société seront imprimés chaque année en tête du premier volume publié.

Art. 10. L'impression des publications est surveillée par le Comité, auquel la Société pourra adjoindre spécialement un ou plusieurs membres et même une personne étrangère à la Société (4).

(1) Le trésorier, pour l'année 1866, est M. Gustave Labat; le trésorier-adjoint est M. Emmanuel Tessandier.

(2) Le libraire de la Société, à Bordeaux, est M. P. Chaumas, cour du Chapeau-Rouge, et, à Paris, M. Aug. Aubry, rue Dauphine, 16.

(3) M. Jules Delpit, dans un chaleureux article sur la Société des Bibliophiles de Guyenne, publié dans le *Courrier de la Gironde* du 13 mars 1866, a fait remarquer combien le nombre si restreint d'exemplaires livrés au commerce donnera nécessairement de prix à des livres qui seront imprimés, du reste, avec tout le luxe typographique moderne. Sur ce point on peut se fier à la proverbiale habileté de M. Gounouilhou.

(4) Le comité, qui est élu chaque année en décembre, se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du secrétaire-adjoint, du trésorier et du trésorier-adjoint.

Si j'avais eu l'honneur d'assister à la séance dans laquelle ont été rédigés les statuts, j'aurais proposé de modifier l'article premier. J'aurais voulu que la Société ne se bornât pas à mettre en lumière les ouvrages, inédits ou rares, qui intéressent l'ancienne province de Guyenne, mais qu'agrandissant beaucoup son rôle, elle se proposât de former une collection où auraient trouvé place, à côté de ces ouvrages, tous les vieux livres de quelque valeur, mal traduits ou mal publiés jusqu'à ce jour, qui ont eu pour auteur un Aquitain. Sans doute, ce programme aurait été immense, mais sait-on bien que le programme adopté est assez étroit? La Société des Bibliophiles de Guyenne n'est pas instituée pour quelques jours seulement : elle est destinée, dans la pensée de ses fondateurs, à vivre d'innombrables années. Or, les livres rares et inédits qui intéressent l'ancienne province de Guyenne n'abondent pas tellement que la matière puisse être considérée comme inépuisable. Si la Société ne devait se mouvoir que dans un cercle aussi rétréci, elle se condamnerait fatalement à mourir au bout de quelque temps. Ce serait un suicide par inanition. A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi! De même que la Constitution est perfectible, de même les statuts peuvent être révisés. Si la Société se décidait à élargir dans le sens que j'indique sa sphère d'action, combien elle rendrait aux lettres d'incomparables services! Je demande la permission d'énumérer ici les travaux que je souhaiterais lui voir entreprendre. Ces travaux sont bien considérables, sans doute, mais la Société des Bibliophiles de Guyenne possèdera assez d'hommes de talent et de savoir pour les accomplir, et je ne puis croire que mes collègues, s'obstinant à écarter tout ce qui n'est ni rare ni inédit, me disent avec le Fabuliste :

Quittez le long espoir et les vastes pensées!

Les œuvres complètes d'Ausone, très mal traduites par l'abbé Jaubert, de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux (1769, 4 vol. in-12), l'ont été très bien, au contraire,

par M. Corpet (seconde série de la *Bibliothèque latine française* de Panckoucke, 1842, 2 vol. in-8°). Il serait inutile de recommencer un tel travail, mais on pourrait du moins s'efforcer de donner une version encore plus fidèle de celles des poésies d'Ausone qui intéressent plus particulièrement l'Aquitaine, comme les *Parentalia* et la *Commemoratio Professorum Burdigalensium*. Il faudrait joindre à ces pièces les lettres et les idylles qui sont relatives à la famille ou à la province natale d'Ausone. Le tout devrait être accompagné d'un commentaire abondant, pour lequel on consulterait avec grande utilité l'édition d'Elie Vinet (*Burdigalæ, apud Simonem Millangium*, in-4°, 1580), cette édition que J. A. Fabricius (*Bibliotheca latina*) a si bien fait d'appeler *luculenta*. Il serait bon de mettre à l'appendice une traduction de l'*Eucharisticon* du petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella ou le Pénitent, qui, dans ce poème autobiographique, a laissé de si curieux détails sur Bazas et sur Bordeaux. Je voudrais aussi que l'on réunît, autour de ces divers morceaux, la *Dissertation sur la vie et les écrits d'Ausone*, lue par Belet dans une assemblée de l'Académie de Bordeaux, le 25 août 1725 (1), la lettre sur le même sujet adressée par le spirituel Meusnier de Querlon à M. Bernard, en 1736 (2), avec des notes empruntées aux critiques les plus distingués qui, de notre temps, se sont occupés du poète bordelais. Pour toute cette besogne, un homme est parfaitement prêt : c'est M. Léonce Couture, dont je vantais dans la *Revue d'Aquitaine*, il y a quelques mois, l'étude sur *Emilius Magnus Arborius et les Rhéteurs Aquitains au* IVe *siècle* (3).

(1) On retrouverait, je l'espère, cette dissertation dans les archives de l'Académie de Bordeaux. On peut la regarder comme inédite, car il n'en a paru que quelques extraits, en 1726, dans un recueil périodique publié en Hollande.

(2) L'abbé Goujet dit : « Il y a beaucoup de goût, de critique et de légèreté de style dans la lettre de M. Meusnier ; et il est aisé de sentir que l'auteur a lu Ausone avec autant de réflexion que de discernement. » (*Bibliothèque française*, t. VI, p. 285). On sait que ce même Meusnier, l'ingénieux auteur des vers que l'on attribue trop généralement à Marie Stuart (*Adieu, plaisant pays de France*), a été l'éditeur du *Journal du voyage de Montaigne en Italie* (1774, 1 vol. in-4° et 3 vol. in-12).

(3) *Un Distique d'Ausone*, n° de septembre-octobre 1865, p. 139. M. Léonce Couture a bien voulu m'adresser, au sujet de la traduction de ce distique, une observa-

Il faudrait qu'un autre habile latiniste s'appliquât à faire passer en notre langue le *Panégyrique* de Théodose, prononcé dans l'automne de 391, par Latinus Pacatus Drepanius, qu'Ausone a proclamé le plus cher de ses amis (*hoc nullus mihi carior meorum*) et auquel il a même donné le doux nom de fils. Je ne sais si cet orateur était, comme Joseph Scaliger l'a pensé (1), un Nitiobrige, mais lui-même nous apprend, par une de ces poétiques paraphrases qui lui sont familières, qu'il est né « dans cette partie des Gaules où les rivages de l'Océan servent de lit au soleil, » ce qui veut dire dans l'Aquitaine. Le discours de Drepanius n'a été jusqu'à ce jour qu'assez faiblement traduit, la première fois par Florent Chrestien, le docte précepteur de Henri IV (Paris, Pierre Chevalier, 1609, in-8°), la seconde fois par Andry (Paris, 1687, in-12), la troisième fois par Coupé, dans son *Spicilége de littérature ancienne et moderne*, 1802 (2). Quant aux éditions, elles ont été bien nombreuses (3), et leur énumération par ordre chronologi-

tion d'une grande justesse; il a trouvé la césure du premier hexamètre trop effacée. Profitant de son amicale critique, je corrige ainsi le distique :

Tu n'es, pauvre Didon, pas heureuse en maris :
L'un meurt, tu pars; l'autre part, tu péris.

(1) *Scaligerana*. Le grand érudit cherche avec un peu trop de zèle à grossir le nombre des Nitiobriges célèbres. Ne donne-t-il pas à Agen (*ibidem*) saint Paulin, l'évêque de Nole, qui est incontestablement bordelais? Scaliger se montre aussi bien complaisant pour son compatriote, quand, parlant du *Panégyrique* de Théodose, il s'écrie: « Il est si beau ! »

(2) Les Bénédictins, dans le tome I de l'*Histoire littéraire de la France*, et l'abbé Guillon, dans le tome VI de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise*, en ont traduit quelques passages. L'abbé Guillon déclare « admirable » le morceau sur la tyrannie de Maxime (p. 44-42), et ne trouve pas moins d'éloquente énergie dans la description de la défaite du tyran (p. 48-50). M. J. J. Ampère (*Histoire littéraire de la France avant le* XII° *siècle*) a cité lui aussi le récit de la déroute et de la mort de Maxime, et, de plus, la véhémente protestation de l'orateur contre la sanglante persécution des Priscillianistes.

(3) Voir le *Manuel du Libraire, Panegyrici veteres*. L'édition de Londres, en 5 vol. in-8°, reproduit les annotations de Jacques de La Baune, de Schwartz, de Jæger, de Arntzenius, etc. M. Péricaud (*Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*) signale un volume in-32, publié à Lyon en 1662, qui contient, à côté du *Panégyrique* de Théodose, celui de Louis XIII par le P. Petiot. Ailleurs, je trouve l'indication de deux autres éditions que ne cite point M. J. C. Brunet, celle de Paris, 1570, in-4°, avec les notes de Fr. Baudoin, et celle de Stockholm, 1651, in-8°, avec les notes de Jean Scheffer.

que fournirait le sujet d'une intéressante notice, surtout si l'on ajoutait aux renseignements bibliographiques des remarques critiques, et si l'on analysait les divers travaux dont les *Panégyriques anciens* ont été l'objet de la part de Walch (Iéna, 1721, in-4°), Mœrlin (Nuremberg, 1738, in-4°), Heyne (*Opuscula academica*, t. VI), etc. Il ne faudrait pas oublier de ranger, parmi les *Testimonia*, les trois lettres adressées par Symmaque à notre Drepanius, et celle par laquelle l'empereur Théodose demande avec tant d'amabilité au vieux rhéteur, qu'il traite de père, une lecture de ses ouvrages.

Je réclame aussi la traduction des lettres de saint Paulin, l'évêque de Nole, lettres dont quelques-unes sont écrites à des Aquitains tels que Sulpice-Sévère et Delphin, l'évêque de Bordeaux qui, en 389, baptisa le disciple d'Ausone. Ces lettres, selon un judicieux critique, M. Léo Joubert, « se recommandent par le style et plus encore par les sentiments et les idées. » Il y aurait à joindre à la correspondance de l'évêque de Nole la traduction des vers à Ausone et celle du poème découvert par l'illustre cardinal Maï (*de domesticis suis calamitatibus*), si toutefois l'authenticité de ce poème pouvait être sûrement prouvée. Pour les notes biographiques et autres, on puiserait à pleines mains dans l'excellente édition de Lebrun (1685, in-4°), et dans les dissertations de ces merveilleux érudits qui s'appellent Muratori, Tillemont, Papebroch. Il est bien entendu que l'on ne négligerait pas non plus les récents travaux de l'ancien doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Rabanis (*Saint Paulin de Nole, études historiques et littéraires*, 1840, in-8°), de l'ancien curé de Sainte-Eulalie, M. l'abbé Souiry (*Etudes historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin*, Bordeaux, 1853, 2 vol. in-8°), et de l'Allemand A. Buse (*Saint Paulin et son temps*, 1856, in-18, ouvrage mis en français par M. L. Dancoisne, Paris, 1858.)

Le IVe siècle nous offrirait encore le traité composé par saint Phébade, évêque d'Agen, contre l'arianisme, au sujet de la seconde formule de foi rédigée dans le concile de Sirmium. Ce traité est en

grec, mais les hellénistes, Dieu merci! ne manquent pas à la Guyenne, et sans parler du très savant doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, qui a reproduit naguère avec tant de bonheur de magnifiques fragments des poésies de saint Ephrem (1), nous trouverions aisément parmi nous un digne interprète de saint Phébade. Je ne crois pas, du reste, que le *Traité de la foi orthodoxe contre les Ariens* ait jamais été traduit en français, et il est bien temps que cet honneur soit rendu au discours du courageux ami de saint Hilaire de Poitiers et de saint Ambroise de Milan, discours dont le procureur général Pierre Pithou dit, le 26 mai 1583, devant la chambre de justice séant à Agen, « qu'il surmontoit en grandeur de sens la briefveté des paroles, et qu'on pouvoit l'appeler un des plus beaux et resolus traictez de tous ceux qui nous restent des anciens catholiques contre l'hérésie d'Arius (*Petri Pithœi opera*, Parisiis, in-4°, 1609, p. 688) (2). »

Les œuvres de Sulpice Sévère ont été souvent traduites (par J. Filleau, par L. Giry, par l'abbé Paul, et, en dernier lieu, par M. Herbert, 1847, 2e série de la *Bibliothèque latine française* de Panckoucke) (3). Aucune de ces traductions ne rend superflue

(1) J'en ai parlé dans la *Revue d'Aquitaine* de décembre 1864 et janvier 1865, p. 322.

(2) Saint Phébade n'a d'article ni dans la *Nouvelle Biographie générale*, ni dans le *Manuel du Libraire*. On trouvera d'utiles indications dans le tome VI (p. 323-329) de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise*. Le P. Labbe (*Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*) s'est trompé quand il a prétendu que Pierre Pithou a, le premier, publié le traité de saint Phébade en 1586, et Ellies Dupin a commis la même erreur (*Nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*). Ce fut Théodore de Bèze qui en donna la première édition dans un recueil imprimé par Robert Estienne, en 1570, in-8°. Une deuxième édition parut par les soins de Marguerin de la Bigne dans le tome V de la *Bibliotheca Patrum*, en 1575. L'édition que Labbe et Dupin ont prise pour l'édition *princeps* n'est donc que la troisième. La quatrième édition est celle de Gaspard Barthius, 1623, dans laquelle abondent des notes excellentes.

(3) Les sept lettres attribuées à Sulpice Sévère ont été traduites là pour la première fois par M. Riton, professeur au collége de Bordeaux. M. Herbert, dans sa très insuffisante notice sur Sulpice Sévère, transforme Baluze en un bénédictin, et dit deux fois *dom* Baluze. L'auteur de l'article *Bordeaux*, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, cite *dom* Vinet! Ceci me rappelle encore une distraction toute semblable du grand érudit Daunou qui, dans son *Cours d'Etudes historiques* (t. I, p. 453), a métamorphosé Moréri en un moine de l'ordre de Saint-Benoît. M. Herbert n'est pas plus exact quand il place *Eluso* entre Toulouse et Carcassonne. Il y

une nouvelle tentative. Je n'ignore pas que l'interprétation des ouvrages du Salluste chrétien (1) présente des difficultés particulières qui proviennent surtout de son style concis et serré (2), mais il ne nous est pas interdit d'espérer que nous en viendrions à bout. On devrait commencer par réviser le mieux possible le texte de l'*Histoire sacrée*, de la *Vie de saint Martin* et des *Dialogues* (3). Pour le premier de ces ouvrages, on serait puissamment aidé, en ce travail réparateur, par un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg qui a été mentionné dans un des premiers volumes de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Du reste, tout serait épineux en cette entreprise; car, quoique de bien doctes commentateurs aient éclairci un certain nombre de points de la vie et des ouvrages de Sulpice Sévère (voir surtout les éditions d'Amsterdam, 1665; de Vérone, 1741-54, malheureusement inachevée; de Leipsick, 1709), il reste encore bon nombre d'obscurités dans la biographie comme dans les livres de celui en qui Joseph Scaliger saluait (*in Prolegomenis ad libros de emenda-*

aura bientôt 250 ans que Drusius (en 1607) a reconnu dans *Eluso* la ville de Lauzun, qui appartient à l'arrondissement de Marmande.

(1) J'ai rappelé, dans un article sur l'*Histoire religieuse de la Bigorre*, par M. Bascle de Lagrèze (*Revue d'Aquitaine* de mars-avril 1865, p. 399), que ce glorieux surnom a été donné à Sulpice Sévère par Gaspard Barthius (*Adversaria*, l. XLIX, cap. IV. Francfort, 1624, in-fo). J'aurais dû ajouter que déjà le commentateur Charles Sigonius avait employé, au sujet du latin de Sulpice Sévère, l'expression : *Sallustianam dictionem*. Voir *Authorum aliquot testimonia, qui Sulpici Severi meminerunt*, en tête de l'édition de Georges Hornius, 1665. Dans ces *testimonia*, Scaliger et Gérard Vossius font du prêtre aquitain, que saint Augustin appelle *Vir doctrina et sapientia pollens*, un enfant de l'Agenais. Je me plais à croire qu'ils ont raison, mais cette origine n'est pas aussi certaine que l'assure Scaliger en ces termes : « *Cum tamen ipse Nitiobrigem sese manifesto prodat.* » Il y aurait à examiner d'une façon définitive tous les arguments pour et contre. J'avoue que je suis désolé de trouver parmi les adversaires de Scaliger et de Vossius un homme aussi savant que le P. Jérôme de Prato, auquel on doit la remarquable édition de Vérone.

(2) J'indiquerai une dissertation spéciale bien peu connue : *De Stilo Sulpicii Severi* (Hall, 1713, in-4°), par le professeur allemand Breithaupt.

(3) L'ex-évêque de Marseille, Mgr Cruice, dans son édition de l'*Historia Sacra*, qui a paru vers 1850, a corrigé quelques-unes des fautes que ses devanciers avaient laissé subsister. Dans l'édition des œuvres de Sulpice Sévère, donnée par l'abbé Migne, et qui forme le 20e volume de la *Patrologie* (1817), on a reproduit l'édition de Gallandi, y compris les prolégomènes. Gallandi lui-même avait reproduit le travail de l'oratorien J. de Prato.

tione temporum) le plus pur des écrivains ecclésiastiques, *Ecclesiasticorum purissimus auctor.*

M. Gustave Brunet, qui s'est déjà occupé dans les *Actes* de l'Académie de Bordeaux du curieux recueil des recettes de Marcellus Empiricus, pourrait mieux que personne nous offrir une édition, avec traduction, du *de Medicamentis empiricis, physicis ac rationalibus.* M. Brunet, qui sait si bien tant de choses, grouperait autour du rare traité (1) de son compatriote toutes sortes de précieuses notes.

Quoique le *Commonitorium* de saint Orens ait été traduit par M. Z. Collombet (Lyon 1839), nul ne regretterait de le voir traduit de nouveau avec plus de soin, et surtout d'après un meilleur texte (2). On retrouverait peut-être, en cherchant bien, quelques-unes des vingt-quatre petites pièces de poésie qui avaient été composées par l'évêque d'Auch, si l'on en croit le manuscrit de la Collégiale de Saint-Martin de Tours dont s'est servi dom Martène pour publier le *Commonitorium*, petites pièces dont deux seulement ont été recueillies par le zélé bénédictin. Il faudrait placer en tête du poème la *Vie du glorieux saint Orens, evesque d'Auch, composée sur les Mémoires tirez des anciennes légendes et des plus fidèles historiens* (Tolose, sans date). On annoterait cette *Vie* en tenant compte de tous les travaux biographiques et littéraires dont le fils du gouverneur d'Urgel a été l'objet depuis que le jésuite Martin Delrio découvrit dans l'abbaye d'Anchin, à la fin du XVIe siècle, le premier chant du *Commonitorium.* On emprunterait, en outre, plus d'une page intéressante à un ouvrage

(1) Quoique rare, et quoique de plus très important au point de vue philologique, le *de Medicamentis* n'est pas mentionné dans le *Manuel du Libraire.* Je relèverai ici une inadvertance du rédacteur de l'article *Marcellus Empiricus* dans la *Nouvelle Biographie Générale* : ce rédacteur déclare tout d'abord que Marcellus était un médecin latin, et, un peu plus loin, il ajoute : « Il n'est pas sûr qu'il fût médecin. »

(2) M. Bascle de Lagrèze nous apprend (p. 179 de l'*Histoire religieuse de la Bigorre*) que M. Vincent de Bataille, lauréat des Jeux Floraux et de plusieurs académies, a commencé une traduction en vers des œuvres de saint Orens, et il en cite deux morceaux qui prouvent une fois de plus que toute traduction en vers est forcément infidèle.

très rare, écrit en espagnol, et consacré au récit de la translation, en 1609, des reliques de saint Orens accordées par la ville d'Auch à sa ville natale, Huesca, en Aragon (1).

Les œuvres de saint Prosper d'Aquitaine sont trop considérables pour être toutes reproduites en notre langue par les soins de la Société. Dans l'in-folio de Mangeant (Paris, 1711) (2), on laisserait les traités théologiques et les sentences extraites de saint Augustin, et on prendrait seulement le *Carmen de ingratis* et la *Chronique* qui a rendu le nom de saint Prosper si célèbre, et qui n'a pas, que je sache, été encore traduite en français. De cette chronique si importante, on rapprocherait les renseignements fournis par les autres chroniqueurs, renseignements qui tantôt confirmeraient, tantôt rectifieraient le témoignage de saint Prosper, et tantôt enfin combleraient les lacunes de son ouvrage. En ce qui regarde la biographie de l'annaliste, on n'aurait guère qu'à traduire l'excellente notice de J. Le Brun des Marettes, qui fait partie de l'in-folio de 1711 (3).

(1) Voir sur ce livre l'*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 186 et suivantes.

(2) M. H. Fisquet, dans la *Nouvelle Biographie générale*, dit, copiant bien imprudemment la *Biographie Universelle*, que les meilleures éditions des œuvres de saint Prosper sont celle de Mangeant et celle de Foggini, Rome, 1752, in-f°. Il n'y a là que trois erreurs : Foggini n'a jamais publié les œuvres de saint Prosper, il a seulement donné ses écrits sur la grâce, dans une collection théologique spéciale. Le volume de cette collection qui contient ces écrits, et qui est le 3e, parut non en 1752 mais en 1754, non in-f° mais in-8°.

(3) Je ne parle pas ici d'Eutrope, pas plus que je n'ai parlé de Fronton. Ce dernier, dont l'abbé Monlezun a bien envie de faire un Gascon, alors que d'autres ont voulu en faire un Périgourdin, et d'autres encore un Auvergnat, ce dernier, dis-je, était un Africain, un enfant de Cirta. Ne regrettons pas trop, du reste, ce rhéteur dont les écrits insignifiants offrent tout le contraire de « ce modèle du style mâle et austère » que le bon abbé Monlezun daignait y voir (*Histoire de la Gascogne*, tome I, page 66). Quant à Eutrope, que l'on a cru, je ne sais pourquoi, originaire de Bazas, rien, hélas! ne nous donne le droit de le regarder comme nôtre. Il faut dire avec Chaudon : « On ignore d'où il était, et qui il était. » L'auteur du *Nouveau Dictionnaire historique* ajoute, il est vrai : « On conjecture qu'il avait vu le jour dans l'Aquitaine. » Mais Eutrope était-il même Gaulois? Dom Rivet, qui a répondu affirmativement, n'a produit aucun argument sérieux, pas même quand il s'est appuyé sur les possessions aux environs de la ville d'Auch de l'abréviateur de l'histoire romaine. Tout me semble favoriser, au contraire, l'opinion du docte Elie Vinet qui a reconnu dans le fonctionnaire byzantin un homme d'origine grecque, comme son nom l'indique déjà. (Voir l'édition du *Breviarium Historiæ romanæ* donnée par lui, d'après un manuscrit de Bordeaux, en 1553, à Poitiers, édition non signalée par le *Manuel du Libraire*.) Dans cette hypothèse, Eutrope aurait écrit son livre en latin

De saint Prosper d'Aquitaine, nous passerions, en franchissant plusieurs siècles, à Aimoin, qui, d'après une judicieuse observation de M. Léo Drouyn, ne serait pas, comme on l'a souvent dit, natif de Villefranche, en Périgord, mais bien de Francs, canton de Lussac, arrondissement de Libourne (1). Je n'ai pas besoin de signaler ici tout l'intérêt que présente la chronique de l'abbé de Fleury-sur-Loire. Sans doute elle est erronée en quelques endroits, mais combien ces imperfections, inévitables au xe siècle, sont rachetées par de sûrs et précieux renseignements!

Redressée et éclaircie par de nombreuses notes que l'on tirerait surtout de deux ouvrages qui font honneur à la vieille érudition française, les *Gesta francorum* d'Adrien de Valois (Paris, 3 vol. in-f°, 1646-1658) et les *Annales ecclesiastici francorum* (*ab anno Christi* 417 *ad annum* 845) du P. Lecointe (Paris, 8 vol. in-f°, 1665-1683), et aussi des diverses éditions des *OEuvres* de Grégoire de Tours, principalement de l'édition de M. Henri Bordier, la *Chronique* d'Aimoin, traduite d'après la leçon de dom Bouquet, constituerait un des plus précieux volumes de la collection (2).

On ferait bien aussi de traduire, d'après le texte du recueil des *Historiens de France*, la chronique de Geoffroy, prieur du Vigeois, né à Clermont d'Excideuil en Périgord, au milieu du xiie siècle. Il y a là, comme l'a remarqué M. Léon Dessalles, l'archiviste du département de la Dordogne, des détails historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Qui mieux que le savant M. Dessalles pourrait traduire et annoter une chronique dans laquelle il est si souvent question du Périgord?

pour l'empereur Valens, qui, comme le personnage comique, pouvait s'écrier : *Je n'entends pas le grec.*

(1) Voir à ce sujet mon compte-rendu de la *Guienne militaire* dans la *Revue d'Aquitaine* de mai 1865. C'est d'après un passage significatif de la *Vie de saint Abbon*, par Aimoin, que le savant archéologue a proposé de mettre à Francs le berceau du chroniqueur.

(2) La *Vie d'Abbon*, par Aimoin, ne devrait pas être omise. M. de Certain, dans son édition des *Miracles de saint Benoît*, 1858, une des plus estimables publications de la Société de l'Histoire de France, appelle cette biographie « un excellent et curieux opuscule. » M. de Certain a très bien apprécié Aimoin (page 18 et suiv. de son *Introduction*), ajoutant toutefois : « Ce n'est pas sans regret que nous passons aussi rapidement sur cet auteur qui mériterait une étude plus approfondie. »

M. Léonce Couture, dans la remarquable *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne* dont il a enrichi le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, indique, pour la période comprise entre l'an 1000 et la fin du XIIIe siècle, des lettres d'Amat, évêque d'Oloron, depuis archevêque de Bordeaux, qui eut tant d'influence en nos contrées comme légat de Grégoire VII; une lettre de Pierre de Librana, gascon de naissance, nommé évêque de Saragosse par Alphonse I qu'il accompagna en ses expéditions contre les Maures, lettre qui contient le récit de la prise de sa ville par les Musulmans (1); une histoire de saint Bertrand, évêque de Comminges, écrite à la prière du neveu de ce saint, Guillaume d'Andozille, archevêque d'Auch, par le notaire apostolique Vital, originaire de notre province, histoire que l'on traduirait d'après le texte des nouveaux Bollandistes, en leur empruntant leurs meilleures notes, qu'il faudrait compléter par des notes tirées des plus récents travaux biographiques dont saint Bertrand a été l'objet en Gascogne; la chronique de l'église de Bazas par Garsias du Benquet, chanoine et depuis évêque de cette ville, imprimée à Bordeaux en 1530 (2); enfin, les œuvres de Bernard de Morlaas, moine du XIIe siècle, auteur du poème *de contemptu mundi* et de deux traités en prose sur l'*Econome infidèle* et sur l'*Instruction du prêtre*. « Il serait bien à désirer, dit l'habile critique (t. I, p. 164), qu'on fît une édition de ces trois écrits déjà publiés, en y joignant les deux poèmes inédits *de Mundo* et *de Incarnatione*, s'ils existent encore, ainsi que

(1) Ces lettres et quelques autres pourraient former un volume de mélanges en prose spécialement consacré au moyen âge.

(2) On pourrait faire suivre la traduction de cette chronique de celle de la chronique de Bernard de la Mote, petit-neveu de Clément V, laquelle s'étend de 1299 à 1355, et dont Baluze s'est fort servi dans ses *Vitæ paparum avenionensium* (1693, 2 vol. in-4°). M. L. Couture (*Bulletin d'Auch*, t. 2, p. 514) dit que, pour reconstruire en entier ce dernier ouvrage, il faudrait l'extraire pièce à pièce de la chronique composite de G. du Puy. Un jeune érudit bien distingué, qui est un enfant de Bazas, M. Gustave Saige, archiviste aux archives de l'empire, accepterait avec bonheur, j'en suis sûr, un semblable travail. Que de curieux documents il saurait trouver pour les annexer à ces chroniques! Et combien le monument qu'il élèverait ainsi en l'honneur de Bazas nous consolerait des pauvretés de la prétendue histoire de cette ville par l'abbé O'Reilly!

la longue prose, si pieuse et si chantante, « *Omni die, Dic Mariæ,* » que les Bénédictins ont cru pouvoir lui attribuer (1). »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La suite prochainement.*)

Bulletin sommaire des dernières publications.

ABBADIE (Antoine d'). — Sur le droit Bilen à propos du livre de M. Werner Munzinger, intitulé: Les mœurs et le droit des Bogos. 47 p. in-8°. Paris, impr. Martinet.

Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, juin 1866.

Abrégé d'histoire de France par demandes et par réponses, suivi d'une courte analyse d'histoire générale, à l'usage des classes élémentaires. Nouvelle édition corrigée et augmentée. In-18 de 175 p. Condom, imp. Dupouy.

ARLAN DE LAMOTHE (l'abbé d'), archiprêtre de Bouglon. — Cours de théologie ou exposition de la doctrine chrétienne en forme de catéchisme. Tome II. Symboles. Commandements. In-8° de 736 p. Poitiers, imp. Dupré; Paris, Sarlit.

Ouvrage terminé.

BARRÈRE (l'abbé). — Précis du rétablissement providentiel des carmes déchaussés en France et de la restauration de Saint-Vincent de Pompéjac par ces religieux. 58 p. in-12. Agen, imp. Noubel; au couvent des Carmes.

Extrait d'un ouvrage plus considérable sur l'Ermitage d'Agen, dont nous ne tarderons pas à rendre compte.

(1) M. L. Couture, dont l'activité égale l'érudition et le talent, pourrait mettre en lumière la plupart des ouvrages qu'il apprécie si bien. Il offre, en outre, de se faire l'éditeur de la *Description du diocèse d'Aire* par Duval, géographe du roi (petit bouquin inconnu du P. Lelong), des *Additions et Corrections* manuscrites de l'abbé de Vergès sur l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne* du P. Anselme, presque toutes relatives aux maisons historiques de Guienne, des *Obres gascounes* de Baron, etc. Les poésies patoises de Baron étant admises, il ne faudrait repousser ni celles du Lectourois Pierre de Garros, ni celles de l'Agenais Cortète de Prades, ni celles de l'Auscitain G. Bedout dont *lou Parterre Gascoun* a été publié à Bordeaux en 1642, in-4°. Un choix des poésies de ces précurseurs de Jasmin suffirait peut-être. C'est en pareil cas, ce me semble, que

Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.

BATBIE, professeur d'économie politique à la faculté de Droit de Paris. — Conférences littéraires de la Sorbonne. 26 p. in-8°. Paris, Cotillon.

Extrait de la *Revue des cours littéraires.*

BLADÉ (J.-F.). — Dissertation sur les chants héroïques des Basques. Grand in-8° de 60 p. Paris, A. Franck. 3 fr.

Extrait de la *Revue de Gascogne.*

CASTARÈDE (A. de). — Considérations sur la guerre en 1866. 24 p. in-8°. Pau, imp. Véronèse; Paris, Dentu, 50 c.

CHARENCEY (H. de). — Recherches sur les lois phonétiques de la langue basque. 15 p. in-8°. Caen, Leblanc-Hardel.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, etc., de Caen.*

Congrès archéologique de France. XXXIIe session. Séances générales tenues à Montauban, Cahors et Guéret en 1865, par la Société française d'archéologie pour la description et la conservation des monuments. In-8° de LXVIII et 617 p. Paris, Derache.

COSTALLAT (docteur A.). — Instruction populaire pour l'extinction de la pellagre. 15 p. in-8°. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun.

COUTURE (Léonce), rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne.* — Le général Cassaignolles, esquisse biographique. Gr. in-8° de 50 p. Auch, impr. Foix; Paris, J. Dumaine. 1 fr.

Cette brochure, extraite de la *Revue de Gascogne* avec quelques additions, se trouve aussi en vente à Auch, chez Ed. Icard, libraire.

DESBARREAUX-BERNARD. — Quatre lettres inédites de Henri IV. 12 p. in-8°. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse.*

DUSSERT (Louis). — Bagnères et ses visiteurs. (Conférences de Bagnères, avril 1866). 28 p. in-8°. Bagnères, imp. Cazenave.

FAUGÈRE-DUBOURG. — Le préjugé de la race ou de l'innocuité du virus rabique sur l'espèce humaine, précédé d'une lettre à M. le préfet de police. In-18 jésus de 126 p. Paris, Dentu.

FAURÉ, directeur de l'Ecole normale de Tarbes. — Leçons de pédagogie et de direction. In-8° de 131 p. Tarbes, autographie et libr. Millas.

FONS (Victor). — Le château de Muret démoli par les capitouls de Toulouse. 11 p. in-8°. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, etc., Toulouse.*

GOURGUES (vicomte A. de), inspecteur de la société française d'archéologie pour le département de la Dordogne. — Foyers divers de silex taillés en Périgord. 1re partie. Bords de la Vezère. 38 p. gr. in-8°. Bordeaux, Coderc, Degréteau et Poujol.

GOUX (J.-B), vétérinaire. — La race bovine garonnaise. 2e édition. In-8o de 102 p. Agen, imp. Noubel; Paris, libr. agricole de la Maison rustique.

Nous avons reçu du même auteur un charmant poème agricole que nous ferons connaître très prochainement à nos lecteurs.

JUBINAL (Achille), député. — Le sourd-muet de l'abbé de l'Epée. 14 p. in-8o. Saint-Germain, imp. Toinon.

LADOUE (C. de), vic. gén. d'Auch. — De l'unité religieuse, par Irénée David. 12 p. in-8o. Auch, imp. Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne*.

LARRABURE, député au Corps législatif. — Discours prononcé dans la séance du 5 juin 1866. 16 p. in-8o. Paris, imp. Panckoucke.

Extrait du *Moniteur universel* du 6 juin 1866.

LATASTE. — La vie et les œuvres de Marie Lataste, religieuse coadjutrice du Sacré-Cœur, publiées par M. l'abbé Pascal Darbins. 2e édition, revue avec le plus grand soin et collationnée sur les manuscrits, précédée d'une nouvelle vie, par une religieuse du Sacré-Cœur, etc. 3 vol. in-8o ensemble de XXXIX et 1,246 p. Abbeville, imp. Briet; Paris, Bray. 18 fr.

Les œuvres de Marie Lataste avaient déjà paru, il y a quatre ans, avec l'approbation de Mgr Epivent, évêque d'Aire. On sait que l'auteur de ces écrits pleins de riches paraboles et de profondes idées théologiques était une pauvre fille sans éducation, du village de Mimbaste (Landes). Si nous omîmes d'annoncer alors cette publication, c'est que nous nous promettions d'en parler assez au long. La difficulté de toucher à certaines questions d'ordre surnaturel nous arrêta et nous arrête encore. Du reste le succès de l'ouvrage est maintenant assuré. Des améliorations importantes (une introduction dogmatique, une vie nouvelle, plus courte et plus agréable, des notes théologiques, etc.) recommandent particulièrement cette deuxième édition.

MARQUET (l'abbé H.), professeur au grand séminaire d'Auch. — Croix de Caravaca; exemplaire conservé au couvent des carmélites de Lectoure. 8 p. in-8o. Auch, impr. Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne*.

Mémoires secrets du duc de Roquelaure. 2 vol. gr. in-18, ensemble de 573 p. Paris, libr. Cadot. 2 fr.

La même librairie a publié à peu près en même temps une autre édition de cet ouvrage en 3 séries illustrées. In-4o à 2 colonnes. Chaque série, 1 fr.

NOULENS (J.), directeur de la *Revue d'Aquitaine*. — Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord. Notice de Baulat. Gr. in-8o de XXXI et 336 p. Paris, A. Aubry; J.-B. Dumoulin.

Ce magnifique volume continue dignement la vaste entreprise de M. Noulens. Plusieurs Baulat ont joué un rôle dans notre histoire provinciale; leurs titres et leur vie sont pour la première fois mis en lumière par l'habile et patient généalogiste, qui fait connaître avec le même soin, dans de longs appendices, les familles alliées à celle de Baulat, par exemple Ferbeaux, Ferragut, d'Hébrail, Saint-Paul, La Fitte

Pelleport, Thézan, etc. Il est bien entendu que nous reviendrons sur cette belle publication dont nous n'avons pu dire encore tout le bien qu'elle mérite et avec laquelle nous sommes déjà fort en retard.

Paysan (le) français au XVIIIe siècle. In-12 de 91 p. Pau, impr. Véronèse.

PETIT-LAFITTE, professeur d'enseignement agricole. — Le tabac en Europe, en France et dans la ci-devant province de Guienne (leçons de 1866). 40 p. in-16. Bordeaux, impr. Degréteau et Ce.

RUBLE (Alphonse de). — Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France. Edition revue sur les manuscrits et publiée avec les variantes pour la société de l'histoire de France. Tome II, in-8° de IV et 473 p. Paris, ve J. Renouard. 9 fr.

L'ouvrage sera complet en 4 vol. Sur le 1er, voir notre t. VI, p. 293.

SAMAZEUILH (J.-F.), avocat. — Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne). T. II, in-16 de 444 p. Nérac, impr. Bouchet.

SÉBIE, curé de Montaut. — Notice biographique sur Mgr Savy, ancien évêque d'Aire. 28 p. in-8°. Auch, impr. Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne.*

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.). — Vies des poètes gascons, par G. Colletet, de l'Académie française, publiées avec introduction, notes et appendices. Grand in-8° de 149 p. Paris, A. Aubry. 5 fr.

Extrait de la *Revue de Gascogne.* — Il ne nous appartient pas de louer, au moins ici, cette publication si précieuse. Mais, au risque de passer pour indiscret, nous dirons que le plus fin critique de ce temps et le plus versé dans l'histoire de la poésie au XVIe siècle vient d'écrire à notre savant collaborateur : « J'ai admiré ... la richesse de vos connaissances, l'abondance et l'effusion pour ainsi dire de votre érudition. Vous y joignez un besoin et une religion d'exactitude qui est bien méritoire.... »

TAXAT. — Défense de Sa Majesté Jean Carnaval, roi des riboteurs, devant le tribunal de Carême. Vers patois. In-8°. Auch, impr. Foix.

Tribunal civil d'Auch. Conclusions motivées pour M. Jules Solon et Mme de Sonis-d'Espujos, demandeurs, contre M. de Gauville, préfet du Gers, pris comme représentant légal de la maison de secours d'Auch prétendue supprimée, etc. 15 p. in-8°. Auch, impr. J. Loubet.

Voyez art. SOLON à la p. 405 de notre tome VI.

VALNY (S.-C.). — Les eaux, régénération de l'agriculture et de l'industrie françaises. In-8° de 87 p. Auch, imprimerie Cocharaux.

Vie de Marie Lataste, sœur coadjutrice de la société du Sacré-Cœur de Jésus, par une religieuse de la même société. In-12 de III et 187 p. Paris, A. Bray. 1 fr. 50.

Voyez plus haut l'article LATASTE.

Pour tout le Bulletin sommaire :
LÉONCE COUTURE.

DE

QUELQUES MONUMENTS D'ART CHRÉTIEN

DU

VERSANT SEPTENTRIONAL DES PYRÉNÉES.

(*Suite*) (1).

La porte de Saint-Aventin est pourtant encore enrichie de quatre chapiteaux géminés, jadis portés sur huit fûts de colonnes qu'ont réduites à cinq les barbares du dernier siècle. Pour motifs de décoration, deux présentent de gracieux entrelacs tout autour de la corbeille. Les deux autres sont ornés de sujets historiques, qui tous semblent se rapporter à la vie légendaire de saint Aventin.

A la gauche de l'observateur, trois personnages décorent la face du sud. Le moins complet intervient de haut en bas, indiquant de l'index une femme à demi-inclinée et appuyée en arrière avec un grand air de malaise; la jambe droite de cette femme entre dans un baquet que vient de lui présenter une matrone dont la sympathie est manifeste.

La première femme serait, d'après les traditions locales, la mère de saint Aventin, que d'atroces douleurs retiennent en péril de très laborieux enfantement. La matrone lui persuade, à titre de remède indiqué par le Ciel, de mettre ses pieds dans l'eau bénite. Le personnage intervenu d'en haut appuie ce conseil, et la malade lui fait signe de la main droite qu'elle cède à leurs instances.

Les trois têtes présentent, dans le nimbe qui les entoure, le caractère symbolique de la sainteté consommée. Il n'y aurait rien d'étrange, pour ce qui regarde le personnage supérieur, si l'on admet que c'est un messager céleste. Les deux autres figurent,

(1) Voir, plus haut, p. 341.

par anticipation, autour de leur tête, le signe d'une sainteté qui aura toujours été croissant, jusqu'au terme de leur carrière, grâce à l'influence de l'auguste personnage dont l'intérêt anime cette émouvante scène.

Dans la face qui suit, à l'est, la mère est délivrée; et une autre matrone présente le nouveau-né dans ses maillots à celui qui, sans doute, en est le père. A côté de ce dernier figure une espèce de page portant épée large et bouclier rond, comme pour faire honneur au chef de la famille, dont les traditions locales font un haut et puissant seigneur du Larboust. Dans ce deuxième groupe, l'enfant a seul la tête entourée du nimbe.

Le sculpteur des chapiteaux nous conduirait immédiatement du berceau à la tombe de son héros, sans nous rien apprendre des œuvres qui l'ont rendu célèbre. Mais, à son défaut, les biographes nous racontent que son adolescence fut celle d'un prédestiné, et qu'à l'exemple de saint Jean-Baptiste, il se prépara de bonne heure, par la vie érémitique, à devenir l'apôtre de ses compatriotes (1).

Dans le contre-retable de l'autel principal, un bas-relief représente en effet notre Saint en costume monastique, ras-tondu et absolument seul. Il est visité par un ours qui pose avec confiance sa lourde patte entre les mains du solitaire. C'est que — dit à ce propos le commentaire traditionnel — l'animal avait dans ses chairs une longue et forte épine qui lui arrachait de profonds rugissements. Le serviteur de Dieu est en action de sonder la blessure qu'il dégage facilement de son épine. Et l'ours reconnaissant ne s'éloigna de son bienfaiteur qu'après l'avoir comblé, à sa façon, des plus affectueuses caresses.

Devenu apôtre, Aventin voulut se consacrer à restaurer dans le Larboust la foi de ses compatriotes, que les Maures d'Espagne avaient ébranlée par de fréquentes invasions. Divers monuments sont encore conservés dans le pays en témoignage de ses œuvres de zèle.

(1) Voir, en particulier, l'intéressante Notice de M. le curé de Cierp, in-32 de 130 pages.

Dans les profondeurs d'une vallée secondaire qu'avoisine le lac de Séculéjo, si souvent visité par les touristes, une très ancienne ruine est regardée comme ayant fait partie de l'ermitage de saint Aventin.

A Garin, c'est une vasque de granit qui lui aurait servi à administrer le baptême dans toute la partie supérieure de cette vallée.

A Saint-Aventin, une grande sculpture, sur large plaque de marbre blanc incrustée dans le mur, à l'est de la porte, représente l'apôtre de Larboust assis et prêchant, sous l'inspiration d'un ange qui paraît descendre du Ciel.

On ignore quelle fut la durée précise de l'apostolat de saint Aventin; mais il paraît vraisemblable qu'elle s'étendit à une grande partie du IXe siècle. Les peuplades sarrasines, cantonnées sur divers points des Pyrénées, y répandaient les erreurs du Coran, les armes à la main; et elles savaient avec quel zèle le missionnaire du Larboust encourageait les habitants de la vallée à sceller de leur sang la foi qu'ils tenaient de leurs pères. Les sectateurs de Mahomet qui, depuis plusieurs années, le poursuivaient avec acharnement, le découvrirent enfin dans la vallée d'Oueil, où il s'était rendu pour y exercer son ministère. Le saint apôtre prend la fuite et se dirige vers les hauteurs de Castet-Blancat. Harassé de fatigue, incapable d'ailleurs de se défendre, il invoque le Ciel avec confiance. Puis d'un bond, il franchit l'abîme qui le sépare de la rive opposée, et laisse l'empreinte de son pied dans le bloc de granit sur lequel il se pose, ainsi qu'il venait de le faire sur le roc du haut duquel il s'était élancé. On voit encore une de ces empreintes, près d'une modeste chapelle, où les fidèles de la vallée viennent vénérer de temps immémorial les souvenirs de notre Saint (1).

(1) Des vestiges analogues, avec ou sans inscriptions lapidaires, se voient en divers lieux, tant sur des monuments travaillés de main d'homme que sur la roche brute. Pour la France, le bas du Canigou en Roussillon, Confoulens dans l'Ariége, le Mont Saint-Michel dans l'Avranchais, en fournissent des exemples très connus. — Pour l'Asie, les vestiges du Pic d'Adam sont les plus célèbres après celles du mont Olivet. Ces dernières conservent l'empreinte des pieds de J.-C. sur le rocher où il les posa au moment de quitter la terre. Ce fait est attesté par la tradition de

Ce prodige était trop éclatant pour ne pas accroître en même temps et la confiance des chrétiens et la rage des sectateurs de l'islamisme. Ces derniers redoublent leurs poursuites et finissent par se rendre maîtres de l'homme de Dieu.

C'est la scène qu'a voulu décrire le sculpteur des chapiteaux de son église. Celui de l'est le représente nimbe en tête, à l'aspect de l'occident. Le saint apôtre sait bien que son heure est venue : il n'oppose plus aucune résistance; car le bourreau qui le retient a remis son épée dans le fourreau que nous voyons pendre à sa gauche. Pour le seconder dans cet acte de violence, un satellite mutilé suffit à merveille : on le voit à côté du bourreau, se couvrant avec indifférence de son bouclier rond, et portant sa jambe repliée sur le coussinet d'une béquille d'invalide.

A droite est une nouvelle scène dans laquelle un premier personnage, ceint du baudrier militaire, prête l'oreille à la funeste inspiration qu'un suppôt de l'enfer lui suggère. Ce fils de Bélial, à tête d'oiseau de proie, rappelle assez bien le mauvais génie qui, à la porte nord de Notre-Dame de Paris, souffle à Hérode le cruel dessein de mettre à mort tous les nouveau-nés de Bethléem.

A l'aspect du sud, c'est un ange venu du ciel pour soutenir, en sa dernière lutte, le saint Apôtre des Larboustais. Le bourreau qui l'a saisi enlace le cou du Saint de sa main droite; et, de la gauche, il le retient par l'avant-bras, tandis qu'un autre lui tranche la tête.

C'est, d'après les traditions locales, au point de jonction des deux vallées de l'Oueil et du Larboust que le sol fut arrosé du sang de notre martyr. Comme autrefois saint Denis l'aréopagyte, et tant d'autres héros chrétiens (1), il aurait pris sa tête entre les mains et l'aurait portée dans la direction du village qui lui avait donné le jour. Une chapelle fort réduite se voit encore sur le lieu même

tous les âges et le récit des voyageurs modernes. Aussi, Isaac Cazaubon lui-même, savant critique protestant, le regarde-t-il « comme une merveille qui mérite toute » croyance. » — (Exercitat. 16 in Baronium, § 154.)

(1) On peut en voir la liste dans le *Répertoire général des attributs des Saints*, par Guénebault, article Tête.

où Dieu mit fin à cette marche miraculeuse. Elle est, avec l'empreinte dont nous venons de parler, l'objet d'une grande vénération; mais aucun détail monumental ne nous autorise à faire remonter ses constructions actuelles à une époque bien reculée. La dernière restauration est de 1832. Un petit monument épigraphique, débris conservé d'une construction antérieure, témoigne toutefois d'une plus grande ancienneté que cette dernière date. C'est le linteau d'une fenêtre sur lequel nous avons lu :

SAINT AVENTIN MARTYR 1685.
FAIT PAR J. P. M. BARRAU.

Les Sarrasins, consternés à la vue du miracle qui suivit la mort de saint Aventin, avaient pris la fuite. Quelques fidèles profitant de ce moment de liberté confièrent à la terre ses restes mutilés. Ils les cachèrent avec tant de précaution que le lieu de la sépulture demeura tout à fait inconnu pendant près de trois siècles.

Un bas-relief sculpté sur une plaque de marbre, que M. l'abbé Sansot nous a fait remarquer, à l'aspect du sud, sur le mur extérieur de l'église paroissiale, fait jouer à un taureau le rôle principal dans l'histoire de sa découverte. Un ange a guidé les pas du quadrupède; et la tombe du Saint que l'on y voit emmaillotté de bandelettes, est à découvert entre ses quatre jambes. *Ainsi* — dit l'inscription gravée sur ce marbre — *Ainsi se manifeste le Saint au lieu où il repose :* SIC INNOTESCIT SANCTUS QUA PARTE QUIESCIT.

La précieuse relique fut relevée de terre et transportée dans un oratoire que le saint apôtre avait établi, de son vivant, dans la maison de son père. Et c'est à là même que saint Bertrand, alors évêque de Comminges, fit bâtir, avec le concours des habitants des deux vallées, l'édifice à trois nefs que nous avons décrit.

Le corps de saint Aventin y trouva sa place dans l'abside centrale. Mais on a, dès l'abord, quelque peine à croire que l'informe sarcophage qui s'y voit ait servi à le recevoir, au jour solennel de

cette première exaltation. Le zèle religieux qui inspira, dans le XIIe siècle, comme simple ornementation de la porte, le sujet du tympan, les scènes des chapiteaux, la prédication de saint Aventin, le groupe de la Vierge au trône et le musicien qui l'avoisine, aurait-il pu se résigner à oublier l'auguste patron de l'édifice dans un bloc de granit sans caractère ni décoration d'aucune espèce?

Car, dans des temps reculés, et même depuis l'ère des Martyrs inclusivement, on était généralement dans l'usage d'enrichir la surface du couvercle et de la tombe des Saints les plus en renom de sujets historiques ou symboliques (1), ou du moins de motifs de simple décoration. Ces sortes d'exemples sont assez nombreux jusque dans nos régions sous-pyrénéennes. Et l'observation apprend tous les jours que les sarcophages ainsi ornementés demeuraient apparents, c'est-à-dire exposés aux regards des fidèles qui venaient les vénérer comme dépôts sacrés de reliques insignes.

Toutefois, ces restes précieux étaient bien souvent ensevelis sous l'autel; et, dans ce cas, le tombeau qui les recélait n'avait du sarcophage traditionnel que la forme, sans le moindre frais d'ornementation sculpturale.

Or, c'est dans ces dernières conditions que le corps de saint Aventin avait été déposé, au XIIe siècle, dans l'église qui porte son nom. Un ancien procès-verbal constate, en outre, que, par le laps du temps, il avait souffert de son contact avec la terre humide, vu que le sol est en fort contre-bas, relativement à la montagne qui le domine au nord.

En conséquence, un projet de modification fut arrêté pour l'abside centrale : l'autel primitif fut remanié; le sarcophage, relevé du sol intérieur, devint *apparent*; un nouvel autel façonné en 1743 selon le goût de cette époque le laissa tout à fait à découvert. Mais son contre-retable, dressé dans le plan de l'arc-triomphal, emprisonna ce monument funèbre loin du contact, et

(1) Voir, pour ce dernier genre, le tombeau roman de saint Léothade, dans la crypte de Notre-Dame d'Auch.

même du regard des pèlerins que le culte de saint Aventin attirait en si grand nombre sur l'étroit plateau qui l'a vu naître.

Enfin, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, fit placer, en 1837, la sainte relique sous la première arcade de l'aile du nord, dans une châsse en ébène dont nous avons déjà parlé.

Nous avons dit un mot de la Vierge assise qui figure sur une grande plaque de marbre blanc, formant pilastre, à la droite de la porte. Marie, nimbe en tête, porte son divin Fils sur ses genoux. L'enfant Jésus tient un livre sur lequel sont les deux abréviations hiératiques, en caractères grecs : IHS XPS : c'est-à-dire ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ, Jésus Christ ; et il bénit, comme le Christ du tympan voisin. Il est entièrement vêtu, nu-pieds, et le front ceint du nimbe crucifère. Les deux robes sont également brochées d'ornementations sculpturales et pour le fils et pour la mère. Les pieds de la Vierge, munis de chaussures fermées et à poulaines très pointues, reposent sur des têtes infernales qu'elle écrase sans effort : *Ipsa conteret caput tuum* (1). Enfin, sur un philactère, on lit, un peu au-dessus, cette espèce de vers léonin : RES MIRANDA NIMIS MATER DEI ERAT VI NIMIS (2) : *Chose bien admirable! La mère de Dieu était d'une grande puissance.*

L'artiste, en effet, semble avoir essayé de reproduire, par des formes exagérées, l'attitude ferme, forte et digne qui convenait à la reine du Larboust, à la patronne primitive de sa principale église (3), à la Mère de Dieu que cette belle vallée glorifie tou-

(1) *Genes.* Cap. III, vers. 15.

(2) Etait, *par la puissance, beaucoup.*

(3) Cet ancien patronage de Marie nous est révélé par une légende du bréviaire commingeois qui porte, au 13 juin, fête de saint Aventin :

In Aquitaniæ finibus Aventinum fidem prædicasse, et sanguine suo asseruisse multa suadent vallis Larbusti monumenta.

Hunc ab ejusdem nominis solitario in diœcesi Trecensi, et ab Aventino Dunocensi, martyrii gloria discernit.

Antiquo ritu sancti Martyrii memoria colitur in templo, olim SUB BEATÆ MARIÆ, nunc sancti Aventini invocatione ; ipsius que nomine insignitus est vicus qui ejus reliquiis gloriatur. His, in tumulo lapideo poné majus altare reconditis cereum vectigal afferunt quotannis Hispani.

jours d'un culte de prédilection, malgré l'aveugle et bien juste confiance qu'elle voua, de bonne heure, à son glorieux saint Aventin.

Il est facile de reconnaître qu'une plaque, analogue plutôt que semblable, a dû servir aussi de pilastre au côté gauche de cette curieuse porte. Mais aucun document n'a pu fixer nos conjectures, soit sur les détails iconographiques de son relief, soit sur l'époque de sa disparition.

Il est très vraisemblable que là se trouvait jadis l'image vénérée de saint Joseph, le patron aimé des travailleurs, dont le culte a toujours marché parallèlement avec celui de son Epouse, depuis l'ère des martyrs.

A la rigueur, et bien qu'un souvenir du saint apôtre de la vallée se trouve déjà à l'est de cet intéressant portique, on pourrait admettre que son image faisait aussi le pendant de celle de la mère de Dieu. Et, dans cette hypothèse, la sainte Vierge, patronne primordiale, et saint Aventin, patron plus récent, auraient, l'un et l'autre, veillé à la garde de cet auguste sanctuaire, et fait accueil à ceux qui venaient le visiter.

Quoi qu'il en soit du groupe ou du sujet qui manque à ce côté de la porte, n'est-il pas bien étrange que l'audace sacrilége de ses profanateurs ait respecté l'enfant Dieu sur les genoux de sa mère?

Ils ont été moins scrupuleux pour les grilles du cancel, puisque celle du centre est la seule que la fabrique ait pu remettre à sa place, lorsque l'édifice fut rendu, après le concordat du 15 juillet 1801, à son ancienne destination.

Reconnaissons pourtant qu'un reste de respect les avait entourées de prime abord, malgré le vertige qui, vers la fin de 1790, avait ébranlé, dans la France entière, un si grand nombre de têtes. Enlevées de leurs gonds, les trois grilles se conservaient au mobilier du domaine communal, lorsque, des temps meilleurs se faisant trop attendre, on finit par les regarder comme définitivement inutiles.

En conséquence les vantaux des nefs latérales furent démontés

pour en distribuer les débris à qui voudrait prendre sa part dans la commune. Mais l'embarras où chacun se trouva bientôt de faire de ces fragments de fer un usage facile fit que la grille centrale conserva son intégrité primitive.

C'est à peine, en effet, si elle avait un peu souffert dans quelques détails secondaires, notamment dans ses moyens de protection contre le maraudage. Aussi, toute trace de semblables précautions avait-elle échappé à un premier examen, inévitablement rapide.

Mais, grâce à l'obligeance de M. le curé de Saint-Aventin, nous pouvons rectifier l'erreur que nous avions commise. Il nous informe, en effet, à la date du 1er septembre, « que la grille » a été faite pour recevoir une serrure en forme de cadenas. » Les trous par lesquels passait le verrou sont très visibles au » milieu du dormant qui arrête la grille, et dans chacun des » deux vantaux. On peut donc, quand on le voudra, y remettre » la serrure sans modifier en rien la grille elle-même. »

Ce n'est pas, assurément, la seule amélioration dont ce vénérable pasteur se préoccupe. Son église souffre beaucoup, à l'aspect du nord, de l'humidité que le sol en contre-haut entretient dans le corps de la muraille. Des travaux d'art seraient indispensables sur ce point. Pour les réaliser, on attend le prochain retour de certaines ressources que des temps plus heureux vont remettre à la disposition de la commune.

C'est donc une ère de rénovation qui se prépare pour cette charmante petite église. Espérons que les trois absides y retrouveront tous les caractères de leur primitive régularité.

Du reste, nous pensons bien qu'en procédant aux restaurations extérieures, on aura soin de laisser à leur place diverses inscriptions d'autels votifs et de monuments funéraires de la période païenne, que les constructeurs de l'édifice chrétien avaient mêlés au parement vu. Nous nous contenterons de signaler ici leur existence, et avec d'autant plus de raison que ces marbres inscrits ont été l'objet de publications toutes spéciales.

II

Cazaux de Larboust.

A l'ouest et à peu de distance de Saint-Aventin est le village de Cazaux dont l'église, orientée comme celle que nous venons de visiter, est encore plus élevée que cette dernière d'environ 29 mètres, par rapport au niveau de la mer. C'est le même type de clocher; et l'édifice qu'il couronne, à l'ouest, est aussi de l'époque romane.

La porte, ouverte au Sud, n'a pourtant pas les caractères du XIIe siècle. Ses montants et son linteau carré, de très fraîche date, annoncent dès l'abord que la baie primitive a subi condamnation, comme étant sans doute trop peu en harmonie avec les goûts modernes, ou plutôt beaucoup trop étroite pour des motifs que nous avons indiqués à l'article DAIS (1).

Dans ce remaniement fort regrettable, on a pourtant tenu compte des anciennes prescriptions de Charlemagne relativement à la conservation des souvenirs païens : une inscription funéraire sur marbre blanc nous fait connaître, un peu au-dessus de la baie, le nom de SILANIA, fille d'ESERANUS et celui de FAUSTIANUS son petit-fils. Une gracieuse petite fibule, gravée en relief, figure un peu plus bas. Et, chose étrange, les trois fleurs de lys, 2 et 1, de l'écu de France *nouveau*, gravées au bas de ce marbre, sont venues faire cortége à cette antique fiole lacrimatoire.

Mais franchissons le seuil, et nous nous retrouverons sous la carapace de l'une de ces voûtes basses, étroites et épaisses dont nous avons déjà parlé.

Deux arcs doubleaux, en ogive, sensiblement saillants sur le nu des douelles, la partagent en trois travées inégales, la plus

(1) *Revue de Gascogne*, t. VII, p. 69.

occidentale correspondant à la tour qui porte le beffroi sur base carrée.

Cette dernière travée est sans ornementation d'aucune sorte; les deux autres ont des peintures, qui manquent également au sanctuaire, de même qu'aux chapelles latérales.

A la travée qui avoisine l'arc triomphal, c'est un vrai drame pictural qui commence par la création de nos premiers parents et se termine au couronnement de la Sainte Vierge.

A la deuxième travée, le peintre expose à nos regards, d'une façon assez naïve, le jugement général avec toutes ses conséquences.

Mais revenons aux abords du sanctuaire. Du côté de l'épître, trois tableaux se partagent l'espace compris entre l'axe de la voûte et son amorce au mur méridional.

Le premier tableau représente, à la zone supérieure, Eve qui sort du côté gauche d'Adam endormi, avec cette inscription en langue vulgaire :

CUM JHS : CREEC : EBA : DEU : COSTAT : DE : ADAM (1).

C'est donc le Verbe ou la seconde personne, *par laquelle tout a été fait,* nous dit saint Jean au début de son Evangile, c'est le Fils de Dieu qui préside à la naissance d'Eve, ici comme au vitrail de la CRÉATION à Sainte-Marie d'Auch. Et pour que nul observateur ne puisse s'y méprendre, le peintre donne, par anticipation, au divin Créateur le nom que, quatre mille ans plus tard, il aura sur les genoux de Marie sa mère, c'est-à-dire le nom par lequel le sculpteur roman a désigné l'Enfant-Dieu, à Saint-Aventin, ce nom de IHS ous devant lequel tout genou fléchit sur terre, dans le Ciel et au fond des enfers (2).

Remarquez, en outre, que le costume indique bien ce Jésus dont la tiare symbolique doit passer de sa tête à celle de Pierre, le fondement de son Eglise. Dès le Paradis terrestre, il la porte

(1) Comme Jésus créa Eve du côté d'Adam.
(2) PHILIPP. Cap. II, v. 10.

avec ses trois couronnes d'or, si manifestement visibles sur fond rouge. Sa main droite s'étend sur nos premiers parents, afin de bénir leur mystérieuse union; tandis que de la gauche il arbore déjà cette croix légère ou transfigurée que le vainqueur de la mort devra porter, au jour de son triomphe, en sortant du tombeau. Une longue tunique blanche voile ses deux pieds, et sur ses épaules brille une chappe rouge entièrement chamarrée d'or.

Le IHS ους de la création est donc aussi le pontife suprême de l'Eglise qui, heureuse épouse, devait, à son tour, s'épancher, sur le Calvaire, du cœur du nouvel Adam, de même que le premier vit, à l'origine des temps, sortir Eve de son propre côté.

Le deuxième tableau figure l'arbre avec le serpent enroulé sur toute la longueur de son tronc noueux. Par l'extrémité antérieure, il a pris un buste de jeune fille dans un but de séduction plus facile : la Mère des vivants devait, d'ailleurs, être moins surprise de se voir ainsi provoquée, au pied de l'arbre, sous des formes humaines ; et cette manière artificieuse de dissimuler la malice du dragon infernal n'est pas de l'invention du peintre larboustais. Nous avons dit, à propos d'une étude analogue, que « les traits encore indécis d'une vierge à peine adolescente avaient paru aux artistes du moyen âge l'expression la plus complète de la puissance de séduire. Assez souvent, ils donnèrent à cette face tous les dehors éblouissants de la beauté. Ils l'encadraient soigneusement, comme aux boiseries d'Amiens par exemple, dans les tresses d'une ondoyante chevelure.

» Ailleurs, au contraire, ils auraient voulu emprunter de l'enfer le type du laid absolu pour rendre la haine jalouse et la profonde malice de l'ennemi du genre humain. Ainsi, aux boiseries de la Métropole d'Auch, l'entailleur substitue à la jeune séductrice des verrières les traits hideux d'un être dont l'ensemble et les détails ne sauraient exprimer que la charge de la figure humaine. Tandis que, dans le vitrail de la CRÉATION, le peintre, uniquement préoccupé de l'union intime à établir entre la volupté et la ruse, a

trouvé plus piquant de faire contraster les grâces pures et naïves d'Eve encore innocente avec les grâces molles et perfides de ce premier type de la séduction (1). »

Or, tel est aussi le motif adopté de préférence par l'artiste de Cazaux. Les replis tortueux de son reptile aboutissent à un buste de jeune fille qui avance à travers le feuillage et se penche artificieusement vers la Mère des hommes. Mais, plus bas, le tentateur se termine par une hideuse tête de dragon, à laquelle Eve peut toujours reconnaître l'ennemi qui essaie de la perdre. Deux mains lui présentent le fruit défendu. La tentation est bientôt suivie de la désobéissance, et le Pontife de la création reparaît, sous un costume quelque peu modifié, pour annoncer le châtiment de cette première faute.

Déjà l'arrêt est prononcé : il porte condamnation à une vie de travaux pénibles dont la mort sera le terme.

Les deux coupables doivent donc se voir expulser du Paradis de délices. Confus de la nudité que le péché leur a révélée, Adam et Eve fuient sous les coups de l'ange, qui brandit au-dessus de leur tête son épée flamboyante ; et le peintre nous dit dans son inscription :

CUM : LANGEL : GETS : ADAM : EBA : DE : PARADIS : TARESTE (2).

En face de cette douloureuse scène, la mission de saint Jean-Baptiste occupe les deux zones inférieures.

Le précurseur du Messie promis à nos premiers parents, comme devant réparer les suites de leur désobéissance, exerce le ministère de la parole. Son auditoire, composé de seize personnes, hommes, femmes et jeunes filles, groupés en avant de sa chaire à haut dossier et couvre-chef, rappelle celui qu'un peintre verrier donnait, vers le milieu du XVIe siècle, à Jeanne d'Albret prêchant, à Limoges, le protestantisme en plein air (3). A Cazaux, l'auditoire

(1) *Sainte-Marie d'Auch*, in-12, p. 153-154.
(2) Comme l'ange jette Adam (et) Eve (hors) du Paradis terrestre.
(3) L'abbé Texier, *Manuel d'épigraphie*, page 298 et planche XXV.

de saint Jean-Baptiste se complète par un personnage non moins attentif que tous les autres, mais qui a l'air de se cacher un peu en arrière. L'inscription nous révèle que c'est Hérode :

CUM : SENT JOHAN : PREDICABA : AU POBLE : ET : FOC : PRES : PER HERODE (1).

C'est le moment où l'apôtre du désert est venu faire entendre jusqu'aux abords de la cour de Galilée l'austère *non licet* qui condamne l'époux incestueux d'Hérodiade. Hérode Antipas en est troublé. Néanmoins, et sans retard, il donne l'ordre que réclame la complice éhontée de ses scandales (2).

C'est dans le tableau suivant que cet ordre s'exécute : Saint Jean-Baptiste, entouré de cinq hommes d'armes, est enchaîné et conduit dans la prison de Maqueronte, où une fille sans pudeur obtiendra facilement que l'on tranche la tête à l'énergique défenseur des saintes lois du mariage.

A la zone supérieure et près de l'axe de la voûte est le Couronnement de Marie; c'est-à-dire qu'en face l'une de l'autre, et juste à la même hauteur, la première Eve fait son entrée dans le Paradis terrestre, et la seconde dans le Paradis céleste.

Les trois personnes divines concourent simultanément à l'accueil triomphal qui est fait à la reine du Ciel. A genoux, au pied du trône où Jésus est assis à la droite de son Père, la Mère du Rédempteur reçoit de leurs mains la céleste Couronne, au-dessus de laquelle plane l'Esprit-Saint sous forme de colombe. Et le dévot serviteur de la Sainte-Vierge s'écrie à ce spectacle, avec la légende qui l'explique :

BESI : LO : CORONAMENT : DE NOSTRA : DAMA (3).

(1) Comme saint Jean prêchait au peuple et fut pris par Hérode.
(2) Hérodiade était la femme légitime d'Hérode (Philippe), frère d'Antipas.
(3) Je vois le Couronnement de Notre-Dame.

Il n'en pourrait pas dire autant, dans la belle église de Mirande, en présence d'une œuvre récente, où NOTRE-DAME est le seul personnage qui manque à son Couronnement. Les trois personnes divines figurent bien, en effet, à leurs places respectives, dans un ciel étoilé. Mais la tête de Marie n'est pas encore venue s'incliner sous la couronne qui l'attend, au sommet du contre-retable d'un autel consacré à la Mère de Dieu.

Nous en avions déjà fait l'observation, en 1864, dans l'intérêt du jeune artiste, qui, devant le public, porte la responsabilité de cet étrange oubli (1). Et il est juste de reconnaître que certaines retouches fort heureuses sont venues, depuis, améliorer l'ensemble de ce haut relief.

Mais pourquoi la reine du Ciel fait-elle toujours défaut à la solennité de son Couronnement ? Trouvera-t-on un seul exemple de maître qui, dans les époques antérieures, justifie une pareille erreur ? Marie, d'ailleurs, n'a-t-elle pas essentiellement sa place dans la disposition de cette émouvante scène, au moment où la cour céleste lui fait accueil, en sa glorieuse Assomption.

Le peintre Larboustais le savait bien, et il s'est montré de tout point fidèle aux saines traditions de l'art chrétien dans son œuvre de Cazaux. Peut-être même s'était-il inspiré, à sa manière, du moine fra Angelico, de Fiesole, dont la belle et pieuse composition, peinte à l'eau d'œuf, était si renommée de son temps. On sait que, de nos jours, ce précieux tableau d'environ 2m de haut, sur 1m 35 de large, est passé à la riche collection du Louvre.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Revue de Gascogne*, t. v, article COURONNEMENT, de page 568 à page 571.

DE LA FONDATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE.

(*Suite*) (1)

Un volume devrait être destiné à recueillir les chants des troubadours de la Guyenne. Là, on trouverait, avec tout ce qui nous reste des poètes énumérés par M. Léonce Couture, et qui sont surtout gascons, Cercamons, Marcabrun, Pierre de Valières, Arnaud-Guillaume de Marsan, Giraud de Calenson, Bernard de la Barte, Pierre de Gavaret, Arnaud de Comminges, Bernard-Arnaud d'Armagnac, Roger Bernard III, comte de Foix, Gaubert Amiel, tout ce qui nous reste des poètes du Bordelais et du Périgord, tels que Guillaume IX, Geoffroi Rudel, Bertrand de Born, Guiraut de Borneil, Arnaud de Marueil, Arnaud Daniel, Elias de Barjols, etc. Rochegude, en son *Parnasse occitanien*, et Raynouard, en son *Choix des poésies originales des Troubadours*, ont publié une certaine partie des chants de nos poètes du XIIe et du XIIIe siècle; un philologue allemand, aussi savant que zélé, M. Bartsch, a publié beaucoup plus complètement ces mêmes chants. Mais on glanerait encore quelques pièces inédites, soit à Paris (Bibliothèque impériale), soit à Rome (Bibliothèque du Vatican), soit à Florence (Bibliothèque laurentienne), et, en joignant ce qui est inédit à tout ce qui a déjà paru, nous formerions une bien riche et bien charmante anthologie.

Ne voudrait-on pas choisir, parmi les rares ouvrages du XIVe

(1) Voir, plus haut, p. 173.

siècle qui appartiennent à la Guyenne (1), le fameux livre de Gaston Phœbus pour le réimprimer plus correctement que jamais? Une édition récente en a été donnée, mais elle s'adresse beaucoup plus aux chasseurs qu'aux bibliophiles (2). Il faudrait que, précédés d'une biographie enfin bien faite du vicomte de Béarn et suivis de ses poésies, les *Deduiz de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de proye* parussent de façon à ne plus rien laisser à désirer. Les manuscrits devraient tous être consultés, tant ceux de la Bibliothèque de la rue de Richelieu que celui de la Bibliothèque royale de Copenhague, et que ceux qui ornent les collections particulières. Au nombre de ces derniers, je suis heureux de pouvoir en signaler un de toute beauté, qui est entre les mains d'un amateur dont le goût n'est pas moins exquis que la bienveillance, M. de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard (3).

Le XVe siècle n'est guère plus fécond pour nous que le XIVe : De 1400 à 1500, je trouve seulement la relation du voyage à Bordeaux de l'évêque Beckington, en 1443 (4), et les deux opus-

(1) Subsiste-t-il quelque chose de ce Jean du Bois, dit de Bosco, dont la Croix du Maine parle ainsi : « Prêtre et secrétaire en l'église parochiale de Saint-Michel à Bordeaux, l'an 1478. Il a mis par écrit quelques siennes révélations touchant sainte Suzanne... Voyez de lui fort amplement la première édition des *Gestes des Tolosains*, in-4o, l'an 1517.»—On a publié, de nos jours, en Angleterre, un poème français du XIVe siècle en l'honneur du prince de Galles, poème dont on pourrait au moins extraire ce qui est relatif à l'expédition de Guyenne.

J'apprends, après l'impression de cette note, que la Société doit publier incessamment tout ce poème, composé d'environ 4,000 vers.

(2) *La Chasse de Gaston Phœbus, comte de Foix*, envoyée par lui à Philippe de France, duc de Bourgogne, collationnée sur un manuscrit ayant appartenu à Jean Ier de Foix, avec des notes et la vie de Gaston Phœbus, par Joseph Lavallée. Paris, 1854, gr. in-8o, édition publiée aux frais et par les soins de M. Léon Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs*.

(3) Je recommande un autre livre de chasse, presque introuvable : *La Fauconnerie*, de François de Sainte-Aulaire, sieur de la Renodie en Perigort, divisée en huit parties, avec un bref discours sur la louange de la chasse et exhortation aux chasseurs, dédiée à Mgr de Luynes. Paris, chez Robert Fouet, 1619, 1 vol. in-4o. Le *Manuel du Libraire* ne mentionne point ce vieux livre que tout rend digne de réimpression.

(4) Ce voyage, écrit en français, a paru traduit en anglais, en 1828, par les soins de M. Harris Nicholas. C'est d'après cette traduction que M. Gustave Brunet a publié, il y a une trentaine d'années, le *Journal du voyage d'un ambassadeur anglais à Bordeaux en* 1443. Le texte original est conservé à Oxford. Un des premiers devoirs de la Société, aussitôt qu'elle sera un peu riche, sera de faire transcrire ce

cules de Nompar II de Caumont : *le livre Caumont, où sont contenus les dits et enseignements du sieur de Caumont, composé pour ses enfans l'an mil quatre cent* XVI, publié par le docteur Galy, Paris, Techener, 1845, in-8°, et le *Voyaige d'Oultremer en Jherusalem*, par le seigneur de Caumont, l'an MCCCCXVIII, publié pour la première fois, d'après le manuscrit du Musée britannique, par le marquis de La Grange, membre de l'Institut. Paris, Aubry, 1858, in-8°. Ces deux opuscules, tirés à un petit nombre d'exemplaires, sont devenus assez rares : le docteur Galy et le marquis de La Grange ne refuseraient pas sans doute de donner de l'un et de l'autre, en un même volume, une nouvelle édition.

De combien de publications, au contraire, le XVIe siècle ne nous fournirait-il pas les matériaux ! A l'embarras de la misère succèderait brusquement pour la Société des bibliophiles de Guyenne l'embarras des richesses. Il est vrai que déjà quelques érudits ont pris les devants : ainsi, l'on n'aurait à s'occuper ni de Blaise de Monluc, dont les *Commentaires* et la *Correspondance* ont trouvé en M. de Ruble le plus intelligent et le plus consciencieux éditeur (1), ni des *Œuvres complètes* de Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, si soigneusement publiées par M. Ludovic Lalanne (2), ni des *Œuvres* de Bernard Palissy, dont M. Anatole de Montaiglon prépare avec son habileté accoutumée une définitive édition (3), ni enfin des *Œuvres* de Michel de Montaigne,

texte, que M. Brunet entourerait de notes comme il sait si bien les rédiger. M. H. Ribadieu, dans son *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, 1866, a emprunté d'importants et de curieux renseignements au *Journal of bishop Beckington*.

(1) J'ai beaucoup, mais non trop, loué le travail de M. de Ruble dans la *Revue d'Aquitaine* de juillet-août 1865. M. Léonce Couture m'avait devancé dans la *Revue de Gascogne* de juin 1865. J'ai vainement cherché dans les journaux et dans les recueils périodiques de Paris une appréciation du premier volume de la nouvelle édition des *Commentaires*, et j'ai le regret de déclarer que M. L. Couture et moi nous avons été les seuls en France, dans la presse, à rendre justice au mérite de notre jeune compatriote.

(2) Le deuxième volume a paru il y a quelques mois. L'intrépide érudit nous donnera ainsi un volume par an. En 1872 environ, tout sera terminé.

(3) L'édition de M. Paul-Antoine Cap (1 vol. in-18, 1844) n'est pas aussi conforme aux textes originaux imprimés du vivant de l'auteur qu'il a bien voulu le dire. M. Charles Read en a fourni la preuve dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire*

que peut-être M. le docteur Payen consentirait à faire entrer dans notre collection dont elles seraient sans contredit le plus admirable joyau.

On n'attend pas de moi que je désigne ici toutes les productions du XVIe siècle que nous aurions à imprimer ou à réimprimer. J'indiquerai en courant :

Le *Traicté pour l'instruction des Roys* composé, sous le règne de Louis XII, par l'évêque de Condom, Jean Marre, manuscrit dont la Bibliothèque impériale possède deux magnifiques exemplaires sous les numéros 1219 et 1220 du Fonds français (1);

Trois ouvrages du bordelais Lancelot de Carles : *Epistre contenant le procès criminel faict à l'encontre de la Royne Anne Boullant d'Angleterre* (Lyon, 1545, petit in-8°); *Recueil de divers propos que dit et teint feu très illustre prince, messire Françoys de Lorraine, duc de Guyse, prononcez par luy, devant son trepas, à Madame la ducesse sa femme* (Paris, 1543, petit in-8°) (2); la traduction française de l'*Eloge du roi Henri II*, composé en latin par Pierre de Paschal (Paris, 1560, in-8° (3);

du protestantisme français, t. I, 1853, et il n'a eu que trop le droit de dire : « Le texte est très incorrect, beaucoup de mots sont estropiés et dénaturent le sens de l'auteur, des membres de phrase entiers ont été omis. »

(1) Les deux exemplaires de ce traité, d'abord en français, puis en latin, sont ornés d'une miniature qui représente l'évêque de Condom offrant son ouvrage au roi. Une note du ms. 1219 (*olim* 7422) nous apprend que ce traité est de 1509, car, d'après cette note, il est dit à la pénultième feuille que les Turcs ont pris Constantinople il y a 56 ans (1452). Le sujet traité par l'évêque de Condom a été particulièrement cher aux Aquitains : Léon Bacoue (de Casteljaloux), évêque de Glandève, puis de Pamiers, publia, en 1670, à Toulouse, in-4°, un poème intitulé : *Delphinus, seu de prima principis institutione*. Déjà Jean d'Espagnet, président au parlement de Bordeaux, avait ajouté à son édition du *Rozier des Guerres* (Paris, 1616) un *Traité de l'instruction du jeune prince*; déjà Pierre de Lancre, conseiller au même parlement, avait publié (Paris, 1617, in-4°) le *Livre des Princes*; déjà, enfin, un Normand, dont Périgueux devint la patrie d'adoption, le chanoine Jean Talpin, avait mis au jour, en 1567 : *Institution d'un prince chrétien* (Paris, in-8°).

(2) Comparer cette 1re édition avec l'édition retouchée qui parut à Paris, dans la même année, sous un titre différent, et au sujet de laquelle le *Manuel du Libraire* renvoie à la *Bibliothèque historique de la France* : *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guyse, et lettres de l'evesque de Riez au roy, contenant les actions et propos de M. de Guyse, depuis sa blessure jusqu'à son trepas.*

(3) Sur ce Pierre de Paschal, voir l'article de du Verdier (*Bibliothèque*) qui est très curieux, et ne pas négliger les notes de B. de La Monnoye et de Rigoley de Juvigny.

La *Vie de Nicolas Boyer*, président au parlement de Bordeaux, par Jean d'Alesme, conseiller au même parlement, vie jointe, en 1547, à l'édition des *Decisiones in senatu Burdigalensium discussæ ac promulgatæ*, Lyon ;

Les meilleures *Nouvelles* de l'évêque d'Agen, Matteo Bandello, que pourrait si bien traduire, s'il le voulait, un homme qui ne connaît pas moins toutes les finesses de la langue italienne que toutes celles de la langue française, et qui a lui-même été, soit en vers, soit en prose, un conteur si spirituel et si charmant, M. Léon de Cazenove de Pradines (1);

Les *Sermons de Jean de Monluc, evesque de Valence et de Dye, sur certains points de la religion et sur les commandements de Dieu* (Paris, 1559, petit in-8°), et *sur les articles de la foy, et sur l'oraison dominicale* (Paris, 1561, in-8°), sermons rares et recherchés que l'on devrait bien faire suivre des harangues politiques de l'éloquent ambassadeur;

La Harangue pour tout le peuple de la France au roy très chrestien Charles neufviesme, tenant ses grands Estats en la ville d'Orléans, le 13 janvier 1560, faicte par M. Lange de Lupe, advocat pour le roy en la ville de Bordeaulx (sans lieu ni date), petit in-8°, pièce qui a été vendue, selon le *Manuel du Libraire*, 17 fr. 50 cent.;

Trois ouvrages, inconnus de M. J.-C. Brunet, publiés à Bordeaux en 1563, par Geoffroy de Malvin, seigneur de Cessac, conseiller au parlement de Bordeaux: *La France gémissante; de Priscâ francorum origine; de Gallorum rebus gestis a Phara-*

La Monnoye fait de ce Paschal « un gascon de Sauveterre, dans le Bazadois. » Nul ne fut jamais plus gascon que celui-là. M. Léonce Couture (*Bulletin d'Auch*, t. II, p. 575) a beaucoup vanté l'éloquence de la harangue latine adressée aux Vénitiens par ce personnage, à l'occasion de la mort de Jean de Mauléon, neveu de l'évêque de Comminges, assassiné à Padoue, à l'âge de 21 ans, par des écoliers. Cette harangue, très bien traduite par Pierre de Mauléon-d'Urban (Paris, Mich. Vascosan, 1549), mériterait d'être réimprimée.

(1) Voir sur Bandello une notice parfaite dans le tome I (p. 155 et *seq*) du livre de Quétif et Echard: *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti*, etc., 1719, in-f°. Il n'y aurait qu'à y ajouter, d'après Ginguené, et surtout d'après les plus récents critiques italiens, quelques détails profanes.

mundo usque ad initia Caroli IX brevis descriptio; ouvrages dont le premier serait reproduit en entier, des extraits et analyses des deux autres pouvant paraître suffisants (1);

Le *Discours sur les misères de ce temps, dédié à Mme de Saint-Geniès, dame d'honneur de Jeanne, illustre royne de Navarre*, par André Ducros (in-4°, 1569, Bergerac);

Les *Emblèmes chrétiens* de Georgette de Montenay, damoiselle servante de la royne de Navarre (2), emblèmes que la Croix du Maine appelle « un fort beau livre en vers françois, » Lyon, 1571;

Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat commis au pays de Berry en la personne de M. Martial Deschamps, médecin de l'Université de Paris et de la ville de Bordeaux, escripte par lui-mesme, avec l'arrest du parlement de Paris sur ce intervenu; plus contemplation chrestienne contre ceulx qui nient la Providence de Dieu. (Paris, 1576, in-8°) (3);

La *Plainte de la Guyenne au roy*, petit poème presque introuvable (4), imprimé, sans nom d'auteur, par Millanges, en 1577, in-12;

La *Première partie des sonnets exotériques de G. M. D. J.* (Gé-

(1) Geoffroy de Malvin était le fils de Charles de Malvin, une des lumières du parlement de Bordeaux, et il fut le grand-père du premier président Arnaud de Pontac.

(2) Une splendide publication serait celle des lettres pour la plupart inédites de Jeanne d'Albret. J'en ai retrouvé un grand nombre à la bibliothèque impériale, mais il nous manquerait celles bien plus nombreuses encore qui ont été volées à cet établissement et qui sont conservées aujourd'hui dans la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. M. le comte de la Ferrière a rapporté de Russie 54 de ces lettres, toutes originales. Ah! s'il voulait, lui qui a déjà si bien mérité de la Guyenne, par le généreux abandon qu'il a fait à M. de Ruble de tant de précieuses lettres de Blaise de Monluc, tirées de la même source, nous donner aussi la correspondance de la mère d'Henri IV, quelle reconnaissance nous lui devrions! M. Paul Raymond pourrait aussi, en cette occasion, nous prêter un inestimable concours.

(3) La Croix du Maine nous apprend que Martial des Champs était médecin de la maison de ville de Bordeaux, et La Monnoye ajoute qu'il était originaire de Périgueux. On sait que sa plaintive relation a eu pour pendant, la même année, un poème en vers latins du célèbre J. Dorat: *Martialis Campani, medici burdigalensis, e latronum manibus divinitus liberati, monodia tragica, ad Henricum III.* Parisiis, in-8°.

(4) Je l'ai vainement cherché dans toutes les bibliothèques de Paris. Je crois même que Bordeaux n'en possède qu'un seul exemplaire, celui qui fait partie de la belle collection de M. Jules Delpit. Cette collection nous fournira bien des curiosités, notamment un poème satirique inédit de La Grange-Chancel.

rard-Marie Imbert), Bourdeaux, Millanges, 1578, devenue rarissime, ce qui est d'autant plus fâcheux pour ceux qui ne possèdent pas ce petit in-octavo, que les sonnets, au nombre de cent, qui y sont renfermés contiennent, selon la remarque de M. J.-C. Brunet, de très curieux détails sur les guerres civiles qui agitaient alors le midi de la France (1);

L'*Histoire tragique de la pucelle de Domrémy, autrement d'Orléans, nouvellement départie par actes, et représentée par personnages, avec chœur des enfants et filles de France et un avant-jeu en vers*, etc. (Nancy, 1581, in-4°), par le P. Fronton du Duc, opuscule que l'on ferait précéder d'une étude plus complète que celle du P. Oudin (dans les *Mémoires* de Niceron) sur les travaux du grand helléniste bordelais (2);

Le Cléandre, « très docte discours traitant de l'honneur et de la vaillance, » que nous devons à un traducteur des épîtres de Sénèque, Geoffroy de La Chassaigne, sieur de Pressac, « natif de la ville de Bordeaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, poète latin et françois, grand orateur et historien, etc. (3) » ;

Le Siége de Passage, par Antoine de la Pujade (Toulouse,

(1) M. L. Couture, que je ne me lasse pas plus de citer que l'on ne se lasse de l'entendre citer, a publié sur le poète condomois, dans le tome IV de la *Revue d'Aquitaine*, une étude dont j'ai eu l'occasion de signaler toute la valeur en une note de mon compte-rendu de l'ouvrage de M. Gergerès : *Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux*, p. 567 du tome VIII de la même *Revue* (décembre 1864).

(2) On consultera sur l'*Histoire tragique de la Pucelle* les *Mémoires de l'Académie Stanislas*, Nancy, 1850 *et sequentia*. — Le volume pourrait être accru d'une liste des livres publiés jusqu'à ce jour sur Jeanne d'Arc. Cette notice bibliographique a été déjà plusieurs fois esquissée (par Charles Nodier, par Buchon). En un temps où la mémoire de l'admirable héroïne est plus fêtée que jamais, une telle publication serait la bien venue.

(3) La Croix du Maine, qui me fournit ces indications, ajoute que le père de Geofroy, Isaac de La Chassaigne, fut « l'un des plus doctes et renommés entre les conseillers du parlement de Bordeaux... » Un frère de Geofroy, conseiller au parlement de Bordeaux, épousa la nièce de Bernard de Girard, sieur du Haillan, et sa sœur, Françoise, fut la femme de Michel de Montaigne. Geofroy de la Chassaigne. « a traduit fort heureusement » plusieurs épîtres de Sénèque (Paris, Chaudière, 1582) Le *Manuel du Libraire* ne les mentionne pas plus que le *Cléandre*.

1589), poème que je n'ai pu encore retrouver et sur lequel j'appelle l'attention de tous mes collègues (1);

La *Chronique bourdeloise, composée ci-devant en latin par Gabriel de Lurbe, et par luy de nouveau augmentée et traduite en françois, avec deux siens discours ci-devant imprimés, l'un de la conversion du Roi, et l'autre des antiquités naguères trouvées hors de ladite ville* (Bourdeaux, Simon Millanges, 1594, in-4°), chronique qu'il faudrait annoter en prenant d'abord dans celle de Jean Darnalt (1619, in-4°), et ensuite dans les diverses histoires de Bordeaux, sans négliger le grand Recueil des historiens de France, et surtout la collection des *Archives historiques du département de la Gironde*, ce qui aurait été omis par G. de Lurbe (2);

La traduction des trois petits livres du même érudit : *Garumna, Anrigera, Tarnis, Oldus, Durannius, Aturus*, etc. (Bordeaux, 1593); *De illustribus Aquitaniæ viris, a Constantino magno usque ad nostra tempora*, etc. (Bordeaux, 1591); *de Scholis literariis omnium gentium commentarius* (Bordeaux, 1592), lesquels trois livres réclameraient chacun un commentaire étendu pour lequel on puiserait à des sources abondantes ;

Les *Mémoires* de Henry de Mesmes, sieur de Boissy et de Malassise, qui, dit M. Feuillet de Conches (*Causeries d'un curieux*, t. III, p. 146), « a laissé des mémoires fort courts, mais intéressants, dont on a publié, en 1760, un texte fort altéré, que nous pensons à rétablir un jour dans sa pureté, d'après l'original que nous possédons. »

Il est d'autres ouvrages du XVIe siècle dont on ne connaît que le titre, et qui ne seraient sans doute point à dédaigner, par

(1) M. J.-C. Brunet, qui cite diverses poésies d'Anthoine de la Pujade, a oublié le poème de cet Agenais sur le siége de la petite ville voisine d'Agen. Le P. Lelong avait eu à se reprocher la même omission.

(2) Un autre volume serait consacré à la continuation de la *Chronique bourdeloise* de Gabriel de Lurbe, par Jehan de Gaufreteau, conseiller au parlement de Bordeaux. Le manuscrit de cette très curieuse chronique appartient à M. le baron de Montesquieu qui, dans les archives de son château de la Brède, possède tant de trésors qu'il voudra certainement mettre à la disposition de la Société des bibliophiles de Guyenne.

exemple l'*Histoire de nostre temps*, par Charles Barbaste, natif des environs de Nérac, un des ministres qui assistèrent au colloque de Poissy, en 1561 (1). D'actives recherches nous rendraient peut-être le *Discours des antiquités de Périgord*, par le chanoine François Arnault de Laborie (2), et ce « quelque chose » que, d'après La Croix du Maine, le clerc de ville Richard Pichon, avait écrit des antiquités de Bordeaux. Mais je n'ose espérer que l'on soit assez heureux pour retrouver les *Mémoires* ou *Avertissements* d'Etienne de la Boëtie sur l'Edit de janvier, encore moins l'*Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, que l'on a prétendu avoir été publié, par Millanges, à Bordeaux, en 1593, in-12. J'ai tant cherché en vain, parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, les *Mémoires* sur cet édit de 1562 qui marque, en notre pays, l'aurore de la liberté de conscience que j'ai le droit de les croire définitivement perdus. Quant à l'*Historique description*, je suis persuadé, avec M. le docteur Payen (3) et bien d'autres savants bibliophiles, que ce livre n'existe pas, par la bonne raison qu'il n'a jamais existé (4).

(1) Voir la *Bibliothèque* de La Croix du Maîne et la note de Bernard de La Monnoye.

(2) Ce *Discours* est cité dans la *Bibliothèque historique de la France* avec la date de 1577. Beaucoup de bibliographes croient que le travail du chanoine de Périgueux, dont François de Belleforest s'est servi dans la *Cosmographie universelle* (1575, in fol.), est resté manuscrit, ce que semble annoncer une phrase de La Croix du Maine. Dans ce cas, qu'est devenu ce manuscrit? Que sont aussi devenus des mémoires manuscrits du même auteur sur la vie de Charles IX indiqués par le dictionnaire de Moréri? Il y a là (édition de 1759, tome I) beaucoup de détails sur Arnault de Laborie qui, fils d'un conseiller au parlement de Bordeaux, fut grand archidiacre de Saint-André et chancelier de l'Université de Bordeaux. Seulement, on attribue là, bien à tort, au docte ecclésiastique l'*Anti-Drusac* (Toulouse, 1564). — Du Verdier, selon la remarque du comte E. de Malleville (*Bibliographie du Périgord*, 1861), donne cet ouvrage à un autre François La Borie, né à Cahors. L'abbé Goujet (t. XII de la *Bibliothèque françoise*) a cru à l'identité des deux La Borie.

(3) M. le docteur Payen a donné une si bonne édition de la *Servitude volontaire*, et, dans les *Essais*, en donnera une si bonne des *sonnets* de l'ami de Montaigne, qu'il ne laissera rien à faire, à ce double égard, à la Société des bibliophiles de Guyenne.

(4) La *Bibliothèque historique de la France* qui le mentionne (édition Fevret de Fontette) fournirait plusieurs volumes à la collection si vaste des livres imaginaires, collection dans laquelle j'ai déjà rangé (*Revue d'Aquitaine* de décembre 1864, p. 569) l'*Histoire du pape Clément V*, par Octavien de Guasco, qui, d'après M. Ed. Œttinger

Parmi les publications qui se rattachent au XVIe siècle, j'en signalerai ici deux dont je me chargerais avec bonheur : les *Mémoires historiques sur les exploits de Geoffroy de Vivans, premier du nom, pendant les guerres civiles du* XVIe *siècle*, ouvrage inédit qui contient la biographie la plus fidèle et la plus détaillée d'un capitaine qui joua un rôle considérable dans les affaires de la Guyenne (1), et les *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger*, qui formeraient un volume des plus précieux, soit parce qu'elles ont beaucoup d'importance pour la biographie du grand érudit et pour l'histoire littéraire de son temps, soit parce qu'elles nous montrent, dans celui dont on ne connaît guère que l'excellent latin, un écrivain qui manie avec une singulière aisance la langue de son pays, et qui n'a pas moins d'esprit en sa correspondance que dans les meilleurs endroits du *Scaligerana*.

Je désirerais que l'on choisît dans les œuvres complètes de Saluste du Bartas les plus beaux morceaux de la *Judith*, de l'*Uranie*, de la *première* et de la *deuxième Sepmaine*, en y ajoutant les neuf sonnets intitulés : les *Neuf Muses Pyrénées*, le

(*Bibliographie biographique*, 1850, gr. in-8o), aurait paru à Tournay, 1756, en 2 vol. in-12. M. G. Brunet a inutilement fait appel, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 1er avril 1864, aux souvenirs des bibliophiles qui auraient pu rencontrer un exemplaire de l'*Historique description*. Le même vaillant érudit a demandé sans plus de succès, dans le même recueil (numéro du 15 juin 1864), des nouvelles du second volume resté, dit-on, manuscrit, de l'*Histoire des mouvements de Bordeaux*, ouvrage dont le 1er volume in-4o parut en 1651. On attribue généralement cette histoire des troubles de la Fronde à Fonteneil, qui en a signé la préface. D'Hozier (*Armorial général*, registre 5e, 2e partie, 1764, in-fo) donne à Lancelot de Mulet, abbé de Verteuil, cet ouvrage dont M. Alphonse Feillet, dans *la Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, n'hésite pas à regarder Fonteneil comme l'auteur.

(1) M. Berger de Xivrey dit (p. XVII de la *Préface* du tome I des *Lettres missives de Henri IV*) que ces mémoires, qui sont conservés à la Bibliothèque impériale, « sont écrits, avec une scrupuleuse exactitude, de la main du savant abbé Leydet, auteur de tant d'utiles recherches sur le Périgord et le Quercy. » Ces lignes étaient déjà tracées quand mon ami, M. Ad. Magen, m'a montré les Mémoires originaux de Geoffroy de Vivans qui lui ont été récemment confiés par un héritier de tous les papiers de la famille de Vivans. Les Mémoires sont accompagnés d'un volume dans lequel ont été recueillies les lettres écrites par de grands personnages, notamment par Henri IV, à Geoffroy de Vivans, et qui n'ont pas toutes vu le jour. M. Magen s'occupe en ce moment à transcrire ces inappréciables documents. Naturellement, je lui laisse l'honneur de publier toutes ces pièces, me réservant seulement le plaisir de les comparer pour lui avec les copies de l'abbé Leydet.

Cantique pour la victoire d'Ivry, et le poème (en trois langues) composé à l'occasion de l'entrée de la reine Marguerite dans la ville de Nérac. On aurait ainsi un petit volume qui prouverait d'une manière éclatante combien est légitime, à certains égards, la réhabilitation si souvent entreprise du rival de Ronsard (1). La préface du volume pourrait donner satisfaction à un vœu que j'ai naguère ainsi exprimé : « Il y aurait tout un très curieux petit chapitre bibliographique à écrire au sujet des œuvres de du Bartas. Il faudrait d'abord énumérer toutes les éditions qui en ont été faites, éditions qui nulle part ne sont exactement indiquées, puis toutes les traductions qui en ont été données, sans oublier la traduction danoise d'Arreboe, et la traduction suédoise de Spegel. En ajoutant à cette double liste celle des commentaires des œuvres de du Bartas, publiés en France et à l'étranger, on formerait un opuscule qui serait très favorablement accueilli des érudits (2). »

On devrait tirer aussi des œuvres du grand ami de Saluste du Bartas, Pierre de Brach, toutes les perles qui les décorent. Il serait bon de s'attacher surtout au volume de 1576, ce volume dont M. Dezeimeris a dit (p. XIX de son édition) qu'il était *extrêmement rare*, et où l'on trouverait, outre de charmantes petites pièces, des poèmes aussi intéressants pour le Sud-Ouest de la France que l'*Hymne de Bourdeaux* et que le *Voyage en Gascogne*. Ce serait évidemment M. R. Dezeimeris qui présiderait à cette réimpression des chefs-d'œuvre du poète dont il a déjà tant rajeuni la gloire (3).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La fin prochainement.*)

(1) J'ai cité l'opinion de la plupart des critiques d'autrefois et d'aujourd'hui sur le mérite de l'auteur de la *Semaine* dans la *Revue d'Aquitaine* de novembre 1863 (*Lettre inédite de Saluste du Bartas à Henri IV*), et dans la *Revue de Gascogne* de février et de mars 1866 (*Vies des poètes gascons*, par Guillaume Colletet).

(2) *Revue d'Aquitaine* de novembre 1863, p. 208.

(3) En annotant tous ces morceaux et surtout l'éloge que Pierre de Brach retrace de Bordeaux et de ses hommes illustres, M. R. Dezeimeris aurait une excellente occasion de se montrer, une fois de plus, pour notre plus grand plaisir et notre plus grand profit, commentateur aussi délicat qu'érudit.

LES PAYS D'ÉTATS DE LA GASCOGNE.

I

Les idées de décentralisation gagnent chaque jour du terrain, et rallient déjà les hommes éminents de tous les partis (1). C'est assez dire qu'elles ne désarmeront ni devant les concessions insuffisantes, ni devant les résistances acharnées, et que la liberté provinciale prendra fatalement une revanche éclatante et durable de l'abaissement où l'ont si longtemps maintenue les institutions monarchiques et jacobines. Telle est, en effet, la double nature des obstacles contre lesquels est venue se heurter, cette liberté qui apparaît, sous bien des formes hésitantes et timides, dès l'origine de la féodalité, et s'affirme bientôt avec tant d'énergie dans le mouvement communal. Ce mouvement aboutit, par malheur, à une alliance trop intime entre le roi et le Tiers-État, et ce dernier finit par payer de la perte de la plupart de ses franchises l'anéantissement de la féodalité. A ce prix, la France obtient le bénéfice de l'unité politique, et prépare, avec les légistes et les Intendants, toutes les autres grandes réformes réalisées ou simplement consacrées par la Révolution.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la royauté commence pourtant à s'apercevoir qu'elle est allée trop loin dans son œuvre de nivellement et d'uniformité. L'exagération du pouvoir central n'est plus dès longtemps justifiée par la nécessité de ruiner le pouvoir des barons, et certains se prennent déjà à regretter que, du même coup, cette ruine ait entraîné presque entièrement la perte de l'esprit public, si énergique et si puissant dans les communes et les États

(1) Cette règle générale n'est pourtant pas sans exception, et je dois citer en première ligne M. DUPONT-WHITE, auteur de deux ouvrages importants : *L'Administration en France et en Angleterre*, et *L'Individu et l'État*. Voir, sur ce dernier livre, le travail de M. E. LITTRÉ dans le *Journal des Débats*, nos des 7 et 11 octobre 1862.

des époques antérieures. Le comte de Turgot veut restituer, sous une forme nouvelle, leurs institutions provinciales aux pays qui les avaient perdues à des époques diverses, et Necker tente de réaliser ce projet pour le Berry (1778), le Dauphiné (1779), la Généralité de Montauban (1779) et le Bourbonnais (1780) (1). En 1787, le comte de Calonne reprend, devant l'Assemblée des Notables, la tentative de Necker avec aussi peu de succès que lui. La veille même de la Révolution, les pays qui n'ont plus d'États réclament presque partout, dans les cahiers des trois ordres, leur prompt rétablissement. Il est trop tard. Le temps des transformations lentes et pacifiques n'est plus, et, dans une nuit dont le souvenir ne périra pas, l'Assemblée Nationale proclame la déchéance de l'ancien régime et l'avénement du nouveau.

Certes, il y avait, dans ce grand acte, de quoi donner contentement à l'égalité chrétienne et naturelle, et tout permettait d'espérer qu'avec l'honnête et malheureux Louis XVI, la royauté, rajeunie par cette alliance avec la nation, reprendrait à nouveau son œuvre d'ordre, de progrès et de liberté. Mais l'autorité ne put renoncer aussitôt à ces habitudes immémoriales de violence et de faiblesse, dont le Tiers-État s'était fait le complice par son obéissance servile. Tout s'engloutit dans la tourmente, et la patrie humiliée se courba sous la dictature sanglante d'une tourbe de sophistes et de scélérats.

Ainsi la ruine de l'ancien ordre de choses devait aboutir à la Terreur. L'histoire a prouvé, de nos jours, que cette époque exécrable résultait fatalement d'une oligarchie maîtresse de tous les pouvoirs dont la royauté préparait depuis si longtemps la concentration. Je n'ai point à raconter ici les vicissitudes des libertés provinciales depuis la Révolution jusqu'à l'époque actuelle. Certes, il serait injuste de nier que ces libertés soient en progrès; mais il le serait encore plus de convenir qu'il ne reste rien à désirer, lorsque tant de publicistes ont établi si clairement

(1) Voir, là-dessus, l'excellent travail de M. Léonce de LAVERGNE : *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI.*

le contraire. Le mouvement auquel ils se sont associés a produit deux ordres de recherches bien distincts. Le premier est exclusivement historique. Il consiste uniquement à étudier les monuments de la liberté provinciale durant les périodes féodale et monarchique, et c'est à quoi se sont appliqués, de nos jours, Pardessus, Augustin Thierry, le comte de Tocqueville, et MM. Béchard, Alexandre Thomas, Chéruel, Depping, Grün, A. Taillandier, Léonce de Lavergne, etc., etc. Le second ordre de recherches est marqué d'un caractère essentiellement contemporain et pratique. Il s'attache plus spécialement aux libertés actuelles et futures de la province, et trouve son expression dans MM. Thiers, Odilon Barrot, Vivien, Raudot, Laboulaye, Elias Regnault, les membres du comité de Nancy, et bien d'autres publicistes. Je n'ai pas à m'inquiéter de ce dernier, et, pour le premier, j'ai restreint mes travaux à la Gascogne, c'est-à-dire au triangle géographique à peu près compris entre l'Océan, les Pyrénées et le cours de la Garonne. Encore ce domaine est-il beaucoup trop vaste pour que je puisse aspirer à l'exploiter intégralement. J'ai dû me limiter aux études de droit ancien que comporte l'état actuel des informations, et à mes recherches personnelles sur les anciens statuts locaux du Gers et des Landes. Mais, en dehors des documents juridiques, les vieilles libertés de la Gascogne peuvent être encore éclairées par des investigations relatives aux *Pays d'États* de cette province.

Il n'a été encore entrepris là-dessus aucun travail d'ensemble pour la circonscription dont je m'occupe, et tout se borne à des documents manuscrits et imprimés, disséminés un peu partout, à de rares études partielles, et à ce qu'ont dû noter, dans des recherches trop vastes pour être complètement approfondies, à propos de chaque localité, MM. de Fréville (1), Chéruel (2), Depping (3),

(1) Fréville, *Divisions financières de la France, avant* 1789, dans l'*Annuaire historique* de 1840.

(2) Chéruel, *De l'Administration de Louis XIV, d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson; Dictionnaire historique, V° États.*

(3) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. I.

A. Taillandier (1), Grün (2), etc. Telle est la lacune que j'ai entrepris de combler, dans une certaine mesure, par une étude plus complète de la composition de nos Pays d'États, avant la Révolution, et aussi par la recherche des institutions de même nature supprimées à des époques antérieures. Ce travail, pour être bien compris, suppose nécessairement certaines notions sur l'état financier de l'ancienne France. Je vais donc tâcher, tout d'abord, de rafraîchir là-dessus les souvenirs de mes lecteurs; après quoi, je présenterai, par Élections, le tableau détaillé de la partie cis-garonnaise de la Généralité de Bordeaux, et celui de toute la Généralité d'Auch. Les Pays d'États de la Gascogne existants au moment de la Révolution, ou supprimés à des époques antérieures, seront ensuite étudiés séparément, et je terminerai par quelques pages de réflexions générales.

II

Avant la Révolution, la France se divisait, au point de vue financier, en *Pays d'Élection*, *Pays d'États* et *Pays conquis*.

Dans les Pays d'Élection, l'impôt foncier et la capitation étaient fixés par le Conseil du roi, et perçus sous la surveillance et l'autorité d'officiers appelés Élus. Il est fait mention pour la première fois de ces officiers sous le roi Jean et le Dauphin son fils. Les Élus étaient nommés par les trois ordres, sous le bon plaisir du roi, pour aider, dans chaque circonscription, le délégué chargé de l'assiette et de la répartition de l'impôt. Les tailles étant devenues annuelles à partir de l'édit de 1455, les fonctionnaires dont s'agit furent institués en titre d'office, et conservèrent néanmoins la dénomination d'Élus. Aux termes de l'édit de janvier 1598, les Élus connaissaient de toutes les matières d'aides et tailles, en dernier res-

(1) A. Taillandier, *Notice sur les Pays d'Etats*, dans l'*Annuaire historique* de 1851.

(2) Grun, *Les États provinciaux sous Louis XIV*.

sort jusqu'à dix livres, et au-delà à charge d'appel devant les *Cours des Aides*. Ils connaissaient aussi, en matière criminelle, des rébellions contre les agents du fisc. Les Élections formaient donc des juridictions subalternes, avec président assisté d'un nombre d'officiers variable, procureur du roi et greffier.

En 1789, il y avait partout des Élections, sauf dans les Pays d'États et les Pays conquis ou cédés. Les pays possédant alors des États étaient : la Bretagne, la Flandre wallone, l'Artois, le Cambrésis, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, le comté de Foix, le Marsan, le Nébouzan, les Quatre-Vallées, le Bigorre, le Béarn, la Basse-Navarre et le Labourd. Les Pays conquis ou cédés étaient : la Franche-Comté, la Lorraine, l'Artois, la France wallone, la Flandre maritime, le Hainaut et la Corse. En général, il n'y avait pas d'élections dans ces derniers, car plusieurs avaient conservé leurs États, et d'autres avaient été réunis à la Couronne à une époque où l'on avait déjà pourvu, sans le secours des Élus, aux moyens de lever l'impôt, et de vider les contestations auxquelles cette levée donnait lieu.

J'ai déjà dit que les Cours des Aides statuaient, en dernier ressort, sur les décisions des Élus, toutes les fois que l'intérêt du procès dépassait dix livres. Ces cours étaient au nombre de cinq pour toute la France : Paris (1390), Montpellier (1368), Bordeaux (1553), Clermont-Ferrand (1557) et Montauban (1658) (1). Je m'expliquerai plus longuement, au numéro suivant, sur les cours de Bordeaux et de Montauban, et j'arrive aux Pays d'Etats.

La nature et la médiocre étendue de ce travail m'interdisent d'insister sur l'origine des États. Elle est d'ailleurs partout à peu près la même. Le clergé et la noblesse s'assemblaient d'abord pour délibérer sur les affaires communes de la nation ou de la province, et le Tiers-État n'assistait pas encore à ces réunions; mais il y fut admis peu à peu, soit à cause de son importance croissante, soit plutôt parce qu'on voulait avoir l'air de le consulter quand on lui de-

(1) Les chiffres entre parenthèse indiquent la date de l'érection de chaque cour.

mandait des subsides. Auparavant, dit Pasquier, « vous ne verrez pas que le menu peuple y fût appelé, duquel on ne faisait plus d'état qu'un zéro en chiffre. »

Les Pays d'États se composaient de provinces qui n'appartenaient pas originairement à la Couronne, mais qui avaient stipulé le maintien de leurs priviléges au fur et à mesure de leur réunion. Tant s'en faut néanmoins que ces stipulations eussent toujours été strictement observées par la royauté, et beaucoup de ces assemblées avaient été supprimées, à des dates diverses, avant la Révolution. Les Pays d'États votaient les impôts, dont la répartition et le recouvrement avaient lieu sous leur direction. Ils supportaient comme les Pays d'Élection, leur part de charges et taxes pour les dépenses du royaume, sans compter un *don gratuit* annuel, appelé aussi *l'affaire du Roi*. Ce don variait selon la richesse et la générosité de la province, les exigences du gouvernement central, l'état de paix ou de guerre, etc., etc. Les États ordonnaient et levaient aussi, pour les besoins de leurs provinces respectives, des subsides dont ils usaient ensuite avec plus ou moins de liberté, sous l'autorité des commissaires royaux.

La répartition de l'impôt se faisait, sous l'ancien régime, de la manière suivante : le Conseil des Finances arrêtait le chiffre total de cet impôt, et taxait la quote part de chaque Généralité. On avisait séparément les Intendants et les Bureaux de Finances, et, sur leurs observations combinées, le Conseil faisait la répartition de l'impôt, et l'envoyait à l'Intendant. Celui-ci répartissait ensuite l'impôt dans chaque Élection, avec le concours des Élus, qui lui signalaient les paroisses qui devaient être dégrevées. Cela fait, une commission particulière pour chaque paroisse était expédiée et remise aussitôt aux collecteurs, qui s'occupaient de la confection du rôle. Ce rôle ne devenait exécutoire qu'après vérification et calcul d'un officier de l'Élection. L'impôt était levé quartier par quartier et remis par les collecteurs au Receveur particulier de l'Élection. Celui-ci était en compte avec le Receveur général, qui se trouvait lui-même dans une situation identique vis-à-vis

du trésor royal. Dans chaque Généralité, le Conseil signalait, dans les commissions envoyées à l'Intendant, les pays, villes ou paroisses qui payaient l'impôt par abonnement ou qui étaient exemptes de certaines charges.

Je termine ce numéro par quelques explications sur les *Généralités,* et les *Départements* ou *Intendances.*

Tant que le roi n'eut d'autres revenus que ceux de ses domaines, un officier de la Couronne, nommé le Grand Trésorier, conserva seul l'intendance et l'administration des finances. Mais nous voyons, dès 1311, Philippe le Bel créer un second trésorier. Ces officiers étaient quatre en 1320, et deux seulement en 1400. En 1450, Charles VII fixa de nouveau leur nombre à quatre : le premier en Languedoc, le second en Langue d'Oil, le troisième en Outre-Seine et Yonne, et le quatrième en Normandie. Cet état de choses dura jusqu'à François I, qui divisa la France en seize Recettes générales, et mit à leur tête autant de Commis des Trésoriers de France. Par son édit de 1571, Charles IX créa un second trésorier par recette, et l'on changea d'ailleurs plusieurs fois le siége de ces administrations. En 1573, les recettes étaient au nombre de dix-sept : Paris, Châlons, Amiens, Rouen, Caen, Bourges, Tours, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Lyon, Dijon, Aix, Bordeaux, Riom, Orléans, Limoges.

En 1360, lors de la première imposition des tailles, aides et autres subsides, le roi Jean avait créé des Généraux des finances. Ces officiers avaient la direction des deniers publics, de même que les Trésoriers de France avaient celle du domaine royal. Le nombre de ces généraux varia jusqu'en 1450, où il fut fixé à quatre pour les départements de Languedoc, Langue d'Oil, Outre-Seine et Yonne, et Normandie. Après des modifications à peu près pareilles à celles des Trésoreries, les Généralités se trouvèrent, comme elles, portées au nombre de dix-sept (1577), et chacune était administrée par deux officiers. A cette époque, Henri III ajouta aux deux charges de trésoriers et de généraux de finances une charge de trésorier. Il constitua ainsi,

moyennant l'adjonction d'un greffier et de deux huissiers dans chaque recette, des tribunaux inamovibles appelés *Bureaux des Finances*. Les juges de ces tribunaux prirent le titre de *Trésoriers généraux des Finances*, et leurs juridictions furent définitivement limitées aux territoires de chaque Généralité.

Grâce à cette organisation nouvelle, les Bureaux des Finances se trouvèrent chargés de surveiller la répartition de l'impôt, et de statuer souverainement sur les appels des tribunaux d'Élection. Mais les Bureaux eurent bientôt à souffrir beaucoup des progrès du pouvoir des Intendants.

Je n'ai pas à m'inquiéter ici des attributions si étendues et si multiples qui se concentrèrent, par longueur de temps, entre les mains de ces nouveaux fonctionnaires, et je n'en veux dire quelques mots qu'au point de vue financier.

On vient de voir qu'en 1577 Henri III avait abandonné la direction et administration des finances à des compagnies de magistrats inamovibles. Cet ordre de choses n'était certes pas établi au profit de la royauté, qui ne manqua pas une occasion de reprendre ce qui lui avait échappé. Dès 1635, Richelieu institua, dans chaque Généralité, un *Commissaire* ou *Intendant des Finances* chargé d'assurer l'exécution des ordres du roi. Ces Intendants étaient nommés par simple commission du Conseil, et révocables à volonté ; mais il avait fallu les armer de grands pouvoirs pour lutter contre les Bureaux des Finances. Les Parlements réclamèrent contre la création des Intendants, qui furent supprimés en 1648, et rétablis en 1653 avec une autorité bien plus grande qu'auparavant, comme l'indique assez leur nouveau titre d'*Intendants de Justice, de Police et de Finances*. Dès lors, les Bureaux des Finances virent leurs attributions graduellement limitées par les arrêts du Conseil, au point que leur autorité devint bientôt fort peu importante. Ils transmettaient au Conseil des Finances, concurremment avec l'Intendant, leurs avis sur la répartition de l'impôt, et rendaient exécutoire, dans chaque Élection, la perception des deniers au moyen de *lettres d'attache* ou délibérations

annexées aux rôles. Ils aidaient l'Intendant, dans les Pays d'Élections, à répartir la taille par paroisse. On prenait aussi, dans les Pays d'Etats, les commissaires du roi parmi les Trésoriers; mais l'Intendant était toujours le premier commissaire. Les Bureaux de Finances conservèrent également le droit de juger en premier ressort les affaires du domaine et celui de vérifier et d'arrêter les états de recettes et dépenses. Enfin, dans quelques provinces, ils demeurèrent chargés de la direction et juridiction de la grande et petite voirie.

Les attributions des Trésoriers étaient donc devenues très peu de chose, et dès lors, l'État multiplia ces offices pour remplir ses coffres, au point qu'on arriva, dans presque tous les Bureaux, au chiffre de vingt-trois trésoriers, et même davantage dans quelques-uns. Quand une province n'avait pas de Trésoriers généraux, l'Intendant demeurait seul chargé de la répartition et levée de l'impôt, et même il y avait certaines natures de contributions dont il connaissait à l'exclusion des Bureaux des Finances.

Les Intendances se divisaient en un nombre variable de circonscriptions, dont chacune avait son *Subdélégué*, chargé d'assurer, dans les communautés et paroisses, l'exécution des ordres de l'Intendant, et de renseigner ce haut fonctionnaire sur tout ce qui pouvait intéresser l'administration. Après des fortunes diverses, les subdélégués furent abolis en 1775; mais on conserva l'usage de diviser par Subdélégations la plupart des Intendances dans les pays d'élections.

En 1787, la France se divisait en vingt-sept Généralités, et trente-trois Départements. On pourrait croire que six départements seulement étaient sans Bureaux de Finances; mais ce nombre était en réalité de sept, car le Languedoc comprenait deux Bureaux et une seule Intendance.

Voici maintenant la liste des Généralités en 1789, avec la date de l'érection: Alençon (1636), Alsace (1), Amiens (1577), Auch (1716), Bordeaux (1577), Bourges (1577), Bourgo-

(1) L'Alsace ne formait point une Généralité; mais elle avait ses Intendants depuis 1648.

gne (1577), Bretagne (1), Caen (1577), Châlons (1577), Corse (2), Flandre et Artois (1691), Franche-Comté (1771), Grenoble (1627), Hainaut et Cambrésis (3), La Rochelle (1694), Limoges (1577), Lorraine et Barrois (4), Lyon (1577), Montauban (1635), Montpellier (1577), Moulins (1587), Orléans (1577), Paris (1577), Pau et Bayonne (5), Poitiers (1577), Provence (1577), Riom (1577), Rouen (1577), Roussillon (6), Soissons (1595), Toulouse (1577), Tours (1577), Trois-Evêchés (1661).

Les considérations préliminaires sont finies. Je puis désormais étudier en détail les Généralités de Bordeaux, de Montauban, de Pau, de Bayonne et d'Auch. Cette étude, et la géographie des Élections, occuperont tout le numéro suivant, de façon à me permettre de réserver exclusivement les deux subséquents pour l'examen des Pays d'États existants en 1789, ou supprimés à des époques antérieures. Je donnerai aussi la géographie de ces pays, mais, dans ces trois cas, je ne suivrai que par exception l'ordre alphabétique adopté par le *Dictionnaire Géographique* d'Expilly pour les dénombrements des communautés et paroisses de chaque circonscription. Après avoir soumis ces dénombrements à un contrôle attentif, qui m'a permis de redresser un certain nombre d'erreurs et de doubles emplois, il m'a semblé préférable de grouper ces communautés et paroisses de façon à mettre à la fois sous les yeux du lecteur le tableau de la Gascogne financière avant 1789, et un aperçu des principales divisions féodales de cette province.

J'ai dit aperçu, j'insiste sur ce mot, car la résurrection de la Gascogne féodale, avec les fiefs suzerains et les seigneuries qui relevaient de chacun d'eux, le catalogue des duchés, marquisats,

(1) Pas de Généralité : Intendance en 1689.

(2) Pas de Généralité : Intendance depuis 1768.

(3) Pas de Généralité : Intendance depuis 1678.

(4) Pas de Généralité : Intendance en 1766.

(5) Pas de Généralité : L'Intendance de Pau, limitée d'abord au Béarn et à la Navarre, fut établie en 1682. Je m'expliquerai plus au long sur cette Intendance dans le numéro suivant.

(6) Pas de Généralité : Intendance créée en 1642.

comtés et baronnies érigés par la royauté, l'inventaire des titres pris par les gentilshommes avec tolérance du pouvoir public, l'État coutumier, communal, etc., etc., nécessitent de longues et pénibles recherches. Je réserve tout cela pour ma *Géographie historique de la Gascogne*, qui sera finie je ne sais quand; mais j'ai cru pouvoir aujourd'hui adopter, en général, un mode de dénombrement qui procure les mêmes avantages que le *Dictionnaire géographique* de l'abbé Expilly, tout en déterminant les principales circonscriptions féodales du Sud-Ouest. Chaque fois que je m'écarterai de cette règle pour suivre l'ordre adopté par Expilly, j'aurai soin de le signaler en note, et je marquerai de la même façon les différences géographiques entre les différences féodales et les divisions monarchiques qui avaient conservé le même nom.

Encore un mot. J'ai puisé, pour ce travail, à des sources fort nombreuses, et la critique des documents imprimés et manuscrits m'a donné beaucoup de mal. Les gens versés dans la géographie historique pourront surtout s'en convaincre, sans que j'insiste sur ce point; mais j'ai cru devoir épargner aux personnes moins familiarisées avec l'exposé des divers moyens dont j'ai fait usage. J'ai cru devoir aussi éviter, dans les notes, des répétitions fastidieuses, et renvoyer presque toujours la citation de mes autorités après chaque article distinct (1). Malgré tant de précautions, cette étude présentera certainement des erreurs et des lacunes, et je remercie d'avance les critiques qui voudront bien me les signaler.

(*Suite au prochain numéro.*) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Lectoure, ce 1er septembre 1866.

(1) Je commence à mettre mon système en pratique, en signalant les documents mis à contribution pour le présent paragraphe. EXPILLY, *Dictionnaire géographique; Cahiers imprimés des divers Ordres des Sénéchaussées de Gascogne*, 1789; Alexandre THOMAS, *Une Province sous Louis XIV*; CHÉRUEL, *De l'Administration de Louis XIV*; ID., *Dict. historique*, V° *Etats*; DEPPING, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*; GRUN, *Les États provinciaux sous Louis XIV*; E. de FRÉVILLE, *Divisions financières de la France avant* 1789, dans l'*Annuaire historique de* 1840; A. TAILLANDIER, *Notice sur les Pays d'États*, dans l'*Annuaire historique de* 1852; Léonce de LAVERGNE, *Les Assemblées Provinciales sous Louis XVI*.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Le congrès scientifique de France tiendra sa 33e session à Aix en Provence, le 12 décembre 1866. Il suffit, pour avoir le droit d'en faire partie, d'envoyer son adhésion *à MM. les secrétaires généraux du Congrès scientifique*, rue Mazarine, 6-8, à Aix (B.-du-Rh.) (1). — Les adhérents ne contractent d'autre obligation que celle de souscrire au Recueil des travaux du Congrès, qui sera publié dans les premiers mois de 1867, en 1 ou 2 forts volumes in-8o. Le prix en est de 10 fr. qu'on les prie d'envoyer d'avance à la même adresse, en un mandat sur la poste. — Les membres de la session d'Aix auront le droit d'assister à la seconde session du Congrès qui sera tenue à Nice, du 27 au 31 décembre, et en recevront gratuitement le compte-rendu alors même qu'ils n'y auraient pas assisté.

Les travaux du Congrès seront partagés, selon l'habitude, entre cinq sections : sciences naturelles; agriculture, industrie et commerce; sciences médicales; archéologie et histoire; philosophie, lettres et arts. Nous extrayons du programme que M. de Caumont, l'éminent directeur de l'Institut des Provinces, a bien voulu nous adresser quelques-unes des questions de la quatrième section, qui mettront nos lecteurs au courant des principales préoccupations de la science archéologique en ce moment.

1. Indiquer quels sont les monuments celtiques qui existent encore en Provence.

6. Présenter un tableau et, s'il est possible, une carte des voies et monuments romains en Provence.

7. Existe-t-il ou a-t-il existé, dans le sud-est de la France, des *piles* antiques sur le bord des voies romaines?

8. Peut-on déterminer le siége de fabrication des tuyaux en plomb usités, dans le Midi, à l'époque romaine, pour les conduites d'eau?

(1) On peut arrêter des places d'avance dans les principaux hôtels d'Aix; la dépense totale pour 10 jours est de 55 fr., à l'H. de la Croix de Malte (rue Vanloo, 2 ; de 60 fr. à l'H. de Provence, (Cours, 31); de 70 aux H. du Louvre (rue de la Masse, 1), de la Mule-Noire, des Princes (Cours, 3), de Nègre-Coste (Cours, 33). Les ecclésiastiques pourront descendre au Grand-Séminaire (écrire au plutôt au secrétariat de l'Archevêché.

14. Les divers types de l'architecture arabe ou mauresque ont-ils eu une provenance commune? Et laquelle? Exposer leurs évolutions successives en Espagne et les caractères qui les distinguent dans cette région.

19. Existe-t-il dans quelque église de la circonscription des objets d'art qui n'aient pas été encore décrits, tels que autels anciens, cuves baptismales, pierres tumulaires, reliquaires, bas-reliefs en pierre ou en marbre, boiseries sculptées, vêtements sacerdotaux, peintures murales, etc.?

22. L'établissement du Christianisme en Provence au 1er siècle, tel qu'il est attesté par la tradition, est-il justifié par les documents historiques?

28. Des établissements charitables fondés au moyen-âge en Provence, et notamment des *domus pauperum* construites le long des routes; faire connaître l'histoire d'un ou de plusieurs de ces établissements.

29. Quels sont les principaux pèlerinages encore en usage en Provence, et quel en est le but spécial?

30. De l'ancienne liturgie en Provence.

31. Quels ont été, aux premiers temps de l'ère chrétienne, les règles et les circonstances qui ont présidé au choix des titulaires des églises? — Quelle différence y a-t-il entre le *titulaire* et le *patron* d'une église?

32. Quels ont été les caractères essentiels, les formes et les modifications successives de l'ancien régime administratif de la Provence: 1° dans la province; 2° dans les bailliages et vigueries; 3° dans les communes.

33. Quelle était l'ancienne organisation judiciaire en Provence avant l'ordonnance de 1535? — Signaler les abus de l'ancien état de choses et faire ressortir les avantages de l'Ordonnance de réformation.

34. Présenter le tableau des fiefs de Provence; y joindre une carte géographique dans laquelle les fiefs de dignité, les fiefs simples et les arrière-fiefs seront distingués par des signes spéciaux.

37. Quelle a été la situation respective des seigneurs et du tiers-état dans les communes provençales depuis le moyen-âge jusqu'en 1789?

38. Quels sont les documents publiés sur les mandats donnés aux députés des provinces pour les Etats généraux de France, depuis 1356 jusqu'en 1614 inclusivement?

BIBLIOGRAPHIE.

I

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. 1re année, 1re livraison. Juillet-Septembre. 1 demi-volume grand in-8° de 320 p. Paris, V. Palmé.

Quel que soit le nombre des publications périodiques dans notre littérature actuelle, — et nous serions des premiers à convenir qu'il dépasse de beaucoup les limites de l'utile, — en voici une qui répond pour la première fois à un besoin très réel et très grave. Il y a longtemps qu'on a dit, non sans trop de motifs, que l'histoire était devenue une conspiration contre la vérité. Bien des hommes de talent et de cœur travaillent, il est vrai, depuis plusieurs années, à la ramener à son rôle de témoin fidèle, par une étude impartiale et persévérante des sources authentiques. Mais ce labeur est lent et insensible, et les résultats en restent trop souvent réservés à un nombre infiniment restreint de lecteurs. Il y avait lieu d'initier tout le public éclairé aux découvertes vraiment importantes qui doivent restituer peu à peu la vraie physionomie du passé, défigurée par la négligence et la précipitation des compilateurs, par la fantaisie des romanciers et surtout par l'aveuglement ou la mauvaise foi des passions irréligieuses et révolutionnaires.

Un homme s'est trouvé pour organiser cette œuvre, plus difficile à mettre en train, dans notre grave époque, qu'un sottisier quotidien, une revue de sport ou un feuilleton de modes; et il est aisé de justifier l'excellence de son plan, en le voyant déjà très bien réalisé, par un ensemble de savants et curieux mémoires, dans le premier demi-volume de la *Revue des questions historiques*. M. G. du Fresne de Beaucourt méritait d'être écouté de tous les amis de la vérité historique, à laquelle il a voué les ressources d'une position élevée et l'activité d'une jeunesse en vain attirée par d'autres séductions. On a compris qu'il ne s'agissait pas ici d'une entreprise d'argent ou de vanité; que la vérité était en cause, avec ce que nous devons le plus aimer au monde, l'Eglise et la France. « L'histoire calme, impartiale, sincère, complète, l'histoire écrite d'après les sources, basée sur des témoignages soigneusement contrôlés, cette histoire-là est à faire et le sera longtemps encore, dit M. de Beaucourt..... Il n'est personne

qui, dans le cours de ses recherches ou de ses lectures, n'ait rencontré le mensonge prémédité ou ignorant sans trouver la réfutation péremptoire qui pourrait en faire justice..... La *Revue des questions historiques* cherchera à combler cette lacune. Sans s'interdire toute excursion dans le domaine de l'histoire étrangère, on se concentrera plus spécialement dans l'histoire de l'Eglise et dans l'histoire de France..... Préciser nettement le caractère de l'erreur, remonter à sa source, la réfuter, soit par une argumentation serrée et vigoureuse, soit par un exposé savant et lucide des faits, telle sera la marche suivie dans l'étude des questions. On s'efforcera de donner sur chacune le dernier mot de la science. Mais tout en les traitant à fond et pièces en main, on s'attachera avec soin à se mettre à la portée de tous par la simplicité et la clarté de la forme. Ce ne sera point seulement une œuvre d'érudition, ce sera aussi une œuvre de vulgarisation. »

Ces futurs allaient bien dans le prospectus dont nous avons voulu citer les expressions. Mais tout cela est maintenant réalisé sous nos yeux; et nous invitons ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux questions controversées en histoire (et quel homme éclairé ne s'y intéresse pas de nos jours?) à s'en assurer par eux-mêmes. Nous n'avons pas assez de place ici pour apprécier, autrement que d'une phrase sommaire, les principaux travaux renfermés dans la volumineuse livraison qui a inauguré l'œuvre de justice et de vérité entreprise par M. de Beaucourt.

Le mémoire le plus considérable est celui de M. G. Gandy sur la *Saint-Barthélemy*; encore n'en avons-nous que la moitié : mais nous y apprenons déjà tout ce qu'on peut savoir des vraies causes et du caractère propre de ce massacre odieux. Il est parfaitement prouvé que ce ne fut ni un crime longuement prémédité par la cour, comme l'ont dit presque tous les historiens des deux derniers siècles, ni un mouvement purement populaire, comme l'ont imaginé quelques apologistes de parti pris. Nous attendons avec impatience les détails sur l'étendue de l'exécution, le nombre des victimes et l'effet moral de la sinistre nouvelle. Ce travail nous paraît déjà décisif et définitif en ce qui concerne le caractère de l'action; quant aux « origines,» il y a une foule de points sur lesquels il sera utile de revenir, et, tout en acceptant la plupart des appréciations de M. Gandy, on y pourrait désirer peut-être moins de citations de seconde main et un usage plus fréquent des sources protestantes. — L'article de M. A. de Barthélemy sur le *Droit du Seigneur* sera lu avec le plus vif intérêt, même par ceux qui connaissent le livre si piquant de M. Louis Veuillot sur ce sujet délicat. Les con-

clusions de M. de Barthélemy sont les mêmes, mais sa discussion est purement et rigoureusement scientifique, et il examine des faits et des textes importants, produits depuis la querelle des *Débats* et de l'*Univers*. — Les lecteurs des *Annales de philosophie chrétienne* connaissent le travail de M. Dumont sur la prétendue chute du pape Libère et celui de M. Ph. Tamizey de Larroque sur le siége de Béziers; ces deux dissertations sont ici soigneusement revues et perfectionnées, la première surtout; et désormais les calomnies contre le légat d'Innocent III sont anéanties, et la cause de saint Libérius reste gagnée ou bien près de l'être.— La réputation morale d'Amédée VIII, qui abandonna son duché de Savoie pour vivre dans la solitude de Ripaille, où lui échut une tiare d'anti-pape (faute bien réparée depuis), est vengée très victorieusement par M. Lecoy de la Marche de tous les scandaleux cancans dont la locution *faire ripaille* a été l'occasion ou la conséquence. — Un mémoire de M. de Beaucourt rejette définitivement parmi les fables, en vertu des textes et de la chronologie, la salutaire influence politique trop longtemps attribuée à Agnès Sorel sur Charles VII; regrette qui voudra ce brevet de patriotisme dûment enlevé à la « demoiselle de Beauté, » nous aimons mieux le voir passer à la reine Marie d'Anjou : c'est plus édifiant et parfaitement juste. — M. Wiesener, le savant apologiste de Marie Stuart, à qui M. Mignet ne répondra pas, et pour cause, nous a révélé ici, d'après M. A. de Humboldt, la véritable origine du nom d'Amérique, origine qui justifie Améric Vespuce de toute complicité dans cette acte fortuit d'injustice à l'égard du véritable révélateur du Nouveau-Monde. — M. Louis Audiat, le consciencieux biographe de Bernard Palissy, prouve, pour la première fois, que l'entrevue de Henri III et du potier captif, qui aurait dit à son roi de si fières paroles, est une pure invention d'Agrippa d'Aubigné, qui en a commis d'autres (par exemple la lettre du vicomte d'Orthe, que M. Audiat a tort d'appeler d'*Orthez*).— Enfin, M. A. Canel démontre que l'importance politique donnée à cette pauvre visionnaire, Catherine Théot, ne fut qu'une manœuvre frauduleuse, où *notre* Barrère a trempé.

Il nous resterait à dire quelque chose, si les bornes de ce Bulletin ne nous l'interdisaient, des *Mélanges*, articles plus courts, mais non moins instructifs, et surtout des soixante-sept comptes-rendus d'ouvrages historiques qui terminent la livraison, et dans lesquels la brièveté (un peu excessive pourtant, à notre avis), ne fait que mieux ressortir l'impartialité des appréciations. On en jugera par un de ces comptes-rendus que nous transcrirons en entier, pour ne pas le refaire mal en

faisant connaître nous-même à nos lecteurs l'ouvrage récent de M. le sous-préfet de Lectoure (1).

II

LES GUISES, LES VALOIS ET PHILIPPE II, par M. Joseph de CROZE. Paris, Amyot, 1866. 2 vol. in-8°.

« M. de Croze avait été chargé, par un arrêté en date du 21 juillet 1847, de publier dans la collection des Documents inédits la correspondance des princes de la maison de Lorraine. Cette publication, suspendue en 1848, reprise en 1854, ne fut jamais effectuée et les deux volumes que devait faire paraître M. de Croze ne verront pas le jour: une récente décision du ministre a autorisé l'éditeur à publier à part les lettres qu'il avait réunies depuis de si longues années. En attendant que nous ayons ces documents dans toute leur intégrité, M. de Croze en a détaché quelques-uns qu'il publie ici en appendice, et il nous offre, dans un écrit substantiel, le résultat de ses travaux approfondis sur l'histoire du XVIe siècle. « Il m'a paru curieux et instruc-
» tif, dit-il, de raconter, d'après des documents inédits, et de retracer,
» avec les correspondances des acteurs eux-mêmes les destinées de la
» maison de Lorraine. »

» Le reproche qu'on pourrait adresser à l'auteur est de n'avoir pas assez pénétré dans l'histoire intime des personnages qu'il étudie, et d'avoir autant fait une histoire de France de Henri II à Henri IV qu'une étude spéciale et approfondie sur les princes de la maison de Lorraine. Il nous semble qu'en raison même des nombreux écrits dont cette époque a été l'objet, du travail considérable sur les Guises publié par M. René de Bouillé, le devoir du nouvel historien était de se placer à un point de vue moins général et d'utiliser davantage les documents inédits si laborieusement rassemblés. Or, sauf pour les dernières années de Henri III, M. de Croze se sert rarement des lettres des princes Lorrains. Pourquoi n'utilise-t-il pas, non-seulement les lettres de 1585 à 1590, qui forment un précieux complément de ses

(1) La *Revue des Questions historiques* paraît tous les trois mois à partir du 1er juillet 1866, par livraisons grand in-8°, et forme par an 2 beaux volumes de 650 à 700 pages. Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an. On s'abonne *à Paris*, aux bureaux de la Revue, *chez V. Palmé, éditeur, rue de Grenelle-St-Germain*, 25. Les prochaines livraisons contiendront des travaux de M. Ed. Dumont sur les *Fausses Décrétales*, de M. l'abbé Maynard sur *Marie-Antoinette* et sur *Voltaire*, de M. Léon Gautier sur *Boniface VIII*, de M. H. de Lépinois sur *Galilée*, de M. Em. Campardon sur le *Procès du Collier*, de M. Ch. de Romain sur l'*Homme au masque de fer*, etc., etc.

deux volumes, mais encore toutes les lettres des règnes de Henri II, François II et Charles IX, si nombreuses et d'un si haut intérêt?

» Au point de vue des appréciations, M. de Croze nous semble accepter trop facilement certaines idées reçues et manquer parfois de nouveauté et de hardiesse dans les jugements. Est-il juste de dire que Pie V « n'avait aucune expérience des choses d'Etat et s'attribuait sur » toutes les puissances une autorité qu'il croyait pouvoir étendre à » toutes choses? » Quoi qu'en dise M. de Croze, nous ne saurions admettre que M. Mignet ait parlé de Marie Stuart avec « l'impartialité » la plus éloquente. » Louons cependant l'historien de son habituelle modération et de ses patientes recherches. »

G. du Fresne de Beaucourt. (*Revue des quest. histor.*)

III

Biographie de Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, par M. Sorbier, premier président de la Cour impériale d'Agen. (Extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, juin 1866) 28 p. in-8°. Paris, Cotillon.

C'est moins une notice qu'un éloge, et l'éminent magistrat a pris le ton de l'orateur plutôt que celui de l'historien. Mais qui voudrait s'en plaindre? Le nom de l'intègre et docte président, auteur de ces *Arrêtés* qui sont une des sources de notre droit national, réformateur trop peu écouté des abus de la vieille procédure, ami de Bourdaloue comme de Nicole, hôte sympathique de presque tous les grands écrivains du siècle de Louis XIV, inspirateur du *Lutrin*, n'éveille que de glorieux souvenirs; et sa renommée serait restée pure de toute atteinte sans une calomnie de Saint-Simon, ce guide si dangereux, parce que la passion, qui fait son éloquence, l'éloigne à tout instant de la vérité. Quant au style oratoire, il n'a rien qui déplaise ou qui lasse, quand il emprunte son éclat aux plus grandes idées et aux plus nobles sentiments. Telle est, avec une élégance trop attentive peut-être (rare et heureux excès par le temps de réalisme où nous sommes), l'éloquence qui anime cette esquisse d'une des plus belles vies d'une si belle époque. On sent que l'écrivain a vécu dans l'intimité de son héros, que les mêmes vertus, les mêmes aspirations généreuses qui animèrent Lamoignon font battre le cœur de son biographe, et qu'il n'y a rien de factice dans l'admiration prodiguée ici à toutes les phases d'une existence si utile et si pleine. Il y a tout à gagner à s'initier, sous la conduite de M. Sorbier, à la vie modeste et sévère de l'ancienne magistrature française, aux habitudes

d'indépendance et d'intégrité qu'elle sut maintenir sous l'absolutisme monarchique, surtout à ces premiers essais de législation raisonnable et uniforme dont Guillaume de Lamoignon fut le plus zélé promoteur. Notez bien que ce rôle glorieux est fort oublié de nos jours, et que le nom du premier président du Parlement de Paris n'est pas même prononcé, dans le tableau des travaux législatifs de son époque, par nos histoires classiques et populaires les plus accréditées (1). Nous remercions M. Sorbier de l'avoir mis dans tout son jour en des pages pleines de haute philosophie et de cordiale éloquence; et nous lui avons trop de reconnaissance d'avoir fait revivre pour nous une génération trop oubliée pour lui chercher sérieusement querelle au sujet de quelque préjugé qu'il semble partager avec les hommes de loi de cette glorieuse époque. Nous ne saurions pourtant voir « l'évidence de la raison » dans la trop fameuse codification des servitudes gallicanes de Pierre Pithou; et, en accordant que beaucoup d'ultramontains, du temps de la Ligue surtout, méconnurent l'indépendance de l'Etat, nous croyons qu'il est acquis aujourd'hui, en dehors de toute controverse théologique, que le gallicanisme parlementaire anéantissait l'indépendance de l'Eglise, et par là même sapait la plus sacrée des libertés de l'homme. Mais, ôtez ces deux lignes élogieuses, et la mention d'un ou deux mots apocryphes (« L'Etat, c'est moi; » « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens »), nous n'avons qu'à louer, dans cette brillante esquisse, l'intérêt de la narration, la hauteur des vues, la chaleur des sentiments et le bonheur de l'expression, toujours noble sans emphase et spirituelle sans recherche.

IV

De l'Héméralopie symptomatique de la Pellagre et de la Crise nyctalopique pellagreuse, par le dr Léon Sorbets, d'Aire (Landes). 6 p. in-8°. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

Cette note a été lue par notre excellent et habile correspondant, le 6 octobre 1865, devant le congrès médical de France réuni à Bordeaux. On sait que l'héméralopie, pour laquelle un autre médecin de nos contrées a découvert un traitement fort efficace (1), est une affection de la vue qui enlève l'usage de ce sens dès que le soleil est sous l'horizon;

(1) Je citerai en particulier l'*Abrégé de l'Histoire de France* de M. V. Duruy (2 forts vol. in-12).

(2) Voir notre compte-rendu d'une brochure de M. le dr Dezeponts, *Revue de Gasc.*, t. v, p. 371.

la nyctalopie est précisément le contraire, et peut être définie une cécité diurne. L'héméralopie avait été déjà observée comme complication de la pellagre, ce triste fléau de nos Landes; M. Sorbets se contente d'en rechercher la cause qu'il croit voir, d'après de hautes autorités médicales, dans le même état morbide de l'estomac qui amène la pellagre. — Quant à la nyctalopie, il ne paraît pas qu'on l'eût observée avant notre auteur, comme accompagnant cette maladie. Ce signe symptomatique est pourtant assez fréquent, et il est caractérisé par *l'instantanéité* et le *peu de durée* des accidents. « Quand la crise nyctalopique commence, le malade se trouve plongé tout à coup dans l'obscurité la plus profonde. Le pellagreux s'arrête, se recueille pour ainsi dire pendant quelques instants, et puis, recouvrant la vue après deux ou trois minutes, il continue à vaquer à ses occupations. » Le mérite d'avoir signalé et décrit la *nyctalopie pellagreuse* restera à M. le dr Sorbets, chez qui cette note très substantielle révèle une grande connaissance de la littérature médicale et une remarquable sagacité d'observation.

V

Le Sorcier, légende du chantier rural, par J.-B. Goux. 2e édition. In-12 de VIII et 70 pages. Paris, libr. agricole de la Maison rustique, rue Jacob, 26.

Vous souvient-il qu'un jour causant vigne et prairie,
Chez vous nous regardions faucher l'herbe fleurie,
Et, sous les pas du bœuf que pressait l'aiguillon,
Les vapeurs du matin fumer dans le sillon?
Tous, alors, de la guerre avaient l'âme occupée;
Mais nous parlions charrue à qui parlait épée.
Ami, voici le fruit de ce calme entretien.
Pensée, il vous a plu; livre, il vous appartient.
Les fils de vos bouviers, au retour de l'école,
L'hiver prochain, liront ma légende agricole,
Au coin du feu, le soir, en chauffant leurs pieds nus...

Voilà des fils de bouviers un peu bien gâtés, n'est-il pas vrai? Fait-on aujourd'hui, même pour les fils de famille, les puissants du monde et leurs Egéries, beaucoup de vers aussi lestes, aussi fermes, aussi bien frappés que les rimes didactiques de cette « muse en sabots, » comme elle s'appelle avec trop de modestie? Pour moi, je voudrais fort qu'on m'en enseignât, s'il y en a. Je goûterais plus souvent le rare plaisir que vient de m'apporter ce trop petit volume.

Le poème de M. Goux n'en a pas moins été fait pour les agriculteurs, et je crois qu'ils y trouveront l'agréable avec l'utile, puisque l'on peut s'y instruire et s'y plaire sans avoir l'honneur de cultiver un pouce de terre au soleil. Une vieille histoire, contée par Pline l'Ancien et ramenée aux conditions de notre époque, a fourni au poète un cadre intéressant. Un laboureur, dont les récoltes sont toujours plus riches que celles de ses voisins, est accusé de sortilége ; il se justifie en montrant au juge ses instruments aratoires et en dévoilant les mille industries de son art. Vous prévoyez déjà une foule de tableaux et de recettes rustiques, le Ménage des Champs, la Morte-saison, les Abeilles, la Basse-cour, « Veux-tu du blé, fais des prés », «Tant vaut le berger, tant vaut le troupeau», «Ne tuez pas les petits oiseaux», etc.,et la conclusion : «Le vrai sorcier, c'est le travail,» suivie d'une vue sur l'avenir que l'agriculture renouvelée offrirait à la France. En tout, vingt-sept chapitres fort courts, mais débordants de sens et brillants d'une poésie très neuve, faite de pittoresque, de franc-parler et de chaleur d'âme.

Nos vieux didactiques décrivaient trop, parce qu'ils décrivaient pour décrire. Les peintures du Sorcier ont d'autres visées; elles instruisent, elles montrent, elles prouvent.J'en veux citer, pour exemple, les vers consacrés par M. Goux à « l'animal qui se nourrit de glands,» d'après la judicieuse observation de l'abbé Delille :

Car nous estimons fort ces gentils porcelets,
Rejetons anoblis des purs verrats anglais,
S'engraissant vite et bien, ayant la tête fine,
Les os petits, le corps bas sur jambe, l'échine
Plate, et large surtout; réservant nos mépris
A ces porcs lévriers, dans vos fermes nourris,
Risibles échassiers haut montés sur leurs pattes,
Os gros, crins longs et durs, dos tranchant, côtes plates,
Doués pour s'engraisser de talents négatifs,
Toujours prêts en revanche à vous manger tout vifs... —
A ces mots, dans la foule, on éclata de rire.
— Riez, messieurs, riez, c'est bien juste ; j'admire
Ceux qui jettent leur mil à ces grands porcs hideux :
On les vend une fois, on les achète deux.

Je ne dis pas que le poète agenais, qui s'est assujéti aux rigoureuses lois de la nouvelle école sur la rime, n'en a pas trop fidèlement suivi çà et là les habitudes peu scrupuleuses sur la césure et l'harmonie. Mais quelle netteté de trait! quelle chaleur de ton ! et, quand il le

faut, quelle grâce et quel accent ému ! Voyez l'agneau, quand la brebis arrive du pacage :

Chaque mère à la fin retrouve son petit.
Quelle tendresse, et comme à ce jeune appétit
Le mamelon tout plein joyeusement se livre !
Les agneaux frétillants, que le bon lait enivre,
Frappent le pis du front ; qu'ils sont doux à la main !
Touchez, déjà fins-gras ! Pauvres petits ! demain
Il faudra les sevrer ; c'est l'heure de la vente.
Bientôt, vous moissonnez cette moisson vivante.
J'entends des bêlements plaintifs et superflus :
La mère et l'agnelet ne se reverront plus !

Et l'âme de la ferme, la bonne ménagère :

A la femme appartient le soin de la maison.
Partout rayonnera sa prompte vigilance.
Le chant des coqs n'a pas déchiré le silence,
Plus vaillante que l'aube, elle est déjà debout,
Nettoyant la maison de l'un à l'autre bout,
Jetant le mil et l'orge à la troupe emplumée,
Sous le pot qui bouillonne attisant la ramée,
Préparant les repas ; du matin jusqu'au soir,
Pied leste, œil aux aguets. La voyez-vous s'asseoir ?
Elle file la laine, ou, s'armant de l'aiguille,
Répare les habits du père de famille ;
Ou de sa plume agile, avec fidélité,
Comme un clerc, met à jour la comptabilité ;
Ou bien, — devoir plus saint qui souvent la captive, —
Elle allaite un enfant, l'aide à grandir, cultive
Sa jeune âme, et l'enseigne à former peu à peu
Le signe de la croix quand il faut prier Dieu.

Je ne veux pas citer davantage, quoique j'aie laissé de côté les morceaux peut-être les plus achevés de ce poème rural, par exemple une démonstration merveilleusement réussie du drainage. Il me semble que l'on peut juger déjà l'œuvre de M. J.-B. Goux, et je suis persuadé qu'il est inutile de la recommander davantage, soit aux amis des champs, soit aux amis des lettres.

LÉONCE COUTURE.

DE

QUELQUES MONUMENTS D'ART CHRÉTIEN

DU

VERSANT SEPTENTRIONAL DES PYRÉNÉES.

(*Suite*) (1).

Les arcs doubleaux de l'intéressante église qui nous occupe avaient aussi leur ornementation spéciale. Mais elle ne se retrouve plus qu'à celui dont la courbe ogivale sépare les deux premières travées.

A la retombée de l'arc, une sorte de monstre ailé, mais à face humaine assez mal définie, fait pendant à l'oiseau le plus commun dans les armoiries, c'est-à-dire à l'aigle. Cet oiseau est jaune et à deux têtes. Rien pourtant n'accuse, autour de lui, une intention bien nette de champ héraldique; à moins d'y supposer un écu *en bannière*, indécis et dégradé. Dans ce dernier cas, on pourrait dire que l'*aigle* est *éployée*, comme celle de l'empire d'Allemagne, mais *d'or sur champ de sable*. A d'autres le soin de préciser sa provenance.

A la pointe de l'ogive est un globe où projettent leur dernier éclat des sigles mystérieux rappelant l'ÊTRE par excellence, JÉHOVAH ou l'ancien des jours. Son nom tétragrammatique plane seul, comme l'Esprit de Dieu au commencement des siècles (2), à la surface de ce globe dénudé et soutenu par deux personnages, habillés de la double tunique des anciens Lévites. Ce n'est pas trop de ces quatre bras puissants et vigoureux pour maintenir, à son heure suprême, la terre ébranlée jusque dans ses fondements (3): deux

(1) Voir, plus haut, p. 389.

(2) GEN. Cap. I, v. 2. — *Spiritus Dei ferebatur super aquas.*

(1) PSALM. XVII, v. 8. — *Commota est et contremuit terra: fundamenta montium conturbata sunt et commota sunt, quoniam iratus est eis.*

anges accourus sur leurs ailes déployées font retentir, à droite et à gauche, les sons précurseurs de la fatale trompette qui vient réveiller les morts.

Nous avons déjà dit, en effet, que la deuxième travée nous remet en présence de ces solennelles assises dont le ressouvenir fut toujours considéré comme l'un des plus salutaires enseignements de nos Saints Livres : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis* (1).

La scène occupe la demi-travée du nord. Par les coins supérieurs, le tableau se rattache à deux têtes isolées qui, par leurs formes un peu vagues mais étrangement exagérées, nous semblent accuser la présence du soleil et de la lune. Un voile de deuil a déjà terni l'éclat de ces deux astres, pour ce jour de terribles vengeances, *sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum* (2).

Mais voilà que les Anges de la résurrection générale ont fait entendre la terrible trompette qu'ils embouchent et à droite et à gauche; *canet enim tuba* (3), dit saint Paul. *Levez-vous, morts*, disent à leur tour les phylactères qui ondulent au haut de ce tableau, SURGITE, MORTUI. *Venez tous au jugement*, VENITE AD JUDICIUM, ajoutent deux autres philactères.

Et les morts, se relevant de toute part répondent à l'appel, du bord de leurs tombes entr'ouvertes. On les voit surgir çà et là, à travers les flammes vengeresses, qui, selon la prophétie de l'apôtre Saint Pierre (4), doivent, au jour du Seigneur, embraser la terre, dissoudre ses éléments, et réduire en cendres tout ce qui résulte de leurs combinaisons multiples.

Au même instant, sur un fond parsemé d'étoiles, apparaît le Fils de l'homme, assis sur un trône de gloire que porte un arc-en-ciel ellipsoïde, dont les deux courbes, aux splendides couleurs,

(1) ECCL. Cap. VII, v. 40.
(2) MATTH. Cap. XXIV, v. 29.
(3) I. CORINTH. Cap. XV, v. 52.
(4) Cap. III, v. 10. Epist. secunda.

vont se perdre dans la nue. En guise de marchepied, une brillante sphère figure le monde qu'il va citer à son tribunal.

Le souverain juge est nu-tête et simplement couronné du nimbe crucifère. Ses cheveux, partagés au milieu du front, retombent par tresses ondoyantes sur les deux épaules; et sa barbe, assez peu abondante, se bifurque, à la nazaréenne, un peu au-dessus de l'agrafe qui retient son manteau royal.

Ses deux bras, entièrement nus, se dégagent avec aisance, s'étendent et s'élèvent à droite et à gauche en souvenir de la croix; et ses deux mains ouvertes présentent de face l'empreinte saignante des clous qui les ont transpercées sur le Calvaire.— Ses pieds sont juxta-posés avec une apparence de gêne péniblement exagérée; comme si l'artiste avait uniquement voulu se préoccuper des moyens de rendre plus visibles les traces ensanglantées du crucifiement.

Le manteau, rejeté en arrière à la hauteur des coudes, laisse la poitrine à découvert; et sur le côté droit, le sang coule encore par l'ouverture où la lance avait ménagé au repentir un accès jusqu'à son divin cœur.

Désormais, plus de miséricorde, le temps touche à sa fin, *quia tempus non erit ampliùs* (1). Voici le jour de la colère, *Dies iræ*, *Dies illa*, et l'heure a sonné pour la justice avec ses terribles conséquences, *calamitatis et miseriæ*. Car à la hauteur de la main droite brille l'épée flamboyante et à deux tranchants bien affilés, dont l'Apocalypse et l'Ecclésiastique arment le bras vengeur du Maître des nations, pour l'extermination des impies (2).

Du côté opposé et un peu plus haut se dilate à nos regards une éclatante tige de lis, comme symbole des vertus qui touchent enfin au terme de l'épreuve, au jour si ardemment attendu de leurs solennelles récompenses.

A la gauche du souverain juge pose, avec assurance, le plus

(1) Apocal. Cap. x, v. 6.

(2) Apocalyp. Cap ii, v. 12. — Voir aussi Eccli. cap. xxxix, v. 36.

grand des saints, le divin précurseur de l'Agneau qui était venu s'immoler sur la terre pour la rançon du genre humain. Sa tête rayonne enfin d'une gloire qu'Hérode, l'ancien tyran de Galilée, ne saurait désormais amoindrir.

Vis-à-vis et à la droite de Jésus est son heureuse mère. Précieux *vase d'honneur*, VAS HONORABILE, comme l'appelle la sainte liturgie, l'auguste Reine du ciel est la dépositaire et le canal de tous les mérites qui, du cœur de son divin fils, se sont épanchés sur le Calvaire, pour le salut de tous les hommes. Le sang qui coule encore du côte de notre Sauveur se transforme, à petite distance, en rayons lumineux qui tous vont se réunir dans un espèce de corbeille, dont les bords semblent s'épanouir du sein virginal de notre commune Mère. Elle soutient ce riche trésor de ses deux mains, toujours ouvertes pour étendre jusqu'à nous l'abondance des grâces de salut dont le divin crucifié est le principe unique et la source inépuisable.

Plus bas est saint Michel, arborant de sa main droite le signe et le trophée de la rédemption du monde. Autrefois gibet d'ignominie dressé pour les grands coupables, la croix brille enfin de tout son éclat sur le fond assombri de cette lugubre et désolante scène, où le Fils de l'Homme fait comparaître les tribus consternées de la terre entière : *Et tunc parebit signum Filii hominis in cœlo; et tunc plangent omnes tribus terræ* (1).

De sa main gauche saint Michel pèse les âmes dans la balance de l'éternelle justice. Un démon déloyal et des plus hideux s'est caché sous le plateau de l'est, cherchant à le faire pencher de son côté. Mais le prince de la milice céleste le frappe au milieu du front, par l'extrémité de la hampe que couronne la croix; et le monstre est renversé avec ignominie, tandis que, près de l'autre plateau, un bel ange gardien accueille, avec un grand air de sympathie, le pupille bienheureux qui vient de triompher de l'épreuve suprême.

(1) MATTH. Cap. XXIV, v. 30.

Mais déjà cette inévitable épreuve est accomplie pour toute la grande famille humaine. *Maudits, au feu éternel,* lisons-nous à la gauche du souverain juge : MALEDICTI IN IGNEM ÆTERNUM (1). Et de nombreux diablotins, épars çà et là, emportent dans leurs hottes ou entraînent, qui à la claie, qui à la chaîne, les victimes qui viennent d'être condamnées à partager leur malheureux sort. Une immense gueule de monstre figure, à notre droite, l'entrée de l'abîme où les damnés vont, pêle-mêle, se précipiter avec les démons qui les ont perdus.

A la droite du souverain juge se lit, en caractères semblables, sa paternelle invitation : *Venez lès bénis de mon père,* VENITE BENEDICTI (2); et les bienheureux s'empressent d'y répondre, avec les bons anges dont ils écoutèrent les salutaires inspirations pendant leur vie.

Telle est donc, en substance, l'émouvante scène que notre peintre essaie de reproduire, selon la constante pratique des âges de foi. Il n'a pas eu, avouons-le, la prétention d'égaler les grandes œuvres qui, de son temps, firent tant d'honneur à Andrea Orgagna, à Fra-Angelico, à Luca Signorelli et à quelques autres. Il a voulu, tout simplement, rendre plus facile aux Larboustais, ses contemporains, la méditation des fins dernières : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* Certaines questions d'art et de goût épuré le préoccupèrent d'autant moins qu'il se reconnaissait sans doute plus incapable de les résoudre, surtout à propos d'un drame qui suffit seul pour grouper les plus grandes difficultés qu'on puisse avoir à résoudre.

Il voulait uniquement fournir à son prochain d'utiles sujets d'édification; sachant d'ailleurs que pour lui-même, et quelque médiocre que dût être cette œuvre au jugement de la postérité, son travail ne serait pas, devant Dieu, sans récompense, selon ce mot

(1) MATTH. Cap. XXV, v. 41.
(2) MATTH. Cap. XXV, v. 34.

de saint Paul : *Mercedem accipiet secundùm suum laborem* (1).

La demi-travée du sud fait suite à la précédente, et se divise en trois zones superposées et trois sujets différents.

Sur le haut, douze personnages, à tête nimbée, pourraient bien absolument figurer, dans la pensée de quelques érudits et même de M. A. Du Mège (2), les douze membres du collége apostolique. Reconnaissons toutefois que l'artiste ne leur donne ni l'air de tête, ni les caractères généraux de l'apostolat, ni les attributs personnels qui sont le propre des divers apôtres.

Du reste, pour mieux nous faire comprendre, citons, comme exemple, une œuvre de notre temps justement estimée, vu que les détails se sont scrupuleusement inspirés des grands modèles de l'antiquité chrétienne. C'est la série peinte à Paris, en 1860, sur cuivre doré, par M. Adrien Féart, pour le retable de l'autel de l'avant-chœur de Notre-Dame d'Auch.

Au centre, le Christ, bénissant, assis et nimbé du nimbe crucifère, est entouré des quatre symboles évangéliques, disposés comme à Saint-Aventin sauf le lion qui a pris la dernière place. A la droite et à la gauche du Messie s'échelonnent, debout, nus pieds, et nimbe en tête, les douze messagers de la bonne nouvelle. Deux seulement tiennent un livre à fermoir métallique, en leur double qualité d'apôtres et d'historiens du fils de Dieu : ce sont les évangélistes saint Jean et saint Mathieu. Les dix autres tiennent, à la place du livre, le *volumen* enroulé de l'enseignement apostolique.

Comme ordre dans la série, l'artiste ne pouvait mieux faire, pour un autel surtout, que d'adopter le rang assigné par le canon de la messe à chaque personnage. Et quant aux attributs individuels, il les caractérise comme il suit :

I. Saint Pierre porte *deux clés*, l'une d'or, l'autre d'argent.

II. Saint Paul s'appuie sur un longue *épée à deux tranchants*.

(1) I. Corinth. Cap. III, v. 8.

(2) Mémoires de la société archéol. du midi de la France, tome VI, page 283.

III. Saint André embrasse la *Croix en X.*

IV. Saint Jacques-le-Majeur se reconnaît aux *coquillages*, à la *panetière* et au *bourdon* de ses longs pèlerinages.

V. Saint Jean porte à sa main droite *la coupe* d'où s'élance le génie du mal, sous forme de dragon.

VI. Saint Thomas porte une *pique*, formée d'une longue hampe à fer très aigu.

VII. Saint Jacques-le-Mineur porte une *massue* à renflement noueux.

VIII. Saint Philippe porte une *croix légère*, qui souvent est en T, et parfois se transforme en équerre.

IX. Saint Barthélemy porte un *coutelas.*

X. Saint Mathieu montre à ses pieds la *caisse* renversée du publicain.

XI. Saint Simon s'appuie sur une *longue épée* remise au fourreau.

XII. Saint Thaddée porte une *hache d'armes*, avec prolongement supérieur de la hampe en fer de pique.

De tels exemples sont fréquents jusqu'au milieu du XVIe siècle. Il arrive même assez souvent que, pour compléter les caractères propres du collége apostolique, on inscrit sur phylactère, ou bien au bas de chacune des figures, l'article du symbole que la tradition attribue plus spécialement à l'apôtre qu'elle représente, comme on le voit à l'église de Saint-Créac du Gers, par exemple (1).

Or, rien de semblable n'a été reproduit par le peintre larboustais. Aussi, nous croyons-nous en droit d'affirmer qu'à ce premier degré de béatitude il place, indistinctement, des saints de toute condition, que le mérite individuel a élevés à ce haut rang.

D'ailleurs, dans cette grande scène du jugement général, la place des apôtres, s'ils en ont une à part, leur est assignée par Jésus-Christ lui-même, quand il dit, au chapitre XIX de saint Mathieu, verset 28 : « Vous serez assis sur douze siéges, en votre

(1) Voir notre description des curieuses peintures murales de cette église, *Revue de Gascogne*, t. V, p. 18.

» qualité de juges des douze tribus d'Israël. » Et, même dans ce cas, l'attribut personnel devrait être, pour chacun d'eux, ici comme partout ailleurs, tellement distinct qu'il nous fût impossible de les confondre les uns avec les autres. Tandis qu'en réalité on ne peut en reconnaître aucun à la voûte de Cazaux.

La deuxième rangée se compose de douze femmes, également nimbées, portant d'une main le livre des enseignements qui les ont guidées sur la voie du Ciel, et de l'autre la palme de leurs nombreux triomphes.

Ce sont là évidemment les vierges dont parle David dans le Psaume prophétique XLIVe. Celle qui est en tête porte, pour tout attribut, d'une main ferme et assurée, la bannière symbolique de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire l'étendard de l'Agneau céleste dont la virginité doit partout suivre les pas (1).

Quocumque tendis, Virgines
Sequuntur atque laudibus
Post te canentes cursitant
Hymnosque dulces personant.

Ainsi parle l'Eglise à l'Agneau sans tache, dans l'office des vierges qu'elle honore dans le Ciel; et c'est aussi la strophe que chante, à sa manière, le peintre larboustais. Dans sa pensée, l'insigne virginal qui ouvre la marche,

POST TE canentes cursitant,

nous montre, à la tête des vierges qu'elle guide sur les pas de l'Agneau, cette « fille bien aimée du Roi des rois dont la gloire est toute intérieure. » C'est donc à bon droit que notre artiste a voulu qu'elle précède le rang pressé des vierges qui, à sa suite, doivent être présentées au Roi du Ciel (2).

(1) Apoc, cap. XIV, v. 4. *Virgines enim sunt, et sequuntur Agnum quocumque ierit.*

(2) Psalm. XLIV, v. 16. *Adducentur Regi virgines post eam.*

On a prétendu, de notre temps, que les douze sibylles traditionnelles occupent en réalité cette zone médiane (1).

Mais le nimbe, ce signe conventionnel de la sainteté, dans tout le moyen âge, suffirait seul pour écarter une pareille supposition. Jamais on ne l'a vu autour de la tête des sibylles.

L'iconographie chrétienne n'a pas songé davantage à leur donner place dans le Ciel, malgré l'insigne honneur qu'elles ont eu, de très bonne heure, d'être mêlées aux vrais prophètes de l'ancienne loi, dans les peintures et les reliefs des catacombes, et, plus tard, dans les chants liturgiques.

On admit, en effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, comme un fait indubitable, qu'il avait existé, au sein du paganisme, soit une, soit deux ou plusieurs femmes, auxquelles Dieu aurait confié, dans une certaine mesure, l'esprit de prophétie, sinon pour retirer directement les peuples de l'idolâtrie, du moins pour les disposer à recevoir les lumières de la révélation divine. Leur nombre, dans les œuvres d'art chrétien, s'est élevé jusqu'à douze; et pour ne pas les confondre, on les a distinguées les unes des autres par des attributs particuliers, comme on le pratique pour les apôtres.

C'est ainsi, par exemple, qu'à la cathédrale d'Auch :

I. La sibylle d'Erythres porte *la tige de Jessé*, aux boiseries et aux verrières;

II. La sibylle de Cumes porte *un bassin de dinanderie* avec un linge de toilette, aux boiseries seulement;

III. La sibylle de Samos porte *un berceau*, aux boiseries et aux verrières;

IV. La sibylle d'Europe porte *une épée haute*, aux boiseries et aux verrières;

V. La sibylle Cimmérienne porte, aux verrières, le *rython* antique, qui devient *corne d'abondance* aux boiseries;

Le rython de l'allaitement du Verbe incarné devait donc être

(1) Mémoires cités plus haut, tome VI, page 284.

aussi, dans la pensée de l'oracle, une vraie corne d'abondance pour les heureux mortels qui verraient le Fils de l'Homme passer, faisant le bien sur notre terre transfigurée. « Car — dit la sibylle » — sous son influence, la surface du globe terrestre sera cou- » verte de fruits mûrs; et la mer sera prodigue de pêches abon- » dantes (1). » Ce que Virgile a traduit en quatre mots, d'après la » sibylle Cumane (2)

..... Omnis feret omnia tellus.

VI. La sibylle de Perse porte *une lanterne*, aux boiseries et aux verrières;

VII. La sibylle de Lybie porte *un flambeau à découvert*, aux boiseries et aux verrières;

VIII. La sibylle de Tibur porte *un gant de chair*, aux boiseries et aux verrières;

IX. La sibylle d'Agrippa porte *des fouets*, aux boiseries et aux verrières;

X. La sibylle de Delphes porte *une couronne d'épines*, aux boiseries et aux verrières;

XI. La sibylle de l'Hellespont porte *une croix de supplice*, aux boiseries seulement;

XII. La sibylle de Phrygie porte une croix légère ou *de résurrection*, aux boiseries seulement.

Telles sont donc les sibylles d'Auch, toutes bien reconnaissables à leurs attributs individuels.

Mais qu'avons-nous besoin d'aller chercher, à cette distance, des exemples que nous avons si près de nous? Les boiseries du chœur de Saint-Bertrand de Comminges sont contemporaines de celles d'Auch. Or, elles reproduisent les mêmes sibylles, avec cette unique différence que celle de Cumes, au lieu d'un *bassin* plein d'eau, porte une *sphère* dans sa main droite; et ce symbole est encore mieux approprié aux caractères qui devaient empê-

(1) Carm. sibyll. Lib. III, v. 659-660.
(2) Eglog. IV.

cher de confondre le Messie attendu avec le commun des mortels.

« Personne n'a mis en doute, disait à ce propos saint Augustin, » que le *Cumæum Carmen* de Virgile ne désigne l'enseignement » prophétique de la sibylle de Cumes (1). » Le poète s'est donc inspiré de cet enseignement dans sa IVe Eglogue; ce qu'il a fait en résumant les traditions Messianiques généralement accréditées de son temps, surtout à Rome et dans les provinces qui dépendaient de la Ville Eternelle. Or, la sibylle avait annoncé que « le » roi innocent et qui sanctifie, ἁγνός, étendrait son sceptre sur » toute la terre : » sceptre de paix, ajoute ici le chantre de Mantoue, c'est-à-dire le seul dont il voudra user pour gouverner ce monde, dont la sibylle Cumane balance la sphère symbolique dans sa main.

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem (2).

Les attributs distinctifs des douze sibylles étaient donc, à peu de chose près, les mêmes sur ces deux points, assez distants l'un de l'autre, dans notre ancienne province ecclésiastique. Il peut bien y avoir, ailleurs, quelque différence plus sensible. Mais jamais, que nous sachions, on n'a donné à ces oracles de l'antiquité ni livre ni plume, pour insigne commun.

D'où il suit que c'est bien une vraie palme que nous voyons dans les mains des douze femmes de Cazaux, et non une plume, comme l'affirmait M. Jules Boilly, dès 1852 (3). Du reste, la palme est loin d'être la signification exclusive du martyre. Elle rappelle, en général, les victoires qui, dans les saints de toute condition, ont précédé leur dernier triomphe. Et sa blancheur uniforme, dans le cas actuel, nous apprend que nous sommes en présence de douze vierges, *adducentur regi virgines post eam*, dont la première est la fille bien aimée qu'avait annoncée le roi-prophète.

Plus bas, et au dernier rang, sont neuf personnages, auxquels

(1) Epist. ad Roman., exposition, nº 8.
(1) Virgil. Eglog. IV.
(2) Mémoires cités plus haut, tome VI, page 283.

le peintre a refusé le nimbe, laissant ainsi planer un doute sur leur véritable condition. Nous ne comprenons guère de quel droit on les supposerait encore sur la terre, chargés, comme on l'a écrit, d'acquitter des fondations de prières pour les défunts?

Chacun d'eux porte, il est vrai, sur phylactère déroulé entre ses mains, une formule empruntée de l'office des morts (1) :

I. Dirige, Deus meus, in conspectu tuo *viam meam*. PSALM. v, v. 9.

II. Convertere, Domine, et eripe animam meam. PSAL. vi, v. 5.

III. Ne quando rapiat ut leo animam meam. PSALM. vii, v. 3.

IV. Credo quod Redemptor meus vivit, et in *novissimo die de terra surrecturus sum*. JOB, cap. xix, v. 25.

V. Qui Lazarum resuscitasti à monumento fœtidum. LITURG.

VI. Domine, quando veneris judicare sœculum *ubi me abscondam à vultu iræ tuæ*. LITURG.

VII. In loco pascuæ ibi me collocavit. PSALM. xxii, v. 2.

VIII. Delicta juventutis meæ et ignorantias meas *ne memineris*. PSALM. xxiv, v. 7.

IX. Credo videre bona Domini in terra *viventium*. PSALM. xxvi, v. 13.

Les Messieurs Jules Boilly et Alexandre Du Mège n'avaient pas déchiffré ces inscriptions (2). Mais, à force de persévérance, M. le docteur Lambron est venu à bout de les restituer, au moyen

(1) Les mots en caractères italiques ont été omis ou effacés sur quelquos phylactères.

O mon Dieu, dirigez mes pas en votre présence.

Tournez vos regards vers moi et délivrez mon âme.

De peur que l'ennemi ne vienne la ravir comme un lion.

Je crois que mon Rédempteur vit, et qu'au dernier jour je ressusciterai du sein de la terre.

Seigneur, quand vous serez venu juger le siècle, où me cacher loin de votre face en courroux?

Le Seigneur m'a établi sur un sol d'abondants pâturages.

Ne gardez pas, Seigneur, le souvenir des fautes de ma jeunesse et oubliez mes erreurs.

Je crois voir, un jour, les biens du Seigneur dans la terre des vivants.

(2) Mémoires cités plus haut, tome vi, page 286.

de quelques mots isolés dont les *Concordantiæ bibliorum* lui ont fourni, pour presque toutes, le véritable contexte.

Comme, à l'exception de deux, que le peintre a prises de la liturgie, toutes ces formules font partie de l'Ancien-Testament, ne pourrait-on pas dire, encore avec M. A. Du Mège, que les neuf personnages remontent aux temps de la Synagogue?

L'hypothèse est, en elle-même, d'autant plus admissible que, dans ses habitudes iconographiques, l'art chrétien fait généralement reconnaître les patriarches, les prophètes et les autres justes de ces temps reculés, à la suppression du nimbe autour de la tête, quelle que soit d'ailleurs leur réputation de sainteté.

Mais, d'autre part, on nous fait observer que, par une exception tout à fait digne de remarque, une litre d'environ 0 m. 15 de largeur et sillonnée d'arabesques sur fond noir, les sépare horizontalement des deux zones supérieures.

Qu'en outre, dans la plus voisine surtout, le peintre donne à ses douze vierges une certaine allure de marche triomphale de l'ouest à l'est, tandis que l'immobilité forme le caractère saillant de notre groupe sans nimbe.

Nous sommes loin d'être surpris que l'on cherche à deviner le vrai motif d'une différence aussi tranchée. Il paraît même que des hommes graves trouveraient assez naturel de voir ici l'Eglise *souffrante*, encore dans les épreuves de l'expiatiôn; vu d'ailleurs que les deux zones antérieures sont consacrées, l'une et l'autre, à rappeler aux fidèles l'Eglise *triomphante*.

Mais nous venons d'entendre les deux sentences que le souverain juge a prononcées avec tout l'appareil de sa redoutable justice : dans la pensée du peintre larboustais, il n'y a donc plus que des *maudits* et des *bénis;* il n'y a plus de purgatoire ou d'Eglise *souffrante*.

D'ailleurs, il est incontestable que tous les membres de notre groupe sans nimbe sont tournés vers l'autel principal en attitude de prière calme et confiante, bien que l'artiste ne les ait pas représentés les bras étendus, sur le modèle traditionnel des *Orantes* peints ou sculptés aux catacombes de Rome.

En outre, leur costume est emprunté, de préférence à tout autre, de celui qui, dans les cénobites, symbolise une vie séparée des habitudes séculières. Ne pourrait-on pas dire avec quelque vraisemblance que notre peintre aura voulu retracer ici le type d'une existence qui serait devenue la sienne, à une époque surtout où tant de moines cultivèrent les différents arts du dessin, afin d'en consacrer les produits à l'édification des fidèles. Dès lors, l'énigmatique sujet qui nous occupe serait le moyen, avoué et reconnu de ses contemporains, de rappeler que l'ornementation picturale de Cazaux était de provenance monastique.

C'est ainsi, du reste, que les corporations d'arts et métiers se fesaient représenter au milieu des occupations qui leur étaient propres et sur médaillons distincts, dans les peintures sur verre dont elles voulaient faire les frais. Ces sortes d'exemples se sont souvent reproduits jusqu'à la fin du xve siècle.

Or, il est bien évident qu'à ce point de vûe des religieux ne pouvaient mieux faire que de se montrer, dans le lieu saint, en exercice de prière. Et l'on sait que les suffrages pour les défunts étaient la dévotion privilégiée d'une époque où de prétendus réformateurs ne tardèrent pas à l'ébranler profondément dans l'Eglise occidentale.

Quoi qu'il en soit de la véritable intention de l'artiste, il est facile de reconnaître que cette portion de son œuvre n'était pas la moins propre à favoriser l'instruction et l'édification des pèlerins que le tombeau de saint Aventin appelait, de toute part, dans la vallée. Nous regrettons bien vivement que la troisième travée n'ait pas conservé les peintures dont il n'aura pas manqué de l'embellir avec toutes les autres parties de l'édifice. Le lait de chaux en aura fait justice, peut-être après dégradation ou mutilation partielle dont la cause nous est inconnue.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

DE LA FONDATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE.

(*Suite*) (1)

Le XVIIe siècle, sans offrir une mine aussi riche que l'âge précédent, ne laisserait pas d'être pour nous assez productif.

Le premier livre, par ordre chronologique, qui mériterait notre attention, autant par sa rareté que par sa singularité, serait le *Pressoir mystique* de Jean d'Intras, de Bazas (Paris, Robert Fouet, 1605, petit in-12). Réimprimer cet ouvrage, ce serait assez faire pour Jean d'Intras, et je n'oserai jamais aller plus loin, et demander, par exemple, la réimpression de ses romans, pas même de celui qui fut jadis le plus célèbre de tous : *Le lict d'honneur de Chariclée, où sont introduites les infortunes et tragiques amours du comte de Melisse* (1609).

L'année 1606 nous fournirait un volume encore plus rare et plus recherché, et surtout beaucoup plus intéressant que le *Pressoir mystique* : je veux parler de la *Remonstrance ou harangue faicte en la cour de senechaussée à Agen, aux ouvertures des plaidoyeries*, par Jehan Darnalt, *où se void la conference et comparaison de la mer avec la profession et exercice de la justice; ensemble les Antiquités de la ville d'Agen et pays d'Agenois, depuis 1700 ans en ça, jusques à l'estat present de la dite ville et pays, avec le panégyrique de la reyne Marguerite, duchesse de Valois* (Paris, Fr. Huby, petit in-8°). Le panégyrique de Marguerite est des plus curieux, et il serait piquant de le rapprocher de celui

(1) Voir, plus haut, p. 404.

qu'en a retracé avec non moins d'enthousiasme le minime Hilarion de Coste, en ses *Eloges des Reines*; il faudrait aussi, pour ce qui regarde les antiquités de la ville d'Agen et pays d'Agenois, rapprocher du travail du procureur du roi au présidial d'Agen tous les travaux antérieurs et postérieurs. M. Adolphe Magen, qui s'est déjà tant et si heureusement occupé de l'histoire de sa ville natale, nous donnerait mieux que tout autre le Darnalt ainsi complété que nous attendons avec impatience.

Puis viendrait l'ouvrage peu commun et si bizarre du conseiller au parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre : *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traicté des sorciers et de la sorcellerie* (Paris, 1610, in-4°). On ajouterait à cet ouvrage des extraits des autres traités de Pierre de Lancre : *L'incrédulité et mescréance du sortilége plainement convaincuë, où il est amplement et curieusement traicté de la vérité ou illusion du sortilége, de la fascination, de l'attouchement*, etc. (1622, in-4°), et *Du sortilége, où il est traicté s'il est plus expedient de supprimer et tenir soubs silence les abominations et malefices des sorciers, que les publier et les manifester*, etc. (1627, in-4°). Quelques autres extraits des livres des plus fameux précurseurs de Pierre de Lancre, tels que Jean Bodin (*la Démonomanie des sorciers*, 1580, in-4°) et Martin Delrio (*Disquisitionum magicarum libri VI*, 1599, in-4°), achèveraient de rendre bien précieuse la nouvelle édition du *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* (1).

Il ne faudrait pas oublier de reproduire un livre que Bayle a honorablement mentionné en son *Dictionnaire critique*, le *Traité de l'essence et guérison de l'amour*, par Jacques Ferrand, docteur en médecine, natif d'Agen (Toulouse, Colomiez, 1612, in-12). Ce livre, qui reparut à Paris, en 1623, in-8°, sous ce titre : *De la maladie d'amour ou mélancolie érotique*, et qui a été traduit en

(1) Voir, en attendant, une analyse de cet ouvrage dans *le Pays Basque* de M. Francisque-Michel (1857), p. 167-181. Je constate que M. Michel donne partout à l'auteur le nom de *de l'Ancre*.

anglais par Chilmead (Oxford, 1640), offre, tant par les ingénieux aperçus qu'il contient que par les riches citations dont quelques-unes de ses pages sont émaillées, une lecture qui ne manque point d'agrément (1).

En 1621 parurent à Bordeaux (in-8°) les *Discours* de Daniel de Priézac, avocat au parlement de Paris et membre de l'Académie française. L'ouvrage n'est point d'un Aquitain, mais Priézac, avant de devenir conseiller d'Etat et académicien, avait été d'abord élève, puis régent en l'Université de Bordeaux, et, de plus, les discours que je voudrais voir réimprimer sont relatifs à des choses bordelaises : le premier, roulant sur la réception de M. le marquis de Villars à l'état et office de grand sénéchal de Guyenne ; le deuxième, sur la réception de M. de Barraut à l'état et office de sénéchal de Bazadois, et le troisième, qui fut prononcé à l'occasion de la première entrée du duc de Mayenne en la cour de parlement, étant consacré aux ruines du palais de Tutèle (2).

Les Mémoires de Bertrand de Vignolles, sur la guerre qu'il fit en Guyenne pendant les cinq premiers mois de 1621 sont d'autant plus estimables, dit le marquis d'Aubais (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, t. II, in-4°), que le capitaine écrit lui-même ses propres actions. Besly, le premier éditeur de ces *Mémoires* (Nyort, 1624), a eu raison d'affirmer que la plume de Vignolles n'a pas été moins bonne que son épée. Le marquis d'Aubais, en réimprimant ce remarquable morceau, déclarait que l'édition de Besly était très rare (le *Manuel du Libraire* ne la mentionne pas). J'ai vu à la Bibliothèque im-

(1) Bayle regrette que l'on ait omis ce livre dans le *de Scriptis medicis*, de Vanderlanden, même dans l'édition si fort augmentée de 1686 publiée par Merklin, sous le titre de : *Lindenius Renovatus*. Eloy, en son *Dictionnaire historique de la Médecine*, a trop largement voulu réparer les torts de Vanderlanden et de Merklin, car, non content de mentionner le livre oublié par ses devanciers, il a, par dessus le marché, attribué à notre Jacques Ferrand des *Lettres apologétiques* (Paris, 1685), in-12) qui ne paraissent pas être de lui.

(2) De ce dernier discours, il y aurait à rapprocher une lettre fort intéressante sur les Piliers de Tutèle que l'on trouvera dans le *Mercure galant* de novembre 1696, p. 40. On cite là Vinet, Thevet, du Cerceau, le Vitruve de Perrault, le P. Mabillon, etc. La lettre n'est pas signée, mais elle est d'un érudit.

périale un manuscrit des *Mémoires* de Vignolles avec lequel il faudrait collationner le texte imprimé. Ce travail me sourirait d'autant plus que j'ai déjà recueilli de nombreuses notes sur les troubles de la Guyenne au commencement du XVIIe siècle, et qu'il me serait bien facile de compléter, surtout avec les renseignements empruntés aux *Mémoires du maréchal duc de la Force* et aux Histoires de Louis XIII, de Scipion du Pleix et du P. Griffet, les récits de Bertrand de Vignolles.

On a imprimé à Bordeaux, en 1629, un opuscule de Jean Gaufreteau, curé de Libourne : *La digue ou siége et prinse de La Rochelle*. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi cet opuscule, presque inconnu, doit attendre sa résurrection de la Société des Bibliophiles de Guyenne.

M. Alleaume a fourni, en 1856, à la *Bibliothèque elzévirienne* les *OEuvres complètes de Théophile* (2 vol. in-16) (1), œuvres *trop* complètes, diront ceux qui sont choqués d'y trouver des ordures qu'il aurait fallu laisser dans cette espèce de cloaque littéraire que l'on nomme le *Parnasse satyrique* (2), œuvres *pas assez* complètes, diront à leur tour ceux qui regrettent de n'y point trouver la délicieuse imitation en vers de l'ode d'Horace : *Sic te diva potens Cypri*, citée par l'abbé de Marolles (t. I, p. 315 de la 2e édition de la traduction d'Horace, Paris, 1760, in-8°) (3), et les pièces

(1) On sait que la première édition des œuvres de Théophile est de 1626. Peu d'auteurs ont eu autant de succès que Théophile, si l'on en juge par le nombre effrayant des éditions de ses œuvres. Il en a paru, à Lyon seulement, neuf de 1630 à 1677, dont trois en l'année 1668.

(2) M. L. Couture a eu entre les mains un exemplaire à la dernière page duquel une note manuscrite signée Alleaume renvoyait à l'éditeur, P. Jannet, avec une juste sévérité, toute la responsabilité de ces additions obscènes.

(3) Voir à ce sujet *Notes et documents pour servir à l'Histoire de Lyon*, par A. Péricaud, in-4°, 1860-61, p. 66. Le docte bibliographe ajoute que le commentaire de M. Alleaume laisse encore bien des choses à dire à un nouvel éditeur, et il indique, en effet, certaines fâcheuses lacunes. Il aurait aussi désiré que l'on eût reproduit, en tête de l'édition Jannet, le portrait de Théophile qui orne l'édition d'Antoine Cellier, et qui est accompagné de ce distique :

Hic mortalis habes vultum, non carmina vatis :
Carmina quippe dei sunt, sed imago viri.

J'approuve fort toutes les réclamations de M. Péricaud, mais il m'est impossible de lui laisser dire que le quatrain : « Petit cheval, joli cheval, etc. » fut improvisé par

suivantes énumérées par M. Edouard Tricotel en ses *Variétés bibliographiques* (1863, 1 vol. in-12, note de la p. 254) : *Au sieur Hardy*, *Ode*, en tête du tome I du *Théâtre* d'Al. Hardy (Paris, Quesnel, 1624, in-8°); *sur la mort de Durand et des deux Siti frères*, sonnet dans les *Délices de la poésie françoise* de Baudoin, 1620, in-8°, p. 333; autre sonnet *sur Philis*, même recueil, p. 349, etc. En introduisant dans une nouvelle édition ces diverses pièces et celles qu'il serait encore possible de rencontrer ailleurs, et en en écartant sans miséricorde tout ce qui serait trop faible ou trop licencieux (1), on obtiendrait un volume qui donnerait raison aux éloges de Corneille et de Descartes (2). M. Ad. Magen, qui avait autrefois songé à publier les œuvres choisies de Théophile, et qui a rédigé une charmante notice (encore inédite) sur ce poète, aurait soin de l'édition que je réclame, et qui ne saurait être confiée à de meilleures mains.

Je supplie la Société des Bibliophiles de Guyenne de faire réimprimer aussi tout ce qui nous reste d'Adrien de Monluc, comte de Cramail, non-seulement la *Comédie de Proverbes*, dont la première édition est de Paris, 1633, petit in-8°, mais aussi les *Pensées du Solitaire* et les *Jeux de l'Inconnu*. Sorel, en sa *Biblio-*

Théophile. J'ai rappelé dans la *Correspondance littéraire* du 20 février 1859 que Durosoir (*Biographie universelle*, 1re édition), Th. Gautier (*les Grotesques*) et Ph. Chasles (*Etudes sur l'Espagne*) avaient eu grand tort d'attribuer à Théophile un impromptu qui fut fait par Mellin de Saint-Gelais pour le cheval de François Ier.

(1) Je suppose que la Société des Bibliophiles de Guyenne s'abstiendra de reproduire, en général, toute composition obscène. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de ne voir citer ici ni des pièces comme l'*Arrest contre les Chastrez* (Bordeaux, 1619), ni des volumes comme celui dans lequel est racontée l'histoire infiniment peu édifiante d'une dame de Bordeaux, volume dont on a d'ailleurs récemment donné une nouvelle édition à Paris, chez Gay. Voir le *Manuel du Libraire*, aux articles *La Roche* (*Jean de*) et *Royer* (*Colin*).

(2) Voir la préface de *Mélite* ou l'*Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, par J. Taschereau (Bibliothèque elzévirienne, 1855, p. 20). L'autre éloge, qui a échappé à tous les critiques si nombreux qui, de nos jours, ont parlé de Théophile, se trouve dans une lettre de l'auteur du *Discours sur la méthode* à Chanut, 1647 (*Œuvres complètes de Descartes*, t. x de l'édition de Mr V. Cousin). Qu'il soit permis à celui qui a publié *Douze lettres inédites de Jean-Louis-Guez de Balzac* (Bordeaux, 1863) de rappeler que le grand philosophe, dans une autre de ses lettres, trop peu connue, vante beaucoup le style de Balzac, où, dit-il, les grâces se voient dans toute leur pureté.

thèque françoise, nous apprend que ces deux derniers ouvrages « viennent d'un grand seigneur de la vieille cour, lequel véritablement a donné un modelle de nostre galanterie. » Il ajoute : « On prétend que c'estoit le comte de Cramail, et que le sieur de Vaux, qui a mis son nom à ces livres-là, et qui est celuy qui avoit fait le *Tombeau de l'Orateur françois*, avoit seulement eu le soin de l'impression. » L'abbé de Marolles avait déjà dit en ses *Mémoires* qui parurent huit ans avant la première édition de la *Bibliothèque françoise*, c'est-à-dire en 1656, in-fol. : « Adrien de Montluc, comte de Cramail ou de Carmain, pour son livre des *Jeux de l'Inconnu*, où il n'a pourtant pas mis son nom. Il a fait aussi les *Pensées d'un Solitaire*, qui sont imprimées, et beaucoup d'autres ouvrages qui ne le sont pas. » La dramatique existence du petit-fils du maréchal de Monluc mériterait d'être retracée avec de grands développements. Parmi les témoignages favorables à ce personnage, sur lequel nous n'avons dans les recueils biographiques que deux ou trois phrases insignifiantes, il ne faudrait négliger ni celui que Maynard a consigné dans ses *Lettres*, ni celui que Laporte a consigné dans ses *Mémoires*.

Un Condomois, Paul Boyer, écuyer, sieur du Petit-Puy, nous a laissé, outre une sorte de dictionnaire in-f°, la *Bibliothèque universelle*, qui a été démesurément louée par Chevreau, deux livres dont peut-être la réimpression ne serait pas trop mal accueillie : *Remarques des signalés bienfaits rendus à l'Etat par Anne d'Autriche* (Paris, 1649, in-4°) (1) et *Relation de ce qui s'est fait et passé au voyage de M. de Brétigny à l'Amérique occidentale*

(1) Ce livre sur Anne d'Autriche me rappelle un livre d'un membre de l'Académie française, né à Sos (dans l'Agenais), qu'il serait sans doute bon de remettre en lumière : je veux parler de l'*Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, par le sieur Silhon (1651). On pourrait joindre à cette habile apologie du successeur de Richelieu le traité de Silhon *sur la façon d'écrire l'histoire* et la remarquable préface qu'il mit en tête du *Parfait capitaine* du duc de Rohan. On reproduirait naturellement, en tête du volume, le placet adressé à Louis XIV, en 1661, que nous a conservé Pellisson, et dans lequel Silhon énuméra fièrement les services qu'il avait rendus à l'Etat. Silhon, tant oublié de nos jours, mériterait, à bien des titres, un souvenir de notre *Société*.

(Paris, 1654, in-8°). Cette relation est d'autant plus intéressante que Paul Boyer avait suivi l'aventureux Brétigny dans l'expédition destinée à assurer à la France la possession de la Guyane, et qu'il put dire de l'assassinat du gouverneur et de la perte de la colonie : *Quæque ipse miserrima vidi*. L'ouvrage, de plus, est devenu très rare, et dans une vente, le prix s'en est élevé, selon le *Manuel du Libraire*, jusqu'à 71 francs (1).

J'ai trouvé aux Archives de l'Empire une *Relation des troubles de Bordeaux et des soins de Leurs Majestés pour les faire cesser en l'année* 1649. Cette relation, très minutieuse et très attachante, pourrait servir d'introduction aux pièces sur la Fronde que la *Société* publiera sans doute en assez grand nombre (2). Je n'ai osé, à cause de sa longueur (elle remplit cent pages environ du registre in-4° marqué KK 1218), demander pour elle l'hospitalité dans un de ces volumes des *Archives historiques du département de la Gironde* auxquels j'ai fourni tant de documents relatifs à la Fronde, ne voulant pas d'ailleurs que l'on appliquât à mes trop monotones communications le mot de Juvénal sur les choux meurtriers toujours et toujours servis à d'infortunés convives (*occidit miseros crambe repetita magistros*); mais j'insiste ici pour que mes collègues ne repoussent point une relation d'une aussi grande importance.

La Bibliothèque impériale possède parmi ses manuscrits des *Mémoires* inédits de M. de la Motte-Bessot sur les troubles de la Fronde en Périgord et sur la révolte des Croquants, mémoires qui ont éte rédigés en 1650. Si quelque Périgourdin ne me devance, je transcrirai, un peu plus tard, ces mémoires qui m'ont paru devoir être tirés de l'oubli dans lequel ils sont ensevelis.

(1) Un voisin de Boyer, J. Lacarry, de Lectoure, ne m'est connu que par cette citation du *Manuel du Libraire* : *Pour le Triomphe du Soucy*. Toloze, 1636, in-8°. La plupart des *Triomphes* (pièces couronnées aux Jeux floraux) sont assez rares; mais il faudrait regarder à la qualité avant de s'engager dans une réédition des poésies des lauréats de Guyenne et de Gascogne.

(2) M. Jules Delpit a déjà proposé la réimpression de deux Mazarinades rarissimes, de Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil : *Le curé bourdelois* et *le Jugement du curé bourdelois*.

J'ai vu au château de Xaintrailles, ancienne demeure des Lusignan, parmi de bien précieux documents inédits, dont les uns ont déjà paru et dont les autres vont bientôt paraître dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, deux pages seulement, les deux premières d'un opuscule que l'on retrouvera tout entier, je l'espère, dans quelque bibliothèque de Paris ou de province. Voici le titre de cet opuscule : *Récit des exploits de M. le marquis de Luysignan* (sic) *durant les troubles de Bourdeaux et de la Guyenne pour servir à l'histoire* (à Bourdeaux, par Guillaume de La Court, imprimeur ordinaire du Roy et de Son Altesse, 1651, in-4°). L'éditeur dit au marquis de Lusignan dans l'épître dédicatoire : « Ce panégyrique de vos exploicts m'ayant esté mis entre les mains, ie l'ay assorti de mon impression, et me suis hazardé de luy donner l'éssor soubs vos heureux auspices. Certes, Monsieur, la ville de Bourdeaux vous a tant d'obligation qu'elle n'a pas assez de quoy vous les reconnoistre, quand mesme elle vous feroit son Maire, comme c'est le desir des bons bourgeois. » Je ne saurais trop vivement engager les membres de la Société des Bibliophiles de Guyenne à chercher partout un opuscule qui doit être aussi curieux qu'il est rare.

M. Bascle de Lagrèze me signale, comme une rareté intéressante, l'*Héroïne mousquetaire* (petite édition à la sphère, Amsterdam, 1692). Le fond de l'histoire chevaleresque de mademoiselle de Meyrac est vrai, me dit-il, et il est question dans ce curieux récit de plusieurs autres noms de notre pays.

Dans la Bibliothèque de l'Arsenal sont déposés les manuscrits d'un des plus illustres pasteurs du XVIIe siècle, de Jean Claude, né à La Sauvetat du Dropt (1). Ne pourrait-on extraire de ces manuscrits la matière d'un volume digne de la réputation de celui

(1) Deux historiens protestants, M. le pasteur Crottet et M. le professeur de Felice, ont confondu La Sauvetat du Dropt avec La Sauvetat en Rouergue. Leur erreur a été relevée (p. 13 du t. III du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*) par M. le pasteur Mercat. Le tome VII de ce recueil nous offre (p. 21) une lettre inédite de Jean Claude, du 19 mai 1626.

qui fut l'âme de son parti autant par sa science et par son talent que par son caractère (2)?

Il n'y aurait pas à songer à Cyrano de Bergerac, dont on a publié, en 1855, les *OEuvres choisies* (précédées d'une notice par Le Blanc, Toulouse, 1 vol. in-12), et dont M. Paul Lacroix a donné, en 1858, les *OEuvres complètes* (Paris, Adolphe Delahays, 2 vol. in-16), si l'on ne retrouvait par les ouvrages inédits dont le célèbre bibliophile parlait ainsi (*Avertissement*, p. IX) : « Nous espérons que cette nouvelle édition, en attirant l'attention sur notre auteur, amènera la découverte de plusieurs de ses ouvrages inédits, en prose et en vers, notamment celle de l'*Histoire de l'Etincelle*, qu'il regrettait lui-même à son lit de mort, quand il conjurait les détenteurs des manuscrits qu'on lui avait dérobés de les donner au public comme l'expression de ses dernières volontés. » Toutefois, il y aurait lieu de réimprimer, même après les deux récentes éditions de Toulouse et de Paris, l'*Histoire comique des Etats et empires de la lune et du soleil*, si l'on pouvait remplir les lacunes qui existent dans cette histoire grâce au manuscrit complet qu'en possédait M. de Monmerqué, qui se proposait de le publier aussitôt qu'il aurait achevé de payer son tribut à Mme de Sévigné. M. de Monmerqué pensait que ce précieux manuscrit, où se trou-

(2) Il faudrait examiner si, parmi les productions des coreligionnaires de Claude, il n'en est pas que leur intérêt recommande à notre choix. En écartant les livres de polémique et de théologie, on rencontrerait, je crois, quelques livres curieux parmi les œuvres des protestants de l'Aquitaine, telles que les énumère la *France protestante* aux mots Alba, Aubus, Costabadie, Cotherel, Labadie, Mathieu de Larroque, Mermet, Primerose, etc. Le *Manuel du Libraire* n'a pas cité le bizarre et piquant ouvrage du pasteur Antoine Chardevenne, natif de Casteljaloux : *Les Plagiaires du Couvent des Repenties de la Magdelene de Bordeaux*, etc. (Amsterdam, 1653, in-8°). De leur côté, MM. Haag ont oublié de citer le livre du pasteur de Nérac, Charles d'Aubus, *de l'Ebionisme des Moines*, 1648. — Les *conférences* publiques entre protestants et catholiques furent fréquentes sous Henri IV et sous Louis XIII; plusieurs relations en ont été publiées qui sont devenues rares, par exemple celles du P. Daniel de Saint-Sever et du ministre Charles sur la conférence de Pau (janv. 1620); celles du P. Regourd, jésuite, et du célèbre Chamier sur la conférence de Lectoure (mai 1618); mais la plupart des développements théologiques qui remplissent ces écrits ont perdu beaucoup de leur intérêt. Il n'en est pas de même des détails historiques narrés souvent avec une verve heureuse, ni des poésies satiriques imprimées d'ordinaire à la fin des volumes, et parmi lesquelles on rencontre des morceaux fort appétissants.

vent tout au long les passages retranchés depuis 1654, date de la première édition, était de la main même de Cyrano de Bergerac, et que, dans tous les cas, il appartenait incontestablement à la première moitié du XVIIe siècle.

Les nombreux ouvrages de Scipion du Pleix ne sont en général ni assez bons, ni assez rares, pour que la réimpression doive en être proposée. Un seul serait digne de cet honneur, mais celui-là est tellement rare qu'il est, je le crains, introuvable. Je l'ai, du moins, réclamé en vain, à Condom, à Agen, à Bordeaux, à Paris, partout enfin où je pouvais le plus espérer qu'il me serait montré. C'est la *Généalogie de la maison d'Estrades*, que le P. Lelong assure avoir été imprimée à Rordeaux, en 1655, in-4° (1). Cette généalogie, qui aurait été faite, dit-on, à la prière de l'évêque de Condom, Jean d'Estrades, le frère du maréchal Godefroi d'Estrades, nous fournirait de bien précieux détails sur une famille qui, originaire d'Agen, a joué un si grand rôle à Bordeaux dans le XVIIe siècle. La découverte d'un tel livre serait pour la Société des bibliophiles de Guyenne une bonne fortune à nulle autre pareille.

Parmi les mémoires militaires dont notre littérature est si riche, ceux de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur (près de Lectoure), méritent une bonne place, quoique omis par MM. Michaud et Poujoulat. Il est peu de carrières aussi bien remplies que celle de ce lieutenant-général mort à quatre-vingt-deux ans, en 1682, après avoir assisté à trente combats et à cent vingt siéges. Il est surtout peu de récits plus variés, plus francs, plus hardis que les siens. M. Petitot, dernier éditeur des mémoires de Puységur, n'a pu que reproduire la première édition donnée par F. Duchesne (Amsterdam et Paris, 1690, 2 vol. in-16). Il y aurait lieu à la revoir sur les manuscrits. M. Léonce Couture m'apprend qu'une

(1) M. Joannis Guigard n'a pas mentionné cet ouvrage dans son excellente *Bibliothèque héraldique*. Lui aussi, l'auteur du *Manuel du Libraire* garde à ce sujet un silence inquiétant. Dans le numéro du 10 avril 1866 de l'*Intermédiaire*, j'ai demandé si quelqu'un ne pourrait pas me donner de bonnes nouvelles du vieux bouquin, et jusqu'à ce jour je n'ai rien vu venir.

copie authentique, provenant de la famille du brave général, est à sa portée, avec plusieurs pièces inédites qui le concernent.

Ne voudrait-on pas réimprimer le très spirituel discours *de la Connoissance des bêtes* (Paris, 1672, in-12), d'Ignace-Gaston Pardies, fils d'un conseiller au parlement de Pau? Il me semble que, malgré les assez nombreuses éditions qui en ont été données, en 1678, en 1724, etc., cet ouvrage n'est pas commun. On pourrait y joindre une traduction de la dissertation latine du savant jésuite (*De motu et natura cometarum*, Burdigalæ, 1665, in-8°), traduction qu'annoterait si bien M. Lespiault, le très habile professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Bordeaux.

Je ne conseille à personne de tirer de la poussière dans laquelle ils sont justement ensevelis les traités théologiques du bordelais Isaac de La Peyrère, soit en français comme le *Rappel des juifs* (1643, in-8°), soit en latin comme les *Præadamitæ* (1655, in-4°), mais je suppose que l'on ne serait pas fâché de relire, en une bonne petite édition, certains opuscules de l'original écrivain, tels que la *Bataille de Lens* (Paris, 1649), la *Relation du Groenland* (Paris, 1642) et la *Relation de l'Islande* (Paris, 1663). Un professeur à la Sorbonne, qui a laissé les meilleurs souvenirs à Bordeaux, M. A. Geffroy, ne refuserait pas, lui qui connaît à merveille tout ce qui regarde les pays scandinaves, et qui, récemment encore, s'est spécialement occupé de l'Islande (1), d'enrichir cette dernière relation d'additions qui en décupleraient la valeur.

Le béarnais Jacques Abadie, dont on a réimprimé à Toulouse, en 1864, le beau *Traité de la religion chrétienne*, a composé deux ouvrages historiques dont la publication devrait bien, s'il était possible, entrer dans notre programme : le *Panégyrique de Marie, reine d'Angleterre*, qui est si rare que presque aucun érudit ne l'a vu (M. J.-C. Brunet ne le cite pas), et l'*Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre* (Londres, 1696, in-8° de 192

(1) L'*Islande avant le christianisme, d'après le Gragas et les Sagas*, dans le tome VII, 1re série, 2e partie des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

pages), ouvrage qui n'est guère moins rare que le précédent.

Gabriel-Joseph de Lavergne, comte de Guilleragues, qui, de président de la cour des aides de Bordeaux, sa ville natale, devint ambassadeur à Constantinople, a laissé une relation de son ambassade auprès du grand seigneur (Paris, 1687, in-12). A la suite de cette relation, on publierait l'éloge de Turenne, que Guilleragues inséra dans la *Gazette de France*, et aussi la traduction des *Lettres d'une religieuse portugaise*, que ce « maitre en l'art de plaire, » comme l'appelle Boileau, écrivit de sa plume la plus légère et la plus délicate (1).

Dom Devienne a cité, dans son *Histoire de la ville de Bordeaux*, le *Manuscrit de Ferrachat* et la *Vie du cardinal de Sourdis*, par Cruzeau, secrétaire du prélat. J'espère que ces ouvrages ne sont pas perdus et qu'ils ne resteront pas longtemps inédits. Le cardinal de Sourdis et son adversaire, le duc d'Epernon, ont inspiré, du reste, tant de panégyriques et de diatribes que l'on aurait là de quoi remplir plusieurs volumes. Un choix pourrait être fait parmi les moins répandues et les plus curieuses de ces diverses pièces, et l'on analyserait toutes celles que l'on ne jugerait pas à propos de publier, de façon à présenter aux biographes et aux bibliographes, soit *in extenso*, soit au raccourci, tout ce qui concerne, d'une part, le cardinal de Sourdis (2), d'autre part, le duc d'Epernon (3).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(Fin au prochain numéro.)

(1) On a, dans l'avertissement de plusieurs éditions, attribué formellement à Guilleragues cette traduction. Quant à l'avocat Subligny, que l'on a aussi regardé comme l'auteur de cette traduction, son rôle paraît s'être borné à recevoir des mains de M. Chamilly le texte original et à le communiquer au futur traducteur.

(2) Il ne faudrait pas oublier l'*Oraison funèbre de François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis*, par Gilbert de Grimauld, théologal de l'Église de Bordeaux (1628, in-8°). On a une oraison funèbre du frère et du successeur du cardinal, Henri d'Escoubleau, par Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc. Paris, 1646, in-4°.

(3) La collection Dupuy, à la bibliothèque impériale, possède un nombre considérable de documents, manuscrits ou imprimés, qui complètent ou rectifient le livre de Guillaume Girard : *Histoire de la vie du duc d'Epernon*. Paris, 1655, in-folio; 1663, in-12; 1673, in-12; 1730, in-4° et in-12; 1736, in-12.

LE PETIT SÉMINAIRE D'AIRE

(LANDES).

III

Le Collége devient un Petit Séminaire.

Dans le conseil épiscopal, on remarquait un protestant converti qui avait été prêtre de la Mission, et que son savoir éleva aux fonctions de théologal : c'était l'abbé Ducasse. Comme il avait connu de près saint Vincent de Paul, dont il se disait encore l'enfant, il tourna instinctivement les yeux vers sa Congrégation. Il espérait la déterminer à se charger du collége d'Aire en indemnisant le principal qui donnerait sa démission et en léguant ses biens à la communauté. Ce n'est pas sans quelque émotion que nous avons lu aux Archives de l'Empire (1), entre autres pièces concernant ce digne ecclésiastique, la lettre qu'il adressait, le 18 mai 1657, « à Monsieur Vincent, supérieur général des prestres de la Mission, à Saint-Lazare-lez-Paris. » Cette lettre dont notre saint compatriote a rompu le cachet, qu'il a tenue dans ses mains vénérables, annonce des dispositions testamentaires en sa faveur. Saint Vincent touchait au terme de sa carrière. Il ne crut pas pouvoir accepter pour ses prêtres la direction du collége, ce qui n'empêcha point l'abbé Ducasse de donner à cette œuvre si intéressante sa maison d'Aire, et de servir une rente de cent livres à M. Gilles Esnault, le titulaire de la principalité.

La même année, Charles d'Anglure de Bourlemont, nommé à Castres, était remplacé par Bernard de Sariac. Ce prélat, que le *Gallia Christiana* se contente pour ainsi dire de nommer, accomplit dans son diocèse deux œuvres importantes : la première fut

(1) Arch. Imp., S. 6699.

le rétablissement du pèlerinage de N.-D. de Maylis ou Mailies en Chalosse, le 25 septembre 1660 (1); la seconde fut la fondation du petit séminaire d'Aire, le 5 juillet 1661.

Cet acte, dont nous avons retrouvé une copie de 1690 seulement aux Archives de l'Empire (2), fait connaître du même coup tant de personnes et de choses de ce temps que, malgré sa longueur, nous nous déterminons à le placer ici en entier.

Dans la ville et cité d'Aire, palais épiscopal d'icelle estant assemblés Illustrissime et révérendissime seigneur messire Bernard de Sariac, évêque et seigneur d'Aire et de Sainte-Quitère du Mas; vénérables personnes, messires maîtres Pierre Laqueille, grand archidiacre, Jean Cloche, Jean Acard, Barthélemy de Peich, François Lestrille, Pierre Pascau, et Pierre Ducasse, théologal, chanoines de l'église cathédrale de Saint-Jean-Baptiste de ladite ville; ledit sieur Acard, sindic, et tous les sieurs chanoines, députés expressément du vénérable chapitre de l'église, à l'effet du présent acte, en vertu de la délibération capitulaire cejourd'hui prise dans l'assemblée dudit chapitre, dont copie a été représentée, D. D. Simon Deschars, prieur, Pierre Laborde, chambrier syndic, Noël Lespiault, Jean Cadroy et Bernard Lafontan, prestres religieux du chapitre de ladite église du Mas; honorables personnes, Messieurs Pierre Rousseau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Jean Pascau, docteur en médecine, et Jean Lacroix, jurats, et Isacq Destouet sindic desdittes villes d'Aire et du Mas, assistés de Mr Sever Deschars, advocat en la cour, juge desdittes villes d'une part; et Monsieur Me Jean de Saint-Clair, prestre de la Congrégation des prestres établis dans l'église de Saint-Siméon de la ville de Bourdeaux, faisant pour et au nom de vénérable personne, Monsieur Me de Fontenel, archidiacre de l'église métropolitaine, grand vicaire du seigneur archevêque de Bourdeaux, et directeur général de laditte Congrégation, d'autre; par mondit seigneur l'évêque a esté dit que depuis qu'il avoit pleu à Dieu de l'appeler au gouvernement de

(1) Les diverses pièces historiques sur N.-D. de Maylis, que P. Duval, accompagnant l'évêque Gilles Boutault en 1640, remarquait comme lieu de dévotion à la Sainte Vierge, et qu'il place dans sa carte du diocèse (1663), ont été retrouvées par le regrettable comte de Goislart-Monsabert (1866). M. l'abbé Labarrère, supérieur du petit séminaire d'Aire, les a insérées dans un intéressant opuscule : *Hist. de N.-D. de Maylis*. Bordeaux, Dupuy, 1864.

(2) Arch. Imp. S., 6699.

l'église d'Aire et de Sainte-Quitère du Mas, l'un des principaux de ses soings avoit esté de chasser le venin de l'héresie de ceux des lieux de son diocèse qui depuis quelques années en estoient infectés et de rétablir la discipline de l'Eglise; que dans la visite générale de son diocèse qu'il avoit de fort advancée, il l'avoit trouvé presque partout dissipée, ou du moins fort énervée; qu'ayant mesmement considéré tous les moyens qui pouvoient avoir du rapport à des fins si importantes à son obligation et au salut des âmes que Dieu lui avoit commises, il avoit jugé qu'il n'y en avoit point de plus convenables qu'en celuy que le Saint-Esprit avoit suggéré au saint concile de Trente et aux plus grands saints et prélats de l'Eglise de Dieu pour la réformation véritable et sincère des fidèles, scavoir est, l'establissement d'un séminaire, dans lequel les personnes du clergé après l'espreuve nécessaire de leur vocation à l'estat ecclésiastique, seroient élevées dans l'esprit du sacerdoce de J.-C. notre Rédempteur et principal et éternel promoteur de la loy de grâce; et ces mêmes personnes rendues capables de faire toutes les fonctions de leur ministère sacré, à la gloire de Dieu, à leur propre satisfaction, et à celle des personnes séculières de tout le diocèse; qu'après avoir discuté divers expédients pour faire cet establissement, tant pour le regard des personnes qui estoient à préposer et à exercer les offices et charges du séminaire, que pour le lieu où il devoit estre estably et pour les deniers, rentes et autres commodités temporelles qui sont nécessaires pour les faire subsister, et toutes choses paroissant fort éloignées à cause des difficultés presque insurmontables qui se rencontroient, la divine Providence les ayant enfin toutes levées, luy avoit donné des ecclésiastiques de probité singuliere, d'un savoir eminent, d'une capacité très grande qui estoient dans ladite congregation du clergé de Bordeaux, et que le dit sieur de Fontenel, leur directeur général, offroit de luy accorder et s'obligeoit luy et ses successeurs directeurs généraux de la dite congregation de luy accorder à l'advenir; que pour le regard du lieu, il ne hesitoit point à choisir cette ville d'Aire, tant pour la préférence qu'il croyoit devoir luy en donner sur toutes les autres villes de son diocèse, puisqu'elle estoit reconnue la mère de toutes, que pour l'advantage qui pouvoit arriver avec beaucoup d'apparence aux séminaristes de sa présence et de celle des seigneurs les evêques ses feuteurs successeurs; et que pour un dernier, les fondements et le couvent de la maison du collège de cette ville, avec les biens, rentes et revenus qui en dépendent, estant d'un merveilleux usage pour la fondation et dotation d'un

seminaire, sa pensée estoit de les y employer; pourveu que l'advis des dits sieurs chanoines et chapitre de son eglise cathedralle d'Aire et des dits prieur et religieux syndic et monastère de Sainte-Quitere du Mas, ensemble le consentement des dits sieurs jurats syndic et communauté des dites villes d'Aire et du Mas y intervinssent offrant le Sgr évêque de bâtir ladite maison du collège avec une chapelle et dépendances convenables à un séminaire et collège et a mubler icelle, le tout a ses coutes et despense; à la charge d'être reputé ores et à l'advenir luy et ses successeurs évêques d'Aire, au moyen des batiments et amublements par un nouveau titre de refects, les fondateurs du dit séminaire et collège; à la charge que les dits sieurs ecclésiastiques qui leur seroient donné de la dite congregation du clergé de Bourdeaux seroient au nombre de quatre, dont les trois seroient actuellement prestres et approuvés de luy et ses successeurs évesques d'Aire pour l'administration des sacrements et instructions catéchistiques, s'employant a l'administration du sacrement de penitence dans la chapelle du séminaire et la consolation spirituelle des dites villes, autant que les exercices du dit séminaire et collège pouvoient en souffrir, sans préjudice ou interruption des ordres d'iceux, aux conditions qui entre le dit seigneur évêque et le dit sieur Fontenel directeur general de la dite congregation seroient accordé; et à la charge que les dits eçclesiastiques et régents des deux écoles fairoient l'instruction ainsi que jusqu'à présent a esté fait dans le dit collège, en faveur de la jeunesse des villes et voisinages et reste du diocèse, en la piété chrétienne et lettres humaines avec cette modification néanmoins que l'une des dites classes et icelle inférieure seroient faites les instructions qu'on a acoustumé de faire dans la cinquième et quatrième des classes des grands colléges, en sorte que les escholiers de ce collège en soient rendus capables d'entrer en la seconde des classes des humanités des dits collèges des universités aux grandes villes; qu'en icelle mondit seigneur évêque trouvant un grand adventage non seulement pour le bien commun de toutes les villes de son diocèse mais particulièrement pour celluy des deux villes d'Aire et du Mas, et ne trouvant aucun obstacle de la part de la fondation dudit Collége, [vu] que le revenu d'icelluy consistoit en la portion des dixmes que les dits seigneurs évêques ses predecesseurs lui avoient accordé sur le revenu de fabriques des eglises du diocèse emanées de la manse episcopale et qui par conséquent relevoit son ancienne et originaire dépendance de la disposition et autorité des Evêques, et que d'ailleurs, dans le sentiment du concile

de Trente, les séminaires devant estre establis pour insinuer dans l'esprit de la jeunesse avec la cognoissance des lettres la piété chrestienne et l'esprit ecclésiastique, la fondation du collège et celle du séminaire estoient pour mesme fin, et qu'il sembloit n'y avoir d'autre différence que celle qui du moins parfait, tel qu'estoit l'esprit du collège, pouvoit avoir au regard du séminaire plus accomply, et qu'enfin l'institution du principal du dit collège appartenoit au dit seigneur évêque avec l'advis des dits sieurs jurats de la ville. De sorte que pour toutes ces considérations et autrement prinses et licites longues à déduire et qui pour briefveté sont icy obmises, mon dit seigneur évêque avoit désiré que les dits trois corps et communauté prinsent leurs résolutions pour ayder à l'exécution de son pieux desseing par tout ce qui pouvoit dépendre d'eux et lui envoyassent à ce jour leurs députés avecq tel pouvoir que de raison, afin que les dits sieurs ecclésiastiques de la dite congregation du clergé de Bourdeaux, ou en leur défaut à l'advenir telles autres personnes ou du clergé ou régulières, capables, pieuses et suffisantes, qu'il seroit jugé à propos, se chargeassent du dit séminaire et collége, et d'autant plus qu'en exécution de la transaction passée avecq vénérable personne monsieur Me Gilles Gérard, prieur de Gondrecourt, faisant tant en son nom qu'en celluy et pour Me Gilles Esnaut, prieur de Mans, son nepveu et soi disant pourvu de la principauté du dit collége par Illustrissime et Révérendissime Seigneur Messire Charles d'Anglure de Barlemont, évêque de Castres, cy devant évêque d'Aire après et sur la démission faite par le dit sieur Esnauld de la charge de principal et administration, scelluy collége doit estre mis entre les mains des ecclésiastiques de la dite congregation de Bourdeaux.

Ce qu'ayant été ainsi discoureu et disposé par Monseigneur l'évêque, les dits sieurs chanoines, députés pour et au nom du dit chapitre d'Aire, par l'organe du sieur Acard, sindic, et les dits D. D. prieur et religieux sindic de l'église par l'organe du dit D. Pierre Laborde, sindic du dit monastère, pour et au nom d'iceluy, ont dit approuver tout ce que par mondit seigneur a esté dit en narrative et dispositif, et être d'advis que le desseing de mondit seigneur cy dessus exprimé soit mis à une entière exécution, s'il plait à Monseigneur de l'ordonner; et que pour ayder à la subsistance desdits lieux ecclésiastiques, séminaire et collége, ils avoient charge de promettre en faveur desdits ecclésiastiques séminaire et collége la renonciation du droit de dixme qu'ils pourroient prétendre sur les terres qui par la communauté desdites villes d'Aire et du Mas estoient accordées auxdits ecclésiastiques

séminaire et collége, et que lesdits sieurs jurats syndic assistés dudit sieur Deschars, juge, seroient désignés pour la construction et culture et metterie, lesdits sieurs chanoines et chapitre d'Aire, si lesdites terres se rencontroient d'estre situées dans le destroit de leur dixmaire, et lesdits D. D. prieur et syndic du monastère de Sainte-Quitterie du Mas, si elles se rencontrent estre situées dans le destroit de leur dixmaire; et lesdits sieurs jurats et syndic de la communauté desdites villes d'Aire et du Mas, assistés dudit sieur Deschars, faisant pour et au nom de ladite communauté par l'organe dudit sieur Rousseau, ont dit pareillement avoir charge d'approuver toute l'exposition du mondit seigneur évêque, et de plus offrir et promettre de donner auxdits sieurs ecclésiastiques seminaire et collége des terres appartenant à laditte communauté pour la construction et culture d'une metterie, et en outre l'usage du chauffage dans un coin du bois d'Aire, à la charge d'en user en bons père de famille, à désigner par lesdits sieurs et jurats;

Et le tout en vertu de l'acte de délibération prise dans l'assemblée de ladite communauté le troisième du présent mois;

(Et au bas escrit:) SUR QUOY enfin ledit sieur de Saint-Clair, procédant tant en son nom, qu'en icelluy dudit sieur de Fontenel, directeur général de la congrégation du clergé de Bourdeaux, a dit qu'il offre d'accepter la conduite, et se charge des exercices dudit séminaire et collége, aux conditions cy-dessus énoncées par mondit seigneur évêque. En sorte que toutes parties estant demeurées d'accord ont résolu d'en passer acte public.

Pour ce, est-il qu'aujourd'hui, etc.

[Suit la formule de l'acte qui n'est que la répétition des conditions précédentes, et dont voici les conclusions] :

Néanmoins a esté accordé entre parties qu'attendu que ladite maison du collége ne peut estre mise en estat de quelques temps, que deux desdits s^rs^ ecclésiastiques prestres et qualifiés comme dessus commanceront et feront l'exercice dudit collége à la prochaine feste de saint Luc, auquel jour aussi le syndic desdits s^rs^ ecclésiastiques commancera la jouissance des reveneus dudit collége, et les deux autres ecclésiastiques se rendront dans ledit séminaire et collége dès que la maison sera en estat ou qu'autre maison luy sera baillée pour faire leurs exercices.

A esté aussi conveneu qu'une maison sera baillée auxdits deux ecclésiastiques à Saint-Luc pour faire leurs classes en attendant le bon estat de celle du collége : Et ce dessus les parties ont stipulé et accepté

et promis entretenir de point en point, chacune pour son regard au nom qui précède, à peine de tous dépans, dommages, intérêts, soubs obligation de tous biens, présens et advenir de ceux que chacun représente qu'ils ont sousmis à toutes rigurs de justice et renonsans à toute exception par lesquelles il pourroit à ce venir au contraire. Ainsi l'ont promis et juré en présence de Messieurs Pierre Carsole, docteur en théologie, curé de Mondemarsan, et Bernard de Prouères, prestre, docteur en théologie, archiprestre d'Urgons, soubsignés à l'original des présens avec ledit seigneur de Sariac, évêque d'Aire, lesdits sieurs Laqueille, Cloche, Peich, Acard, Lestrille, Pascau et Ducasse, chanoines du chapitre d'Aire. Deschars, prieur; Laborde, sindic; Lespiault, Cadroy et Lafontaine, religieux du monastère du Mas; Rousseau, Pascau et Lacroix, jurats; Destouet, syndic, et Deschaux, député de la communauté, et ledit sieur Saint-Clair; et moi Lespin, notaire royal.

Tels sont les commencements du petit séminaire proprement dit.

Le sieur Grimauld, prêtre de la communauté de M. Fonteneil, de Bordeaux, nommé supérieur, vint à Aire avec trois autres régents, et, en attendant l'appropriation des bâtiments auxquels l'évêque fit mettre la main, il se logea dans la maison du chanoine théologal qui devait lui appartenir. Une lettre de M. Ducasse (du 26 août 1661) à M. Alméras, successeur de saint Vincent de Paul, en racontant les faits exposés dans l'acte épiscopal, maintient les dispositions libérales déjà résolues en faveur du petit séminaire. Huit mois après, le respectable chanoine mourait, assisté par M. Grimauld, lui laissant encore son mobilier. Rien de plus simple, d'après l'inventaire qui en est fait, que l'intérieur de cette maison. La bibliothèque seule est composée d'ouvrages importants et sérieux. Ainsi, au milieu d'une vie semée d'épreuves et pendant les jours orageux des guerres civiles, un chanoine d'Aire réservait son esprit pour l'étude et ouvrait son cœur à la charité.

IV

Décadence.

Tant que vécut Bernard de Sariac, le petit séminaire, objet de son affection et de ses libéralités, se maintint aussi, malgré les

embarras nécessairement attachés à une nouvelle fondation. Les jurats même, toujours susceptibles à l'endroit de leurs priviléges, se reposaient désormais entièrement sur le Prélat des destinées de cette maison. Une délibération du corps de ville, en date du 20 février 1668, par devant le commissaire du roi, de Jossis, déclare que l'établissement du Petit Séminaire est avantageux à la ville à tous les points de vue, et... *qu'il ne lui coûte rien* (1).

Mais à peine la nouvelle de la mort de l'évêque, au château de Sariac, le 12 octobre 1672, est-elle parvenue à Aire que les esprits sont changés. Les difficultés renaissent. L'avenir que l'on voyait la veille encore si brillant s'est couvert de nuages.

Sans attendre l'installation de l'évêque Fromentières, le célèbre prédicateur, nommé par Louis XIV dès le 16 janvier de l'année suivante; sans chercher à connaître ses dispositions pour une œuvre onéreuse sans doute, mais si intéressante, les jurats exhalent leurs plaintes. Pouvait-on aussi attribuer une partie des torts à la communauté qui avait accepté la maison? Prétextant peut-être son peu d'importance, les supérieurs se contentaient-ils d'y envoyer des régents médiocres, incapables d'inspirer la vie à une organisation encore aussi frêle? Toujours est-il que, le 22 février, les jurats somment les vicaires généraux, le siége vacant, de faire observer les conventions passées avec Bernard de Sariac.

« Le collége (ce titre est conservé à dessein) ne prospère pas; ainsi, au contraire, on n'y voit qu'un abus insupportable depuis la prétendue érection du Séminaire, n'y ayant le plus souvent qu'un régent ou deux, et l'exercice tellement diminué qu'au lieu que les escholiers étoient auparavant rendus capables des plus hautes classes dans les plus fameuses universités, ne sont pas reçus à présent dans une quatriesme...; requérant les dits sieurs vicaires généraux, pour éviter les susdits abus, de pourvoir sans délay, avec l'advis desdits comparants, à la place et charge d'un principal

(1) Archives d'Aire.

et trois régents, suivant l'institution et fondation dudit collége, autrement et faute de ce, protestent de tout ce que droit, etc... »

Ces tiraillements se prolongèrent. Dans le dénombrement d'Aire, en 1681, la ville porte le collége parmi ses propriétés, ce qui provoque l'opposition de Fromentières (1). Les jurats prétendent qu'ils n'ont pas voulu léser les droits de l'évêque, mais sauvegarder les leurs. A qui ces dicussions étaient-elles profitables? En général, de la discussion violente il ne sort rien d'utile.

Le Petit Séminaire passa entre les mains des Lazaristes, héritiers de M. de Fonteneil et des maisons que ses prêtres dirigeaient (1682); mais il ne s'en trouva pas mieux.

D'ailleurs, le siége allait vaquer de fait pendant plusieurs années. Fromentières mourut en janvier 1685, et son successeur, Armand de Bazin de Bezons, nommé au mois d'août suivant, par suite des différends entre le roi et le pape, ne fut sacré qu'au mois d'octobre 1693. Quatre ans et demi après, il devint archevêque de Bordeaux.

Pour ajouter à ces éléments de désorganisation, en 1696, une épidémie terrible, présentant tous les symptômes du choléra actuel, décimait la population d'Aire. Pendant chacun des mois de mars et d'avril en particulier, le nombre des morts s'éleva à plus de cent.

Le grand séminaire, fondé par Gilles Boutault, avait, de son côté, de la peine à suivre la première impulsion reçue. Les dépenses surpassaient tellement les recettes que la vie était devenue impossible pour ces bons religieux, représentants obstinés de l'antique abbaye bénédictine du Mas. Le prieur, Péclaver, fut obligé de demander à M. Bazin de Bezons, intendant de la province de Guyenne, frère de l'évêque d'Aire, la réduction des places monacales et offices claustraux.

Louis Fleuriau d'Armenonville, sacré le 8 janvier 1699, s'occupa de régulariser la situation. Il réunit tout ce que le monas-

(1) Archives de Pau. B. 1339. Raymond, t. I.

tère pouvait posséder encore de revenus et les appliqua au grand séminaire rendu ainsi désormais entièrement maître chez lui (1704).

Il n'est pas inutile de faire connaître incidemment où en était de son séminaire le diocèse limitrophe de Dax. C'est là, en effet, que devait s'abriter, un siècle plus tard, la jeunesse cléricale des deux diocèses.

Déjà l'évêque Guillaume Le Boux, oratorien distingué, avait essayé de réunir quelques clercs dans le château ou maison de campagne de Saint-Pandelon, appartenant à l'évêché (1660-1666); son successeur, Hugues de Bar (1666-1671), établit un séminaire à Dax même, au faubourg Saint-Vincent de Sainctes, dans le presbytère, et jeta les fondements d'une maison nouvelle. Après lui, Philippe de Chaumont, l'un des quarante de l'Académie, fit un contrat avec les Barnabites pour leur en donner la direction. Mais les bâtiments ne s'élevaient pas, malgré une contribution de 7,250 livres imposée sur le clergé diocésain (1). En 1698, Bernard d'Abadie d'Arboucave s'entendit avec l'évêque d'Oloron, Charles de Salettes. Ils obtinrent ou plutôt surprirent des lettres-patentes qui les autorisaient à établir au faubourg du Saint-Esprit de Bayonne un séminaire commun pour leurs diocèses, et à lever encore 2,000 livres pour cette fondation. La ville de Dax fit opposition, et le Roi, considérant que les fondements déjà élevés existaient à Saint-Vincent, qu'il ne s'agissait que de poursuivre l'œuvre, que, de plus, les PP. Barnabites offraient d'en continuer la direction, etc., fit mander à l'évêque de Dax de renvoyer les lettres patentes et de travailler *sans retardement* à l'achèvement de la maison, chargeant l'intendant de Bezons d'y tenir la main (2).

Le nouvel évêque d'Oloron, Joseph de Revol (1705-1735) se

(1) Des legs et donations arrivaient aussi au séminaire. M. de Saint-Martin d'Ages, sr de Rostaing, etc., lui laisse en 1676 des biens situés dans la paroisse de Saint-Vincent; et « en cas que l'établissement soit transporté ailleurs, il veut que ces terres reviennent à l'hospital qui va se fonder en cette ville. » Arch. Imp., S. 3654.

(2) Lettre de Lavrillière aux syndics du clergé de Dax (14 juin 1700). *Registre Capit. de Dax*, à la mairie, fol. 113 vo, et 114 ro.

détermina, de son côté, à construire un grand séminaire qu'il confia également aux Barnabites.

Le mauvais état de la santé de Fleuriau d'Armenonville, qui n'avait pu supporter le soleil ardent du Midi, le détermina à demander un autre siége (1). Il fut nommé à Orléans (1706).

Son rapide épiscopat, si utile au grand séminaire d'Aire, ne lui permit point de s'occuper activement du petit. Cependant la situation appelait d'énergiques remèdes. Les bâtiments, trop longtemps négligés, et où se réunissaient quelques élèves de la ville pour les classes inférieures, en étaient venus à un état de délabrement inquiétant.

L'abbé JULES BONHOMME,

vicaire à Sainte-Elisabeth, à Paris.

(*La suite prochainement.*)

(1) « Il vint à Paris sur la fin de juillet 1704, fort incommodé depuis deux ans d'un rayon de soleil de ce pays-là, dont il a été frappé sur la teste, qu'on n'a pu guérir, quelques remèdes qu'on ait faits jusqu'à présent. Il est fort affaibli, a peine à parler. » (Fleuri). *Arch. Imp.* L. 728.

ÉTAT COMPARÉ DE L'AGRICULTURE

AU DIX-SEPTIÈME ET AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES (1).

Messieurs,

Un des titres les plus honorables de notre époque, c'est l'esprit d'initiative, le besoin de progrès qui la caractérise. Les Sociétés d'agriculture, si répandues en France, ont rendu partout d'éminents services : celle des Landes en particulier a noblement payé sa part à ce vaste travail de patientes recherches, de sérieuses études, d'innovations hardies qui ont pour but d'ouvrir des voies plus larges au progrès et de multiplier, avec les éléments de la richesse, le bien-être des masses.

Mais s'il est beau de jeter ses regards en avant, il est intéressant et utile de les reporter quelquefois en arrière, pour mesurer le chemin parcouru et, par les enseignements du passé, éclairer la marche de l'avenir.

I

Je voudrais exposer en peu de mots, dans une revue rétrospective, l'état général de notre pays, il y a deux cent cinquante ans, au point de vue de l'agriculture et de l'économie rurale. Nous dirons ses produits, ses ressources, et nous comparerons ce qui était alors à ce qui est aujourd'hui. Nos observations s'appliqueront directement à ce qui formait l'ancien diocèse d'Aire; il ne sera point difficile de les étendre, moyennant quelques modifications suggérées par les circonstances locales, aux autres parties du département; elles en embrassent les deux grandes divisions, la Chalosse et la Lande.

Nous avons puisé nos principaux documents dans un livre authentique, longtemps ignoré et tombé providentiellement entre les mains de Mgr Epivent, évêque d'Aire et de Dax, dont tout le monde connaît

(1) Ce discours a été lu par l'auteur devant la Société d'agriculture des Landes réunie le 6 mai 1865, époque du concours régional, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Dax. (*Note de la Rédaction.*)

le zèle passionné pour toutes nos gloires nationales. Ce livre est la description de l'évêché d'Aire en Gascogne, par P. Du Val, d'Abbeville, géographe du Roi, secrétaire de Mgr Gille Boutault, évêque et seigneur d'Aire et de Sainte-Quiterie du Mas, publié à Paris, chez Ant. de Sommaville, en 1651 (1). L'auteur, étranger au pays par sa naissance, exempt de tout préjugé local, préparé d'ailleurs par ses études géographiques à ce genre de travail, était un témoin désintéressé, impartial et bien placé pour nous donner la situation exacte de notre pays à cette époque. Ses fonctions l'avaient appelé à visiter avec son évêque, en cours de tournée pastorale, tous les lieux qu'il décrit et dont il dressa une carte gravée plus tard en Hollande.

Le travail de l'historien embrasse les six archiprêtrés de Chalosse, de Tursan, du Plan, de Marsan, de Roquefort et de Mauléon, qui constituaient les six arrondissements religieux du diocèse d'Aire.

Mauléon était le chef-lieu de cette partie du Bas-Armagnac, qui s'étend à l'Est du département des Landes, et qui renfermait alors une trentaine d'églises paroissiales, dont les plus importantes étaient Mauléon, Castets, Estang et Labastide. Il y a là une population laborieuse et riche, qui a été la nôtre, et qui a gardé le souvenir de ses anciennes et profondes affinités avec notre pays.

Jetant un coup d'œil sur l'ensemble du territoire qu'il va décrire, Du Val constate « que tout ce pays est généralement bon, grandement » fertile, et n'a pas besoin d'emprunter aux autres provinces ce qui est » de la nécessité et de la commodité de la vie. Il est assez peuplé, spé- » cialement dans la Chalosse et dans l'Armagnac. Ces deux contrées » sont égales en fertilité; mais la première, la Chalosse, est plus riche » et ses habitants plus pécunieux. Elle fournit en beaucoup de pays » son vin, qui est bon par excellence. Le vin du Tursan est aussi des » plus généreux. Les districts de Mont-de-Marsan et de Roquelaure » abondent en grains, cire, miel, résine, laines et bestiaux. On ne peut » exprimer la quantité de froment qu'on exporte des environs du Plan » et de Mauléon jusque dans les provinces les plus éloignées. »

« Il y a peu de pays, dit ailleurs Du Val, plus entrecoupés de » rivières; on y en compte bien une trentaine, tant petites que » grandes avec leurs noms propres. Les principales sont l'Adour, qui » descend des Pyrénées et porte bateau au-dessous de Grenade, la

(1) La bibliothèque impériale possède un exemplaire de ce livret rare, un autre est la propriété de M. l'abbé Canéto, directeur de la présente *Revue*. (*Note de la rédaction.*)

» Douze et le Midou, dont la jonction forme le port de Mont-de-Mar-
» san. Il y a des étangs en grand nombre : les plus renommés sont
» ceux de Hontanx et de Saint-Gein. L'Armagnac en est pourvu plus
» qu'aucune autre contrée. On y a pareillement les avantages de
» plusieurs grandes forêts »

Après cet aperçu général, Du Val parcourt rapidement les différentes parties de notre territoire.

I.—La Chalosse, dit-il, est beau pays, plein de vignobles et d'arbres fruitiers, avec des variétés agréables, la plupart des biens des particuliers étant assortis de bois, de prairies et de ruisseaux, le tout entremêlé de collines et de vallons, que baignent plusieurs rivières, comme le Bahus, le Gabas, le Lous, le Leuy, etc., qui toutes se rendent dans l'Adour et font ensemble ce beau paysage. La Chalosse, quoique voisine de la Lande, est beaucoup meilleur terrain et cède à peu de contrées, je ne dirai pas seulement de France, mais d'Europe, pour la fertilité. Elle est au reste si peuplée, qu'on dirait volontiers qu'elle n'est qu'un bourg continu, tant il y a de villotes, bourgades et châteaux les uns près des autres. Ses villes principales étaient : Saint-Sever, la meilleure du diocèse, Hagetmau, Souprosse, Montaut, Mugron, Brassempouy et Doazit.

II.— Le Tursan, riche de céréales et de vins, envoyait ses produits dans le Béarn, l'Adour qui baignait le district au Nord n'étant pas capable de porter bateau, pour les faire descendre vers Bayonne. «C'est chose remarquable, disait Du Val, que dans tout le Tursan on ne boit ordinairement que des vins bien délicats, tant blancs que clairets.» Un autre géographe de la même époque, le P. Fournier, rendait à ces vins un témoignage non moins remarquable *(Geographica orbis notitia)*. On comptait dans le Tursan sept petites villes : Aire, capitale du diocèse, Geaune, Pimbo, Buanes, Castelnau, Montgaillard. Les environs d'Aire formaient un paysage délicieux, tant pour la fertilité du terrain que pour la commodité de la rivière qui l'arrosait dans toute son étendue. Les collines qui dominent la ville produisaient un vin estimé.

III.—L'archiprêtré du Plan était limité au Midi par l'Adour, au Nord par le Midou. Ses villes principales étaient Grenade, Villeneuve, Cazères, Bascons, Hontanx, Montaigut, Montguilhem. Il était arrosé par de nombreux cours d'eau, tels que le Pas, qui entourait de ses eaux le château de Benquet et se jetait dans l'Adour; le Ludon, qui formait à Hontanx et à Saint-Gein, les étangs les plus poissonneux de la contrée, recevait dans son cours les eaux de l'Abouy, abondantes en écrevisses, saluait le Plan, château épiscopal, et, après avoir servi à l'embellis-

sement du remarquable château de Puyo, débouchait dans le Midou près de Bougue. Ce pays était beau et bien revenant, c'est-à-dire riche de revenus. Les blés et les troupeaux formaient ses principales richesses. Là sont nos meilleurs terrains mixtes.

IV. —L'archiprêtré de Marsan se ressentait de la Lande, comme celui de Roquefort en partie. Plusieurs ruisseaux y alimentaient des moulins. On y avait tous les avantages de la cire, du miel, de la résine, des menus grains et des laines. Un avantage plus considérable, c'était la navigation de la Midouze. Le port de Mont-de-Marsan était le centre d'un grand mouvement commercial; c'était comme l'étape et l'entrepôt du pays. Les habitants y portaient toutes leurs marchandises : vins, blés, millets, résines, laines, cires et autres productions qui descendaient par la rivière pour être mises en mer. On y chargeait surtout des blés et des vins en si grande quantité qu'un des meilleurs revenus de ceux de la ville était d'y posséder des greniers et des chais, que rappellent ces beaux et vastes magasins devenus aujourd'hui inutiles. — Outre les rivières du Midou et de la Douze, il y avait celles de l'Estrigon, de Gelous et de Riou-Clar, qui fournissaient du poisson à ceux du pays : on faisait cas du brochet de l'Estrigon, de la truite de la Gouanère et de la carpe de la Douze. On pêchait dans le Gelous et dans le Garein, qui y mène ses eaux, quantité de tortues de fort bon goût.

V. — Archiprêtré de Roquefort Nulle partie du diocèse n'était arrosée de plus de rivières et n'avait une plus grande variété de revenus. La Douze, jusqu'à Saint-Justin, arrosait des terres qui le cédaient à peu d'autres pour la production des grains. On y trouvait de nombreuses carrières de pierre aux environs de Saint-Justin, Noet et Douzeville. La ville de Roquefort, assise au confluent de l'Estampon et de la Douze, tenait rang parmi les bonnes villes du pays, à raison du grand passage des marchandises, particulièrement des laines qu'on expédiait sur Bordeaux.

VI. —L'arrondissement de Mauléon compensait son peu d'étendue par le grand nombre de ses habitants. Le terroir y était fertile. Quantité d'étangs fournissaient aux Armagnacs un poisson abondant, à défaut de la mer dont ils sont un peu éloignés. On y rencontrait quelques petites landes, mais elles y étaient tenues pour la nourriture des troupeaux et pour fumer les terres labourables, bien qu'il y eût pour cet effet une espèce de sable moelleux ou plutôt du marlon extrêmement gras.

Ce pays, comme tout le reste de l'Armagnac, était encore bien loin de la grande prospérité que lui réservait un jour la distillation des eaux-de-vie.

VII.—Nous arrivons à la Lande. Messieurs, il n'est pas sans intérêt de rechercher ce qu'était, il y a deux siècles, un pays qu'on a regardé longtemps comme une terre barbare et qui, de nos jours, par un concours de circonstances imprévues, à tout à coup révélé des richesses immenses.

« La Lande, dit Du Val, semble d'abord un pays rude, surtout à ceux » qui font leur demeure en de bonnes villes. Les voyageurs (ceux » d'alors ressemblaient aux touristes d'aujourd'hui) nous la représentaient ordinairement comme une vaste solitude, et comme un » pays éloigné du commerce des hommes, ne nous y faisaient voir que » des sables et des déserts, comme si tout ce qu'on appelle Lande servait plutôt à étendre une carte géographique qu'à fournir à ses habitants de quoi s'y enrichir. »

La Lande a ses oasis de verdure et ses maisons appropriées à ses goûts. Ceux qui y demeurent donnent assez à connaître par leur conduite qu'ils ne sont pas du tout sauvages, la nature leur y étant mère aussi bien qu'ailleurs, même jusqu'à leur procurer des délices, quoique bien différentes des nôtres. « J'oserai même dire, ajoute Du Val, que » ces contrées de Lanusquets ont pour le moins autant de commodités et d'avantage que les plus riches et les plus belles provinces du » royaume. Qu'aurait-il dit aujourd'hui? Il y a de grandes chasses : » celle des ramiers et des palombes est surtout divertissante et productive. Le revenu, qui en est considérable, fait dresser dans la saison un grand nombre de filets et de pandelles. Il y a, outre les ramiers et les palombes dont nous venons de parler, des bénarrits ou » ortolans, des bécasses, des cailles, des cochevis, des alouettes, » des tortues, des lapins, des lièvres en si grande quantité, surtout » aux environs de Labrit, origine du duché d'Albret, que quelques-uns en veulent faire venir le nom. On y voit aussi des grues, des » oies sauvages, des cigognes, des râles, des vannaux, des pluviers » et autres oiseaux dont les espèces ne sont pas connues ailleurs. »

Un des principaux revenus de ce pays est celui du miel et de la cire, que les abeilles composent des sucs de la fleur de bruyère, si abondante sur les Landes. Le sol est fertile en millades; plusieurs terres rapportent millet et panis. On charrie ces grains jusque dans les villes de Mont-de-Marsan et de Dax, pour de là être mis sur mer et exportés dans les pays étrangers, avec les autres productions du pays, la terre leur y étant libérale jusqu'à leur donner à foison ce qui manque à tant d'autres contrées. Un autre revenu non moindre consiste en laines et bétail, y ayant force troupeaux de bœufs, vaches, moutons et chèvres.

On ne peut assez exprimer la quantité des laines que les marchands en font venir à Bordeaux et à Bayonne.

La résine pareillement vaut des mines entières à ces bonnes gens de la Lande, vu le nombre de leurs grandes plantations de pins, à la tige desquels ils font une incision et en ôtent un morceau d'écorce, entamant ainsi l'arbre pour lui faire rendre la résine, qui coule dans une fosse faite en terre à ce dessein. On fait par après cuire cette résine, et alors elle se forme de la même façon qu'on la voit chez les marchands. — C'était alors tout le procédé d'extraction des résines.

Voilà à peu près, disait l'historien en terminant, les hameçons qui servent à ceux de la Lande, pour attirer à soi l'or et l'argent du dehors, sans avoir à creuser les profondeurs de la terre, qui, elles aussi, renfermaient bien des trésors qu'on a su découvrir, et j'oserai avancer que « leur pays est un des plus accommodés d'argent de la province, » de sorte que le manque de plusieurs délices de la vie n'est pas tant » défaveur du ciel sur eux, que nécessité heureuse de nouer des rela- » tions avec le dehors. »

A ces avantages on peut ajouter les produits de la mer qui baigne leurs côtes. Outre le poisson de mer, ils ont encore ces beaux et grands étangs qui fournissent à leurs besoins, la pêche n'y étant pas moins délicate que productive.

« Les habitants, au reste, disait Du Val, sont presque tous gens bien » faits, adroits et de taille avantageuse, qui, outre ce, ont esprit et » grand jugement, pour être peu cultivés, Dieu les récompensant par » cette dextérité d'esprit et agilité de corps, laquelle supplée suffisam- » ment aux défauts qu'ils peuvent avoir (ils n'en sont pas exempts) » par la privation des communications extérieures. »

II

Messieurs, nous venons de voir ce qu'était, il y a deux siècles, l'agriculture de notre pays. Si, après cette revue rapide, nous avions à dresser le bilan de la richesse de nos pères et de la nôtre, nous n'hésiterions pas à proclamer les incontestables progrès du présent; mais nous ne craindrions pas d'avouer que nos pères n'étaient pas trop malheureux. Le pain abondant, les vivres estimés, les viandes variées, le poisson, le gibier, les fruits de toute sorte se pressaient sur leur table : un sol fécond multipliait pour eux tous les dons de la nature. Les éléments substantiels de la vie à bon marché ne manquaient pas;

l'aisance était partout au-dedans; un trafic considérable attirait les richesses du dehors.

Nous cherchons vainement aujourd'hui bien des choses qui abondaient alors. Nous nous surprenons à regretter ces riches vignobles du Tursan et de la Chalosse, qui produisaient des vins si recherchés, et que notre temps s'est trop hâté d'arracher; ces belles et vastes forêts qui étaient comme la couronne du pays, si utiles à l'hygiène publique, si favorables à la reproduction du gibier; ces étangs si poissonneux, ces chasses si productives, et toutes ces exportations si abondantes. — Nous croyons donc, Messieurs, que la Société d'agriculture, même après nos immenses progrès, a encore un vaste champ ouvert à son activité.

I.—Nous avons vu que la principale source de la richesse du Tursan et de la Chalosse était la production de vins délicats, qui s'exportaient surtout dans les pays du Nord. Je sais que l'oïdium, de nos jours, a porté ses ravages sur ces riants coteaux. Mais déjà, longtemps avant l'oïdium, les falsifications du commerce avaient été un premier fléau plus désastreux peut-être; la spéculation, en altérant les produits, en doublant la Chalosse de l'Armagnac, avait amené l'avilissement des prix, fermé des débouchés précieux, et discrédité des crûs jadis célèbres, mais que le pays n'avait pas su protéger et défendre.

Et lorsque l'oïdium est venu, disons que le mal n'a pas été assez combattu, surtout dès les premiers temps de son apparition. Messieurs, que de petits propriétaires, pressés par le besoin, aient abandonné des plantes malades, qu'ils n'avaient ni le temps ni les moyens de guérir, cela s'explique sans peine. Mais nous ne saurions avoir la même indulgence pour des hommes riches qui, en présence de la contagion, se sont croisé les bras ou, après quelques essais infructueux et mal dirigés, se sont déterminés à arracher un cépage précieux qui avait fait la fortune de leurs pères. Nous n'admettons pas comme circonstance atténuante le remplacement du Claverie par le vulgaire Piquepout. Quand on a à sa disposition un terroir qui a fait ses preuves et conquis ses titres de noblesse, on ne peut le déshériter de ses vieilles et glorieuses cultures de choix. D'ailleurs, nous ne désespérons pas du Claverie : Dieu, qui a fait les hommes et les nations guérissables, n'a pas fait, croyez-le bien, ces riches plantes incurables. Il fallait lutter, il fallait persévérer. Au moment où nous traçons ces lignes, nous avons devant nous des vignes qui avaient beaucoup souffert, mais qui, ayant passé en des mains plus diligentes et plus habiles, ont repris leur vigueur et récompensé l'effort de leurs maîtres. En agriculture, comme en morale, la couronne est le prix de la persévérance.

II.— Dans la description de notre pays, tel qu'il s'offrait, il y a deux cents ans, aux regards de l'observateur, nous avons remarqué la richesse des bois, et nous avons donné un regret à la disparition successive de ces belles et nombreuses forêts qui étaient l'ornement des deux rives de l'Adour. Un siècle trop pressé de jouir a porté la hache de la dévastation dans ce noble héritage des générations écoulées. Faut-il s'étonner si beaucoup de sources ont tari, si nos cours d'eau ont diminué de volume, si nos coteaux et nos plaines, dénudés et privés de l'action de ces puissants conducteurs naturels, ont été plus accessibles aux perturbations atmosphériques; si le gibier a déserté un pays devenu inhospitalier pour lui? Nous reconnaissons que le morcellement indéfini de la propriété ne permet pas de reconstituer les vastes forêts d'autrefois; mais nous croyons que la Société d'Agriculture ferait une chose grande et utile au pays en usant de son influence pour protéger les débris du passé, en combattant ces défrichements inintelligents qui mettent le sol à nu, et le dépouillent de sa plus belle parure. N'y a-t-il pas lieu d'encourager tous les genres de plantations utiles, de multiplier les bois et les bocages, asiles protecteurs, si propres à propager le gibier et à ramener les espèces perdues?

III.—Chacun de vous, Messieurs, a pu contater qu'un des objets qui manquent le plus à l'alimentation publique c'est le poisson. Nous sommes loin du temps où nos innombrables ruisseaux, nos jolies rivières et les étangs si répandus sur toute la surface du sol donnaient lieu à une pêche délicate, abondante et lucrative. L'intérêt si vif que vous avez accordé aux explications que vient de nous donner avec tant d'autorité M. l'ingénieur Ritter sur un essai de pisciculture atteste que le moment est venu de donner notre attention à cet objet important. Nous voudrions qu'un soin laborieux et persévérant s'appliquât à rechercher, à conserver, à développer les sources, à entretenir et diriger les plus petits courants, à recueillir et à ménager toutes les eaux, depuis le filet argenté qui murmure dans les plis sinueux du vallon, jusqu'aux grandes rivières qui traversent majestueusement nos plaines. Bien des améliorations se présentent comme possibles et même faciles à la bonne volonté. Ne pourrait-on pas ici creuser et élargir des lits parfois insuffisants, là contenir et resserrer des courants désordonnés; relever et ombrager les rives; former de distance en distance des réservoirs profonds; adopter un large système de pisciculture, en peuplant ces vastes et nombreux réservoirs des essences poissonneuses les mieux appropriées à la nature du milieu où elles

seraient appelées à vivre et à se propager; établir, avec le concours si dévoué de nos habiles ingénieurs, un système bien conçu d'écluses et de barrages qui épargneraient tant de pertes inutiles, en retenant pour les besoins de l'agriculture les eaux surabondantes de la saison des pluies, et en maintenant dans la saison des sécheresses un niveau protecteur des espèces ? A ces conditions facilement réalisables, de magnifiques nappes d'eau se multiplieraient sur toute la surface de notre territoire. Alors on pourrait se permettre de nouveau de pêcher avec succès la truite dans la Gouanère, l'écrevisse dans l'Abouy, la tortue dans le Geloux et dans les eaux similaires, le saumon dans les Gaves, l'alose dans l'Adour, la carpe dans le Midou, la sole dans l'Estrigon, la tanche dans les étangs, sans parler de tant d'autres espèces précieuses dont le pays est déjà pourvu. Nous voudrions que la même sollicitude s'étendît aux étangs qui longent nos côtes maritimes et que, au lieu de songer à les dessécher pour gagner quelques hectares de pignadas, on mît le plus grand soin à les protéger contre l'invasion des dunes, à écarter les émanations pernicieuses, en maintenant les eaux à un niveau constant; à en augmenter la richesse par l'introduction d'espèces nouvelles. Il y aurait là un vaste champ d'expériences, en même temps qu'une source de bénéfices importants.

Messieurs, j'ai trop usé de votre attention sympathique : je pourrais indiquer d'autres progrès non moins désirables, comme la culture sur une large échelle des arbres fruitiers et celle des essences maraîchères, cultures réservées à d'admirables succès sur un sol béni de la Providence, qui y a déposé tous les germes de la richesse. Je m'arrête : qu'il me suffise de remercier la Société d'Agriculture de tout ce que j'ai appris dans son sein, au contact de tant d'esprits supérieurs, de tant de nobles caractères, qui ont voué la meilleure partie de leur vie à la prospérité et à la gloire du pays.

A. LABARRÈRE,
supérieur du Petit Séminaire d'Aire.

Bulletin sommaire des dernières publications.

Annuaire du Gers pour l'année 1866, 48e année. In-8° de 247 p. Auch, imp. Cocharaux.

Artiste (l'), comédie en cinq actes et en prose, par M. X***. 48 p. in-8°. Auch, imp. Loubet. 1 fr.

AVELINE (Alfred D'). — Les dents de Jacques d'Armagnac, nouvelle historique du xve siècle, imitée de l'allemand de Gustave Nieritz. In-8° de 151 p. et 1 grav. Tournai, imp. et lib. Casterman; Paris, Laroche.

BATBIE, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris. — L'assurance. Asile de Vincennes. 24 p. in-8°. Paris, lib. des Assurances.

Conférences de l'association polytechnique.

B. (V.). — Nouste-Dame de Buglose, légende courounade à Béziers. 19 p. in-8°. Pau, imp. et lib. Vignancour.

Carte des communes d'Hendaye et d'Urrugne (arrondissement de Bayonne), gravée par Erhard. Paris, imp. A. Bry.

CAUBET-DARIUS (Mme). — Réflexions sur l'éducation et l'instruction de la femme. 62 p. in-4°. Saint-Gaudens, imp. et lib. ve Tajan.

CHASTAING (Théodore), régisseur du palais impérial de Pau. — Château de Pau, notice historique. 55 p. in-8°. Pau, imp. Vignancour.

DES MOULINS (Ch.), président de la Société linnéenne de Bordeaux. — Excursion de la Société linnéenne à Bazas (Gironde). Procès-verbal de la 49e fête linnéenne, 28 juin 1866. 15 p. in-8°. Bordeaux, imp. Degréteau et Cie.

Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, t. 26, 1re liv.

DUVOISIN (le capitaine). — Etude sur la déclinaison basque. 54 p. petit in-4°. Bayonne, imp. veuve Lamaignère.

FOURCADE (J.). — Nouvelle méthode de lecture en sept leçons à l'usage des adultes, des écoles primaires et des salles d'asiles, reproduisant en entier la méthode en tableaux. Nouvelle édition. 31 p. in-16°. Toulouse, imp. Hébrail; Auch, Chanche; Riguepeu (Gers), l'auteur.

LAGRÈZE (G.-B. de), conseiller à la cour impériale de Pau. — Chronique de la ville et du château de Lourdes. Souvenirs historiques, curiosités naturelles, domination des Anglais dans les Pyrénées,

grotte de l'apparition. 2e édition. In-8° de 199 p. Tarbes, imp. et lib. Telmon; Paris, Hachette. 1 fr. 50 c.

LAVENTURE (l'abbé). — Le pouvoir temporel du Pape devant l'enseignement catholique et l'histoire, d'après un plan très naturel et tout à fait nouveau. In-12 de XXIII et 378 p. Tarbes, imp. Larrieu, lib. Dufour; Paris, Vaton.

LA ROQUE (Louis DE), avocat. — Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Toulouse. Tome I, 1re partie. Grand in-8° de 339 p. Paris, Dentu, Aubry; Toulouse, Delboy. 10 fr.

L'ouvrage formera 2 vol. Il paraîtra par demi-vol. Le prix de la souscription est fixé à 40 fr.

LÉON (Henry). — Bayonne. Son passé, son avenir. 37 p. in-8°. Bayonne, imp. Lespès.

LESCAMELA (S.-A). — Guide aux Pyrénées : Tarbes, de Tarbes à Cauterets, Cauterets; Saint-Sauveur, Baréges, Bagnères-de-Bigorre, Capvern, Cadéac; résumé historique, propriétés des sources, bains, douches, promenades, etc., avec une carte figurative appropriée à l'ouvrage. In-32 de 151 p. Tarbes, imp. Lescamela; lib. Dufour. 1 fr.

LEYMERIE, professeur à la faculté des sciences de Toulouse. — Esquisse géognostique de la vallée d'Aspe. 24 p. in-8°. Toulouse, Rouget frères et Delahaut.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impér. des sciences, etc., de Toulouse.*

NOGUÈS (François). — Examen des affaires de Crète, suivi d'une réponse à M. Saint-Marc Girardin et de quelques lettres sur d'autres questions turques. 64 p. in-8°. Paris, lib. centrale, 1 fr.

NOULET (Dr J.-B.). — Note sur une lame de silex trouvée à Venerque (Haute-Garonne). 4 p. in-8° et une planche. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse.*

Porchat (J. C.), ministre du saint évangile. Notice. In-12 de VIII et 43 p. Pau, Véronèse.

VALENTIN-SMITH, conseiller à la cour impériale de Paris. — De l'origine des peuples de la gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, avec une carte. 2e édition. In-8° de 99 p. Paris, impr. impériale; Franck.

VALNY (S.-C.), chef de division à la préfecture du Gers. — Les eaux, régénération de l'agriculture et de l'industrie française. 87 p. in-8°. Auch, imp. Cocharaux; Paris, Guillaumin. 1 fr.

DE

QUELQUES MONUMENTS D'ART CHRÉTIEN

DU

VERSANT SEPTENTRIONAL DES PYRÉNÉES.

(*Suite*) (1).

On assure qu'à la voûte absidale du sanctuaire le peintre avait représenté une vue d'ensemble du séjour des bienheureux. Ce renseignement, dû à M. l'abbé Peyet, vicaire de Cazaux, vient de tradition orale. Bien qu'il manque de détails circonstanciés, on ne saurait admettre que le sanctuaire eût pu, dans le principe, être oublié par l'artiste chargé d'un plan général de décoration religieuse.

Mais quel motif aura-t-on allégué, un peu plus tard, pour n'en laisser aucune trace, à la partie la plus importante de l'édifice ?

« Il s'est rencontré, disait à ce propos, il y a peu d'années, un écrivain de notre temps, des hommes assez dépourvus de lumières pour trouver indécentes des images qui n'étaient peut-être que naïves. On a cru qu'un grossier badigeon était préférable; et l'on n'a pu préserver qu'avec peine les autres fresques qui couvrent encore les murs latéraux. »

Ainsi parlait, en 1852, M. Alexandre Du Mège dans un recueil qui, depuis longtemps, rend d'inappréciables services dans nos contrées méridionales (2). Son Mémoire fut applaudi des hommes les plus compétents. Aussi, n'est-ce pas sans une grande hésitation que nous avons consenti à décrire de nouveau, dans notre

(1) Voir, plus haut, p. 389.
(2) Mémoires de la société archéologique du midi de la France. — Toulouse.

modeste *Revue de Gascogne*, une œuvre d'art chrétien que l'éminent archéologue a publiée, avec grand luxe de dessins, depuis plus de quatorze ans. Il devait nous en coûter, en effet, de soutenir, sur un petit nombre de groupes assez importants, une opinion très différente de la sienne, vu surtout qu'il n'est plus de ce monde pour défendre son travail, si remarquable à divers points de vue.

Quoi qu'il en soit, cette tâche, doublement délicate, est accomplie selon la mesure de nos forces! Mais nous ne suivrons pas notre savant et bien regrettable contradicteur dans la comparaison qu'il a cru devoir faire du jugement de Cazaux avec les belles fresques qui représentent, au fond de la nef de la cathédrale d'Albi, le bonheur du Ciel et les divers tourments des réprouvés. Les inspirations qu'a suivies le peintre larboustais nous semblent accuser une tout autre provenance.

Nous dirons, toutefois, que le tableau d'Albi n'a pas moins de quinze mètres de haut, sur une largeur de plus de seize; tandis que, dans notre petite église de village, le même sujet occupe à peine quelques mètres carrés.

L'ordonnance des deux compositions est pourtant la même, quant à l'ensemble :

Au-dessus est la place du Juge Souverain des vivants et des morts avec un cortége d'anges et de bienheureux, presque tous agenouillés autour de son trône;

Au-dessous, les *bons* sont à sa droite avec leurs anges gardiens, et les *méchants* à sa gauche avec les démons qui les ont séduits.

Entre les deux groupes, saint Michel tient, à Cazaux, la solennelle balance des Proverbes : *Pondus et statera judicia Domini sunt* (1).

Nous n'aurons pas, sans doute, à justifier ici, comme licence exceptionnelle, le genre d'épreuve que l'Archange à l'armure guer-

(1) Proverb., cap. xvi, v. 11. Les jugements du Seigneur s'établissent au poids de la balance.

rière fait subir au genre humain, cité au tribunal de Dieu : la balance de la psycostasie, c'est-à-dire de la pesée des âmes, est un symbole dont la pratique remonte à la plus haute antiquité. Les monuments égyptiens la montrent fort souvent dans l'ornementation funéraire des papyrus, des cavaux et des sarcophages du règne de Ramsès le Grand (1). Homère lui-même place aux mains de Jupiter des balances d'or servant à déterminer, sous les coups multipliés de la mort, la suprême destinée de ses héros (2).

Faut-il donc s'étonner que l'art chrétien ait voulu, à son tour, mettre en œuvre ce moyen saisissant de figurer la justice divine au grand jour des assises du monde? Les cathédrales de Paris, d'Autun, de Strasbourg, etc., etc., en fournissent des exemples, avec un grand nombre d'abbatiales et d'églises paroissiales, dans lesquelles l'attribut distinctif de saint Michel est presque toujours la balance du jugement dernier, même en dehors de ce drame.

Nous pensons bien qu'elle devait aussi avoir sa place au centre du grand tableau d'Albi. Mais cette partie de la composition a été considérablement mutilée en 1700; et, trente-six ans plus tard, encore davantage, pour faire place au buffet de l'orgue.

Dans cette dernière église, une banderolle inscrite, d'environ 15 m. de longueur, flotte, comme ligne de démarcation, entre les deux zones superposées, dont les sujets sont, d'ailleurs, si radicalement distincts.

A Cazaux, c'est un mur crénelé et percé de meurtrières qui sépare le cortége du Souverain Juge de tous ceux qui sont déjà condamnés à brûler avec les démons, ou bien qui redoutent encore la suprême sentence. Et cette enceinte fortifiée porte en outre plus bas ses moyens de défense, jusqu'aux abords de l'enfer, afin de mieux figurer l'infranchissable barrière qui doit à

(1) Mort depuis plus de trois mille trois cents ans.
(2) Iliad. VIII, v. 69-72.

jamais séparer le mauvais riche du pauvre Lazare, que le bonheur du ciel dédommage si amplement dans le sein d'Abraham (1).

Les dimensions de l'espace mis, dans une grande cathédrale, à la disposition du peintre albigeois favorisaient la classification des tourments par scènes distinctes. Aussi les a-t-il développées sur une longue zone horizontale, suivant l'ordre traditionnel des sept péchés capitaux.

Les étroites proportions d'une demi-travée d'église rurale obligeaient, au contraire, notre modeste artiste à se renfermer dans un cadre beaucoup plus restreint. Et c'est pourquoi tous ces affreux démons à double face grimaçante, l'une à la tête et l'autre au bas de l'abdomen, portent ou entraînent les maudits dans une seule direction.

Ils les entassent pêle-mêle dans ce gouffre si étrangement personnifié, que les Italiens du moyen âge ont appelé la *Bocca d'inferno*. Et cet antre infernal, figurant le profil d'un immense *rictus* de gueule armée de dents crochues, se dilate sous son pinceau, à la fois naïf et pittoresque, comme l'ouverture d'un gouffre dont le fond va disparaître, à notre droite, dans l'inconnu.

Sous la voûte du palais ardent de cette monstrueuse gueule, le peintre larboustais nous laisse à peine entrevoir une chaudière suspendue qu'il a comblée de réprouvés, dont on ne distingue qu'un petit nombre de têtes. Tout autour s'élèvent et circulent des flammes inextinguibles, en exécution de l'irrévocable arrêt qui vient d'être prononcé : *Ite maledicti in ignem æternum.*

Mais l'immense majorité de ces maudits va se perdre indistinctement dans cet antre de misère et de ténèbres qui consternait le saint homme Job : abîme sans issue, où règne, à la place de l'ordre, une éternelle confusion (2); tandis que l'artiste de la cathédrale d'Albi a mieux aimé attaquer de front tous les détails de la difficulté.

(1) Luc, cap. xvi, v. 22.....26.
(2) Job, cap. x, v. 22.

Il classe, avons-nous dit, les tourments de son enfer par catégories distinctes, à l'exemple de Dante (1), d'Andrea Orgagna (2), et même de Fra-Angelico (3), qui, sur une planche de quelques pieds carrés, s'est réservé, vers l'extrémité du tableau, l'espace nécessaire pour les tourments des sept péchés capitaux, qu'il distribue en sept différents cercles.

De plus, comme le cadre de l'immense fresque d'Albi pouvait s'étendre à volonté, le peintre a cru devoir ajouter à ces diverses catégories des légendes correspondantes qui en expliquent le sujet.

Quant à la date de son œuvre, elle est bien connue puisqu'il l'entreprit sous l'épiscopat du cardinal Jean Joffredi, dont la nomination au siége d'Albi est de 1463. Ministre de Louis XI, ce prélat reçut, neuf ans plus tard, le commandement des troupes royales que le roi venait d'armer contre Jean V, comte d'Armagnac. Or, c'est dans les premiers jours de 1472 que Joffredi fit le siége de Lectoure; et la ville entière, malgré les garanties d'une capitulation jurée le 4 mars, subit, avec le château comtal, toutes les horreurs d'une place de guerre prise d'assaut.

Le pays circonvoisin fut, à son tour, livré à la dévastation la plus complète. Mais nulle autre cité, après Lectoure, ne fut aussi maltraitée que celle d'Auch. On l'abandonna au pillage; et elle dut, en outre, payer une forte rançon, qui pesa sur tous les citoyens, sans distinction de rang, de classe ou de fortune. Pour sa part, le chapitre métropolitain fut obligé de vendre une partie de sa bibliothèque, un grand crucifix d'argent, une statue de la Vierge de même métal, et plusieurs joyaux qui furent distraits du trésor capitulaire.

Quelques mois plus tard, Jean Joffredi allait rendre à Dieu compte de la part qu'il venait de prendre à tous les malheurs qui furent la suite de cette mémorable campagne. C'est donc de 1463

(1) Infern. cant. VII.
(2) Campo Santo de Pise.
(3) Académie des beaux-arts de Florence.

à 1473 que s'est faite, en très grande partie du moins, la décoration picturale de son église, qu'il avait dédiée à sainte Cécile, après en avoir continué les constructions, déjà commencées depuis près de deux siècles.

Nous n'avons pas à rechercher ici à quelles sources le peintre du choix de Joffredi alla puiser les inspirations de son génie. De son temps, les écoles de peinture étaient nombreuses en Italie; et quant au drame du jugement dernier, Andrea Orgagna (1) et Fra Angelico (2) lui avaient laissé les plus beaux modèles alors en renom, puisque Michel-Ange Buonarroti n'était pas encore de ce monde (3).

Ce n'est pas non plus auprès de ce dernier que le peintre larboustais a trouvé ni le plan de la mise en scène, ni les détails d'exécution : la grande fresque dont Michel-Ange orna le mur terminal de la chapelle Sixtine ne présente aucun des traits qui caractérisent le jugement de l'église de Cazaux.

Mais nous n'en dirons pas autant de celui qui fait tant d'honneur à l'académie des beaux-arts de Florence.

Ecole du peintre de Cazaux.

L'école de ce dernier nom doit ses beaux commencements à Giotto, décédé en 1336. Orgagna, disciple de ce grand maître, continua ses traditions et augmenta l'éclat de l'école florentine *primitive*. Et celle qu'à bon droit on appelle *mystique*, comme sous-division, devait avoir pour initiateur un moine dominicain du couvent de Saint-Marc, de Florence, qui, à la mort d'Andréa Orgagna, était encore au berceau. Dix-neuf ans plus tard, cet enfant, destiné à être l'honneur et le plus bel ornement de l'école mystique, prenait, à Fiésole, l'habit des Frères-Prêcheurs; et désor-

(1) Mort en 1389.
(2) Mort en 1455.
(3) Né en 1471.

mais il substitua à son premier nom, Giovanni Guido, celui du lieu où il s'était voué à Dieu.

Ses vertus éminentes le firent surnommer *Angélique* par ses contemporains. Aussi l'histoire l'appelle-t-elle Fra Giovanni Angelico da Fiesole, et l'Italie, le bienheureux par excellence, *Il Beato*.

Nous avons déjà dit que son premier tableau du jugement dernier est portatif et de dimensions assez réduites. Il voulut, plus tard, en peindre un second à fresque, dans la chapelle de Saint-Brice, à Orvieto, mais sur une échelle beaucoup plus étendue. La mort ne lui laissa pas le temps de finir cette œuvre, que Signorelli a osé terminer. On n'y voit de Fra-Angelico qu'un sublime chœur de prophètes et un Christ *foudroyant* les *méchants*, mais bien autrement divin que celui de Michel-Ange.

Le juge rédempteur du peintre larboustais est la preuve manifeste que ce dernier n'a pas voulu s'inspirer de la fresque d'Orvieto, lorsqu'il a consulté, pour son drame, les souvenirs de l'école de Florence. Il a préféré le premier jugement d'Il Beato: peinture achevée et d'une composition sublime, dont la conservation est due au cardinal Fesch. Ce célèbre collectionneur d'œuvres de choix et des meilleurs maîtres l'avait achetée pour une somme minime à un boulanger, tant le Frère-Angélique était tombé en discrédit sous l'influence du naturalisme moderne.

« Au milieu de la partie supérieure de ce tableau, Notre Seigneur est assis dans sa gloire. Ses deux bras sont étendus; sa main droite, portant l'empreinte du crucifiement, est ouverte du côté des élus, qu'il semble convier à entrer dans son royaume. Sa gauche est également étendue du côté des damnés; mais elle est fermée, ils n'en voient que le revers: ce geste seul dit tout; il est d'une simplicité sublime..... Aux pieds du Christ, un ange dresse la croix triomphante, et deux autres sonnent encore des longues trompettes qui ont éveillé le genre humain.

» A sa droite, Marie, vêtue d'une longue robe blanche semée d'étoiles et doublée de vert (couleur de l'espérance), les mains

timidement croisées sur sa poitrine, lève vers son fils un délicieux regard d'amour et de prière pour les pauvres mortels.—A sa gauche, saint Jean-Baptiste présente au juge suprême l'agneau symbolique comme pour l'apaiser (1). »

Evidemment le peintre larboustais connaissait au moins la disposition générale du tableau dont nous venons de reproduire quelques principaux traits.

A l'exception du geste significatif de la main gauche, son Christ rappelle celui du frère Angélique de Fiésole, et quant à la pose et quant aux détails importants de l'expression.

La sainte Vierge et saint Jean-Baptiste sont aussi dans le même rôle; sauf l'addition, si heureuse et si essentiellement mystique, qui fait supplier Marie au nom du sang divin dont Jésus l'a constituée dépositaire.

Le poil de la *nébris* qui couvre l'apôtre du désert empêche manifestement de confondre le plus grand des fils nés de la femme (2) avec les autres saints qui l'environnent.

Il est vrai qu'il ne tient pas ici, comme sous le pinceau d'Il Beato, l'agneau figuratif entre ses bras, pour l'exposer aux regards du souverain juge. Mais sa posture suppliante, son air de tête et ses mains jointes devant la poitrine conjurent le véritable « Agneau » de Dieu immolé pour les péchés du monde » d'avoir pitié des « pauvres mortels, » dont il a si chèrement payé la rançon sur le Calvaire.

Enfin, l'arrêt définitif est prononcé : maudits et bénis, tous connaissent leur sort.

A gauche, les damnés, que le peintre de Cazaux relègue tous, à l'est, dans un même coin.

A droite, les élus qui, dans les deux tableaux, ont, sans exception, la tête levée vers le ciel; tous regardent leur Sauveur,

(1) Le comte DE MONTALEMBERT, *De la Peinture chrétienne en Italie.*

(2) MATTH. Cap. XI, v. 11, *non surrexit, inter natos mulierum major Joanne-Baptista*, dit, un jour, J.-C. lui-même aux envoyés du prisonnier d'Hérode.

le remercient et l'adorent. Et pour mieux rendre le sentiment qui les enivre, l'auteur de notre petite fresque les fait tomber à genoux : les bras levés et les mains jointes, ils bénissent l'auteur et le consommateur de leur félicité sans bornes.

Près de l'archange saint Michel, la croix arborée domine la scène, comme à Florence. Et c'est du pied du signe de notre salut que s'opère le départ de ceux que la pesée vient, à l'instant, de trouver dignes des récompenses éternelles. Celui que le dragon vaincu et renversé a voulu retenir de sa griffe infernale se précipite avec transport de son plateau vers le bon ange qui l'attend. Un autre se livre avec confiance à l'envoyé de Dieu qui, de ses deux mains, le retire de la balance. Un troisième est dans les bras de l'angélique *socius* qui semble vouloir épargner à son pupille la fatigue de la marche. Enfin, un peu plus loin, l'ange gardien et son élu cheminent sur la voie qui mène au Ciel. Le bienheureux livre sa main droite et s'abandonne, avec un grand air de sympathique déférence, au tendre guide qui veilla sur lui au milieu des épreuves de son terrestre pèlerinage.

Or, ce départ pour le séjour des délices éternelles, si plein de charme et de calme suavité, dans l'église de Cazaux, est l'un des traits caractéristiques du jugement dernier de Florence. Les anges gardiens viennent aussi au-devant des bienheureux qui, dès le berceau, furent confiés à leur sollicitude. « Chaque ange s'agenouille à côté de son élu et imprime sur son front un baiser fraternel. Puis, il le conduit au Ciel à travers une prairie émaillée de fleurs..... Dans la seule expression de leurs mains qu'ils se tendent l'un à l'autre, il y a tout un trésor de poésie (1). »

Fra-Angelico introduit ainsi, deux à deux, et anges et élus dans la Jérusalem céleste, dont il nous montre, dans le lointain, les murs resplendissants et le riche portique. La porte est entr'ouverte; et, par cette ouverture, ménagée en perspective, elle

(1) Le comte CHARLES DE MONTALEMBERT, *De la Peinture chrétienne en Italie*

laisse échapper un torrent de rayons dorés (1), au milieu desquels tous ces joyeux couples vont disparaître pour toujours.

A Cazaux, l'espace manquait à la demi-travée du nord pour le complet développement de cette marche triomphale. Aussi, notre peintre a-t-il dû se contenter d'en retracer, à sa façon, un pâle souvenir dans la demi-travée correspondante au sud.

Ne vous attendez pas à retrouver ici la description apocalyptique des murs qui forment la double enceinte de la nouvelle Jérusalem. Sous son pinceau rustique, les pierres seront à peine disposées par assises régulières, à joints coupés sur le parement vu. Les créneaux, les merlons et les meurtrières n'y seront pas plus ménagés qu'à ces nids d'aigle à donjon féodal qui, de son temps, couronnaient çà et là les pics escarpés des deux rampants de la vallée. Mais le jaspe, le saphir, la chalcédoine, l'émeraude, le topaze, l'hyacinthe, l'améthyste et les autres pierres précieuses que saint Jean fait briller dans la structure de la cité sainte (2) n'ont rien de commun avec ces fortes murailles à teinte séculaire qui protégent nos bienheureux. Vous les voyez formant deux chœurs qui cheminent de concert au-devant du roi du Ciel. Ils chantent l'hymne éternel de ses louanges, *cantantes chorosque ducentes in occursum regis* (3); et le chœur des vierges répond à celui des élus de toute condition, d'âges divers et de différent sexe, qui, les mains jointes et le front levé, expriment avec elles le profond sentiment des ineffables délices dont la possession leur est désormais assurée. *Et cantabant canticum novum dicentes : Dignus es, Domine, accipere librum..... quoniam occisus es, et redemisti nos Deo in sanguine tuo, ex omni tribu, et linguâ et populo et natione* (4). Et chaque vierge figure à sa main droite le Livre

(1) Apocal., cap. xxi, v. 21. *Et platea civitatis aurum mundum, tamquam vitrum perlucidum.*
(2) Ibid. à vers. 11 ad vers. 21.
(3) I Reg. cap. xviii, v. 6.
(4) Apocal., cap. v, v. 9.

FERMÉ dont l'Agneau divin est seul digne de rompre les sceaux, *et aperire signacula ejus* (1).

Pour accomplir l'épreuve décisive de la psycostasie, il ne fallait peser que les âmes, dépouillées, dans ce but, de leur grossière enveloppe terrestre. Aussi, la demi-travée du nord nous les a-t-elle présentées à la façon du moyen âge et des temps les plus reculés, c'est-à-dire sous la forme presque aérienne d'un être humain extrêmement réduit et sans vêtement ni sexe.

Mais quand l'arrêt définitif est prononcé, la forme humaine se complète de nouveau. Le corps, en effet, fut jadis complice de toutes les facultés de l'âme : il prit sa large part des œuvres de mérite ou de démérite; il est donc juste qu'il partage avec elles le sort qui leur est dévolu. Et c'est là ce qui nous explique ces vêtements transfigurés de couleurs diverses qui, à la demi-travée du sud, comme au tableau du frère Angélique, voilent des membres glorieux que le péché n'avait jamais ternis, ou bien que l'expiation a si heureusement purifiés avant la dernière heure.

Jean-Baptiste, que le Messie avait déjà sanctifié dès le sein de sa mère, n'a pas eu besoin, pas plus que les anges et la Vierge Marie, de subir la mystérieuse transformation dont la psycostasie a fait, pour tous les autres, une condition indispensable. Et c'est pourquoi leurs vêtements glorifiés brillent de tout leur éclat autour du Souverain Juge; tandis que les justes de l'Ancienne et de la Nouvelle-Alliance demeurent soumis à loi commune.

Mais à la demi-travée du sud, nous retrouvons tous ces justes, ornés de vêtements nouveaux, *et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ.... amicti stolis albis..... hi, qui amicti sunt stolis albis* (2). Ils ont revêtu, dans la zone supérieure, une longue tunique; et, par dessus, est la stole purifiée dans les épreuves de la tribulation : *hi sunt qui venerunt de tribulatione magnâ, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni* (3).

(1) Ibid.
(2) APOCAL., cap. VI, v. 11. — Cap. VII, v. 9..... 13.
(3) Ibid., cap. VII, v. 14.

A la suite de l'Agneau, nous retrouvons les vierges dans la seconde zone, parées uniformément de la robe traînante, à corsage serré d'une riche ceinture et à manches larges; elles portent la palme qui symbolise dans leurs mains le triomphe de tous les élus, *et palmæ in manibus eorum* (1). Mais une voilette virginale flotte sur leurs épaules, comme insigne spécial de l'héroïque vertu qui, malgré la loi des membres, les fit rivaliser avec les esprits célestes.

La provenance originelle du sujet peint à droite et à gauche de la deuxième travée de notre petite voûte ne saurait donc être mise en doute : il appartient à la seconde section de l'école de Florence, c'est-à-dire à cette école mystique dont Il Beato fixa le vrai début vers 1430, et dont Michel-Ange Buonarroti a jeté, plus tard, le dernier éclat sous le pape Jules II (2), en peignant ses prophètes à la voûte de la chapelle Sixtine.

Patrie du peintre de Cazaux.

Mais quelle était la vraie patrie de l'auteur de notre petite fresque ?

« Dès la fin du XIIIe siècle, Toulouse avait un artiste gagé par la ville et spécialement chargé de faire les portraits des magistrats municipaux et de retracer les principaux faits historiques qui avaient lieu, non-seulement dans cette ville, mais aussi dans toute la France et dans les pays étrangers. Le peintre de Cazaux appartenait, peut-être, à la seconde époque de l'école de Toulouse. »

Ainsi parle M. Alexandre Du Mège dans le Mémoire déjà cité (3). Nous n'avons aucun motif d'infirmer son hypothèse. Si notre artiste appartenait à la seconde époque de l'école de Toulouse, il nous semble, du moins, avoir subi l'heureuse influence

(1) Apocal., cap. VII, v. 9.
(2) De 1503 à 1513.
(3) Mémoires, etc., etc., tome VI, p. 266.

du mysticisme florentin; et c'est des œuvres de Fra-Angelico da Fiesole qu'il se serait inspiré, d'abord pour le couronnement de Marie, et puis surtout pour le jugement dernier, de notre modeste église rurale.

Mais, dira-t-on, comment un pauvre artiste, dont les six premières inscriptions en langue vulgaire dénoncent les habitudes du terroir, aurait-il pu se tenir au courant des écoles italiennes de peinture et s'inspirer en particulier du jugement général et du couronnement de l'angélique dominicain?

N'oublions pas, s'il vous plaît, que la composition tout à fait à part de la zone inférieure qui couronne immédiatement la porte d'entrée permet de supposer que le peintre de Cazaux était lui-même un de ces religieux qui, en si grand nombre, cultivèrent jadis les beaux-arts : on les retrouve en France comme ailleurs, durant cette longue période qui s'étend du célèbre moine Théophile (XIe siècle) aux bouleversements opérés jusque dans les cloîtres par les novateurs de la seconde moitié du XVIe siècle.

Or, tous les ordres monastiques, si répandus alors en Occident, avaient leurs représentants en Italie; et l'on sait qu'entre les divers membres d'une même famille religieuse, les produits de l'intelligence ou de l'industrie étaient en commun, tout aussi bien que les autres.

Aussi, l'histoire nous montre-t-elle souvent les moines les plus distingués dans les arts comme dans les sciences et les lettres, allant, sous leurs habits de bure, visiter, à pied, les académies lointaines, les universités en renom, et même certaines écoles claustrales dont la réputation les attirait.

De plus, on se communiquait, à grande distance, les esquisses et les imitations plus ou moins parfaites des grands modèles, comme les manuscrits précieux avec ou sans enluminures, les plans d'église et les dessins plus ou moins arrêtés du mobilier religieux ou des objets d'orfévrerie. Et cette pratique, alors générale, explique seule, mais explique à merveille, l'uniformité et l'universalité des caractères, de la forme et du style de tous les produits

que réalisaient, dans une période déterminée, les différents arts du dessin.

D'ailleurs, n'est-ce pas en 1452, c'est-à-dire dans les dernières années de Fra-Angelico da Fiesole, que Maso Finiguerra inventait, à Florence, l'art de reproduire le dessin, par voie d'estampages sur planche métallique gravée en creux? Et cette découverte, due au hasard d'une épreuve d'étude, excitait l'enthousiasme, en Italie, à l'époque même où Faust et Guttemberg imprimaient à Mayence leur première Bible latine. Or, personne n'ignore qu'à partir de cette date, le burin propagea les œuvres des grands peintres avec presque autant de facilité qu'en eut la presse à vulgariser les élucubrations des hommes de science ou de lettres dans l'Europe entière. Il est même à remarquer que Maso Finiguerra, dans un de ses premiers essais, réussit à reproduire, par la gravure, le célèbre couronnement d'Il Beato, dont le musée du Louvre possède l'original.

Il nous est donc permis de supposer que notre peintre larboustais à nom inconnu, religieux de profession ou même séculier, n'aura pas manqué de moyens sûrs de se mettre en rapport avec les écoles d'Italie; et que, par voie de suite, il aura pu s'inspirer des œuvres de Fra-Angelico pour les deux sujets qui ont plus particulièrement fixé notre attention dans les peintures de Cazaux.

Epoque du peintre de Cazaux.

Si notre conclusion est acceptée, il devient beaucoup plus facile de s'entendre sur l'âge qu'on a voulu donner à cette œuvre d'art chrétien.

Les touristes (1) qui, de nos jours, ont visité la vallée du Larboust sont très partagés sur cette question : les plus modérés supposent que les sujets dont nous venons de rendre compte datent du XIIIe siècle; tandis qu'ils nous semblent devoir remonter tout

(1) Nous n'entendons pas confondre avec eux les Messieurs Alexandre Du Mège et Cénac-Moncault, qui nous paraissent d'ailleurs incliner pour le XVe siècle.

au plus aux dernières années du xve. Et voici quels sont nos motifs :

1° La tiare qui couronne Jésus créateur, et aussi le Père Eternel à la demi-travée du nord, a la forme complète du *triregnum* des Ordres romains, c'est-à-dire de la mitre papale à trois diadèmes.

Or, Christian-Frédéric Pfeffel, à propos des titres de patrice et de consul qui furent décernés à Clovis, en 507, par l'Empereur Anastase, établit que notre premier roi chrétien fit hommage au pape saint Symmaque de la couronne que cet Empereur lui avait envoyée, avec la robe et le manteau de pourpre de sa nouvelle dignité (1).

A cette couronne, ou diadème ajusté à la mitre papale, que très longtemps on appela simplement *regnum*, le pape Boniface VIII en joignit une deuxième, vers la fin du xiiie siècle. Et quelques écrivains assurent que la troisième, ajoutée aux deux autres par Benoît XII, compléta le *triregnum*, que le pape Urbain V aurait porté, le premier, dans les grandes cérémonies publiques.

La vraie tiare, ainsi entendue, instituée par un roi de France et par deux souverains pontifes, ne s'est donc pas complétée avant le dernier tiers du xive siècle. Comment notre peintre larboustais l'aurait-il devinée à une époque antérieure ?

2° Le nimbe est, en iconographie chrétienne, une espèce d'ornement de forme ronde, que les artistes placent autour de la tête de certains personnages, comme signification de sainteté. Sa position est verticale, à moins qu'il ne suive les mouvements de la tête. Et dans ce cas, il prend quelquefois, en perspective, une forme ellipsoïde.

Pour les trois personnes divines et leurs figures symboliques, le nimbe doit être timbré d'une croix inscrite dans son périmètre.

Du viie au xe siècle s'opère insensiblement la transition entre l'absence complète et la présence constante du nimbe. Mais à par-

(1) Recherches historiques concernant les droits du Pape sur la ville et l'Etat d'Avignon.

tir du XIe siècle, il n'y a plus d'hésitation dans l'usage invariable et régulier que l'on en fait, sauf les cas très rares d'oubli ou d'omission volontaire.

Nous avons vu que ces cas ne se retrouvent pas à Saint-Aventin, dans les sculptures sur pierre : Notre Seigneur ne s'y montre que paré d'un nimbe crucifère; et le nimbe uni orne toutes les têtes qui doivent le présenter. Les quatre symboles des évangélistes le portent eux-mêmes, sans exception, aussi bien que les quatre chérubins qui, d'après Ezéchiel (1) et l'interprétation commune des Pères de l'Eglise, pourraient être considérés, autour du Christ, comme la figure allégorique de ses quatre historiens. Uriel lui-même, que les livres canoniques ne nomment jamais, serait, dans cette supposition, associé aux trois autres chérubins, par le sculpteur qui le nimbe, et qui suit, en cela, l'opinion de saint Ambroise et de quelques autres autorités fort respectables (2).

A partir de la fin du XIVe siècle, le nimbe perd de son importance : on le met, on le retire ou on l'omet à peu près arbitrairement (3), jusqu'à la seconde partie du XVIe où il n'est plus qu'une très rare exception, sans caractère définitif.

Mais c'est là précisément ce qui s'observe à Cazaux de Larboust.

La première personne de la sainte Trinité s'y présente deux fois seulement et sans nimbe. Au Paradis terrestre, Dieu le Père ordonne l'expulsion de nos premiers parents, la tête simplement coiffée d'une espèce de mitre conique; et au couronnement de Marie il porte la tiare.

La deuxième personne préside à la création de la mère des humains, tiare en tête, et participe au couronnement de la Vierge avec le nimbe crucifère, que le souverain juge des vivants et des morts porte aussi au jugement dernier.

La troisième personne de la Sainte Trinité figure au couronne-

(1) Cap I.

(2) Ambros. De fide, lib. III, cap. 3. Non moritur Gabriel, non moritur Raphaël, non moritur Uriel.

(3) Didron, Histoire du nimbe.

ment, sous forme de colombe à ailes déployées. Mais la tête est sans nimbe.

La Vierge Marie se présente au couronnement la tête parée d'une abondante chevelure qui retombe, en ondoyant, plus bas que ses épaules. Au jugement général, elle a pris un nimbe dont la forme est légèrement ellipsoïde au-dessus de sa face vue en trois quarts.

Les anges sont toujours privés du nimbe.

Saint Jean-Baptiste est dans le même cas et sur la chaire de ses prédications et à l'entrée de sa prison. Mais au jugement général sa tête est couronnée d'un nimbe uni, comme celle de tous les élus que le peintre fait figurer, au-dessus de la porte, dans la Jérusalem Céleste.

Sous son pinceau, le nimbe n'est donc plus qu'un ornement de tête à peu près arbitraire. Et, par voie de suite, les scènes de Cazaux sont toutes postérieures au XIVe siècle.

3° La chaire de saint Jean-Baptiste est à fond fleurdelisé. Or, la forme de ces fleurs de lis est loin de rappeler celles du règne de Louis IX, ou même de ses deux premiers successeurs, Philippe III et Philippe IV.— Il est plus facile d'y reconnaître celles qui ornent les monuments contemporains de Charles VIII et de Louis XII.

4° Même observation sur la forme des lettres, qui, pour toutes les légendes, sont empruntées de l'alphabet carré allongé de la vraie Renaissance, c'est-à-dire de 1480 à 1520. — Cette période comprend l'époque où se firent les peintures des verrières monumentales de Sainte-Marie d'Auch, c'est-à-dire de 1507 à 1513. Or, les lettres carrées des inscriptions qui s'y trouvent rappellent, toutes, celles de Cazaux. Et nous en dirons autant de celle qui accompagne, à Limoges, le souvenir monumental des prêches de Jeanne d'Albret :

MAL : SONT : LES : GENS : ENDOCTRINÉS
QUANT : P. : FEME : SONT : SERMONÉS.

5° Les meurtrières des murs crénelés qui figurent la double enceinte de la Jérusalem céleste seraient, au XIIIe siècle, semblables à celles qu'on appelle meurtrières à l'arbalète, c'est-à-dire propres à l'affût des armes *à trait*. Ici, au contraire, elles supposent l'usage des armes *à feu*, et spécialement de l'arquebuse *à croc*, comme dans la période que nous venons d'indiquer.

6° Au XIIIe siècle, les portes et les baies à jour étaient exclusivement de forme ogivale, dans tous les monuments d'architecture.

A Cazaux, l'artiste, conformément à l'usage de la Renaissance, mêle des constructions aux sujets historiques; et même il le fait sans trop de discernement, comme dans le Paradis terrestre, par exemple. L'œil y distingue, en arrière-plan, cinq tours isolées, que surmontent un égal nombre de pyramides, dont la galerie à jour est percée de quatrefeuilles. — A la sortie de ce lieu de délices est, en outre, une porte rustique qui se couronne d'un fronton à sommet aigu, à peine indiqué et dépourvu de tout ornement d'architecture.

Or, nous ferons observer que l'ogive n'est nulle part accusée sous son pinceau. Le plein cintre, assez mal dessiné, règne *exclusivement* dans tous les sujets qui en fournissent l'occasion, même à la façade du château de Maqueronte (1); ce qui nous semblerait encore plus caractéristique du XVIe siècle que du XVe.

7° Les costumes donnés aux personnages mis en scène, dans l'auditoire de saint Jean-Baptiste n'ont, il est vrai, rien de très exclusif, comme période historique, si on les considère dans leur ensemble. Il paraît même que quelques-uns retracent des formes et des coupes encore en usage au sein des populations qui habitent nos montagnes. C'est ainsi qu'un petit nombre de femmes et de jeunes filles, alignées aux deux rangs inférieurs, portent la longue *cape* blanche ou bien le gracieux *capulet*, dont le rouge éclatant saisit le regard des visiteurs de la vallée.

(1) C'est dans la prison de ce château royal que fut tranchée la tête de saint Jean-Baptiste.

Mais un peu plus haut, cinq jeunes hommes, vêtus de la saie à manches flottantes, portent le bonnet traditionnel dont l'usage remonte au XIVe siècle, ou bien le chapeau à larges bords, que les plus élégants ou les plus riches ont remplacé par la toque, soit unie soit rehaussée de pierres fines.

D'après nous, certains de ces détails trahiraient plus spécialement les habitudes de la Renaissance; et nous en dirons autant de la hallebarde, des piques et de la massue qui arment les soldats d'Hérode-Antipas, ainsi que du sayon, avec ou sans ceinture, qui voile à peine la moitié de leur haut-de-chausses.

Remarquez, en outre, que le roi galiléen, traîtreusement tapi à l'ombre de la chaire, pour compter sur ses doigts les paroles compromettantes de l'apôtre qui le censure, a mis sur sa tête le chapel à bords retroussés que François Ier aimait à porter de préférence.

Enfin, les longues chausses, complètes et collantes, de l'archange qui pèse les âmes, son gambeson (1), à pli de corps et manches justes, largement déchiqueté de profondes dentelures au pourtour, ses souliers surtout indiquent la même période. Saint Michel porte, en effet, une chaussure très découverte, fenestrée comme les patins de Louis XI ou les babouches de ses premiers successeurs, et terminée en bec de cane des plus prononcés.

Quelques soldats du tétrarque sont chaussés de la même façon,

(1) Espèce de pourpoint, ordinairement garni de manches collantes. Les hommes d'armes portaient le gambeson au-dessous de la cotte de mailles et des brassards; puis venait la cuirasse. Il était en peau, ou bien en étoffe qu'on avait eu soin de piquer et de bourrer de laine ou de crins, afin d'amortir, autant que possible, la force des coups portés sur l'armure.

Un mince et très léger justaucorps devait suffire, avec les longues chausses et les babouches fenestrées, au prince de la milice céleste, dans sa dernière lutte contre Lucifer. Sa tête restera elle-même sans casque protecteur. C'est que, dans la pensée d'un peintre qui s'inspire de l'école mystique, une simple croix de triomphe symbolise à merveille la force d'en haut qui seule doit suppléer à toute armure offensive et défensive.

Les artistes qui, trop souvent, se complaisent à armer saint Michel de toutes pièces, comme un chevalier bardé de fer, sont-ils mieux dans le sujet que le moine décorateur de notre pauvre église de village?

c'est-à-dire comme il se pratiquait, en général, du temps de Louis XII et de François Ier.

C'est, au reste, sous ces deux règnes que se sont faites, de 1507 à 1550, les splendides boiseries du chœur de Notre-Dame d'Auch. Or, ici, comme à Cazaux, les chaussures sont presque exclusivement en bec de cane, surtout pour les personnages en pied, grands comme nature.

Quelle différence avec les souliers de la Vierge assise, à la porte de Saint-Aventin ! Ici, les pieds de Marie sont entièrement couverts. En outre, dans sa partie antérieure, la poulaine se termine en pointe courte extrêmement aiguë, et même retroussée en dedans avec une affectation digne de remarque.

C'est que, dans le premier cas, on se retrouve vers la fin du XVe ou au XVIe siècle, tandis que le second nous reporte au XIIe.

En résumé :

La forme que le peintre donne à la tiare pontificale n'est pas antérieure au dernier tiers du XIVe siècle.

L'usage qu'il fait du nimbe, des fleurs de lis et de l'alphabet carré nous ramènerait au moins à la fin du XVe.

L'architecture et divers détails de costume nous rapprochent de François Ier. Mais l'absence complète de crevés et de taillades à laçures ne saurait permettre de nous écarter, pour la date des peintures de Cazaux, des premières années du règne de ce prince.

F. CANÉTO,
vic. gén.

DE LA FONDATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE.

(*Fin*) (1)

Le XVIIIe siècle est trop rapproché de nous pour que nous puissions lui demander grand'chose.

Le livre de l'héroïque évêque de Marseille, Henri-François-Xavier de Belsunce, qu'il publia quand il était grand-vicaire d'Agen, la *Vie de Mlle Suzanne-Henriette de Foix-Candale* (1709, in-12), est assez peu commun, mais aussi assez peu intéressant.

M. le marquis de Châteaugiron a publié, en 1822, dans le second volume des *Mélanges de la société des bibliophiles français*, quelques pages écrites par Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, sous ce titre : *Réflexions sur l'homme et en particulier sur moi-même et Mémoires de ma vie commencés en 1707*. Cette confession, dont M. Sainte-Beuve a si heureusement su tirer parti dans une de ses plus délicieuses *Causeries du lundi* (tome V), n'a eu que 28 exemplaires. L'emprunt fait par la Société des bibliophiles de Guyenne à la Société des bibliophiles français serait donc des plus heureux. Quel complément il y aurait à donner aux petits mémoires du célèbre courtisan, si l'on avait la chance insigne de remettre la main sur ses grands mémoires dont Lemontey cite plusieurs fois le manuscrit dans son *Histoire de la Régence!*

Il faudrait, des deux volumes de poésies de Benech de Cantenac, chanoine de l'église métropolitaine et primatiale de Bordeaux, les *Poésies nouvelles et autres œuvres galantes* (Paris, 1662, in-12) et *Satyres nouvelles* (Amsterdam, sans date, petit in-8°),

(1) Voir, plus haut, p. 451.

extraire la matière d'un mince volume qui ne déplairait point aux gens de goût (1). Je suppose que l'éditeur de ce volume n'hésiterait pas à rendre au chanoine de Saint-André, malgré les observations qui se trouvent dans les *Souvenirs de Jean Bouhier* (2), la paternité si souvent donnée au grand Corneille du poème plus que badin intitulé : *L'occasion perdue et retrouvée*. M. J.-C. Brunet a rappelé que Michault, en ses *Mélanges historiques et philologiques*, avait démontré que Cantenac était bien le coupable, et le sentiment de Michault a été adopté par les meilleurs critiques et bibliographes, A.-A. Barbier (*Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ*, 1812), Viollet-Leduc (*Catalogue de la Bibliothèque poétique*, etc., 1843) (3), M. Taschereau (*Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, 2e édition, 1855), etc. Fontenelle, d'ailleurs, avait, dès 1724, en un mémoire inséré au *Journal de Trévoux*, protesté contre l'injure faite à la mémoire de son oncle par ceux qui lui avaient attribué le poème de Cantenac.

Condom a donné le jour à un oratorien qui fut un écrivain bien distingué, et que n'aurait pas dû oublier la *Nouvelle Biographie générale*, à Jean Gaichiés, que Chaudon a ainsi apprécié : « L'abbé de Lavarde a publié le recueil de ses œuvres en 1739, in-12. On y trouve X *discours académiques*, aussi élégants que judicieux, et des *Maximes sur le Ministère de la Chaire* (4). Cet ouvrage (attribué d'abord à Massillon qui le désavoua en

(1) En janvier 1700, on inséra dans le *Mercure* une *Lettre en vers de M. de Cantenac, chanoine de Saint-André à Bordeaux, adressée aux dames de cette ville pour leur inspirer la conduite régulière qui sied si bien au sexe*, et, un peu plus tard, une pièce du même intitulée : *Avis aux hommes mariés*. Dans le numéro de novembre 1699, on avait donné quelque chose de Cantenac sur l'*Eloignement des emplois*.

(2) J'ai fort loué ces aimables souvenirs dans un article de la *Revue critique d'histoire et de littérature* du 24 mars 1866.

(3) M. Viollet-Leduc a fait observer, d'après l'Avertissement des *Satyres nouvelles*, que ce qu'il y a de trop gaulois dans les poésies de Cantenac constitue un péché de jeunesse, et que l'homme d'église ne doit point être rendu responsable de ces *juvenilia*.

(4) Les *Maximes* parurent pour la première fois à Paris en 1710. La deuxième édition est de Toulouse, 1711. C'est celle qui porta le glorieux nom de Massillon.

le louant) est précieux, tant pour la solidité des préceptes que pour les agréments du style. Il y a peu de livres écrits avec plus de justesse, de précision et d'élégance. » Si l'on soupçonnait l'auteur du *Nouveau dictionnaire historique* d'avoir trop favorablement jugé le talent du P. Gaichiés, je rappellerais qu'il est complètement d'accord à cet égard avec un critique tel que l'abbé Goujet. Voici comment ce dernier parle du 4e des *Discours académiques sur le progrès de la langue française* : « Quelque court qu'il soit, il dit beaucoup en peu de mots, et le dit avec cette justesse et cette élégance qui caractérisent tout ce qui est sorti de la plume de cet écrivain (*Bibliothèque française*, t. I, p. 23). » Un peu plus loin (p. 228-230), Goujet prodigue les plus grands éloges aux *Maximes sur le Ministère de la Chaire*, et dit des *Discours académiques* (p. 232) que c'est un « recueil précieux où l'on retrouve tout le goût, toute la finesse et toute la solidité de l'auteur. » Il ne faut pas que la Société des Bibliophiles de Guyenne laisse à d'autres le soin de réimprimer des ouvrages qui font tant d'honneur au Condomois (1).

M. Ad. Magen possède un rare petit livre qui, malgré sa date relativement récente, me paraît devoir être publié de nouveau. Ce sont les *Lettres des rois Henri III et Henri IV, commissions, arrêts du conseil privé du roi, etc., qui se sont trouvés dans les archives de haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste de Peyronenc, seigneur marquis de Saint-Chamarand* (in-12, Bordeaux, 1766). Ce volume, aujourd'hui centenaire, qui a rendu tant de services à M. Magen pour son beau *Mémoire sur la ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand* (1866, imprimerie impériale) (2), pourrait

(1) Je dois rappeler ici que M. Léonce Couture a publié, il y a dix ans, dans la *Revue d'Aquitaine* (t. I, p. 393 et 456) une excellente notice sur Jean Gaichiés.

(2) *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les* 19, 20 *et* 21 *avril* 1865, p. 501-550. J'ai eu l'honneur de lire, en Sorbonne, au nom de l'auteur, ce remarquable chapitre d'une histoire de la ligue dans l'Agenais, et je puis attester que le travail de M. Magen a été très goûté de la docte assemblée.

être avantageusement grossi de quelques-uns des documents si nombreux relatifs à la famille de Peyronenc, qui sont entre les mains de M. Jules Delpit. Le secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, et le secrétaire général de la Société des archives historiques du département de la Gironde, réunissant leurs efforts, nous donneraient des *Lettres des rois Henri III et Henri IV* une édition qui nous servirait à tous de modèle.

Madame la comtesse Marie de Raymond garde dans ses archives les *Mémoires* d'un de ses aïeux, le capitaine Gilbert de Raymond, qui assista à la bataille de Fontenoy (11 mai 1747), et qui en a retracé un récit très fidèle et très animé. Les mémoires de Gilbert de Raymond offrent, à côté de cette importante page historique, divers détails qui sont loin d'être dénués d'intérêt (1). Madame la comtesse de Raymond se chargerait de fournir les éclaircissements généalogiques, et, si elle daignait accepter ma dévouée collaboration, je m'engagerais avec joie à préparer toutes les autres notes qui pourraient paraître nécessaires (2).

La bibliothèque de la ville de Bordeaux possède quelques manuscrits de Jacques Romas, qui, avant Franklin, découvrit le cerf-volant électrique (3). Il y aurait à trier ces manuscrits, à cher-

(1) Les *Mémoires* de Gilbert de Raymond me font songer à d'autres mémoires que j'oubliais : ce sont ceux d'un cadet de Gascogne, le chevalier d'Antras, mémoires dont il a été inséré un fragment dans le *Bulletin d'Auch* (t. I, p. 466-476), et dont M. Léonce Couture (*ibid.*, t. II, p. 577) a réclamé avec raison la publication totale.

(2) On s'étonnera peut-être de ce que je n'ai rien dit ici des livres de Florimond de Raymond. Mais pour ses livres, comme pour ceux de Belleforest, de Bernard de Girard, seigneur du Haillan, et de plusieurs autres célèbres poètes ou prosateurs aquitains, j'ai dû garder le silence tantôt à cause de leur trop considérable dimension, tantôt à cause du peu de rareté des exemplaires, et, dans d'autres cas, à cause de l'insignifiance de l'œuvre. Si l'on voulait admettre les livres de ceux qui n'ont été que les hôtes de la Guyenne, il ne faudrait oublier ni la *Sagesse* de Charron, ni quelques-uns des opuscules du P. Richeome, ni surtout les *Gestes des solliciteurs* d'Eustorg de Beaulieu (Bourdeaux, 1619, in-4°).

(3) Romas n'a pas d'article dans la *Nouvelle Biographie générale!* M. Louis Figuier (*Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, tome IV, 1857, p. 183-213), a vengé le savant assesseur au présidial de Nérac des injustices dont il a été l'objet de la part de Priestley, de Biot, de Becquerel, en un mot de tous ceux qui ont écrit sur l'électricité. M. Figuier s'est surtout appuyé, pour établir les droits du physicien français à la priorité de la découverte du cerf-volant

cher à s'en procurer d'autres qui, dit-on, appartiennent à M. Gavarret, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et à publier ce qui paraîtrait le plus digne de l'habile physicien, avec des annotations que l'on devrait bien demander à M. Frédéric Lespiault, qui, comme Romas, a eu pour berceau la ville de Nérac; qui, comme le fut Romas, est membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, et qui, enfin, comme Romas, s'est beaucoup occupé de météorologie. Il serait bon de reproduire en tête du volume que l'on consacrerait au correspondant de l'Académie des sciences de Paris, son opuscule posthume, imprimé à Bordeaux en 1776, in-12: *Mémoire sur les moyens de se garantir de la foudre, dans les maisons, suivis d'une lettre sur l'invention du cerf-volant électrique.*

Mais ce que la littérature attend avec le plus d'impatience de la Société des bibliophiles de Guyenne, c'est la publication des manuscrits de Montesquieu si pieusement conservés par un de ses descendants au château de la Brède (1). Même s'il faut à jamais renoncer à cette *Vie de Louis XI*, que pourtant M. J.-F. Samazeuilh vit et toucha, de 1812 à 1815, si sa mémoire est bonne, dans le cabinet de M. Lainé (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 794), les morceaux inédits qui nous restent encore de l'immortel écrivain formeraient un volume dont l'apparition serait une fête pour tous les admirateurs d'un des plus beaux génies dont la France puisse se glorifier.

Dans plusieurs volumes de *Mélanges*, on réunirait diverses pièces trop peu importantes pour être publiées séparément: des élo-

électrique, sur un excellent mémoire de M. Merget, professeur de physique au lycée impérial de Bordeaux, imprimé dans les *Actes* de l'Académie de cette ville, 1853. L'*Etude sur les travaux de Romas* avait été couronnée par la savante compagnie, d'après un très élogieux rapport de M. Abria.

(1) J'ai publié une note sur les manuscrits inédits de Montesquieu dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 25 février 1865. Le directeur de ce journal, répondant à une question posée par moi, avait déjà annoncé, le 15 février 1864, que le testament de l'illustre publiciste se trouve parmi les minutes de Me Leroy, à Paris. Ce testament devrait être recueilli, à la suite des manuscrits de Montesquieu, avec toutes les autres pièces intéressantes que pourraient nous offrir les papiers de famille.

ges de personnages célèbres de la Guyenne, comme l'*Oraison funèbre d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas*, par son aumônier Guy du Puy, archidiacre et chanoine de Bazas, imprimée à Bordeaux, par Millanges (1605, in-8°), mais que l'auteur supprima ensuite le plus qu'il put, sans qu'on en sache la raison, dit le P. Niceron (1); des récits de siéges et de batailles (2); des descriptions de fêtes et réjouissances, soit au sujet de l'entrée de divers rois et reines de France dans les principales villes de la Guyenne (3), soit au sujet de divers événements particuliers (4); des pamphlets politiques ou anecdotiques, et, parmi ces derniers, le *Discours très facétieux et véritable d'un ministre de Cleyrat en Agenois, lequel estant amoureux de la femme d'un notaire fut enfermé dans un coffre et vendu à l'inquant à la place dudit Cleyrat* (jouxte la copie imprimée à Tolose, par la veuve Colomiès, 1619, petit in-8° de 15 p.) (5); des dissertations sur divers sujets

(1) On lit dans les *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à Joseph Juste de la Scala* (1624, in-8°) ces mots écrits de Bordeaux par P. Sentout le 8 janvier 1608 : « Je vous envoye l'oraison funèbre de feu M. de Bazas, de laquelle je vous avois parlé à Leyden, qui m'a esté assez malaisée à recouvrer, à cause que l'autheur a fait perdre tous les exemplaires qu'il a peu.»

(2) Voir le *Catalogue de la Bibliothèque impériale : Histoire de France*. Dans la catégorie des siéges et des batailles se placeraient des récits tels que celui-ci : *Procès-Verbal du pillage et incendie des églises cathédrale et collégiale Saint-Estienne et Saint-Caprais et autres de la ville d'Agen, notamment des titres et documents des archives de ladite église et chapitre de Saint-Caprais, le 2 décembre* 1561 (sans lieu ni date, in-4°).

(3) Voir le *Manuel du Libraire* au mot *Entrées* et surtout le *Catalogue* déjà cité de la Bibliothèque impériale. De ces entrées on peut rapprocher les relations de voyages de nos rois dans la Guyenne, relations qui, pour Louis XIII seulement, sont au nombre d'une demi-douzaine, imprimées ou manuscrites. En voici une que je crois inédite et qui me paraîtrait bonne à prendre : *Recueil de ce qui s'est passé durant le voyage que le roy a fait en Guyenne* au mois d'aoust 1615, par le hérault d'armes de Normandie. 1 vol. in-4°. Fonds Français, n. 14423.

(4) Par exemple : l'*Expression de la joie publique de la ville d'Agen et les magnificences de la cour présidiale d'Agenois pour la nomination de Mgr le prince de Condé au gouvernement de la province de Guyenne, ensemble le récit du ballet qui fut dansé publiquement dans ladite ville le 1er jour de juin avec les stances et explications des figures et emblèmes*. Agen, 1651. in-4°. Il y a aussi une relation du ballet donné par le duc d'Epernon à la fameuse Manon l'Artigues (Mlle de Maurès), relation imprimée à Agen, in-4°, 1645.

(5) Ce discours s'est vendu 16 francs à la vente de Ch. Nodier et 30 francs à une autre vente. Il en existe pourtant plusieurs éditions, dit M. J.-C. Brunet, qui cite celle-ci : *L'anti-Joseph, ou bien plaisant et fidèle narré d'un ministre de la religion*

d'histoire, comme la *Dissertation sur l'élection à l'archevêché de Bordeaux, faite par le chapitre de cette église, en* 1529, *en faveur de Gabriel de Gramont, depuis cardinal, présentée à l'Académie de Bordeaux*, par M. l'abbé Joseph Xaupi (Bordeaux, 1751, in-4°); et des extraits des annales judiciaires, comme le *Procès-Verbal des crimes de lèze-majesté et malversations commises par le baron d'Argilemont, gouverneur des villes et châteaux de Caumont et Fronsac en Guyenne*, etc., *exécuté le* 24 *septembre* 1620 (1); comme *Cruauté d'une jeune damoiselle à l'endroit de son propre père, mariée contre sa volonté à un vieil lard qui en devint jaloux, exécutée à Villeneuve-d'Agen en Agenois*, le 12 septembre dernier (Paris, 1624, in-8°), et, enfin, comme *Véritable relation de l'effroyable mort de trois sorciers et magiciens, exécutez dans la ville de Bazas, près Bourdeaux, le* 11 *février* 1627, *et des horribles et espouventables Actions des diables et demons tant en l'air que sur terre, durant icelle exécution*, etc. (Paris, 1627, in-12, de 13 pages).

Dans la longue série de *desiderata* que je viens de dérouler, je n'ai point mentionné la réimpression de la *Reprise de la Floride* parce que cette réimpression est déjà chose commencée. Ici, je cède la parole au journal *La Gironde* du 15 mai 1866 : « La première publication de la société sera une édition nouvelle de la *Reprise de la Floride*, par Dominique de Gourgues, édition proposée et préparée par M. Tamizey de Larroque. Tous les précédents éditeurs ont négligé un des manuscrits de ce livre qui se trouvent à la bibliothèque impériale. Or, M. Tamizey de Larroque, après l'avoir étudié, s'est convaincu que ce manuscrit est précisément de beaucoup préférable aux autres et l'a soigneu-

prétendue, vendu publiquement à Clerac ville d'Agenois, ayant été enfermé dans un coffre par une honeste dame de ladite ville, à laquelle il faisoit l'amour, suivant la copie imprimée à Agen, 1615, un petit in-8°.

(1) Jean Olivier du Sault, avocat général au parlement de Bordeaux, publia, à l'occasion de la démolition du château de Fronsac, à laquelle il avait été chargé de présider comme commissaire du roi, la *Couronne de fleurs tissue dans le parterre de Thémis et des muses du Parnasse de Guyenne* (1624, petit in-4°). Je recommande ce recueil à la Société des bibliophiles de Guyenne.

sement copié. C'est d'après cette copie, enrichie de notes historiques et critiques, que la Société des bibliophiles de Guyenne va publier une édition définitive d'un livre qui intéresse l'histoire de France en général et l'histoire de Guyenne en particulier; car tout le monde sait que c'est de Bordeaux que partit, le 2 août 1567, l'expédition héroïque et vengeresse de Dominique de Gourgués. »

Je crois pouvoir ajouter que mes collègues ont, dans la séance du 25 avril, accueilli très favorablement une autre de mes propositions au sujet de la publication des *Vies des poètes bordelais*, par Guillaume Colletet, de l'académie française. Ces poètes, en écartant Pierre de Brach, dont la vie a été donnée d'après le manuscrit du Louvre par M. R. Dezeimeris en tête du tome II des *Œuvres poétiques* du seigneur de La Motte-Montussan, ces poètes, dis-je, sont : Lancelot de Carles, Etienne de la Boétie, Jean du Vigneau et Marc de Mailliet. Comme je l'ai fait pour les *Vies des poètes gascons* (1), j'entourerai le texte de Colletet de notes diverses, et, s'il se peut, j'y joindrai des documents inédits (2). En un mot, je ne négligerai rien pour que cette publication, qui suivra de près, je l'espère, celle de la *Reprise de la Floride*, soit aussi bien reçue du public lettré qu'elle l'a été, à l'état de projet, de la Société des bibliophiles de Guyenne, à qui Dieu donne longue et glorieuse vie !

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) 1 vol. gr. in-8°. Aubry. Extrait de la *Revue de Gascogne*.

(2) J'ai trouvé une importante lettre inédite de Lancelot de Carles à Catherine de Médicis. Je compte faire suivre la biographie de La Boétie de la copie de son testament, document jadis inséré par M. Jules Delpit dans un journal de Périgueux et qui est trop intéressant pour rester dans la demi-obscurité qui l'environne. Si quelqu'un pouvait me procurer, soit des renseignements nouveaux, soit des documents inédits relatifs aux quatre poètes énumérés plus haut, je le prierais d'avance de vouloir bien compter sur ma plus durable reconnaissance. On ne fait de bonnes choses qu'à la condition d'être beaucoup aidé, et c'est surtout à celui qui cherche seul qu'il faut appliquer le *væ soli!*

LES PAYS D'ÉTATS DE LA GASCOGNE.

III

La Gascogne se partageait, avant la Révolution, entre les Généralités de Bordeaux, de Pau et Bayonne, et d'Auch; mais l'étude de cet état de choses suppose la connaissance de certains précédents sur lesquels je vais tâcher d'être bref.

Le Bureau des Finances, établi depuis à Bordeaux, était un des seize créés par François Ier, et son siége fut d'abord fixé à Agen. Il n'était à l'origine composé que de cinq Trésoriers; mais on sait que Henri III fit deux créations de deux Trésoriers à chaque Bureau, en 1577 et 1586. Par suite de créations postérieures, le Bureau de Bordeaux se trouva définitivement composé de vingt-cinq Trésoriers, deux Avocats et deux Procureurs du Roi. Son ressort était autrefois très étendu, mais en 1635, époque où on forma le Bureau de Montauban, on en détacha onze Élections. Il est vrai que celui de Bordeaux reçut en compensation les Élections de Saintes et de Cognac; mais elles en furent démembrées en 1694, lorsqu'on établit une Généralité à la Rochelle. En 1716, on démembra aussi du ressort de Bordeaux l'Election de Dax, le Marsan et le Bigorre qui entrèrent dans la Généralité d'Auch que l'on venait de créer.

Le Bureau des Finances de Bordeaux vérifiait les états des receveurs des tailles et autres comptables du ressort, recevait les aveux, dénombrements, foi et hommage des terres non titrées qui lui étaient renvoyés par la Chambre des comptes, et s'occupaient aussi de la petite voirie, la grande étant au pouvoir de l'Intendant.

Les officiers des Elections du ressort ne vérifiaient les rôles des tailles que dans les localités où ils avaient réuni à leur compa-

gnie la charge de Lieutenant-Criminel, à qui cette attribution était donnée par un usage particulier de la province.

On distinguait, dans la Généralité de Bordeaux les Élections où la taille était réelle de celles où elle était personnelle. Elle était réelle dans les Élections d'Agen et de Condom, et réelle dans celles de Bordeaux, de Périgueux et de Sarlat. La taille personnelle s'imposait par paroisses et la réelle par juridiction (1). Là où elle était réelle, tous ceux qui possédaient des biens roturiers étaient soumis à la cotisation; mais là où elle était personnelle, les gens d'Eglise, les nobles et autres personnes privilégiées en étaient exempts. On appelait *cotte*, dans ce ressort, un ou plusieurs *feux* taxés pour supporter telle ou telle imposition. Mais ce mot de *feux* demande lui-même une explication.

Avant la Révolution, les paroisses ou communautés étaient divisées, dans presque toutes les provinces, en un nombre variable de *feux*. On entendait généralement par *feu* un ménage ou une famille (2); mais cette règle subissait d'assez nombreuses exceptions, particulièrement dans le Midi. L'*affouagement* était l'état ou département des tailles destinée à asseoir et faciliter la perception de cette nature d'impôts, en réglant la quantité de feux de chaque paroisse. C'était donc un véritable cadastre.

On comptait dans la Généralité de Bordeaux par *feux de registre*, qui étaient, en général, à peu près les mêmes que les *feux allumans*.

Henri II créa, en mars 1550, une Cour des Aides à Périgueux pour les Généralités d'Agen, Riom et Poitiers, sous le titre de *Cour des Aides de Guienne, Auvergne et Poitou*. Ce prince la supprima en mai 1557, rendit à la Cour des Aides de Paris l'Auvergne et le Poitou, et donna au Parlement de Bordeaux l'appel des Elections situées dans son ressort. Cet état de choses subsista

(1) Les juridictions étaient le plus souvent formées de plusieurs paroisses. Dans l'Élection de Bordeaux les paroisses étaient bien groupées par juridictions; mais cela ne changeait rien au mode de l'impôt qui était personnel, c'est-à-dire réparti par paroisses.

(2) On les appelait *feux allumans*.

jusqu'en 1629, époque où un édit de Louis XIII créa la *Cour des Aides et Finances de Guienne* qu'il établit à Agen, et transféra à Bordeaux en 1637. Elle fut composée, à sa création, de quatre Présidents (y compris le Premier), de vingt Conseillers généraux des Aides, de deux Avocats généraux et d'un Procureur général. Louis XIV, par édit de novembre 1647, la transféra à Saintes et ordonna qu'elle serait tenue et exercée dans cette ville par deux séances ou semestres de six mois chacune, et créa le même nombre de Présidents et Conseillers pour exercer le premier semestre qu'il y en avait déjà de créés, et qu'il fixa au second semestre. Le roi rétablit la cour à Bordeaux en 1659, la transféra à Libourne en novembre 1675, la fixa définitivement à Bordeaux en septembre 1690, et ordonna qu'elle ne tiendrait plus qu'une seule et même séance. Cette Cour se composait, à la chute de l'ancien régime, d'un premier Président, six présidents, deux chevaliers d'honneur, trentre-trois conseillers, un procureur général, deux avocats généraux et trois substituts. Son ressort était égal à celui du Parlement de Bordeaux, sauf la Saintonge qui ressortissait de la Cour des Aides de Paris, et le Limousin qui relevait de celle de Clermont. Autrement dit elle comprenait six Élections : Agen, Bordeaux, Condom, Périgueux et Sarlat, composant la Généralité de Bordeaux et Dax ou les Landes qui faisait partie de la Généralité d'Auch.

J'arrive à la Généralité de Montauban. On sait déjà qu'elle avait été érigée en 1635, et qu'elle se composait alors des Élections de Cahors, Figeac, Milhaud, Montauban, Rhodez, Villefranche, plus celles d'Astarac, Armagnac, Comminges, Rivière-Verdun, Lomagne, sans parler des Quatre-Vallées et du Nébouzan, qui étaient des Pays d'Etats. Ces deux pays passèrent, en 1716, dans la Généralité d'Auch, avec les cinq dernières Élections, et le ressort de Montauban se trouva réduit aux six premières. Mais les Élec-

(1) Expilly, *Dict. hist.*, art. *Bordeaux ; Annuaire de Guienne* de 1784 ; De Fréville, *Divis. financ. de la France*, dans l'*Ann. hist.* de 1840.

tions attribuées à Auch conservèrent en grande partie l'organisation qu'elles avaient reçue lorsqu'elles dépendaient de Montauban, et voilà pourquoi j'insiste un peu sur cette circonscription.

Dans cette Généralité la taille était réelle, autrement dit elle s'imposait sur les fonds et non sur les personnes. Tous les fonds nobles ayant conservé cette qualité y étaient exempts de tailles, en quelques mains qu'ils fussent, et les fonds ruraux y étaient assujétis en quelques mains qu'ils se trouvassent sans en excepter le Roi (1).

Dans la Généralité de Montauban, la taille était assise sur les *feux de compoids* (2). Chacun de ces feux correspondait à une certaine étendue de terre, ou à un ensemble de maisons d'une valeur déterminée, et estimée capable de supporter une part proportionnelle des charges imposées à la totalité du ressort, et réparties, toujours proportionnellement, sur les Elections et communautés. Le feu de compoids se divisait en cent *bellugues* (étincelles), subdivisées elles-mêmes en *quarts de bellugue*. Le cadastre était, par rapport aux fonds d'une même communauté, ce que le tarif était par rapport aux Élections et communautés entr'elles, un tableau marquant la proportion dans laquelle chaque fonds contribuait au paiement des charges. Cette proportion était indiquée, tantôt par le terme de *livres livrantes*, et tantôt par celui de *contenances*. Dans les communautés qui se servaient du premier, on divisait idéalement les fonds de chacune d'elles en un certain nombre de parties de valeur égale, nommées *livres livrantes*, et se divisant en sols, deniers, etc. Le nombre de ces *livres livrantes* appliqué aux fonds, indiquait la proportion dans laquelle chacun d'eux devait contribuer. L'effet de la proportion par contenances était

(1) L'ancien droit admettait, en faveur de certaines classes de fonds et d'églises, des *présomptions de nobilité* qui variaient selon les provinces. La *Déclaration* de 1684, rendue pour le Languedoc et la Généralité de Montauban, était la loi la plus précise pour cette circonscription.

(2) On appelait, en Languedoc, *compoids cabaliste* le rôle des gens aisés qui ne possédaient pas de biens fonds. V. le *Dictionn. languedocien-français*, de l'abbé de Sauvages, art. *Cabaliste* et *compoids cabaliste*.

le même. Tous les arpents de terre composant une communauté n'étaient pas taxés également, mais réduits à un *bon;* autrement dit, on réunissait en un seul *bon* plus ou moins d'arpents selon leur qualité, et la répartition n'avait lieu qu'après cette réduction en *bons*.

Le Bureau des Finances de Montauban, établi en 1635, se composait, avant la Révolution, de vingt-trois Trésoriers, dont le doyen faisait les fonctions de président, d'un avocat du Roi et d'un Procureur du Roi.

La Cour des Aides établie à Cahors, par édit de Juillet 1642, fut transférée ensuite à Montauban en octobre 1658, et le Bureau des Finances lui fut uni. En juin 1659, elle fut rétablie à Cahors, puis remise à Montauban en 1661, et plus particulièrement par édit de juillet 1666. Son ressort comprenait les onze Élections : Cahors, Figeac, Milhaud, Montauban, Rhodez, et Villefranche, dans la Généralité de Montauban, et Rivière-Verdun, Lomagne, Armagnac, Astarac, et Comminges dans celle d'Auch. Cette compagnie se composait d'un Premier Président, de quatre autres Présidents, de deux Chevaliers d'honneur, de vingt-deux Conseillers, de deux Avocats généraux, d'un Procureur Général et d'un Greffier en chef (1).

L'Intendance de Pau (2) fut créée en 1682, et M. du Bois-Baillet en fut le premier administrateur. Elle ne comprit d'abord que le Béarn et la Basse-Navarre; puis on y ajouta la Soule et le Labourd, et elle prit alors le nom d'Intendance de Pau et Bayonne. Cette intendance disparut et reparut plusieurs fois dans les nombreux changements subis par les Généralités de Bordeaux. Elle fut formée, en 1783, de divers pays détachés des Généralités de Bordeaux, Auch et Perpignan, et, en janvier 1787, elle comprenait l'Élection des Landes, ainsi que le Marsan, la Basse-Navarre, la Soule, le Labourd, le Béarn, le Bigorre, les Quatre-Vallées, le

(1) Expilly, *Dict. histor.*, art. *Montauban;* de Fréville, *Divis. financ. de la France*, dans l'*Ann. histor.* de 1840.

(2) Il n'y avait point de Généralité.

Nébouzan et le comté de Foix (avec le Donnezan), qui étaient des Pays d'Etats (1).

J'arrive enfin à la Généralité d'Auch. Cette Généralité, créée par édit de 1716, aux dépens de celles de Bordeaux et de Montauban, comprenait la ville de Bayonne, la Soule, les Landes, le Marsan et le Bigorre, qui dépendaient auparavant de Bordeaux, tandis que les Quatre-Vallées, le Nébouzan, l'Astarac, le Fezensac, l'Armagnac, le Comminges, le pays de Rivière-Verdun et la Lomagne avaient été distraits de Montauban. La Généralité d'Auch se divisait de la manière suivante: 1° Pays d'Etats: Marsan, Nébouzan, Quatre-Vallées, Bigorre, Béarn, Soule, Basse-Navarre et Labourd. Parmi ces provinces, les Bastilles du Marsan, les Quatre-Vallées et le Labourd étaient abonnées, c'est-à-dire qu'elles payaient annuellement une somme fixe. Depuis la création de la Généralité d'Auch, le Béarn continua néanmoins à se gouverner par ses lois particulières, et ne fut point subordonné au Bureau des Trésoriers de la nouvelle circonscription; 2° Pays d'Élection : les Élections étaient au nombre de six: Auch ou Armagnac, Lomagne, Rivière-Verdun, Comminges, Astarac et Lannes; 3° Pays abonnés. J'ai compris, quoiqu'abonnés, le Marsan, les Quatre-Vallées et le Labourd dans les Pays d'Etats. Les villes de Bayonne, Mont-de-Marsan, Dax, Lectoure et Auch étaient aussi abonnées.

La Généralité d'Auch se divisait en quinze recettes, savoir: Armagnac ou Auch , Astarac, Béarn, Bigorre, Comminges, Gabardan, Labourd, Landes, Lomagne, Marsan, Navarre (Basse), Nébouzan, Quatre-Vallées, Rivière-Verdun, Soule. Tous les pays de cette Généralité n'étaient pas soumis aux mêmes impositions; certains étaient taxés, d'autres abonnés, d'autres payaient un *don gratuit*. La taille était réelle dans la Généralité d'Auch, autrement dit elle était supportée par le sol, de sorte que les nobles la payaient quand ils tenaient des héritages roturiers. On avait dressé très exacte-

(1) Expilly, *Dict. géogr.* art. *Ausch; Tableau annuel du Béarn*, pour 1783; de Fréville, *Divisions financières de la France*, dans l'*Ann. histor.* de 1840; C. de Picamilh, *Statist. des Basses-Pyrénées*, *t.* 1.

ment un état des biens nobles et roturiers, et ces biens ainsi évalués étaient désignés sous le nom de *feux*. Avant l'érection de la Généralité d'Auch, les feux étaient les mêmes dans tous les pays d'Élection de celle de Montauban; mais la méthode adoptée n'était pas la même que pour la Généralité de Bordeaux. On distinguait donc, dans celle d'Auch, deux sortes de feux : les *feux de compoids* dans les Élections démembrées de Montauban, et les *feux de registre* pour les Élections détachées de Bordeaux.

J'ai déjà dit que les *feux de registre* étaient à peu près les mêmes que les *feux allumants*, c'est-à-dire ceux qui correspondaient aux familles ou ménages. Cependant, en Soule et en Bigorre, les *feux de registre* étaient plus forts que les *feux allumants* quant à la population. En Soule, le *feu de registre* comprenait vingt personnes, et six ou sept seulement dans le Bigorre. Dans le comté des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Neste, Barousse) il en était de même, et l'on avait dû réunir en *feux de registre* des chaumières éparses et éloignées des villages. Au contraire, dans le Nébouzan, la différence entre les *feux de registre* et les *feux allumants* était peu sensible.

En Béarn, les feux n'étaient point comptés suivant l'état des familles ou maisons, et on y entendait par *feux* la force de telle sénéchaussée, communauté ou personne, eu égard à l'imposition. Tout le Béarn avait été d'abord divisé en onze mille *feux*, à raison de la capacité des terres. C'était sur ces feux, et autres dont les maisons nobles étaient chargées, que se répartissaient les subsides destinés au Roi ou affectés aux besoins de la province. Dans les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Baretous, les *feux* étaient répartis entre les terres et le bétail sous le nom de *vaccades* : les *vaccades mortes* s'appliquaient aux terres, et les *vaccades vives* aux bêtes.

Les 102 communautés de la Basse-Navarre étaient depuis longtemps *allivrées* à 2,000 livres, dont le Pays de Mixe payait 600. Les 1,400 restants restaient à la charge du Pays d'Arberoue, du Pays de Cèze et Châtellenie de Saint-Jean, du Pays d'Irissarry, Armendarits et Lentabat, du Pays d'Ostabarrits, et des vallées de Bai-

gorry et d'Ossès. Dans le Pays de Mixe, la baronnie de Luxe était exempte d'impôts. Il en était de même des baronnies de Grammont, comprenant les terres de Villenave, Bergoey, La Ferrière de Carne, et Escos. Les affaires financières du Béarn et de la Navarre ne ressortissaient ni de la Cour des Aides de Montauban, ni de celle de Bordeaux, mais du Parlement de Pau.

Le Marsan, le Bigorre, le Labourd et la Soule étaient exempts de toute juridiction de Bureau de finances et Cour des Aides, soit parce que les deux derniers pays ne payaient aucun droit ordinaire au Roi, soit parce que les sénéchaux des deux premiers connaissaient des matières financières, quand l'Intendant n'intervenait pas pour leur en enlever le jugement.

Aux termes de l'édit de création, le Bureau des Finances de la Généralité d'Auch devait être composé d'un Président, de huit Trésoriers de France Généraux des Finances et Grands-Voyers, dont l'un était Garde-Scel d'un Avocat du Roi, d'un Procureur du Roi, d'un greffier en Chef, d'un premier huissier garde-meubles, de quatre huissiers, et de six procureurs postulants. Du reste, cette création n'apporta aucun changement au ressort des Cours des Aides de Bordeaux et de Montauban. Les Élections distraites de la Généralité de Bordeaux continuèrent à relever de la Cour des Aides de cette ville, et les autres appartinrent toujours à celle de Montauban.

Il y avait, pour le Béarn et la Basse-Navarre, deux Trésoriers-Généraux des Maison et Couronne de Navarre et deux Receveurs Généraux du Domaine. Les deux premiers étaient chargés de recevoir les donations faites au roi, tant pour sa personne que pour la subsistance des troupes de Navarre, Béarn, Bigorre, Marsan, Nébouzan et Quatre-Vallées, et à solder les dépenses faites à ce sujet. Les deux derniers recevaient le prix de la Ferme des Domaines et acquittaient les charges assignées sur ladite Ferme.

Tel est le tableau de la Généralité d'Auch, de 1716 à 1783 époque de l'érection de l'Intendance de Pau et Bayonne. En 1787,

elle avait perdu, au profit de celle-ci, l'Élection des Landes, et les Pays d'Etats suivants : Marsan, Labourd, Basse-Navarre, Soule, Béarn, Bigorre, Quatre-Vallées et Nébouzan. Cette Généralité ne comprenait donc plus alors que les Elections d'Armagnac, Lomagne, Rivière-Verdun, Comminges et Astarac (1).

Je crois avoir à peu près fourni toutes les explications nécessaires, et je puis maintenant donner en détail la géographie des Généralités de Bordeaux, de Pau et Bayonne, et d'Auch, entre lesquelles se partageait la Gascogne en 1789. Pour la Généralité de Bordeaux, je limite ces détails à la portion de notre province située en deçà de la Garonne (2), et je me borne à des notions sommaires mais suffisantes de la partie située au-delà du fleuve. La géographie détaillée des Généralités de Pau et Bayonne, et d'Auch sera donnée au contraire dans son entier, mais elle sera répartie de la manière suivante. Dans le présent paragraphe, je donnerai le tableau des Élections, et je me contenterai de signaler rapidement les Pays d'Etats de ces Généralités qui existaient encore au moment de la Révolution. L'étude de la composition de ces pays est renvoyée au paragraphe suivant.

Généralité de Bordeaux.

La Généralité de Bordeaux s'étendait à peu près sur 1,024 lieues carrées, et comprenait les cinq Élections suivantes (3) :

(1) Expilly, *Diction. géogr.* art. *Ausch, Béarn*, et *Navarre; Tableau annuel du Béarn*, pour 1783; De Fréville, *divisions financières de la France*, dans l'*Ann. histor.* de 1840.

(2) Le lecteur voudra bien se souvenir que j'écris en Gascogne, et que le mot *en-deçà* s'applique aux pays situés sur la rive gauche de la Garonne, tandis que le mot *au-delà* désigne les pays siués sur la rive droite.

(3) Ce tableau est emprunté au *Dictionnaire géographique* d'Expilly. Dans l'*Annuaire historique* de 1840, M. de Fréville porte, pour 1787, la population de la Généralité de Bordeaux à 850,000 âmes; les contributions à 14,400,000 livres, ce qui donne par tête 16 livres 6 deniers.

ÉLECTIONS.	Paroisses.	FEUX.	AMES.	COTTES.	TAILLES.
Agen.....	546	45,943	229,715	83,462	483,547 livres.
Bordeaux..	461	77,246	385,485	78,000	452,030
Condom...	439	37,748	188,740	64,451	329,216
Périgueux..	393	66,507	332,535	71,000	409,009
Sarlat.....	257	34,238	171,190	33,160	221,451
5	2,096	261,682	1,407,665	330,073	1,895,253 livres.

Je n'ai pas à m'occuper des Elections de Sarlat et de Périgueux, situées en entier au-delà de la Garonne, et je dois me restreindre à celles d'Agen, Bordeaux et Condom. L'Election d'Agen n'avait paroisse en-deçà de la Garonne, Celle de Bordeaux, qui s'étendait à droite et à gauche de la Gironde, et celle de Condom était tout entière en Gascogne.

Élection d'Agen. Cette Élection se composait de 546 communautés ou paroisses, réparties inégalement entre 135 juridictions. Le chiffre total des feux s'élevait à 45,943. La juridiction de Bruch, limitée à la paroisse de Bruch, et comprenant 284 feux, était la seule qui fût située en Gascogne (1).

(*La suite prochainement.*)

Jean-François BLADÉ.

Lectoure, ce 8 novembre 1866.

(1) Expilly. *Dict. géographique*, art. *Agen*. Cet auteur, dont j'ai dû rectifier à l'occasion l'orthographe toponymique, donne les paroisses de l'Élection d'Agen par ordre alphabétique. Je me borne à signaler, dans cette note, les noms et la composition des juridictions de l'Election d'Agen situées sur la rive droite de la Garonne : Admé, 3 paroisses, 70 feux. Agen, 24 paroisses, 3,215 feux Aiguillon, 8 paroisses, 612 feux. Allemans, 1 p. 82 f. Bajamont, 2 p. 122 f. Beauville, 9 p. 787 f. Birac, 1 p. 202 f. Blanquefort, 2 p 107 f. Bonnaguil, 1 p. 46 f. Cahuzac, 5 p. 291 f. Cambes, 1 p. 68 f. Cancon, 9 p. 611 f. Capelle-Biron (La), 1 p. 142 f. Casseneuil,

5 p. 526 f. Castelcuiller, 1 p. 120 f. Castella, 1 p. 53 f. Castelmoron, 2 p. 242 f. Castelnau, 1 p. 101 f. Castelsacrat, 7 p. 385 f. Castets, 1 p. 65 f. Castillonnés, 12 p. 841 f. Caudesaigues, 1 p. 75 f. Cenno (La), 1 p. 45 f. Cepède (La), 1 p. 45 f. Chapelle de Marmande (La), 3 p. 58 f. Clairac, 10 p. 1,449 f. Clermont-Dessous, 3 p. 308 f. Clermont-Dessus, 6 p. 433 f. Coleignes, 1 p. 78 f. Combebonnet, 3 p. 239 f. Cours, 2 p. 90 f. Cour (La), 2 p. 212 f. Cazor, 1 p. 240 f. Dolmayrac, 4 p. 253 f. Dominipech, 1 p. 48 f. Dondas, 1 p. 80 f. Duras, 7 p. 701 f. Escassefort, 1 p. 112 f. Espallais, 1 p. 99 f. Feuguerolles-d'Agen, 2 p. 114 f. Fauillet, 2 p. 134 f. Ferussac, 1 p. 44 f. Fitte (La), 1 p. 297 f. Fontgrave, 1 p. 149 f. Fox (La) : les feux de la communauté de La Fox étaient compris dans la juridiction de Puymirol, paroisse de Saint-Christophe, et le curé de cette paroisse l'était aussi de celle de La Fox, où il n'y avait point d'église. Frégimont et Saint-Barthélemy, 2 p. 101 f. Frespech, 8 p. 365 f. Fumel, 1 p. 347 f. Galapian, 2 p. 161 f. Garde (La), 2 p. 81 f. Gevaudan, 3 p. 272 f. Gontaud et Feuguerolles, 4 p. 450 f. Goudourville, 1 p. 105 f. Golfech, 1 p. 239 f. Grateloup, 5 p 355 f. Hauterive, 1 p. 80 f. Hautevigne, 1 p. 54 f. Lande (La), 1 p. 36 f. Lastreilles, 1 p. 48 f. Lauzem, 12 p. 1,094 f. Lévignac de St-Pierre, 3 p. 262 f. Lévignac-de-St-Vincent, 1 p. 49 f. Londres, 3 p. 102 f. Longueville, 1 p. 56 f. Lusignan, 5 p. 311 f. Madaillan, 7 p. 284 f. Malroumets, 1 p. 28 f. Marmande, 9 p. 1,214 f. Maurelle (La), 1 p. 46 f. Miramont-d'Aiguillon : les feux de cette communauté étaient compris dans la juridiction d'Aiguillon, dont celle de Miramont était détachée; elle dépendait des cures de Notre-Dame de la Garrigue et de Saint-Jean. Miramont-de-Dordoine, 1 p. 101 f. Monjoye, 3 p. 344 f. Montastruc, 2 p. 189 f. Montaud, 2 p. 255 f. Montbahus, 1 p. 150 f. Montbalen, 2 p. 189 f. Montclar, 5 p. 413 f. Montégut, 8 p. 841 f. Montsempron, 1 p. 160 f. Monteton, 1 p. 85 f. Montflanquin, 29 p. 1,676 f. Montpezat, 16 p. 911 f. Montségur, 2 p. 89 f. Montviel, 1 p. 35 f. Moulinet, 3 p. 120 f. Nicolle, 1 p. 77 f. Parade (La), 6 p. 424 f. Pardaillan, 1 p. 123 f. Pauillac, 5 p. 333 feux. Penne, 32 p. 2,322 f. Perche (La), 1 p. 24 f. Pommevic, 1 p. 110 f. Port-Ste-Marie, 7 p. 548 f. Preyssas, 2 p. 282 f. Puychogut, 4 p. 211 f. Puydauphin, 1 p. 65 f. Puymiclan, 1 p. 306 f. Puymirol, 15 p. 1,254 f. Pujols, 8 p. 439 f. Quissac, 1 p. 35 f. Roquecor, 4 p. 331 f. Roque-Timbaut (La), 4 p. 299 f. Sauvaignas, 1 p. 103 f. Sauvetat de Caumont, 8 p. 513 f. Sauvetat-de-Savères, 6 p. 672 f. Sauveterre, 1 p. 239 f. Séches et Saint-Perdou, 3 p. 130 f. Sevignac, 1 p. 80 f. Soumensac, 2 p. 118 f. Saint-Avit, 1 p. 68 f. Saint-Bauzel, 1 p. 124 f. Saint-Barthélemy, 6 p. 329 f. Saint-Front, 1 p. 89 f. Saint-Martin de Rouets, 2 p. 57 f. Saint-Maurin, 2 p. 257 f. Saint-Pastour, 3 p. 241 f. Saint-Sauveur, 1 p. 20 f. Saint-Sauvy, 1 p. 66 f. Saint-Vincent, 1 p. 70 f. Sainte-Foi, 27 p. 1,575 f. Sainte-Livrade, 2 p. 898 f. Taillebourg, 1 p. 60 f. Temple (Le), 1 p. 60 f. Théobon, 4 p. 169 f. Tombebœuf, 7 p. 578 f. Tombebouc, 5 p. 357 f. Tonneins-Dessous, 5 p. 113 f. Tonneins-Dessus, 4 p. 1,070 f. Tournon, 17 p. 1,459 f. Valence, 2 p. 284 f. Verteuil, 6 p. 427 f. Villeneuve, 10 p. 1,233 f. Villeréal, 16 p. 1,034 f. Virazel, 2 p. 194 feux.

LA
CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE D'AUCH.

Grâce au zèle actif et courageux de Monseigneur Delamare, qui a repris et couronné une œuvre à laquelle ses deux vénérés prédécesseurs s'étaient vivement intéressés, mais que de dures nécessités avaient par deux fois fait interrompre, le Petit Séminaire d'Auch est entré depuis quelques mois en possession de sa chapelle commencée il y a vingt ans.

On a bien voulu compter sur moi pour la faire connaître aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. On a cru sans doute — puisse-t-on ne s'être pas trompé tout à fait ! — que beaucoup d'amour tiendrait lieu d'un peu de science, et que l'accent naturel d'une vive sympathie suffirait pour intéresser à une description sans art. Cet irrésistible attrait sera du moins mon excuse si j'ai accepté trop aisément la tâche difficile de parler de ce que je sais si peu. Au demeurant, je ne m'engage pas dans un travail de critique, et je n'ai garde de promettre des appréciations raisonnées. Il me suffira de décrire brièvement ce que chacun peut voir et de rendre en toute simplicité les impressions communes pour prouver que la sainte maison, à laquelle tant de liens rattachent un très grand nombre de nos lecteurs, possède enfin une église digne de ce nom. Elle a dû si longtemps se résigner à reléguer ses cérémonies religieuses, ses pieuses réunions et Dieu lui-même, dans un sanctuaire souterrain dont la voûte écrasée pesait sur le regard et sur l'âme comme la pierre d'un tombeau !

Et pourtant j'aurais un remords de commencer cette esquisse par une espèce d'injure à cette pauvre chapelle basse, froide et sombre, où tant d'hommes de ce pays aimeraient à chercher encore les saintes ombres des jours passés, des émotions éteintes,

des amis disparus. Mais quoi! rien ne meurt de ce que la grâce a touché. Ceux qui s'agenouillaient près de nous sur ces dalles, et qui nous ont précédés dans le grand voyage, auront rencontré au seuil d'une autre existence la foi et l'amour qui bercèrent leurs jeunes années; ils vivent, ils se reposent, ils voient à découvert les divines réalités que leur cachaient à peine les voiles eucharistiques, au milieu des parfums confondus de l'encens et des fleurs, dans l'éclat joyeux des flambeaux allumés et des tissus de soie et d'or, quand nous chantions ensemble, avec la double ardeur de la jeunesse et de la foi, les hymnes solennelles de l'Eglise : *Præstet fides supplementum Sensuum defectui.* Et vous, ô nos pensées d'alors, ô nos émotions d'enfance, ô nos prières d'autrefois, êtes-vous mortes? Non sans doute. Les cœurs, hélas! se refroidissent, les esprits s'usent même en s'aiguisant, les âmes se raidissent et se serrent dans les fatales épreuves de la vie. Mais un acte de foi et d'amour ne meurt jamais, il vit dans l'éternité du Dieu qui l'inspira, et nous serons confrontés avec lui au jour terrible de la justice : foi et amour de notre enfance, saintes résolutions de notre jeune vie, n'attendez pas pour reparaître au regard de nos âmes l'heure où vous les jugerez!

Dans l'homme même, rien n'est si vivace que les souvenirs de l'initiation religieuse, les premières émotions du cœur au contact de l'Eternelle Beauté, l'empreinte profonde du baiser divin sur une âme baptisée. A Dieu ne plaise que ces impressions bénies restent attachées, comme un cadavre à sa bière, aux murs de l'enceinte où nous les éprouvâmes! Par bonheur, il en va tout autrement; elles se renouvellent et se rajeunissent plutôt avec le sanctuaire lui-même, se dilatent dans son enceinte élargie, se réchauffent à la lumière abondante que colorent et nuancent les émaux des verrières mystérieuses. On a vu, l'an dernier, une de ces fêtes de famille, toujours si touchantes au Petit Séminaire d'Auch, transportée déjà dans le nouveau sanctuaire; et certes, le charme bien connu de ce beau jour était doublé cette fois par les larges proportions et l'harmonie des lignes de l'édifice. C'est bien dans une

telle enceinte que doivent se développer ces splendides cérémonies d'une première communion, dont le souvenir éclaire toute une vie comme un soleil sans déclin, comme une flamme impérissable où palpitent ensemble toutes les émotions de la nature et de la foi, jeunesse, amour, espérance, prière, et les joies de la famille, de l'amitié, de la reconnaissance, et l'énergie de la volonté humaine qui se fonde et s'affirme dans une alliance solennelle avec Dieu.

J'aurais dû, ce semble, profiter de cette occasion, et plus tôt encore de la belle cérémonie d'inauguration, dont le récit terminera ce modeste travail, pour remplir un engagement pris assez longtemps à l'avance. Si je ne l'ai pas fait, c'est qu'il manquait encore à la chapelle inaugurée une partie des vitraux peints, que M. Emile Thibaud (de Clermont) nous a longtemps fait attendre, et dont les derniers se placent à l'heure même où je trace ces lignes. Voici donc le premier moment où il ait été permis de juger de l'effet général du nouvel édifice.

La chapelle du Petit Séminaire d'Auch, dont je ne fais pas ici l'histoire — elle serait trop longue et trop pénible, comme la série des épreuves et des souffrances par où presque toute œuvre sainte s'accomplit; et d'ailleurs il en sera dit quelque chose, vers la fin de ce travail, par un autre que moi, pour le plus grand plaisir de mes lecteurs — la chapelle du Petit Séminaire d'Auch s'étend du nord au sud, à la suite du pavillon qui termine l'aile orientale de l'établissement et dont elle n'est séparée que par un espace de quelques mètres. Le plan général comprend une seule nef avec sanctuaire à cinq pans coupés et accompagnement de deux chapelles secondaires, qui se détachent à droite et à gauche, de manière à donner à l'ensemble la forme d'une croix latine. L'édifice entier est couronné d'une voûte d'arêtes dont les arceaux sont en pierre d'appareil et les panneaux intermédiaires en brique creuse.

Six fenêtres éclairent la nef, cinq le chevet, et trois de moindre dimension chacune des chapelles latérales. Ces dix-sept baies,

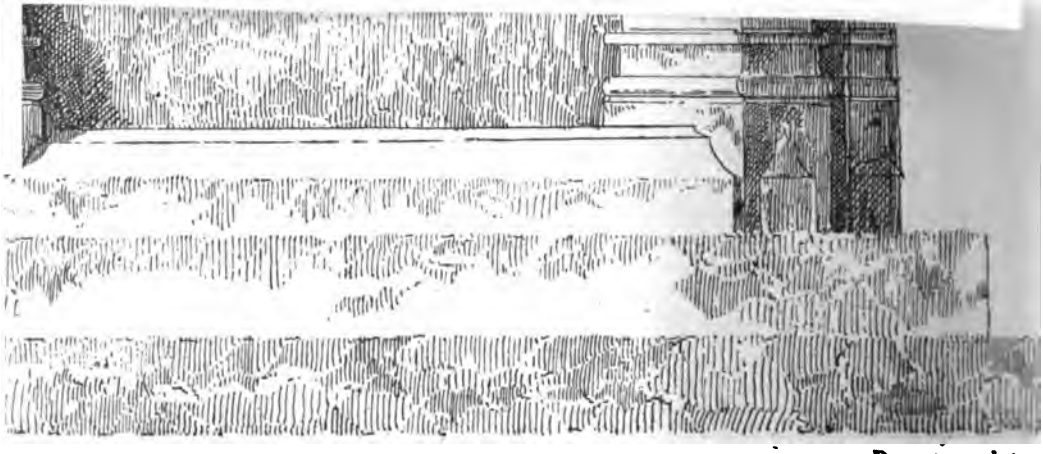

PERRIN, sculpteur

AIRE D'AUCH

ainsi que la vaste rosace qui s'épanouit au nord, au-dessus de la porte d'entrée, sont rehaussées d'émaux à sujets historiques ou à mosaïques avec armoiries, du plus heureux effet.

Mais avant d'aborder la description des personnages et des scènes que l'habile peintre verrier de Clermont a fait revivre dans quelques-uns de ces tableaux aériens, il nous faut saluer et contempler à loisir le magnifique autel qui s'élève au milieu du sanctuaire. C'est vers ce monument que toutes les lignes de l'édifice semblent amener le regard, et il doit en être ainsi dans une église bien construite. L'autel est dans l'édifice sacré ce qu'est le cœur dans l'organisme humain, le point central d'où la vie rayonne et se répand jusqu'aux extrémités.

Le dessin qui accompagne ces pages me dispense de dire que l'autel principal répond bien ici, par ses dimensions et par son caractère artistique, à l'importance de sa destination. Un ancien élève du Petit Séminaire d'Auch, depuis longtemps fixé à Paris, mais qui a su garder là-bas, avec les fermes principes d'une éducation chrétienne, l'amour de son pays natal et le culte des premiers souvenirs, a demandé comme un honneur de faire tous les frais de cette œuvre considérable (1). Une inscription, gravée sur la face postérieure de l'autel, conserve en ces termes le souvenir du bienfait et les noms des artistes qui ont concouru à ce beau travail :

EX · DONO
JOANNIS · PAULI · GAGE
AUSCIENSIS
HOC · FECERUNT · ALTARE · PARISIIS
LAISNÉ · ARCH.
MANIGLIER · STAT.
PERRIN · SCULPT.
ANNO · DOM · MD · CCC · LXV

« M. Jean-Paul Gage, auscitain, a donné cet autel, fait à Paris

(1) « Cet autel... a nécessité 6 mètres cubes de pierre; il a coûté environ 10,000 francs dont 2,500 ont été consacrés à la statuaire. » A. de Baudot, dans la *Gazette des architectes et du bâtiment*, 1865, n° 16.

par MM. Laisné, architecte, Maniglier, statuaire, et Perrin, sculpteur, en 1865. »

Le tombeau et le retable sont en pierre de Caen dite d'Allemagne. La table est portée sur trois arcades dont les courbes, en anse de panier, retombent sur deux colonnes isolées, de manière à ménager à l'intérieur trois monstrances de saintes reliques. Il faut voir de près la bordure feuillagée qui court au-dessous du rebord de la table; le ciseau du sculpteur a détaché ces gracieux ornements avec une extrême légèreté; l'air circule sous la pierre dentelée, et les fruits, les feuilles, les tiges végétales se suivent, se mêlent, s'enroulent avec un agencement aussi facile qu'harmonieux.

Six gradins échelonnés vers le tabernacle, trois à droite et trois à gauche, forment, avec le thabor central, l'ensemble du retable. Sept niches correspondent à ces divisions; chacune d'elles est encadrée de moulures conçues, comme l'autel tout entier et l'église elle-même, dans le style du quinzième siècle, et accompagnées d'ornements, dont le travail n'est pas indigne de la riche bordure que je vantais tout à l'heure. Dans ces niches sont sculptés en haut-relief autant de sujets historiques également remarquables par le style et par l'heureuse exécution du travail.

Au-dessus du tabernacle, et en arrière-plan, dans l'axe principal, la Vierge Marie, titulaire de l'Eglise, se présente debout, en avant d'un large trône, sur lequel elle soutient des deux mains, à son côté droit, l'enfant Jésus qu'elle offre aux adorations de ses clients. Une couronne de reine ceint son front; et la dignité grave et pieuse de son attitude et de son costume répond à ce caractère, sans nuire au mouvement et à la vie qui animent, du reste, toutes les figures de ces reliefs.

Les niches des deux extrémités, de moindres dimensions que les autres, renferment deux petits sujets qui se correspondent. A gauche, c'est l'arche d'alliance, image typique de Marie, dont les flancs ont reçu un Dieu fait homme, et de l'Eglise qui le possède et le reproduit sans cesse. A droite, la réalité fait pendant à la figure : le ciseau du statuaire y a fait naître une église entourée de bouquets d'arbres et couronnée d'une élégante flèche.

Les quatre autres reliefs représentent quelques traits saillants de la vie de la sainte Vierge et de saint Joseph, les deux patrons du Petit Séminaire. On rencontre d'abord, en allant de gauche à droite, l'Annonciation. Le messager céleste et l'humble fille de Nazareth ont conservé sous la main de l'artiste parisien ce calme, cette pureté d'expression que surent leur donner les âges de foi et dont l'art des époques profanes avait perdu le secret. Les dimensions étroites du cadre n'ont pas même exclu le vase et la tige de lis fleurie que les imagiers du moyen âge aimaient à placer entre la Vierge et l'Archange.

Vient ensuite la Visitation. Sainte Elisabeth, au seuil de sa demeure, accueille et salue par un baiser sa jeune cousine, bénie entre toutes les femmes. On est charmé de la douce émotion qui anime ce beau groupe, dont les draperies, très heureusement jetées, font valoir le naturel du mouvement et la beauté noble et chaste des lignes.

A gauche de la statue centrale, on voit d'abord la sainte famille rentrant à Jérusalem après la prédication de Jésus au Temple (représentée dans la verrière qui est au-dessus). L'enfant-Dieu marche humble et docile, donnant la main à son père nourricier qui s'avance un bâton à la main, et dont la tête un peu austère se retourne vers l'angélique visage de la Vierge Marie placée à la suite de son fils.

Enfin, la mort de saint Joseph termine cette galerie. Les rideaux, le lit du mourant, la lampe qui éclaire la chambre funèbre ont trouvé leur place dans ce cadre étroit. La Vierge se penche avec sollicitude vers son époux, et, du côté du spectateur, Jésus adolescent console le saint ouvrier avec l'amour d'un fils et la condescendance calme et sereine d'un Dieu.

Dans tous ces sujets, le travail, exécuté avec largeur, a rendu à merveille la conception de l'artiste; et l'on ne sait s'il faut louer de préférence l'heureuse entente de la composition ou l'expression exquise et contenue des sentiments, la noblesse et la grâce des types et des attitudes ou l'harmonieuse disposition des draperies.

(*La fin prochainement.*) LÉONCE COUTURE.

BULLETIN ARTISTIQUE.

⁂ La ville d'Auch n'est pas précisément la terre classique des beaux-arts; mais elle n'y a jamais été complètement indifférente. Il semble que la magnifique cathédrale dont nous sommes si fiers a toujours protégé chez nous quelque étincelle du feu sacré, qui ne demanderait que plus d'aliments pour se dilater et se répandre. Nous voudrions y aider, selon notre pouvoir et à notre manière, en faisant connaître sommairement, de temps à autre, les faits artistiques qui se produisent dans la région.

⁂ Le conseil municipal d'Auch, dans sa session de novembre, a décidé l'agrandissement du cimetière, reconnu insuffisant, et l'achèvement de la jolie chapelle élevée au milieu par M. Francou, architecte de la ville. Une personne bienfaisante, qui a voulu garder l'anonyme, a offert une somme assez importante, et la commune se charge de l'excédant.

⁂ Le musée d'Auch, fort modeste encore, s'enrichit fréquemment de quelque nouvel objet d'art. Il vient d'acquérir une peinture, représentant un saint anachorète, dont les connaisseurs ont apprécié le style et l'expression. Le 15 août dernier, il avait reçu du ministre des beaux-arts un paysage de M. Node, d'un mérite réel.

⁂ On s'occupe avec non moins d'activité de continuer et de parfaire la galerie historique du Gers, série de portraits qui renfermera tous les hommes illustres nés dans le département. L'administration municipale espère procéder à son inauguration dans le cours de 1867. Si nous sommes bien informés, une fête serait organisée à cette occasion.

⁂ Nous avons vu avec plaisir transporter hors ville les fourrages de la garnison de cavalerie, qui étaient emmagasinés dans l'ancienne église des Cordeliers. Ce beau vaisseau, aujourd'hui libre, a fait penser à une autre destination plus en harmonie avec ses vastes proportions. Il est bien à souhaiter que l'administration municipale se concerte avec M. le ministre de la guerre pour obtenir la concession de cet édifice précieux par son caractère et par les souvenirs historiques

qui s'y rattachent. Comme le local actuel de la bibliothèque de la ville est reconnu notoirement insuffisant, notre collection de livres, qui s'enrichit tous les jours, ne pourrait-elle pas, avec toutes sortes d'avantages, être transportée aux Cordeliers? D'autre part, la disposition de la bibliothèque actuelle se prêterait à merveille à l'installation d'un musée. Pourquoi n'y transporterait-on pas notre galerie de tableaux et toutes les collections d'art que la ville possède et qui sont déjà bien à l'étroit dans le local qui leur est affecté à l'Hôtel-de-Ville?

⁂ On a vu longtemps annoncer, à la 4e page des journaux du Lot-et-Garonne et du Gers, la mise en vente de deux châteaux qui appartiennent à des hommes chers au pays, dont ils furent la gloire. Ce sont les châteaux de Xaintrailles et du Bartas. Le premier conserve le nom du vaillant capitaine Pothon de Xaintrailles, maréchal de France et vainqueur des Anglais, qui mourut à Bordeaux au mois de mars 1462 et fut enterré dans l'église des Franciscains de Nérac.

Le Bartas était le séjour de prédilection du poète Guillaume de Saluste du Bartas, né à Montfort en 1544. L'auteur de la *Semaine* fut un des plus dévoués amis de Henri IV et un des plus braves capitaines de son époque. Pierre de Brach, poète bordelais, disait de ce château :

> Bartas, où la nature et l'art industrieux
> Semblent, pour l'embellir, avoir mis tout leur mieux.

Notre poète lui-même parlait de son castel avec le plus vif enthousiasme. On connaît les vers qui terminent le troisième chant de la grande *Semaine :*

> Puissé-je, ô Tout-Puissant, incognu des grands rois,
> Mes solitaires ans achever par les bois!
> Mon estang soit ma mer, mon bosquet mon Ardenne,
> La Gimone mon Nil, le Sarrampion ma Seine :
> Mes chantres et mes luths les mignards oiselets,
> Mon cher Bartas mon Louvre et ma cour mes valets....

Nous ignorons si ces deux châteaux ont trouvé des acquéreurs. Nous serions heureux d'apprendre qu'ils sont échus à des propriétaires ayant le culte des vieux souvenirs. Assez d'autres manoirs historiques sont devenus la proie de la *bande noire* pour la honte de ce siècle et l'affliction de la postérité.

Nous recommandons de nouveau à tous nos lecteurs l'excellente *Revue des questions historiques*, dont la seconde livraison a paru depuis plus d'un mois (Voyez-en le sommaire à la 3e page de notre couverture). On peut affirmer hardiment que ce recueil est appelé à rendre les plus grands services à la cause de la vérité; car il est déjà à la hauteur de la mission laborieuse et délicate qu'il s'est imposée : combattre l'erreur et la chasser de l'histoire par la seule étude impartiale et complète des documents originaux et authentiques. C'est le devoir des hommes studieux d'encourager de leur adhésion cette œuvre méritoire dont le succès est assuré déjà, mais qui ne peut faire tout le bien qu'on est en droit d'en attendre que par le concours de tous les amis de la vérité.

Plusieurs de nos lecteurs ont pu voir dans le *Courrier du Gers* un travail de notre collaborateur et ami, M. Amédée Tarbouriech, archiviste du département du Gers, qui éclaircit pour la première fois le fait des exécutions capitales qui eurent lieu à Auch les 26 et 27 germinal an II, par les ordres de la Commission révolutionnaire. Nous avons relu ce travail dans le *Cabinet historique* du mois dernier. Nous regrettons que le manque d'espace nous interdise de reproduire à notre tour ces consciencieuses recherches, que le laborieux auteur, nous le savons, doit reprendre et compléter sur de nouvelles pièces originales. Mais comme nous avons publié (*Bulletin d'histoire et d'archéologie*, t. IV, p. 503 et 4) une liste des victimes exécutées à Auch, qui n'est pas complètement exacte, nous devons faire connaître celle de M. A. Tarbouriech qui peut être acceptée comme définitive :

Exécutés le 26 germinal, vers 3 heures.

1. La Cassaigne (Pierre), de Tillac, cultivateur, 28 ans.
2. Medrano, de Nogaro, seigneur de Mauhic, 35 ans.
3. Pierre-Joseph de Goyon, marquis de Verduzan, de Condom, 74 ans.
4. Pierre Dareich de Chambeau, de Vic-Fezensac, 65 ans.
5. Joseph de Galard, de Magnas, 61 ans.
6. Jean-Baptiste-Marie Larroche aîné, de Barran, 41 ans.

Exécutés le 27, vers 9 heures.

7. Jean-Denis-Pons (Alexandre) Long (ou Delong), de Marciac, 56 ans.
8. Bertrand de Platea, de Gimont, 72 ans.
9. Daran Darcagnac, de Gimont, 72 ans.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

DIPTYQUES, s. m., tablettes bivalves, c'est-à-dire à deux panneaux rattachés au moyen d'une charnière ou de simples crochets, et disposés intérieurement de manière à recevoir de l'écriture, de la peinture, de la sculpture, et souvent ces trois choses combinées.

Ces sortes de tablettes, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, changent de nom selon le nombre des panneaux ajustés; c'est-à-dire qu'on les appelle diptyques, triptyques, tétraptyques, pentaptyques, poliptyques, selon qu'il y en a deux, trois, quatre, cinq ou un nombre quelconque.

On en connaît de bois plus ou moins précieux, d'ardoise, d'ivoire, de métal, même d'or, d'argent, etc., etc.

Les diptyques furent longtemps au nombre des objets que les anciens avaient coutume d'offrir à leurs amis, comme étrennes du premier jour de l'an. Les consuls et autres magistrats romains faisaient spécialement de ces sortes de libéralités, qui se montraient ensuite appendues à la ceinture ou portées à la main avec ostentation : c'était, chez les riches, une affaire de luxe, comme de nos jours pour les montres et autres bijoux d'orfévrerie.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, le christianisme adopta l'usage des diptyques. Il en fit des tablettes liturgiques qui se lisaient publiquement, du haut de l'ambon (1), pendant le saint sacrifice. Là se trouvaient inscrits les noms des saints qui étaient le plus en vénération, ceux des magistrats supérieurs, des clercs du premier

(1) Voir, plus haut, p. 165.
(1) Voir ce mot, t. I, p. 342 de cette Revue.

ordre et de la même communion, enfin les noms de ceux qui avaient contribué à l'offrande de la messe. Venait ensuite la désignation des fidèles en général, vivants ou morts dans la foi catholique, afin de symboliser par cette fraternelle réunion le lien très étroit de charité et de communion qui fait un tout harmonieux des membres de l'Eglise triomphante, militante et souffrante.

Ces sortes de diptyques finirent par se diviser en trois classes :

1° Celle des baptisés, qui a donné naissance à nos actes de baptême;

2° Celle des morts, comme catalogue ou registre obituaire. Et il est à remarquer que la série locale s'augmentait assez souvent de noms étrangers que la position élevée, la sainteté, le savoir ou certaines actions d'éclat avaient rendus plus célèbres. Nous en trouvons une preuve, entre plusieurs autres, au tome XI du *Gallia christiana*, colonne 252 des *Instrumenta*, dans un accord signé entre l'évêque de Coutances et son chapitre cathédral. Les deux parties apposent leurs sceaux en confirmation des articles convenus, le lendemain de l'Assomption de cette année 1235. « Item, dit la charte, le chapitre susdit est tenu, pour l'avenir..., à payer la reliure des livres, et les rouleaux qui se portent d'une cathédrale à l'autre, afin qu'il soit fait commémoraision des abbés et autres personnages semblables décédés (1); »

M. Léopold Delisle, de l'Institut, a mis au jour des exemples nombreux de ces sortes de communications entre les monastères, dans les recherches pleines d'intérêt qu'il a publiées sur les diptyques des morts (2);

3° La classe des vivants, ouverte spécialement aux rangs élevés de la hiérarchie chrétienne, distribués par colonnes distinctes, selon le degré que chacun occupait : tels que le pape, l'évêque, l'abbé, le

(1) Item, *tenetur, in futurum, capitulum prædictum... libros religare, et* ROTULOS *qui deferuntur per cathedrales ecclesias pro commemoratione abbatum defunctorum et hujus modi personarum faciendâ, pagare.*

(2) Ceux que l'on se communiquait, ainsi à distance, par des envoyés monastiques ou capitulaires, étaient généralement des feuilles roulées, *rotuli*, à la façon du *volumen* antique.

pasteur immédiat de la communauté monastique, paroissiale, etc., etc., le souverain, les principaux magistrats, les offrants, etc., etc., enfin le peuple en général, sans distinction de classe ni de fortune; et de là vint la formule *Memento, Domine, famulorum famularum que tuarum.*

Les diverses séries se terminaient par les titres des quatre grands conciles œcuméniques, afin de témoigner du respect que l'on professait pour ces saintes assemblées, aussi bien que pour les importantes constitutions dont elles ont doté l'Eglise militante.

On comprend que ces sortes de tablettes liturgiques, destinées à composer les fastes de l'Eglise et même de chaque paroisse ou de chaque monastère en particulier, ne furent plus bientôt de simples diptyques mais bien des poliptyques à nombre de feuilles indéterminé, et nullement portatifs. L'enluminure, la peinture et la polychromie en général les décoraient parfois. Néanmoins, les œuvres plus sérieuses des différents arts du dessin étaient plus spécialement réservées à l'ornementation des diptyques et des triptyques proprement dits, quelles qu'en fussent les dimensions.

Tel était, en particulier, le caractère de ceux que les anciens se donnaient en étrennes et dont le consul Aréobindus, le jeune, distribua différents modèles l'an 506 de J.-C. Ce curieux monument, anciennement déposé aux archives métropolitaines de Lucques, se compose de deux tablettes d'ivoire, soigneusement sculptées à l'intérieur, et réunies par trois gonds de cuivre, au milieu desquels passe une clavette de même métal. Chacune des tablettes porte deux cornes d'abondance croisées à leur base, et autour desquelles s'enroulent deux rinceaux de lierre. Deux autres rameaux du même arbuste sortent des cornes d'abondance et vont s'entrelacer sous le cartel de l'inscription qui couronne le tout. Entre ces deux cornes est tracé, vers l'ouverture, le monogramme du consul, couronné d'une croix grecque, et à leur base correspondent deux corbeilles rondes pleines de fruits et de feuillage.

A l'exception de la croix, tous ces motifs d'ornementation sont

empruntés des habitudes payennes. Mais déjà, à cette époque, le christianisme en avait assez généralement substitué d'un tout autre caractère, en les puisant dans les scènes historiques des deux Testaments ou bien dans la langue des symboles.

L'usage de cette dernière espèce de diptyques à sujets pieux s'est perpétué dans tout le moyen âge; et le triptyque en bois de l'église de Gimont est encore, sous nos yeux, la preuve manifeste qu'on n'y avait pas renoncé au XVIe siècle (1). Bien qu'il ne soit pas dans les conditions d'un immeuble par destination, il est trop grand et trop lourd pour le mettre au nombre des triptyques portatifs. Toutefois il se déplaçait facilement, servant tantôt de retable au-dessus d'un autel, et tantôt de monstrance à saintes images, dans l'intérieur d'un oratoire privé.

Les triptyques véritablement portatifs ont des dimensions beaucoup plus réduites, tel que celui de Mgr Delamare, archevêque d'Auch, dont le dessin se trouve reproduit dans les *Annales archéologiques* de M. Didron.

DOME, s. m., d'un mot vieilli *doma*, qui n'a jamais répondu avec autant de précision à l'idée de rondeur qui se rattache de nos jours à l'expression française. Pour désigner un édifice rond on se servait anciennement du mot *trullus* ou *trullum*, comme il s'est pratiqué à propos du dôme impérial de Constantinople, où se tint, en 692, le concile appelé *Trullanum concilium*, ou *in Trullo*.

Par dôme, nous entendons ici une construction dont la base, essentiellement circulaire, repose sur un plan polygonal, et dont le sommet forme coupole.

Au-dessous du dôme proprement dit, est donc une première construction, disposée de manière à lui servir de support, au moyen de piliers ou bien de massifs sur base polygonale.

Puis viennent les pendentifs dont la place et la conformation ont pour objet de racheter les angles du polygone inférieur, c'est-à-dire de lui donner un couronnement circulaire.

(1) On peut voir au tome III de cette Revue l'intéressante notice que feu M. l'abbé Estingoy a publiée sur ce triptyque, en deux articles, pag. 105-301.

Ce couronnement sert de base immédiate au dôme proprement dit qui, en élévation, se divise ordinairement en deux parties, le *tambour* et la *coupole*.

Le *tambour* est une construction formant tour cylindrique, dont le but est de donner plus de majesté et de hardiesse à la coupole, en l'isolant des pendentifs.

La *coupole* est une voûte qui, ordinairement, a la forme d'un hémisphère. En principe, elle doit représenter la face intérieure d'une coupe antique, et c'est de cette analogie qu'elle tire son nom.

Le tambour fut un premier progrès dans l'art de bâtir des dômes, qui n'avaient d'abord qu'une coupole immédiatement unie aux pendentifs et presque toujours ronde (1), comme à Sainte-Sophie de Constantinople, par exemple. Ce monument est sans doute le plus ancien qui présente l'usage des pendentifs, dans tout leur développement et dans les plus vastes proportions. Mais la coupole surbaissée qui s'en dégage sans intermédiaire ne forme qu'un dôme incomplet, selon les idées modernes.

Rien ne manque au contraire à celui qui couronne, à Rome, la basilique de Saint-Pierre. Bramante en avait conçu le plan; mais l'exécution proprement dite est due à Michel-Ange, qui porta l'art de ce genre de construction à son dernier période. Cet homme célèbre poursuivit l'œuvre de Bramante de 1546 à 1564, époque de sa mort. Mais il ne lui fut pas donné d'y mettre la dernière main, vu que Sixte-Quint ne put bénir qu'en 1590 l'édifice complet. — Le tambour est d'une admirable proportion. Il se trouve fièrement isolé des massifs inférieurs, par de magnifiques pendentifs qui lui servent d'appui; et la voûte hémisphérique dont les gracieux contours forment la coupole, complète le dôme jusqu'à la hauteur de la boule que couronne une grande croix. Objet d'étonnement pour le siècle qui l'a vu naître, ce splendide monument fera l'admiration de tous ceux qui le contempleront dans sa durée.

(1) C'est par exception que l'on rencontre un certain nombre de tambours et de coupoles affectant une disposition polygonale.

DORSAL, s. m., grande pièce d'étoffe ou de tapisserie qui s'accroche aux murs d'appui, aux panneaux formant dossier des chaires, des stalles, etc., etc. Les salles capitulaires étaient, elles-mêmes, souvent garnies d'étoffes ou de cuirs gaufrés et dorés, au moins jusqu'à la hauteur du dos des chanoines ou des religieux.

DOS-D'ANE, s. m., expression consacrée pour désigner la coupe verticale et en travers d'un objet en double talus, dont les rampans forment un angle plus ou moins obtus : c'est ainsi qu'un chaperon de mur, une tablette d'appui et un couvercle de tombeau sont quelquefois en dos-d'ane.

DOSSIER, s. m., c'est la partie d'un siége, banc ou stalle, qui appuie le dos. Les grandes églises, cathédrales, abbatiales ou autres, avaient jadis un nombreux clergé, qui demandait des stalles en proportion pour les cérémonies du chœur. On les établissait sur deux rangs parallèles, à droite et à gauche, comme à Sainte-Marie d'Auch, à Saint-Bertrand de Comminges, etc., etc.; et le rang inférieur, plus voisin de l'axe longitudinal, avait ses dossiers beaucoup plus bas que le rang supérieur. A Notre-Dame d'Amiens les hauts dossiers présentent une surface unie qui, jusqu'en 1790, était ornée de fleurs de lis. A Auch et à Saint-Bertrand de Comminges, les hauts dossiers sont ornés de personnages en reliefs à peu près grands comme nature.

Partout, les bas dossiers sont entièrement unis, leurs panneaux arrivant tout au plus à la hauteur des épaules de la personne assise.

DOUELLE, s. f., parement concave d'une pierre qui, par cette surface, doit contribuer à former l'intérieur ou l'intrados d'une arcade, d'une voûte. La douelle est dite extérieure quand il s'agit de la surface opposée, qu'on appelle aussi extrados. Les mêmes expressions s'appliquent également à l'arcade, à la voûte entière.

DRAINAGE, s. m., ce mot comprend l'ensemble des précautions prises, de mains d'homme, dans le but de combattre l'excès d'humidité dans un sol déterminé.

De nos jours, le drainage est surtout prôné dans l'intérêt de

l'agriculture. Nos pères l'employaient aussi comme moyen d'assainissement et de conservation soit des murs, soit du mobilier des édifices. Ils s'en préoccupaient spécialement aux abords des églises qu'ils croyaient exposées à souffrir de l'humidité du sol, tant intérieur qu'extérieur. C'est dans ce but, par exemple, que la cathédrale d'Auch est entourée, au sud, à l'ouest et au nord, d'un fossé couvert de fortes dalles et construit à la profondeur moyenne de deux mètres sur 0m 80 environ de largeur. L'humidité qui pourrait trop saturer les fondations peut s'épancher à l'extérieur vers ce grand collecteur dont la pente suit, à l'est, celle de la colline que couronne l'édifice religieux.

A l'aspect du levant, le drainage prend un autre caractère, dans le but de fournir une issue tant à l'humidité du sol intérieur qu'à celle dont le sol extérieur pourrait trop s'imbiber, encore de nos jours, entre les murs et le fossé d'assainissement. Ce mode spécial de drainage a été mis à découvert par les travaux d'isolement qui s'opèrent actuellement sous nos yeux, à l'est du chevet.

Les ouvriers ont rencontré un caniveau souterrain, servant de collecteur, du sud au nord, et construit sur deux pentes opposées, de manière à diriger les eaux de suintement vers deux citernes qui les reçoivent sous voûte.

Ce collecteur longe, à l'aspect du levant, les fondations d'un mur roman, dont l'épaisseur est de 2m 20. De distance en distance, les joints du moellon smillé ménagent des fissures dont le diamètre de section est d'environ 0m 03. Un bâton y pénètre facilement; et, au moment de l'expérience, nous l'avons retiré entièrement recouvert d'un limon délié, dont l'analogue forme dépôt dans le caniveau collecteur.

Ce petit canal, dont le diamètre ne dépasse pas 0m 15, en tout sens, est en contre-bas de 7m 15 par rapport au niveau du sol occidental soutenu par le mur roman.

Ce système de précautions bien simples sert donc à dégager de son excédant d'humidité le sol construit et non construit qui s'étend à l'ouest du mur roman qui le soutient. Par sa pente naturelle, le

tribut des suintements pénètre la masse très compacte de ce mur, arrive au caniveau collecteur et va entretenir le niveau moyen des deux citernes dont nous venons de parler.

L'observation a constaté que la masse liquide augmente, des deux côtés, après des pluies abondantes, pour revenir bientôt à son niveau ordinaire.

La cathédrale actuelle retire de ce dernier drainage des avantages incontestables, surtout dans les cinq chapelles de la crypte. On l'avait pratiqué jadis dans l'intérêt de l'église construite par Saint Austinde, archevêque d'Auch de 1042 à 1068; et aussi pour assainir le palais archiépiscopal que son deuxième successeur, Raymond II de Pardiac, fit bâtir, un peu plus au nord, de 1096 à 1118.

A l'est du mur roman que les suintements traversent, le caniveau collecteur les détourne, en très grande partie du moins, de deux vastes salles que le mur limite à l'ouest, et dont les travaux modernes ont changé l'ancienne destination. On a découvert que le sol de ces deux salles, dont l'une avait servi de cuisine, est entièrement percé de silos où devaient se tenir les provisions alimentaires d'une époque fort reculée. On comprend combien il était utile de préserver ces nombreux silos de toute humidité.

Les mêmes précautions n'auraient pas été moins avantageuses si, dans les derniers remaniements, elles avaient pu être aussi complètes. Le parquet en bois de chêne de la chapelle archiépiscopale ne serait pas aussi tristement voilé qu'il l'est après six ans de pose.

Quant aux vieilles églises dont l'humidité détériore insensiblement les murs et le mobilier, les moyens efficaces d'assainissements varient selon les circonstances et les accidents du sol environnant. A toutes les époques on a fait, dans l'intérêt de leur conservation, un usage plus ou moins intelligent du drainage. Mais par le laps de temps, elles finissent trop souvent par subir des servitudes tellement exorbitantes que ces moyens d'ancienne préservation deviennent tout à fait inutiles. Aussi voit-on des

édifices, que plusieurs siècles avaient respectés, dépérir à vue d'œil en quelques années.

Tel est, par exemple, le sort qu'a dû subir, à Auch, depuis 1848, la chapelle ogivale des religieuses Ursulines du Prieuré. Cet intéressant édifice de la fin du XIVe siècle se trouve réduit, depuis 18 ans, aux inconvénients d'un contre-bas de 2m 50, par la construction d'une route qui l'enterre à l'est du chevet. Les terrassements opposent une véritable digue au cours des eaux de suintement du sol supérieur, qui, de l'ouest à l'est, tendent à s'épancher vers la rivière; tandis que tout l'intérieur s'en était dégagé, pendant plus de quatre siècles, au moyen d'un drainage admirablement organisé. La digue, au reste, ne s'oppose pas uniquement aux fonctions de ce drainage; elle sature, en outre, d'humidité corrosive les murs en contact. Et cette double cause de ruine a rendu, comme il fallait s'y attendre, l'édifice entier tout à fait impropre à sa primitive destination.

E

EBOUSINER, c'est enlever, avant son emploi, les parties trop tendres qu'une pierre présente à sa surface. On comprend aisément l'utilité de cette opération préliminaire dans l'intérêt des constructions.

EBRASEMENT, s. m., évasement d'une baie, compris entre le tableau de l'ouverture et le parement de la muraille. Il peut donc se trouver autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des portes et des fenêtres.

A l'intérieur, l'ébrasement s'élargit du dehors au dedans, afin de faciliter l'introduction et la diffusion de la lumière, ainsi que pour dégager le mouvement des vantaux de clôture. — A l'extérieur, il s'élargit du dedans au dehors pour des motifs qui varient selon la destination de la baie.

Les fenêtres d'église, soit ouvrantes soit à clôture fixe, sont

assez ordinairement évasées des deux côtés du tableau. Et, dès l'époque romane, ces deux ébrasements se prêtèrent à l'ornementation lapidaire par la multiplication des archivoltes, des moulures, des sculptures, et aussi par celle des colonnettes de support, dont le nombre devait se proportionner à celui des voussures.

Mais c'est principalement dans les grandes portes d'entrée que l'ébrasement extérieur prit une importance digne de remarque, et qui alla toujours croissant du XIIe siècle au XVIe siècle. Aussi vit-on les archivoltes se multiplier, sous des formes diverses, et se charger d'ornements empruntés aux trois règnes de la nature, encadrés de moulures très variées et rehaussés de scènes historiques, légendaires ou symboliques.

ECHEA, mot générique dont les anciens se servaient pour désigner les vases qu'ils plaçaient sous les gradins de leurs théâtres, afin de renforcer la voix des acteurs par leur résonnance. On les a souvent employés dans les murs et les voûtes des églises pour augmenter la force de la voix des choristes. Les MM. Cochet et Anatole Dauvergne en ont cité (avec dessins) divers exemples au tome IVe de cette Revue, sous le titre de *poteries acoustiques*. Néanmoins, on ne voit pas que ces sortes de vases aient jamais été groupés en très grand nombre sur un point déterminé. La résonnance, même prolongée, peut bien soutenir le chant; mais il est aujourd'hui d'expérience qu'elle donne de la confusion à la voix des prédicateurs, sous certaines voûtes en briques creuses.

On peut dire, en thèse générale, que les constructions modernes en briques creuses sont comme l'emploi en grand des *échea*. Cette pratique a incontestablement d'immenses avantages, surtout si l'on ne devait pas craindre que la sonorité de l'édifice ne devienne trop intense. C'est une question très sérieuse d'acoustique, et qu'il serait fort utile de résoudre dans l'intérêt des églises à construire.

LE PETIT SÉMINAIRE D'AIRE
(LANDES).

(*Suite*) (1).

Rien n'est changé sous François Gaspard de la Mer de Matha (1707-1710), ancien missionnaire dans les Cévennes, docteur de Sorbonne, et ami des PP. Jésuites qui l'avaient appuyé, ni sous de Montmorin le père (2). On peut conclure même de divers actes conservés à la Mairie d'Aire que l'un de ces derniers évêques jeta les fondements d'un nouveau petit séminaire dans la ville haute, comme pour rompre le charme qui semblait enchaîner l'existence de l'établissement situé dans la plaine. Ainsi, par un traité du 3 décembre 1711, le même Joseph Gaspard de Montmorin, d'accord avec les jurats, se décide à faire venir de Clermont, son pays, des religieuses de la Visitation qu'il installera dans le vieux collége, avec cette condition expresse et portée par la délibération de la communauté, « que jusqu'à ce que *le séminaire qu'on bâtît à la ville du Mas* et les classes qu'on y doit faire soient dans leur perfection, lesdites religieuses demeurent tenues à fournir une maison en la ville d'Aire, en laquelle il y ait un logement convenable pour le principal dudit collége et pour les trois classes qu'on a toujours eues et accoutumé d'y tenir (3). »

(1) Voir, plus haut, p. 463.

(2) Il avait été officier de cavalerie, marié et père de neuf enfants, avant d'entrer dans les ordres.

(3) La délimitation du local est précisée dans cet acte... « La maison du collége qui servait cy devant de séminaire, sol, fondement d'icelle, basse-cour et jardin, le tout en un enclos situé hors de la présente ville, appelé communément au collége et au séminaire, confrontant du levant à ruisseau, du midi à chemin royal qui conduit de cette ville à celle du Mas, du couchant à jardin de Langon, du nord à jardins de Lataste et du nommé Mouret. » *Archives d'Aire.*

De Montmorin le fils (Gilbert), qui gouverna l'église d'Aire de 1723 à 1734, était apte, par son éducation et les habitudes de sa vie, à préparer la nouvelle maison cléricale.

Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, lorsqu'il fut appelé à remplacer son père, il songea tout d'abord à réunir des prêtres, à leur donner les règles sulpiciennes, et à mettre à leur tête un homme selon ses idées. Il amena de Paris M. Christophe Lalanne, docteur en théologie, né à Audignon, près de Saint-Sever, capable de gouverner selon l'esprit d'une règle qu'il avait lui-même pratiquée, puisqu'il était sulpicien, et de comprendre le caractère de ses collègues et de ses élèves, puisqu'il était leur compatriote. A Aire, M. Lalanne reçut des honneurs mérités. Il devint vicaire général, archidiacre de Chalosse, chanoine, et, plus tard, alla rejoindre dans son évêché de Langres l'évêque de Montmorin, après la mort duquel il serait revenu à Paris avec le titre de grand vicaire de l'archevêque Christophe de Beaumont (1770).

Ce prêtre remarquable eût laissé, sans contredit, un plus long souvenir dans la mémoire du clergé diocésain, s'il ne se fût trouvé dans sa famille même, à quelques années de là, un mérite plus étendu et une renommée supérieure à la sienne. Le nom de Lalanne a été illustré, comme nous le dirons bientôt, par un des neveux du confident de Gilbert de Montmorin.

Après avoir réformé le règlement du grand séminaire, ce pieux prélat établit aussi les directeurs du petit séminaire en communauté et leur donna des Statuts autorisés par lettres-patentes du 7 mai 1731.

Rien ne semblait d'ailleurs échapper à sa vigilance pastorale. Conférences ecclésiastiques, retraites pour le clergé, missions pour les campagnes, se succédaient sous l'action de son zèle, et les âmes tenues ainsi continuellement en haleine résistèrent intrépidement aux attaques du jansénisme dont quelques diocèses voisins éprouvèrent les cruelles atteintes.

Enfin, pour prolonger encore, s'il était possible, après sa

translation à l'évêché de Langres (1734), le bien qu'il voulait à sa chère église d'Aire, Gilbert de Montmorin obtenait ce siége pour un de ces missionnaires de Notre-Dame de Garaison qu'il avait appelés souvent à son aide. C'était celui-là même qui devait, par un effort incomparable, assurer l'existence définitive du petit séminaire.

V

La Maison du Mas.

François de Sarret-Gaujac fut nommé en novembre 1735, et sacré le 25 mars 1736 à Saint-Thomas d'Aquin, à Paris. Il avait quitté les armes pour le sacerdoce. Depuis 1716, associé aux travaux apostoliques des successeurs de Pierre Geoffroy et d'Hubert Charpentier, il ne se laissa point éblouir par l'éclat de la mitre, et, devenu évêque, il resta missionnaire. Mais il comprit que la source permanente de la propagation de l'Evangile c'était le séminaire, et il se sentit le courage de sacrifier à cette œuvre sa fortune et son repos.

La Providence, pour l'aider à formuler ses desseins, se servit occasionnellement d'un prêtre basque qui, cédant lui-même à une incontestable vocation, venait de fonder le petit séminaire du diocèse de Bayonne (1). M. Daguerre avait professé quelque temps la théologie dogmatique, à Aire, sous la direction du supérieur Christophe Lalanne, durant l'épiscopat précédent. A son tour, il avait demandé pour ses jeunes élèves de théologie de Larressore un professeur à ce même grand séminaire d'Aire déjà en réputation dans la contrée. M. de Gaujac, qui l'avait rencontré à Paris, et qui savait d'ailleurs son mérite, ne voulut pas entreprendre la construction d'un nouvel édifice sans avoir recueilli les conseils d'une telle expérience. Il écrivit à M. Daguerre et alla même le

(1) *Vie de M. Daguerre, fondateur du séminaire de Larressore*, par l'abbé Duvoisin, chanoine de Bayonne (1863), p. 36.—Nous puisons volontiers les renseignements consignés ici dans un ouvrage aussi attachant et surtout aussi consciencieux.

visiter. Celui-ci, en envoyant à l'évêque trois jeunes professeurs, l'engagea à placer le petit séminaire sous la direction du grand, et à concéder aux régents le droit d'élire leur supérieur. Pour cela, il fallait rapprocher les deux maisons afin de rendre les rapports faciles entre elles. M. de Gaujac adopta cette idée et se détermina à porter auprès de l'église du Mas sa nouvelle fondation.

La position, à tous égards, était bien trouvée. On a remarqué l'importance que les anciens moines attachèrent toujours au choix du terrain sur lequel s'élevaient leurs cloîtres, et le rare bonheur, sinon l'habileté évidente, qui les guida pour l'emplacement de leurs couvents. Le lieu que l'homme doit occuper, surtout quand il y est rivé par une chaîne volontaire, tient une assez considérable place dans les habitudes de la vie pour qu'on ne le détermine qu'après un sérieux examen.

L'abbaye de Sainte-Quiterie du Mas, devenue le grand séminaire, avait pris la meilleure part : le sommet de la colline qui dominait au midi la vieille église. Restait le côté du nord qui regarde la ville, présentant une pente plus raide, mais une exposition encore excellente pour l'air et pour la perspective. Un échange de terrain fut fait avec Jean Duvignau, juge des villes d'Aire et du Mas, le 16 avril 1737 (1). Quelques années plus tard, un bourgeois, Jean Cassies, et sa femme, Marie Claverie, cédèrent leur jardin et leur maison pour une rente viagère de 80 livres et un obit de quatre messes (2). On avait donc le sol, il fallait les matériaux.

Sur le penchant occidental du coteau, à la jonction de l'ancienne route et de la vieille rue du Mas, près d'une fontaine qui indique

(1) Le contrat est signé : Christophe Lalanne, supérieur du grand séminaire; Teyssiné, Audibert, directeurs.

(2) Cet engagement, en date du 18 août 1746, reproduit sur une copie du règlement du petit séminaire, porte la signature de Teyssiné, Decès, Chatard, Laborde, prêtres. Dans le procès-verbal des visites du diocèse par M. de Gaujac, conservé à l'évêché, nous voyons en 1752, au nom de l'abbé Laborde, supérieur du petit séminaire, trois prébendes à Geaune.

le lieu du martyre de Sainte-Quiterie, est un plateau taillé par la main des hommes, et que l'on nomme encore aujourd'hui *lou Castèt* (le château). La tradition veut qu'en cet endroit s'élevât, au VIe siècle, le palais d'Alaric II, roi des Visigoths. Il est probable que les évêques, héritiers de cette demeure, la fortifièrent au moyen âge, et que c'est elle qui est désignée dans certaines chartes par le nom de Maison-Forte ou château épiscopal. Quand les guerres l'eurent ruinée, elle devint, entre les mains de Gilles Boutault, une carrière pour la reconstruction du palais placé près de la cathédrale. M. de Gaujac put en retirer les énormes pierres des fondations qui restaient et en former les bases de son petit séminaire. Nous ne dirons pas ce qu'il en fallut enfouir pour arriver à fixer sur un plan aussi fortement incliné les assises d'un énorme bâtiment. Rien n'arrêta le généreux prélat. Il voulut que l'ensemble et les détails fussent dignes du but qu'il se proposait et de lui-même. Les revenus de son évêché et de ses biens patrimoniaux, tout ce qu'il avait reçu, en un mot, il le donna, sans hésiter, pour l'érection de cet asile, enfant privilégié de son noble cœur. Et quand, vers la fin de 1754, après de longues années d'attente, la ville aperçut les blanches ailes du petit séminaire se déployant le long des murs jaunis de l'antique église abbatiale, quand des terrasses étagées au-dessus de vertes prairies s'échappèrent les bourdonnements joyeux d'enfants recueillis et formés à la vertu dans une enceinte où tout leur souriait, de justes applaudissements retentirent, un concert de louanges s'éleva en l'honneur du grand évêque ; lui seul parut ne rien entendre, ne rien apercevoir. On raconte que, par modestie, il ne voulut jamais visiter cette maison qui était la sienne, et qu'obligé de passer devant le fronton décoré de ses armes, il baissait la tête et détournait les yeux.

Le croirait-on ? Au milieu de ces acclamations, une voix discordante vint affliger les oreilles du saint prélat. C'était celle des jurats d'Aire auxquels on avait fait du bien sans les consulter. Déjà une première fois, ils avaient renouvelé la querelle suscitée

à l'évêque Fromentières, en portant dans leur dénombrement les anciens bâtiments du collége. M. de Gaujac avait dû former opposition. Maintenant, ils se plaignaient qu'on eût transféré le personnel à la nouvelle maison du Mas ; et le 15 mai 1756, à la suite du maire de Peich, ils rédigent une protestation et l'adressent au parlement de Navarre. Mais, par arrêt du 21 juillet suivant, la cour les déboute de l'incident, et le petit séminaire est désormais légalement installé dans un local qui devait faire oublier le premier.

Ce fut la dernière satisfaction en ce monde de M. de Sarret de Gaujac. Il ne songea plus qu'à se préparer au sacrifice d'une vie qui avait été un sacrifice continuel. Tout d'ailleurs dans sa mort fut à la hauteur de sa vertu et témoigna de son amour pour l'œuvre principale de son épiscopat. On lit dans les registres des décès de la ville d'Aire : « Le 18 novembre 1757 est décédé messire François de Sarret de Gaujac, évêque et seigneur d'Aire, dont la mémoire sera toujours en vénération, après avoir demandé luy-même les sacrements, et a été inhumé en vray prédestiné le 20 dans le chœur du chapitre... » Il mourut dans un palais délabré qu'il ne songeait même pas à faire réparer, préoccupé avant tout de la prospérité de son séminaire. Le testament qu'il dicta, remarquable par les sentiments de piété, ne contient que des legs peu considérables. Un des plus importants consiste en une somme de douze mille livres qu'il donne à sa maison du Mas. De plus, il institue le supérieur, M. Teyssiné, son exécuteur testamentaire.

A ses funérailles, qui attirèrent une foule nombreuse et émue, la place d'honneur revint encore aux directeurs du séminaire. Six d'entre eux portèrent le corps du vénérable prélat et le descendirent dans un caveau à la droite de l'autel. Depuis quelques années, un nouveau pavage est venu recouvrir l'épitaphe élogieuse de la pierre tombale. C'est à grand'peine que l'on peut lire, sur une des dalles de marbre noir, quelques mots qui en indiquent la place (1). Ses armes sont depuis longtemps effacées sur les murs

(1) *Sub hoc marmore in pace quiescunt ossa s^e memorie DD. Fr. de Sarret de Gaujac, episcopi aturensis defuncti* XIV *kal. dec. an.* MDCCLVII.

du petit séminaire, et pourtant sa mémoire mérite d'échapper à l'oubli. Il fut le bienfaiteur du clergé et, par suite, des populations si chrétiennes du diocèse d'Aire. Le jour où un monument quelconque s'élèvera pour dire la gratitude de tous ceux qui depuis plus d'un siècle sont devenus ses obligés, il ne sera fait que justice.

L'existence du nouveau séminaire était donc assurée. En vain les jurats, formalistes quand même, continuèrent-ils cette petite guerre de tracasseries, héritage de leurs processifs aïeux. A plusieurs reprises encore, sous M. Playcard de Raygecourt (1758-1783), ils s'ingénièrent à rédiger des mémoires, des exploits, des productions et des instances, à noircir, en un mot, le papier timbré sous toutes ces formes que l'auteur des *Plaideurs* avait ridiculisées, et qui semblent avoir été un besoin de la vie provinciale de ce temps. Quand on dépouille les archives des chapitres, des monastères ou des communes, on ne rencontre alors qu'interminables procès; et la Révolution seule, en supprimant juge et parties, a dispensé le lecteur de chercher le prononcé de l'arrêt. A Aire, il fallut, pour calmer l'humeur des magistrats, consentir à tenir encore deux classes de commençants dans l'ancien collége qui avait été mis en location.

Mais les succès incontestables du nouvel établissement du Mas s'imposaient aux observateurs sans préjugés. Ils attirèrent même l'attention du roi qui, par lettres-patentes du mois de novembre 1768, lui permit d'acquérir un bois à haute futaie pour son entretien (1). Cette précieuse propriété, après des années d'hésitation, vient de lui être définitivement conservée.

Inutile de suivre les dernières discussions relatives à la vente de l'ancienne maison à peu près ruinée, qui rappelait les temps difficiles de M. de Sariac et de l'évêque Saint-Julien. En 1781, une action est intentée à ce sujet par la ville contre le supérieur du séminaire, Jean-Jacques Lamarque. En 1783, le 6 juin, un arbi-

(1) Archives d'Aire.

trage a lieu à Bordeaux, et attribue ces murailles disjointes au petit séminaire du Mas. L'intendant de la province casse la sentence arbitrale. Arrêt du parlement de Bordeaux, le 7 août. Renvoi au conseil privé. Le 25 janvier 1787, une transaction a lieu entre l'évêque et les jurats sur leurs différends; mais en décembre de la même année, le chapitre intervient, et les affaires ne paraissent pas se simplifier pour cela.

On aurait tort d'ailleurs de croire que ces divisions aient dérangé en quelque point les œuvres utiles du long épiscopat de M. de Raygecourt. Ce prélat, qui n'avait jamais quitté son diocèse d'après un ordre formel de la cour, dit-on, obtint pour coadjuteur Sébastien-Charles-Philibert-Roger de Cahusac de Caux en 1780, et mourut trois ans après (1783). Sans avoir fait de grandes entreprises, il soutint et perfectionna celles de ses prédécesseurs. Ainsi, d'accord avec le chapitre, il poursuivit la restauration de la cathédrale. Un secours de quinze mille livres reçu de Versailles en février 1779, et ajouté aux sacrifices qu'il s'imposait lui-même, avait permis d'exécuter les réparations urgentes (1). L'année suivante (1780), le chœur de l'église fut agrandi aux dépens de l'ancien cimetière placé derrière le chevet déjà considérablement diminué par le passage de la route des Pyrénées (2).

La marche calme et progressive du petit séminaire ne fut point ralentie. Là se préparaient des prêtres vertueux et instruits, et bientôt l'épreuve terrible à laquelle la Révolution vint soumettre le clergé montra quels caractères avaient été formés dans la maison du Mas.

L'abbé Jules BONHOMME,
vicaire à Sainte-Elisabeth, à Paris.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Archives impériales. O 618, n. 19. Demande de secours transmise par l'intendant, s'élevant à 39,000 fr., accompagnée d'un double plan de la cathédrale.

(2) Archives d'Aire.

LA PAROISSE D'AUBIET DEPUIS 1595

JUSQU'EN 1789[1].

Que devint la paroisse d'Aubiet à la suite de ces guerres fratricides, qui depuis cinquante ans avaient amoncelé tant de ruines dans tout le pays? Que devinrent les institutions religieuses dont elle avait été si généreusement dotée au début du siècle précédent pour la plus grande gloire de Dieu et de ses saints, comme portent les titres, et pour assurer à jamais dans l'église d'Aubiet la splendeur qui doit accompagner les divins offices? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans cet article : nous en consacrerons un autre à la commune, recherchant les transformations qu'elle subit; ce que devinrent ces anciennes franchises dont elle s'était toujours montrée si fière et si jalouse; comment disparurent peu à peu les institutions si franchement libérales qui lui permettaient de gérer elle-même ses affaires sans aucune espèce de contrôle; comment enfin, après avoir pendant des siècles disposé de revenus considérables qui faisaient d'elle incontestablement une des communautés du pays les mieux dotées, elle fut peu à peu dépouillée de tout, et put à bon droit compter parmi les plus pauvres. A quelque point de vue que l'on se place, cette époque est une ère de décadence qui a son point de départ au début du XVIIe siècle, et va toujours empirant jusqu'à ce qu'éclate sur la France tout entière la grande catastrophe qui ne devait rien laisser debout des anciennes institutions.

Pour se faire une idée vraie des changements survenus dans la paroisse à la suite des événements dont nous avons naguère rap-

(1) Cinquième article des *Recherches historiques sur la ville et communauté d'Aubiet.*

pelé le souvenir, il importe de bien préciser l'état dans lequel elle se trouvait avant cette époque, et jusqu'au début du XVIIe siècle. C'est par là que nous allons commencer.

I

Etat de la paroisse d'Aubiet sur la fin du 16e siècle.

Dans tous les temps, avant comme après cette époque, nous avons trouvé la paroisse d'Aubiet desservie par un curé (ou *recteur*, terme spécialement consacré à l'époque dont il est ici question) et deux vicaires à sa charge, qu'il payait sur ses revenus curiaux, et dont le choix lui appartenait suivant la discipline alors en vigueur. Indépendamment de l'église paroissiale proprement dite, il y en avait deux à la campagne : Sainte-Catherine et Saint-Jean de Verdale (1) ayant titre d'annexe, où se faisait le service religieux, avec un cimetière pour les inhumations des personnes de leur ressort. Primitivement le chapitre métropolitain qui prenait la dîme de ces quartiers était aussi chargé pour les fêtes annuelles du service de Sainte-Catherine. La difficulté qu'il y avait pour les chanoines à s'acquitter de cette obligation, à cause de l'éloignement, les engagea à relâcher quelque chose de leurs droits en faveur du curé, pourvu qu'il se chargeât de les remplacer les jours où ils auraient dû se rendre. A cette condition ils lui abandonnèrent notamment deux pièces de terre appartenant à cette église, d'une contenance ensemble de 8 cazaux 5 places 16 escats (2 hectares 38 ares 71 centiares), qui demeurèrent depuis attachées à la cure d'Aubiet jusqu'à la Révolution.

Pour les deux autres églises rurales, Saint-Jean de Bascous et Saint-Barthélemy de Miramont, elles avaient le titre d'ecclésiastes,

(1) Dans les documents de l'époque que nous avons sous les yeux, on dit constamment Saint-Jean de Verdale; dans des documents plus anciens et notamment dans les procès-verbaux des délibérations communales, cette même église se trouve désignée sous le titre de Saint-Martin de Verdale.

et étaient desservies, chacune, par un prêtre qui faisait sa résidence dans Aubiet, mais qui était, paraît-il, indépendant de son curé, prenait aussi le nom de recteur, et, à ce titre, percevait dans le ressort de son église les mêmes droits que le recteur d'Aubiet dans le reste de la paroisse. Nous l'avons dit déjà : après les guerres civiles, pas une de ces églises ne resta debout. Celles de Saint-Jean de Bascous, de Saint-Barthélemy de Miramont, de Saint-Jean de Verdale, qui étaient particulièrement exposées, à cause de leur isolement au milieu des champs et de leur éloignement de la ville, furent entièrement démolies, et il n'en resta pas pierre sur pierre. Celle de Sainte-Catherine eut à peu près le même sort. Mais comme elle avait toujours été en particulière vénération, parce que c'était un lieu de station pour les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques, on s'occupa de la rétablir de façon à pouvoir y célébrer les saints offices. On continua également de faire dans son cimetière les inhumations de la partie de la paroisse qui avait là sa sépulture. Pour les autres, elles demeurèrent à jamais ensevelies sous leurs ruines, et leurs cimetières furent également abandonnés.

Sous Etienne Castanet, recteur d'Aubiet de 1600 à 1625, le titre d'annexe qui avait appartenu à Saint-Jean de Verdale fut, à la sollicitation du seigneur, transférée à l'église *votive* de Saint-Laurent de Daignan, qui appartenait au château. Castanet prêta la main à cette translation, et, par reconnaissance, le seigneur consentit à ce qu'il prît la dîme du foin dans son bien qui faisait une partie considérable du territoire de cette section. Les autres habitants suivirent son exemple (1). De plus, il s'obligea à donner à dîner tous les dimanches et fêtes, soit au curé, soit au vicaire, qui viendrait dire la messe à Daignan.

(1) C'est ce qui est dit dans un mémoire presque contemporain concernant les dîmes dont nous parlerons plus bas. Cependant le procès-verbal de Cossy dont il sera aussi fait mention, du 12 février 1563, constate qu'à cette époque on payait déjà de 24 *pilots, un* : pour concilier les deux textes, on peut supposer qu'à l'époque où l'église de Daignan obtint le titre d'annexe, il y eut seulement une augmentation, et qu'à partir de ce moment on paya cette dîme sur le même taux que dans les autres endroits où il était de 11 ou 12, *un*.

Depuis ce moment, les offices durent se faire dans cette église comme ils se faisaient précédemment dans celle de Saint-Jean. Il paraît néanmoins que le service n'en fut régulièrement organisé qu'un peu plus tard, par une ordonnance de Mgr de Vic, dont nous avons le texte, datée d'Aubiet en cours de visite pastorale, le 18 avril 1646.

Pour Saint-Jean de Bascous et Saint-Barthélemy de Miramont, supprimées comme paroisses, elles continuèrent à former, sous le nom d'ecclésiaste, un *bénéfice simple* dont l'archevêque se réserva la nomination. Leur territoire fut réuni à la cure d'Aubiet, dont le titulaire devait désormais considérer comme ses paroissiens les habitants de ces deux quartiers et leur administrer ou leur faire administrer par ses vicaires tous les secours spirituels. Il semblerait qu'en lui imposant ce surcroît de charge qui n'était pas peu de chose, vu la distance qui sépare ces quartiers du chef-lieu de la paroisse, on aurait dû lui attribuer le revenu dont jouissait auparavant le recteur de ces églises, d'autant plus que ce revenu n'était pas déjà très considérable, le recteur n'ayant, comme nous le dirons bientôt, que le quart de la dîme et les trois autres quarts appartenant à l'archevêque. Il n'en fut pas cependant ainsi : un quart de ce quart, c'est-à-dire le seizième de la dîme totale, fut attribué au curé qui avait toute la charge, et le titulaire du bénéfice, dégagé de toute responsabilité, percevait le reste. Ce fut pendant la vacance du siége de 1586 à 1600 que cette suppression commença : et déjà même ces paroisses n'existaient plus de fait, puisque le recteur d'Aubiet devait en faire le service comme d'une partie intégrante de la sienne, lorsque Léonard de Trapes, qui n'était encore qu'administrateur du diocèse, donna à un ecclésiastique de sa maison *(à un sien domestique)*, le bénéfice de Saint-Barthélemy, seulement pour en percevoir les revenus et sans lui imposer aucune charge, toutes les charges pesant sur le curé comme précédemment. Ce curé était alors Jean Monbernard. Il se plaignit amèrement de cette disposition, et, ses plaintes n'ayant pas été écoutées il porta l'affaire devant les tribunaux. Pour le calmer on lui

offrit en dédommagement une prébende au chapitre de Sainte-Marie qu'il pourrait cumuler avec sa cure. Monbernard, qui, tout curé d'Aubiet qu'il était, faisait à Auch sa résidence habituelle, et ne paraissait dans sa paroisse qu'aux fêtes solennelles pour y faire seulement un séjour de deux ou trois jours, accepta la proposition et abandonna les poursuites. Les successeurs de Monbernard ne furent pas, on le pense bien, plus satisfaits que lui d'une disposition qui leur était si désavantageuse. Ils ne cessaient de se plaindre de l'injustice qu'on leur faisait, et, même après s'être soumis par nécessité à l'autorité qui leur avait imposé ce fardeau, ils continuèrent à protester de toutes les manières contre un pareil arrangement. Ce fut à ce point que, dans les premiers temps surtout, ils refusaient sans pitié les secours de leur ministère aux habitants de ces quartiers et ne voulaient, en aucune façon, les reconnaître pour leurs paroissiens : ceux-ci, quand ils avaient à réclamer ces secours, ne pouvant rien obtenir de bon gré, se voyaient forcés de recourir aux voies de rigueur; en sorte qu'il y avait là un sujet perpétuel de conflit entre le curé et les paroissiens qu'on voulait lui donner malgré lui. Nous n'exagérons rien : qu'on en juge par l'acte suivant, qui renferme la preuve authentique de ce que nous avons avancé.

Acte de requisition et protestation pour Jehan Cazaubon fait à Me Gerault Ducos, recteur d'Aubiet.

« L'an mil six cents-trente deux et le cinquiesme jour du mois de » septembre... en présence de moy, notaire, et témoings soubssignés, » a comparu Jehan Cazaubon, tailleur, fils de autre Jehan, de la juri- » diction d'Aubiet et habitant le parsan de Saint-Jehan de Bascous; » lequel ayant la présence de Me Gérault Ducos, prestre et recteur de » la ville d'Aubiet, luy a dit qu'il luy a requis verbalement ci-devant, » venir administrer les sacrements de pénitence et de communion à » un malade de sa maison, et ce jourd'huy luy faire ses annonces dans » l'église d'Aubiet, ce qu'il luy aurait refusé. Partant luy requiert luy » déclarer sy point il ne veult luy administrer les dits sacrements de » pénitence et de communion tant en sa maison en cas de maladie, que

» en église, et à ses fins luy vouloir faire et publier ses annonces les-
» quelles luy sont nécessaires. Autrement et à faulte de ce faire, a pro-
» testé et proteste contre luy de tous depens, etc., etc.... Lequel s^r
» Ducos, recteur, a respondu qu'il n'est nullement tenu ny obligé de
» administrer les sacrements, ny faire aulcun service aux habitants
» du parsan de Saint-Jehan de Bascous, d'aultant qu'il ne retire rien.
» Mais qu'il se doit retirer aux fruits prenants du dit Parsan pour en
» retirer son service et à qui lui est nécessaire, faisant contre protes-
» tations, lequel Cazaubon a persisté en ses protestations et requis
» acte. Concédé, présents, Antoine Decamps et Jehan Petit Jourdain,
» et Jehan Nicolas du dit Aubiet, soubssignés le dit Decamps avec le
» dit s^r recteur et moy Ducos prêtre et recteur pour ma réponse. A.
» Decamps, Laboubée n^re royal. »

Un siècle plus tard, M. Ardenne fit de nouvelles difficultés et porta ses doléances devant l'archevêque. Ce fut en vain. La pensée lui vint alors de s'adresser aux titulaires même des ecclésiastes, espérant par certaines considérations qu'il leur soumettait leur donner des scrupules sur la légitimité de leur possession. Nous avons retrouvé l'autographe de la réponse que lui fit le titulaire de Saint-Barthélemy, M. Labruquère, curé de Saint-Laurent, dans le diocèse d'Agen. Elle est une preuve que, de ce côté encore, M. Ardenne avait manqué son but; probablement il ne réussit pas davantage avec le titulaire de Saint-Jean.

Voici la lettre de M. Labruquère :

Monsieur, dans le temps que j'ai eu l'honneur de vous répondre que je ne me sentais point tenu, m'obligé à aucun service pour l'ecclésiaste de Marmont (Miramont) dont je suis titulaire depuis quarante-trois ans; j'ai cru que, de bonne foi, vous réfléchiriez sur vous-même, et que vous reconnaîtriez que le quart du dixme que vous perceviez sur ma portion dans le dixmoir de Marmont, ne vous a été adjugé que pour faire le service que le titulaire aurait dû faire. En convenant avec vous que l'ecclésiaste de Marmont était autrefois cure, il est juste que vous conveniez aussi, Monsieur, que Messeigneurs nos supérieurs, pour des raisons justes et légitimes, mais à nous inconnues, ayant jugé à propos de réduire cette cure en bénéfice simple, sous le titre d'ecclésiaste, ont retenu et assigné le quart pour le curé qui serait

chargé de faire le service, et administrer les sacrements aux paroissiens; et comme l'église d'Aubiet leur parut la plus à portée, et que le curé accepta et se chargea de faire le service on lui adjugea le quart. Si vous voulez bien, Monsieur, vous *déprévenir* et contre moi et contre vous-même, il vous sera aisé de comprendre que nos supérieurs ont voulu prévenir et empêcher toutes les contestations qui pourraient arriver dans les suites, en réservant et assignant le quart pour le curé qui ferait le service, et être assurés par là que le service se ferait exactement et sans trouble ni discussion, comme il s'est fait jusqu'à aujourd'hui par vos prédécesseurs. Ainsi, je ne saurais penser, Monsieur, après toutes ces réflexions qui sont justes et naturelles, que vous pensiez vous-même à abandonner le service de Marmont de quoi vous me menacez, et interrompre un établissement et un règlement fait depuis si longtemps par des supérieurs en autorité, éclairés et prevoyants qui ont eu soin de vous assigner un quart que vous ne percevez qu'à la charge de faire le service et administrer les sacrements aux paroissiens de Marmont. Ne soyez donc pas surpris, Monsieur, si je n'entre point en proposition avec vous, puisque vous voyez vous-même que nos supérieurs y ont pourvu par le réglement établi du quart que vous prenez. Je suis pourtant bien sensible aux dispositions de paix que vous m'offrez. Je vous prie de me les conserver pour une autre occasion qui me soit plus favorable. Je souhaiterais qu'il s'en présentat quelqu'une pour moi dans laquelle je pusse vous en marquer ma reconnaissance, et mon très-respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LABRUQUÈRE, curé de Saint-Laurent.

Ces démarches de M. Ardenne montrent bien que M. Jazédé n'était que l'écho des sentiments de son curé quand il disait, dans ce mémoire sur Aubiet que nous avons déjà cité plusieurs fois : « Les titulaires de ces deux ecclésiastes perçoivent dans la terre dudit Aubiet, chacun dans son district, les trois quarts du quart des grains, et ne laissent au curé qui fait le service que le quart du quart, c'est-à-dire un seizième. L'injustice peut-elle être plus marquée et l'abus peut-il aller plus loin? »

Les plaintes des curés n'étaient pas tout à fait dénuées de fon-

dement. C'est, qu'en effet, leur paroisse, quoique d'une étendue immense et sous ce rapport une des plus considérables du diocèse, ne leur apportait cependant qu'un assez mince revenu. On le comprendra facilement si l'on veut considérer que l'archevêque, le chapitre de Sainte-Marie ou le prieur de Saint-Orens prenaient à peu de chose près dans toute la paroisse les trois quarts de la dîme, et que le curé n'en avait généralement que le quart, et était là-dessus obligé de fournir au traitement de deux vicaires qui étaient exclusivement à sa charge. Voici, du reste, d'après des documents authentiques, comment se payait la dîme à la fin du XVIe siècle et la part qu'y avait, suivant les quartiers, chacun des décimateurs. Sauf ce que nous avons dit au sujet de Daignan et des deux ecclésiastes, les choses demeurèrent à peu près dans le même état jusqu'à la Révolution de 1789.

II

Dîmes et Décimateurs.

La dîme n'était pas seulement, comme on pourrait le penser aujourd'hui en se fondant sur l'étymologie du mot, la dixième partie des fruits payée à l'Eglise d'après le droit ancien pour l'entretien de ses ministres, le soulagement des pauvres et les besoins du culte; on donnait ce nom à la portion de ces fruits destinés à cet usage, quelle qu'en fût d'ailleurs la quotité, parce que ce droit avait été introduit sous la nouvelle loi, par imitation de ce qui se pratiquait sous la loi ancienne qui avait fixé la redevance en faveur des lévites à la dixième partie des fruits.

Avant le XVIIe siècle, la dîme se payait ici, pour le blé, de trente-quatre gerbes, quatre, ainsi que l'atteste le procès-verbal de Bernard Cossy, commissaire-député pour recevoir les déclarations des revenus ecclésiastiques dans le diocèse d'Auch, du 12 février 1563. Un mémoire concernant les dîmes, sans date, mais qui a dû être écrit entre 1640 et 1650 et qui fut adressé à l'archevêque sur sa demande, nous apprend que, depuis 1600, elles se payaient

de trente gerbes, quatre. A cette époque, Castanet avait été nommé curé d'Aubiet et avait pris pour son propre compte la ferme des revenus ecclésiastiques qu'il garda pendant douze ans. Avec l'aide des seigneurs qui avaient à cela quelque intérêt, il fit payer la dîme au taux de trente gerbes, quatre, comme il y était autorisé par un arrêt du Parlement du 19 juillet 1582. Après lui, on continua de la même manière, mais peu à peu il s'était introduit quelques usages abusifs, par le fait des rentiers, toujours disposés à exagérer dans leur intérêt les droits des décimateurs; et ces usages donnaient lieu en 1773 à des contestations suivies bientôt d'un procès entre la communauté et les fruits prenants qui dura jusqu'en 1787.

Pour en finir, la commune nomma le 19 août de cette année un syndic, avec charge spéciale de conclure avec les décimateurs une transaction dont les articles étaient déjà arrêtés et convenus. On revint dans ces conventions à peu près à ce qui se pratiquait avant 1600, c'est-à-dire que la dîme devait désormais se payer, pour le blé, de trente-quatre gerbes, quatre, et pour les fèves, pois carrés, *garoffes* (vesces), millet, lin, de onze faix ou *patocs*, un; pour la vendange, de onze charges, une. Il n'est pas fait mention du foin, peut-être les décimateurs y avaient-ils renoncé à cause de la grande opposition qu'ils avaient rencontrée pour cet article spécialement. D'ailleurs, cette dîme ne s'était jamais prise généralement. Il n'y avait que quelques quartiers qui y fussent soumis.

Les décimateurs étaient :

L'archevêque;

Le chapitre de Sainte-Marie d'Auch;

Le prieur de Saint-Orens;

Le curé d'Aubiet;

L'ecclésiaste de Saint-Jean de Bascous;

L'ecclésiaste de Miramont.

Voici maintenant dans quelle proportion chacun d'eux avait pris part à la dîme :

1. Sur la rive droite de l'Arrats, au nord de la ville, dans le

quartier appelé de Ferrion, qui était du domaine du roi, la dîme appartenait à l'archevêque, au curé et au prieur de Saint-Orens.

Le curé prenait d'abord en seul un quart de la totalité : puis les trois quarts se divisaient entre l'archevêque et le prieur, de telle sorte qu'on en faisait encore quatre parts, dont une seulement revenait à l'archevêque, et les trois autres au prieur.

La dîme du vin dans ce quartier se payait de douze charges, une, et se divisait entre l'archevêque qui avait le quart et le prieur à qui le reste revenait;

2. Au midi de la ville, toujours sur la rive droite, était le quartier appelé de Garlambat, la Gravère et Formentières, dans lequel pour le grain on suivait les mêmes règles que ci-dessus. La dîme du vin revenait tout entière à l'archevêque;

3. Un peu plus loin, toujours au milieu de la ville, était un quartier de médiocre étendue appelé Grand Camps, où la dîme de toute nature appartenait en seul au recteur.

4. Au-delà de l'Arrats, dans le quartier de Sainte-Catherine, la dîme appartenait pour les trois quarts au chapitre de Sainte-Marie, et l'autre part revenait au curé d'Aubiet;

5. Au quartier de Daignan, par exception, dans le temps où les autres quartiers ne payaient que de trente-quatre gerbes, une, on payait de trente, une. Le chapitre de Sainte-Marie, le prieur de Saint-Orens et le curé d'Aubiet y avaient part, mais de telle sorte que le curé avait d'abord le quart; les trois quarts restants étaient ensuite partagés également entre le chapitre et le prieur; puis encore l'archevêque prenait le quart de la portion du prieur. La dîme du lin se partageait dans la même proportion que celle du blé. On y payait aussi celle du foin, mais seulement dans la proportion de vingt-quatre *pilots*, un. (Procès-verbal de Cossy; voir plus haut la note concernant cette dîme;)

6. Dans le quartier de Saint-Jean de Bascous, le recteur d'Aubiet n'avait rien à voir. La dîme se partageait entre le recteur particulier de cette église qui en avait un quart, l'archevêque à qui en revenait un autre, et le chapitre de Sainte-Marie qui, lui seul, avait

une moitié. Mais pour le vin, toute la dîme appartenait à l'archevêque et elle se payait à raison de onze charges, une. Le foin ne se dîmait pas. Pour le lin, il était soumis aux mêmes conditions que le blé. Nous trouvons, en outre, dans ce quartier, ce qui n'existait pas dans les autres, les carnelages ou dîmes sur les bestiaux qui se payaient en argent et au recteur seulement. En certains lieux, il y avait plusieurs espèces d'animaux soumis à cette dîme : ici c'étaient seulement les brebis et les agneaux, et on donnait pour quatre brebis, trois liards; un liard pour quatre agneaux;

7. Dans le quartier de Saint-Barthélemy de Miramont, le recteur d'Aubiet était exclu comme celui de Saint-Jean de Bascous. La dîme s'y partageait entre l'archevêque qui en prenait les trois quarts et le recteur de cette église qui avait le reste. En certains endroits, le recteur prenait en seul la dîme du foin. La dîme du vin, qui se payait de douze charges, une, revenait toute entière à l'archevêque.

Parmi les chapellenies, il y en avait plusieurs attachées à la cure, et dont le recteur était titulaire de droit. Le revenu de ces chapellenies, dotées généralement en biens fonds, venait s'ajouter au revenu curial proprement dit; et pour avoir le total exact, il faudrait encore y joindre le produit des deux pièces de terre de Sainte-Catherine, d'une contenance, comme il a été dit plus haut, de deux hectares trente-huit ares soixante-onze centiares.

R. DUBORD,
Curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

CHATEAUX HISTORIQUES DE LA GASCOGNE.

ORBESSAN.

Encore un château historique à vendre!

Dans la dernière livraison de la *Revue de Gascogne*, nous annoncions la mise en vente des châteaux de Xaintrailles (1) et du Barthas; aujourd'hui nous voyons annoncée celle du château d'Orbessan, près d'Auch, résidence pleine du souvenir d'un célèbre magistrat encore plus connu comme littérateur, artiste et philanthrope, que comme président au parlement de Toulouse.

Le château d'Orbessan, d'origine féodale, appartenait au moyen âge à une ancienne famille de Gascogne de ce nom; il devint, nous ignorons à quelle époque, la propriété de la famille du président, et sur les ruines du manoir féodal s'éleva le château qui existe. C'est une construction de la fin du XVIIe siècle, dans un joli site, qui posséda tout le confortable introduit dans les résidences seigneuriales sous le règne de Louis XV. Quoique décrépit, et en partie transformé, le château d'Orbessan a conservé de nombreux restes de son ancienne splendeur; mais il nous intéresse plus encore par les souvenirs qui s'y rattachent.

M. d'Orbessan fut le contemporain, l'ami et l'émule de l'intendant d'Etigny; il faisait embellir son château pendant que M. d'Etigny créait la route d'Auch en Espagne, qui longe les murs d'Orbessan, et transformait notre ville, en même temps aussi que Mgr de Montillet faisait réédifier le palais archiépiscopal.

Le château d'Orbessan, durant une période de plus de cinquante ans, fut le sanctuaire de l'art et le foyer qui rayonnait sur tout le pays. C'était là que se donnaient rendez-vous les artistes,

(1) On nous écrit : « Le château de Xaintrailles est toujours à vendre. On en demande 600,000 francs, et celui qui s'est le plus approché de ce chiffre (un banquier de Paris : un banquier chez Poton!) en a été encore séparé par un abîme de 100,000 francs. »

les hommes d'étude, d'esprit et de goût de la contrée, toujours certains qu'ils étaient de trouver dans l'amphitryon sympathie et accueil affectueux. Aussi c'étaient des parties de chasse, des concerts, des lices littéraires, artistiques, qui se succédaient presque sans interruption.

Une salle de spectacle, parfaitement agencée, complétait cette résidence champêtre. Indépendamment des hôtes qui essayaient fréquemment d'interpréter Molière et Racine et quelquefois leurs propres œuvres, la troupe des *comédiens* d'Auch allait souvent donner des représentations sur le théâtre d'Orbessan.

Ce fut surtout dans les trente dernières années de la vie de M. d'Orbessan, qui mourut célibataire, que son château brilla du plus bel éclat. C'était le temps où la Société royale d'agriculture, dont M. d'Orbessan était un des membres les plus influents, fonctionnait avec activité : elle tenait ses séances publiques mensuelles régulièrement ; elle célébrait des fêtes et décernait des prix. On peut dire que la ville d'Auch, à cette époque, n'était pas trop déchue, sous plusieurs rapports, de son rang de métropole. Les arts, la musique surtout, y étaient cultivés avec un certain succès. Les corps religieux de la ville étaient particulièrement favorables à l'art musical. A la métropole, le maître de chapelle, M. Garceau, s'était fait remarquer par ses compositions. Ce fut lui qui composa le psaume : *Domini audivi*, etc., exécuté pendant la messe royale qui fut célébrée à l'occasion de la quatrième séance de la Société d'agriculture. Le bas-chœur comptait parmi ses membres des hommes de talent : c'étaient d'abord les deux frères Ader, prébendiers, chanteurs et musiciens distingués. Parmi les chantres figura François Lay, natif de Labarthe (Hautes-Pyrénées), devenu plus tard un chanteur célèbre sous le nom de *Laïs*, et professeur au Conservatoire. Laïs fut attaché à l'opéra jusqu'en 1822, et mourut en 1831. Puis c'était le chantre Martin, que sa belle voix avait rendu populaire, et qu'on ne désignait, qu'on ne connaissait plus que sous le sobriquet de *Rossignol*. Celui-ci ne parvint pas à la célébrité comme son ca-

marade Laïs; il demeura à Auch, où il s'était marié, et où il mourut professeur de musique. L'organiste de la collégiale de Saint-Orens, Commes, était aussi compositeur. A l'exemple de Garceau, il composa, à une semblable occasion, un motet : *Dominus illuminatio mea*, etc., «exécuté pendant la messe royale» lors de la huitième séance publique de la Société d'agriculture. Ces productions étaient exécutées « avec autant de délicatesse que de précision par la musique des amateurs (1). »

Parmi ces amateurs, qui étaient nombreux, se distinguait un tout jeune homme, à la figure douce, à l'œil intelligent et fin, aux manières exquises, à l'éducation soignée, qui jouait très bien du violon; c'était le fils d'un des plus honorables habitants de la ville, qui devint plus tard un grand capitaine, un homme d'Etat illustre; c'était le général Dessolles, ministre président du conseil.

Ce personnel d'artistes et de *virtuoses* s'accrut d'un autre amateur qui devint aussi un artiste célèbre.

En 1787, la généralité d'Auch eut pour intendant M. Bertrand de Boucheporn. Cet administrateur, qui fut le dernier intendant de cette généralité, ancien magistrat au parlement de Metz, protecteur éclairé des arts et artiste lui-même, avait pour secrétaire un jeune homme qu'il avait en quelque sorte élevé et qu'il affectionnait tendrement; ce jeune homme, qui se faisait remarquer surtout par un talent précoce sur le violon, était Baillot, le célèbre violoniste, qui charmait ses auditeurs encore plus par l'expression, le sentiment et le goût, que par l'habileté d'exécution; Baillot, qui n'a jamais été surpassé dans l'art de rendre une mélodie, et qui a laissé des souvenirs ineffaçables de son exécution de la *Romanesqua*, cette mélodie si suave, en mouvement de valse, qui est encore un morceau d'étude au Conservatoire. Baillot fut, en outre, un compositeur distingué, élève et ami du célèbre Viotti, l'immortel auteur des duos con-

(1) Archives départementales du Gers. Registres des séances de la Société d'agriculture.

certants pour violon, cités à juste titre comme les meilleures études en ce genre, et adoptés dans tous les Conservatoires de l'Europe; Baillot devint également professeur au Conservatoire. Il mourut à Paris en 1842.

Tel était le personnel artistique qui contribuait aux plaisirs de la société d'Auch.

C'est dans ce milieu que vécut le châtelain d'Orbessan. Ce Mécène, excellent musicien aussi, jouait de plusieurs instruments et plus particulièrement du *psaltérion* (1). La plupart des hommes éminents que nous avons cités et tant d'autres que nous passons étaient, sinon les amis de M. d'Orbessan, les hôtes habituels du château.

La tradition a conservé le souvenir des soirées musicales qui avaient lieu fréquemment dans les salons de l'Intendance, dans lesquelles l'Intendant et son Secrétaire exécutaient les parties principales, où chacun était attiré autant par le désir d'entendre de bonne musique que par la grâce et l'affabilité de Madame de Boucheporn, femme également distinguée par l'esprit et par les qualités du cœur, qui faisait les honneurs de sa maison avec un goût exquis.

Ces réunions étaient en quelque sorte alternatives à l'Intendance et au château d'Orbessan, où d'ailleurs il était facile de réunir un *quatuor* complet et très convenable, formé par les hobereaux et les bourgeois du voisinage, auxquels se joignaient, le plus souvent, quelques-uns des amateurs dont nous venons de parler.

A cette époque, on ne faisait pas seulement ce qu'on appelle aujourd'hui de la *musique de chambre; le concerto*, les duos de violon et d'autres instruments chantants y avaient aussi leur part. La musique, au moins au point de vue de l'exécution, avait acquis un développement réel et plus sérieux qu'aujourd'hui.

(1) Ancien instrument de forme triangulaire, carrée ou oblongue, monté avec des cordes de laiton que l'on pinçait ou que l'on touchait avec un bâton courbé par le bout ou avec un tuyau de plume ou avec les doigts comme la harpe.

Le château d'Orbessan ne reçut pas seulement dans ses murs les artistes et les amateurs que nous avons fait connaître.

Une célébrité contemporaine, Adolphe Adam, l'auteur du *Chalet*, du *Postillon de Longjumeau*, qui fut aussi un écrivain agréable, dans une série d'études sur les musiciens et les artistes du XVIIIe siècle, qu'il publia en 1848 dans le *Constitutionnel*, nous apprend que Dalayrac, le célèbre compositeur, natif de Muret, le créateur de la *Romance*, l'auteur de *Camille ou le Souterrain*, d'*Adolphe et Clara* et de tant d'autres opéras qui ont conservé encore toute leur fraîcheur, Dalayrac, l'ami de M. d'Orbessan, fut aussi un des hôtes de notre château.

Ce fut dans une partie de chasse — donnée sans doute en son honneur — sur les coteaux abruptes qui s'élèvent à l'est du château, sur la rive droite du Gers, que Dalayrac, inspiré par le lever de l'aurore, écrivit cette romance si tendre, si mélancolique, encore populaire, connue sous le titre : *Le point du jour*.

Nous dépasserions trop les limites — déjà dépassées — de cette esquisse historique si nous voulions raconter tous les épisodes qui se rattachent au château d'Orbessan. Ce pourrait être l'objet d'un travail spécial et sérieux. Toutefois, ne négligeons pas de dire que c'est dans cette résidence, qu'il affectionnait d'une manière particulière, que M. d'Orbessan écrivit la plus grande partie de ses œuvres, et particulièrement ses *Variétés littéraires* qu'il fit imprimer à Auch.

Après les souvenirs historiques du château d'Orbessan, n'oublions pas de mentionner quelques détails intéressants pour les arts :

Outre un riche mobilier et une écurie des mieux tenues, où se trouvaient réunis les plus beaux types de la race chevaline du pays et de la France—car M. d'Orbessan était un éleveur des plus entendus — le château possédait une belle bibliothèque; une galerie de peinture où l'on voyait des toiles des meilleurs maîtres rapportées par M. d'Orbessan de ses voyages d'Italie ou ac-

quises par lui à Paris et à Toulouse; un cabinet d'estampes précieuses, œuvres des premiers graveurs du XVIIe et du XVIIIe siècles, et une collection d'objets d'arts et d'antiquités qu'il avait recueillis dans nos contrées et dans les Pyrénées.

Ce fut avec les débris de ces collections que, sur les ordres du préfet M. Balguerie, on forma le fond du musée d'Auch. MM. Pierre Sentetz et Chaudruc de Crazannes, tous les deux alors jeunes et animés du feu sacré, furent chargés de ces acquisitions lors de la vente du château et du mobilier. Disons en passant que ces deux savants, qui avaient pu être témoins de quelqu'un des faits que nous venons de raconter, et qui connurent presque tous les personnages dont nous avons parlé, conservèrent parmi nous les souvenirs du passé et les traditions de l'art.

C'est aussi du château d'Orbessan que proviennent, pour le plus grand nombre, ces beaux meubles dits genre Louis XV, ces beaux tapis des Gobelins et d'Aubusson, ces tentures, ces glaces de Venise et de Beauvais, ces vaisselles, etc., vrais objets d'art tous empreints d'un cachet distingué qui les fait tant rechercher de nos jours, et qu'on remarque dans quelques châteaux du pays, dans quelques maisons d'Auch et des villes environnantes.

M. d'Orbessan mourut dans son château le 4 novembre 1796, âgé de 87 ans. Ses restes mortels reposent dans le cimetière de la commune, près de l'église paroissiale. Homme à idées généreuses et libérales, il adopta franchement les principes de 89 et s'en montra le chaud partisan. Disons à la louange de nos pères que ce haut magistrat put terminer sa glorieuse carrière dans sa demeure sans être l'objet d'aucune de ces mesures violentes qui, à cette époque, frappèrent presque toutes les personnes de ce rang.

Les souvenirs que nous avons essayé d'exposer garantiront-ils ce joli château d'Orbessan des mains avides de la *Bande-Noire*? Espérons-le.

PROSPER LAFFORGUE.

ARCHIVES.

Les archives historiques du Gers viennent de s'enrichir de plusieurs documents importants à la vente du chevalier de B..., ancien fonctionnaire du Gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes, qui a eu lieu, à Paris, le mois dernier (maison Silvestre).

Nous reproduisons les numéros du catalogue avec les indications bibliographiques qu'il contient et le prix des enchères.

4137. ALLIANCES ET CONFÉDÉRATIONS entre Jean, comte d'ARMAGNAC (*sic*), Armand GUILLEM, comte de Pardiac, Jean de LOMAIGNE, seigneur de FIEUMARCON, et Jean de la RIUIÈRE, seigneur Daure, du 4e feurier. Traduit de l'original qui est en language du pays. 2 pièces in-fol. de 13 pages chacune.

Précieux documents (Bibliothèque de Mgr de Colbert) entièrement écrits de la main du savant Baluze, signés de lui et datés du 4 juillet 1687.

Le texte original en patois gascon qui compose l'une de ces pièces est non moins important pour l'histoire de l'Armagnac que pour l'étude de ce dialecte pendant le XIVe siècle.

Ce document a été poussé jusqu'à 23 fr.

4191. ABBREGÉ de la GÉNÉALOGIE des vicomtes de LOMAGNE avec une dissertation sur la branche de Candale, de la maison de Foix (par *Chazot de Nantigny*). Paris, 1757. In-12, r. marb., tableau généal., blason.

Bel exemplaire d'un volume rare.

Vendu 15 fr.

4311. MÉMOIRE sur les vicomtes de LOMAGNE. S. l. n. d. In-4° de 4 pages (Addit. manuscr.).

Pièce imprimée dans la première moitié du XVIIIe siècle, non citée par M. Guigard. Rare.

Vendu 9 fr.

VARIÉTÉS littéraires par le marquis d'Orbessan, président à mortier du parlement de Toulouse. *Auch*, *J.-P. Duprat*, 1778, 2 vol. in-8°, r. fauve, fil, tr. dor., figures.

Bel exemplaire d'un ouvrage estimé, presque uniquement composé de dissertations sur les antiquités méridionales. On remarque au tome II les 2 figures priapiques qui manquent souvent. Le tome I contient un mémoire fort intéressant sur le domaine antique des Pisans dans la Corse.

Vendu 11 fr.

A. T.

Bulletin sommaire des dernières publications.

ALARY (Paul). — Burgos. Gr. in-8° de VII et 107 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

ASSOLANT (Alfred). — Mémoires de Gaston Phœbus. In-18 jésus de 342 p. Paris, A. Faure. 3 fr.

BARANDEGUY-DUPONT. — Les Pyrénées (poésie). 15 p. in-18. Paris, Ledoyen.

BRETTES (l'abbé F.). — Cérémonial romain des enfants de chœur. In-52 de 183 p. Bordeaux, impr. v° Dupuy.

CANÉTO (l'abbé F.), vicaire général. — De quelques monuments d'art chrétien du versant septentrional des Pyrénées. Gr. in-8° de 68 p. Auch, impr. Foix.
Extrait de la *Revue de Gascogne*.

CARRIÈRE-BRIMONT (DE). — Etudes agricoles : le blé dans le sud-ouest de la France; I. 1° sa culture; 2° son avenir dans cette région. II. Enquête agricole; conclusions. 35 p. In-12. Muret, imp. Marquès.

DEJERNON (Romuald). — La vigne en France et spécialement dans le Sud-Ouest. Extrait des conférences faites dans les Basses-Pyrénées. In-8° de IV et 348 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou; Pau, Lafon.

DUBOUCH (P.), brasseur. — De la suppresion des octrois. 28 p. in-8°. Auch, imp. Loubet; libr. Chanche.

FILHOL, professeur. — Nouvelles recherches sur la composition chimique des eaux sulfureuses des Pyrénées prises sur les lieux d'emploi. 12 p. in-8°. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.
Extrait du Bulletin des travaux de la Société imp. de médecine, etc., de Toulouse.

GUICHENÉ (M. l'abbé). — Note relative à la prédiction du temps. 12 p. in-8°. Mont-de-Marsan, imp. Dupeyron.

GUILLOT (Jules), directeur du théâtre de Troyes. — Souvenir des Eaux-Bonnes. La Charité, poème inédit. 3 p. in-8°. Pau, imp. Veronèse.

Guide du voyageur à Biarritz et aux promenades des environs. 35 p. in-16. Bayonne, imp. Lespès; Biarritz, libr. nouvelle.

LABADENS (l'abbé J.-A.), curé desservant d'Ardizas, ancien chef d'institution, etc. — Le droit de tester au triple point de vue du droit, du devoir et des exigences de la société actuelle. 32 p. gr. in-8°. Toulouse, imp. Hébrail et Cie.

Au profit de l'église d'Ardizas, canton de Cologne (Gers). — Notre laborieux correspondant s'attache, dans ce mémoire qu'il nous est interdit de discuter, à défendre les dispositions du Code Napoléon, restrictives de la liberté du testateur, contre les attaques de MM. Ph. Serret, Coquille, etc.

LATOUR (H.). — Plan de la ville de Pau et des environs. Paris, lith. Carles.

LAVÉDAN (B.), serrurier ornemaniste. — Guide pratique de serrurerie usuelle et artistique, contenant 470 planches avec explication, divisé en 6 parties à l'usage des ouvriers, des chefs d'atelier et des architectes. In-4°, planches 1 à 235. Bagnères, imp. Dossun; Tarbes, l'auteur. 20 fr.

M. B. Lavédan est fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice. Son travail achevé contiendra 481 planches in-4°, précédées d'une introduction contenant des considérations générales sur les diverses applications du fer, des préceptes généraux aux ouvriers, et d'un exposé technologique. Les trois premières parties coûteront 50 fr.; l'ouvrage entier, 100 fr.

MAGEN, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — Compte-rendu des travaux de la Société (année 1862-64). Id. (année 1863-64). Pages 85-110. In-8°.

Nous ne faisons que mentionner ces deux rapports, attendant impatiemment le volume dont ils doivent faire partie.

NOULENS (J.), directeur de la *Revue d'Aquitaine*. — Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord. Tome II. Grand in-8° de XXXI et 471 p. Paris, Aubry; Dumoulin. 20 f.

Ce volume renferme, à la suite de la notice *de Baulat*, au sujet de laquelle nous ne retirons pas notre promesse d'attentif examen, la notice *de Bordes*, que des motifs encore plus chers nous engagent à faire connaître bientôt à nos lecteurs.

Pieux exercices en l'honneur de sainte Anne ou manuel de la confrérie établie à Poeylaün sous le patronage de cette sainte. 2e édition. 79 p. in-12. Tarbes, imp. Larrieu; Poeylaün.

POUYDEBAT et DAYREM. — La Vierge de Rome à Bagnères. 8 p. in-8°. Bagnères-de-Bigorre, imp. Dossun.

SCHAER (Dr Fr.). — Essai climatologique sur Pau, traduit de l'allemand avec l'approbation de l'auteur. Gr. in-18 de III et 55 p. et tableaux. Pau, imp. Véronèse; libr. Lafon.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe). — De la fondation de la Société des bibliophiles de Guyenne, 47 p. gr. in-8°. Auch, imp. Foix.

Extrait de la *Revue de Gascogne*.

Pour tout le Bulletin sommaire :

LÉONCE COUTURE.

TABLE MÉTHODIQUE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Archéologie primitive et générale.

Lettre de M. Ed. Bischoff à M. l'abbé Canéto sur des contrefaçons archéologiques, p. 244.

Questions archéologiques proposées au congrès scientifique d'Aix, p. 426, 427.

Archéologie chrétienne.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé Canéto.

Dais	69	Devise	175
Dallage	72	Diadème	ib.
Damier	73	Diamant	170
Dauphin	ib.	Diapré	ib.
Déambulatoire	74	Diptyques	533
Décharge	ib.	Dôme	536
Décoration	75	Dorsal.	538
Dédicace	165	Dos d'âne	ib.
Degré	169	Dossier	ib.
Délit	ib.	Douelle	ib.
Démon	ib.	Drainage	ib.
Dent-de-scie	172	Ebousiner	141
Dentelle	173	Ebrasement	ib.
Devant d'autel	ib.	Echea	542
Déviation	174		

Cadiac, sa Pène-Taillade et les inscriptions romaines de son église paroissiale, par M. l'abbé Canéto, p. 39-42.

De quelques monuments d'art chrétien du versant septentrional des Pyrénées, par le même, p. 341-354, 389-403, 437-450, 485-504.

I. Saint-Aventin, 384, 389.
II. Cazaux de Larboust, 398, 437, 485.
— Ecole du peintre de Cazaux, 490.
— Patrie du peintre de Cazaux, 496.
— Epoque du peintre de Cazaux, 493.

Epigraphie.

Un dernier mot sur l'inscription des Auscii (épitaphe de la chienne Myia), par M. Edw. Barry; examen critique par M. Léonce Couture, p. 240-244.

Gravure et iconographie.

Croix de Caravaca, exemplaire conservé au couvent des Carmélites de Lectoure, par M. l'abbé H. Marquet, p. 81-86.

Histoire des arts.

Châteaux historiques de Gascogne. Le château d'Orbessan, par M. Prosper Lafforgue, p. 562-567.

Bulletin artistique, par le même, p. 530-531.

Travaux d'art contemporains.

La chapelle du petit séminaire d'Auch, par M. Léonce Couture. 1er article, p. 524-529.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Paléontologie.

Une découverte paléontologique à Belmont (Gers), par M. l'abbé F. Canéto, p. 136-139.

Géographie.

Deuxième et troisième lettre sur Uxellodunum, par M. Bertrandy; compte-rendu par M. L. C., p. 140-141.

De l'opinion de l'Empereur sur l'emplacement d'Uxellodunum, par Ph. Tamizey de Larroque, p. 245-248.

Les Pays d'Etats de la Gascogne, par J.-F. Bladé.

I. Introduction, p. 415-418.
II. Etat financier de la France avant 1789, p. 418-425.
III. Etat financier de la Gascogne, p. 513-521.
— Géographie de la Gascogne.— Généralité de Bordeaux, p. 521-523.

Voyage en Gascogne. D'Agen à Auch, par M. Ed. Bischoff, compte-rendu par M. L. C., p. 338-340.

Critique des sources et des travaux.

Une histoire des Basques (par M. Baudrimont), étude de M. J.-F. Bladé, 3e article, p. 16-26.

Revue des questions historiques, fondée par M. de Beaucourt, p. 428-431-532.

Les Guises et les Valois, par M. de Croze, article de M. de Beaucourt, p. 431-432.

Une biographie de Lamoignon, par M. Sorbier, p. 432-433.

Une histoire de Guyenne, par M. Ribadieu, p. 444.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

Histoire municipale.

Aubiet pendant les guerres de religion, par M. l'abbé R. Dubord.

II. De l'année 1577 à l'année 1585, p. 27-38.

III. De l'année 1585 à l'année 1595, p. 217-227, 276-284.

Histoire juridique, agricole, etc.

La justice révolutionnaire à Bordeaux, d'après M. Ch. Berriat Saint Prix, p. 286-289.

Les victimes de la révolution à Auch, d'après M. Tarbouriech, p. 532.

Etat comparé de l'agriculture au XVIIe et au XIXe siècle dans le département des Landes; discours de M. l'abbé A. Labarrère, p. 474-482.

Biographie.

Le général Cassaignolles, esquisse biographique, par M. Léonce Couture, p. 249....

I. Naissance, éducation, début militaire. 1806-1843, p. 250-258.

II. 1844-1851, p. 258-260, 315-322.

III. Général de brigade en Afrique. 1852-1853, p. 322-327.

IV. Guerres d'Orient et d'Italie, p. 327-332.

V. Général de division à Toulouse. 1859-1863, p. 332-335, 355-359.

VI. Paris. Mort et funérailles, p. 359-363.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire diocésaine.

Le petit séminaire d'Aire (Landes), notice historique, par M. l'abbé Jules Bonhomme, p. 364....

I. Le premier collége d'Aire, p. 365-369.

II. Le grand séminaire d'Aire, p. 369-372.

III. Le collége devient un petit séminaire, p. 463-469.

IV. Décadence, p. 469-473, 43-545.

V. La maison du Mas, p. 545-550.

Histoire paroissiale et des lieux de dévotion.

Notre-Dame d'Esclaux, par M. Léonce Couture, p. 145-154.

La paroisse d'Aubiet depuis 1595 jusqu'en 1789, par M. l'abbé R. Dubord, p. 551...

I. Etat de la paroisse sur la fin du XVIe siècle, p. 552-558.
II. Dîmes et décimateurs, p. 558-561.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Littérature populaire et philologie.

Dissertation sur les chants héroïques des Basques, par M. J.-F. Bladé.

I. Exposition, p. 97-101.
II. Discussion générale, p. 101-111.
III. Examen du Chant des Cantabres, p. 155-164, 223-235.
IV. Examen du Chant d'Altabisçar, p. 261-274.
V. Conclusion, p. 274-275.
— Appendice sur le Chant d'Annibal, p. 306-313.

Biographies et études littéraires.

Mgr de Salinis apologiste, par M. Léonce Couture.

I. Exposition, p. 5-8.
II. Histoire du livre de la *Divinité de l'Eglise*, p. 8-15.
III. Analyse de ce livre, p. 120-126.
IV. Du principe d'autorité comme il apparaît dans ce livre, p. 126-132.

Vies des poètes gascons, par G. Colletet, publiées et annotées par M. Ph. Tamizey de Larroque.

III. Guillaume de Saluste du Bartas, p. 49-68.
— Remarques curieuses du sieur Colletet le fils, p. 112-115.
Appendice 1. Quelques citations sur Du Bartas, p. 115-117.
— 2. Du Bartas en Ecosse, p. 118-119.
IV. François le Poulcre, S^r de La Motte-Messemé, p. 177-185.
Appendice. Extraits des *Honnestes Loisirs et des Passe-temps*. p. 185-193.
V. Jean de la Jessée, p. 197-216.
VI. Joseph du Chesne, Sr de la Violette, p. 293-303.
Appendice. Quelques citations relatives à J. du Chesne, p. 303-305.

Le roman de Flamenca publié par Paul Meyer, étude de M. Ph. Tamizey de Larroque, p. 43-48.

De la fondation de la *Société des bibliophiles de Guyenne*, par le même, p. 372-384, 404-414, 451-452, 505-512.

Publications contemporaines (non historiques).

La Stratégie de M. Renan, œuvre posthume de Mgr Gerbet (art. de M. L. C.), p. 285-286.

La Grange du diable, poème de M. Ducos du Hauron (*id.*), p. 142-143.

Le Sorcier, poème de M. Goux (*id.*), 434-436.

De l'héméralopie et de la nyctalopie pellagreuses, par M. le Dr Sorbets (*id.*), p. 433-434.

Bulletins sommaires des dernières publications.

Janvier-février, p. 93-96.
Mars-avril, p. 194-196.
Mai-juin, p. 289-292.
Juillet-août, p. 385-388.
Septembre-octobre, p. 483-484.
Novembre-décembre, p. 569-570.

V. DIPLOMATIQUE ET DOCUMENTS.

Archives.

Acquisitions des archives du Gers à la vente du chev. de B...., p. 558.

Documents officiels.

Commission pour l'exécution de l'édit de pacification de septembre 1577, en Bas-Armagnac, aux seigneurs de Lamothe-Gondrin et de Bourrouillan (12 février 1579), p. 336-337.

Mémoire pour l'évêque et le chapitre de Lectoure touchant les réparations à faire au clocher de la cathédrale de cette ville, publié par M. H. Marquet, p. 133-135.

Lettres missives.

Lettres inédites de plusieurs souverains et hauts personnages aux seigneurs de La Mothe-Gondrin, publiées et annotées par M. Léonce Couture, p. 86-93, 236-239.

1 Du connétable Anne de Montmorency, p. 87.
2 Du roi François II, p. 88.
3 Du roi Charles IX, p. 89.
4 Du parlement de Bordeaux, p. 90.
5 Du roi Charles IX, ibid.
6 De Catherine de Médicis, p. 91.
7 Du duc d'Anjou (Henri III), ib.
8 De François, duc d'Anjou, p. 92.
9 Du vicomte H. de Turenne, p. 236.
10 Du roi Henri IV, ib.
11 De Marie de Médicis à un Roquelaure, p. 237.
12, 13 Du duc d'Epernon, p. 238-239.